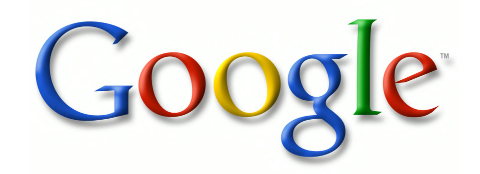
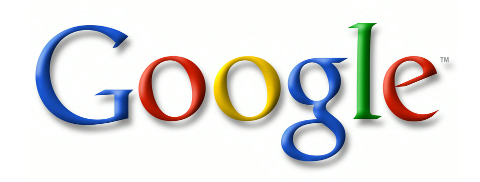





ΕΙΣ ΦΑΟΣ









ŒUVRES

DE

CONDORCET.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

ŒUVRES

DE

CONDORCET

publiées par

A. CONDORCET O'CONNOR,
lieutenant-général,

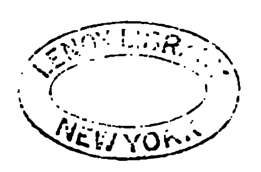
ET M. F. ARAGO,
secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

TOME QUATRIÈME.

PARIS.

FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,
RUE JACOB, 56.

1847.



MÉLANGES

DE LITTÉRATURE

ET DE

PHILOSOPHIE.

TOME I.



VIE
DE VOLTAIRE.

1789.



AVERTISSEMENT

DES PREMIERS ÉDITEURS

SUR

LA PREMIÈRE PARTIE DE LA VIE DE VOLTAIRE.

Les morceaux fournis par Condorcet à la belle édition des *Œuvres complètes de Voltaire*, sont de deux espèces :

1° Des *Avertissements* sur différents ouvrages de Voltaire;

2° Des *Notes* qui, en général, développent ou démontrent ce qui était peu approfondi à l'époque où écrivait Voltaire.

Ces deux sortes de morceaux nous ont paru devoir entrer dans la collection des *Œuvres de Condorcet*. Les premiers peuvent être considérés comme un supplément à la *Vie de Voltaire*: c'est ainsi que Voltaire lui-même a placé à la

suite de la *Vie de Molière* des jugements sur ses comédies. Les seconds, rangés par ordre alphabétique, forment un dictionnaire d'observations judicieuses et de pensées philosophiques. Les articles de ce dernier genre sont écrits dans les mêmes principes que le catalogue, dressé par Voltaire, de la plupart des écrivains français qui ont paru dans le siècle de Louis XIV : ils ont un avantage de plus, celui d'apprécier des hommes de différents siècles et de différents pays.

Les *Avertissements* sont placés ici suivant l'ordre des volumes d'où ils ont été tirés. Les *Notes* formeront la seconde partie de la *Vie de Voltaire*. Nous souhaitons que les vrais amis de la philosophie aient autant de plaisir à les lire que nous en avons eu à les rassembler.

VIE

DE VOLTAIRE.

La vie de Voltaire doit être l'histoire des progrès que les arts ont dus à son génie, du pouvoir qu'il a exercé sur les opinions de son siècle; enfin de cette longue guerre contre les préjugés, déclarée dès sa jeunesse, et soutenue jusqu'à ses derniers moments.

Mais lorsque l'influence d'un philosophe s'étend sur le peuple, qu'elle est prompte, qu'elle se fait sentir à chaque instant, il la doit à son caractère, à sa manière de voir, à sa conduite, autant qu'à ses ouvrages. D'ailleurs ces détails sont encore utiles pour l'étude de l'esprit humain. Peut-on espérer de le connaître, si on ne l'a pas observé dans ceux à qui la nature a déployé toutes ses richesses et toute sa puissance; si même on n'a pas recherché en eux ce qui leur est commun avec les autres hommes, aussi bien que ce qui les en distingue? L'homme ordinaire reçoit d'autrui ses opinions, ses passions, son caractère; il tient tout des lois, des préjugés, des usages de son pays, comme la plante reçoit tout du sol qui la nourrit et de l'air qui l'environne. En observant l'homme vulgaire, on apprend à connaître l'empire

auquel la nature nous a soumis, et non le secret de nos forces et les lois de notre intelligence.

François-Marie Arouet, qui a rendu le nom de Voltaire si célèbre, naquit à Chatenay le 20 de février 1694, et fut baptisé à Paris, dans l'église de Saint-André des Arcs, le 22 de novembre de la même année. Son excessive faiblesse fut la cause de ce retard, qui pendant sa vie a répandu des nuages sur le lieu et l'époque de sa naissance. On fut aussi obligé de baptiser Fontenelle dans la maison paternelle, parce qu'on désespérait de la vie d'un enfant si débile. Il est assez singulier que les deux hommes célèbres de ce siècle, dont la carrière a été la plus longue, et dont l'esprit s'est conservé tout entier le plus longtemps, soient nés tous deux dans un état de faiblesse et de langueur.

Le père de M. de Voltaire exerçait la charge de trésorier de la chambre des comptes; sa mère, Marguerite d'Aumart, était d'une famille noble du Poitou. On a reproché à leur fils d'avoir pris ce nom de Voltaire, c'est-à-dire, d'avoir suivi l'usage alors généralement établi dans la bourgeoisie riche, où les cadets, laissant à l'aîné le nom de famille, portaient celui d'un fief ou même d'un bien de campagne. Dans une foule de libelles on a cherché à rabaisser sa naissance. Les gens de lettres ses ennemis semblaient craindre que les gens du monde ne sacrifiassent trop aisément leurs préjugés aux agréments de sa société, à leur admiration pour ses talents, et qu'ils ne traitassent un homme de lettres avec trop d'égalité. Ces reproches sont un hommage : la satire n'attaque

point la naissance d'un homme de lettres, à moins qu'un reste de conscience, qu'elle ne peut étouffer, ne lui apprenne qu'elle ne parviendra point à diminuer sa gloire personnelle.

La fortune dont jouissait M. Arouet procura deux grands avantages à son fils : d'abord celui d'une éducation soignée, sans laquelle le génie n'atteint jamais la hauteur où il aurait pu s'élever. Si on parcourt l'histoire moderne, on verra que tous les hommes du premier ordre, tous ceux dont les ouvrages ont approché de la perfection, n'avaient pas eu à réparer le défaut d'une première éducation.

L'avantage de naître avec une fortune indépendante n'est pas moins précieux. Jamais M. de Voltaire n'éprouva le malheur d'être obligé ni de renoncer à sa liberté pour assurer sa subsistance, ni de soumettre son génie à un travail commandé par la nécessité de vivre, ni de ménager les préjugés ou les passions d'un protecteur. Ainsi son esprit ne fut point enchaîné par cette habitude de la crainte, qui non-seulement empêche de produire, mais imprime à toutes les productions un caractère d'incertitude et de faiblesse. Sa jeunesse, à l'abri des inquiétudes de la pauvreté, ne l'exposa point à contracter ou cette timidité servile que fait naître dans une âme faible le besoin habituel des autres hommes, ou cette âpreté, et cette inquiète et soupçonneuse irritabilité, suite infaillible pour les âmes fortes de l'opposition entre la dépendance à laquelle la nécessité les soumet, et la liberté que demandent les grandes pensées qui les occupent.

Le jeune Arouet fut mis au collége des jésuites, où étaient élevés les enfants de la première noblesse, excepté ceux des jansénistes; et les jansénistes, odieux à la cour, étaient rares parmi des hommes qui, alors obligés, par l'usage, de choisir une religion sans la connaître, adoptaient naturellement la plus utile à leurs intérêts temporels. Il eut pour professeurs de rhétorique le père Porée, qui, étant à la fois homme d'esprit et un bon homme, voyait dans le jeune Arouet le germe d'un grand homme; et le père le Jay, qui, frappé de la hardiesse de ses idées et de l'indépendance de ses opinions, lui prédisait qu'*il serait en France le coryphée du déisme* : prophéties que l'événement a également justifiées.

Au sortir du collége, il retrouva dans la maison paternelle l'abbé de Châteauneuf, son parrain, ancien ami de sa mère. C'était un de ces hommes qui, s'étant engagés dans l'état ecclésiastique par complaisance, ou par un mouvement d'ambition étrangère à leur âme, sacrifient ensuite à l'amour d'une vie libre la fortune et la considération des dignités sacerdotales, ne pouvant se résoudre à garder toujours sur leur visage le masque de l'hypocrisie.

L'abbé de Châteauneuf était lié avec Ninon, à laquelle sa probité, son esprit, sa liberté de penser, avaient fait pardonner depuis longtemps les aventures un peu trop éclatantes de sa jeunesse. La bonne compagnie lui avait su gré d'avoir refusé son ancienne amie, madame de Maintenon, qui lui avait offert de l'appeler à la cour, à condition qu'elle se ferait dévote. L'abbé de Châteauneuf avait présenté

à Ninon Voltaire enfant, mais déjà poëte, désolant déjà, par de petites épigrammes, *son janséniste de frère*, et récitant avec complaisance la *Moïsade* de Rousseau.

Ninon avait goûté l'élève de son ami, et lui avait légué, par testament, deux mille francs pour acheter des livres. Ainsi, dès son enfance, d'heureuses circonstances lui apprenaient, même avant que sa raison fût formée, à regarder l'étude, les travaux de l'esprit, comme une occupation douce et honorable; et, en le rapprochant de quelques êtres supérieurs aux opinions vulgaires, lui montraient que l'esprit de l'homme est né libre, et qu'il a droit de juger tout ce qu'il peut connaître; tandis que, par une lâche condescendance pour les préjugés, les éducations ordinaires ne laissent voir aux enfants que les marques honteuses de sa servitude.

L'hypocrisie et l'intolérance régnaient à la cour de Louis XIV : on s'y occupait à détruire le jansénisme, beaucoup plus qu'à soulager les maux du peuple. La réputation d'incrédulité avait fait perdre à Catinat la confiance due à ses vertus et à son talent pour la guerre. On reprochait au duc de Vendôme de manquer à la messe quelquefois, et on attribuait à son indévotion les succès de l'hérétique Marlborough et de l'incrédule Eugène. Cette hypocrisie avait révolté ceux qu'elle n'avait pu corrompre; et, par aversion pour la sévérité de Versailles, les sociétés de Paris les plus brillantes affectaient de porter la liberté et le goût du plaisir jusqu'à la licence.

L'abbé de Châteauneuf introduisit le jeune Vol-

taire dans ces sociétés, et particulièrement dans celle du duc de Sully, du marquis de la Fare, de l'abbé Servien, de l'abbé de Chaulieu, de l'abbé Courtin. Le prince de Conti, le grand prieur de Vendôme, s'y joignaient souvent.

M. Arouet crut son fils perdu, en apprenant qu'il faisait des vers et qu'il voyait bonne compagnie; il voulait en faire un magistrat, et il le voyait occupé d'une tragédie. Cette querelle de famille finit par faire envoyer le jeune Voltaire chez le marquis de Châteauneuf, ambassadeur de France en Hollande.

Son exil ne fut pas long: madame du Noyer, qui s'y était réfugiée avec ses deux filles, pour se séparer de son mari, plus que par zèle pour la religion protestante, vivait alors, à la Haye, d'intrigues et de libelles, et prouvait, par sa conduite, que ce n'était pas la liberté de conscience qu'elle y était allée chercher.

M. de Voltaire devint amoureux d'une de ses filles; la mère, trouvant que le seul parti qu'elle pût tirer de cette passion était d'en faire du bruit, se plaignit à l'ambassadeur, qui défendit à son jeune protégé de conserver des liaisons avec mademoiselle du Noyer, et le renvoya dans sa famille, pour n'avoir pas suivi ses ordres.

Madame du Noyer ne manqua pas de faire imprimer cette aventure, avec les *lettres* du jeune Arouet à sa fille, espérant que ce nom, déjà très-connu, ferait mieux vendre le livre; et elle eut soin de vanter sa sévérité maternelle et sa délicatesse, dans le libelle même où elle déshonorait sa fille.

On ne reconnaît point dans ces *lettres* la sensibi-

lité de l'auteur de *Zaïre* et de *Tancrède*. Un jeune homme passionné sent vivement, mais ne distingue pas lui-même les nuances des sentiments qu'il éprouve: il ne sait ni choisir les traits courts et rapides qui caractérisent la passion, ni trouver des termes qui peignent à l'imagination des autres le sentiment qu'il éprouve, et le fassent passer dans leur âme. Exagéré ou commun, il paraît froid lorsqu'il est dévoré de l'amour le plus vrai et le plus ardent. Le talent de peindre les passions sur le théâtre est même un des derniers qui se développent dans les poëtes. Racine n'en avait pas même montré le germe dans les *Frères ennemis* et dans *Alexandre*, et *Brutus* a précédé *Zaïre*: c'est que pour peindre les passions, il faut non-seulement les avoir éprouvées, mais avoir pu les observer, en juger les mouvements et les effets dans un temps où, cessant de dominer notre âme, elles n'existent plus que dans nos souvenirs. Pour les sentir, il suffit d'avoir un cœur; il faut, pour les exprimer avec justesse, une âme longtemps exercée par elles, et perfectionnée par la réflexion.

Arrivé à Paris, le jeune homme oublia bientôt son amour; mais il n'oublia point de faire tous ses efforts pour enlever une jeune personne estimable, et née pour la vertu, à une mère intrigante et corrompue. Il employa le zèle du prosélytisme. Plusieurs évêques, et même des jésuites, s'unirent à lui. Ce projet manqua; mais Voltaire eut dans la suite le bonheur d'être utile à mademoiselle du Noyer, alors mariée au baron de Vinterfeld.

Cependant son père, le voyant toujours obstiné à faire des vers et à vivre dans le monde, l'avait exclu de sa maison. Les lettres les plus soumises ne le touchaient point : il lui demandait même la permission de passer en Amérique, pourvu qu'avant son départ il lui permît d'embrasser ses genoux. Il fallut se résoudre, non à partir pour l'Amérique, mais à entrer chez un procureur.

Il n'y resta pas longtemps. M. de Caumartin, ami de M. Arouet, fut touché du sort de son fils, et demanda la permission de le mener à Saint-Ange, où, loin de ces sociétés alarmantes pour la tendresse paternelle, il devait réfléchir sur le choix d'un état. Il y trouva le vieux Caumartin, vieillard respectable, passionné pour Henri IV et pour Sully, alors trop oubliés de la nation. Il avait été lié avec les hommes les plus instruits du règne de Louis XIV, savait les anecdotes les plus secrètes, les savait telles qu'elles s'étaient passées, et se plaisait à les raconter. Voltaire revint de Saint-Ange, occupé de faire un poëme épique dont Henri IV serait le héros, et plein d'ardeur pour l'étude de l'histoire de France. C'est à ce voyage que nous devons la *Henriade* et le *Siècle de Louis XIV*.

Ce prince venait de mourir. Le peuple, dont il avait été si longtemps l'idole, ce même peuple qui lui avait pardonné ses profusions, ses guerres et son despotisme, qui avait applaudi à ses persécutions contre les protestants, insultait à sa mémoire par une joie indécente. Une bulle sollicitée à Rome contre un livre de dévotion, avait fait oublier aux Parisiens cette gloire dont ils avaient été si longtemps idolâtres. Un prud-

gua les satires à la mémoire de Louis le Grand, comme on lui avait prodigué les panégyriques pendant sa vie. Voltaire, accusé d'avoir fait une de ces satires, fut mis à la Bastille; elle finissait par ces vers:

J'ai vu ces maux, et je n'ai pas vingt ans.

Il en avait un peu plus de vingt-deux, et la police regarda cette espèce de conformité d'âge comme une preuve suffisante pour le priver de sa liberté.

C'est à la Bastille que le jeune poëte ébaucha le *Poëme de la Ligue*, corrigea sa tragédie d'*OEdipe*, commencée longtemps auparavant, et fit une pièce de vers fort gaie sur le malheur d'y être. M. le duc d'Orléans, instruit de son innocence, lui rendit sa liberté, et lui accorda une gratification.

Monseigneur, lui dit Voltaire, *je remercie votre Altesse royale de vouloir bien continuer à se charger de ma nourriture; mais je la prie de ne plus se charger de mon logement.*

La tragédie d'*OEdipe* fut jouée en 1718. L'auteur n'était encore connu que par des pièces fugitives, par quelques épîtres où l'on trouve la philosophie de Chaulieu, avec plus d'esprit et de correction, et par une ode qui avait disputé vainement le prix de l'Académie française. On lui avait préféré une pièce ridicule de l'abbé du Jarri. Il s'agissait de la décoration de l'autel de Notre-Dame; car Louis XIV s'était souvenu, après soixante et dix ans de règne, d'accomplir cette promesse de Louis XIII; et le premier ouvrage en vers sérieux que Voltaire ait publié fut un ouvrage de dévotion.

Né avec un goût sûr et indépendant, il n'aurait pas voulu mêler l'amour à l'horreur du sujet d'*Œdipe*, et il osa même présenter sa pièce aux comédiens sans avoir payé ce tribut à l'usage; mais elle ne fut pas reçue. L'assemblée trouva mauvais que l'auteur osât réclamer contre son goût. *Ce jeune homme mériterait bien*, disait Dufresne, *qu'en punition de son orgueil, on jouât sa pièce avec cette grande vilaine scène traduite de Sophocle.*

Il fallut céder, et imaginer un amour épisodique et froid. La pièce réussit; mais ce fut malgré cet amour: et la scène de Sophocle en fit le succès. La Motte, alors le premier homme de la littérature, dit, dans son approbation, que cette tragédie promettait un digne successeur de Corneille et de Racine; et cet hommage rendu par un rival dont la réputation était déjà faite, et qui pouvait craindre de se voir surpassé, doit à jamais honorer le caractère de la Motte.

Mais Voltaire, dénoncé, comme un homme de génie et comme un philosophe, à la foule des auteurs médiocres, et aux fanatiques de tous les partis, réunit dès lors les mêmes ennemis dont les générations, renouvelées pendant soixante ans, ont fatigué et trop souvent troublé sa longue et glorieuse carrière. Ces vers si célèbres,

> Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense;
> Notre crédulité fait toute leur science,

furent le premier cri d'une guerre que la mort même de Voltaire n'a pu éteindre.

A une représentation d'*OEdipe*, il parut sur le

théâtre, portant la queue du grand prêtre. La maréchale de Villars demanda qui était ce jeune homme qui voulait faire tomber la pièce. On lui dit que c'était l'auteur. Cette étourderie, qui annonçait un homme si supérieur aux petitesses de l'amour-propre, lui inspira le désir de le connaître. Voltaire, admis dans sa société, eut pour elle une passion, la première et la plus sérieuse qu'il ait éprouvée. Elle ne fut pas heureuse, et l'enleva pendant assez longtemps à l'étude, qui était déjà son premier besoin; il n'en parla jamais depuis qu'avec le sentiment du regret et presque du remords.

Délivré de son amour, il continua la *Henriade*, et fit la tragédie d'*Artémire*. Une actrice formée par lui, et devenue à la fois sa maîtresse et son élève, joua le principal rôle. Le public, qui avait été juste pour *Œdipe*, fut au moins sévère pour *Artémire;* effet ordinaire de tout premier succès. Une aversion secrète pour une supériorité reconnue n'en est pas la seule cause, mais elle sait profiter d'un sentiment naturel qui nous rend d'autant moins faciles que nous espérons davantage.

Cette tragédie ne valut à Voltaire que la permission de revenir à Paris, dont une nouvelle calomnie et ses liaisons avec les ennemis du régent, et entre autres avec le duc de Richelieu et le fameux baron de Gortz, l'avaient fait éloigner. Ainsi cet ambitieux, dont les vastes projets embrassaient l'Europe et menaçaient de la bouleverser, avait choisi pour ami, et presque pour confident, un jeune poëte: c'est que les hommes supérieurs se devinent et se cherchent,

qu'ils ont une langue commune qu'eux seuls peuvent parler et entendre.

En 1722, Voltaire accompagna madame de Rupelmonde en Hollande. Il voulait voir, à Bruxelles, Rousseau, dont il plaignait les malheurs, et dont il estimait le talent poétique. L'amour de son art l'emportait sur le juste mépris que le caractère de Rousseau devait lui inspirer. Voltaire le consulta sur son *Poëme de la Ligue*, lui lut l'*Épître à Uranie*, faite pour madame de Rupelmonde, et premier monument de sa liberté de penser, comme de son talent pour traiter en vers et rendre populaires les questions de métaphysique ou de morale. De son côté, Rousseau lui récita une *Ode à la postérité, qui*, comme Voltaire le lui dit alors, à ce qu'on prétend, *ne devait pas aller à son adresse ;* et le *Jugement de Pluton*, allégorie satirique, et cependant aussi promptement oubliée que l'ode. Les deux poëtes se séparèrent ennemis irréconciliables. Rousseau se déchaîna contre Voltaire, qui ne répondit qu'après quinze ans de patience. On est étonné de voir l'auteur de tant d'épigrammes licencieuses, où les ministres de la religion sont continuellement livrés à la risée et à l'opprobre, donner sérieusement, pour cause de sa haine contre Voltaire, sa contenance évaporée pendant la messe, et l'*Épître à Uranie*. Mais Rousseau avait pris le masque de la dévotion ; elle était alors un asile honorable pour ceux que l'opinion mondaine avait flétris, asile sûr et commode que malheureusement la philosophie, qui a fait tant d'autres maux, leur a fermé depuis sans retour.

En 1724, Voltaire donna *Mariamne*. C'était le su-

jet d'Artémire sous des noms nouveaux, avec une intrigue moins compliquée et moins romanesque; mais c'était surtout le style de Racine. La pièce fut jouée quarante fois. L'auteur combattit, dans la préface, l'opinion de la Motte, qui, né avec beaucoup d'esprit et de raison, mais peu sensible à l'harmonie, ne trouvait dans les vers d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue, et ne voyait dans la poésie qu'une forme de convention, imaginée pour soulager la mémoire, et à laquelle l'habitude seule faisait trouver des charmes. Dans ses lettres imprimées à la fin d'*OEdipe*, il avait déjà combattu le même poëte, qui regardait la règle des trois unités comme un autre préjugé.

On doit savoir gré à ceux qui osent, comme la Motte, établir dans les arts des paradoxes contraires aux idées communes. Pour défendre les règles anciennes, on est obligé de les examiner : si l'opinion reçue se trouve vraie, on a l'avantage de croire par raison ce qu'on croyait par habitude; si elle est fausse, on est délivré d'une erreur.

Cependant, il n'est pas rare de montrer de l'humeur contre ceux qui nous forcent à examiner ce que nous avons admis sans réflexion. Les esprits qui, comme Montagne, s'endorment tranquillement sur l'oreiller du doute, ne sont pas communs; ceux qui sont tourmentés du désir d'atteindre à la vérité sont plus rares encore. Le vulgaire aime à croire, même sans preuve, et chérit sa sécurité dans son aveugle croyance, comme une partie de son repos.

C'est vers la même époque que parut la *Henriade*, sous le nom de *la Ligue*. Une copie imparfaite, enlevée à l'auteur, fut imprimée furtivement; et non-seulement il y était resté des lacunes, mais on en avait rempli quelques-unes.

La France eut donc enfin un poëme épique. On peut regretter, sans doute, que Voltaire, qui a mis tant d'action dans ses tragédies, qui y fait parler aux passions un langage si naturel et si vrai, qui a su également les peindre, et par l'analyse des sentiments qu'elles font éprouver, et par les traits qui leur échappent, n'ait point déployé dans la *Henriade* ces talents que nul homme n'a encore réunis au même degré; mais un sujet si connu, si près de nous, laissait peu de liberté à l'imagination du poëte. La passion cruelle et sombre du fanatisme, s'exerçant sur les personnages subalternes, ne pouvait exciter que l'horreur. Une ambition hypocrite était la seule qui animât les chefs de la Ligue. Le héros, brave, humain et galant, mais n'éprouvant que les malheurs de la fortune, et les éprouvant seul, ne pouvait intéresser que par sa valeur et sa clémence : enfin, il était impossible que la conversion un peu forcée de Henri IV formât jamais un dénoûment bien héroïque.

Mais si, pour l'intérêt des événements, pour la vérité, pour le mouvement, la *Henriade* est inférieure aux poëmes épiques qui étaient alors en possession de l'admiration générale, par combien de beautés neuves cette infériorité n'est-elle pas compensée? Jamais une philosophie si profonde et si vraie a-

t-elle été embellie par des vers plus sublimes ou plus touchants? Quel autre poëme offre des caractères dessinés avec plus de force et de noblesse, sans rien perdre de leur vérité historique? quel autre renferme une morale plus pure, un amour de l'humanité plus éclairé, plus libre des préjugés et des passions vulgaires? Que le poëte fasse agir ou parler ses personnages, qu'il peigne les attentats du fanatisme, ou les charmes et les dangers de l'amour; qu'il transporte ses lecteurs sur un champ de bataille ou dans le ciel que son imagination a créé, partout il est philosophe, partout il paraît profondément occupé des vrais intérêts du genre humain. Du milieu même des fictions, on voit sortir de grandes vérités sous un pinceau toujours brillant et toujours pur.

Parmi tous les poëmes épiques, la *Henriade* seule a un but moral: non qu'on puisse dire qu'elle soit le développement d'une seule vérité, idée pédantesque, à laquelle un poëte ne peut assujettir sa marche, mais parce qu'elle respire partout la haine de la guerre et du fanatisme, la tolérance et l'amour de l'humanité. Chaque poëme prend nécessairement la teinte du siècle qui l'a vu naître, et la *Henriade* est née dans le siècle de la raison. Aussi, plus la raison fera de progrès parmi les hommes, plus ce poëme aura d'admirateurs.

On peut comparer la *Henriade* à l'*Énéide* : toutes deux portent l'empreinte du génie dans tout ce qui a dépendu du poëte, et n'ont que les défauts d'un sujet dont le choix a également été dicté par l'esprit national. Mais Virgile ne voulait que flatter l'orgueil

des Romains, et Voltaire eut le motif plus noble de préserver les Français du fanatisme, en leur retraçant les crimes où il avait entraîné leurs ancêtres.

La *Henriade*, *OEdipe* et *Mariamne* avaient placé Voltaire bien au-dessus de ses contemporains, et semblaient lui assurer une carrière brillante, lorsqu'un événement fatal vint troubler sa vie. Il avait répondu par des paroles piquantes au mépris que lui avait témoigné un homme de la cour, qui s'en vengea en le faisant insulter par ses gens, sans compromettre sa sûreté personnelle. Ce fut à la porte de l'hôtel de Sully, où il dînait, qu'il reçut cet outrage, dont le duc de Sully ne daigna témoigner aucun ressentiment, persuadé sans doute que les descendants des Francs ont conservé droit de vie et de mort sur ceux des Gaulois. Les lois furent muettes; le parlement de Paris, qui a puni ou fait punir de moindres outrages, lorsqu'ils ont eu pour objet quelqu'un de ses subalternes, crut ne rien devoir à un simple citoyen qui n'était que le premier homme de lettres de la nation, et garda le silence.

Voltaire voulut prendre les moyens de venger l'honneur outragé, moyens autorisés par les mœurs des nations modernes, et proscrits par leurs lois : la Bastille, et au bout de six mois l'ordre de quitter Paris, furent la punition de ses premières démarches. Le cardinal de Fleury n'eut pas même la petite politique de donner à l'agresseur la plus légère marque de mécontentement. Ainsi, lorsque les lois abandonnaient les citoyens, le pouvoir arbitraire les punissait de chercher une vengeance que ce silence rendait

légitime, et que les principes de l'honneur prescrivaient comme nécessaire. Nous osons croire que de notre temps la qualité d'homme serait plus respectée, que les lois ne seraient plus muettes devant le ridicule préjugé de la naissance, et que, dans une querelle entre deux citoyens, ce ne serait pas à l'offensé que le ministère enlèverait sa liberté et sa patrie.

Voltaire fit encore à Paris un voyage secret et inutile; il vit trop qu'un adversaire qui disposait à son gré de l'autorité ministérielle et du pouvoir judiciaire, pourrait également l'éviter et le perdre. Il s'ensevelit dans la retraite, et dédaigna de s'occuper plus longtemps de sa vengeance; ou plutôt il ne voulut se venger qu'en accablant son ennemi du poids de sa gloire, et en le forçant d'entendre répéter, au bruit des acclamations de l'Europe, le nom qu'il avait voulu avilir.

L'Angleterre fut son asile. Newton n'était plus, mais son esprit régnait sur ses compatriotes, qu'il avait instruits à ne reconnaître pour guides, dans l'étude de la nature, que l'expérience et le calcul. Locke, dont la mort était encore récente, avait donné le premier une théorie de l'âme humaine, fondée sur l'expérience, et montré la route qu'il faut suivre en métaphysique pour ne point s'égarer. La philosophie de Shaftesbury, commentée par Bolingbroke, embellie par les vers de Pope, avait fait naître en Angleterre un déisme qui annonçait une morale fondée sur des motifs faits pour émouvoir les âmes élevées, sans offenser la raison.

Cependant en France les meilleurs esprits cher-

chaient encore à substituer, dans nos écoles, les hypothèses de Descartes aux absurdités de la physique scolastique : une thèse où l'on soutenait, soit le système de Copernic, soit les tourbillons, était une victoire sur les préjugés. Les idées innées étaient devenues presque un article de foi aux yeux des dévots, qui d'abord les avaient prises pour une hérésie. Malebranche, qu'on croyait entendre, était le philosophe à la mode. On passait pour un esprit fort, lorsqu'on se permettait de regarder l'existence des *cinq propositions* dans le livre illisible de Jansénius, comme un fait indifférent au bonheur de l'espèce humaine, ou qu'on osait lire Bayle sans la permission d'un docteur en théologie.

Ce contraste devait exciter l'enthousiasme d'un homme qui, comme Voltaire, avait dès son enfance secoué tous les préjugés. L'exemple de l'Angleterre lui montrait que la vérité n'est pas faite pour rester un secret entre les mains de quelques philosophes, et d'un petit nombre de gens du monde instruits, ou plutôt endoctrinés par les philosophes; riant avec eux des erreurs dont le peuple est la victime, mais s'en rendant eux-mêmes les défenseurs lorsque leur état ou leurs places leur y font trouver un intérêt chimérique ou réel, et prêts à laisser proscrire ou même à persécuter leurs précepteurs, s'ils osent dire ce qu'eux-mêmes pensent en secret.

Dès ce moment Voltaire se sentit appelé à détruire les préjugés de toute espèce dont son pays était l'esclave. Il sentit la possibilité d'y réussir par un mélange heureux d'audace et de souplesse, en

sachant tantôt céder aux temps, tantôt en profiter ou les faire naître; en se servant tour à tour, avec adresse, du raisonnement, de la plaisanterie, du charme des vers ou des effets du théâtre; en rendant enfin la raison assez simple pour devenir populaire, assez aimable pour ne pas effrayer la frivolité, assez piquante pour être à la mode. Ce grand projet de se rendre, par les seules forces de son génie, le bienfaiteur de tout un peuple en l'arrachant à ses erreurs, enflamma l'âme de Voltaire, échauffa son courage. Il jura d'y consacrer sa vie, et il a tenu parole.

La tragédie de *Brutus* fut le premier fruit de son voyage en Angleterre.

Depuis *Cinna*, notre théâtre n'avait point retenti des fiers accents de la liberté; et, dans *Cinna*, ils étaient étouffés par ceux de la vengeance. On trouva dans *Brutus* la force de Corneille avec plus de pompe et d'éclat, avec un naturel que Corneille n'avait pas, et l'élégance soutenue de Racine. Jamais les droits d'un peuple opprimé n'avaient été exposés avec plus de force, d'éloquence, de précision même, que dans la seconde scène de *Brutus*. Le cinquième acte est un chef-d'œuvre de pathétique.

On a reproché au poëte d'avoir introduit l'amour dans ce sujet si imposant et si terrible, et surtout un amour sans un grand intérêt; mais Titus, entraîné par un autre motif que l'amour, eût été avili; la sévérité de Brutus n'eût plus déchiré l'âme des spectateurs; et si cet amour eût trop intéressé, il était à craindre que leur cœur n'eût trahi la cause de Rome. Ce fut après cette pièce que Fontenelle

dit à Voltaire *qu'il ne le croyait point propre à la tragédie; que son style était trop fort, trop pompeux, trop brillant.* — *Je vais donc relire vos pastorales,* lui répondit Voltaire.

Il crut alors pouvoir aspirer à une place à l'Académie française, et on pouvait le trouver modeste d'avoir attendu si longtemps; mais il n'eut pas même l'honneur de balancer les suffrages. Le Gros de Boze prononça d'un ton doctoral que Voltaire ne serait jamais un personnage académique.

Ce de Boze, oublié aujourd'hui, était un de ces hommes qui, avec peu d'esprit et une science médiocre, se glissent dans les maisons des grands et des gens en place, et y réussissent, parce qu'ils ont précisément ce qu'il faut pour satisfaire la vanité d'avoir chez soi des gens de lettres, et que leur esprit ne peut ni inspirer la crainte, ni humilier l'amour-propre. De Boze était d'ailleurs un personnage important : il exerçait alors à Paris l'emploi d'inspecteur de la librairie, que depuis la magistrature a usurpé sur les gens de lettres, à qui l'avidité des hommes riches ou accrédités ne laisse que les places dont les fonctions personnelles exigent des lumières et des talents.

Après *Brutus*, Voltaire fit la *Mort de César*, sujet déjà traité par Shakspeare, dont il imita quelques scènes en les embellissant. Cette tragédie ne fut jouée qu'au bout de quelques années, et dans un collége. Il n'osait risquer sur le théâtre une pièce sans amour, sans femmes, et une tragédie en trois actes; car les innovations peu importantes ne sont

pas toujours celles qui soulèvent le moins les ennemis de la nouveauté. Les petits esprits doivent être plus frappés des petites choses. Cependant un style noble, hardi, figuré, mais toujours naturel et vrai; un langage digne du vainqueur et des libérateurs du monde; la force et la grandeur des caractères, le sens profond qui règne dans les discours de ces derniers Romains, occupent et attachent les spectateurs faits pour sentir ce mérite, les hommes qui ont dans le cœur ou dans l'esprit quelque rapport avec ces grands personnages, ceux qui aiment l'histoire, les jeunes gens enfin encore pleins de ces objets que l'éducation a mis sous leurs yeux.

Les tragédies historiques, comme *Cinna*, *la Mort de Pompée*, *Brutus*, *Rome sauvée*, *le Triumvirat*, de Voltaire, ne peuvent avoir l'intérêt du *Cid*, d'*Iphigénie*, de *Zaïre* ou de *Mérope*. Les passions douces et tendres du cœur humain ne pourraient s'y développer sans distraire du tableau historique qui en est le sujet; les événements ne peuvent y être disposés avec la même liberté, pour les faire servir à l'effet théâtral. Le poëte y est bien moins maître des caractères. L'intérêt, qui est celui d'une nation ou d'une grande révolution, plutôt que celui d'un individu, est dès lors bien plus faible, parce qu'il dépend de sentiments moins personnels et moins énergiques.

Mais, loin de proscrire ce genre, comme plus froid, comme moins favorable au génie dramatique du poëte, il faudrait l'encourager, parce qu'il ouvre un champ vaste au génie poétique, qui peut y développer toutes les grandes vérités de la politique;

parce qu'il offre de grands tableaux historiques, et qu'enfin c'est celui qu'on peut employer avec plus de succès à élever l'âme et à la former. On doit, sans doute, placer au premier rang les poëmes qui, comme *Mahomet*, comme *Alzire*, sont à la fois des tragédies intéressantes ou terribles, et de grands tableaux; mais ces sujets sont très-rares, et ils exigent des talents que Voltaire seul a réunis jusqu'ici.

On ne voulut point permettre d'imprimer la *Mort de César*. On fit un crime à l'auteur des sentiments républicains répandus dans sa pièce; imputation d'autant plus ridicule, que chacun parle son langage, que Brutus n'en est pas plus le héros que César; que le poëte, dans un genre purement historique, en traçant ses portraits d'après l'histoire, en a conservé l'impartialité. Mais, sous le gouvernement à la fois tyrannique et pusillanime du cardinal de Fleury, le langage de la servitude était le seul qui pût paraître innocent.

Qui croirait aujourd'hui que l'*Élégie sur la mort de mademoiselle le Couvreur* ait été pour Voltaire le sujet d'une persécution sérieuse qui le força de quitter la capitale, où il savait qu'heureusement l'absence fait tout oublier, même la fureur de persécuter?

Les théâtres sont une institution vraiment utile; c'est par eux qu'une jeunesse inappliquée et frivole conserve encore quelque habitude de sentir et de penser, que les idées morales ne lui deviennent point absolument étrangères, que les plaisirs de l'esprit existent pour elle. Les sentiments qu'excite la repré-

sentation d'une tragédie élèvent l'âme, l'épurent, la tirent de cette apathie, de cette personnalité, maladies auxquelles l'homme riche et dissipé est condamné par la nature. Les spectacles forment en quelque sorte un lien entre la classe des hommes qui pensent et celle des hommes qui ne pensent point. Ils adoucissent l'austérité des uns, et tempèrent dans les autres la dureté qui naît de l'orgueil et de la légèreté. Mais, par une fatalité singulière, dans le pays où l'art du théâtre a été porté au plus haut degré de perfection, les acteurs, à qui le public doit le plus noble de ses plaisirs, condamnés par la religion, sont flétris par un préjugé ridicule.

Voltaire osa le combattre. Indigné qu'une actrice célèbre, longtemps l'objet de l'enthousiasme, enlevée par une mort prompte et cruelle, fût, en qualité d'excommuniée, privée de la sépulture, il s'éleva, et contre la nation frivole qui soumettait lâchement sa tête à un joug honteux, et contre la pusillanimité des gens en place qui laissaient tranquillement flétrir ce qu'ils avaient admiré. Si les nations ne se corrigent guère, elles souffrent du moins les leçons avec patience. Mais les prêtres, à qui les parlements ne laissaient plus excommunier que les sorciers et les comédiens, furent irrités qu'un poëte osât leur disputer la moitié de leur empire; et les gens en place ne lui pardonnèrent point de leur avoir reproché leur indigne faiblesse.

Voltaire sentit qu'un grand succès au théâtre pouvait seul, en lui assurant la bienveillance publique, le défendre contre le fanatisme. Dans le pays où

il n'existe aucun pouvoir populaire, toute classe d'hommes qui a un point de ralliement devient une sorte de puissance. Un auteur dramatique est sous la sauvegarde des sociétés pour lesquelles le spectacle est un amusement ou une ressource. Ce public, en applaudissant à des allusions, blesse ou flatte la vanité des gens en place, décourage ou ranime les partis élevés contre eux, et ils n'osent le braver ouvertement. Voltaire donna donc *Éryphile*, qui ne remplit point son but; mais, loin de se laisser abattre par ce revers, il saisit le sujet de *Zaïre*, en conçoit le plan, achève l'ouvrage en dix-huit jours, et elle paraît sur le théâtre quatre mois après *Ériphile.*

Le succès passa ses espérances. Cette pièce est la première où, quittant les traces de Corneille et de Racine, il ait montré un art, un talent et un style qui n'étaient plus qu'à lui. Jamais un amour plus vrai, plus passionné, n'avait arraché de si douces larmes; jamais aucun poëte n'avait peint les fureurs de la jalousie dans une âme si tendre, si naïve, si généreuse. On aime Orosmane, lors même qu'il fait frémir; il immole Zaïre, cette Zaïre si intéressante, si vertueuse, et on ne peut le haïr. Et, s'il était possible de se distraire d'Orosmane et de Zaïre, combien la religion n'est-elle pas imposante dans le vieux Lusignan! quelle noblesse le fanatique Nérestan met dans ses reproches! avec quel art le poëte a su présenter ces chrétiens qui viennent troubler une union si touchante! Une femme sensible et pieuse pleure sur Zaïre, qui a sacrifié à son Dieu son amour et sa

vie, tandis qu'un homme étranger au christianisme pleure Zaïre, dont le cœur, égaré par sa tendresse pour son père, s'immole au préjugé superstitieux qui lui défend d'aimer un homme d'une secte étrangère ; et c'est là le chef-d'œuvre de l'art. Pour quiconque ne croit point aux livres juifs, *Athalie* n'est que l'école du fanatisme, de l'assassinat et du mensonge. *Zaïre* est, dans toutes les opinions comme pour tous les pays, la tragédie des cœurs tendres et des âmes pures.

Elle fut suivie d'*Adélaïde du Guesclin*, également fondée sur l'amour, et où, comme dans *Zaïre*, des héros français, des événements de notre histoire, rappelés en beaux vers, ajoutaient encore à l'intérêt ; mais c'était le patriotisme d'un citoyen qui se plaît à rappeler des noms respectés et de grandes époques, et non ce *patriotisme d'antichambre*, qui depuis a tant réussi sur la scène française.

Adélaïde n'eut point de succès. Un plaisant du parterre avait empêché de finir *Mariamne*, en criant : *La reine boit;* un autre fit tomber *Adélaïde*, en répondant : *Couci-couci*, à ce mot si noble, si touchant de Vendôme : *Es-tu content*, *Couci ?*

Cette même pièce reparut sous le nom du *Duc de Foix*, corrigée moins d'après le sentiment de l'auteur que sur les jugements des critiques; elle réussit mieux. Mais lorsque, longtemps après, les trois coups de marteau du *Philosophe sans le savoir* eurent appris qu'on ne sifflerait plus le coup de canon d'*Adélaïde ;* lorsqu'elle se remontra sur la scène, malgré Voltaire, qui se souvenait moins des beautés

de sa pièce que des critiques qu'elle avait essuyées, alors elle enleva tous les suffrages, alors on sentit toute la beauté du rôle de Vendôme, aussi amoureux qu'Orosmane; l'un, jaloux par la suite d'un caractère impérieux; l'autre, par l'excès de sa passion; l'un, tyrannique par l'impétuosité et la hauteur naturelle de son âme; l'autre, par un malheur attaché à l'habitude du pouvoir absolu. Orosmane, tendre, désintéressé dans son amour, se rend coupable, dans un moment de délire où le plonge une erreur excusable, et s'en punit en s'immolant lui-même; Vendôme, plus personnel, appartenant à sa passion plus qu'à sa maîtresse, forme, avec une fureur plus tranquille, le projet de son crime, mais l'expie par ses remords et par le sacrifice de son amour. L'un montre les excès et les malheurs où la violence des passions entraîne les âmes généreuses; l'autre, ce que peuvent le repentir et le sentiment de la vertu sur les âmes fortes, mais abandonnées à leurs passions.

On prétend que le *Temple du Goût* nuisit beaucoup au succès d'*Adélaïde*. Dans cet ouvrage charmant, Voltaire jugeait les écrivains du siècle passé, et même quelques-uns de ses contemporains. Le temps a confirmé tous ses jugements; mais alors ils parurent autant de sacriléges. En observant cette intolérance littéraire, cette nécessité imposée à tout écrivain qui veut conserver son repos, de respecter les opinions établies sur le mérite d'un orateur ou d'un poëte; cette fureur avec laquelle le public poursuit ceux qui osent, sur les objets même les plus indifférents, ne penser que d'après eux-mêmes, on

serait tenté de croire que l'homme est intolérant par sa nature. L'esprit, le génie, la raison, ne garantissent pas toujours de ce malheur. Il est bien peu d'hommes qui n'aient pas en secret quelques idoles dont ils ne voient point de sang-froid qu'on ose affaiblir ou détruire le culte.

Dans le grand nombre, ce sentiment a pour origine l'orgueil et l'envie. On remarque, comme affectant sur nous une supériorité qui nous blesse, l'écrivain qui, en critiquant ceux que nous admirons, a l'air de se croire supérieur à eux, et dès lors à nous-mêmes. On craint qu'en abattant la statue de l'homme qui n'est plus, il ne prétende élever à sa place celle d'un homme vivant, dont la gloire est toujours un spectacle affligeant pour la médiocrité. Mais si des esprits supérieurs s'abandonnent à cette espèce d'intolérance, cette faiblesse excusable et passagère, née de la paresse et de l'habitude, cède bientôt à la vérité, et ne produit ni l'injustice, ni la persécution.

Dans sa retraite, Voltaire avait conçu l'heureux projet de faire connaître à sa nation la philosophie, la littérature, les opinions, les sectes de l'Angleterre; et il fit ses Lettres sur les Anglais (1). Newton, dont on ne connaissait en France ni les opinions philosophiques, ni le système du monde, ni presque même les expériences sur la lumière; Locke, dont le livre traduit en français n'avait été lu que par un petit nombre de philosophes; Bacon, qui n'était cé-

(1) La matière de ces lettres est répandue, sous d'autres titres, dans les Œuvres, et principalement dans le Dictionnaire philosophique.

lèbre que comme chancelier; Shakspeare, dont le génie et les fautes grossières sont un phénomène dans l'histoire de la littérature; Congrève, Wicherley, Addison, Pope, dont les noms étaient presque inconnus même de nos gens de lettres; ces quakers fanatiques, sans être persécuteurs, insensés dans leur dévotion, mais les plus raisonnables des chrétiens dans leur croyance et dans leur morale, ridicules aux yeux du reste des hommes pour avoir outré deux vertus, l'amour de la paix et celui de l'égalité; les autres sectes qui se partageaient l'Angleterre; l'influence qu'un esprit général de liberté y exerce sur la littérature, sur la philosophie, sur les arts, sur les opinions, sur les mœurs; l'histoire de l'insertion de la petite vérole, reçue presque sans obstacle, et examinée sans prévention, malgré la singularité et la nouveauté de cette pratique : tels furent les objets principaux traités dans cet ouvrage.

Fontenelle avait le premier fait parler, à la raison et à la philosophie, un langage agréable et piquant; il avait su répandre sur les sciences la lumière d'une philosophie toujours sage, souvent fine, quelquefois profonde : dans les *Lettres* de Voltaire, on trouve le mérite de Fontenelle avec plus de goût, de naturel, de hardiesse et de gaieté. Un vieil attachement aux erreurs de Descartes n'y vient pas répandre, sur la vérité, des ombres qui la cachent ou la défigurent. C'est la logique et la plaisanterie des *Provinciales*, mais s'exerçant sur de plus grands objets, n'étant jamais corrompues par un vernis de dévotion monacale.

Cet ouvrage fut, parmi nous, l'époque d'une révolution; il commença à y faire naître le goût de la philosophie et de la littérature anglaise; à nous intéresser aux mœurs, à la politique, aux connaissances commerciales de ce peuple; à répandre sa langue parmi nous. Depuis, un engouement puéril a pris la place de l'ancienne indifférence; et, par une singularité remarquable, Voltaire a eu encore la gloire de le combattre et d'en diminuer l'influence.

Il nous avait appris à sentir le mérite de Shakspeare, et à regarder son théâtre comme une mine d'où nos poëtes pourraient tirer des trésors; et lorsqu'un ridicule enthousiasme a présenté comme un modèle à la nation de Racine et de Voltaire ce poëte éloquent, mais sauvage et bizarre, et a voulu nous donner, pour des tableaux énergiques et vrais de la nature, ses toiles chargées de compositions absurdes et de caricatures dégoûtantes et grossières, Voltaire a défendu la cause du goût et de la raison. Il nous avait reproché la trop grande timidité de notre théâtre; il fut obligé de nous reprocher d'y vouloir porter la licence barbare du théâtre anglais.

La publication de ces lettres excita une persécution dont, en les lisant aujourd'hui, on aurait peine à concevoir l'acharnement: mais il y combattait les idées innées; et les docteurs croyaient alors que, s'ils n'avaient point d'idées innées, il n'y aurait pas de caractères assez sensibles pour distinguer leur âme de celle des bêtes. D'ailleurs, il soutenait avec Locke qu'il n'était pas rigoureusement prouvé que Dieu n'aurait pas le pouvoir, s'il le voulait absolument,

de donner à un élément de la matière la faculté de penser; et c'était aller contre le privilége des théologiens, qui prétendent savoir à point nommé, et savoir seuls, tout ce que Dieu a pensé, tout ce qu'il a fait ou dû faire, depuis et même avant le commencement du monde.

Enfin, il y examinait quelques passages des *Pensées* de Pascal, ouvrage que les jésuites même étaient obligés de respecter malgré eux, comme ceux de saint Augustin : on fut scandalisé de voir un poëte, un laïque, oser juger Pascal. Il semblait qu'attaquer le seul des défenseurs de la religion chrétienne qui eût, auprès des gens du monde, la réputation d'un grand homme, c'était attaquer la religion même, et que ses preuves seraient affaiblies, si le géomètre qui avait promis de se consacrer à sa défense était convaincu d'avoir souvent mal raisonné.

Le clergé demanda la suppression des *Lettres sur les Anglais*, et l'obtint par un arrêt du conseil. Ces arrêts se donnent sans examen, comme une espèce de dédommagement du subside que le gouvernement obtient des assemblées du clergé, et une récompense de leur facilité à l'accorder. Les ministres oublient que l'intérêt de la puissance séculière n'est pas de maintenir, mais de laisser détruire, par les progrès de la raison, l'empire dont les prêtres ont si longtemps abusé avec tant de barbarie, et qu'il n'est pas d'une bonne politique d'acheter la paix de ses ennemis en leur sacrifiant ses défenseurs.

Le parlement brûla le livre, suivant un usage jadis inventé par Tibère, et devenu ridicule depuis l'in-

vention de l'imprimerie; mais il est des gens auxquels il faut plus de trois siècles pour commencer à s'apercevoir d'une absurdité.

Toute cette persécution s'exerçait dans le temps même où les miracles du diacre Pâris et ceux du père Girard couvraient les deux partis de ridicule et d'opprobre. Il était juste qu'ils se réunissent contre un homme qui osait prêcher la raison. On alla jusqu'à ordonner des informations contre l'auteur des *Lettres philosophiques*. Le garde des sceaux fit exiler Voltaire, qui, alors absent, fut averti à temps, évita les gens envoyés pour le conduire au lieu de son exil, et aima mieux combattre de loin et d'un lieu sûr. Ses amis prouvèrent qu'il n'avait pas manqué à sa promesse de ne point publier ses Lettres en France, et qu'elles n'avaient paru que par l'infidélité d'un relieur. Heureusement le garde des sceaux était plus zélé pour son autorité que pour la religion, et beaucoup plus ministre que dévot. L'orage s'apaisa, et Voltaire eut la permission de reparaître à Paris.

Le calme ne dura qu'un instant. L'*Épître à Uranie*, jusqu'alors renfermée dans le secret, fut imprimée; et, pour échapper à une persécution nouvelle, Voltaire fut obligé de la désavouer et de l'attribuer à l'abbé de Chaulieu, mort depuis plusieurs années. Cette imputation lui faisait honneur comme poëte, sans nuire à sa réputation de chrétien (1).

La nécessité de mentir pour désavouer un ou-

(1) Voyez les Œuvres de Chaulieu.

vrage, est une extrémité qui répugne également à la conscience et à la noblesse du caractère; mais le crime est pour les hommes injustes qui rendent ce désaveu nécessaire à la sûreté de celui qu'ils y forcent. Si vous avez érigé en crime ce qui n'en est pas un, si vous avez porté atteinte, par des lois absurdes ou par des lois arbitraires, au droit naturel qu'ont tous les hommes, non-seulement d'avoir une opinion, mais de la rendre publique, alors vous méritez de perdre celui qu'a chaque homme d'entendre la vérité de la bouche d'un autre, droit qui fonde seul l'obligation rigoureuse de ne pas mentir. S'il n'est pas permis de tromper, c'est parce que tromper quelqu'un, c'est lui faire un tort, ou s'exposer à lui en faire un; mais le tort suppose un droit, et personne n'a celui de chercher à s'assurer les moyens de commettre une injustice.

Nous ne disculpons point Voltaire d'avoir donné son ouvrage à l'abbé de Chaulieu; une telle imputation, indifférente en elle-même, n'est, comme on sait, qu'une plaisanterie. C'est une arme qu'on donne aux gens en place, lorsqu'ils sont disposés à l'indulgence sans oser en convenir, et dont ils se servent pour repousser les persécuteurs plus sérieux et plus acharnés.

L'indiscrétion avec laquelle les amis de Voltaire récitèrent quelques fragments de la *Pucelle*, fut la cause d'une nouvelle persécution. Le garde des sceaux menaça le poëte d'*un cul de basse-fosse, si jamais il paraissait rien de cet ouvrage*. A une distance du temps où ces tyrans subalternes, si bouffis d'une

puissance éphémère, ont osé tenir un tel langage à des hommes qui sont la gloire de leur patrie et de leur siècle, le sentiment du mépris qu'on éprouve ne laisse plus de place à l'indignation. L'oppresseur et l'opprimé sont également dans la tombe; mais le nom de l'opprimé, porté par la gloire aux siècles à venir, préserve seul de l'oubli, et dévoue à une honte éternelle celui de ses lâches persécuteurs.

Ce fut dans le cours de ces orages que le lieutenant de police Hérault dit un jour à Voltaire : *Quoi que vous écriviez, vous ne viendrez pas à bout de détruire la religion chrétienne.* — *C'est ce que nous verrons*, répondit-il (1).

Dans un moment où l'on parlait beaucoup d'un homme arrêté sur une lettre de cachet, suspecte de fausseté, il demanda au même magistrat ce qu'on faisait à ceux qui fabriquaient de fausses lettres de cachet : *On les pend.* — *C'est toujours bien fait, en attendant qu'on traite de même ceux qui en signent de vraies.*

Fatigué de tant de persécutions, Voltaire crut alors devoir changer sa manière de vivre : sa fortune lui en laissait la liberté. Les philosophes anciens vantaient la pauvreté comme la sauvegarde de l'indépendance; Voltaire voulut devenir riche, pour être indépendant, et il eut également raison. On ne connaissait point, chez les anciens, ces richesses secrètes qu'on peut s'assurer à la fois dans différents pays, et mettre à l'abri de tous les orages. L'abus des con-

(1) Voyez la correspondance générale.

fiscations y rendait les richesses aussi dangereuses par elles-mêmes, que la gloire ou la faveur populaire. L'immensité de l'empire romain, et la petitesse des républiques grecques, empêchaient également de soustraire à ses ennemis ses richesses et sa personne. La différence des mœurs entre les nations voisines, l'ignorance presque générale de toute langue étrangère, une moins grande communication entre les peuples, étaient autant d'obstacles au changement de patrie.

D'un autre côté, les anciens connaissaient moins ces aisances de la vie, nécessaires parmi nous à tous ceux qui ne sont pas nés dans la pauvreté. Leur climat les assujettissait à moins de besoins réels, et les riches donnaient plus à la magnificence, aux raffinements de la débauche, aux excès, aux fantaisies, qu'aux commodités habituelles et journalières. Ainsi, en même temps qu'il leur était à la fois plus facile d'être pauvres, et plus difficile d'être riches sans danger, les richesses n'étaient pas chez eux, comme parmi nous, un moyen de se soustraire à une oppression injuste.

Ne blâmons donc point un philosophe d'avoir, pour assurer son indépendance, préféré les ressources que les mœurs de son siècle lui présentaient, à celles qui convenaient à d'autres mœurs et à d'autres temps.

Voltaire avait hérité de son père et de son frère une fortune honnête; l'édition de la *Henriade*, faite à Londres, l'avait augmentée; des spéculations heureuses dans les fonds publics y ajoutèrent encore :

ainsi, à l'avantage d'avoir une fortune qui assurait son indépendance, il joignit celui de ne la devoir qu'à lui-même. L'usage qu'il en fit aurait dû la lui faire pardonner.

Des secours à des gens de lettres, des encouragements à des jeunes gens en qui il croyait apercevoir le germe du talent, en absorbaient une grande partie. C'est surtout à cet usage qu'il destinait le faible profit qu'il tirait de ses ouvrages ou de ses pièces de théâtre, lorsqu'il ne les abandonnait pas aux comédiens. Jamais auteur ne fut plus cruellement accusé d'avoir eu des torts avec ses libraires; mais ils avaient à leurs ordres toute la canaille littéraire, avide de calomnier la conduite de l'homme dont ils savaient trop qu'ils ne pouvaient étouffer les ouvrages. L'orgueilleuse médiocrité, quelques hommes de mérite blessés d'une supériorité trop incontestable, les gens du monde toujours empressés d'avilir des talents et des lumières objets secrets de leur envie, les dévots intéressés à décrier Voltaire pour avoir moins à le craindre; tous s'empressaient d'accueillir les calomnies des libraires et des Zoïles. Mais les preuves de la fausseté de ces imputations subsistent encore avec celles des bienfaits dont Voltaire a comblé quelques-uns de ses calomniateurs; et nous n'avons pu les voir sans gémir, et sur le malheur du génie condamné à la calomnie, triste compensation de la gloire, et sur cette honteuse facilité à croire tout ce qui peut dispenser d'admirer.

Voltaire n'ayant donc besoin, pour sa fortune, ni de cultiver des protecteurs, ni de solliciter des pla-

ces, ni de négocier avec des libraires, renonça au séjour de la capitale. Jusqu'au ministère du cardinal de Fleury, et jusqu'à son voyage en Angleterre, il avait vécu dans le plus grand monde. Les princes, les grands, ceux qui étaient à la tête des affaires, les gens à la mode, les femmes les plus brillantes, étaient recherchés par lui et le recherchaient. Partout il plaisait, il était fêté; mais partout il inspirait l'envie et la crainte. Supérieur par ses talents, il l'était encore par l'esprit qu'il montrait dans la conversation; il y portait tout ce qui rend aimables les gens d'un esprit frivole, et y mêlait les traits d'un esprit supérieur. Né avec le talent de la plaisanterie, ses mots étaient souvent répétés, et c'en était assez pour qu'on donnât le nom de méchanceté à ce qui n'était que l'expression vraie de son jugement, rendue piquante par la tournure naturelle de son esprit.

A son retour d'Angleterre, il sentit que, dans les sociétés où l'amour-propre et la vanité rassemblent les hommes, il trouverait peu d'amis; et il cessa de s'y répandre, sans cependant rompre avec elles. Le goût qu'il y avait pris pour la magnificence, pour la grandeur, pour tout ce qui est brillant et recherché, était devenu une habitude; il le conserva même dans la retraite : ce goût embellit souvent ses ouvrages; il influa quelquefois sur ses jugements. Rendu à sa patrie, il se réduisit à ne vivre habituellement qu'avec un petit nombre d'amis. Il avait perdu M. de Genonville et M. de Maisons, dont il a pleuré la mort dans des vers si touchants, monuments de cette sensibilité vraie et profonde que la nature avait mise

dans son cœur, que son génie répandit dans ses ouvrages, et qui fut le germe heureux de ce zèle ardent pour le bonheur des hommes, noble et dernière passion de sa vieillesse. Il lui restait M. d'Argental, dont la longue vie n'a été qu'un sentiment de tendresse et d'admiration pour Voltaire, et qui en fut récompensé par son amitié et sa confiance; il lui restait MM. de Formont et de Cideville, qui étaient les confidents de ses ouvrages et de ses projets.

Mais, vers le temps de ces persécutions, une autre amitié vint lui offrir des consolations plus douces, et augmenter son amour pour la retraite. C'était celle de la marquise du Châtelet, passionnée, comme lui, pour l'étude et pour la gloire; philosophe, mais de cette philosophie qui prend sa source dans une âme forte et libre; ayant approfondi la métaphysique et la géométrie, assez pour analyser *Leibnitz* et pour traduire *Newton;* cultivant les arts, mais sachant les juger, et leur préférer la connaissance de la nature et des hommes; n'aimant, de l'histoire, que les grands résultats qui portent la lumière sur les secrets de la nature humaine; supérieure à tous les préjugés par la force de son caractère, comme par celle de sa raison; n'ayant pas la faiblesse de cacher combien elle les dédaignait; se livrant aux frivolités de son sexe, de son état et de son âge, mais les méprisant et les abandonnant, sans regret, pour la retraite, le travail et l'amitié; excitant enfin, par sa supériorité, la jalousie des femmes, et même de la plupart des hommes avec lesquels son rang l'obligeait de vivre, et leur pardonnant sans effort. Telle était l'amie que choisit

Voltaire pour passer aveo lui des jours remplis par le travail, et embellis par leur amitié commune.

Fatigué de querelles littéraires, révolté de voir la ligue que la médiocrité avait formée contre lui, soutenue en secret par des hommes que leur mérite eût dû préserver de cette indigne association; trouvant, depuis qu'il avait osé dire des vérités, autant de délateurs qu'il avait de critiques, et les voyant armer sans cesse contre lui la religion et le gouvernement, parce qu'il faisait bien des vers, il chercha dans les sciences une occupation plus tranquille.

Il voulut donner une exposition élémentaire des découvertes de Newton sur le système du monde et sur la lumière, les mettre à la portée de tous ceux qui avaient une légère teinture des sciences mathématiques, et faire connaître en même temps les opinions philosophiques de Newton, et ses idées sur la chronologie ancienne.

Lorsque ces éléments parurent, le cartésianisme dominait encore, même dans l'Académie des sciences de Paris. Un petit nombre de jeunes géomètres avaient eu seuls le courage de l'abandonner, et il n'existait, dans notre langue, aucun ouvrage où l'on pût prendre une idée des grandes découvertes publiées en Angleterre depuis un demi-siècle.

Cependant on refusa un privilége à l'auteur. Le chancelier d'Aguesseau s'était fait cartésien dans sa jeunesse, parce que c'était alors la mode parmi ceux qui se piquaient de s'élever au-dessus des préjugés vulgaires; et ses sentiments politiques et religieux s'unissaient contre Newton à ses opinions philoso-

phiques. Il trouvait qu'un chancelier de France ne devait pas souffrir qu'un philosophe anglais, à peine chrétien, l'emportât sur un Français qu'on supposait orthodoxe. D'Aguesseau avait une mémoire immense; une application continue l'avait rendu très-profond dans plusieurs genres d'érudition; mais sa tête, fatiguée à force de recevoir et de retenir les opinions des autres, n'avait la force, ni de combiner ses propres idées, ni de se former des principes fixes et précis. Sa superstition, sa timidité, son respect pour les usages anciens, son indécision, rétrécissaient ses vues pour la réforme des lois, et arrêtaient son activité. Il mourut après un long ministère, ne laissant à la France que le regret de voir ses grandes vertus demeurées inutiles, et ses rares qualités perdues pour la nation.

Sa sévérité pour les éléments de la philosophie de Newton n'est pas la seule petitesse qui ait marqué son administration de la librairie : il ne voulait pas donner de priviléges pour les romans; et il ne consentit à laisser imprimer *Cléveland* qu'à condition que le héros changerait de religion.

Voltaire se livrait en même temps à l'étude de la physique, interrogeait les savants dans tous les genres, répétait leurs expériences, ou en imaginait de nouvelles.

Il concourut pour le prix de l'Académie des sciences, sur la nature et la propagation du feu; prit pour devise ce distique qui, par sa précision et son énergie, n'est pas indigne de l'auteur de la *Henriade* :

> Ignis ubique latet, naturam amplectitur omnem,
> Cuncta parit, renovat, dividit, unit, alit.

Le prix fut donné à l'illustre Euler, par qui, dans la carrière des sciences,, il n'était humiliant pour personne d'être vaincu. Madame du Châtelet avait concouru en même temps que son ami, et ces deux pièces obtinrent une mention très-honorable.

La dispute sur la mesure des forces occupait alors les mathématiciens. Voltaire, dans un mémoire présenté à l'Académie, et approuvé par elle, prit le parti de Descartes et de Newton contre Leibnitz et les Bernoulli, et même contre madame du Châtelet, qui était devenue leibnitzienne.

Nous sommes loin de prétendre que ces ouvrages puissent ajouter à la gloire de Voltaire, ou même qu'ils puissent lui mériter une place parmi les savants; mais le mérite d'avoir fait connaître, aux Français qui ne sont pas géomètres, Newton, le véritable système du monde, et les principaux phénomènes de l'optique, peut être compté dans la vie d'un philosophe.

Il est utile de répandre dans les esprits des idées justes sur des objets qui ne semblent appartenir qu'aux sciences, lorsqu'il s'agit ou de faits généraux, importants dans l'ordre du monde, ou de faits communs qui se présentent à tous les yeux. L'ignorance absolue est toujours accompagnée d'erreurs, et les erreurs en physique servent souvent d'appui à des préjugés d'une espèce plus dangereuse. D'ailleurs, les connaissances physiques de Voltaire ont servi son talent pour la poésie. Nous ne parlons pas seulement ici des pièces où il a eu le mérite rare d'exprimer en vers des vérités précises sans les défigurer, sans cesser

d'être poëte, de s'adresser à l'imagination et de flatter l'oreille : l'étude des sciences agrandit la sphère des idées poétiques, enrichit les vers de nouvelles images. Sans cette ressource, la poésie, nécessairement resserrée dans un cercle étroit, ne serait plus que l'art de rajeunir, avec adresse et en vers harmonieux, des idées communes et des peintures épuisées.

Sur quelque genre que l'on s'exerce, celui qui a, dans un autre, des lumières étendues ou profondes aura toujours un avantage immense. Le génie poétique de Voltaire aurait été le même ; mais il n'aurait pas été un si grand poëte, s'il n'eût point cultivé la physique, la philosophie, l'histoire. Ce n'est pas seulement en augmentant le nombre des idées que ces études étrangères sont utiles, elles perfectionnent l'esprit même, parce qu'elles en exercent, d'une manière plus égale, les diverses facultés.

Après avoir donné quelques années à la physique, Voltaire consulta sur ses progrès Clairaut, qui eut la franchise de lui répondre qu'avec un travail opiniâtre il ne parviendrait qu'à devenir un savant médiocre, et qu'il perdrait inutilement pour sa gloire un temps dont il devait compte à la poésie et à la philosophie. Voltaire l'entendit, et céda au goût naturel qui, sans cesse, le ramenait vers les lettres, et au vœu de ses amis qui ne pouvaient le suivre dans sa nouvelle carrière. Aussi, cette retraite de Cirey ne fut-elle point tout entière absorbée par les sciences.

C'est là qu'il fit *Alzire*, *Zulime*, *Mahomet;* qu'il acheva ses *Discours sur l'homme;* qu'il écrivit l'*His-*

toire de Charles XII, prépara le *Siècle de Louis XIV*, et rassembla des matériaux pour son *Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations*, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours.

Alzire et *Mahomet* sont des monuments immortels de la hauteur à laquelle la réunion du génie de la poésie à l'esprit philosophique peut élever l'art de la tragédie. Cet art ne se borne point, dans ces pièces, à effrayer par le tableau des passions, à les réveiller dans les âmes, à faire couler les douces larmes de la pitié ou de l'amour; il y devient celui d'éclairer les hommes, et de les porter à la vertu. Ces citoyens oisifs, qui vont porter au théâtre le triste embarras de finir une inutile journée, y sont appelés à discuter les plus grands intérêts du genre humain. On voit, dans *Alzire*, les vertus nobles, mais sauvages et impétueuses de l'homme de la nature, combattre les vices de la société corrompue par le fanatisme et l'ambition, et céder à la vertu perfectionnée par la raison, dans l'âme d'*Alvarès* ou de *Gusman*, mourant et désabusé. On y voit à la fois comment la société corrompt l'homme en mettant des préjugés à la place de l'ignorance, et comment elle le perfectionne dès que la vérité prend celle des erreurs. Mais le plus funeste des préjugés est le fanatisme; et Voltaire voulut immoler ce monstre sur la scène, et employer, pour l'arracher des âmes, ces effets terribles que l'art du théâtre peut seul produire.

Sans doute il était aisé de rendre un fanatique odieux : mais que ce fanatique soit un grand homme; qu'en l'abhorrant on ne puisse s'empêcher de l'ad-

mirer; qu'il descende à d'indignes artifices sans être avili; qu'occupé d'établir une religion et d'élever un empire, il soit amoureux sans être ridicule; qu'en commettant tous les crimes il ne fasse pas éprouver cette horreur pénible qu'inspirent les scélérats; qu'il ait à la fois le ton d'un prophète et le langage d'un homme de génie; qu'il se montre supérieur au fanatisme dont il enivre ses ignorants et intrépides disciples, sans que jamais la bassesse, attachée à l'hypocrisie, dégrade son caractère; qu'enfin ses crimes soient couronnés par le succès; qu'il triomphe et qu'il paraisse assez puni par ses remords: voilà ce que le talent dramatique n'eût pu faire, s'il n'avait été joint à un esprit supérieur.

Mahomet fut d'abord joué à Lille en 1741. On remit à Voltaire, pendant la première représentation, un billet du roi de Prusse, qui lui mandait la victoire de Molwitz; il interrompit la pièce pour le lire aux spectateurs. *Vous verrez*, dit-il à ses amis réunis autour de lui, *que cette pièce de Molwitz fera réussir la mienne*. On osa la risquer à Paris; mais les cris fanatiques obtinrent, de la faiblesse du cardinal de Fleury, d'en faire défendre la représentation. Voltaire prit le parti d'envoyer sa pièce à Benoît XIV, avec deux vers latins pour son portrait. Lambertini, pontife tolérant, prince facile, mais homme de beaucoup d'esprit, lui répondit avec bonté, et lui envoya des médailles. Crébillon fut plus scrupuleux que le pape. Il ne voulut jamais consentir à laisser jouer une pièce qui, en prouvant qu'on pouvait porter la terreur tragique à son comble, sans sacrifier l'intérêt et sans

révolter par des horreurs dégoûtantes, était la satire du genre dont il avait l'orgueil de se croire le créateur et le modèle.

Ce ne fut qu'en 1751 que M. d'Alembert, nommé, par M. le comte d'Argenson, pour examiner *Mahomet*, eut le courage de l'approuver, et de s'exposer, en même temps, à la haine des gens de lettres ligués contre Voltaire, et à celle des dévots; courage d'autant plus respectable, que l'approbateur d'un ouvrage n'en partageant pas la gloire, il ne pouvait avoir aucun autre dédommagement du danger auquel il s'exposait, que le plaisir d'avoir servi l'amitié et préparé un triomphe à la raison.

Zulime n'eut point de succès, et tous les efforts de l'auteur pour la corriger, et pour en pallier les défauts, ont été inutiles. *Une tragédie est une expérience sur le cœur humain*, et cette expérience ne réussit pas toujours, même entre les mains les plus habiles. Mais le rôle de *Zulime* est le premier au théâtre où une femme passionnée, et entraînée à des actions criminelles, ait conservé la générosité et le désintéressement de l'amour. Ce caractère si vrai, si violent et si tendre, eût peut-être mérité l'indulgence des spectateurs, et les juges du théâtre auraient pu, en faveur de la beauté neuve de ce rôle, pardonner à la faiblesse des autres, sur laquelle l'auteur s'était condamné lui-même avec tant de sévérité et de franchise.

Les *Discours sur l'homme* sont un des plus beaux monuments de la poésie française. S'ils n'offrent point un plan régulier comme les *Épîtres de Pope*,

ils ont l'avantage de renfermer une philosophie plus vraie, plus douce, plus usuelle. La variété des tons, une sorte d'abandon, une sensibilité touchante, un enthousiasme toujours noble, toujours vrai, leur donne un charme que l'esprit, l'imagination et le cœur goûtent tour à tour; charme dont Voltaire a seul connu le secret; et ce secret est celui de toucher, de plaire, d'instruire sans fatiguer jamais, d'écrire pour tous les esprits comme pour tous les âges. Souvent on y voit briller des éclairs d'une philosophie profonde qui, presque toujours exprimée en sentiment ou en image, paraît simple et populaire : talent aussi utile, aussi rare que celui de donner un air de profondeur à des idées fausses et triviales, est commun et dangereux.

En quittant la lecture de Pope, on admire son talent et l'adresse avec laquelle il défend son système; mais l'âme est tranquille, et l'esprit retrouve bientôt toutes ses objections plutôt éludées que détruites. On ne peut quitter Voltaire sans être encouragé ou consolé, sans emporter, avec le sentiment douloureux des maux auxquels la nature a condamné les hommes, celui des ressources qu'elle leur a préparées.

La *Vie de Charles XII* est le premier morceau d'histoire que Voltaire ait publié. Le style, aussi rapide que les exploits du héros, entraîne dans une suite non interrompue d'expéditions brillantes, d'anecdotes singulières, d'événements romanesques, qui ne laissent reposer ni la curiosité ni l'intérêt. Rarement quelques réflexions viennent interrompre le récit; l'auteur s'est oublié lui-même pour faire

agir ses personnages. Il semble qu'il ne fasse que raconter ce qu'il vient d'apprendre sur son héros. Il n'est question que de combats, de projets militaires; et cependant on y aperçoit partout l'esprit d'un philosophe, et l'âme d'un défenseur de l'humanité.

Voltaire n'avait écrit que sur des mémoires originaux, fournis par les témoins mêmes des événements; et son exactitude a eu pour garant le témoignage respectable de Stanislas, l'ami, le compagnon, la victime de Charles XII.

Cependant on accusa cette histoire de n'être qu'un roman, parce qu'elle en avait tout l'intérêt. Si peut-être jamais aucun homme n'excita autant d'enthousiasme, jamais peut-être personne ne fut traité avec moins d'indulgence que Voltaire. Comme en France la réputation d'esprit est, de toutes, la plus enviée, et qu'il était impossible que la sienne en ce genre n'effaçât toutes les autres, on s'acharnait à lui contester tout le reste; et la prétention à l'esprit étant au moins aussi inquiète dans les autres classes que dans celles des gens de lettres, il avait presque autant de jaloux que de lecteurs.

C'était en vain que Voltaire avait cru que la retraite de Cirey le déroberait à la haine: il n'avait caché que sa personne; et sa gloire importunait encore ses ennemis. Un libelle, où l'on calomniait sa vie entière, vint troubler son repos. On le traitait comme un prince ou comme un ministre, parce qu'il excitait autant d'envie. L'auteur de ce libelle était cet abbé Desfontaines qui devait à Voltaire la liberté, et peut-être la vie. Accusé d'un vice honteux

que la superstition a mis au rang des crimes, il avait été emprisonné dans un temps où, par une atroce et ridicule politique, on croyait très à propos de brûler quelques hommes, afin d'en dégoûter un autre de ce vice pour lequel on le soupçonnait faussement de montrer quelque penchant.

Voltaire, instruit du malheur de l'abbé Desfontaines, dont il ne connaissait pas la personne, et qui n'avait auprès de lui d'autre recommandation que de cultiver les lettres, courut à Fontainebleau trouver madame de Prie, alors toute-puissante, et obtint d'elle la liberté du prisonnier, à condition qu'il ne se montrerait point à Paris. Ce fut encore Voltaire qui lui procura une retraite dans la terre d'une de ses amies. Desfontaines y fit un libelle contre son bienfaiteur. On l'obligea de le jeter au feu, mais jamais il ne lui pardonna de lui avoir sauvé la vie. Il saisissait avidement, dans les journaux, toutes les occasions de le blesser; c'était lui qui avait fait dénoncer, par un prêtre du séminaire, le *Mondain*, badinage ingénieux où Voltaire a voulu montrer comment le luxe, en adoucissant les mœurs, en animant l'industrie, prévient une partie des maux qui naissent de l'inégalité des fortunes et de la dureté des riches.

Cette dénonciation l'exposa au danger d'une nouvelle expatriation, parce qu'au reproche de prêcher la volupté, si grave aux yeux des gens qui ont besoin de couvrir des vices plus réels du manteau de l'austérité, on joignit le reproche plus dangereux de s'être moqué des plaisirs de nos premiers pères.

Enfin le journaliste publia *la Voltairomanie*. Ce fut alors que Voltaire, qui depuis longtemps souffrait en silence les calomnies de Desfontaines et de Rousseau, s'abandonna aux mouvements d'une colère dont ces vils ennemis n'étaient pas dignes.

Non content de se venger en livrant ses adversaires au mépris public, en les marquant de ces traits que le temps n'efface point, il poursuivit Desfontaines, qui en fut quitte pour désavouer le libelle, et se mit à en faire d'autres pour se consoler. C'est donc à quarante-quatre ans, après vingt années de patience, que Voltaire sortit, pour la première fois, de cette modération dont il serait à désirer que les gens de lettres ne s'écartassent jamais. S'ils ont reçu de la nature le talent si redoutable de dévouer leurs ennemis au ridicule et à la honte, qu'ils dédaignent d'employer cette arme dangereuse à venger leurs propres querelles, et qu'ils la réservent contre les persécuteurs de la vérité et les ennemis des droits des hommes!

La liaison qui se forma, vers le même temps, entre Voltaire et le prince royal de Prusse, était une des premières causes des emportements où ses ennemis se livrèrent alors contre lui. Le jeune Frédéric n'avait reçu de son père que l'éducation d'un soldat; mais la nature le destinait à être un homme d'un esprit aimable, étendu et élevé, aussi bien qu'un grand général. Il était relégué à Rémusberg par son père, qui, ayant formé le projet de lui faire couper la tête, en qualité de déserteur, parce qu'il avait voulu voyager sans sa permission, avait cédé aux

représentations du ministre de l'empereur, et s'était contenté de le faire assister au supplice d'un de ses compagnons de voyage.

Dans cette retraite, Frédéric, passionné pour la langue française, pour les vers, pour la philosophie, choisit Voltaire pour son confident et pour son guide. Ils s'envoyaient réciproquement leurs ouvrages; le prince consultait le philosophe sur ses travaux, lui demandait des conseils et des leçons. Ils discutaient ensemble les questions de la métaphysique les plus curieuses comme les plus insolubles. Le prince étudiait alors Wolf, dont il abjura bientôt les systèmes et l'inintelligible langage, pour une philosophie plus simple et plus vraie. Il travaillait en même temps à réfuter Machiavel, c'est-à-dire à prouver que la politique la plus sûre, pour un prince, est de conformer sa conduite aux règles de la morale, et que son intérêt ne le rend pas nécessairement ennemi de ses peuples et de ses voisins, comme Machiavel l'avait supposé, soit par esprit de système, soit pour dégoûter ses compatriotes du gouvernement d'un seul, vers lequel la lassitude d'un gouvernement populaire, toujours orageux et souvent cruel, semblait les porter.

Dans le siècle précédent, Tycho-Brahé, Descartes, Leibnitz, avaient joui de la société des souverains, et avaient été comblés des marques de leur estime; mais la confiance, la liberté ne régnaient pas dans ce commerce trop inégal. Frédéric en donna le premier exemple, que, malheureusement pour sa gloire, il n'a pas soutenu. Le prince envoya son ami, le ba-

ron de Keyserling, visiter les divinités de Cirey, et porter à Voltaire son portrait et ses manuscrits. Le philosophe était touché, peut-être même flatté de cet hommage; mais il l'était encore plus de voir un prince destiné pour le trône cultiver les lettres, se montrer l'ami de la philosophie et l'ennemi de la superstition. Il espérait que l'auteur de l'*Anti-Machiavel* serait un roi pacifique; et il s'occupait avec délices de faire imprimer secrètement le livre qu'il croyait devoir lier le prince à la vertu, par la crainte de démentir ses propres principes et de trouver sa condamnation dans son propre ouvrage.

Frédéric, en montant sur le trône, ne changea point pour Voltaire. Les soins du gouvernement n'affaiblirent ni son goût pour les vers, ni son avidité pour les ouvrages conservés alors dans le portefeuille de Voltaire, et dont, avec madame du Châtelet, il était presque le seul confident; mais une de ses premières démarches fut de faire suspendre la publication de l'*Anti-Machiavel*. Voltaire obéit; et ses soins, qu'il donnait à regret, furent infructueux. Il désirait encore plus que son disciple, devenu roi, prît un engagement public qui répondît de sa fidélité aux maximes philosophiques. Il alla le voir à Wesel, et fut étonné de trouver un jeune roi en uniforme sur un lit de camp, ayant le frisson de la fièvre. Cette fièvre n'empêcha point le roi de profiter du voisinage pour faire payer à l'évêque de Liége une ancienne dette oubliée. Voltaire écrivit le mémoire, qui fut appuyé par des soldats; et il revint à Paris, content d'avoir vu que son héros était un

homme très-aimable; mais il résista aux offres qu'il lui fit pour l'attirer auprès de lui, et préféra l'amitié de madame du Châtelet à la faveur d'un roi, et d'un roi qui l'admirait.

Le roi de Prusse déclara la guerre à la fille de Charles VI, et profita de sa faiblesse pour faire valoir d'anciennes prétentions sur la Silésie. Deux batailles lui en assurèrent la possession. Le cardinal de Fleury, qui avait entrepris la guerre malgré lui, négociait toujours en secret. L'impératrice sentit que son intérêt n'était pas de traiter avec la France, contre laquelle elle espérait des alliés utiles, qui se chargeraient des frais de la guerre, tandis que, si elle n'avait plus à combattre que le roi de Prusse, elle resterait abandonnée à elle-même, et verrait les vœux et les secours secrets des mêmes puissances se tourner vers son ennemi. Elle aima mieux étouffer son ressentiment, instruire le roi de Prusse des propositions du cardinal, le déterminer à la paix par cette confidence, et acheter, par le sacrifice de la Silésie, la neutralité de l'ennemi le plus à craindre pour elle.

La guerre n'avait pas interrompu la correspondance du roi de Prusse et de Voltaire. Le roi lui envoyait des vers du milieu de son camp, en se préparant à une bataille, ou pendant le tumulte d'une victoire; et Voltaire, en louant ses exploits, en caressant sa gloire militaire, lui prêchait toujours l'humanité et la paix.

Le cardinal de Fleury mourut. Voltaire avait été assez lié avec lui, parce qu'il était curieux de con-

naître les anecdotes du règne de Louis XIV, et que Fleury aimait à les conter, s'arrêtant surtout à celles qui pouvaient le regarder, et ne doutant pas que Voltaire ne s'empressât d'en remplir son histoire; mais la haine naturelle de Fleury et de tous les hommes faibles pour qui s'élève au-dessus des forces communes, l'emporta sur son goût et sur sa vanité.

Fleury avait voulu empêcher les Français de parler, et même de penser, pour les gouverner plus aisément. Il avait, toute sa vie, entretenu dans l'État une guerre d'opinions, par ses soins mêmes, pour empêcher ces opinions de faire du bruit, et de troubler la tranquillité publique. La hardiesse de Voltaire l'effrayait. Il craignait également de compromettre son repos en le défendant, ou sa petite renommée en l'abandonnant avec trop de lâcheté; et Voltaire trouva dans lui, moins un protecteur qu'un persécuteur caché, mais contenu par son respect pour l'opinion et l'intérêt de sa propre gloire.

Voltaire fut désigné pour lui succéder dans l'Académie française. Il venait d'y acquérir de nouveaux droits qui auraient imposé silence à l'envie, si elle pouvait avoir quelque pudeur; il venait d'enrichir la scène d'un nouveau chef-d'œuvre, de *Mérope*, jusqu'ici la seule tragédie où des larmes abondantes et douces ne coulent point sur les malheurs de l'amour. L'auteur de *Zaïre* avait déjà combattu cette maxime de Despréaux :

> De cette passion la sensible peinture
> Est pour aller au cœur la route la plus sûre.

Il avait avancé que la nature peut produire au théâtre des effets plus pathétiques et plus déchirants; et il le prouva dans *Mérope*.

Cependant, si Despréaux entend, par *sûre, la moins difficile*, les faits sont en sa faveur. Plusieurs poëtes ont fait des tragédies touchantes, fondées sur l'amour; et *Mérope* est seule jusqu'ici.

Entraîné par l'intérêt des situations, par une rapidité de dialogue inconnue au théâtre, par le talent d'une actrice qui avait su prendre l'accent vrai et passionné de la nature, le parterre fut agité d'un enthousiasme sans exemple : il força Voltaire, caché dans un coin du spectacle, à venir se montrer aux spectateurs. Il parut dans la loge de la maréchale de Villars; on cria à la jeune duchesse de Villars d'embrasser l'auteur de *Mérope;* elle fut obligée de céder à l'impérieuse volonté du public, ivre d'admiration et de plaisir.

C'est la première fois que le parterre ait demandé l'auteur d'une pièce. Mais ce qui fut alors un hommage rendu au génie, dégénéré depuis en usage, n'est plus qu'une cérémonie ridicule et humiliante, à laquelle les auteurs qui se respectent refusent de se soumettre.

A ce nouveau titre, que la dévotion même était obligée de respecter, se joignait l'appui de madame de Châteauroux, alors gouvernée par le duc de Richelieu, cet homme extraordinaire qui à vingt ans avait été deux fois à la Bastille pour la témérité de ses galanteries; qui, par l'éclat et le nombre de ses aventures, avait fait naître parmi les femmes une

espèce de mode, et presque regarder comme un honneur d'être déshonorées par lui; qui avait établi parmi ses imitateurs une sorte de galanterie où l'amour n'était plus même le goût du plaisir, mais la vanité de séduire; ce même homme qu'on vit ensuite contribuer à la gloire de Fontenoi, affermir la révolution de Gênes, prendre Mahon, forcer une armée anglaise à lui rendre les armes; et lorsqu'elle eut rompu ce traité, lorsqu'elle menaçait ses quartiers dispersés et affaiblis, l'arrêter par son activité et son audace; et qui vint ensuite reperdre dans les intrigues de la cour, et dans les manœuvres d'une administration tyrannique et corrompue, une gloire qui eût pu couvrir les premières fautes de sa vie.

Le duc de Richelieu avait été l'ami de Voltaire dès l'enfance. Voltaire, qui eut souvent à s'en plaindre, conserva pour lui ce goût de la jeunesse, que le temps n'efface point, et une espèce de confiance que l'habitude soutenait plus que le sentiment; et le maréchal de Richelieu demeura fidèle à cet ancien attachement, autant que le permit la légèreté de son caractère, ses caprices, son petit despotisme sur les théâtres, son mépris pour tout ce qui n'était pas homme de la cour, sa faiblesse pour le crédit, et son insensibilité pour tout ce qui était noble ou utile.

Il servit alors Voltaire auprès de madame de Châteauroux; mais M. de Maurepas n'aimait pas Voltaire. L'abbé de Chaulieu avait fait une épigramme contre *Œdipe*, parce qu'il était blessé qu'un jeune homme, déjà son rival dans le genre des poésies

fugitives, mêlées de philosophie et de volupté, joignît à cette gloire celle de réussir au théâtre; et M. de Maurepas, qui mettait de la vanité à montrer plus d'esprit qu'un autre dans un souper, ne pardonnait pas à Voltaire de lui ôter trop évidemment cet avantage, dont il n'était pas trop ridicule alors qu'un homme en place pût être flatté.

Voltaire avait essayé de le désarmer par une épître, où il lui donnait les louanges auxquelles le genre d'esprit et le caractère de M. de Maurepas pouvaient prêter le plus de vraisemblance. Cette épître, qui renfermait autant de leçons que d'éloges, ne changea rien aux sentiments du ministre. Il se lia, pour empêcher Voltaire d'entrer à l'Académie, avec le théatin Boyer, que Fleury avait préféré, pour l'éducation du Dauphin, à Massillon, dont il craignait les talents et la vertu, et qu'il avait ensuite désigné au roi, en mourant, pour la feuille des bénéfices, apparemment dans l'espérance de se faire regretter des jansénistes. D'ailleurs, M. de Maurepas était bien aise de trouver une occasion de blesser, sans se compromettre, madame de Châteauroux, dont il connaissait toute la haine pour lui. Voltaire, instruit de cette intrigue, alla trouver le ministre, et lui demanda si, dans le cas où madame de Châteauroux secondât son élection, il la traverserait: *Oui*, lui répondit le ministre, *et je vous écraserai.*

Il savait qu'un homme en place en aurait la facilité, et que, sous un gouvernement faible, le crédit d'une maîtresse doit céder à celui des prêtres intri-

gants ou fanatiques, plus méprisables aux yeux de la raison, mais encore respectés par la populace : il laissa triompher Boyer.

Peu de temps après, le ministre sentit combien l'alliance du roi de Prusse était nécessaire à la France; mais ce prince craignait de s'engager de nouveau avec une puissance dont la politique incertaine et timide ne lui inspirait aucune confiance. On imagina que Voltaire pourrait le déterminer. Il fut chargé de cette négociation, mais en secret. On convint que les persécutions de Boyer seraient le prétexte de son voyage en Prusse. Il y gagna la liberté de se moquer du pauvre théatin, qui alla se plaindre au roi que Voltaire le faisait *passer pour un sot* dans les cours étrangères, et à qui le roi répondit que *c'était une chose convenue.*

Voltaire partit, et Piron, à la tête de ses ennemis, l'accabla d'épigrammes et de chansons sur sa prétendue disgrâce. Ce Piron avait l'habitude d'insulter à tous les hommes célèbres qui essuyaient des persécutions: ses œuvres sont remplies des preuves de cette basse méchanceté. Il passait cependant pour un bon homme, parce qu'il était paresseux, et que, n'ayant aucune dignité dans le caractère, il n'offensait pas l'amour-propre des gens du monde.

Cependant, après avoir passé quelque temps avec le roi de Prusse, qui se refusait constamment à toute négociation avec la France, Voltaire eut l'adresse de saisir le véritable motif de ce refus : c'était la faiblesse qu'avait eue la France de ne pas déclarer la guerre à l'Angleterre, et de paraître, par cette con-

duite, demander la paix, quand elle pouvait prétendre à en dicter les conditions.

Il revint alors à Paris, et rendit compte de son voyage. Le printemps suivant, le roi de Prusse déclara de nouveau la guerre à la reine de Hongrie, et, par cette diversion utile, força ses troupes d'évacuer l'Alsace. Ce service important, celui d'avoir pénétré, en passant à la Haye, les dispositions des Hollandais, encore incertaines en apparence, n'obtint à Voltaire aucune de ces marques de considération dont il eût voulu se faire un rempart contre ses ennemis littéraires.

Le marquis d'Argenson fut appelé au ministère. Il mérite d'être compté parmi le petit nombre des gens en place qui ont aimé véritablement la philosophie et le bien public. Son goût pour les lettres l'avait lié avec Voltaire. Il l'employa plus d'une fois à écrire des manifestes, des déclarations, des dépêches, qui pouvaient exiger, dans le style, de la correction, de la noblesse et de la mesure.

Tel fut le manifeste qui devait être publié par le prétendant à sa descente en Écosse, avec une petite armée française que le duc de Richelieu aurait commandée. Voltaire eut alors l'occasion de travailler avec le comte de Lalli, jacobite zélé, ennemi acharné des Anglais, dont il a depuis défendu la mémoire avec tant de courage, lorsqu'un arrêt injuste, exécuté avec barbarie, le sacrifia au ressentiment de quelques employés de la Compagnie des Indes.

Mais il eut, dans le même temps, un appui plus

puissant, la marquise de Pompadour, avec laquelle il avait été lié lorsqu'elle était encore madame d'Étioles. Elle le chargea de faire une pièce pour le premier mariage du Dauphin. Une charge de gentilhomme de la chambre, le titre d'historiographe de France, et enfin la protection de la cour, nécessaire pour empêcher la cabale des dévots de lui fermer l'entrée de l'Académie française, furent la récompense de cet ouvrage. C'est à cette occasion qu'il fit ces vers :

> Mon Henri quatre et ma Zaïre,
> Et mon Américaine Alzire,
> Ne m'ont valu jamais un seul regard du roi;
> J'eus beaucoup d'ennemis avec très-peu de gloire.
> Les honneurs et les biens pleuvent enfin sur moi,
> Pour une farce de la foire.

C'était juger un peu trop sévèrement la *Princesse de Navarre*, ouvrage rempli d'une galanterie noble et touchante.

Cependant la faveur de la cour ne suffisait pas pour lui ouvrir les portes de l'Académie. Il fut obligé, pour désarmer les dévots, d'écrire une lettre au père de Latour, où il protestait de son respect pour la religion, et, ce qui était bien plus nécessaire, de son attachement aux jésuites. Malgré l'adresse avec laquelle il ménage ses expressions dans cette lettre, il valait mieux sans doute renoncer à l'Académie, que d'avoir la faiblesse de l'écrire; et cette faiblesse serait inexcusable, s'il avait fait ce sacrifice à la vanité de porter un titre qui, depuis longtemps, ne pouvait plus honorer le nom de Voltaire. Mais il le faisait à

sa sûreté; il croyait qu'il trouverait dans l'Académie un appui contre la persécution; et c'était présumer trop du courage et de la justice de ses confrères.

Dans son discours à l'Académie, il secoua le premier le joug de l'usage qui semblait condamner ces discours à n'être qu'une suite de compliments, plus encore que d'éloges. Voltaire osa parler dans le sien de littérature et de goût; et son exemple est devenu, en quelque sorte, une loi dont les académiciens gens de lettres osent rarement s'écarter. Mais il n'alla point jusqu'à supprimer les éternels éloges de Richelieu, de Séguier et de Louis XIV; et jusqu'ici deux ou trois académiciens seulement ont eu le courage de s'en dispenser. Il parla de Crébillon, dans ce discours, avec la noble générosité d'un homme qui ne craint point d'honorer le talent dans un rival, et de donner des armes à ses propres détracteurs.

Un nouvel orage de libelles vint tomber sur lui, et il n'eut pas la force de les mépriser. La police était alors aux ordres d'un homme qui avait passé quelques mois à la campagne avec madame de Pompadour. On arrêta un malheureux violon de l'Opéra, nommé Travenol, qui, avec l'avocat Rigoley de Juvigny, colportait ces libelles. Le père de Travenol, vieillard de quatre-vingts ans, va chez Voltaire demander la grâce du coupable: toute sa colère cède au premier cri de l'humanité. Il pleure avec le vieillard, l'embrasse, le console, et court avec lui demander la liberté de son fils.

La faveur de Voltaire ne fut pas de longue durée. Madame de Pompadour fit accorder à Crébillon

des honneurs qu'on lui refusait. Voltaire avait rendu constamment justice à l'auteur de *Rhadamisthe;* mais il ne pouvait avoir l'humilité de le croire supérieur à celui d'*Alzire*, de *Mahomet* et de *Mérope*. Il ne vit dans cet enthousiasme exagéré pour Crébillon qu'un désir secret de l'humilier; et il ne se trompait pas.

Le poëte, le bel esprit aurait pu conserver des amis puissants; mais ces titres cachaient dans Voltaire un philosophe, un homme plus occupé encore des progrès de la raison que de sa gloire personnelle.

Son caractère, naturellement fier et indépendant, se prêtait à des adulations ingénieuses; il prodiguait la louange, mais il conservait ses sentiments, ses opinions, et la liberté de les montrer. Des leçons fortes ou touchantes sortaient du sein des éloges; et cette manière de louer, qui pouvait réussir à la cour de Frédéric, devait blesser dans toute autre.

Il retourna donc encore à Cirey, et bientôt après à la cour de Stanislas. Ce prince, deux fois élu roi de Pologne, l'une par la volonté de Charles XII, l'autre par le vœu de la nation, n'en avait jamais possédé que le titre. Retiré en Lorraine, où il n'avait encore que le nom de souverain, il réparait, par ses bienfaits, le mal que l'administration française faisait à cette province, où le gouvernement paternel de Léopold avait réparé un siècle de dévastations et de malheurs. Sa dévotion ne lui avait ôté ni le goût des plaisirs, ni celui des gens d'esprit. Sa maison était celle d'un particulier très-riche; son ton, celui d'un homme simple et franc, qui, n'ayant jamais été mal-

heureux que parce qu'on avait voulu qu'il fût roi, n'était pas ébloui d'un titre dont il n'avait éprouvé que les dangers. Il avait désiré d'avoir à sa cour, ou plutôt chez lui, madame du Châtelet et Voltaire. L'auteur des *Saisons*, le seul poëte français qui ait réuni, comme Voltaire, l'âme et l'esprit d'un philosophe, vivait alors à Lunéville, où il n'était connu que comme un jeune militaire aimable; mais ses premiers vers, pleins de raison, d'esprit et de goût, annonçaient déjà un homme fait pour honorer son siècle.

Voltaire menait à Lunéville une vie occupée, douce et tranquille, lorsqu'il eut le malheur d'y perdre son amie. Madame du Châtelet mourut au moment où elle venait de terminer sa traduction de *Newton*, dont le travail forcé abrégea ses jours. Le roi vint consoler Voltaire dans sa chambre, et pleurer avec lui. Revenu à Paris, il se livra au travail; moyen de dissiper la douleur, que la nature a donné à très-peu d'hommes. Ce pouvoir sur nos propres idées, cette force de tête que les peines de l'âme ne peuvent détruire, sont des dons précieux qu'il ne faut point calomnier en les confondant avec l'insensibilité. La sensibilité n'est point de la faiblesse; elle consiste à sentir les peines, et non à s'en laisser accabler. On n'en a pas moins une âme sensible et tendre, la douleur n'en a pas été moins vive parce qu'on a eu le courage de la combattre, et que des qualités extraordinaires ont donné la force de la vaincre.

Voltaire se lassait d'entendre tous les gens du mon-

de, et la plupart des gens de lettres, lui préférer Crébillon, moins par sentiment que pour le punir de l'universalité de ses talents; car on est toujours plus indulgent pour les talents bornés à un seul genre, qui, paraissant une espèce d'instinct, et laissant en repos plus d'espèces d'amour-propre, humilient moins l'orgueil.

Cette opinion de la supériorité de Crébillon était soutenue avec tant de passion, que depuis, dans le discours préliminaire de l'*Encyclopédie*, M. d'Alembert eut besoin de courage pour accorder l'égalité à l'auteur d'*Alzire* et de *Mérope*, et n'osa porter plus loin la justice. Enfin Voltaire voulut se venger, et forcer le public à le mettre à sa véritable place, en donnant *Sémiramis*, *Oreste* et *Rome sauvée*, trois sujets que Crébillon avait traités. Toutes les cabales animées contre Voltaire s'étaient réunies pour faire obtenir un succès éphémère au *Catilina* de son rival, pièce dont la conduite est absurde et le style barbare, où Cicéron propose d'employer sa fille pour séduire Catilina, où un grand prêtre donne aux amants des rendez-vous dans un temple, y introduit une courtisane en habit d'homme, et traite ensuite le sénat d'impie, parce qu'il y discute des affaires de la république.

Rome sauvée, au contraire, est un chef-d'œuvre de style et de raison : Cicéron s'y montre avec toute sa dignité et toute son éloquence; César y parle, y agit comme un homme fait pour soumettre Rome, accabler ses ennemis de sa gloire, et se faire pardonner la tyrannie à force de talents et de vertus; Cati-

lina y est un scélérat, mais qui cherche à excuser ses vices sur l'exemple et ses crimes sur la nécessité. L'énergie républicaine et l'âme des Romains ont passé tout entières dans le poëte.

Voltaire avait un petit théâtre, où il essayait ses pièces. Il y joua souvent le rôle de Cicéron. Jamais, dit-on, l'illusion ne fut plus complète; il avait l'air de créer son rôle en le récitant; et quand, au cinquième acte, Cicéron reparaissait au sénat, quand il s'excusait d'aimer la gloire, quand il récitait ces beaux vers :

> Romains, j'aime la gloire, et ne veux point m'en taire;
> Des travaux des humains c'est le digne salaire.
> Sénat, en vous servant il la faut acheter:
> Qui n'ose la vouloir n'ose la mériter,

alors le personnage se confondait avec le poëte. On croyait entendre Cicéron ou Voltaire avouer et excuser cette faiblesse des grandes âmes.

Il n'y avait qu'un beau rôle dans l'*Électre* de Crébillon, et c'était celui d'un personnage subalterne. Oreste, qui ne se connaît pas, est amoureux de la fille d'Égisthe, qui a le malheur de s'appeler Iphianasse. L'implacable Électre a un tendre penchant pour le fils d'Égisthe ; c'est au milieu des Furies qui conduisent au parricide un fils égaré et condamné par les dieux à cette horrible vengeance, que ces insipides amours remplissent la scène.

Voltaire sentit qu'il fallait rendre Clytemnestre intéressante par ses remords, la peindre plus faible que coupable, dominée par le cruel Égisthe, mais

honteuse de l'avoir aimé, et sentant le poids de sa chaîne comme celui de son crime. Si l'on compare cette pièce aux autres tragédies de Voltaire, on la trouvera sans doute bien inférieure à ses chefs-d'œuvre; mais si on la compare à Sophocle qu'il voulait imiter, dont il voulait faire connaître aux Français le caractère et la manière de concevoir la tragédie, on verra qu'il a su en conserver les beautés, en imiter le style, en corriger les défauts, rendre Clytemnestre plus touchante, et Électre moins barbare. Aussi quand, malgré les cabales, ces beautés de tous les temps, transportées sur notre scène par un homme digne de servir d'interprète au plus éloquent des poëtes grecs, forcèrent les applaudissements, Voltaire, plus occupé des intérêts du goût que de sa propre gloire, ne put s'empêcher de crier au parterre, dans un mouvement d'enthousiasme: *Courage, Athéniens, c'est du Sophocle!*

La *Sémiramis* de Crébillon avait été oubliée dès sa naissance. Celle de Voltaire est le même sujet que quinze ans auparavant il avait traité sous le nom d'Ériphyle, et qu'il avait retiré du théâtre, quoique la pièce eût été fort applaudie; il avait mieux senti aux représentations toutes les difficultés de ce sujet; il avait vu que, pour rendre intéressante une femme qui avait fait périr son mari dans la vue de régner à sa place, il fallait que l'éclat de son règne, ses conquêtes, ses vertus, l'étendue de son empire, forçassent au respect, et s'emparassent de l'âme des spectateurs; que la femme criminelle fût la maîtresse du monde, et eût les vertus d'un grand roi. Il sentit

qu'en mettant sur le théâtre les prodiges d'une religion étrangère, il fallait, par la magnificence, le ton auguste et religieux du style, ne pas laisser à l'imagination le temps de se refroidir, montrer partout les dieux qu'on voulait faire agir, et couvrir le ridicule d'un miracle, en présentant sans cesse l'idée consolante d'un pouvoir divin, exerçant sur les crimes secrets des princes une vengeance lente, mais inévitable.

L'amour, révoltant dans *Oreste*, était nécessaire dans *Sémiramis*. Il fallait que Ninias eût une amante, pour qu'il pût aimer Sémiramis, répondre à ses bontés, se sentir entraîné vers elle avant de la connaître pour sa mère, sans que l'horreur naturelle pour l'inceste se répandît sur le personnage qui doit exciter l'intérêt. Le style de Sémiramis, la majesté du sujet, la beauté du spectacle, le grand intérêt de quelques scènes, triomphèrent de l'envie et des cabales; mais on ne rendit justice que longtemps après à *Oreste* et à *Rome sauvée*.

Peut-être même n'est-on pas encore absolument juste. Et si on songe que tous les colléges, toutes les maisons où se forment les instituteurs particuliers, sont dévoués au fanatisme; que dans presque toutes les éducations on instruit les enfants à être injustes envers Voltaire, on n'en sera pas étonné.

Il fit ces trois pièces à Sceaux, chez madame la duchesse du Maine. Cette princesse aimait le bel esprit, les arts, la galanterie; elle donnait dans son palais une idée de ces plaisirs ingénieux et brillants qui avaient embelli la cour de Louis XIV, et ennobli

ses faiblesses. Elle aimait Cicéron; et c'était pour le venger des outrages de Crébillon qu'elle excita Voltaire à faire *Rome sauvée*. Il avait envoyé *Mahomet* au pape; il dédia *Sémiramis* à un cardinal. Il se faisait un plaisir malin de montrer aux fanatiques français que des princes de l'Église savaient allier l'estime pour le talent au zèle de la religion, et ne croyaient pas servir le christianisme en traitant comme ses ennemis les hommes dont le génie exerçait sur l'opinion publique un empire redoutable.

Ce fut à cette époque qu'il consentit enfin à céder aux instances du roi de Prusse, et qu'il accepta le titre de chambellan, la grande croix de l'ordre du Mérite, et une pension de vingt mille livres. Il se voyait, dans sa patrie, l'objet de l'envie et de la haine des gens de lettres, sans leur avoir jamais disputé ni places, ni pension; sans les avoir humiliés par des critiques; sans s'être jamais mêlé d'aucune intrigue littéraire; après avoir obligé tous ceux qui avaient eu besoin de lui, cherché à se concilier les autres par des éloges, et saisi toutes les occasions de gagner l'amitié de ceux que l'amour-propre avait rendus injustes.

Les dévots qui se souvenaient des *Lettres philosophiques* et de *Mahomet*, en attendant les occasions de le persécuter, cherchaient à décrier ses ouvrages et sa personne, employaient contre lui leur ascendant sur la première jeunesse, et celui que, comme directeurs, ils conservaient encore dans les familles bourgeoises et chez les dévotes de la cour. Un silence absolu pouvait seul le mettre à l'abri de la persécu-

tion ; il n'aurait pu faire paraître aucun ouvrage sans être sûr que la malignité y chercherait un prétexte pour l'accuser d'impiété, ou le rendre odieux au gouvernement. Madame de Pompadour avait oublié leur ancienne liaison, dans une place où elle ne voulait plus que des esclaves. Elle ne lui pardonnait point de n'avoir pas souffert, avec assez de patience, les préférences accordées à Crébillon. Louis XV avait pour Voltaire une sorte d'éloignement. Il avait flatté ce prince plus qu'il ne convenait à sa propre gloire; mais l'habitude rend les rois presque insensibles à la flatterie publique. La seule qui les séduise est la flatterie adroite des courtisans, qui, s'exerçant sur les petites choses, se répète tous les jours et sait choisir ses moments; qui consiste moins dans des louanges directes que dans une adroite approbation des passions, des goûts, des actions, des discours du prince. Un demi-mot, un signe, une maxime générale qui les rassure sur leurs faiblesses ou sur leurs fautes, font plus d'effet que les vers les plus dignes de la postérité. Les louanges des hommes de génie ne touchent que les rois qui aiment véritablement la gloire.

On prétend que Voltaire s'étant approché de Louis XV après la représentation du *Temple de la Gloire*, où Trajan, donnant la paix au monde après ses victoires, reçoit la couronne refusée aux conquérants, et réservée à un héros ami de l'humanité, et lui ayant dit, *Trajan est-il content?* le roi fut moins flatté du parallèle que blessé de la familiarité.

M. d'Argenson n'avait pas voulu prêter à Voltaire

son appui pour lui obtenir un titre d'associé libre dans l'Académie des sciences, et pour entrer dans celle des belles-lettres, places qu'il ambitionnait alors comme un asile contre l'armée des critiques hebdomadaires, que la police oblige à respecter les corps littéraires, excepté lorsque des corps ou des particuliers plus puissants croient avoir intérêt de les avilir, en les abandonnant aux traits de ces méprisables ennemis.

Voltaire alla donc à Berlin; et le même prince qui le dédaignait, la même cour où il n'essuyait plus que des désagréments, furent offensés de ce départ. On ne vit plus que la perte d'un homme qui honorait la France, et la honte de l'avoir forcé à chercher ailleurs un asile. Il trouva dans le palais du roi de Prusse la paix et presque la liberté, sans aucun autre assujettissement que celui de passer quelques heures avec le roi, pour corriger ses ouvrages et lui apprendre les secrets de l'art d'écrire. Il soupait presque tous les jours avec lui. Ces soupers, où la liberté était extrême, où l'on traitait avec une franchise entière toutes les questions de la métaphysique et de la morale, où la plaisanterie la plus libre égayait ou tranchait les discussions les plus sérieuses, où le roi disparaissait presque toujours pour ne laisser voir que l'homme d'esprit, n'étaient pour Voltaire qu'un délassement agréable. Le reste du temps était consacré librement à l'étude.

Il perfectionnait quelques-unes de ses tragédies, achevait le *Siècle de Louis XIV*, corrigeait la *Pucelle*, travaillait à son *Essai sur les mœurs et l'esprit des*

nations, et faisait le *Poëme de la Loi naturelle*, tandis que Frédéric gouvernait ses États sans ministres, inspectait et perfectionnait son armée, faisait des vers, composait de la musique, écrivait sur la philosophie et sur l'histoire. La famille royale protégeait les goûts de Voltaire; il adressait des vers aux princesses, jouait la tragédie avec les frères et les sœurs du roi; et, en leur donnant des leçons de déclamation, il leur apprenait à mieux sentir les beautés de notre poésie; car les vers doivent être déclamés, et on ne peut connaître la poésie d'une langue étrangère, si on n'a point l'habitude d'entendre réciter les vers par des hommes qui sachent leur donner l'accent et le mouvement qu'ils doivent avoir.

Voilà ce que Voltaire appelait le palais d'Alcine; mais l'enchantement fut trop tôt dissipé. Les gens de lettres appelés plus anciennement que lui à Berlin furent jaloux d'une préférence trop marquée, et surtout de cette espèce d'indépendance qu'il avait conservée, de cette familiarité qu'il devait aux grâces piquantes de son esprit, et à cet art de mêler la vérité à la louange, et de donner à la flatterie le ton de la galanterie et du badinage.

La Métrie dit à Voltaire que le roi, auquel il parlait un jour de toutes les marques de bonté dont il accablait son chambellan, lui avait répondu : *J'en ai encore besoin pour revoir mes ouvrages; on suce l'orange, et on jette l'écorce.* Ce mot désenchanta Voltaire, et lui jeta dans l'âme une défiance qui ne lui permit plus de perdre de vue le projet de s'échapper. En même temps on dit au roi que Voltaire avait

répondu un jour au général Manstein, qui le pressait de revoir ses mémoires : *Le roi m'envoie son linge sale à blanchir; il faut que le vôtre attende.* Qu'une autre fois, en montrant sur la table un paquet de vers du roi, il avait dit, dans un mouvement d'humeur : *Cet homme-là, c'est César et l'abbé Cotin.*

Cependant, un penchant naturel rapprochait le monarque et le philosophe. Frédéric disait, longtemps après leur séparation, que jamais il n'avait vu d'homme aussi aimable que Voltaire; et Voltaire, malgré un ressentiment qui jamais ne s'éteignit absolument, avouait que quand Frédéric le voulait, il était le plus aimable des hommes. Ils étaient encore rapprochés par un mépris ouvert pour les préjugés et les superstitions, par le plaisir qu'ils prenaient à en faire l'objet éternel de leurs plaisanteries, par un goût commun pour une philosophie gaie et piquante, par une égale disposition à chercher, à saisir, dans les objets graves, le côté qui prête au ridicule. Il paraissait que le calme devait succéder à de petits orages, et que l'intérêt commun de leur plaisir devait toujours finir par les rapprocher. La jalousie de Maupertuis parvint à les désunir sans retour.

Maupertuis, homme de beaucoup d'esprit, savant médiocre et philosophe plus médiocre encore, était tourmenté de ce désir de la célébrité qui fait choisir les petits moyens lorsque les grands nous manquent, dire des choses bizarres quand on n'en trouve point de piquantes qui soient vraies, généraliser des

formules, si l'on ne peut en inventer, et entasser des paradoxes quand on n'a point d'idées neuves. On l'avait vu à Paris sortir de la chambre, ou se cacher derrière un paravent, quand un autre occupait la société plus que lui; et à Berlin, comme à Paris, il eût voulu être partout le premier, à l'Académie des sciences comme au souper du roi. Il devait à Voltaire une grande partie de sa réputation, et l'honneur d'être le président perpétuel de l'Académie de Berlin, et d'y exercer la prépondérance sous le nom du prince.

Mais quelques plaisanteries échappées à Voltaire sur ce que Maupertuis, ayant voulu suivre le roi de Prusse à l'armée, avait été pris à Molwitz, l'aigrirent contre lui; et il se plaignit avec humeur. Voltaire lui répondit avec amitié, et l'apaisa en faisant quatre vers pour son portrait. Quelques années après, Maupertuis trouva très-mauvais que Voltaire n'eût point parlé de lui dans son discours de réception à l'Académie française; mais l'arrivée de Voltaire à Berlin acheva de l'aigrir. Il le voyait l'ami du souverain dont il n'était parvenu qu'à devenir un des courtisans, et donner des leçons à celui dont il recevait des ordres. Voltaire, entouré d'ennemis, se défiant de la constance des sentiments du roi, regrettait en secret son indépendance, et cherchait à la recouvrer. Il imagine de se servir d'un juif pour faire sortir du Brandebourg une partie de ses fonds. Ce juif trahit sa confiance; et, pour se venger de ce que Voltaire s'en est aperçu à temps et n'a pas voulu se laisser voler, il lui fait un procès absurde, sachant que la haine

n'est pas difficile en preuves. Le roi, pour punir son ami d'avoir voulu conserver son bien et sa liberté, fait semblant de le croire coupable, a l'air de l'abandonner, et l'exclut même de sa présence jusqu'à la fin du procès. Voltaire s'adresse à Maupertuis, dont la haine ne s'était pas encore manifestée, et le prie de prendre sa défense auprès du chef de ses juges. Maupertuis le refuse avec hauteur. Voltaire s'aperçoit qu'il a un ennemi de plus. Enfin ce ridicule procès eut l'issue qu'il devait avoir : le juif fut condamné, et Voltaire lui fit grâce. Alors le roi le rappelle auprès de lui, et ajoute à ses anciennes bontés de nouvelles marques de considération, telle que la jouissance d'un petit château près de Potsdam.

Cependant la haine veillait toujours, et attendait ses moments. La Beaumelle, né en Languedoc d'une famille protestante, d'abord apprenti ministre à Genève, puis bel esprit français en Danemark, renvoyé bientôt de Copenhague, vint chercher fortune à Berlin, n'ayant pour titre de gloire qu'un libelle qu'il venait de publier. Il va chez Voltaire, lui présente son livre, où Voltaire lui-même est maltraité, où la Beaumelle compare aux singes, aux nains qu'on avait autrefois dans certaines cours, les beaux esprits appelés à celle de Prusse, parmi lesquels il venait lui-même solliciter une place. Cette ridicule étourderie fut un moment l'objet des plaisanteries du souper du roi. Maupertuis rapporta ces plaisanteries à la Beaumelle, en chargea Voltaire seul, lui fit un ennemi irréconciliable, et s'assura d'un instrument qui servirait sa haine par de honteux libelles, sans que

sa dignité de président d'Académie en fût compromise.

Maupertuis avait besoin de secours : il venait d'avancer un nouveau principe de mécanique, celui de *la moindre action*. Ce principe, à qui l'illustre Euler faisait l'honneur de le défendre, en même temps qu'il en apprenait à l'auteur même toute l'étendue et le véritable usage, essuya beaucoup de contradictions. Kœnig non-seulement le combattit, mais il prétendit de plus qu'il n'était pas nouveau, et cita un fragment d'une lettre de Leibnitz, où ce principe se trouvait indiqué. Maupertuis, instruit par Kœnig même qu'il n'a qu'une copie de la lettre de Leibnitz, imagine de le faire sommer juridiquement, par l'Académie de Berlin, de produire l'original. Kœnig mande qu'il tient sa copie du malheureux Hienzi, décapité longtemps auparavant, pour avoir voulu délivrer les habitants du canton de Berne de la tyrannie du sénat. La lettre ne se trouva plus dans ce qui pouvait rester de ses papiers ; et l'Académie, moitié crainte, moitié bassesse, déclara Kœnig indigne du titre d'académicien, et le fit rayer de la liste. Maupertuis ignorait apparemment que l'opinion générale des savants peut seule donner ou enlever les découvertes, mais qu'il faut qu'elle soit libre et volontairement énoncée ; et qu'une forme solennelle, en la rendant suspecte, peut lui ôter son autorité et sa force.

Voltaire avait connu Kœnig chez madame du Châtelet, à laquelle il était venu donner des leçons de leibnitzianisme : il avait conservé de l'amitié pour lui,

quoiqu'il se fût permis quelquefois de le plaisanter pendant son séjour en France. Il n'aimait pas Maupertuis, et haïssait la persécution, sous quelque forme qu'elle tourmentât les hommes : il prit donc ouvertement le parti de Kœnig, et publia quelques ouvrages où la raison et la justice étaient assaisonnées d'une plaisanterie fine et piquante. Maupertuis intéressa l'amour-propre du roi à l'honneur de son Académie, et obtint de lui d'exiger de Voltaire la promesse de ne plus se moquer ni d'elle, ni de son président. Voltaire le promit. Malheureusement le roi, qui avait ordonné le silence, se crut dispensé de le garder. Il écrivit des plaisanteries qui se partageaient, mais avec un peu d'inégalité, entre Maupertuis et Voltaire. Celui-ci crut que, par cette conduite, le roi lui rendait sa parole, et que le privilége de se moquer seul des deux partis ne pouvait être compris dans la prérogative royale. Il profita donc d'une permission générale, anciennement obtenue, pour faire imprimer la *Diatribe d'Akakia*, et dévouer Maupertuis à un ridicule éternel.

Le roi rit; il aimait peu Maupertuis, et ne pouvait l'estimer; mais, jaloux de son autorité, il fit brûler cette plaisanterie par le bourreau : manière de se venger qu'il est assez singulier qu'un roi philosophe ait empruntée de l'inquisition.

Voltaire, outragé, lui renvoya sa croix, sa clef et le brevet de sa pension, avec ces quatre vers :

> Je les reçus avec tendresse,
> Je les renvoie avec douleur,

Comme un amant, dans sa jalouse ardeur,
Rend le portrait de sa maîtresse.

Il ne soupirait qu'après la liberté; mais, pour l'obtenir, il ne suffisait pas qu'il eût renvoyé ce qu'il avait d'abord appelé *de magnifiques bagatelles*, mais qu'il ne nommait plus que *les marques de sa servitude*. Il écrivait de Berlin, où il était malade, pour demander une permission de partir. Le roi de Prusse, qui ne voulait que l'humilier et le conserver, lui envoyait du quinquina, mais point de permission. Il écrivait qu'il avait besoin des eaux de Plombières; on lui répondait qu'il y en avait d'aussi bonnes en Silésie.

Enfin, Voltaire prend le parti de demander à voir le roi : il se flatte que sa vue réveillera des sentiments qui étaient plutôt révoltés qu'éteints. On lui renvoie ses anciennes breloques. Il court à Potsdam, voit le roi; quelques instants suffisent pour tout changer. La familiarité renaît; la gaieté reparaît, même aux dépens de Maupertuis, et Voltaire obtint la permission d'aller à Plombières, mais en promettant de revenir; promesse peut-être peu sincère, mais aussi obligeait-elle moins qu'une parole donnée entre égaux; et les cent cinquante mille hommes qui gardaient les frontières de la Prusse, ne permettaient pas de la regarder comme faite avec une entière liberté.

Voltaire se hâta de se rendre à Leipsick, où il s'arrêta pour réparer ses forces, épuisées par cette longue persécution. Maupertuis lui envoie un cartel ridicule, qui n'a d'autre effet que d'ouvrir une nou-

velle source à ses intarissables plaisanteries. De Leipsick, il va chez la duchesse de Saxe-Gotha, princesse supérieure aux préjugés, qui cultivait les lettres et aimait la philosophie. Il y commença pour elle ses *Annales de l'Empire*.

De Gotha il part pour Plombières, et prend la route de Francfort. Maupertuis voulait une vengeance : son cartel n'avait pas réussi, les libelles de la Beaumelle ne lui suffisaient pas. Ce malheureux second avait été forcé de quitter Berlin après une aventure ridicule, et quelques semaines de prison; il s'était enfui de Gotha avec une femme de chambre qui vola sa maîtresse en partant; ses libelles l'avaient fait chasser de Francfort; et à peine arrivé à Paris, il s'était fait mettre à la Bastille. Il fallut donc que le président de l'Académie de Berlin cherchât un autre vengeur. Il excita l'humeur du roi de Prusse. La lenteur du voyage de Voltaire, son séjour à Gotha, un placement considérable sur sa tête et celle de madame Denis, sa nièce, fait sur le duc de Virtemberg, tout annonçait la volonté de quitter pour jamais la Prusse; et Voltaire avait emporté avec lui le recueil des œuvres poétiques du roi, alors connu seulement des beaux esprits de sa cour.

On fit craindre à Frédéric une vengeance qui pouvait être terrible, même pour un poëte couronné; au moins il était possible que Voltaire se crût en droit de reprendre les vers qu'il avait donnés, ou d'avertir de ceux qu'il avait corrigés. Le roi donna ordre à un fripon breveté qu'il entretenait à Francfort pour y acheter ou y voler des hommes, d'arrê-

ter Voltaire, et de ne le relâcher que lorsqu'il aurait rendu sa croix, sa clef, le brevet de pension, et les vers que Freitag appelait l'*OEuvre de poeshies du roi son maître*. Malheureusement ces volumes étaient restés à Leipsick. Voltaire fut étroitement gardé pendant trois semaines; madame Denis, sa nièce, qui était venue au-devant de lui, fut traitée avec la même rigueur. Des gardes veillaient à leur porte. Un satellite de Freitag restait dans la chambre de chacun d'eux, et ne les perdait pas de vue; tant on craignait que l'*OEuvre de poeshies* ne pût s'échapper! Enfin, on remit entre les mains de Freitag ce précieux dépôt, et Voltaire fut libre, après avoir été cependant forcé de donner de l'argent à quelques aventuriers, qui profitèrent de l'occasion pour lui faire des petits procès. Échappé de Francfort, il vint à Colmar.

Le roi de Prusse, honteux de sa ridicule colère, désavoua Freitag; mais il eut assez de morale pour ne pas le punir d'avoir obéi. Il est étrange qu'une ville qui se dit libre, laisse une puissance étrangère exercer de telles vexations au milieu de ses murs; mais la liberté et l'indépendance ne sont jamais pour le faible qu'un vain nom. Frédéric, dans le temps de sa passion pour Voltaire, lui baisait souvent les mains, dans le transport de son enthousiasme; et Voltaire, comparant, après sa sortie de Francfort, ces deux époques de sa vie, répétait à ses amis : *Il a cent fois baisé cette main qu'il vient d'enchaîner.*

Il n'avait publié à Berlin que le *Siècle de Louis XIV*, la seule histoire de ce règne que l'on puisse lire. C'est sur le témoignage des anciens courtisans de

Louis XIV, ou de ceux qui avaient vécu dans leur société, qu'il raconte un petit nombre d'anecdotes choisies avec discernement, parmi celles qui peignent l'esprit et le caractère des personnages et du siècle même. Les événements politiques ou militaires y sont racontés avec intérêt et avec rapidité : tout y est peint à grands traits. Dans des chapitres particuliers, il rapporte ce que Louis XIV a fait pour la réforme des lois ou des finances, pour l'encouragement du commerce et de l'industrie; et on doit lui pardonner d'en avoir parlé suivant l'opinion des hommes les plus éclairés du temps où il écrivait, et non d'après des lumières qui n'existaient pas encore.

Ses chapitres sur le calvinisme, le jansénisme, le quiétisme, la dispute sur les cérémonies chinoises, sont les premiers modèles de la manière dont un ami prudent de la vérité doit parler de ces honteuses maladies de l'humanité, lorsque le nombre et le pouvoir de ceux qui en sont encore attaqués obligent de soulever avec adresse le voile qui en cache la turpitude. On peut lui reprocher seulement une sévérité trop grande contre les calvinistes, qui ne se rendirent coupables que lorsqu'on les força de le devenir, et dont les crimes ne furent, en quelque sorte, que les représailles des assassinats juridiques exercés contre eux dans quelques provinces.

Les découvertes dans les sciences, les progrès des arts, sont exposés avec clarté, avec exactitude, avec impartialité; et les jugements toujours dictés par une raison saine et libre, par une philosophie indulgente et douce.

La liste des écrivains du siècle de Louis XIV est un ouvrage neuf. On n'avait pas encore imaginé de peindre ainsi, par un trait, par quelques lignes, des philosophes, des savants, des littérateurs, des poëtes, sans sécheresse comme sans prétention, avec un goût sûr et une précision presque toujours piquante.

Cet ouvrage apprit aux étrangers à connaître Louis XIV, défiguré chez eux dans une foule de libelles, et à respecter une nation qu'ils n'avaient vue jusque-là qu'au travers des préventions de la jalousie et de la haine. On fut moins indulgent en France. Les esclaves par état et par caractère furent indignés qu'un Français eût osé trouver des faiblesses dans Louis XIV. Les gens à préjugés furent scandalisés qu'il eût parlé avec liberté des fautes des généraux, et des défauts des grands écrivains; d'autres lui reprochaient, avec plus de justice à quelques égards, trop d'indulgence ou d'enthousiasme. Mais l'histoire d'un pays n'est jamais jugée avec impartialité que par les étrangers; une foule d'intérêts, de préventions, de préjugés, corrompt toujours le jugement des compatriotes.

Voltaire passa près de deux années en Alsace. C'est pendant ce séjour qu'il publia les *Annales de l'Empire*, le seul des abrégés chronologiques qu'on puisse lire de suite, parce qu'il est écrit d'un style rapide, et rempli de résultats philosophiques exprimés avec énergie. Ainsi Voltaire a été encore un modèle dans ce genre, dont son amitié pour le président Hénault lui a fait exagérer le mérite et l'utilité.

Il avait d'abord songé à s'établir en Alsace ; mais malheureusement les jésuites essayèrent de le convertir, et n'ayant pu y réussir, répandirent contre lui ces calomnies sourdes qui annoncent et préparent la persécution. Voltaire fit une tentative pour obtenir, non la permission de revenir à Paris (il en eut toujours la liberté), mais l'assurance qu'il n'y serait pas désagréable à la cour. Il connaissait trop la France, pour ne pas sentir qu'odieux à tous les corps puissants par son amour pour la vérité, il deviendrait bientôt l'objet de leur persécution, si on pouvait être sûr que Versailles le laisserait opprimer.

La réponse ne fut pas rassurante. Voltaire se trouva sans asile dans sa patrie, dont son nom soutenait l'honneur alors avili dans l'Europe par les ridicules querelles des billets de confession, et au moment même où il venait d'élever, dans son *Siècle de Louis XIV*, un monument à sa gloire. Il se détermina à aller prendre les eaux d'Aix en Savoie. A son passage par Lyon, le cardinal de Tencin, si fameux par la conversion de Law et le concile d'Embrun, lui fit dire qu'il ne pouvait lui donner à dîner, parce qu'il était mal avec la cour; mais les habitants de cette ville opulente, où l'esprit du commerce n'a point étouffé le goût des lettres, le dédommagèrent de l'impolitesse politique de leur archevêque. Alors, pour la première fois, il reçut les honneurs que l'enthousiasme public rend au génie. Ses pièces furent jouées devant lui, au bruit des acclamations d'un peuple enivré de la joie de posséder celui à qui il devait de si nobles

plaisirs; mais il n'osa se fixer à Lyon. La conduite du cardinal l'avertissait qu'il n'était pas assez loin de ses ennemis.

Il passa par Genève pour consulter Tronchin. La beauté du pays, l'égalité qui paraissait y régner, l'avantage d'être hors de la France, dans une ville où l'on ne parlait que français, la liberté de penser plus étendue que dans un pays monarchique et catholique, celle d'imprimer, fondée, à la vérité, moins sur les lois que sur les intérêts du commerce, tout le déterminait à y choisir sa retraite.

Mais il vit bientôt qu'une ville où l'esprit de rigorisme et de pédantisme, apporté par Calvin, avait jeté des racines profondes; où la vanité d'imiter les républiques anciennes, et la jalousie des pauvres contre les riches, avaient établi des lois somptuaires; où les spectacles révoltaient à la fois le fanatisme calviniste et l'austérité républicaine, n'était pour lui un séjour ni agréable, ni sûr; il voulut avoir, contre la persécution des catholiques, un asile sur les terres de Genève, et une retraite en France contre l'humeur des réformés, et prit le parti d'habiter alternativement d'abord Tourney, puis Ferney en France, et les Délices aux portes de Genève. C'est là qu'il fixa enfin sa demeure avec madame Denis, sa nièce, alors veuve et sans enfants, libre de se livrer à son amitié pour son oncle, et de reconnaître le soin paternel qu'il avait pris d'augmenter son aisance. Elle se chargea d'assurer sa tranquillité et son indépendance domestique, de lui épargner les soins fatigants du détail d'une maison. C'était tout ce qu'il était obligé

de devoir à autrui. Le travail était pour lui une source inépuisable de jouissances; et, pour que tous ses moments fussent heureux, il suffisait qu'ils fussent libres.

Jusqu'ici nous avons décrit la vie orageuse d'un poëte philosophe, à qui son amour pour la vérité, et l'indépendance de son caractère avaient fait encore plus d'ennemis que ses succès, qui n'avait répondu à leurs méchancetés que par des épigrammes, ou plaisantes ou terribles, et dont la conduite avait été plus souvent inspirée par le sentiment qui le dominait dans chaque circonstance, que combinée d'après un plan formé par sa raison.

Maintenant dans la retraite, éloigné de toutes les illusions, de tout ce qui pouvait élever en lui des passions personnelles et passagères, nous allons le voir abandonné à ses passions dominantes et durables, l'amour de la gloire, le besoin de produire, plus puissant encore, et le zèle pour la destruction des préjugés, la plus forte et la plus active de toutes celles qu'il a connues. Cette vie paisible, rarement troublée par des menaces de persécution plutôt que par des persécutions réelles, sera embellie, non-seulement comme ses premières années, par l'exercice de cette bienfaisance particulière, qualité commune à tous les hommes dont le malheur ou la vanité n'ont point endurci l'âme et corrompu la raison, mais par des actions de cette bienfaisance courageuse et éclairée, qui, en adoucissant les maux de quelques individus, sert en même temps l'humanité entière.

C'est ainsi qu'indigné de voir un ministère corrompu poursuivre la mort du malheureux Bing, pour couvrir ses propres fautes, et flatter l'orgueil de la populace anglaise, il employa, pour sauver cette innocente victime du machiavélisme de Pitt, tous les moyens que le génie de la pitié put lui inspirer, et seul éleva sa voix contre l'injustice, tandis que l'Europe étonnée contemplait, en silence, cet exemple d'atrocité antique que l'Angleterre osait donner dans un siècle d'humanité et de lumières.

Le premier ouvrage qui sortit de sa retraite, fut la tragédie de l'*Orphelin de la Chine*, composée pendant son séjour en Alsace, lorsque, espérant pouvoir vivre à Paris, il voulait qu'un succès au théâtre rassurât ses amis et forçât ses ennemis au silence.

Dans les commencements de l'art tragique, les poëtes étaient assurés de frapper les esprits en donnant à leurs personnages des sentiments contraires à ceux de la nature, en sacrifiant ces sentiments que chaque homme porte au fond du cœur, aux passions plus rares de la gloire, du patriotisme exagéré, du dévouement à ses princes.

Comme alors la raison est encore moins formée que le goût, l'opinion commune seconde ceux qui emploient ces moyens, ou est entraînée par eux. *Léontine* dut inspirer de l'admiration, et la hauteur de son caractère lui faire pardonner le sacrifice de son fils, par un parterre idolâtre de son prince. Mais quand ces moyens de produire des effets, en s'écartant de la nature, commencent à s'épuiser; quand l'art se perfectionne, alors il est forcé de se rappro-

cher de la raison, et de ne plus chercher de ressources que dans la nature même. Cependant telle est la force de l'habitude, que le sacrifice de Zamti, fondé, à la vérité, sur des motifs plus nobles, plus puissants que celui de Léontine, expié par ses larmes, par ses regrets, avait séduit les spectateurs. A la première représentation de l'*Orphelin*, ces vers d'Idamé, si vrais, si philosophiques,

> La nature et l'hymen, voilà les lois premières,
> Les devoirs, les liens des nations entières;
> Ces lois viennent des dieux, le reste est des humains.

n'excitèrent d'abord que l'étonnement; les spectateurs balancèrent, et le cri de la nature eut besoin de la réflexion pour se faire entendre. C'est ainsi qu'un grand poëte peut, quelquefois, décider les esprits flottants entre d'anciennes erreurs et les vérités qui, pour en prendre la place, attendent qu'un dernier coup achève de renverser la barrière chancelante que le préjugé leur oppose. Les hommes n'osent, souvent, s'avouer à eux-mêmes les progrès lents que la raison a faits dans leur esprit; mais ils sont prêts à la suivre, si, en la leur présentant d'une manière vive et frappante, on les force à la reconnaître. Aussi ces mêmes vers n'ont plus été entendus qu'avec transport, et Voltaire eut le plaisir d'avoir vengé la nature.

Cette pièce est le triomphe de la vertu sur la force, et des lois sur les armes. Jusqu'alors, excepté dans *Mahomet*, on n'avait pu réussir à rendre amoureux, sans l'avilir, un de ces hommes dont le nom impose

à l'imagination, et présente l'idée d'une force d'âme extraordinaire. Voltaire vainquit, pour la seconde fois, cette difficulté. L'amour de Gengis-Kan intéresse, malgré la violence et la férocité de son caractère, parce que cet amour est vrai, passionné; parce qu'il lui arrache l'aveu du vide que son cœur éprouve au milieu de sa puissance; parce qu'il finit par sacrifier cet amour à sa gloire, et sa fureur des conquêtes au charme, nouveau pour lui, des vertus pacifiques.

Le repos de Voltaire fut bientôt troublé par la publication de *la Pucelle*.

Ce poëme, qui réunit la licence et la philosophie, où la vérité prend le masque d'une gaieté satirique et voluptueuse, commencé vers 1730, n'avait jamais été achevé. L'auteur en avait confié les premiers essais à un petit nombre de ses amis et à quelques princes. Le seul bruit de son existence lui avait attiré des menaces, et il avait pris, en ne l'achevant pas, le moyen le plus sûr d'éviter la tentation dangereuse de le rendre public. Malheureusement on laissa multiplier les copies; une d'elles tomba entre des mains avides et ennemies, et l'ouvrage parut, non-seulement avec les défauts que l'auteur y avait laissés, mais avec des vers ajoutés par les éditeurs, et remplis de grossièretés de mauvais goût, de traits satiriques qui pouvaient compromettre la sûreté de Voltaire. L'amour du gain, le plaisir de faire attribuer leurs mauvais vers à un grand poëte, le plaisir plus méchant de l'exposer à la persécution, furent les motifs de cette infidélité, dont la Beaumelle et l'ex-capucin Maubert ont partagé l'honneur.

Ils ne réussirent qu'à troubler un moment le repos de celui qu'ils voulaient perdre. Ses amis détournèrent la persécution, en prouvant que l'ouvrage était falsifié ; et la haine des éditeurs le servit malgré eux.

Mais cette infidélité l'obligea d'achever *la Pucelle*, et de donner au public un poëme dont l'auteur de *Mahomet* et du *Siècle de Louis XIV* n'eût plus à rougir. Cet ouvrage excita un enthousiasme très-vif dans une classe nombreuse de lecteurs, tandis que les ennemis de Voltaire affectèrent de le décrier comme indigne d'un philosophe, et presque comme une tache pour les œuvres et même pour la vie du poëte.

Mais, si l'on peut regarder comme utile le projet de rendre la superstition ridicule aux yeux des hommes livrés à la volupté, et destinés, par la faiblesse même qui les entraîne au plaisir, à devenir un jour les victimes infortunées ou les instruments dangereux de ce vil tyran de l'humanité ; si l'affectation de l'austérité dans les mœurs, si le prix excessif attaché à leur pureté, ne fait que servir les hypocrites qui, en prenant le masque facile de la chasteté, peuvent se dispenser de toutes les vertus, et couvrir d'un voile sacré les vices les plus funestes à la société, la dureté de cœur et l'intolérance ; si, en accoutumant les hommes à regarder comme autant de crimes, des fautes dont ceux qui ont de l'honneur et de la conscience ne sont pas exempts, on étend sur les âmes, même les plus pures, le pouvoir de cette caste dangereuse qui, pour gouverner et troubler la terre,

s'est rendue exclusivement l'interprète de la justice céleste, alors on ne verra dans l'auteur de *la Pucelle* que l'ennemi de l'hypocrisie et de la superstition.

Voltaire, lui-même, en parlant de la Fontaine, a remarqué, avec raison, que des ouvrages où la volupté est mêlée à la plaisanterie, amusent l'imagination sans l'échauffer et sans la séduire; et si des images voluptueuses et gaies sont pour l'imagination une source de plaisirs qui allégent le poids de l'ennui, diminuent le malheur des privations, délassent un esprit fatigué par le travail, remplissent des moments que l'âme abattue ou épuisée ne peut donner ni à l'action, ni à une méditation utile, pourquoi priver les hommes d'une ressource que leur offre la nature? Quel effet résultera-t-il de ces lectures? aucun, sinon de disposer les hommes à plus de douceur et d'indulgence. Ce n'étaient point de pareils livres que lisaient Gérard ou Clément, et que les satellites de Cromwell portaient à l'arçon de leur selle.

Deux ouvrages bien différents parurent à la même époque, le poëme sur la *Loi naturelle*, et celui de la *Destruction de Lisbonne*. Exposer la morale dont la raison révèle les principes à tous les hommes, dont ils trouvent la sanction au fond de leur cœur, et à laquelle le remords les avertit d'obéir; montrer que cette loi générale est la seule qu'un Dieu, père commun des hommes, ait pu leur donner, puisqu'elle est la seule qui soit la même pour tous; prouver que le devoir des particuliers est de se par-

donner réciproquement leurs erreurs, et celui des souverains, d'empêcher, par une sage indifférence, ces vaines opinions, appuyées par le fanatisme et par l'hypocrisie, de troubler la paix de leurs peuples : tel est l'objet du poëme de la *Loi naturelle*.

Ce poëme, le plus bel hommage que jamais l'homme ait rendu à la Divinité, excita la colère des dévots, qui l'appelaient le poëme de la Religion naturelle, quoiqu'il n'y fût question de religion que pour combattre l'intolérance, et qu'il ne puisse exister de religion naturelle. Il fut brûlé par le parlement de Paris, qui commençait à s'effrayer des progrès de la raison autant que de ceux du molinisme. Conduit, à cette époque, par quelques chefs, ou aveuglés par l'orgueil, ou égarés par une fausse politique, il crut qu'il lui serait plus facile d'arrêter les progrès des lumières que de mériter les suffrages des hommes éclairés. Il ne sentit pas le besoin qu'il avait de l'opinion publique, ou méconnut ceux à qui il était donné de la diriger, et se déclara l'ennemi des gens de lettres, précisément à l'instant où le suffrage des gens de lettres français commençait à exercer quelque influence sur la France même, et sur l'Europe.

Cependant le poëme de Voltaire, commenté depuis dans plusieurs livres célèbres, est encore celui où la liaison de la morale avec l'existence d'un Dieu est exposée avec le plus de force et de raison ; et, trente ans plus tard, ce qui avait été brûlé comme impie, eût paru presque un ouvrage religieux.

Dans le poëme sur le *Désastre de Lisbonne*, Vol-

taire s'abandonne au sentiment de terreur et de mélancolie que ce malheur lui inspire; il appelle au milieu de ces ruines sanglantes les tranquilles sectateurs de l'optimisme; il combat leurs froides et puériles raisons avec l'indignation d'un philosophe profondément sensible aux maux de ses semblables; il expose dans toute leur force les difficultés sur l'origine du mal, et avoue qu'il est impossible à l'homme de les résoudre. Ce poëme, dans lequel, à l'âge de plus de soixante ans, l'âme de Voltaire, échauffée par la passion de l'humanité, a toute la verve et tout le feu de la jeunesse, n'est pas le seul ouvrage qu'il voulut opposer à l'optimisme.

Il publia *Candide*, un de ses chefs-d'œuvre dans le genre des romans philosophiques, qu'il transporta d'Angleterre en France en le perfectionnant. Ce genre a le malheur de paraître facile; mais il exige un talent rare, celui de savoir exprimer, par une plaisanterie, par un trait d'imagination, ou par les événements même du roman, les résultats d'une philosophie profonde, sans cesser d'être naturelle et piquante, sans cesser d'être vraie. Il faut donc choisir ceux de ces résultats qui n'ont besoin ni de développements, ni de preuves, éviter à la fois, et ce qui étant commun ne vaut pas la peine d'être répété, et ce qui étant, ou trop abstrait ou trop neuf encore, n'est fait que pour un petit nombre d'esprits. Il faut être philosophe, et ne point le paraître.

En même temps peu de livres de philosophie sont plus utiles; ils sont lus par des hommes frivoles

que le nom seul de philosophe rebute ou attriste, et que cependant il est important d'arracher aux préjugés, et d'opposer au grand nombre de ceux qui sont intéressés à les défendre. Le genre humain serait condamné à d'éternelles erreurs, si, pour l'en affranchir, il fallait étudier ou méditer les preuves de la vérité. Heureusement la justesse naturelle de l'esprit y peut suppléer pour les vérités simples, qui sont aussi les plus nécessaires. Il suffit alors de trouver un moyen de fixer l'attention des hommes inappliqués, et surtout de graver ces vérités dans leur mémoire. Telle est la grande utilité des romans philosophiques, et le mérite de ceux de Voltaire, où il a surpassé également et ses imitateurs et ses modèles.

Une traduction libre de l'*Ecclésiaste*, et d'une partie du *Cantique des Cantiques*, suivit de près *Candide*.

On avait persuadé à madame de Pompadour qu'elle ferait un trait de politique profonde en prenant le masque de la dévotion; que par là elle se mettrait à l'abri des scrupules et de l'inconstance du roi, et qu'en même temps elle calmerait la haine du peuple. Elle imagina de faire de Voltaire un des acteurs de cette comédie. Le duc de la Vallière lui proposa de traduire les Psaumes et les ouvrages sapientiaux; l'édition aurait été faite au Louvre, et l'auteur serait revenu à Paris sous la protection de la dévote favorite. Voltaire ne pouvait devenir hypocrite, pas même pour être cardinal, comme on lui en fit entrevoir l'espérance à peu près dans le

même temps. Ces sortes de propositions se font toujours trop tard; et, si on les faisait à temps, elles ne seraient pas d'une politique bien sûre : celui qui devait être un ennemi dangereux, deviendrait souvent un allié plus dangereux encore. Supposez Calvin ou Luther appelés à la pourpre, lorsqu'ils pouvaient encore l'accepter sans honte, et voyez ce qu'ils auraient osé. On ne satisfait pas, avec les hochets de la vanité, les âmes dominées par l'ambition de régner sur les esprits; on leur fournit des armes nouvelles.

Cependant Voltaire fut tenté de faire quelques essais de traduction, non pour rétablir sa réputation religieuse, mais pour exercer son talent dans un genre de plus. Lorsqu'ils parurent, les dévots s'imaginèrent qu'il n'avait voulu que parodier ce qu'il avait traduit, et crièrent au scandale. Ils n'imaginaient pas que Voltaire avait adouci et purifié le texte; que son *Ecclésiaste* était moins matérialiste, et son *Cantique* moins indécent que l'original sacré. Ces ouvrages furent donc encore brûlés. Voltaire s'en vengea par une lettre remplie à la fois d'humeur et de gaieté, où il se moque de cette hypocrisie de mœurs, vice particulier aux nations modernes de l'Europe, et qui a contribué plus qu'on ne croit à détruire l'énergie de caractère qui distingue les nations antiques.

En 1757 parut la première édition de ses Œuvres vraiment faite sous ses yeux. Il avait tout revu avec une attention sévère, fait un choix éclairé, mais rigoureux, parmi le grand nombre de pièces fugitives

échappées à sa plume, et y avait ajouté son immortel *Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations.*

Longtemps Voltaire s'était plaint que, chez les modernes surtout, l'histoire d'un pays fût celle de ses rois ou de ses chefs; qu'elle ne parlât que des guerres, des traités ou des troubles civils; que l'histoire des mœurs, des arts, des sciences, celle des lois, de l'administration publique, eût été presque oubliée. Les anciens même, où l'on trouve plus de détails sur les mœurs, sur la politique intérieure, n'ont fait en général que joindre à l'histoire des guerres, celle des factions populaires. On croirait, en lisant ces historiens, que le genre humain n'a été créé que pour servir à faire briller les talents politiques ou militaires de quelques individus, et que la société a pour objet, non le bonheur de l'espèce entière, mais le plaisir d'avoir des révolutions à lire ou à raconter.

Voltaire forma le plan d'une histoire où l'on trouverait ce qu'il importe le plus aux hommes de connaître : les effets qu'ont produits sur le repos ou le bonheur des nations, les préjugés, les lumières, les vertus ou les vices, les usages ou les arts des différents siècles.

Il choisit l'époque qui s'étend depuis Charlemagne jusqu'à nos jours; mais, ne se bornant pas aux seules nations européennes, un état abrégé de l'état des autres parties du globe, des révolutions qu'elles ont éprouvées, des opinions qui les gouvernent, ajoute à l'intérêt et à l'instruction. C'était pour réconcilier madame du Châtelet avec l'étude de l'his-

toire, qu'il avait entrepris ce travail immense qui le força de se livrer à des recherches d'érudition qu'on aurait crues incompatibles avec la mobilité de son imagination et l'activité de son esprit. L'idée d'être utile le soutenait; et l'érudition ne pouvait être ennuyeuse pour un homme qui, s'amusant du ridicule, et ayant la sagacité de le saisir, en trouvait une source inépuisable dans les absurdités spéculatives ou pratiques de nos pères, et dans la sottise de ceux qui les ont transmises ou commentées en les admirant avec une bonne foi ou une hypocrisie également risibles.

Un tel ouvrage ne pouvait plaire qu'à des philosophes. On l'accusa d'être frivole, parce qu'il était clair, et qu'on le lisait sans fatigue; on prétendit qu'il était inexact, parce qu'il s'y trouvait des erreurs de noms et de dates absolument indifférentes; et il est prouvé, par les reproches même des critiques qui se sont déchaînés contre lui, que jamais, dans une histoire si étendue, aucun historien n'a été plus fidèle. On l'a souvent accusé de partialité, parce qu'il s'élevait contre des préjugés que la pusillanimité ou la bassesse avait trop longtemps ménagés: et il est aisé de prouver que, loin d'exagérer les crimes du despotisme sacerdotal, il en a plutôt diminué le nombre et adouci l'atrocité. Enfin, on a trouvé mauvais que, dans ce tableau d'horreurs et de folies, il ait quelquefois répandu sur celles-ci les traits de la plaisanterie; qu'il n'ait pas toujours parlé sérieusement des extravagances humaines, comme si elles cessaient d'être ridicules, parce qu'elles ont été souvent dangereuses.

Ces préjugés, que des corps puissants étaient intéressés à répandre, ne sont pas encore détruits. L'habitude de voir presque toujours la lourdeur réunie à l'exactitude, de trouver à côté des décisions de la critique l'échafaudage insipide employé pour les former, a fait prendre celle de ne regarder comme exact que ce qui porte l'empreinte de la pédanterie. On s'est accoutumé à voir l'ennui accompagner la fidélité historique, comme à voir les hommes de certaines professions porter des couleurs lugubres. D'ailleurs, les gens d'esprit ne tirent aucune vanité d'un mérite que des sots peuvent partager avec eux; et on croit qu'ils ne l'ont point, parce qu'ils sont les seuls à ne pas s'en vanter. *Les Voyages du jeune Anacharsis* détruiront peut-être cette opinion trop accréditée.

Mais l'*Essai* de Voltaire sera toujours, pour les hommes qui exercent la raison, une lecture délicieuse, par le choix des objets que l'auteur a présentés, par la rapidité du style, par l'amour de la vérité et de l'humanité qui en anime toutes les pages, par cet art de présenter des contrastes piquants, des rapprochements inattendus, sans cesser d'être naturel et facile, d'offrir, dans un style toujours simple, de grands résultats et des idées profondes. Ce n'est pas l'histoire des siècles que l'auteur a parcourue, mais ce qu'on aurait voulu retenir de la lecture de l'histoire, ce qu'on aimerait à s'en rappeler.

En même temps peu de livres seraient plus utiles dans une éducation raisonnable. On y apprendrait, avec les faits, l'art de les voir et de les juger; on y

apprendrait à exercer sa raison dans son indépendance naturelle, sans laquelle elle n'est plus que l'instrument servile des préjugés; on y apprendrait enfin à mépriser la superstition, à craindre le fanatisme, à détester l'intolérance, à haïr la tyrannie sans cesser d'aimer la paix, et cette douceur de mœurs aussi nécessaire au bonheur des nations que la sagesse même des lois.

Jusqu'ici, dans l'éducation publique ou particulière, également dirigées par des préjugés, les jeunes gens n'apprennent l'histoire que défigurée par des compilateurs vils ou superstitieux. Si depuis la publication de l'*Essai* de Voltaire, deux hommes, l'abbé de Condillac et l'abbé Millot, ont mérité de n'être pas confondus dans cette classe, gênés par leur état, ils ont trop laissé à deviner; pour les bien entendre, il faut n'avoir plus besoin de s'instruire avec eux.

Cet ouvrage plaça Voltaire dans la classe des historiens originaux, et il a l'honneur d'avoir fait, dans la manière d'écrire l'histoire, une révolution dont, à la vérité, l'Angleterre a presque seule profité jusqu'ici. Hume, Robertson, Gibbon, Watson, peuvent, à quelques égards, être regardés comme sortis de son école. L'histoire de Voltaire a encore un autre avantage : c'est qu'elle peut être enseignée en Angleterre comme en Russie, en Virginie comme à Berne ou à Venise. Il n'y a placé que ces vérités dont tous les gouvernements peuvent convenir : qu'on laisse à la raison humaine le droit de s'éclairer, que le citoyen jouisse de sa liberté naturelle, que les lois soient

douces, que la religion soit tolérante; il ne va pas plus loin. C'est à tous les hommes qu'il s'adresse, et il ne leur dit que ce qui peut les éclairer également, sans révolter aucune de ces opinions qui, liées avec les constitutions et les intérêts d'un pays, ne peuvent céder à la raison, tant que la destruction des erreurs plus générales ne lui aura point ouvert un accès plus facile.

A la tête de ses *Poésies fugitives*, Voltaire avait placé dans cette édition une Épître adressée à sa maison des Délices, ou plutôt un *Hymne à la Liberté* : elle suffirait pour répondre à ceux qui, dans leur zèle aristocratique, l'ont accusé d'en être l'ennemi. Dans ces pièces, où règnent tour à tour la gaieté, le sentiment ou la galanterie, Voltaire ne cherche point à être poëte; mais des beautés poétiques de tous les genres semblent lui échapper malgré lui. Il ne cherche point à montrer de la philosophie, mais il a toujours celle qui convient au sujet, aux circonstances, aux personnes. Dans ces poésies comme dans les romans, il faut que la philosophie de l'ouvrage paraisse au-dessous de la philosophie de l'auteur. Il en est de ces écrits comme des livres élémentaires, qui ne peuvent être bien faits, à moins que l'auteur n'en sache beaucoup au delà de ce qu'ils contiennent. Et c'est par cette raison que dans ces genres, regardés comme frivoles, les premières places ne peuvent appartenir qu'à des hommes d'une raison supérieure.

Cette même année fut l'époque d'une réconciliation entre Voltaire et son ancien disciple. Les Au-

trichiens, déjà au milieu de la Silésie, étaient près d'en achever la conquête; une armée française était sur les frontières du Brandebourg. Les Russes, déjà maîtres de la Prusse, menaçaient la Poméranie et les Marches; la monarchie prussienne paraissait anéantie, et le prince qui l'avait fondée, n'avait plus d'autre ressource que de s'enterrer sous des ruines, et de sauver sa gloire en périssant au milieu d'une victoire. La margrave de Bareith aimait tendrement son frère; la chute de sa maison l'affligeait; elle savait combien la France agissait contre ses intérêts, en prodiguant son sang et ses trésors pour assurer à la maison d'Autriche la souveraineté de l'Allemagne; mais le ministre de France avait à se plaindre d'un vers du roi de Prusse. La marquise de Pompadour ne lui pardonnait pas d'avoir feint d'ignorer son existence politique, et on avait eu soin de lui envoyer aussi des vers que l'infidélité d'un copiste avait fait tomber entre les mains du ministre de Saxe. Il fallait donc faire adopter l'idée de négocier, à des ennemis aigris par des injures personnelles, au moment même où ils se croyaient assurés d'une victoire facile. La margrave eut recours à Voltaire, qui s'adressa au cardinal de Tencin, sachant que ce ministre, oublié depuis la mort de Fleury, qui l'employait en le méprisant, avait conservé avec le roi une correspondance particulière. Tencin écrivit; mais il reçut, pour toute réponse, l'ordre du ministre des affaires étrangères de refuser la négociation, par une lettre dont on lui avait même envoyé le modèle. Le vieux politique, qui n'avait pas voulu donner à dîner à Voltaire pour

ménager la cour, ne se consola point de s'être brouillé avec elle par sa complaisance pour lui; et le chagrin de cette petite mortification abrégea ses jours. Étant plus jeune, des aventures plus cruelles n'avaient fait que redoubler et enhardir son talent pour l'intrigue, parce que l'espérance le soutenait, et qu'il était du nombre des hommes que le crédit et les dignités consolent de la honte; mais alors il voyait se rompre le dernier fil qui le liait encore à la faveur.

Voltaire entama une autre négociation, non moins inutile, par le maréchal de Richelieu. Une troisième enfin, quelques années plus tard, fut conduite jusqu'à obtenir de M. de Choiseul qu'il recevrait un envoyé secret du roi de Prusse. Cet envoyé fut découvert par les agents de l'impératrice-reine; et, soit faiblesse, soit que M. de Choiseul eût agi sans consulter madame de Pompadour, il fut arrêté et ses papiers fouillés : violation du droit des gens, qui se perd dans la foule des petits crimes que les politiques se permettent sans remords.

Dans cette époque si dangereuse et si brillante pour le roi de Prusse, Voltaire paraissait tantôt reprendre son ancienne amitié, tantôt ne conserver que la mémoire de Francfort. C'est alors qu'il composa ces mémoires singuliers (1), où le souvenir profond d'un juste ressentiment n'étouffe ni la gaieté, ni la justice. Il les avait généreusement condamnés à l'oubli; le hasard les a conservés pour venger le génie des attentats du pouvoir.

(1) On les a insérés dans le tome LXX des Œuvres de Voltaire, à la suite de cette Vie.

La margrave de Bareith mourut au milieu de la guerre. Le roi de Prusse écrivit à Voltaire, pour le prier de donner au nom de sa sœur une immortalité dont ses vertus aimables et indulgentes, son âme également supérieure aux préjugés, à la grandeur et aux revers, l'avaient rendu digne. L'ode que Voltaire a consacrée à sa mémoire est remplie d'une sensibilité douce, d'une philosophie simple et touchante. Ce genre est un de ceux où il a eu le moins de succès, parce qu'on y exige une perfection qu'il ne put jamais se résoudre à chercher dans les petits ouvrages, et que sa raison ne pouvait se prêter à cet enthousiasme de commande qu'on dit convenir à l'ode. Celles de Voltaire ne sont que des pièces fugitives où l'on retrouve le grand poëte, le poëte philosophe, mais gêné et contraint par une forme qui ne convenait pas à la liberté de son génie. Cependant il faut avouer que les stances à une princesse sur le jeu, et surtout ces stances charmantes sur la vieillesse :

> Si vous voulez que j'aime encore, etc.

sont des odes anacréontiques fort au-dessus de celles d'*Horace*, qui cependant, du moins pour les gens d'un goût un peu moderne, a surpassé son modèle.

La France, si supérieure aux autres nations dans la tragédie et la comédie, n'a point été aussi heureuse en poëtes lyriques. Les odes de Rousseau n'offrent guère qu'une poésie harmonieuse et imposante, mais vide d'idées ou remplie de pensées fausses. La Motte, plus ingénieux, n'a connu ni l'harmonie,

ni la poésie du style; et on cite à peine des autres poëtes un petit nombre de strophes.

Voltaire était encore à Berlin lorsque MM. Diderot et D'Alembert formèrent le projet de l'*Encyclopédie*, et en publièrent le premier volume. Un ouvrage qui devait renfermer les vérités de toutes les sciences, tracer entre elles des lignes de communication, entrepris par deux hommes qui joignaient, à des connaissances étendues ou profondes, beaucoup d'esprit et une philosophie libre et courageuse, parut, aux yeux pénétrants de Voltaire, le coup le plus terrible que l'on pût porter aux préjugés. L'*Encyclopédie* devenait le livre de tous les hommes qui aiment à s'instruire, et surtout de ceux qui, sans être habituellement occupés de cultiver leur esprit, sont jaloux cependant de pouvoir acquérir une instruction facile sur chaque objet qui excite en eux quelque intérêt passager ou durable. C'était un dépôt où ceux qui n'ont pas le temps de se former des idées d'après eux-mêmes, devaient aller chercher celles qu'avaient eues les hommes les plus éclairés et les plus célèbres; dans lequel enfin les erreurs respectées seraient ou trahies par la faiblesse de leurs preuves, ou ébranlées par le seul voisinage des vérités qui en sapent les fondements.

Voltaire, retiré à Ferney, donna, pour l'*Encyclopédie*, un petit nombre d'articles de littérature; il en prépara quelques-uns de philosophie, mais avec moins de zèle, parce qu'il sentait qu'en ce genre les éditeurs avaient moins besoin de lui, et qu'en général si ses grands ouvrages en vers ont été faits pour

sa gloire, il n'a presque jamais écrit en prose que dans des vues d'utilité générale. Cependant, les mêmes raisons qui l'intéressaient au progrès de l'*Encyclopédie*, suscitèrent à cet ouvrage une foule d'ennemis. Composé ou applaudi par les hommes les plus célèbres de la nation, il devint comme une espèce de marque qui séparait les littérateurs distingués, et ceux qui s'honoraient d'être leurs disciples ou leurs amis, de cette foule d'écrivains obscurs et jaloux qui, dans la triste impuissance de donner aux hommes ou des vérités nouvelles ou de nouveaux plaisirs, haïssent ou déchirent ceux que la nature a mieux traités.

Un ouvrage où l'on devait parler avec franchise et avec liberté, de théologie, de morale, de jurisprudence, de législation, d'économie publique, devait effrayer tous les partis politiques ou religieux, et tous les pouvoirs secondaires qui craignaient d'y voir discuter leur utilité et leurs titres. L'insurrection fut générale. Le *Journal de Trévoux*, la *Gazette ecclésiastique*, les journaux satiriques, les jésuites et les jansénistes, le clergé, les parlements, tous, sans cesser de se combattre ou de se haïr, se réunirent contre l'*Encyclopédie*. Elle succomba. On fut obligé d'achever et d'imprimer en secret cet ouvrage, à la perfection duquel la liberté et la publicité étaient si nécessaires : et le plus beau monument dont jamais l'esprit humain ait conçu l'idée, serait demeuré imparfait, sans le courage de Diderot, sans le zèle d'un grand nombre de savants et de littérateurs distingués, que la persécution ne put arrêter.

Heureusement, l'honneur d'avoir donné l'*Encyclopédie* à l'Europe compensa pour la France la honte de l'avoir persécutée. Elle fut regardée, avec justice, comme l'ouvrage de la nation, et la persécution comme celui d'une jalousie ou d'une politique également méprisables.

Mais la guerre dont l'*Encyclopédie* était l'occasion, ne cessa point avec la proscription de l'ouvrage : ses principaux auteurs et leurs amis, désignés par le nom de *philosophes* et d'*encyclopédistes*, qui devenaient des injures dans la langue des ennemis de la raison, furent forcés de se réunir par la persécution même, et Voltaire se trouva naturellement leur chef, par son âge, par sa célébrité, son zèle et son génie. Il avait depuis longtemps des amis et un grand nombre d'admirateurs; alors il eut un parti. La persécution rallia sous son étendard tous les hommes de quelque mérite, que peut-être sa supériorité aurait écartés de lui, comme elle en avait éloigné leurs prédécesseurs; et l'enthousiasme prit enfin la place de l'ancienne injustice.

C'est dans l'année 1760 que cette guerre littéraire fut la plus vive. Le Franc de Pompignan, littérateur estimable et poëte médiocre, dont il reste une belle strophe, et une tragédie faible où le génie de Virgile et de Métastase n'ont pu le soutenir, fut appelé à l'Académie française. Revêtu d'une charge de magistrature, il crut que sa dignité, autant que ses ouvrages, le dispensaient de toute reconnaissance; il se permit d'insulter, dans son discours de réception, les hommes dont le nom faisait le plus d'honneur à

la société qui daignait le recevoir, et désigna clairement Voltaire, en l'accusant d'incrédulité et de mensonge. Bientôt après, Palissot, instrument vénal de la haine d'une femme, met les philosophes sur le théâtre. Les lois qui défendent de jouer les personnes, sont muettes. La magistrature trahit son devoir, et voit, avec une joie maligne, immoler sur la scène les hommes dont elle craint les lumières et le pouvoir sur l'opinion, sans songer qu'en ouvrant la carrière à la satire, elle s'expose à en partager les traits. Crébillon déshonore sa vieillesse, en approuvant la pièce. Le duc de Choiseul, alors ministre en crédit, protége cette indignité par faiblesse pour la même femme dont Palissot servait le ressentiment. Les journaux répètent les insultes du théâtre. Cependant Voltaire se réveille. *Le Pauvre Diable*, *le Russe à Paris*, *la Vanité*, une foule de plaisanteries en prose se succèdent avec une étonnante rapidité.

Le Franc de Pompignan se plaint au roi, se plaint à l'Académie, et voit, avec une douleur impuissante, que le nom de Voltaire y écrase le sien. Chaque démarche multiplie les traits que toutes les bouches répètent, et les vers pour jamais attachés à son nom. Il propose à un protecteur auguste de manquer *à ce qu'il s'est promis à lui-même*, en retournant à l'Académie pour donner sa voix à un homme auquel le prince s'intéressait; il n'obtient qu'un refus poli de ce sacrifice, a le malheur, en se retirant, d'entendre répéter, par son protecteur même, ce vers si terrible:

Et l'ami Pompignan pense être quelque chose!

et va cacher dans sa province son orgueil humilié et son ambition trompée : exemple effrayant, mais salutaire, du pouvoir du génie et des dangers de l'hypocrisie littéraire.

Fréron, ex-jésuite comme Desfontaines, lui avait succédé dans le métier de flatter, par des satires périodiques, l'envie des ennemis de la vérité, de la raison et des talents. Il s'était distingué dans la guerre contre les philosophes. Voltaire, qui depuis longtemps supportait ses injures, en fit justice et vengea ses amis. Il introduisit, dans la comédie de l'*Écossaise*, un journaliste méchant, calomniateur et vénal : le parterre y reconnut Fréron, qui, livré au mépris public dans une pièce que des scènes attendrissantes et le caractère original et piquant du bon et brusque Freeport devaient conserver au théâtre, fut condamné à traîner, le reste de sa vie, un nom ridicule et déshonoré. Fréron, en applaudissant à l'insulte faite aux philosophes, avait perdu le droit de se plaindre; et ses protecteurs aimèrent mieux l'abandonner, que d'avouer une partialité trop révoltante.

D'autres ennemis moins acharnés avaient été ou corrigés ou punis; et Voltaire, triomphant au milieu de ces victimes immolées à la raison et à sa gloire, envoya au théâtre, à soixante-six ans, le chef-d'œuvre de *Tancrède*. La pièce fut dédiée à la marquise de Pompadour. C'était le fruit de l'adresse avec laquelle Voltaire avait su, sans blesser le duc de Choiseul, venger les philosophes dont les adversaires avaient obtenu de ce ministre une protection passa-

gère. Cette dédicace apprenait à ses ennemis que leurs calomnies ne compromettraient pas davantage sa sûreté que leurs critiques ne nuiraient à sa gloire; et c'était mettre le comble à sa vengeance.

Cette même année, il apprend qu'une petite-nièce de Corneille languissait dans un état indigne de son nom : *C'est le devoir d'un soldat de secourir la nièce de son général*, s'écrie-t-il. Mademoiselle Corneille fut appelée à Ferney; elle y reçut l'éducation qui convenait à l'état que sa naissance lui marquait dans la société. Voltaire porta même la délicatesse jusqu'à ne pas souffrir que l'établissement de mademoiselle Corneille parût un de ses bienfaits; il voulut qu'elle le dût aux ouvrages de son oncle. Il en entreprit une édition avec des notes. Le créateur du théâtre français, commenté par celui qui avait porté ce théâtre à sa perfection; un homme de génie, né dans un temps où le goût n'était pas encore formé, jugé par un rival qui joignait au génie le don presque aussi rare d'un goût sûr sans être sévère, délicat sans être timide, éclairé enfin par une longue et heureuse expérience de l'art, voilà ce qu'offrait cet ouvrage. Voltaire y parle des défauts de Corneille avec franchise, de ses beautés avec enthousiasme. Jamais on n'avait jugé Corneille avec tant de rigueur; jamais on ne l'avait loué avec un sentiment plus profond et plus vrai. Occupé d'instruire et la jeunesse française et ceux des étrangers qui cultivent notre littérature, il ne pardonne point aux vices du langage, à l'exagération, aux fautes contre la bienséance ou contre le goût; mais il apprend en même

temps à reconnaître les progrès que l'art doit à Corneille, l'élévation extraordinaire de son esprit, la beauté presque inimitable de sa poésie dans les morceaux que son génie lui a inspirés, et ces mots profonds ou sublimes qui naissent subitement du fond des situations, ou qui peignent, d'un trait, de grands caractères.

La foule des littérateurs lui reprocha néanmoins d'avoir voulu avilir Corneille par une basse jalousie, tandis que partout, dans ce commentaire, il saisit, il semble chercher les occasions de répandre son admiration pour Racine, rival plus dangereux, qu'il n'a surpassé que dans quelques parties de l'art tragique, et dont, au milieu de sa gloire, il eût pu envier *la perfection désespérante.*

Cependant, tranquille dans sa retraite, occupé de continuer la guerre heureuse qu'il faisait aux préjugés, Voltaire voit arriver une famille infortunée dont le chef a été traîné sur la roue par des juges fanatiques, instruments des passions féroces d'un peuple superstitieux. Il apprend que Calas, vieillard infirme, a été accusé d'avoir pendu son fils, jeune et vigoureux, au milieu de sa famille, en présence d'une servante catholique; qu'il avait été porté à ce crime, par la crainte de voir embrasser la religion catholique à ce fils qui passait sa vie dans les salles d'armes et dans les billards, et dont personne, au milieu de l'effervescence générale, ne put jamais citer un seul mot, une seule démarche qui annonçassent un pareil dessein; tandis qu'un autre fils de Calas, déjà converti, jouissait d'une pension que ce père, très-peu

riche, consentait à lui faire. Jamais, dans un événement de ce genre, un tel concours de circonstances n'avait plus éloigné les soupçons d'un crime, plus fortifié les raisons de croire à un suicide. La conduite du jeune homme, son caractère, le genre de ses lectures, tout confirmait cette idée. Cependant un capitoul, dont la tête ardente et faible était enivrée de superstition, et dont la haine pour les protestants n'hésitait pas à leur imputer des crimes, fait arrêter la famille entière. Bientôt la populace catholique s'échauffe; le jeune homme est un martyr. Des confréries de pénitents qui, à la honte de la nation, subsistent encore à Toulouse, lui font un service solennel, où l'on place son image tenant d'une main la palme du martyre, et de l'autre la plume qui devait signer l'abjuration.

On répand bientôt que la religion protestante prescrit aux pères d'assassiner leurs enfants, quand ils veulent abjurer; que, pour plus de sûreté, on élit, dans les assemblées du désert, le bourreau de la secte. Le tribunal inférieur, conduit par le furieux David, prononce que le malheureux Calas est coupable. Le parlement confirme le jugement à cette pluralité très-faible, malheureusement regardée comme suffisante par notre absurde jurisprudence. Condamné à la roue et à la question, ce père infortuné meurt, en protestant qu'il n'est pas coupable; et les juges absolvent sa famille, complice nécessaire du crime ou de l'innocence de son chef.

Cette famille, ruinée et flétrie par le préjugé, va chercher chez les hommes d'une même croyance

une retraite, des secours, et surtout des consolations. Elle s'arrête auprès de Genève. Voltaire, attendri et indigné, se fait instruire de ces horribles détails; et bientôt, sûr de l'innocence du malheureux Calas, il ose concevoir l'espérance d'obtenir justice. Le zèle des avocats est excité, et leur courage soutenu par ses lettres. Il intéresse à la cause de l'humanité l'âme naturellement sensible du duc de Choiseul. La réputation de Tronchin avait appelé à Genève la duchesse d'Enville, arrière-petite-fille de l'auteur des *Maximes*, supérieure à la superstition par son caractère comme par ses lumières, sachant faire le bien avec activité comme avec courage, embellissant, par une modestie sans faste, l'énergie de ses vertus; sa haine pour le fanatisme et pour l'oppression assurait aux Calas une protectrice dont les obstacles et les lenteurs ne ralentiraient pas le zèle. Le procès fut commencé. Aux mémoires des avocats, trop remplis de longueurs et de déclamations, Voltaire joignait des écrits plus courts, séduisants par le style, propres tantôt à exciter la pitié, tantôt à réveiller l'indignation publique, si prompte à se calmer dans une nation alors trop étrangère à ses propres intérêts. En plaidant la cause de Calas, il soutenait celle de la tolérance; car c'était beaucoup alors de prononcer ce nom, rejeté aujourd'hui avec indignation par les hommes qui pensent, comme paraissant reconnaître le droit de donner des chaînes à la pensée et à la conscience. Des lettres remplies de ces louanges fines qu'il savait répandre avec tant de grâce, animaient le zèle des défenseurs, des protec-

teurs et des juges. C'est en promettant l'immortalité qu'il demandait justice.

L'arrêt de Toulouse fut cassé. Le duc de Choiseul eut la sagesse et le courage de faire renvoyer à un tribunal de maîtres des requêtes, cette cause devenue celle de tous les parlements dont les préjugés et l'esprit de corps ne permettaient point d'espérer un jugement équitable. Enfin Calas fut déclaré innocent. Sa mémoire fut réhabilitée; et un ministre généreux fit réparer, par le trésor public, le tort que l'injustice des juges avait fait à la fortune de cette famille aussi respectable que malheureuse. Mais il n'alla point jusqu'à forcer le parlement de Languedoc à reconnaître l'arrêt qui détruisait une de ses injustices : ce tribunal préféra la triste vanité de persévérer dans son erreur, à l'honneur de s'en repentir et de la réparer.

Cependant les applaudissements de la France et de l'Europe parvinrent jusqu'à Toulouse; et le malheureux David, succombant sous le poids du remords et de la honte, perdit bientôt la raison et la vie. Cette affaire, si grande en elle-même, si importante par ses suites, puisqu'elle ramena, sur les crimes de l'intolérance et la nécessité de les prévenir, les regards et les vœux de la France et de l'Europe; cette affaire occupa l'âme de Voltaire pendant plus de trois années. *Durant tout ce temps*, disait-il, *il ne m'est pas échappé un sourire, que je ne me le sois reproché comme un crime.* Son nom, cher depuis longtemps aux amis éclairés de l'humanité, comme celui de son plus zélé, de son plus infatigable défenseur,

ce nom fut alors béni par cette foule de citoyens qui, voués à la persécution depuis quatre-vingts ans, voyaient enfin s'élever une voix pour leur défense. Quand il revint à Paris, en 1778, un jour que le public l'entourait sur le Pont-Royal, on demanda à une femme du peuple qui était cet homme qui traînait la foule après lui : *Ne savez-vous pas*, dit-elle, *que c'est le sauveur des Calas?* Il sut cette réponse, et au milieu de toutes les marques d'admiration qui lui furent prodiguées, ce fut ce qui le toucha le plus.

Peu de temps après la malheureuse mort de Calas, une jeune fille de la même province, qui, suivant un usage barbare, avait été enlevée à ses parents et renfermée dans un couvent, dans l'intention d'aider, par des moyens humains, la grâce de la foi, lassée des mauvais traitements qu'elle y essuyait, s'échappa, et fut retrouvée dans un puits. Le prêtre qui avait sollicité la lettre de cachet, les religieuses qui avaient usé avec barbarie du pouvoir qu'elle leur donnait sur cette infortunée, pouvaient sans doute mériter une punition; mais c'est sur la famille de la victime que le fanatisme veut la faire tomber. Le reproche calomnieux qui avait conduit Calas au supplice, se renouvelle avec une nouvelle fureur. Sirven a heureusement le temps de se sauver; et condamné à la mort, par contumace, il va chercher un refuge auprès du protecteur des Calas; mais sa femme qu'il traîne après lui succombe à sa douleur, à la fatigue d'un voyage entrepris à pied, au milieu des neiges.

La forme obligeait Sirven à se présenter devant ce

même parlement de Toulouse qui avait versé le sang de Calas. Voltaire fit des tentatives pour obtenir d'autres juges. Le duc de Choiseul ménageait alors les parlements, qui, après la chute de son crédit sur la marquise de Pompadour, et ensuite après sa mort, lui étaient devenus utiles, tantôt pour le délivrer d'un ennemi, tantôt pour lui donner les moyens de se rendre nécessaire par l'art avec lequel il savait calmer leurs mouvements que souvent lui-même avait excités.

Il fallut donc que Sirven se déterminât à comparaître à Toulouse; mais Voltaire avait su pourvoir à sa sûreté, et préparer son succès. Il avait des disciples dans le parlement. Des avocats habiles voulurent partager la gloire que ceux de Paris avaient acquise en défendant Calas. Le parti de la tolérance était devenu puissant dans cette ville même : en peu d'années, les ouvrages de Voltaire avaient changé les esprits; on n'avait plaint Calas qu'avec une horreur muette; Sirven eut des protecteurs déclarés, grâce à l'éloquence de Voltaire, à ce talent de répandre à propos des vérités et des louanges. Ce parti l'emporta sur celui des pénitents; et Sirven fut sauvé.

Les jésuites s'étaient emparés du bien d'une famille de gentilshommes que leur pauvreté empêchait d'y rentrer. Voltaire leur en donna les moyens; et les oppresseurs de tous les genres, qui depuis longtemps craignaient ses écrits, apprirent à redouter son activité, sa générosité et son courage.

Ce dernier événement précéda, de très-peu, la

destruction des jésuites. Voltaire, élevé par eux, avait conservé des relations avec ses anciens maîtres; tant qu'ils vécurent, ils empêchèrent leurs confrères de se déchaîner ouvertement contre lui; et Voltaire ménagea les jésuites, et par considération pour ces liaisons de sa jeunesse, et pour avoir quelques alliés dans le parti qui dominait alors parmi les dévots. Mais, après leur mort, fatigué des clameurs du *Journal de Trévoux* qui, par d'éternelles accusations d'impiété, semblait appeler la persécution sur sa tête, il ne garda plus les mêmes ménagements, et son zèle pour la défense des opprimés ne s'étendit point jusque sur les jésuites.

Il se réjouit de la destruction d'un ordre ami des lettres, mais ennemi de la raison, qui eût voulu étouffer tous les talents, ou les attirer dans son sein pour les corrompre, en les employant à servir ses projets, et tenir le genre humain dans l'enfance pour le gouverner. Mais il plaignit les individus traités avec barbarie par la haine des jansénistes, et retira chez lui un jésuite, pour montrer aux dévots que la véritable humanité ne connaît que le malheur, et oublie les opinions. Le père Adam, à qui son séjour à Ferney donna une sorte de célébrité, n'était pas absolument inutile à son hôte; il jouait avec lui aux échecs, et y jouait avec assez d'adresse pour cacher quelquefois sa supériorité. Il lui épargnait des recherches d'érudition; il lui servait même d'aumônier, parce que Voltaire voulait pouvoir opposer aux accusations d'impiété, sa fidélité à remplir les devoirs extérieurs de la religion romaine.

Il se préparait alors une grande révolution dans les esprits. Depuis la renaissance de la philosophie, la religion exclusivement établie dans toute l'Europe n'avait été attaquée qu'en Angleterre. Leibnitz, Fontenelle et les autres philosophes moins célèbres, accusés de penser librement, l'avaient respectée dans leurs écrits. Bayle lui-même, par une précaution nécessaire à sa sûreté, avait l'air, en se permettant toutes les objections, de vouloir prouver uniquement que la révélation seule peut les résoudre, et d'avoir formé le projet d'élever la foi en rabaissant la raison. Chez les Anglais, ces attaques eurent peu de succès et de suite. La partie la plus puissante de la nation crut qu'il lui était utile de laisser le peuple dans les ténèbres, apparemment pour que l'habitude d'adorer les mystères de la *Bible* fortifiât sa foi pour ceux de la constitution; et ils firent, comme une espèce de bienséance sociale, du respect pour la religion établie. D'ailleurs, dans un pays où la chambre des communes conduit seule à la fortune, et où les membres de cette chambre sont élus tumultuairement par le peuple, le respect apparent pour ses opinions doit être érigé en vertu par tous les ambitieux.

Il avait paru en France quelques ouvrages hardis; mais les attaques qu'ils portaient n'étaient qu'indirectes. Le livre même *de l'Esprit* n'était dirigé que contre les principes religieux en général; il attaquait toutes les religions par leur base, et laissait aux lecteurs le soin de tirer les conséquences et de faire les applications. *Émile* parut: la profession de foi du vicaire savoyard ne contenait rien sur l'utilité de la

croyance d'un Dieu pour la morale, et sur l'inutilité de la révélation, qui ne se trouvât dans le poëme de la *Loi naturelle;* mais on y avertissait ceux qu'on attaquait, que c'était d'eux que l'on parlait. C'était sous leur nom, et non sous celui des prêtres de l'Inde et du Tibet, qu'on les amenait sur la scène. Cette hardiesse étonna Voltaire, et excita son émulation. Le succès d'*Émile* l'encouragea, et la persécution ne l'effraya point. Rousseau n'avait été décrété à Paris que pour avoir mis son nom à l'ouvrage; il n'avait été persécuté à Genève que pour avoir soutenu, dans une autre partie d'*Émile*, que le peuple ne pouvait renoncer au droit de réformer une constitution vicieuse. Cette doctrine autorisait les citoyens de cette république à détruire l'aristocratie que ses magistrats avaient établie, et qui concentrait une autorité héréditaire dans quelques familles riches.

Voltaire pouvait se croire sûr d'éviter la persécution, en cachant son nom, et en ayant soin de ménager les gouvernements, de diriger tous ses coups contre la religion, d'intéresser même la puissance civile à en affaiblir l'empire. Une foule d'ouvrages où il emploie tour à tour l'éloquence, la discussion, et surtout la plaisanterie, se répandirent dans l'Europe, sous toutes les formes que la nécessité de voiler la vérité, ou de la rendre piquante, a pu faire inventer. Son zèle contre une religion qu'il regardait comme la cause du fanatisme qui avait désolé l'Europe, depuis sa naissance, de la superstition qui l'avait abrutie, et comme la source des maux que ces ennemis de l'humanité continuaient de faire encore,

semblait doubler son activité et ses forces. *Je suis las*, disait-il un jour, *de leur entendre répéter que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme, et j'ai envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire.*

La critique des ouvrages que les chrétiens regardent comme inspirés, l'histoire des dogmes qui, depuis l'origine de cette religion, se sont successivement introduits, les querelles ridicules ou sanglantes qu'ils ont excitées, les miracles, les prophéties, les contes répandus dans les historiens ecclésiastiques et les légendaires, les guerres religieuses, les massacres ordonnés au nom de Dieu, les bûchers, les échafauds couvrant l'Europe à la voix des prêtres, le fanatisme dépeuplant l'Amérique, le sang des rois coulant sous le fer des assassins : tous ces objets reparaissaient sans cesse dans tous ses ouvrages sous mille couleurs différentes. Il excitait l'indignation, il faisait couler les larmes, il prodiguait le ridicule. On frémissait d'une action atroce, on riait d'une absurdité. Il ne craignait point de remettre souvent sous les yeux les mêmes tableaux, les mêmes raisonnements. *On dit que je me répète*, écrivait-il : *eh bien, je me répéterai jusqu'à ce qu'on se corrige.*

D'ailleurs, ces ouvrages, sévèrement défendus en France, en Italie, à Vienne, en Portugal, en Espagne, ne se répandaient qu'avec lenteur. Tous ne pouvaient parvenir à tous les lecteurs; mais il n'y avait, dans les provinces, aucun coin reculé, dans les pays étrangers aucune nation écrasée sous le joug de l'intolérance, où il n'en parvînt quelques-uns.

Les libres penseurs, qui n'existaient auparavant que dans quelques villes où les sciences étaient cultivées, et parmi les littérateurs, les savants, les grands, les gens en place, se multiplièrent à sa voix dans toutes les classes de la société, comme dans tous les pays. Bientôt, connaissant leur nombre et leurs forces, ils osèrent se montrer, et l'Europe fut étonnée de se trouver incrédule.

Cependant ce même zèle faisait à Voltaire des ennemis de tous ceux qui avaient obtenu ou qui attendaient de cette religion leur existence ou leur fortune. Mais ce parti n'avait plus de Bossuet, d'Arnaud, de Nicole : ceux qui les remplaçaient par le talent, dans la philosophie ou dans les lettres, avaient passé dans le parti contraire; et les membres du clergé qui leur étaient le moins inférieurs, cédant à l'intérêt de ne point se perdre dans l'opinion des hommes éclairés, se tenaient à l'écart, ou se bornaient à soutenir l'utilité politique d'une croyance qu'ils auraient été honteux de paraître partager avec le peuple, et substituaient à la superstition crédule de leurs prédécesseurs une sorte de machiavélisme religieux.

Les libelles, les réfutations paraissaient en foule; mais Voltaire seul, en y répondant, a pu conserver le nom de ces ouvrages, lus uniquement par ceux à qui ils étaient inutiles, et qui ne voulaient ou ne pouvaient entendre ni les objections, ni les réponses.

Aux cris des fanatiques, Voltaire opposait les bontés des souverains. L'impératrice de Russie, le roi de Prusse, ceux de Pologne, de Danemark et de Suède s'intéressaient à ses travaux, lisaient ses ouvrages,

cherchaient à mériter ses éloges, le secondaient quelquefois dans sa bienfaisance. Dans tous pays, les grands, les ministres qui prétendaient à la gloire, qui voulaient occuper l'Europe de leur nom, briguaient le suffrage du philosophe de Ferney, lui confiaient leurs espérances ou leurs craintes pour le progrès de la raison, leurs projets pour l'accroissement des lumières et la destruction du fanatisme. Il avait formé dans l'Europe entière une ligue dont il était l'âme, et dont le cri de ralliement était *raison et tolérance.* S'exerçait-il chez une nation quelque grande injustice, apprenait-on quelque acte de fanatisme, quelque insulte faite à l'humanité, un écrit de Voltaire dénonçait les coupables à l'Europe. Et qui sait combien de fois la crainte de cette vengeance sûre et terrible a pu arrêter le bras des oppresseurs!

C'était surtout en France qu'il exerçait ce ministère de la raison. Depuis l'affaire des Calas, toutes les victimes injustement immolées ou poursuivies par le fer des lois, trouvaient en lui un appui ou un vengeur.

Le supplice du comte de Lalli excita son indignation. Des jurisconsultes jugeant à Paris la conduite d'un général dans l'Inde; un arrêt de mort prononcé sans qu'il eût été possible de citer un seul crime déterminé, et de plus, annonçant un simple soupçon sur l'accusation la plus grave; un jugement rendu sur le témoignage d'ennemis déclarés, sur les mémoires d'un jésuite qui en avait composé deux contradictoires entre eux, incertain s'il accuserait le général ou ses ennemis, ne sachant qui il haïssait le plus, ou

qui lui serait plus utile de perdre; un tel arrêt devait exciter l'indignation de tout ami de la justice, quand même les opprobres entassés sur la tête du malheureux général, et l'horrible barbarie de le traîner au supplice avec un bâillon, n'auraient pas fait frémir jusque dans leurs dernières fibres tous les cœurs que l'habitude de disposer de la vie des hommes n'avait pas endurcis.

Cependant Voltaire parla longtemps seul. Le grand nombre d'employés de la compagnie des Indes, intéressés à rejeter sur un homme qui n'existait plus, les suites funestes de leur conduite; le tribunal puissant qui l'avait condamné; tout ce que ce corps traîne à sa suite d'hommes dont la voix lui est vendue; les autres corps qui, réunis avec lui par le même nom, des fonctions communes, des intérêts semblables, regardent sa cause comme la leur; enfin le ministère honteux d'avoir eu la faiblesse ou la politique cruelle de sacrifier le comte de Lalli à l'espérance de cacher dans son tombeau les fautes qui avaient causé la perte de l'Inde; tout semblait s'opposer à une justice tardive. Mais Voltaire, en revenant souvent sur ce même objet, triompha de la prévention et des intérêts attentifs à l'étendre et à la conserver. Les bons esprits n'eurent besoin que d'être avertis; il entraîna les autres; et lorsque le fils du comte de Lalli, si célèbre depuis par son éloquence et par son courage, eut atteint l'âge où il pouvait demander justice, les esprits étaient préparés pour y applaudir et pour la solliciter. Voltaire était mourant lorsque, après douze ans, cet arrêt in-

juste fut cassé ; il en apprit la nouvelle, ses forces se ranimèrent, et il écrivit : *Je meurs content, je vois que le roi aime la justice;* derniers mots qu'ait tracés cette main qui avait si longtemps soutenu la cause de l'humanité et de la justice.

Dans la même année 1766, un autre arrêt étonna l'Europe, qui, en lisant les ouvrages de nos philosophes, croyait que les lumières étaient répandues en France, du moins dans les classes de la société où c'est un devoir de s'instruire, et qu'après plus de quinze années, les confrères de Montesquieu avaient eu le temps de se pénétrer de ses principes.

Un crucifix de bois, placé sur le pont d'Abbeville, fut insulté pendant la nuit. Le scandale du peuple fut exalté et prolongé par la cérémonie ridicule d'une *amende honorable*. L'évêque d'Amiens, gouverné dans sa vieillesse par des fanatiques, et n'étant plus en état de prévoir les suites de cette farce religieuse, y donna de l'éclat par sa présence. Cependant, la haine d'un bourgeois d'Abbeville dirigea les soupçons du peuple sur le chevalier de la Barre, jeune militaire, d'une famille de robe, alliée à la haute magistrature, et qui vivait alors chez une de ses parentes, abbesse de Villancourt, aux portes d'Abbeville. On instruisit le procès. Les juges d'Abbeville condamnèrent à des supplices dont l'horreur effrayerait l'imagination d'un cannibale, le chevalier de la Barre et d'Étallonde, son ami, qui avait eu la prudence de s'enfuir. Le chevalier de la Barre s'était exposé au jugement ; il avait plus à perdre en quittant la France, et comptait sur la protection de ses parents

qui occupaient les premières places dans le parlement et dans le conseil. Son espérance fut trompée : la famille craignit d'attirer les regards du public sur ce procès, au lieu de chercher un appui dans l'opinion ; et à l'âge d'environ dix-sept ans, il fut condamné, par la pluralité de deux voix, à avoir la tête tranchée, après avoir eu la langue coupée, et subi les tourments de la question.

Cette horrible sentence fut exécutée; et cependant les accusations étaient aussi ridicules que le supplice était atroce. Il n'était que *véhémentement* soupçonné d'avoir eu part à l'aventure du crucifix. Mais on le déclarait convaincu d'avoir chanté, dans des parties de débauche, quelques-unes de ces chansons moitié obscènes, moitié religieuses, qui, malgré leur grossièreté, amusent l'imagination dans les premières années de la jeunesse, par leur contraste avec le respect ou le scrupule que l'éducation inspire à l'égard des mêmes objets; d'avoir récité une ode dont l'auteur, connu publiquement, jouissait alors d'une pension sur la cassette du roi; d'avoir fait des génuflexions en passant devant quelques-uns de ces ouvrages libertins qui étaient à la mode dans un temps où les hommes, égarés par l'austérité de la morale religieuse, ne savaient pas distinguer la volupté de la débauche; on lui reprochait enfin d'avoir tenu des discours dignes de ces chansons et de ces livres.

Toutes ces accusations étaient appuyées sur le témoignage de gens du peuple qui avaient servi ces jeunes gens dans leurs parties de plaisir, ou de tourières de couvent faciles à scandaliser.

Cet arrêt révolta tous les esprits. Aucune loi ne prononçait la peine de mort, ni pour le bris d'images, ni pour les blasphèmes de ce genre; ainsi les juges avaient été même au delà des peines portées par des lois que tous les hommes éclairés ne voyaient qu'avec horreur souiller encore notre code criminel. Il n'y avait point de père de famille qui ne dût trembler, puisqu'il y a peu de jeunes gens auxquels il n'échappe de semblables indiscrétions; et les juges condamnaient à une mort cruelle, pour des discours que la plupart d'entre eux s'étaient permis dans leur jeunesse, que peut-être ils se permettaient encore, et dont leurs enfants étaient aussi coupables que celui qu'ils condamnaient.

Voltaire fut indigné et en même temps effrayé. On avait adroitement placé le Dictionnaire philosophique au nombre des livres devant lesquels on disait que le chevalier de la Barre s'était prosterné. On voulait faire entendre que la lecture des ouvrages de Voltaire avait été la cause de ces étourderies transformées en impiétés. Cependant le danger ne l'empêcha point de prendre la défense de ces victimes du fanatisme. D'Étallonde, réfugié à Wesel, obtint, à sa recommandation, une place dans un régiment prussien. Plusieurs ouvrages imprimés instruisirent l'Europe des détails de l'affaire d'Abbeville; et les juges furent effrayés, sur leur tribunal même, du jugement terrible qui les arrachait à leur obscurité, pour les dévouer à une honteuse immortalité.

Le rapporteur de Lalli, accusé d'avoir contribué à

la mort du chevalier de la Barre, forcé de reconnaître ce pouvoir, indépendant des places, que la nature a donné au génie pour la consolation et la défense de l'humanité, écrivit une lettre où, partagé entre la honte et l'orgueil, il s'excusait en laissant échapper des menaces; Voltaire lui répondit par ce trait de l'histoire chinoise : *Je vous défends*, disait un empereur au chef du tribunal de l'histoire, *de parler davantage de moi*. Le mandarin se mit à écrire. *Que faites-vous donc?* dit l'empereur. *J'écris l'ordre que Votre Majesté vient de me donner.*

Pendant douze années que Voltaire survécut à cette injustice, il ne perdit point de vue l'espérance d'en obtenir la réparation; mais il ne put avoir la consolation de réussir. La crainte de blesser le parlement de Paris l'emporta toujours sur l'amour de la justice, et dans les moments où les chefs du ministère avaient un intérêt contraire, celle de déplaire au clergé les arrêta. Les gouvernements ne savent pas assez quelle considération leur donnent, et parmi le peuple qui leur est soumis, et auprès des nations étrangères, ces actes éclatants d'une justice particulière, et combien l'appui de l'opinion est plus sûr que les ménagements pour des corps rarement capables de reconnaissance, et auxquels il serait plus politique d'ôter, par ces grands exemples, une partie de leur autorité sur les esprits, que de l'augmenter en prouvant, par ces ménagements même, combien ils ont su inspirer de crainte.

Voltaire songeait cependant à conjurer l'orage, à se préparer les moyens d'y dérober sa tête : il dimi-

nua sa maison, s'assura de fonds disponibles avec lesquels il pouvait s'établir dans une nouvelle retraite. Tel avait toujours été son but secret dans ses arrangements de fortune. Pour lui faire éprouver le besoin et lui ravir son indépendance, il aurait fallu une conjuration entre les puissances de l'Europe. Il avait parmi ses débiteurs des princes et des grands qui ne payaient pas avec exactitude; mais il avait calculé les degrés de la corruption humaine, et il savait que ces mêmes hommes, peu délicats en affaires, sauraient trouver de quoi le payer dans le moment d'une persécution où leur négligence les rendrait l'objet de l'horreur et du mépris de l'Europe indignée.

Cette persécution parut un moment prête à se déclarer. Ferney est situé dans le diocèse de Genève, dont l'évêque titulaire siége dans la petite ville d'Annecy. François de Sales, qu'on a mis au rang des saints, ayant eu cet évêché, l'on avait imaginé que, pour ne pas scandaliser les hérétiques dans leur métropole, il ne fallait plus confier cette place qu'à un homme à qui l'on ne pût reprocher l'orgueil, le luxe, la mollesse, dont les protestants accusent les prélats catholiques. Mais, depuis longtemps, il était difficile de trouver des saints qui, avec de l'esprit ou de la naissance, daignassent se contenter d'un petit siége. Celui qui occupait le siége d'Annecy en 1767 était un homme du peuple, élevé dans un séminaire de Paris, où il ne s'était distingué que par des mœurs austères, une dévotion minutieuse et un fanatisme imbécile. Il écrivit au comte de Saint-

Florentin pour l'engager à faire sortir de son diocèse, et par conséquent du royaume, Voltaire, qui faisait alors élever une église à ses frais, et répandait l'abondance dans un pays que la persécution contre les protestants avait dépeuplé. Mais l'évêque prétendait que le seigneur de Ferney avait fait dans l'église, après la messe, une exhortation morale contre le vol, et que les ouvriers employés par lui à construire cette église n'avaient pas déplacé une vieille croix avec assez de respect; motifs bien graves pour chasser de sa patrie un vieillard qui en était la gloire, et l'arracher d'un asile où l'Europe s'empressait de lui apporter le tribut de son admiration. Le ministre n'eût-il fait que peser les noms et l'existence politique, ne pouvait être tenté de plaire à l'évêque; mais il avertit Voltaire de se mettre à l'abri de ces délations, que l'union de l'évêque d'Annecy avec des prélats français plus accrédités pouvait rendre dangereuses.

C'est alors qu'il imagina de faire une communion solennelle, qui fut suivie d'une protestation publique de son respect pour l'Église, et de son mépris pour les calomniateurs : démarche inutile, qui annonçait plus de faiblesse que de politique, et que le plaisir de forcer son curé à l'administrer par la crainte des juges séculiers, et de dire juridiquement des injures à l'évêque d'Annecy, ne peut excuser aux yeux de l'homme libre et ferme qui pèse de sang-froid les droits de la vérité, et ce qu'exige la prudence lorsque des lois contraires à la justice naturelle rendent la vérité dangereuse et la prudence nécessaire.

Les prêtres perdirent le petit avantage qu'ils au-

raient pu tirer de cette scène singulière, en falsifiant la déclaration que Voltaire avait donnée.

Il n'avait plus alors sa retraite auprès de Genève. Il s'était lié à son arrivée avec les familles qui, par leur éducation, leurs opinions, leurs goûts et leur fortune, étaient plus rapprochées de lui; et ces familles avaient alors le projet d'établir une espèce d'aristocratie. Dans une ville sans territoire, où la force des citoyens peut se réunir avec autant de facilité et de promptitude que celle du gouvernement, un tel projet eût été absurde, si les citoyens riches n'avaient eu l'espérance d'employer en leur faveur une influence étrangère.

Les cabinets de Versailles et de Turin furent aisément séduits. Le sénat de Berne, intéressé à éloigner des yeux de ses sujets le spectacle de l'égalité républicaine, a pour politique constante de protéger autour de lui toutes les entreprises aristocratiques; et partout, dans la Suisse, les magistrats oppresseurs sont sûrs de trouver en lui un protecteur ardent et fidèle : ainsi le misérable orgueil d'obtenir dans une petite ville une autorité odieuse, et d'être haï sans être respecté, priva les citoyens de Genève de leur liberté, et la république de son indépendance. Les chefs du parti populaire employèrent l'arme du fanatisme, parce qu'ils avaient assez lu pour savoir quelle influence la religion avait eue autrefois dans les dissensions politiques, et qu'ils ne connaissaient pas assez leur siècle pour sentir jusqu'à quel point la raison, aidée du ridicule, avait émoussé cette arme jadis si dangereuse.

On parla donc de remettre en vigueur les lois qui défendaient aux catholiques d'avoir du bien dans le territoire génevois; on reprocha aux magistrats leurs liaisons avec Voltaire, qui avait osé s'élever contre l'assassinat barbare de Servet, commandé au nom de Dieu par Calvin aux lâches et superstitieux sénateurs de Genève. Voltaire fut obligé de renoncer à sa maison des Délices.

Bientôt après, Rousseau établit dans *Émile* des principes qui révélaient aux citoyens de Genève toute l'étendue de leurs droits, et qui les appuyaient sur des vérités simples que tous les hommes pouvaient sentir, que tous devaient adopter. Les aristocrates voulurent l'en punir. Mais ils avaient besoin d'un prétexte; ils prirent celui de la religion, et se réunirent aux prêtres, qui, dans tous les pays, indifférents à la forme de la constitution et à la liberté des hommes, promettent les secours du ciel au parti qui favorise le plus leur intolérance, et deviennent, suivant leurs intérêts, tantôt les appuis de la tyrannie d'un prince persécuteur ou d'un sénat superstitieux, tantôt les défenseurs de la liberté d'un peuple fanatique.

Exposé alternativement aux attaques des deux partis, Voltaire garda la neutralité; mais il resta fidèle à sa haine pour les oppresseurs. Il favorisait la cause du peuple contre les magistrats, et celle des natifs contre les citoyens; car ces natifs, condamnés à ne jamais partager le droit de cité, se trouvaient plus malheureux depuis que les citoyens, plus instruits des principes du droit politique, mais moins

éclairés sur le droit naturel, se regardaient comme des souverains, dont les natifs n'étaient que des sujets qu'ils se croyaient en droit de soumettre à cette même autorité arbitraire à laquelle ils trouvaient leurs magistrats si coupables de prétendre.

Voltaire fit donc un poëme où il répandit le ridicule sur tous les partis, et auquel on ne peut reprocher que des vers contre Rousseau, dictés par une colère dont la justice des motifs qui l'inspiraient ne peut excuser ni l'excès, ni les expressions. Mais lorsque, dans un tumulte, les citoyens eurent tué quelques natifs, il s'empressa de recueillir à Ferney les familles que ces troubles forcèrent d'abandonner Genève; et dans le moment où la banqueroute de l'abbé Terray, qui n'avait pas même l'excuse de la nécessité, et qui ne servit qu'à faciliter des dépenses honteuses, venait de lui enlever une partie de sa fortune, on le vit donner des secours à ceux qui n'avaient pas de ressources, bâtir pour les autres des maisons qu'il leur vendit à bas prix et en rentes viagères, en même temps qu'il sollicitait pour eux la bienfaisance du gouvernement, qu'il employait son crédit auprès des souverains, des ministres, des grands de toutes les nations, pour procurer du débit à cette manufacture naissante d'horlogerie, qui fut bientôt connue de toute l'Europe.

Cependant le gouvernement s'occupait d'ouvrir aux Génevois un asile à Versoy, sur les bords du lac. Là devait s'établir une ville où l'industrie et le commerce seraient libres, où un temple protestant s'élèverait vis-à-vis d'une église catholique. Voltaire

avait fait adopter ce plan, mais le ministre n'eut pas le crédit d'obtenir une loi de liberté religieuse; une tolérance secrète, bornée au temps de son ministère, était tout ce qu'il pouvait offrir; et Versoy ne put exister.

L'année 1771 fut une des époques les plus difficiles de la vie de Voltaire. Le chancelier Maupeou et le duc d'Aiguillon, tous deux objets de la haine des parlements, se trouvaient forcés de les attaquer pour n'en être pas la victime. L'un ne pouvait s'élever au ministère, l'autre s'y conserver, sans la disgrâce du duc de Choiseul. Réunis à madame Dubarry, que ce ministre avait eu l'imprudence de s'aliéner sans retour, ils persuadèrent au roi que son autorité méconnue ne pouvait se relever; que l'État, sans cesse agité depuis la paix par les querelles parlementaires, ne pouvait reprendre sa tranquillité, si, par un acte de vigueur, on ne marquait, aux prétentions des corps de magistrature, une limite qu'ils n'osassent plus franchir; si l'on ne fixait un terme au delà duquel ils n'osassent plus opposer de résistance à la volonté royale.

Le duc de Choiseul ne pouvait s'unir à ce projet sans perdre cette opinion publique longtemps déclarée contre lui, alors son unique appui, et cet avilissement forcé ne lui eût pas fait regagner la confiance du monarque, qui s'éloignait de lui. Il était donc vraisemblable que ses liaisons avec les parlements achèveraient de la lui faire perdre, et qu'il serait aisé de persuader, ou que son existence dans le ministère était le plus grand obstacle au succès des

nouvelles mesures du gouvernement, ou qu'il cherchait à faire naître la guerre pour se conserver dans sa place malgré la volonté du roi.

L'attaque contre les parlements fut dirigée avec la même adresse. Tout ce qui pouvait intéresser la nation fut écarté. Le roi ne paraissait revendiquer que la plénitude du pouvoir législatif, pouvoir que la doctrine de la nécessité d'un enregistrement libre transférait, non à la nation, mais aux parlements; et il était aisé de voir que ce pouvoir, réuni à la puissance judiciaire la plus étendue, partagé entre douze tribunaux perpétuels, tendait à établir en France une aristocratie tyrannique plus dangereuse que la monarchie, pour la sûreté, la liberté, la propriété des citoyens. On pouvait donc compter sur le suffrage des hommes éclairés, sur celui des gens de lettres que le parlement de Paris avait également blessés par la persécution et par le mépris, par son attachement aux préjugés, et par son obstination à rejeter toute lumière nouvelle.

Mais il est plus aisé de former avec adresse une intrigue politique, que d'exécuter avec sagesse un plan de réforme. Plus les principes que l'autorité voulait établir effrayaient la liberté, plus elle devait montrer d'indulgence et de douceur envers les particuliers; et l'on porta les rigueurs de détail jusqu'à un raffinement puéril. Un monarque paraît dur, si, dans les punitions qu'il inflige, il ne respecte pas jusqu'au scrupule tout ce qui intéresse la santé, l'aisance, et même la sensibilité naturelle de ceux qu'il punit; et, dans cette occasion, tous les égards

étaient négligés. On refusait à un fils la permission d'embrasser son père mourant; on retenait un homme dans un lieu insalubre, où il ne pouvait appeler sa famille sans l'exposer à partager ses dangers; un malade obtenait avec peine la liberté de chercher dans la capitale des secours qu'elle seule peut offrir. Un gouvernement absolu, s'il montre de la crainte, annonce ou la défiance de ses forces, ou l'incertitude du monarque, ou l'instabilité des ministres, et par là il encourage à la résistance. Et l'on montrait cette crainte en faisant dépendre le retour des exilés d'un consentement inutile dans l'opinion de ceux même qui l'exigeaient.

Une opération salutaire ne change point de nature, si elle est exécutée avec dureté; mais alors l'homme honnête et éclairé qui l'approuve, s'il se croit obligé de la défendre, ne la défend qu'à regret; son âme révoltée n'a plus ni zèle, ni chaleur pour un parti que ses chefs déshonorent. Ceux qui manquent de lumières passent, de la haine pour le ministre, à l'aversion des mesures qu'il soutient par l'oppression; et la voix publique condamne ce que, laissée à elle-même, elle eût peut-être approuvé.

Le grand nombre des magistrats que cette révolution privait de leur état, le mérite et les vertus de quelques-uns, la foule des ministres subalternes de la justice liés à leur sort par honneur et par intérêt, ce penchant naturel qui porte les hommes à s'unir à la cause des persécutés, la haine non moins naturelle pour le pouvoir : tout devait à la fois rendre odieuses les opérations du ministère, et lui susciter

des obstacles, lorsque, forcé de remplacer les tribunaux qu'il voulait détruire, la force devenait inutile, et la confiance nécessaire.

Cependant la barbarie des lois criminelles, les vices révoltants des lois civiles, offraient aux auteurs de la révolution un moyen sûr de regagner l'opinion, et de donner à ceux qui consentiraient à remplacer les parlements, une excuse que l'honneur et le patriotisme auraient pu avouer hautement. Les ministres dédaignèrent ce moyen. Le parlement s'était rendu odieux à tous les hommes éclairés, par les obstacles qu'il opposait à la liberté d'écrire, par son fanatisme, dont le supplice récent du chevalier de la Barre était un exemple aux yeux de l'Europe entière. Mais, irrité des libelles publiés contre lui, effrayé des ouvrages où l'on attaquait ses principes, jaloux enfin de se faire un appui du clergé, le chancelier se plut à charger de nouvelles chaînes la liberté d'imprimer. La mémoire de la Barre ne fut pas réhabilitée; son ami ne put obtenir une révision qui eût couvert d'opprobre ceux à qui le chef de la justice était pourtant si intéressé à ravir la faveur publique. La procédure criminelle subsista dans toute son horreur; et cependant huit jours auraient suffi pour rédiger une loi qui aurait supprimé la peine de mort, si cruellement prodiguée, aboli toute espèce de torture, proscrit les supplices cruels; qui aurait exigé une grande pluralité pour condamner, admis un certain nombre de récusations sans motif, accordé aux accusés le secours d'un conseil; qui, enfin, leur aurait assuré la faculté de connaître et

d'examiner tous les actes de la procédure, le droit de présenter des témoins, de faire entendre des faits justificatifs. La nation, l'Europe entière auraient applaudi; les magistrats dépossédés n'auraient plus été que les ennemis de ces innovations salutaires; et leur chute, que l'époque où le souverain aurait recouvré la liberté de se livrer à ses vues de justice et d'humanité.

A la vérité, la vénalité des charges fut supprimée; mais les juges étant toujours nommés par la cour, on ne vit dans ce changement que la facilité de placer dans les tribunaux des hommes sans fortune et plus faciles à séduire.

On diminua les ressorts les plus étendus, mais on n'érigea pas en parlements ces nouvelles cours; on ne leur accorda point l'enregistrement, et par là on mit entre elles et les anciens tribunaux une différence, présage de leur destruction; enfin, on supprima les épices des juges, remplacées par des appointements fixes, seule opération que la raison pût approuver tout entière.

Ceux qui conduisaient cette révolution parvinrent cependant à la consommer, malgré une réclamation presque générale. Le duc de Choiseul, accusé de fomenter en secret la résistance un peu incertaine du parlement de Paris, et d'avoir retardé la conclusion d'une pacification entre l'Angleterre et l'Espagne, fut exilé dans ses terres. Le parlement, obligé de prendre, par reconnaissance, le parti de la fermeté, fut bientôt dispersé. Le duc d'Aiguillon devint ministre; un nouveau tribunal remplaça le parlement. Quelques parlements de province eurent

le sort de celui de Paris; d'autres consentirent à rester, et sacrifièrent une partie de leurs membres. Tout se tut devant l'autorité, et il ne manqua au succès des ministres que l'opinion publique qu'ils bravaient, et qui, au bout de quelques années, eut le pouvoir de les détruire.

Voltaire haïssait le parlement de Paris, et aimait le duc de Choiseul; il voyait dans l'un un ancien persécuteur que sa gloire avait aigri et n'avait pas désarmé; dans l'autre, un bienfaiteur et un appui. Il fut fidèle à la reconnaissance, et constant dans ses opinions. Dans toutes ses lettres, il exprime ses sentiments pour le duc de Choiseul avec franchise, avec énergie; et il n'ignorait pas que ses lettres (grâce à l'infâme usage de violer la foi publique) étaient lues par les ennemis du ministre exilé. Un joli conte, intitulé *Barmécide* (1), est le seul monument durable de l'intérêt que cette disgrâce avait excité. L'injustice avec laquelle les amis ou les partisans du ministre l'accusèrent d'ingratitude, fut un des chagrins les plus vifs que Voltaire ait éprouvés. Il le fut d'autant plus, que le ministre partagea cette injustice. En vain Voltaire tenta de le désabuser; il invoqua vainement les preuves qu'il donnait de son attachement et de ses regrets.

> Je l'ai dit à la terre, au ciel, à Gusman même,

écrivait-il dans sa douleur. Mais il ne fut pas entendu.

(1) L'[illegible] *Benaldaki à Caramouftée*. Voltaire, *volume* *Épître*[illegible]

Les grands, les gens en place, ont des intérêts, et rarement des opinions : combattre celle qui convient à leurs projets actuels, c'est, à leurs yeux, se déclarer contre eux. Cet attachement à la vérité, une des plus fortes passions des esprits élevés et des âmes indépendantes, n'est pour eux qu'un sentiment chimérique. Ils croient qu'un raisonneur, un philosophe, n'a, comme eux, que des opinions du moment, professe ce qu'il veut, parce qu'il ne tient fortement à rien, et doit, par conséquent, changer de principes, suivant les intérêts passagers de ses amis ou de ses bienfaiteurs. Ils le regardent comme un homme fait pour défendre la cause qu'ils ont embrassée, et non pour soutenir ses principes personnels; pour servir sous eux, et non pour juger de la justice de la guerre. Aussi le duc de Choiseul et ses amis paraissaient-ils croire que Voltaire aurait dû, par respect pour lui, ou trahir ou cacher ses opinions sur des questions de droit public; anecdote curieuse, qui prouve à quel point l'orgueil de la grandeur ou de la naissance peut faire oublier l'indépendance naturelle de l'esprit humain, et l'inégalité des esprits et des talents, plus réelle que celle des rangs et des places.

Voltaire voyait avec plaisir la destruction de la vénalité, celle des épices, la diminution du ressort immense du parlement de Paris; abus qu'il combattait par le raisonnement et le ridicule depuis plus de quarante années. Il préférait un seul maître à plusieurs, un souverain dont on ne peut craindre que les préjugés, à une troupe de despotes dont les pré-

jugés sont encore plus dangereux, mais dont on doit craindre de plus les intérêts et les petites passions, et qui, plus redoutables aux hommes ordinaires, le sont surtout à ceux dont les lumières les effrayent, et dont la gloire les irrite. Il disait : *J'ai les reins peu flexibles ; je consens à faire une révérence, mais cent de suite me fatiguent.*

Il applaudit donc à ces changements; et parmi les hommes éclairés qui partageaient son opinion, il osa seul la manifester. Sans doute il ne pouvait se dissimuler avec quelle petitesse de moyens et de vues on avait laissé échapper cette occasion si heureuse de réformer la législation française, de rendre aux esprits la liberté, aux hommes leurs droits, de proscrire à la fois l'intolérance et la barbarie, de faire enfin de ce moment l'époque d'une révolution heureuse pour la nation, glorieuse pour le prince et ses ministres. Mais Voltaire était aussi trop pénétrant pour ne pas sentir que si les lois étaient les mêmes, les tribunaux étaient changés ; que si même ils avaient hérité de l'esprit de leurs prédécesseurs, ils n'avaient pu hériter de leur crédit, ni de leur audace; que la nouveauté, en leur ôtant ce respect aveugle du vulgaire pour tout ce qui porte la rouille de l'antiquité, leur ôtait une grande partie de leur puissance; que l'opinion seule pouvait la leur rendre, et que, pour obtenir son suffrage, il ne leur restait plus d'autre moyen que d'écouter la raison et de s'unir aux ennemis des préjugés, aux amis de l'humanité.

L'approbation que Voltaire accorda aux opérations

du chancelier Maupeou, fut du moins utile aux malheureux. S'il ne put obtenir justice pour la mémoire de l'infortuné la Barre; s'il ne put rendre le jeune d'Étallonde à sa patrie; si un ménagement pusillanime pour le clergé l'emporta dans le ministre sur l'intérêt de sa gloire, du moins Voltaire eut le bonheur de sauver la femme de Montbailli. Cet infortuné, faussement accusé d'un parricide, avait péri sur la roue; sa femme était condamnée à la mort: elle supposa une grossesse, et eut le bonheur d'obtenir un sursis.

Nos tribunaux viennent de rejeter une loi sage qui, mettant entre le jugement et l'exécution un intervalle dont l'innocence peut profiter, eût prévenu presque toutes leurs injustices; et ils l'ont refusée avec une humeur qui suffit pour en prouver la nécessité (1). Les femmes seules, en se déclarant grosses, échappent au danger de ces exécutions précipitées. Dans l'espace de moins de vingt ans, ce moyen a sauvé la vie à trois personnes innocentes, sur lesquelles des circonstances particulières ont attiré la curiosité publique: autre preuve de l'utilité de cette loi, à laquelle un orgueil barbare peut seul s'opposer, et qui doit subsister jusqu'au temps où l'expérience aura prouvé que la législation nouvelle

(1) Il est juste d'observer que tous les magistrats n'ont pas cette haute idée de leurs droits, cet amour du pouvoir. L'un d'eux vient de mériter l'estime et la vénération de tous les citoyens, en prononçant, dans le parlement de Paris, ces paroles remarquables: *Les citoyens seuls ont des droits; les magistrats, comme magistrats, n'ont que des devoirs.*

(qui sans doute va bientôt remplacer l'ancienne) n'expose l'innocence à aucun danger.

On revit le procès de la femme Montbailli; le conseil d'Artois, qui l'avait condamnée, la déclara innocente; et plus noble ou moins orgueilleux que le parlement de Toulouse, il pleura sur le malheur irréparable d'avoir fait périr un innocent; il s'imposa lui-même le devoir d'assurer des jours paisibles à l'infortunée dont il avait détruit le bonheur (1).

Si Voltaire n'avait montré son zèle que contre des injustices liées à des événements publics, ou à la cause de la tolérance, on eût pu l'accuser de vanité; mais ce zèle fut le même pour cette cause obscure à laquelle son nom seul a donné de l'éclat.

C'est ainsi qu'on a vu depuis un magistrat (2), enlevé trop tôt à ses amis et aux malheureux, intéresser l'Europe à la cause de trois paysans de Champagne, et obtenir, par son éloquence et par la persécution, une gloire brillante et durable pour prix d'un zèle que le sentiment de l'humanité, l'amour de la justice avaient seuls inspiré. Les hommes incapables de ces actions ne manquent jamais de les attribuer au désir de la renommée; ils ignorent quelles angoisses le spectacle d'une injustice fait éprouver à une âme fière et sensible, à quel point il tourmente la mémoire et la pensée, combien il fait sentir le besoin impérieux de prévenir ou de réparer le crime; ils

(1) Voyez la *Méprise d'Arras*, 1771 : Politique et Législation, t. II, p. 355 et suiv.

(2) M. Dupaty.

ne connaissent point ce trouble, cette horreur involontaire qu'excite dans tous les sens la vue, l'idée seule d'un oppresseur triomphant ou impuni; et l'on doit plaindre ceux qui ont pu croire que l'auteur d'*Alzire* et de *Brutus* avait besoin de la gloire d'une bonne action pour défendre l'innocence et s'élever contre la tyrannie.

Une nouvelle occasion de venger l'humanité outragée s'offrit à lui. La servitude, solennellement abolie en France par Louis le Hutin, subsistait encore, sous Louis XV, dans plusieurs provinces. En vain avait-on, plus d'une fois, formé le projet de l'abolir. L'avarice et l'orgueil avaient opposé à la justice une résistance qui avait fatigué la paresse du gouvernement. Les tribunaux supérieurs, composés de nobles, favorisaient les prétentions des seigneurs.

Ce fléau affligeait la Franche-Comté, et particulièrement le territoire du couvent de Saint-Claude. Ces moines, sécularisés en 1742, ne devaient qu'à des titres faux la plupart de leurs droits de mainmorte, et les exerçaient avec une rigueur qui réduisait à la misère un peuple sauvage, mais bon et industrieux. A la mort de chaque habitant, si ses enfants n'avaient pas constamment habité la maison paternelle, le fruit de ses travaux appartenait aux moines. Les enfants, la veuve, sans meubles, sans habits, sans domicile, passaient du sein d'une vie laborieuse et paisible, à toutes les horreurs de la mendicité. Un étranger mourait-il après un an de séjour sur cette terre frappée de l'anathème féodal, son bien appartenait encore aux moines. Une fille n'héritait pas de son

père, si on pouvait prouver qu'elle eût passé la nuit de ses noces hors de la maison paternelle.

Ce peuple souffrait, sans oser se plaindre, et voyait, avec une douleur muette, passer aux mains des moines, ses épargnes, qui auraient dû fournir à l'industrie et à la culture des capitaux utiles. Heureusement la construction d'une grande route ouvrit une communication entre eux et les cantons voisins. Ils apprirent qu'au pied du Mont-Jura existait un homme dont la voix intrépide avait plus d'une fois fait retentir les plaintes de l'opprimé jusque dans le palais des rois, et dont le nom seul faisait pâlir la tyrannie sacerdotale. Ils lui peignirent leurs maux, et ils eurent un appui.

La France, l'Europe entière connurent les usurpations et la dureté de ces prêtres hypocrites qui osaient se dire les disciples d'un Dieu humilié, et voulaient conserver des esclaves. Mais après plusieurs années de sollicitations, on ne put obtenir du timide successeur de M. de Maupeou, un arrêt du conseil qui proscrivît cette lâche violation des droits de l'humanité; il n'osa, par ménagement pour le parlement de Besançon, soustraire à son jugement une cause qui ne pouvait être regardée comme un procès ordinaire, sans reconnaître honteusement la légitimité de la servitude. Les serfs de Saint-Claude furent renvoyés devant un tribunal dont les membres, seigneurs de terres où la servitude est établie, se firent un plaisir barbare de resserrer leurs fers; et ces fers subsistent encore.

Ils ont seulement obtenu, en 1778, de pouvoir,

en abandonnant leur patrie et leurs chaumières, se soustraire à l'empire monacal. Mais un autre article de cette même loi a plus que compensé ce bienfait si faible pour des infortunés, que la pauvreté plus que la loi attache à leur terre natale. C'est dans ce même édit que le souverain a donné, pour la première fois, le nom et le caractère sacré de propriété à des droits odieux, regardés, même au milieu de l'ignorance et de la barbarie du treizième siècle, comme des usurpations que ni le temps, ni les titres ne pouvaient rendre légitimes; et un ministre hypocrite a fait dépendre la liberté de l'esclave, non de la justice des lois, mais de la volonté de ses tyrans.

Qui croirait, en lisant ces détails, que c'est ici la vie d'un grand poëte, d'un écrivain fécond et infatigable? Nous avons oublié sa gloire littéraire, comme il l'avait oubliée lui-même. Il semblait n'en plus connaître qu'une seule, celle de venger l'humanité, et d'arracher des victimes à l'oppression.

Cependant son génie, incapable de souffrir le repos, s'exerçait dans tous les genres qu'il avait embrassés, et même osait en essayer de nouveaux. Il imprimait des tragédies auxquelles on peut sans doute reprocher de la faiblesse, et qui ne pouvaient plus arracher les applaudissements d'un parterre que lui-même avait rendu si difficile, mais où l'homme de lettres peut admirer de beaux vers, et des idées philosophiques et profondes, tandis que le jeune homme qui se destine au théâtre, peut encore y étudier les secrets de son art; des contes où ce genre, borné jusqu'alors à présenter des images volup-

tueuses ou plaisantes qui amusent l'imagination, ou réveillent la gaieté, prit un caractère plus philosophique, et devint, comme l'apologue, une école de morale et de raison; des épîtres où, si on les compare à ses premiers ouvrages, l'on trouve moins de correction, un ton moins soutenu et une poésie moins brillante, mais aussi plus de simplicité et de variété, une philosophie plus usuelle et plus libre, un plus grand nombre de ces traits d'un sens profond que produit l'expérience de la vie; des satires, enfin, où les préjugés et leurs protecteurs sont livrés au ridicule sous mille formes piquantes.

En même temps il donnait, dans sa philosophie de l'histoire, des leçons aux historiens, en bravant la haine des pédants, dont il dévoilait la stupide crédulité, et l'envieuse admiration pour les temps antiques. Il perfectionnait son *Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations*, son *Siècle de Louis XIV*, et y ajoutait l'*Histoire du siècle de Louis XV*, histoire incomplète, mais exacte, la seule où l'on puisse prendre une idée des événements de ce règne, et où l'on trouve toute la vérité qu'on peut espérer dans une histoire contemporaine, qui ne doit être ni une dénonciation, ni un libelle.

Des nouveaux romans, des ouvrages ou sérieux ou plaisants, inspirés par les circonstances, n'ajoutaient pas à sa gloire, mais continuaient à la rendre toujours présente, soutenaient l'intérêt de ses partisans, et humiliaient cette foule d'ennemis secrets qui, pour se refuser à l'admiration que l'Europe leur commandait, prenaient le masque de l'austérité.

Enfin, il entreprit de rassembler, sous la forme de dictionnaire, toutes les idées, toutes les vues qui s'offraient à lui, sur les divers objets de ses réflexions, c'est-à-dire, sur l'universalité presque entière des connaissances humaines. Dans ce recueil, intitulé modestement : *Questions à des amateurs, sur l'Encyclopédie,* il parle tour à tour de théologie et de grammaire, de physique et de littérature; il discute tantôt des points d'antiquité, tantôt des questions de politique, de législation, de droit public : son style, toujours animé et piquant, répand sur ces objets divers un charme dont jusqu'ici lui seul a connu le secret, et qui naît surtout de l'abandon avec lequel, cédant à son premier mouvement, proportionnant son style moins à son sujet qu'à la disposition actuelle de son esprit, tantôt il répand le ridicule sur des objets qui semblent ne pouvoir inspirer que l'horreur; et, bientôt après, entraîné par l'énergie et la sensibilité de son âme, il tonne avec force contre les abus dont il vient de plaisanter. Ailleurs, il s'irrite contre le mauvais goût, s'aperçoit bientôt que son indignation doit être réservée pour de plus grands intérêts, et finit par rire de sa propre colère. Quelquefois il interrompt une discussion de morale ou de politique par une observation de littérature, et au milieu d'une leçon de goût, il laisse échapper quelques maximes d'une philosophie profonde, ou s'arrête, pour livrer au fanatisme ou à la tyrannie une attaque terrible ou soudaine.

L'intérêt constant que prit Voltaire au succès de la Russie contre les Turcs, mérite d'être remarqué.

Comblé des bontés de l'impératrice, sans doute la reconnaissance animait son zèle; mais on se tromperait, si on imaginait qu'elle en fût l'unique cause. Supérieur à ces politiques de comptoir qui prennent l'intérêt de quelques marchands connus dans les bureaux, pour l'intérêt du commerce, et l'intérêt du commerce pour l'intérêt du genre humain; non moins supérieur à ces vaines idées d'équilibre de l'Europe, si chères aux compilateurs politiques, il voyait dans la destruction de l'empire turc, des millions d'hommes assurés du moins d'éviter, sous le despotisme d'un souverain, le despotisme insupportable d'un peuple; il voyait renvoyer dans les climats infortunés qui les ont vues naître, ces mœurs tyranniques de l'Orient, qui condamnent un sexe entier à un honteux esclavage. D'immenses contrées, placées sous un beau ciel, destinées par la nature à se couvrir des productions les plus utiles à l'homme, auraient été rendues à l'industrie de leurs habitants; ces pays, les premiers où l'homme ait eu du génie, auraient vu renaître dans leur sein les arts, dont ils ont donné les modèles les plus parfaits, les sciences dont ils ont posé les fondements.

Sans doute les spéculations routinières de quelques marchands auraient été dérangées, leurs profits auraient diminué; mais le bien-être réel de tous les peuples aurait augmenté, parce qu'on ne peut étendre sur le globe l'espace où fleurit la culture, où le commerce est sûr, où l'industrie est active, sans augmenter pour tous les hommes la masse des jouissances et des ressources. Pourquoi voudrait-on qu'un

philosophe préférât la richesse de quelques nations à la liberté d'un peuple entier, le commerce de quelques villes, au progrès de la culture et des arts dans un grand empire? Loin de nous ces vils calculateurs qui veulent ici tenir la Grèce dans les fers des Turcs; là, enlever des hommes, les vendre comme de vils troupeaux, les obliger, à force de coups, à servir leur insatiable avarice, et qui calculent gravement les prétendus millions que rapportent ces outrages à la nature!

Que partout les hommes soient libres, que chaque pays jouisse des avantages que lui a donnés la nature! Voilà ce que demande l'intérêt commun de tous les peuples, de ceux qui reprendraient leurs droits, comme de ceux où quelques individus, et non la nation, ont profité du malheur d'autrui. Qu'importe, auprès de ces grands objets, et des biens éternels qui naîtraient de cette grande révolution, la ruine de quelques hommes avides qui avaient fondé leur fortune sur les larmes et le sang de leurs semblables!

Voilà ce que devait penser Voltaire, voilà ce que pensait M. Turgot.

On a parlé de l'injustice d'une guerre contre les Turcs. Peut-on être injuste envers une horde de brigands qui tiennent dans les fers un peuple esclave, à qui leur avide férocité prodigue les outrages? Qu'ils rentrent dans ces déserts dont la faiblesse de l'Europe leur a permis de sortir, puisque dans leur brutal orgueil ils ont continué à former une race de tyrans, et qu'enfin la patrie de ceux à qui nous de-

vons nos lumières, nos arts, nos vertus même, cesse d'être déshonorée par la présence d'un peuple qui unit les vices infâmes de la mollesse à la férocité des peuples sauvages! Vous craignez pour la balance de l'Europe! comme si ces conquêtes ne devaient pas diminuer la force des conquérants, au lieu de l'augmenter; comme si l'Asie ne devait pas longtemps offrir à des ambitieux une proie facile qui les dégoûterait des conquêtes hasardeuses qu'ils pourraient tenter en Europe! Ce n'est point la politique des princes, ce sont les lumières des peuples civilisés qui garantiront à jamais l'Europe des invasions; et plus la civilisation s'étendra sur la terre, plus on en verra disparaître la guerre et les conquêtes, comme l'esclavage et la misère.

Louis XV mourut. Ce prince, qui depuis longtemps bravait, dans sa conduite, les préceptes de la morale chrétienne, ne s'était cependant jamais élevé au-dessus des terreurs religieuses. Les menaces de la religion revenaient l'effrayer à l'apparence du moindre danger; mais il croyait qu'une promesse de continence, si facile à faire sur un lit de mort, et quelques paroles d'un prêtre, pouvaient expier les fautes d'un règne de soixante ans. Plus timide encore que superstitieux, accoutumé par le cardinal de Fleury à regarder la liberté de penser comme une cause de trouble dans les États, ou du moins d'embarras pour les gouvernements, ce fut malgré lui que, sous son règne, la raison humaine fit en France des progrès rapides. Celui qui y travaillait avec le plus d'éclat et de succès était devenu l'objet de sa

haine. Cependant il respectait en lui la gloire de la France, et ne voyait pas sans orgueil l'admiration de l'Europe placer un de ses sujets au premier rang des hommes illustres. Sa mort ne changea rien au sort de Voltaire, et M. de Maurepas joignait aux préjugés de Fleury une haine plus forte encore pour tout ce qui s'élevait au-dessus des hommes ordinaires.

Voltaire avait prodigué à Louis XV, jusqu'à son voyage en Prusse, des éloges exagérés, sans pouvoir le désarmer; il avait gardé un silence presque absolu depuis cette époque, où les malheurs et les fautes de ce règne auraient rendu ses louanges avilissantes. Il osa être juste envers lui après sa mort, dans l'instant où la nation presque entière semblait se plaire à déchirer sa mémoire; et on a remarqué que les philosophes, qu'il ne protégea jamais, furent alors les seuls qui montrassent quelque impartialité, tandis que des prêtres chargés de ses bienfaits insultaient à ses faiblesses.

Le nouveau règne offrit bientôt à Voltaire des espérances qu'il n'avait osé former. M. Turgot fut appelé au ministère. Voltaire connaissait ce génie vaste et profond, qui, dans tous les genres de connaissances, s'était créé des principes sûrs et précis auxquels il avait attaché toutes ses opinions, d'après lesquelles il dirigeait toute sa conduite, gloire qu'aucun autre homme d'État n'a mérité de partager avec lui. Il savait qu'à une âme passionnée pour la vérité et pour le bonheur des hommes, M. Turgot unissait un courage supérieur à toutes les craintes, une gran-

deur de caractère au-dessus de toutes les dissimulations, qu'à ses yeux les plus grandes places n'étaient qu'un moyen d'exécuter ses vues salutaires, et ne lui paraîtraient plus qu'un vil esclavage, s'il perdait cette espérance. Enfin, il savait qu'affranchi de tous les préjugés, et haïssant en eux les ennemis les plus dangereux du genre humain, M. Turgot regardait la liberté de penser et d'imprimer comme un droit de chaque citoyen, un droit des nations entières, dont les progrès de la raison peuvent seuls appuyer le bonheur sur une base inébranlable.

Voltaire vit dans la nomination de M. Turgot l'aurore du règne de cette raison si longtemps méconnue, plus longtemps persécutée; il osa espérer la chute rapide des préjugés, la destruction de cette politique lâche et tyrannique qui, pour flatter l'orgueil ou la paresse des gens en place, condamnait le peuple à l'humiliation et à la misère.

Cependant ses tentatives en faveur des serfs du Mont-Jura furent inutiles, et il essaya vainement d'obtenir pour d'Étallonde, et pour la mémoire du chevalier de la Barre, cette justice éclatante que l'humanité et l'honneur national exigeaient également. Ces objets étaient étrangers au département des finances; et cette supériorité de lumières, de caractère et de vertu, que M. Turgot ne pouvait cacher, lui avait fait de tous les autres ministres, de tous les intrigants subalternes, autant d'ennemis qui, n'ayant à combattre en lui ni ambition, ni projets personnels, s'acharnaient contre tout ce qu'ils croyaient d'accord avec ses vues justes et bienfaisantes.

On ne pouvait, d'ailleurs, rendre la liberté aux serfs du Mont-Jura, sans blesser le parlement de Besançon; la révision du procès d'Abbeville eût humilié celui de Paris; et une politique maladroite avait rétabli les anciens parlements, sans profiter de leur destruction et du peu de crédit de ceux qui les avaient remplacés, pour porter dans les lois et dans les tribunaux une réforme entière dont tous les hommes instruits sentaient la nécessité. Mais un ministère faible et ennemi des lumières n'osa ou ne voulut pas saisir cette occasion où le bien eût encore moins trouvé d'obstacles que dans l'instant si honteusement manqué par le chancelier Maupeou.

C'est ainsi que, par complaisance pour les préjugés des parlements, le ministère laissa perdre, pour la réforme de l'éducation, les avantages que lui offrait la destruction des jésuites. On n'avait même pris, en 1774, aucune précaution pour empêcher la renaissance des querelles qui, en 1770, avaient amené la destruction de la magistrature. On n'avait eu qu'un seul objet : l'avantage de s'assurer une reconnaissance personnelle qui donnât aux auteurs du changement un moyen d'employer utilement contre leurs rivaux de puissance, le crédit des corps dont le rétablissement était leur ouvrage.

Ainsi le seul avantage que Voltaire put obtenir du ministère de M. Turgot, fut de soustraire le petit pays de Gex à la tyrannie des fermes. Séparé de la France par des montagnes, ayant une communication facile avec Genève et la Suisse, cette malheureuse contrée ne pouvait être assujettie au régime fiscal, sans de-

venir le théâtre d'une guerre éternelle entre les employés du fisc et les habitants, sans payer des frais de perception plus onéreux que la valeur même des impositions. Le peu d'importance de cette opération aurait dû la rendre facile. Cependant elle était depuis longtemps inutilement sollicitée par M. de Voltaire.

Une partie des provinces de la France ont échappé, par différentes causes, au joug de la ferme générale, ou ne l'ont porté qu'à moitié; mais les fermiers ont souvent avancé leurs limites, enveloppé dans leurs chaînes des cantons isolés, que des priviléges féodaux avaient longtemps défendus. Ils croyaient que leur dieu *Terme*, comme celui des Romains, ne devait reculer jamais, et que son premier pas en arrière serait le présage de la destruction de l'empire. Leur opposition ne pouvait balancer, auprès de M. Turgot, une opération juste et bienfaisante, qui, sans nuire au fisc, soulageait les citoyens, épargnait des injustices et des crimes, rappelait, dans un canton dévasté, la prospérité et la paix.

Le pays de Gex fut donc affranchi, moyennant une contribution de trente mille livres; et Voltaire put écrire à ses amis, en parodiant un vers de Mithridate:

> Et mes derniers regards ont vu fuir les commis.

Les édits de 1776 auraient augmenté le respect de Voltaire pour M. Turgot, si, d'avance, il n'avait pas senti son âme et connu son génie. Ce grand homme d'État avait vu que, placé à la tête des finances dans un moment où, gêné par la masse de la dette, par les

obstacles que les courtisans et le ministre prépondérant opposaient à toute grande réforme dans l'administration, à toute économie importante, il ne pouvait diminuer les impôts, et il voulut du moins soulager le peuple et dédommager les propriétaires, en leur rendant les droits dont un régime oppresseur les avait privés.

Les corvées, qui portaient la désolation dans les campagnes, qui forçaient le pauvre à travailler sans salaire, et enlevaient à l'agriculture les chevaux du laboureur, furent changées en un impôt payé par les seuls propriétaires. Dans toutes les villes, de ridicules corporations faisaient acheter à une partie de leurs habitants le droit de travailler; ceux qui subsistaient par leur industrie ou par le commerce étaient obligés de vivre sous la servitude d'un certain nombre de privilégiés, ou de leur payer un tribut. Cette institution absurde disparut, et le droit de faire un usage libre de leurs bras ou de leur temps fut restitué aux citoyens.

La liberté du commerce des grains, celle du commerce des vins, l'une gênée par des priviléges populaires, l'autre par des priviléges tyranniques, extorqués par quelques villes, fut rendue aux propriétaires; et ces lois sages devaient accélérer les progrès de la culture, et multiplier les richesses nationales en assurant la subsistance du peuple.

Mais ces édits bienfaiteurs furent le signal de la perte du ministre qui avait osé les concevoir. On souleva contre eux les parlements intéressés à maintenir les jurandes, source féconde de procès lucratifs;

non moins attachés au régime réglementaire, qui était pour eux un moyen d'agiter l'esprit du peuple; irrités de voir porter sur les propriétaires riches le fardeau de la construction des chemins, sans espérer qu'une lâche condescendance continuât d'alléger pour eux le poids des subsides, et surtout effrayés de la prépondérance que semblait acquérir un ministre dont l'esprit populaire les menaçait de la chute de leur pouvoir.

Cette ligue servit l'intrigue des ennemis de M. Turgot; et on vit alors combien la manière dont ils avaient rétabli les tribunaux, était utile à leurs desseins secrets et funeste à la nation. On apprit alors combien il est dangereux pour un ministre de vouloir le bien du peuple; et peut-être qu'en remontant à l'origine des événements, on trouverait que la chute même des ministres réellement coupables a eu pour cause le bien qu'ils ont voulu faire, et non le mal qu'ils ont fait.

Voltaire vit, dans le malheur de la France, la destruction des espérances qu'il avait conçues pour les progrès de la raison humaine. Il avait cru que l'intolérance, la superstition, les préjugés absurdes qui infectaient toutes les branches de la législation, toutes les parties de l'administration, tous les états de la société, disparaîtraient devant un ministre ami de la justice, de la liberté et des lumières. Ceux qui l'ont accusé d'une basse flatterie, ceux qui lui ont reproché avec amertume l'usage qu'il a fait, trop souvent peut-être, de la louange pour adoucir les hommes puissants, et les forcer à être humains et justes,

peuvent comparer ces louanges à celles qu'il donnait à M. Turgot, surtout à cette *Épître à un homme* qu'il lui adressa au moment de sa disgrâce : ils distingueront alors l'admiration sentie de ce qui n'est qu'un compliment, et ce qui vient de l'âme, de ce qui n'est qu'un jeu d'imagination; ils verront que Voltaire n'a eu d'autre tort que d'avoir cru pouvoir traiter les gens en place comme les femmes. On prodigue à toutes à peu près les mêmes louanges et les mêmes protestations; et le ton seul distingue ce qu'on sent, de ce qu'on accorde à la galanterie.

Voltaire encensant les rois, les ministres, pour les attirer à la cause de la vérité, et Voltaire célébrant le génie et la vertu, n'a pas le même langage. Ne veut-il que louer, il prodigue les charmes de son imagination brillante, il multiplie ces idées ingénieuses qui lui sont si familières; mais rend-il un hommage avoué par son cœur, c'est son âme qui s'échappe, c'est sa raison profonde qui prononce. Dans son voyage à Paris, son admiration pour M. Turgot perçait dans tous ses discours; c'était l'homme qu'il opposait à ceux qui se plaignaient à lui de la décadence de notre siècle, c'était à lui que son âme accordait son respect. Je l'ai vu se précipiter sur ses mains, les arroser de ses larmes, les baiser malgré ses efforts, et s'écriant d'une voix entrecoupée de sanglots : *Laissez-moi baiser cette main qui a signé le salut du peuple.*

Depuis longtemps Voltaire désirait de revoir sa patrie et de jouir de sa gloire au milieu du même peuple témoin de ses premiers succès, et trop sou-

vent complice de ses envieux. M. de Villette venait d'épouser à Ferney mademoiselle de Varicour, d'une famille noble du pays de Gex, que ses parents avaient confiée à madame Denis : Voltaire les suivit à Paris, séduit en partie par le désir de faire jouer devant lui la tragédie d'*Irène* qu'il venait d'achever. Le secret avait été gardé. La haine n'avait pas eu le temps de préparer ses poisons, et l'enthousiasme public ne lui permit pas de se montrer. Une foule d'hommes, de femmes de tous les rangs, de toutes les professions, à qui ses vers avaient fait verser de douces larmes, et qui avaient tant de fois admiré son génie sur la scène et dans ses ouvrages, qui lui devaient leur instruction, dont il avait guéri les préjugés, à qui il avait inspiré une partie de ce zèle contre le fanatisme, dont il était dévoré, brûlaient du désir de voir le grand homme qu'ils admiraient. La jalousie se tut devant une gloire qu'il était impossible d'atteindre, devant le bien qu'il avait fait aux hommes. Le ministère, l'orgueil épiscopal furent obligés de respecter l'idole de la nation. L'enthousiasme avait passé jusque dans le peuple ; on s'arrêtait devant ses fenêtres ; on y passait des heures entières, dans l'espérance de le voir un moment ; sa voiture, forcée d'aller au pas, était entourée d'une foule nombreuse qui le bénissait et célébrait ses ouvrages.

L'Académie française, qui ne l'avait adopté qu'à cinquante-deux ans, lui prodigua les honneurs, et le reçut moins comme un égal que comme le souverain de l'empire des lettres. Les enfants de ces courtisans orgueilleux qui l'avaient vu avec indignation vivre

dans leur société sans bassesse, et qui se plaisaient à humilier en lui la supériorité de l'esprit et des talents, briguaient l'honneur de lui être présentés, et de pouvoir se vanter de l'avoir vu.

C'était au théâtre où il avait régné si longtemps, qu'il devait attendre les plus grands honneurs. Il vint à la troisième représentation d'*Irène*, pièce faible, à la vérité, mais remplie de beautés, et où les rides de l'âge laissaient voir encore l'empreinte sacrée du génie. Lui seul attira les regards d'un peuple avide de démêler ses traits, de suivre ses mouvements, d'observer ses gestes. Son buste fut couronné sur le théâtre au milieu des applaudissements, des cris de joie, des larmes d'enthousiasme et d'attendrissement. Il fut obligé, pour sortir, de percer la foule entassée sur son passage; faible, se soutenant à peine; les gardes qu'on lui avait donnés pour l'aider lui étaient inutiles: à son approche on se retirait avec une respectueuse tendresse; chacun se disputait la gloire de l'avoir soutenu un moment sur l'escalier; chaque marche lui offrait un secours nouveau, et on ne souffrait pas que personne s'arrogeât le droit de le soutenir trop longtemps.

Les spectateurs le suivirent jusque dans son appartement : les cris de *vive Voltaire*, *vive la Henriade*, *vive Mahomet*, *vive la Pucelle*, retentissaient autour de lui. On se précipitait à ses pieds, on baisait ses vêtements. Jamais homme n'a reçu des marques plus touchantes de l'admiration, de la tendresse publique; jamais le génie n'a été honoré par un hommage plus flatteur. Ce n'était point à sa puissance,

c'était au bien qu'il avait fait que s'adressait cet hommage. Un grand poëte n'aurait eu que des applaudissements, les larmes coulaient sur le philosophe qui avait brisé les fers de la raison et vengé la cause de l'humanité.

L'âme sublime et passionnée de Voltaire fut attendrie de ces tributs de respect et de zèle. *On veut me faire mourir de plaisir*, disait-il; mais c'était le cri de la sensibilité, et non l'adresse de l'amour-propre. Au milieu des hommages de l'Académie française, il était frappé surtout de la possibilité d'y introduire une philosophie plus hardie. *On me traite mieux que je ne mérite,* me disait-il un jour. *Savez-vous que je ne désespère point de faire proposer l'éloge de Coligny?*

Il s'occupait, pendant les représentations d'*Irène*, à revoir son *Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations*, et à y porter de nouveaux coups au fanatisme. Au milieu des acclamations du théâtre, il avait observé, avec un plaisir secret, que les vers les plus applaudis étaient ceux où il attaquait la superstition et les noms qu'elle a consacrés. C'était vers cet objet qu'il reportait tout ce qu'il recevait d'hommages. Il voyait dans l'admiration générale, la preuve de l'empire qu'il avait exercé sur les esprits, de la chute des préjugés, qui était son ouvrage.

Paris possédait en même temps le célèbre Franklin qui, dans un autre hémisphère, avait été aussi l'apôtre de la philosophie et de la tolérance. Comme Voltaire, il avait souvent employé l'arme de la plaisanterie qui corrige la folie humaine, et apprend à en voir la perversité comme une folie plus funeste,

mais digne aussi de pitié. Il avait honoré la philosophie par le génie de la physique, comme Voltaire par celui de la poésie. Franklin achevait de délivrer les vastes contrées de l'Amérique du joug de l'Europe et Voltaire de délivrer l'Europe du joug des anciennes théocraties de l'Asie. Franklin s'empressa de voir un homme dont la gloire occupait depuis longtemps les deux mondes : Voltaire, quoiqu'il eût perdu l'habitude de parler anglais, essaya de soutenir la conversation dans cette langue, puis bientôt reprenant la sienne : *Je n'ai pu résister au désir de parler un moment la langue de M. Franklin.*

Le philosophe américain lui présenta son petit-fils, en demandant pour lui sa bénédiction : *God and Liberty* (1), dit Voltaire, *voilà la seule bénédiction qui convienne au petit-fils de M. Franklin.* Ils se revirent à une séance publique de l'Académie des sciences; le public contemplait avec attendrissement, placés à côté l'un de l'autre, ces deux hommes nés dans des mondes différents, respectables par leur vieillesse, par leur gloire, par l'emploi de leur vie, et jouissant tous deux de l'influence qu'ils avaient exercée sur leur siècle. Ils s'embrassèrent au bruit des acclamations; on a dit que c'était Solon qui embrassait Sophocle. Mais le Sophocle français avait détruit l'erreur, et avancé le règne de la raison; et le Solon de Philadelphie, appuyant sur la base inébranlable des droits des hommes, la constitution de son pays, n'avait point à craindre de voir, pendant sa

(1) Dieu et la Liberté.

vie même, ses lois incertaines préparer des fers à son pays, et ouvrir la porte à la tyrannie.

L'âge n'avait point affaibli l'activité de Voltaire, et les transports de ses compatriotes semblaient la redoubler encore. Il avait formé le projet de réfuter tout ce que le duc de Saint-Simon, dans ses Mémoires encore secrets, avait accordé à la prévention et à la haine, dans la crainte que ces Mémoires, auxquels la probité reconnue de l'auteur, son état, son titre de contemporain, pouvaient donner quelque autorité, ne parussent dans un temps où personne ne fût assez voisin des événements pour défendre la vérité et confondre l'erreur.

En même temps il avait déterminé l'Académie française à faire son Dictionnaire sur un nouveau plan. Ce plan consistait à suivre l'histoire de chaque mot depuis l'époque où il avait paru dans la langue, de marquer les sens divers qu'il avait eus dans les différents siècles, les acceptions différentes qu'il avait reçues; d'employer, pour faire sentir ces différentes nuances, non des phrases faites au hasard, mais des exemples choisis dans les auteurs qui avaient eu le plus d'autorité. On aurait eu alors le véritable *Dictionnaire littéraire et grammatical de la langue;* les étrangers, et même les Français, y auraient appris à en connaître toutes les finesses.

Ce Dictionnaire aurait offert aux gens de lettres une lecture instructive qui eût contribué à former le goût, qui eût arrêté les progrès de la corruption. Chaque académicien devait se charger d'une lettre de l'alphabet. Voltaire avait pris l'A; et pour exciter

ses confrères, pour montrer combien il était facile d'exécuter ce plan, il voulait en peu de mois terminer la partie dont il s'était chargé.

Tant de travaux avaient épuisé ses forces. Un crachement de sang, causé par les efforts qu'il avait faits pendant les répétitions d'*Irène*, l'avait affaibli. Cependant l'activité de son âme suffisait à tout, et lui cachait sa faiblesse réelle. Enfin, privé du sommeil par l'effet de l'irritation d'un travail trop continu, il voulut s'en assurer quelques heures pour être en état de faire adopter à l'Académie, d'une manière irrévocable, le plan du Dictionnaire, contre lequel quelques objections s'étaient élevées; et il résolut de prendre de l'opium. Son esprit avait toute sa force; son âme, toute son impétuosité et toute sa mobilité naturelle; son caractère, toute son activité et toute sa gaieté, lorsqu'il prit le calmant qu'il croyait nécessaire. Ses amis l'avaient vu se livrer, dans la soirée même, à toute sa haine contre les préjugés, l'exhaler avec éloquence, et bientôt après ne plus les envisager que du côté ridicule, s'en moquer avec cette grâce et ces rapprochements singuliers qui caractérisaient ses plaisanteries. Mais il prit de l'opium à plusieurs reprises, et se trompa sur les doses, vraisemblablement dans l'espèce d'ivresse que les premières avaient produite. Le même accident lui était arrivé près de trente ans auparavant, et avait fait craindre pour sa vie. Cette fois, ses forces épuisées ne suffirent point pour combattre le poison. Depuis longtemps il souffrait des douleurs de vessie, et dans l'affaiblissement général de ses organes, celui

qui déjà était affecté, contracta bientôt un vice incurable.

A peine, dans le long intervalle entre cet accident funeste et sa mort, pouvait-il reprendre sa tête pendant quelques moments de suite, et sortir de la léthargie où il était plongé. C'est pendant un de ces intervalles qu'il écrivit au jeune comte de Lalli, déjà si célèbre par son courage, et qui depuis a mérité de l'être par son éloquence et son patriotisme, ces lignes, les dernières que sa main ait tracées, où il applaudissait à l'autorité royale dont la justice venait d'anéantir un des attentats du despotisme parlementaire. Enfin il expira le 30 de mai 1778.

Grâce aux progrès de la raison et au ridicule répandu sur la superstition, les habitants de Paris sont, tant qu'ils se portent bien, à l'abri de la tyrannie des prêtres; mais ils y retombent, dès qu'ils sont malades. L'arrivée de Voltaire avait allumé la colère des fanatiques, blessé l'orgueil des chefs de la hiérarchie ecclésiastique; mais en même temps elle avait inspiré à quelques prêtres l'idée de bâtir leur réputation et leur fortune sur la conversion de cet illustre ennemi. Sans doute ils ne se flattaient pas de le convaincre, mais ils espéraient le résoudre à dissimuler. Voltaire, qui désirait pouvoir rester à Paris, sans y être troublé par les délations sacerdotales, et qui, par une vieille habitude de sa jeunesse, croyait utile pour l'intérêt même des amis de la raison, que des scènes d'intolérance ne suivissent point ses derniers moments, envoya chercher dès sa première maladie un aumônier des Incurables, qui lui avait offert ses ser-

vices, et qui se vantait d'avoir réconcilié avec l'Église l'abbé de l'Attaignant, connu par des scandales d'un autre genre.

L'abbé Gauthier confessa Voltaire, et reçut de lui une profession de foi, par laquelle il déclarait qu'il mourait dans la religion catholique où il était né.

A cette nouvelle qui scandalisa un peu plus les hommes éclairés qu'elle n'édifia les dévots, le curé de Saint-Sulpice courut chez son paroissien, qui le reçut avec politesse, et lui donna, suivant l'usage, une aumône honnête pour ses pauvres. Mais, jaloux que l'abbé Gauthier l'eût gagné de vitesse, il trouva que l'aumônier des Incurables avait été trop facile; qu'il aurait fallu exiger une profession de foi plus détaillée, un désaveu exprès de toutes les doctrines contraires à la foi, que Voltaire avait pu être accusé de soutenir. L'abbé Gauthier prétendait qu'on aurait tout perdu en voulant tout avoir. Pendant cette dispute Voltaire guérit; on joua *Irène*, et la conversion fut oubliée. Mais au moment de la rechute, le curé revint, bien déterminé à ne pas enterrer Voltaire, s'il n'obtenait pas cette rétraction si désirée.

Ce curé était un de ces hommes moitié hypocrites, moitié imbéciles, parlant avec la persuasion stupide d'un énergumène, agissant avec la souplesse d'un jésuite, humble dans ses manières jusqu'à la bassesse, arrogant dans ses prétentions sacerdotales, rampant auprès des grands, charitable pour cette populace dont on dispose avec des aumônes, et fatiguant les simples citoyens de son impérieux fanatisme. Il voulait absolument faire reconnaître au moins à

Voltaire la divinité de Jésus-Christ, à laquelle il s'intéressait plus qu'aux autres dogmes. Il le tira un jour de sa léthargie, en lui criant aux oreilles : *Croyez-vous à la divinité de Jésus-Christ? — Au nom de* DIEU, *Monsieur, ne me parlez plus de cet homme-là, et laissez-moi mourir en repos*, répondit Voltaire.

Alors le prêtre annonça qu'il ne pouvait s'empêcher de lui refuser la sépulture. Il n'en avait pas le droit ; car, suivant les lois, ce refus doit être précédé d'une sentence d'excommunication, ou d'un jugement séculier. On peut même appeler comme d'abus de l'excommunication. La famille, en se plaignant au parlement, eût obtenu justice. Mais elle craignit le fanatisme de ce corps, la haine de ses membres pour Voltaire qui avait tonné tant de fois contre ses injustices et combattu ses prétentions. Elle ne sentit point que le parlement ne pouvait, sans se déshonorer, s'écarter des principes qu'il avait suivis en faveur des jansénistes; qu'un grand nombre de jeunes magistrats n'attendaient qu'une occasion d'effacer, par quelque action éclatante, ce reproche de fanatisme qui les humiliait, de s'honorer en donnant une marque de respect à la mémoire d'un homme de génie qu'ils avaient eu le malheur de compter parmi leurs ennemis, et de montrer qu'ils aimaient mieux réparer leurs injustices, que venger leurs injures. La famille ne sentit pas combien lui donnait de force cet enthousiasme que Voltaire avait excité, enthousiasme qui avait gagné toutes les classes de la nation, et qu'aucune autorité n'eût osé attaquer de front.

On préféra de négocier avec le ministère. N'osant ni blesser l'opinion publique en servant la vengeance du clergé, ni déplaire aux prêtres en les forçant de se conformer aux lois, ni les punir en érigeant un monument public au grand homme dont ils troublaient si lâchement les cendres, et en le dédommageant des honneurs ecclésiastiques qu'il méritait si peu, par des honneurs civiques dus à son génie et au bien qu'il avait fait à la nation, les ministres approuvèrent la proposition de transporter le corps de Voltaire dans l'église d'un monastère dont son neveu était abbé. Il fut donc conduit à Scellières. Les prêtres étaient convenus de ne pas troubler l'exécution de ce projet. Cependant deux grandes dames, très-dévotes, écrivirent à l'évêque de Troyes pour l'engager à s'opposer à l'inhumation, en qualité d'évêque diocésain. Mais heureusement, pour l'honneur de l'évêque, ces lettres arrivèrent trop tard : et Voltaire fut enterré.

L'Académie française était dans l'usage de faire un service aux Cordeliers pour chacun de ses membres. L'archevêque de Paris, Beaumont, si connu par son ignorance et son fanatisme, défendit de faire ce service. Les Cordeliers obéirent à regret, sachant bien que les confesseurs de Beaumont lui pardonnaient la vengeance, et ne lui prêchaient pas la justice. L'Académie résolut alors de suspendre cet usage, jusqu'à ce que l'insulte faite au plus illustre de ses membres eût été réparée. Ainsi Beaumont servit malgré lui à détruire une superstition ridicule.

Cependant le roi de Prusse ordonna pour Voltaire

un service solennel dans l'église catholique de Berlin. L'Académie de Prusse y fut invitée de sa part; et ce qui était plus glorieux pour Voltaire, dans le camp même où, à la tête de cent cinquante mille hommes il défendait les droits des princes de l'Empire et en imposait à la puissance autrichienne, il écrivit l'éloge de l'homme illustre dont il avait été le disciple et l'ami, à qui peut-être il n'avait jamais pardonné l'indigne et honteuse violence exercée contre lui à Francfort par ses ordres, mais vers lequel un sentiment d'admiration et un goût naturel le ramenaient sans cesse, même malgré lui. Cet éloge était une bien noble compensation de l'indigne vengeance des prêtres.

De tous les attentats contre l'humanité, que dans les temps d'ignorance et de superstition les prêtres ont obtenu le pouvoir de commettre avec impunité, celui qui s'exerce sur des cadavres est, sans doute, le moins nuisible; et à des yeux philosophiques, leurs outrages ne peuvent paraître qu'un titre de gloire. Cependant le respect pour les restes des personnes qu'on a chéries n'est point un préjugé : c'est un sentiment inspiré par la nature même, qui a mis au fond de nos cœurs une sorte de vénération religieuse pour tout ce qui nous rappelle des êtres que l'amitié ou la reconnaissance nous ont rendus sacrés. La liberté d'offrir à leurs dépouilles ces tristes hommages, est donc un droit précieux pour l'homme sensible; et l'on ne peut sans injustice lui enlever la liberté de choisir ceux que son cœur lui dicte, encore moins lui interdire cette consolation, au gré

d'une caste intolérante qui a usurpé, avec une audace trop longtemps soufferte, le droit de juger et de punir les pensées.

D'ailleurs son empire sur l'esprit de la populace n'est pas encore détruit; un chrétien privé de la sépulture est encore, aux yeux du petit peuple, un homme digne d'horreur et de mépris, et cette horreur dans les âmes soumises aux préjugés s'étend jusque sur sa famille. Sans doute si la haine des prêtres ne poursuivait que des hommes immortalisés par des chefs-d'œuvre, dont le nom a fatigué la renommée, dont la gloire doit embrasser tous les siècles, on pourrait leur pardonner leurs impuissants efforts; mais leur haine peut s'attacher à des victimes moins illustres; et tous les hommes ont les mêmes droits.

Le ministère, un peu honteux de sa faiblesse, crut échapper au mépris public en empêchant de parler de Voltaire dans les écrits, ou dans les endroits où la police est dans l'usage de violer la liberté, sous prétexte d'établir le bon ordre, qu'elle confond trop souvent avec le respect pour les sottises établies ou protégées.

On défendit aux papiers publics de parler de sa mort, et les comédiens eurent ordre de ne jouer aucune de ses pièces. Les ministres ne songèrent pas que de pareils moyens d'empêcher qu'on ne s'irritât contre leur faiblesse, ne serviraient qu'à en donner une nouvelle preuve, et montreraient qu'ils n'avaient ni le courage de mériter l'approbation publique, ni celui de supporter le blâme.

Ce simple récit des événements de la vie de Voltaire a fait assez connaître son caractère et son âme : la bienfaisance, l'indulgence pour les faiblesses, la haine de l'injustice et de l'oppression en forment les principaux traits. On peut le compter parmi le très-petit nombre des hommes en qui l'amour de l'humanité a été une véritable passion. Cette passion, la plus noble de toutes, n'a été connue que dans nos temps modernes; elle est née du progrès des lumières; et sa seule existence suffit pour confondre les aveugles partisans de l'antiquité, et les calomniateurs de la philosophie.

Mais les heureuses qualités de Voltaire étaient souvent égarées par une mobilité naturelle que l'habitude de faire des tragédies avait encore augmentée. Il passait en un instant de la colère à l'attendrissement, de l'indignation à la plaisanterie. Né avec des passions violentes, elles l'entraînèrent trop loin quelquefois, et sa mobilité le priva des avantages ordinaires aux âmes passionnées : la fermeté dans la conduite, et ce courage que la crainte ne peut arrêter quand il faut agir, et qui ne s'ébranle point par la présence du danger qu'il a prévu; on l'a vu souvent s'exposer à l'orage presque avec témérité, rarement on l'a vu le braver avec constance; et ces alternatives d'audace et de faiblesse ont souvent affligé ses amis, et préparé d'indignes triomphes à ses lâches ennemis.

Il fut constant dans l'amitié. Celle qui le liait à Génonville, au président de Maisons, à Formont, à Cideville, à la marquise du Châtelet, à d'Argental,

à D'Alembert, troublée rarement par des nuages passagers, ne se termina que par la mort. On voit dans ses ouvrages que peu d'hommes sensibles ont conservé aussi longtemps que lui le souvenir des amis qu'ils ont perdus dans la jeunesse.

On lui a reproché ses nombreuses querelles; mais dans aucune il n'a été l'agresseur; mais ses ennemis, ceux du moins pour lesquels il fut irréconciliable, ceux qu'il dévoua au mépris public, ne s'étaient pas bornés à des attaques personnelles; ils s'étaient rendus ses délateurs auprès des fanatiques, et avaient voulu appeler sur sa tête le glaive de la persécution. Il est affligeant sans doute d'être obligé de placer dans cette liste des hommes d'un mérite réel : le poëte Rousseau, les deux Pompignan (1), Larcher, et même Rousseau de Genève. Mais n'est-il pas plus excusable de porter trop loin, dans sa vengeance, les droits de la défense naturelle, et d'être injuste en cédant à une colère dont le motif est légitime, que de violer les lois de l'humanité en compromettant les droits, la liberté, la sûreté d'un citoyen, pour

(1) L'un d'eux vient d'effacer, par une conduite noble et patriotique, les taches que ses délations épiscopales avaient répandues sur sa vie. On le voit adopter aujourd'hui, avec courage, les mêmes principes de liberté que dans ses ouvrages il reprochait avec amertume aux philosophes, et contre lesquels il invoquait la vengeance du despotisme. On se tromperait, si, d'après cette contradiction, on l'accusait de mauvaise foi. Rien n'est plus commun que des hommes qui, joignant à une âme honnête et à un sens droit, un esprit timide, n'osent examiner certains principes, ni penser d'après eux-mêmes, sur certains objets, avant de se sentir appuyés par l'opinion.

satisfaire son orgueil, ses projets d'hypocrisie, ou son attachement opiniâtre à ses opinions?

On a reproché à Voltaire son acharnement contre Maupertuis; mais cet acharnement ne se borna-t-il pas à couvrir de ridicule un homme qui, par de basses intrigues, avait cherché à le déshonorer et à le perdre, et qui, pour se venger de quelques plaisanteries, avait appelé à son secours la puissance d'un roi irrité par ses insidieuses délations?

On a prétendu que Voltaire était jaloux, et on y a répondu par ce vers de *Tancrède* :

> De qui dans l'Univers peut-il être jaloux?

Mais, dit-on, *il l'était de Buffon.* Quoi! l'homme dont la main puissante ébranlait les antiques colonnes du temple de la superstition, et qui aspirait à changer en hommes ces vils troupeaux qui gémissaient depuis si longtemps sous la verge sacerdotale, eût-il été jaloux de la peinture heureuse et brillante des mœurs de quelques animaux, ou de la combinaison plus ou moins adroite de quelques vains systèmes démentis par les faits?

Il l'était de J. J. Rousseau. Il est vrai que sa hardiesse excita celle de Voltaire; mais le philosophe qui voyait le progrès des lumières adoucir, affranchir et perfectionner l'espèce humaine, et qui jouissait de cette révolution comme de son ouvrage, était-il jaloux de l'écrivain éloquent qui eût voulu condamner l'esprit humain à une ignorance éternelle? L'ennemi de la superstition était-il jaloux de celui qui, ne trouvant

plus assez de gloire à détruire les autels, essayait vainement de les relever?

Voltaire ne rendit pas justice aux talents de Rousseau, parce que son esprit juste et naturel avait une répugnance involontaire pour les opinions exagérées; que le ton de l'austérité lui présentait une teinte d'hypocrisie dont la moindre nuance devait révolter son âme indépendante et franche; qu'enfin, accoutumé à répandre la plaisanterie sur tous les objets, la gravité dans les petits détails des passions, ou de la vie humaine, lui paraissait toujours un peu ridicule. Il fut injuste, parce que Rousseau l'avait irrité en répondant, par des injures, à des offres de service, parce que Rousseau, en l'accusant de le persécuter lorsqu'il prenait sa défense, se permettait de le dénoncer lui-même aux persécuteurs.

Il était jaloux de Montesquieu: mais il avait à se plaindre de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, qui affectait pour lui de l'indifférence et presque du mépris, moitié par une morgue maladroite, moitié par une politique timide; et cependant ce mot célèbre de Voltaire : *L'humanité avait perdu ses titres, Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus*, est encore le plus bel éloge de l'*Esprit des Lois*; et ce mot passe même les bornes de la justice. Il n'est vrai du moins que pour la France, puisque, sans parler des ouvrages d'Althusius (1) et de quelques autres, les droits de l'humanité sont réclamés avec plus de force et de franchise

(1) Jurisconsulte allemand du XVI[e] siècle. Il soutenait, dès ce temps-là, que la souveraineté des États appartient au peuple.

dans Locke et dans Sidney que dans Montesquieu.

Voltaire a souvent critiqué l'*Esprit des Lois*, mais presque toujours avec justice; et ce qui prouve qu'il a eu raison de combattre Montesquieu, c'est que nous voyons aujourd'hui les préjugés les plus absurdes et les plus funestes s'appuyer de l'autorité de cet homme célèbre, et que, si le progrès des lumières n'avait enfin brisé le joug de toute espèce d'autorité dans les questions qui ne doivent être soumises qu'à la raison, l'ouvrage de Montesquieu ferait aujourd'hui plus de mal à la France qu'il n'a pu faire de bien à l'Europe. L'enthousiasme de ses partisans a été porté jusqu'à dire que Voltaire n'était pas en état de le juger, ni même de l'entendre. Irrité du ton de ces critiques, il a pu mêler quelque teinte d'humeur à ses justes observations. N'est-elle pas justifiée par une hauteur si ridicule?

La mode d'accuser Voltaire de jalousie était même parvenue au point que l'on attribuait à ce sentiment, et ses sages observations sur l'ouvrage d'Helvétius, que par respect pour un philosophe persécuté il avait eu la délicatesse de ne publier qu'après sa mort, et jusqu'à sa colère contre le succès éphémère de quelques mauvaises tragédies: comme si on ne pouvait être blessé, sans aucun retour sur soi-même, de ces réputations usurpées, souvent si funestes aux progrès des arts et de la philosophie! Combien, dans un autre genre, les louanges prodiguées à Richelieu, à Colbert et quelques autres ministres, n'ont-elles pas arrêté la marche de la raison dans les sciences politiques!

En lisant les ouvrages de Voltaire, on voit que personne n'a possédé peut-être la justesse d'esprit à un plus haut degré. Il la conserve au milieu de l'enthousiasme poétique, comme dans l'ivresse de la gaieté; partout elle dirige son goût et règle ses opinions; et c'est une des principales causes du charme inexprimable que ses ouvrages ont pour tous les bons esprits. Aucun esprit n'a pu, peut-être, embrasser plus d'idées à la fois, n'a pénétré avec plus de sagacité tout ce qu'un seul instant peut saisir, n'a montré même plus de profondeur dans tout ce qui n'exige pas ou une longue analyse, ou une forte méditation. Son coup d'œil d'aigle a, plus d'une fois, étonné ceux même qui devaient à ces moyens des idées plus approfondies, des combinaisons plus vastes et plus précises. Souvent, dans la conversation, on le voyait en un instant choisir entre plusieurs idées, les ordonner à la fois, et pour la clarté, et pour l'effet, les revêtir d'une expression heureuse et brillante.

De là ce précieux avantage d'être toujours clair et simple, sans jamais être insipide, et d'être lu avec un égal plaisir, et par le peuple des lecteurs, et par l'élite des philosophes. En le lisant avec réflexion, on trouve dans ses ouvrages une foule de maximes d'une philosophie profonde et vraie, qui échappent aux lecteurs superficiels, parce qu'elles ne commandent point l'attention, et qu'elles n'exigent aucun effort pour être entendues.

Si on le considère comme poëte, on verra que dans tous les genres où il s'est essayé, l'ode et la co-

médie sont les seuls où il n'ait pas mérité d'être placé au premier rang. Il ne réussit point dans la comédie, parce qu'il avait, comme on l'a déjà remarqué, le talent de saisir le ridicule des opinions, et non celui des caractères, qui, pouvant être mis en action, est seul propre à la comédie. Ce n'est pas que dans un pays où la raison humaine serait affranchie de toutes ses lisières, où la philosophie serait populaire, on ne pût mettre avec succès sur le théâtre des opinions à la fois dangereuses et absurdes; mais ce genre de liberté n'existe encore pour aucun peuple.

La poésie lui doit la liberté de pouvoir s'exercer dans un champ plus vaste; et il a montré comment elle peut s'unir avec la philosophie; de manière que la poésie, sans rien perdre de ses grâces, s'élève à de nouvelles beautés, et que la philosophie, sans sécheresse et sans enflure, conserve son exactitude et sa profondeur.

On ne peut lire son théâtre sans observer que l'art tragique lui doit les seuls progrès qu'il ait faits depuis Racine; et ceux même qui lui refuseraient la supériorité ou l'égalité du talent de la poésie, ne pourraient, sans aveuglement ou sans injustice, méconnaître ces progrès. Ses dernières tragédies prouvent qu'il était bien éloigné de croire avoir atteint le but de cet art si difficile. Il sentait que l'on pouvait encore rapprocher davantage la tragédie de la nature, sans lui rien ôter de sa pompe et de sa noblesse; qu'elle peignait encore trop souvent des mœurs de convention, que les femmes y par-

laient trop de leur amour, qu'il fallait les offrir sur le théâtre comme elles sont dans la société, ne montrant d'abord leur passion que par les efforts qu'elles font pour la cacher, et ne s'y abandonnant que dans les moments où l'excès du danger et du malheur ne permet plus de rien ménager. Il croyait que des hommes simples, grands par leur seul caractère, étrangers à l'intérêt et à l'ambition, pouvaient offrir une source de beautés nouvelles, donner à la tragédie plus de variété et de vérité. Mais il était trop faible pour exécuter ce qu'il avait conçu; et si l'on excepte le rôle du père d'*Irène*, ses dernières tragédies sont plutôt des leçons que des modèles.

Si donc un homme de génie dans les arts, est surtout celui qui, en les enrichissant de nouveaux chefs-d'œuvre, en a reculé les bornes, quel homme a plus mérité que Voltaire ce titre, qui lui a été cependant refusé par des écrivains, la plupart trop éloignés d'avoir du génie pour sentir ce qui en est le vrai caractère?

C'est à Voltaire que nous devons d'avoir conçu l'histoire sous un point de vue plus vaste, plus utile que les anciens. C'est dans ses écrits qu'elle est devenue, non le récit des événements, le tableau des révolutions d'un peuple, mais celui de la nature humaine, tracé d'après les faits; mais le résultat philosophique de l'expérience de tous les siècles et de toutes les nations. C'est lui qui le premier a introduit dans l'histoire la véritable critique, qui a montré le premier que la probabilité naturelle des événements devait entrer dans la balance avec la probabilité des

témoignages; et que l'historien philosophe doit non-seulement rejeter les faits miraculeux, mais peser avec scrupule les motifs de croire ceux qui s'écartent de l'ordre commun de la nature.

Peut-être a-t-il abusé quelquefois de cette règle si sage qu'il avait donnée, et dont le calcul peut rigoureusement démontrer la vérité. Mais on lui devra toujours d'avoir débarrassé l'histoire de cette foule de faits extraordinaires, adoptés sans preuves, qui, frappant davantage les esprits, étouffaient les événements les plus naturels et les mieux constatés; et avant lui la plupart des hommes ne savaient de l'histoire que les fables qui la défigurent. Il a prouvé que les absurdités du polythéisme n'avaient jamais été chez les grandes nations que la religion du vulgaire, et que la croyance d'un Dieu unique, commune à tous les peuples, n'avait pas eu besoin d'être révélée par des moyens surnaturels. Il a montré que tous les peuples ont reconnu les grands principes de la morale, toujours d'autant plus pure que les hommes ont été plus civilisés et plus éclairés. Il nous a fait voir que souvent l'influence des religions a corrompu la morale, et que jamais elle ne l'a perfectionnée.

Comme philosophe, c'est lui qui le premier a présenté le modèle d'un simple citoyen embrassant, dans ses vœux et dans ses travaux, tous les intérêts de l'homme dans tous les pays et dans tous les siècles, s'élevant contre toutes les erreurs, contre toutes les oppressions, défendant, répandant toutes les vérités utiles.

L'histoire de ce qui s'est fait en Europe en faveur de la raison et de l'humanité, est celle de ses travaux et de ses bienfaits. Si l'usage absurde et dangereux d'enterrer les morts dans l'enceinte des villes, et même dans les temples, a été aboli dans quelques contrées; si, dans quelques parties du continent de l'Europe, les hommes échappent par l'inoculation à un fléau qui menace la vie et souvent détruit le bonheur; si le clergé des pays soumis à la religion romaine a perdu sa dangereuse puissance, et va perdre ses scandaleuses richesses; si la liberté de la presse y a fait quelques progrès; si la Suède, la Russie, la Pologne, la Prusse, les États de la maison d'Autriche ont vu disparaître une intolérance tyrannique; si même en France, et dans quelques États d'Italie, on a osé lui porter quelques atteintes; si les restes honteux de la servitude féodale ont été ébranlés en Russie, en Danemark, en Bohême et en France; si la Pologne même en sent aujourd'hui l'injustice et le danger; si les lois absurdes et barbares de presque tous les peuples ont été abolies, ou sont menacées d'une destruction prochaine; si partout on a senti la nécessité de réformer les lois et les tribunaux; si dans le continent de l'Europe les hommes ont senti qu'ils avaient le droit de se servir de leur raison; si les préjugés religieux ont été détruits dans les premières classes de la société, affaiblis dans les cours et dans le peuple; si leurs défenseurs ont été réduits à la honteuse nécessité d'en soutenir l'utilité politique; si l'amour de l'humanité est devenu le langage commun de tous les gouvernements; si les guerres sont devenues

moins fréquentes; si on n'ose plus leur donner pour prétexte l'orgueil des souverains, ou des prétentions que la rouille des temps a couvertes; si l'on a vu tomber tous les masques imposteurs sous lesquels des castes privilégiées étaient en possession de tromper les hommes; si pour la première fois la raison commence à répandre sur tous les peuples de l'Europe un jour égal et pur: partout dans l'histoire de ces changements on trouvera le nom de Voltaire, presque partout on le verra ou commencer le combat, ou décider la victoire.

Mais obligé, presque toujours, de cacher ses intentions, de masquer ses attaques, si ses ouvrages sont dans toutes les mains, les principes de sa philosophie sont peu connus.

L'erreur et l'ignorance sont la cause unique des malheurs du genre humain, et les erreurs superstitieuses sont les plus funestes, parce qu'elles corrompent toutes les sources de la raison, et que leur fatal enthousiasme instruit à commettre le crime sans remords. La douceur des mœurs, compatible avec toutes les formes de gouvernement, diminue les maux que la raison doit un jour guérir, et en rend les progrès plus faciles. L'oppression prend elle-même le caractère des mœurs chez un peuple humain; elle conduit plus rarement à de grandes barbaries; et dans un pays où l'on aime les arts, et surtout les lettres, on tolère par respect pour elles la liberté de penser qu'on n'a point encore le courage d'aimer pour elle-même.

Il faut donc chercher à inspirer ces vertus douces

qui consolent, qui conduisent à la raison, qui sont à la portée de tous les hommes, qui conviennent à tous les âges de l'humanité, et dont l'hypocrisie même fait encore quelque bien. Il faut surtout les préférer à ces vertus austères qui, dans les âmes ordinaires, ne subsistent guère sans un mélange de dureté, dont l'hypocrisie est à la fois si facile et si dangereuse; qui souvent effrayent des tyrans, mais qui rarement consolent les hommes, dont enfin la nécessité prouve le malheur des nations de qui elles embellissent l'histoire.

C'est en éclairant les hommes, c'est en les adoucissant qu'on peut espérer de les conduire à la liberté par un chemin sûr et facile. Mais on ne peut espérer, ni de répandre les lumières, ni d'adoucir les mœurs, si des guerres fréquentes accoutument à verser le sang sans remords, et à mépriser la gloire des talents paisibles; si, toujours occupés d'opprimer ou de se défendre, les hommes mesurent leur vertu par le mal qu'ils ont pu faire, et font de l'art de détruire le premier des arts utiles.

Plus les hommes seront éclairés, plus ils seront libres (1), et il leur en coûtera moins pour y parvenir. Mais n'avertissons point les oppresseurs de former une ligue contre la raison, cachons-leur l'étroite et nécessaire union des lumières et de la liberté, ne leur apprenons point d'avance qu'un peuple sans préjugés est bientôt un peuple libre.

Tous les gouvernements, si on en excepte les théo-

(1) Questions sur les miracles.

craties, ont un intérêt présent de régner sur un peuple doux, et de commander à des hommes éclairés. Ne les avertissons pas qu'ils peuvent avoir un intérêt plus éloigné à laisser les hommes dans l'abrutissement. Ne les obligeons pas à choisir entre l'intérêt de leur orgueil, et celui de leur repos et de leur gloire. Pour leur faire aimer la raison, il faut qu'elle se montre à eux toujours douce, toujours paisible; qu'en demandant leur appui, elle leur offre le sien, loin de les effrayer par des menaces imprudentes. En attaquant les oppresseurs avant d'avoir éclairé les citoyens, on risquera de perdre la liberté et d'étouffer la raison. L'histoire offre la preuve de cette vérité. Combien de fois, malgré les généreux efforts des amis de la liberté, une seule bataille n'a-t-elle pas réduit des nations à une servitude de plusieurs siècles?

De quelle liberté même ont joui les nations qui l'ont recouvrée par la violence des armes, et non par la force de la raison? d'une liberté passagère, et tellement troublée par des orages, qu'on peut presque douter qu'elle ait été pour elles un véritable avantage. Presque toutes n'ont-elles pas confondu les formes républicaines avec la jouissance de leurs droits, et la tyrannie de plusieurs avec la liberté? Combien de lois injustes et contraires aux droits de la nature, ont déshonoré le code de toutes les nations qui ont recouvré leur liberté dans les siècles où la raison était encore dans l'enfance?

Pourquoi ne pas profiter de cette expérience funeste, et savoir attendre des progrès des lumières

une liberté plus réelle, plus durable et plus paisible? pourquoi acheter par des torrents de sang, par des bouleversements inévitables, et livrer au hasard ce que le temps doit amener sûrement et sans sacrifice? C'est pour être plus libre, c'est pour l'être toujours qu'il faut attendre le moment où les hommes, affranchis de leurs préjugés, guidés par la raison, seront enfin dignes de l'être, parce qu'ils connaîtront les véritables droits de la liberté.

Quel sera donc le devoir d'un philosophe? Il attaquera la superstition, il montrera aux gouvernements la paix, la richesse, la puissance, comme l'infaillible récompense des lois qui assurent la liberté religieuse; il les éclairera sur tout ce qu'ils ont à craindre des prêtres, dont la secrète influence menacera toujours le repos des nations où la liberté d'écrire n'est pas entière; car, peut-être avant l'invention de l'imprimerie était-il impossible de se soustraire à ce joug aussi honteux que funeste; et, tant que l'autorité sacerdotale n'est pas anéantie par la raison, il ne reste point de milieu entre un abrutissement absolu et des troubles dangereux.

Il fera voir que, sans la liberté de penser, le même esprit, dans le clergé, ramènerait les mêmes assassinats, les mêmes supplices, les mêmes proscriptions, les mêmes guerres civiles; que c'est seulement en éclairant les peuples qu'on peut mettre les citoyens et les princes à l'abri de ces attentats sacrés. Il montrera que des hommes qui veulent se rendre les arbitres de la morale, substituer leur autorité à la raison, leurs oracles à la conscience, loin de donner à

la morale une base plus solide en l'unissant à des croyances religieuses, la corrompent et la détruisent, et cherchent, non à rendre les hommes vertueux, mais à en faire les instruments aveugles de leur ambition et de leur avarice ; et si on lui demande ce qui remplacera les préjugés qu'il a détruits, il répondra : *Je vous ai délivrés d'une bête féroce qui vous dévorait, et vous demandez ce que je mets à la place* (1).

Et si on lui reproche de revenir trop souvent sur les mêmes objets, d'attaquer avec acharnement des erreurs trop méprisables, il répondra qu'elles sont dangereuses tant que le peuple n'est pas désabusé, et que s'il est moins glorieux de combattre les erreurs populaires, que d'enseigner aux sages des vérités nouvelles, il faut, lorsqu'il s'agit de briser les fers de la raison, d'ouvrir un chemin libre à la vérité, savoir préférer l'utilité à la gloire.

Au lieu de montrer que la superstition est l'appui du despotisme, s'il écrit pour des peuples soumis à un gouvernement arbitraire, il prouvera qu'elle est l'ennemie des rois; et entre ces deux vérités, il insistera sur celle qui peut servir la cause de l'humanité, et non sur celle qui peut y nuire, parce qu'elle peut être mal entendue.

Au lieu de déclarer la guerre au despotisme, avant que la raison ait rassemblé assez de force, et d'appeler à la liberté des peuples qui ne savent encore ni la connaître, ni l'aimer, il dénoncera aux nations

(1) Examen important, etc.

et à leurs chefs, toutes ces oppressions de détail, communes à toutes les constitutions, et que dans toutes, ceux qui commandent, comme ceux qui obéissent, ont également intérêt de détruire. Il parlera d'adoucir et de simplifier les lois, de réprimer les vexations des traitants, de détruire les entraves dans lesquelles une fausse politique enchaîne la liberté et l'activité des citoyens, afin que du moins il ne manque au bonheur des hommes que d'être libres, et que bientôt on puisse présenter à la liberté des peuples plus dignes d'elle.

Tel est le résultat de la philosophie de Voltaire, et tel est l'esprit de tous ses ouvrages.

Que des hommes qui, s'il n'avait pas écrit, seraient encore les esclaves des préjugés, ou trembleraient d'avouer qu'ils en ont secoué le joug, accusent Voltaire d'avoir trahi la cause de la liberté, parce qu'il l'a défendue sans fanatisme et sans imprudence; qu'ils le jugent d'après une disposition des esprits postérieure de dix ans à sa mort, et d'un demi-siècle à sa philosophie, d'après des opinions qui, sans lui, n'auraient jamais été qu'un secret entre les sages; qu'ils le condamnent pour avoir distingué le bien qui peut exister sans la liberté, du bonheur qui naît de la liberté même; qu'ils ne voient pas que si Voltaire eût mis, dans ses premiers ouvrages philosophiques, les principes du vieux Brutus, c'est-à-dire, ceux de l'acte d'indépendance des Américains, ni Montesquieu, ni Rousseau n'auraient pu écrire leurs ouvrages; que si, comme l'auteur du *Système de la Nature*, il eût invité les rois de l'Europe à

maintenir le crédit des prêtres, l'Europe serait encore superstitieuse, et resterait longtemps esclave; qu'ils ne sentent pas que, dans les écrits, comme dans la conduite, il ne faut déployer que le courage qui peut être utile : peu importe à la gloire de Voltaire. C'est par les hommes éclairés qu'il doit être jugé, par ceux qui savent distinguer, dans une suite d'ouvrages différents, par leur forme, par leur style, par leurs principes même, le plan secret d'un philosophe qui fait aux préjugés une guerre courageuse, mais adroite; plus occupé de les vaincre que de montrer son génie, trop grand pour tirer vanité de ses opinions, trop ami des hommes pour ne pas mettre sa première gloire à leur être utile.

Voltaire a été accusé d'aimer trop le gouvernement d'un seul, et cette accusation ne peut en imposer qu'à ceux qui n'ont pas lu ses ouvrages. Il est vrai qu'il haïssait davantage le despotisme aristocratique qui joint l'austérité à l'hypocrisie, et une tyrannie plus dure à une morale plus perverse; il est vrai qu'il n'a jamais été la dupe des corps de magistrature de France, des nobles suédois et polonais qui appelaient *liberté* le joug sous lequel ils voulaient écraser le peuple : et cette opinion de Voltaire a été celle de tous les philosophes qui ont cherché la définition d'un État libre dans leur cœur et dans leur raison, et non, comme le pédant Mably, dans les exemples des anarchies tyranniques de l'Italie et de la Grèce.

On l'accuse d'avoir trop loué le faste de la cour de Louis XIV : cette accusation est fondée. C'est le

seul préjugé de sa jeunesse qu'il ait conservé. Il y a bien peu d'hommes qui puissent se flatter de les avoir secoués tous. On l'accuse d'avoir cru qu'il suffisait au bonheur d'un peuple d'avoir des artistes célèbres, des orateurs et des poëtes : jamais il n'a pu le penser. Mais il croyait que les arts et les lettres adoucissent les mœurs, préparent à la raison une route plus facile et plus sûre; il pensait que le goût des arts et des lettres dans ceux qui gouvernent, en amollissant leur cœur, leur épargne souvent des actes de violence et des crimes, et que, dans des circonstances semblables, le peuple le plus ingénieux et le plus poli sera toujours le moins malheureux.

Ses pieux ennemis l'ont accusé d'avoir attaqué, de mauvaise foi, la religion de son pays, et de porter l'incrédulité jusqu'à l'athéisme : ces deux inculpations sont également fausses. Dans une foule d'objection fondées sur des faits, sur des passages tirés de livres regardés comme inspirés par Dieu même, à peine a-t-on pu lui reprocher, avec justice, un petit nombre d'erreurs qu'on ne pouvait imputer à la mauvaise foi, puisqu'en les comparant au nombre des citations justes, des faits rapportés avec exactitude, rien n'était plus inutile à sa cause. Dans sa dispute avec ses adversaires, il a toujours dit : On ne doit croire que ce qui est prouvé, on doit rejeter ce qui blesse la raison, ce qui manque de vraisemblance; et ils lui ont toujours répondu : On doit adopter et adorer tout ce qui n'est pas démontré impossible.

Il a paru constamment persuadé de l'existence d'un Être suprême, sans se dissimuler la force des

objections qu'on oppose à cette opinion. Il croyait voir dans la nature un ordre régulier, mais sans s'aveugler sur des irrégularités frappantes qu'il ne pouvait expliquer.

Il était persuadé, quoiqu'il fût encore éloigné de cette certitude absolue devant laquelle se taisent toutes les difficultés; et l'ouvrage intitulé : *Il faut prendre un parti, ou le principe d'action* (1), renferme peut-être les preuves les plus fortes de l'existence d'un Être suprême, qu'il ait été possible jusqu'ici aux hommes de rassembler.

Il croyait à la liberté dans le sens où un homme raisonnable peut y croire, c'est-à-dire, qu'il croyait au pouvoir de résister à nos penchants, et de peser les motifs de nos actions.

Il resta dans une incertitude presque absolue sur la spiritualité, et même sur la permanence de l'âme après le corps; mais comme il croyait cette dernière opinion utile, de même que celle de l'existence de Dieu, il s'est permis rarement de montrer ses doutes, et a presque toujours plus insisté sur les preuves que sur les objections.

Tel fut Voltaire dans sa philosophie, et l'on trouvera peut-être, en lisant sa vie, qu'il a été plus admiré que connu; que, malgré le fiel répandu dans quelques-uns de ses ouvrages polémiques, le sentiment d'une bonté active le dominait toujours; qu'il aimait les malheureux plus qu'il ne haïssait ses ennemis; que l'amour de la gloire ne fut jamais en lui qu'une

(1) Philosophie, tome I[er].

passion subordonnée à la passion plus noble de l'humanité. Sans faste dans ses vertus et sans dissimulation dans ses erreurs, dont l'aveu lui échappait avec franchise, mais qu'il ne publiait pas avec orgueil, il a existé peu d'hommes qui aient honoré leur vie par plus de bonnes actions, et qui l'aient souillée par moins d'hypocrisie. Enfin, on se souviendra qu'au milieu de sa gloire, après avoir illustré la scène française par tant de chefs-d'œuvre, lorsqu'il exerçait en Europe, sur les esprits, un empire qu'aucun homme n'avait jamais exercé sur les hommes, ce vers si touchant :

J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage,

était l'expression naïve du sentiment habituel qui remplissait son âme.

AVERTISSEMENTS

INSÉRÉS

PAR CONDORCET

DANS L'ÉDITION COMPLÈTE

DES ŒUVRES DE VOLTAIRE.

OEDIPE.

L'auteur composa cette pièce à l'âge de dix-neuf ans. Elle fut jouée, en 1718, quarante-cinq fois de suite. Ce fut le sieur Dufresne, célèbre acteur, de l'âge de l'auteur, qui joua le rôle d'OEdipe. La demoiselle Desmares, très-grande actrice, joua celui de Jocaste, et quitta le théâtre quelque temps après. On a rétabli dans cette édition le rôle de Philoctète, tel qu'il fut joué à la première représentation.

La pièce fut imprimée, pour la première fois, en 1718. M. de la Motte approuva la tragédie d'*OEdipe*. On trouve dans son approbation cette phrase remarquable : « Le public, à la représentation de cette pièce, s'est promis un digne successeur de Corneille et de Racine ; et je crois qu'à la lecture il ne rabattra rien de ses prétentions. »

L'abbé de Chaulieu fit une mauvaise épigramme contre cette approbation : il disait que l'on connaissait la Motte pour un mauvais auteur, mais non pour un faux prophète. C'est ainsi que les grands hommes sont traités au commencement de leur carrière ; mais il ne faut pas que tous ceux que l'on traite de même s'imaginent pour cela être de grands hommes. La médiocrité insolente éprouve les mêmes obstacles que le génie, et cela prouve seulement qu'il y a plusieurs manières de blesser l'amour-propre des hommes.

La première édition d'*OEdipe* fut dédiée à Madame, femme du régent. Voici cette dédicace : elle ressemble aux épîtres dédicatoires de ce temps-là. Ce ne fut qu'après son voyage en Angleterre, et lorsqu'il dédia *Brutus* à lord Bolingbroke, que celle de M. de Voltaire montra qu'on pouvait, dans une dédicace, parler à celui qui la reçoit, d'autre chose que de lui-même.

« MADAME,

Si l'usage de dédier ses ouvrages à ceux qui en jugent le mieux n'était pas établi, il commencerait par Votre Altesse Royale. La protection éclairée dont vous honorez le succès ou les efforts des auteurs, met en droit ceux même qui réussissent le moins, d'oser mettre sous votre nom des ouvrages qu'ils ne composent que dans le dessein de vous plaire. Pour moi, dont le zèle tient lieu de mérite auprès de vous, souffrez que je prenne la liberté de vous offrir les faibles essais de ma plume. Heureux si, encouragé

par vos bontés, je puis travailler longtemps pour Votre Altesse Royale, dont la conservation n'est pas moins précieuse à ceux qui cultivent les beaux-arts qu'à toute la France, dont elle est les délices et l'exemple !

Je suis avec un profond respect,

MADAME,

De Votre Altesse Royale,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

AROUET DE VOLTAIRE. »

On trouvera ici une Préface imprimée en 1729, dans laquelle M. de Voltaire combat les opinions de M. de la Motte sur la tragédie. La Motte y a répondu avec beaucoup de politesse, d'esprit et de raison. On peut voir cette réponse dans ses Œuvres. M. de Voltaire n'a répliqué qu'en faisant *Zaïre*, *Alzire*, *Mahomet*, etc. ; et jusqu'à ce que des pièces en prose, où les règles des unités seraient violées, aient fait autant d'effet au théâtre, et autant de plaisir à la lecture, l'opinion de M. de Voltaire doit l'emporter.

ARTÉMIRE.

Cette pièce fut jouée le 15 février 1720. Elle eut peu de succès. Le fond de l'intérêt est le même que dans *Mariamne*. C'est également une femme ver-

tueuse, persécutée par un mari cruel qu'elle n'aime point. Mais la fable de la pièce, le caractère des personnages, le dénoûment, tout est différent; et, à l'exception d'une scène entre Cassandre et Artémire, qui ressemble à la scène du quatrième acte, entre Hérode et Mariamne, il n'y a rien de commun entre les deux pièces. On n'a pu retrouver *Artémire;* il n'en reste que la scène dont nous venons de parler, une parodie jouée à la Comédie italienne, et le rôle d'Artémire tout entier.

D'après ces débris, nous avons essayé de retrouver le plan de la pièce; mais celui qu'on pourrait deviner d'après la parodie est fort différent du plan que donnerait le rôle d'Artémire. Nous avons préféré ce dernier, parce qu'il a permis de conserver un plus grand nombre de vers.

On verra, dans ces fragments, que M. de Voltaire, qui n'avait alors que vingt-six ans, cherchait à former son style sur celui de Racine. L'imitation est même très-marquée.

ÉRYPHILE.

Cette pièce fut jouée avec succès en 1732, quoique l'ombre d'Amphiaraüs et les cris d'Éryphile immolée par son fils, ne pussent produire d'effet sur un théâtre alors rempli de spectateurs. Malgré ce succès, M. de Voltaire, plus difficile que ses critiques, vit tous les défauts d'Éryphile; il retira la

pièce, ne voulut point la donner au public, et fit *Sémiramis*.

Nous donnons *Éryphile* d'après un manuscrit trouvé dans les papiers de M. de Voltaire. Il ne peut y avoir d'autres variantes dans cette tragédie, que les changements faits par l'auteur entre les représentations. Nous en avons rassemblé les principales, d'après les copies les plus correctes.

On a indiqué par des astérisques les vers d'*Éryphile* que M. de Voltaire a placés dans d'autres tragédies.

ADÉLAÏDE DU GUESCLIN.

Cette pièce fut jouée en 1734, sans aucun succès. M. de Voltaire la fit reparaître au théâtre en 1752, sous le nom du *Duc de Foix*, avec des changements. Elle réussit alors; et c'est sous ce titre qu'elle a été d'abord insérée dans l'édition des Œuvres de l'auteur, avec la Préface suivante :

« Le fond de cette tragédie n'est point une fiction. Un duc de Bretagne, en 1387, commanda au seigneur de Bavalan d'assassiner le connétable de Clisson : Bavalan, le lendemain, dit au duc qu'il avait obéi. Le duc alors, voyant toute l'horreur de son crime, et en redoutant les suites funestes, s'abandonna au plus sombre désespoir. Bavalan le laissa quelque temps sentir sa faute, et se livrer au repentir : enfin, il lui apprit qu'il l'avait aimé assez pour désobéir à ses ordres, etc.

« On a transporté cet événement dans d'autres temps et dans d'autres pays, pour des raisons particulières. »

En 1765, on a donné cette pièce sous son véritable titre; elle eut le plus grand succès; et c'est une des pièces de M. de Voltaire qui font le plus d'effet au théâtre. Lorsqu'elle parut, en 1734, il venait de publier le *Temple du Goût* : on ne voulut point souffrir qu'il donnât à la fois des leçons et des exemples. En 1765, on ne fut que juste. Nous joignons ici le fragment d'une lettre que M. de Voltaire écrivit alors à un de ses amis, à Paris.

« Quand vous m'apprîtes, Monsieur, qu'on jouait à Paris une *Adélaïde du Guesclin* avec quelque suc-cès, j'étais très-loin d'imaginer que ce fût la mienne [illegible] et il importe fort peu au public que ce soit la mi[illegible] ou celle d'un autre. Vous savez ce que j'ent[illegible] le public. Ce n'est pas l'Univers, comme no[illegible] barbouilleurs de papier l'avons dit quelque[illegible] public, en fait d[illegible]es, est composé de [illegible] ou cinquante p[illegible]es, si le livre est [illegible] quatre ou cin[illegible], lorsqu'il est plais[illegible] viron onze [illegible] cents, s'il s'agit d'[illegible] théâtre. Il y [illegible]rs dans Paris plu[illegible] mille âme[illegible]ntendent ja[illegible] cela.

« Il y [illegible] devant c[illegible] tée d'un [illegible] d'un [illegible] qui n'exi[illegible] la pièce [illegible]

l'avais ajustée, comme j'avais pu, au théâtre, sous des noms supposés. Elle fut sifflée dès le premier acte ; les sifflets redoublèrent au second, quand on vit arriver le duc de Nemours blessé et le bras en écharpe; ce fut bien pis, lorsqu'on entendit, au cinquième, le signal que le duc de Vendôme avait ordonné, et lorsqu'à la fin le duc de Vendôme disait : *Es-tu content, Coucy?* plusieurs bons plaisants crièrent : *Coussi-coussi.*

« Vous jugez bien que je ne m'obstinai pas contre cette belle réception. Je donnai, quelques années après, la même tragédie sous le nom du *Duc de Foix;* mais je l'affaiblis beaucoup, par respect pour le ridicule. Cette pièce, devenue plus mauvaise, réussit assez, et j'oubliai entièrement celle qui valait mieux.

« Il restait une copie de cette *Adélaïde* entre les mains des acteurs de Paris ; ils ont ressuscité, sans m'en rien dire, cette défunte tragédie ; ils l'ont représentée telle qu'ils l'avaient donnée en 1734, sans y changer un seul mot, et elle a été accueillie avec beaucoup d'applaudissements. Les endroits qui avaient été le plus sifflés, ont été ceux qui ont excité le plus de battements de mains.

« Vous me demanderez auquel des deux jugements je me tiens. Je vous répondrai ce que dit un avocat vénitien aux sérénissimes sénateurs devant lesquels il plaidait : *Il mese passato,* disait-il, *le vostre eccellenze hanno judicato cosi, e questo mese, nella medesima causa, hanno judicato tutto 'l contrario, e sempre ben.* Vos excellences, le mois passé, jugèrent de

cette façon, et ce mois-ci, dans la même cause, elles ont jugé tout le contraire, et toujours à merveille.

« M. Oghières, riche banquier à Paris, ayant été chargé de faire composer une marche pour un des régiments de Charles XII, s'adressa au musicien Mouret. La marche fut exécutée chez le banquier, en présence de ses amis, tous grands connaisseurs. La musique fut trouvée détestable; Mouret remporta sa marche, et l'inséra dans un opéra qu'il fit jouer. Le banquier et ses amis allèrent à son opéra; la marche fut très-applaudie. Eh! voilà ce que nous voulions, dirent-ils à Mouret; que ne nous donniez-vous une pièce dans ce goût-là? — Messieurs, c'est la même.

« On ne tarit point sur ces exemples. Qui ne sait que la même chose est arrivée aux idées innées, à l'émétique et à l'inoculation? Tour à tour sifflées et bien reçues, les opinions ont ainsi flotté dans les affaires sérieuses, comme dans les beaux-arts et dans les sciences.

Quod petiit spernit, repetit quod nuper omisit.

« La vérité et le bon goût n'ont remis leur sceau que dans la main du temps. Cette réflexion doit retenir les auteurs des journaux dans les bornes d'une grande circonspection. Ceux qui rendent compte des ouvrages, doivent rarement s'empresser de les juger. Ils ne savent pas si le public, à la longue, jugera comme eux; et puisqu'il n'a un sentiment décidé et irrévocable qu'au bout de plusieurs années,

que penser de ceux qui jugent de tout sur une lecture précipitée? »

ZULIME.

Cette tragédie fut représentée, pour la première fois, en 1740; reprise en 1762, et imprimée alors telle qu'on la trouve dans ce recueil. Il en a paru une édition furtive que M. de Voltaire a désavouée. Les variantes ont été recueillies d'après cette édition.

Zulime est le même sujet que *Bajazet* et qu'*Ariadne*. Dans *Ariadne*, tout est sacrifié à ce rôle: Thésée, Phèdre, Œnarus, Pirithoüs ne sont pas supportables; l'ingratitude de Thésée, la trahison de Phèdre n'ont aucun motif; ils sont odieux et avilis; mais le rôle d'Ariadne fait tout pardonner. Dans *Bajazet*, Roxane n'est point intéressante; elle trahit Amurat, son amant et son bienfaiteur. Sa passion est celle d'une esclave violente et intéressée; mais cette passion est peinte par un grand maître. Le rôle de Bajazet, quoique faible, est noble. C'est malgré lui qu'Acomat et Atalide l'ont engagé dans une intrigue dont il rougit. Le personnage d'Atalide est touchant, d'une sensibilité douce et vraie.

Racine est le premier qui ait mis sur le théâtre, des femmes tendres sans être passionnées, telles qu'*Atalide*, *Monime*, *Junie*, *Iphigénie*, *Bérénice*. Il n'en avait trouvé de modèles, ni chez les Grecs, ni chez aucun peuple moderne, excepté dans les pastorales italiennes. L'art de rendre ces caractères

dignes de la tragédie, lui appartient tout entier. A la vérité, ces rôles ne sont point d'un grand effet au théâtre, à moins qu'ils ne soient joués par une actrice dont la figure et la voix soient dignes des vers de Racine : mais ils feront toujours les délices des âmes tendres et des hommes sensibles aux charmes de la belle poésie.

M. de Voltaire admirait le rôle d'Acomat. Ce rôle et celui de Burrhus sont encore de ces beautés dont Racine n'avait point eu de modèles. En travaillant le même sujet que Racine et Corneille, M. de Voltaire voulut que, ni l'amante abandonnée, ni le héros, ni l'amante préférée ne fussent avilis. C'est d'après cette idée que toute sa pièce a été combinée.

La fuite de Zulime, sa révolte contre son père sont des crimes; mais il n'y a, dans ces crimes, ni trahison, ni cruauté. Hermione, Roxane, Phèdre intéressent par leurs malheurs, et surtout par l'excès de leur passion; mais les crimes qu'elles commettent ne sont pas de ces actions où la passion peut conduire des âmes vertueuses. Les emportements de Zulime, au contraire, sont ceux d'une âme entraînée par son amour, mais née pour la vertu, que les passions ont pu égarer, mais qu'elles n'ont pu corrompre. Ce rôle est encore le seul rôle de femme de ce genre, qu'il y ait dans nos tragédies; et M. de Voltaire est le premier qui ait marqué sur le théâtre la différence des fureurs de la passion aux véritables crimes.

On peut reprocher aux trois pièces un même défaut, celui de ne laisser au spectateur l'idée d'aucun

dénoûment heureux. M. de Voltaire a cherché à éviter ce défaut, autant que le sujet le permettait. Du moins sa pièce, comme celle de *Bajazet*, est-elle susceptible de plusieurs dénoûments. Le cinquième acte, et la catastrophe de Zulime, telle qu'elle est dans cette édition, est d'une grande beauté; et ce vers de Zulime, en arrachant le poignard à sa rivale :

C'est à moi de mourir, puisque c'est toi qu'on aime,

vaut mieux lui seul que beaucoup de tragédies.

LE FANATISME,

OU

MAHOMET LE PROPHÈTE.

On trouvera des détails historiques sur *Mahomet* dans l'*Avis de l'éditeur*. On y reconnaît la main de M. de Voltaire. Nous ajouterons ici qu'en 1741, Crébillon refusa d'approuver la tragédie de *Mahomet;* non qu'il aimât les hommes qui avaient intérêt à faire supprimer la pièce, ni même qu'il les craignît, mais uniquement parce qu'on lui avait persuadé que *Mahomet* était le rival d'*Atrée*. M. D'Alembert fut chargé d'examiner la pièce, et il jugea qu'elle devait être jouée : c'est un de ses premiers droits à la reconnaissance des hommes, et à la haine des fanatiques qui n'ont cessé depuis de le faire déchirer dans des libelles périodiques. La pièce fut jouée alors telle

qu'elle est ici. Quelque temps après, les comédiens supprimèrent le délire de Séide, parce qu'il leur paraissait difficile à bien rendre, et la police trouva mauvais que Mahomet dît à Zopire :

> Non, mais il faut m'aider à tromper l'univers ;

en conséquence on a dit pendant longtemps :

> Non, mais il faut m'aider à dompter l'univers;

ce qui faisait un sens ridicule.

Le quatrième acte de *Mahomet* est imité du *Marchand de Londres*, de Lillo; ou plutôt le moment où Zopire prie pour ses enfants, celui où Zopire mourant les embrasse et leur pardonne, sont imités de la pièce anglaise. Mais qu'un homme qui assassine, sans défense, un vieillard vertueux et son bienfaiteur, soit toujours intéressant et noble, c'est ce qu'on voit dans *Mahomet*, et qu'on ne voit que dans cette pièce. Le fanatisme est le seul sentiment qui puisse ôter l'horreur d'un tel crime, et la faire tomber tout entière sur les instigateurs.

ORESTE.

Cette pièce est une imitation de Sophocle, aussi exacte que la différence de mœurs et les progrès de l'art ont pu le permettre. Elle fut jouée, en 1750, avec beaucoup de succès. L'auteur fut seulement obligé de changer le dénoûment. Voici ce qu'il dit

de ce changement, dans une note qui se trouvait à la fin de plusieurs éditions d'*Oreste*.

« Quoique cette catastrophe, imitée de Sophocle, soit, sans aucune comparaison, plus théâtrale et plus tragique que l'autre manière dont on a joué la fin de la pièce, cependant j'ai été obligé de préférer sur le théâtre cette seconde leçon, toute faible qu'elle est, à la première. Rien n'est plus aisé, et plus commun parmi nous, que de jeter du ridicule sur une action théâtrale à laquelle on n'est pas accoutumé. Les cris de Clytemnestre, qui faisaient frémir les Athéniens, auraient pu, sur un théâtre mal construit et confusément rempli de jeunes gens, faire rire des Français; et c'est ce que prétendait une cabale un peu violente. Cette action théâtrale a fait beaucoup d'effet à Versailles, parce que la scène, quoique trop étroite, était libre, et que le fond plus rapproché laissait entendre Clytemnestre avec plus de terreur, et rendait sa mort plus présente. Mais je doute que l'exécution eût pu réussir à Paris. »

Voici donc la manière dont on a gâté la fin de la pièce de *Sophocle* :

On dit que dans ce trouble on voit les Euménides,
Sourdes à la prière, et de vengeance avides,
Ministres des arrêts prononcés par le sort,
Marcher autour d'Oreste en appelant la mort.

IPHISE.

Il vient : il est vengé; je le vois.

ÉLECTRE.

Cher Oreste,

Je peux vous embrasser; Dieux! quel accueil funeste!
Quels regards effrayants!

ORESTE.

O terre, entr'ouvre-toi:
Clytemnestre, Tantale, Atrée, attendez-moi;
Je vous suis aux Enfers, éternelles victimes, etc.

Crébillon était censeur des pièces de théâtre: M. de Voltaire fut donc obligé de lui présenter sa tragédie. « Monsieur, lui dit Crébillon en la lui rendant, j'ai été content du succès d'*Électre;* je souhaite que le frère vous fasse autant d'honneur que la sœur m'en a fait. »

A la première représentation on applaudit avec transport un morceau imité de Sophocle. M. de Voltaire s'élança sur le bord de sa loge : « Courage, Athéniens, s'écria-t-il, c'est du Sophocle! »

On verra, en lisant les *Variantes*, que l'auteur a retranché d'éloquentes déclamations, pour mettre plus de mouvement dans les scènes, qu'il s'est écarté du génie du théâtre grec, pour ne plus suivre que le sien.

CATILINA.

Cette pièce, ainsi que *la Mort de César*, est d'un genre particulier, le plus difficile de tous peut-être, mais aussi le plus utile. Dans ces pièces, ce n'est, ni à un seul personnage, ni à une famille qu'on s'intéresse; c'est à un grand événement historique. Elles ne produisent point ces émotions vives que le spec-

tacle des passions tendres peut seul exciter. L'intérêt de curiosité qu'on éprouve à suivre uue intrigue, est une ressource qui leur manque. L'effet des situations extraordinaires ou des coups de théâtre y peut difficilement être employé. Ce qui attache dansces pièces, c'est le développement de grands caractères placés dans des situations fortes, le plaisir d'entendre de grandes idées exprimées dans de beaux vers, et avec un style auquel l'état des personnages à qui on les prête permet de donner de la pompe et de l'énergie, sans s'écarter de la vraisemblance; c'est le plaisir d'être témoin, pour ainsi dire, d'une révolution qui fait époque dans l'histoire, d'en voir sous ses yeux mouvoir tous les ressorts. Elles ont surtout l'avantage précieux de donner à l'âme de l'élévation et de la force : en sortant de ces pièces, on se trouve plus disposé à une action de courage, plus éloigné de ramper devant un homme accrédité, ou de plier devant le pouvoir injuste et absolu. Elles sont plus difficiles à faire : il ne suffit pas d'avoir un grand talent pour la poésie dramatique, il faut y joindre une connaissance approfondie de l'histoire, une tête faite pour combiner des idées de politique, de morale et de philosophie. Elles sont aussi plus difficiles à jouer. Dans les autres pièces, pourvu que les principaux personnages soient bien remplis, on peut être indulgent pour le reste; mais on ne voit pas sans dégoût un Caton, un Clodius même, dire d'une manière gauche des vers qu'il a l'air de ne pas entendre. D'ailleurs, un acteur qui a éprouvé des passions, qui a l'âme sensible, sentira toutes les nuances

de la passion dans un rôle d'amant, de père ou d'ami; mais comment un acteur, qui n'a point reçu une éducation soignée, qui ne s'est point occupé des grands objets qui ont animé les personnages qu'il va représenter, trouvera-t-il le ton, l'action, les accents qui conviennent à Cicéron et à César?

Rome sauvée fut représentée à Paris, sur un théâtre particulier. M. de Voltaire y joua le rôle de Cicéron. Jamais, dans aucun rôle, aucun acteur n'a porté si loin l'illusion. On croyait voir le consul. Ce n'étaient pas des vers récités de mémoire qu'on entendait, mais un discours sortant de l'âme de l'orateur. Ceux qui ont assisté à ce spectacle, il y a plus de trente ans, se souviennent encore du moment où l'auteur de *Rome sauvée* s'écriait :

Romains, j'aime la gloire, et ne veux point m'en taire,

avec une vérité si frappante, qu'on ne savait si ce noble aveu venait d'échapper à l'âme de Cicéron ou à celle de Voltaire.

Avant lui, *la Mort de Pompée* était le seul modèle des pièces de ce genre qu'il y eût dans notre langue, on peut dire même dans aucune langue. Ce n'est pas que le *Jules-César* de Shakspeare, ses pièces tirées de l'histoire d'Angleterre, ainsi que quelques tragédies espagnoles, ne soient des drames historiques; mais de telles pièces, où il n'y a ni unité, ni raison, où tous les tons sont mêlés, où l'histoire est conservée jusqu'à la minutie, et les mœurs altérées jusqu'au ridicule; de telles pièces

ne peuvent plus être comptées parmi les productions des arts, que comme des monuments du génie brut de leurs auteurs et de la barbarie des siècles qui les ont produites.

OLIMPIE.

Cette tragédie parut imprimée en 1763. Elle fut jouée à Ferney, et sur le théâtre de l'électeur palatin. M. de Voltaire, alors âgé de soixante-neuf ans, la composa en six jours.

« C'est l'ouvrage de six jours, » écrivait-il à un philosophe illustre, dont il voulait savoir l'opinion sur cette pièce. « L'auteur n'aurait pas dû se reposer le septième, » lui répondit son ami. « Aussi s'est-il repenti de son ouvrage, » répliqua M. de Voltaire ; et quelque temps après il renvoya la pièce avec beaucoup de corrections.

Olimpie a été traduite en italien, et jouée à Venise sur le théâtre de Sansalvore, avec un grand succès.

LE TRIUMVIRAT.

Cette pièce, jouée en 1764, fut imprimée à Paris en 1766. « L'auteur, » disait M. de Voltaire dans un avertissement, « n'avait composé cet ouvrage que pour avoir occasion de développer, dans des notes, les caractères des principaux Romains au temps du

triumvirat, et pour placer convenablement l'histoire de tant d'autres proscriptions qui effrayent et qui déshonorent la nature humaine, depuis la proscription de vingt-trois mille Hébreux en un jour, à l'occasion d'un veau d'or, et de vingt-quatre mille en un autre jour, pour une fille madianite, jusqu'aux proscriptions des Vaudois du Piémont. »

La pièce imprimée est très-différente du manuscrit qui a servi aux représentations. C'est sur ce manuscrit que nous avons recueilli les *variantes*. Elle était accompagnée, dans toutes les éditions, de deux ouvrages en prose : l'un *sur le gouvernement et la divinité d'Auguste*, l'autre intitulé : *des Conspirations contre les peuples*, et *des Proscriptions*.

Nous avons cru que ces deux morceaux, purement historiques, et qui n'ont, avec cette tragédie, qu'un rapport éloigné, seraient mieux placés dans la partie historique de cette édition.

LES GUÈBRES,

OU

LA TOLÉRANCE.

Le poëme dramatique, intitulé *les Guèbres*, était originairement une tragédie chrétienne; mais, après les tragédies de *Saint-Genest*, de *Polyeucte*, de *Théodore*, de *Gabinie*, et de tant d'autres, l'auteur de cet ouvrage craignit que le public ne fût enfin dégoûté,

et que même ce ne fût, en quelque façon, manquer de respect pour la religion chrétienne, de la mettre trop souvent sur un théâtre profane. Ce n'est que par le conseil de quelques magistrats éclairés, qu'il substitua les Parsis, ou Guèbres, aux chrétiens. Pour peu qu'on y fasse attention, on verra qu'en effet les Guèbres n'adoraient qu'un seul Dieu; qu'ils furent persécutés comme les chrétiens depuis Dioclétien, et qu'ils ont dû dire, à peu près, pour leur défense, tout ce que les chrétiens disaient alors.

L'empereur ne fait, à la fin de la pièce, que ce que fit Constantin à son avénement, lorsqu'il donna, dans un édit, pleine liberté aux chrétiens d'exercer leur culte, jusque-là presque toujours défendu ou à peine toléré.

M..., en composant cet ouvrage, n'eut d'autre vue que d'inspirer la charité universelle, le respect pour les lois, l'obéissance des sujets aux souverains, l'équité et l'indulgence des souverains pour leurs sujets.

Si les prêtres des faux dieux abusent cruellement de leur pouvoir dans cette pièce, l'empereur les réprime. Si l'abus du sacerdoce est condamné, la vertu de ceux qui sont dignes de leur ministère reçoit tous les éloges qu'elle mérite.

Si le tribun d'une légion, et son frère qui en est le lieutenant, s'emportent en murmures, la clémence et la justice de César en font des sujets fidèles et attachés pour jamais à sa personne.

Enfin, la morale la plus pure et la félicité publique sont l'objet et le résultat de cette pièce. C'est

ainsi qu'en jugèrent des hommes d'État, élevés à des postes considérables; et c'est dans cette vue qu'elle fut approuvée à Paris.

Mais on conseilla à l'auteur de ne la point exposer au théâtre, et de la réserver seulement pour le petit nombre de gens de lettres qui lisent encore ces ouvrages. On attendait alors avec impatience plusieurs tragédies plus théâtrales et plus dignes des regards du public, soit de M. du Belloy, soit de M. le Mierre, ou de quelques autres auteurs célèbres. L'auteur de la *Tolérance* n'osa ni ne voulut entrer en concurrence avec des talents qu'il sentait supérieurs aux siens. Il aima mieux avoir droit à leur indulgence que de lutter vainement contre eux; et il supprima même son ouvrage, que nous présentons aujourd'hui aux gens de lettres; car c'est leur suffrage qu'il faut principalement ambitionner dans tous les genres. Ce sont eux qui dirigent à la longue le jugement et le goût du public. Nous n'entendons pas seulement, par gens de lettres, les auteurs, mais les amateurs éclairés qui ont fait une étude approfondie de la littérature, *qui vitam excoluere per artes;* ce sont eux que le grand Virgile place dans les champs Élysées parmi les ombres heureuses, parce que la culture des arts rend toujours les âmes plus honnêtes et plus pures.

Enfin, nous avons cru que le fond des choses qui sont traitées dans ce drame pourrait ranimer un peu le goût de la poésie, que l'esprit de dissertation et de paradoxe commence à éteindre en France, malgré les heureux efforts de plusieurs jeunes gens remplis de grands talents qu'on n'a peut-être pas assez encouragés.

LES PÉLOPIDES,

OU

ATRÉE ET THYESTE.

Nous imprimons ici la tragédie des *Pélopides*, telle que nous l'avons trouvée dans les papiers de M. de Voltaire. Il s'occupait, dans ses derniers jours, de corriger cette pièce, et de mettre la dernière main à celle d'*Agathocle*. Il travaillait, dans ce même temps, à un nouveau projet pour le Dictionnaire de l'Académie française; et il préparait une nouvelle défense de Louis XIV et des hommes illustres de son siècle, contre les imputations et les anecdotes suspectes que renferment les Mémoires de Saint-Simon. Il voulait prévenir l'effet que ces Mémoires pourraient produire, s'ils devenaient publics dans un temps où il ne restera plus personne assez voisin des événements pour démentir avec avantage des faits avancés par un contemporain. Tels étaient, à plus de quatre-vingt-quatre ans, son activité, son amour pour la vérité, son zèle pour l'honneur de sa patrie.

AGATHOCLE.

On ne doit regarder cette tragédie que comme une esquisse. Les situations, les scènes, sont quelquefois plutôt indiquées que remplies. Les caractères sont heureusement conçus, fortement dessinés; mais

les traits ne sont pas terminés, les nuances ne sont pas marquées. Cet ouvrage est précieux, parce qu'il montre la manière dont travaillait M. de Voltaire, et qu'il sert à expliquer comment il a pu joindre une fécondité si prodigieuse avec tant de perfection. On voit qu'il retravaillait longtemps ses ouvrages, mais sans jamais s'arrêter sur les détails, sans suspendre la marche, attendant le moment de l'inspiration; sachant qu'on n'y supplée point par des efforts; profitant des instants où son génie avait toutes ses forces pour faire de grandes choses, et ne perdant pas ce temps précieux à corriger un vers, à prévenir une objection; revenant ensuite sur ces objets, dans des instants moins heureux et plus tranquilles.

Le jour de la première représentation de cette pièce, M. Brisard prononça un discours où l'on a reconnu la manière d'un philosophe illustre, qu'une amitié tendre et constante unissait à M. de Voltaire, et qui a longtemps fait cause commune avec lui contre les ennemis de l'humanité. La Grèce a cultivé à la fois tous les arts et toutes les sciences; mais la première représentation de l'*OEdipe à Colone* ne fut point annoncée par un discours de Platon.

LA FEMME QUI A RAISON.

Cette petite comédie est un impromptu de société où plusieurs personnes mirent la main. Elle fit partie d'une fête qu'on donna au roi Stanislas, duc de Lorraine, en 1749.

On a trouvé, dans les portefeuilles de M. de Voltaire, cette même pièce en un acte : elle ne diffère de celle-ci que par la suppression de quelques scènes et quelques changements dans la disposition de la pièce. Il a paru inutile de la joindre à cette collection.

LE BARON D'OTRANTE.

Cette petite pièce fut faite pour M. Grétry, qui, à son retour d'Italie, avait passé six mois à Genève, d'où il se rendait fréquemment à Ferney. M. de Voltaire et madame Denis, sur quelques essais de musique qu'il leur fit entendre, conçurent une si grande espérance de ses talents, qu'ils le pressèrent vivement d'aller les exercer à Paris, et pour l'y déterminer d'autant mieux, M. de Voltaire s'offrit de travailler dans un genre nouveau, dont il n'osait cependant espérer, disait-il, d'atteindre la sublimité. Il donna, en effet, *le Baron d'Otrante* à M. Grétry, qui vint le présenter aux comédiens italiens, comme l'ouvrage d'un jeune homme de province. Les comédiens refusèrent le pièce, en avouant cependant que l'auteur n'était pas sans talent, et qu'il promettait beaucoup. Ils engagèrent même M. Grétry à mander au jeune homme que, s'il voulait venir à Paris, on pourrait lui indiquer quelques changements nécessaires pour faire admettre et représenter sa pièce; et qu'avec de la docilité et un peu d'étude de leur théâtre, il pourrait lui devenir utile par ses travaux, et se rendre digne d'y être attaché; leur défiance venait princi-

palement de la nouveauté de ce genre d'opéra comique, où l'un des principaux rôles était en italien, et tous les autres en français; mais, si l'on a vu longtemps sur le même théâtre, dans des comédies, un principal personnage parler français, et tous les autres lui répondre en italien, pourquoi l'inverse n'aurait-il pas réussi dans un opéra comique, rempli d'ailleurs de gaieté et de philosophie?

Quoi qu'il en soit, le jeune auteur reconnut son insuffisance, et ne jugea pas à propos de se déplacer. Il aima mieux renoncer à une gloire qu'il désespérait d'obtenir. Cet événement empêcha M. Grétry de mettre la pièce en musique, et l'auteur de *la Henriade* et de *Mahomet* de faire des opéras comiques. Il s'en tint à ses premiers essais, *le Baron d'Otrante* et *les Deux Tonneaux*.

Il est assez remarquable que M. de Voltaire donnât le premier un opéra à M. Grétry; comme il avait, le premier, vers 1730, donné une tragédie lyrique (1) à Rameau, avant que ces deux grands musiciens se fussent encore exercés dans les genres où ils ont excellé. Le grand poëte découvrit leur génie et pressentit leurs succès. Si les encouragements qu'il leur donna ont pu les déterminer à embrasser la carrière dramatique, on lui serait en partie redevable des chefs-d'œuvre dont ils ont enrichi la scène, et des progrès qu'ils ont fait faire à l'art musical. Quel homme grave, à ce prix, ne pardonnera à M. de Voltaire d'avoir fait des opéras comiques?

(1) Samson.

JULES CÉSAR.

On a cru devoir joindre au théâtre les deux pièces suivantes, quoiqu'elles ne soient que de simples traductions.

On pourra comparer *la Mort de César*, de Shakspeare, avec la tragédie de M. de Voltaire, et juger si l'art tragique a fait ou non des progrès, depuis le siècle d'Élisabeth. On verra aussi ce que l'un et l'autre ont cru devoir emprunter de Plutarque, et si M. de Voltaire doit autant à Shakspeare qu'on l'a prétendu.

L'*Héraclius* espagnol suffit pour donner une idée de la différence qui existe entre le théâtre espagnol et celui de Shakspeare. C'est la même irrégularité, le même mélange des situations les plus tragiques et des bouffonneries les plus grossières ; mais il y a plus de passion dans le théâtre anglais, et plus de grandeur dans celui des Espagnols ; plus d'extravagances dans Caldéron et Véga, plus d'horreurs dégoûtantes dans Shakspeare.

M. de Voltaire a combattu, pendant les vingt dernières années de sa vie, contre la manie de quelques gens de lettres qui, ayant appris de lui à connaître les beautés de ces théâtres grossiers, ont cru devoir y louer presque tout, et ont imaginé une nouvelle poétique qui, s'ils avaient pu être écoutés, aurait absolument replongé l'art tragique dans le chaos.

LA PUCELLE D'ORLÉANS.

Ce poëme est un des ouvrages de M. de Voltaire qui ont excité, en même temps, et le plus d'enthousiasme et les déclamations les plus violentes. Le jour où M. de Voltaire fut couronné au théâtre, les spectateurs, qui l'accompagnèrent en foule jusqu'à sa maison, criaient également autour de lui : *Vive la Henriade! vive Mahomet! vive la Pucelle!* Nous croyons donc qu'il ne sera pas inutile d'entrer dans quelques détails historiques sur ce poëme.

Il fut commencé vers l'an 1730, et jusqu'à l'époque où M. de Voltaire vint s'établir aux environs de Genève, il ne fut connu que des amis de l'auteur, qui avaient des copies de quelques chants, et des sociétés où Thiriot en récitait des morceaux détachés.

Vers la fin de l'année 1755, il en parut une édition imprimée, que M. de Voltaire se hâta de désavouer, et il en avait le droit. Non-seulement cette édition avait été faite sur un manuscrit volé à l'auteur ou à ses amis, mais elle contenait un grand nombre de vers que M. de Voltaire n'avait point faits, et quelques autres qu'il ne pouvait pas laisser subsister, parce que les circonstances auxquelles ces vers faisaient allusion étaient changées : on en trouvera plusieurs preuves dans les *notes* qui sont jointes au poëme. La morale permet à un auteur de désavouer les brouillons d'un ouvrage qu'on lui vole, et qu'on publie dans l'intention de le perdre.

On attribue cette édition à la Beaumelle et au

capucin Maubert, réfugié en Hollande. Cette entreprise devait leur rapporter de l'argent et compromettre M. de Voltaire. Ils y trouvaient leur bien, premièrement, et puis le mal d'autrui.

Un libraire, nommé Grasset, eut même l'impudence de proposer à M. de Voltaire de lui payer un de ces manuscrits volés, en le menaçant des dangers auxquels il s'exposerait, s'il ne l'achetait pas; et le célèbre anatomiste poëte Haller, zélé protestant, protégea Grasset contre M. de Voltaire.

Nous voyons, par la lettre de l'auteur à l'Académie française, que l'on a jointe à la préface (Volt., tom. II, page 14), que cette première édition fut faite à Francfort, sous le titre de *Louvain*. Il en parut, fort peu de temps après, deux éditions semblables en Hollande.

Les premiers éditeurs, irrités du désaveu de M. de Voltaire, consigné dans les papiers publics, réimprimèrent *la Pucelle*, en 1756, y joignirent le désaveu pour s'en moquer, et plusieurs pièces satiriques contre l'auteur. En se décelant ainsi eux-mêmes, ils empêchèrent une grande partie du mal qu'ils voulaient lui faire.

En 1757, il parut à Londres une autre édition de ce poëme, conforme aux premières, et ornée de gravures d'aussi bon goût que les vers des éditeurs : les réimpressions se succédèrent rapidement; et *la Pucelle* fut imprimée à Paris, pour la première fois, en 1759.

Ce fut en 1762 seulement que M. de Voltaire publia une édition de son ouvrage, très-différente de

toutes les autres. Ce poëme fut réimprimé, en 1774, dans l'édition in-4°, avec quelques changements et des additions assez considérables. C'est d'après cette dernière édition, revue et corrigée encore sur d'anciens manuscrits, que nous donnons ici *la Pucelle.*

Plusieurs entrepreneurs de librairie, en imprimant ce poëme, ont eu soin de rassembler les *variantes ;* ce qui nous a obligés de prendre le même parti dans cette édition. Cependant, comme parmi ces *variantes* il en est quelques-unes qu'il est impossible de regretter, qui ne peuvent appartenir à M. de Voltaire, et qui ont été ajoutées par les éditeurs pour remplir les lacunes des morceaux que l'auteur n'avait pas achevés, nous avons cru pouvoir les supprimer, du moins en partie.

L'impossibilité d'anéantir ce qui a été imprimé tant de fois, et la nécessité de prouver aux lecteurs les interpolations des premiers éditeurs, sont les seuls motifs qui nous aient engagés à consacrer un certain nombre de ces *variantes.*

Il nous reste maintenant à défendre *la Pucelle* contre les hommes graves qui pardonnent beaucoup moins à M. de Voltaire d'avoir ri aux dépens de Jeanne d'Arc, qu'à Jean Cauchon, évêque de Beauvais, de l'avoir fait brûler vive.

Il nous paraît qu'il n'y a que deux espèces d'ouvrages qui puissent nuire aux mœurs : 1° ceux où l'on établirait que les hommes peuvent se permettre, sans scrupule et sans honte, les crimes relatifs aux mœurs, tels que le viol, le rapt, l'adultère, la séduction, ou des actions honteuses et dégoûtantes qui,

sans être des crimes, avilissent ceux qui les commettent; 2° les ouvrages où l'on détaille certains raffinements de débauche, certaines bizarreries des imaginations libertines.

Ces ouvrages peuvent être pernicieux, parce qu'il est à craindre qu'ils ne rendent les jeunes gens qui les lisent avec avidité, insensibles aux plaisirs honnêtes, à la douce et pure volupté qui naît de la nature.

Or, il n'y a rien dans *la Pucelle* qui puisse mériter aucun de ces reproches. Les peintures voluptueuses des amours d'*Agnès* et de *Dorothée* peuvent amuser l'imagination et non la corrompre. Les plaisanteries plus libres dont l'ouvrage est semé, ne sont ni l'apologie des actions qu'elles peignent, ni une peinture de ces actions, propre à égarer l'imagination.

Ce poëme est un ouvrage destiné à donner des leçons de raison et de sagesse, sous le voile de la volupté et de la folie. L'auteur peut y avoir blessé quelquefois le goût, et non la morale.

Nous ne prétendons pas donner ce poëme pour un catéchisme; mais il est du même genre que ces chansons épicuriennes, ces couplets de table, où l'on célèbre l'insouciance dans la conduite, les plaisirs d'une vie voluptueuse, et la douceur d'une société libre, animée par la gaieté d'un repas. A-t-on jamais accusé les auteurs de ces chansons de vouloir établir qu'il fallait négliger tous ses devoirs, passer sa vie dans les bras d'une femme ou autour d'une table? Non, sans doute : ils ont voulu dire seulement qu'il y avait plus de raison, d'innocence et de bonheur

dans une vie voluptueuse et douce, que dans une vie occupée d'intrigues, d'ambition, d'avidité ou d'hypocrisie.

Cette espèce d'exagération, qui naît de l'enthousiasme, est nécessaire dans la poésie. Viendra-t-il un temps où l'on ne parlera que le langage exact et sévère de la raison? Mais ce temps est bien éloigné de nous; car il faudrait que tous les hommes pussent entendre ce langage. Pourquoi donc ne serait-il point permis d'en emprunter un autre pour parler à ceux qui n'entendent point celui-ci?

D'ailleurs, ce mélange de dévotion, de libertinage et de férocité guerrière, peint dans *la Pucelle*, est l'image naïve des mœurs du temps.

Voilà, à ce qu'il nous semble, dans quel esprit les hommes sévères doivent lire *la Pucelle*, et nous espérons qu'ils seront moins prompts à la condamner.

Enfin, ce poëme n'eût-il servi qu'à empêcher un seul libertin de devenir superstitieux et intolérant dans sa vieillesse, il aurait fait plus de bien que toutes les plaisanteries ne feront jamais de mal. Lorsqu'en jetant un coup d'œil attentif sur le genre humain, on voit les droits des hommes, les devoirs sacrés de l'humanité, attaqués et violés impunément, l'esprit humain abruti par l'erreur, la rage du fanatisme, et celle des conquêtes ou des rapines agiter sourdement tant d'hommes puissants, les fureurs de l'ambition et de l'avarice exerçant partout leurs ravages avec impunité, et qu'on entend un prédicateur tonner contre les erreurs de la volupté, il semble voir un

médecin appelé auprès d'un pestiféré, s'occuper gravement à le guérir d'un cor au pied.

Il ne sera peut-être pas inutile d'examiner ici pourquoi l'on attache tant d'importance à l'austérité des mœurs : 1° dans les pays où les hommes sont féroces et où il y a de mauvaises lois, l'amour ou le goût du plaisir produisent de grands désordres ; et il a toujours été plus facile de faire des déclamations que de bonnes lois ; 2° les vieillards, qui naturellement possèdent toute l'autorité et dirigent les opinions, ne demandent pas mieux que de crier contre des fautes qui sont celles d'un autre âge ; 3° la liberté des mœurs détruit le pouvoir des femmes, les empêche de l'étendre au-delà du terme de la beauté ; 4° la plupart des hommes ne sont ni voleurs, ni calomniateurs, ni assassins. Il est donc très-naturel que partout les prêtres aient voulu exagérer les fautes de mœurs. Il y a peu d'hommes qui en soient exempts ; la plupart même mettent de l'amour-propre à en commettre, ou du moins à en avoir envie ; de manière que tout homme à qui on a inspiré des scrupules sur cet objet, devient l'esclave du pouvoir sacerdotal.

Les prêtres peuvent laisser en repos la conscience des grands sur leurs crimes, et, en leur inspirant des remords sur leurs plaisirs, s'emparer d'eux, les gouverner, et faire, d'un voluptueux, un persécuteur ardent et barbare.

Ils n'ont que ce moyen de se rendre maîtres des femmes qui, pour la plupart, n'ont à se reprocher que des fautes de ce genre. Ils s'assurent par là un

moyen de gouverner despotiquement les esprits faibles, les imaginations ardentes, et surtout les vieillards, qui, en expiation des vieilles fautes qu'ils ne peuvent plus répéter, ne demandent pas mieux que de dépouiller leurs héritiers en faveur des prêtres.

Nous observerons, en cinquième lieu, que ces mêmes fautes sont précisément celles pour lesquelles on peut se rendre sévère, en faisant le moins de sacrifices. Il n'y a point de vertu qu'il soit si facile de pratiquer, ou de faire semblant de pratiquer, que la chasteté; il n'y en a point qui soit plus compatible avec l'absence de toute vertu réelle et l'assemblage de tous les vices : en sorte que du moment où il est convenu d'y attacher une grande importance, tous les fripons sont sûrs d'obtenir, à peu de frais, la considération publique.

Aussi cherchez sur tout le globe un pays où, nous ne disons pas la pureté qui tient à la simplicité, mais l'austérité de mœurs soit en grand crédit, et vous serez sûr d'y trouver tous les vices et tous les crimes, même ceux que la débauche fait commettre.

LE POUR ET LE CONTRE.

Ce petit poëme est un des premiers ouvrages où M. de Voltaire ait fait connaître ouvertement ses opinions sur la religion et la morale. Nous ignorons quelle est la femme à qui l'auteur l'avait adressé. Il est du temps de sa jeunesse, et antérieur à ses querelles avec J. B. Rousseau, qui parle de cet ouvrage

comme d'une des raisons qui l'ont éloigné de M. de Voltaire; délicatesse bien singulière dans l'auteur de tant d'épigrammes où la religion est tournée en ridicule. Rousseau croyait apparemment qu'il n'y avait de scandale que dans les raisonnements philosophiques, et que, pourvu qu'un conte irréligieux fût obscène, la foi de l'auteur était à l'abri de tout reproche.

Au reste, cet ouvrage a le mérite singulier de renfermer dans quelques pages, et en très-beaux vers, les objections les plus fortes contre la religion chrétienne, les réponses que font à ces objections les dévots persuadés et les dévots politiques, et enfin le plus sage conseil qu'on puisse donner à un homme raisonnable, qui ne veut connaître sur ces objets que ce qui est nécessaire pour se bien conduire. La fameuse profession de foi du *vicaire savoyard* n'est presque qu'un commentaire éloquent de cette épître et de quelques morceaux du poëme de la loi naturelle.

SUR LA LOI NATURELLE.

AU ROI DE PRUSSE.

L'objet du poëme sur la loi naturelle est d'établir l'existence d'une morale universelle et indépendante, non-seulement de toute religion révélée, mais de tout système particulier sur la nature de l'Être suprême.

La tolérance des religions, et l'absurdité de l'opi-

nion qu'il peut exister une puissance spirituelle indépendante de la puissance civile, sont des conséquences nécessaires de ce premier principe, conséquences que M. de Voltaire développe dans les deux dernières parties. En effet, s'il existe une morale indépendante de toute opinion spéculative, ces opinions deviennent indifférentes au bonheur des hommes, et dès lors cessent de pouvoir être l'objet de la législation. Ce n'est pas pour être instruits sur la métaphysique, mais pour s'assurer le libre exercice de leurs droits, que les hommes se sont réunis en société, et le droit de penser ce qu'on veut et de faire tout ce qui n'est pas contraire au droit d'autrui, est aussi réel, aussi sacré que le droit de propriété.

Dans le poëme sur le désastre de Lisbonne, M. de Voltaire attaque l'opinion que *tout est bien*, opinion très-répandue au commencement de ce siècle parmi les philosophes d'Angleterre et d'Allemagne. La question de l'origine du mal a été insoluble jusqu'ici, et le sera toujours. En effet, le mal, tel qu'il existe à notre égard, est une suite nécessaire de l'ordre du monde; mais, pour savoir si un autre ordre était possible, il faudrait connaître le système entier de celui qui existe. D'ailleurs, en réfléchissant sur la manière dont nous acquérons nos idées, il est aisé de voir que nous ne pouvons en avoir aucune de la possibilité prise en général, puisque notre idée de possibilité, relative à des objets réels, ne se forme que d'après l'observation des faits existants.

M. Rousseau a publié une lettre adressée à M. de Voltaire, à l'occasion du poëme sur la destruction de

Lisbonne : elle contient quelques objections sur lesquelles la réputation méritée de cet auteur nous oblige d'entrer dans quelques détails.

Il convient d'abord que nous n'avons aucun moyen d'expliquer l'origine du mal; et il ajoute qu'il ne croit le système de l'optimisme que parce qu'il trouve ce système très-consolant, et qu'il pense qu'on doit déduire de l'existence d'un Dieu juste que tout est bien, et non déduire de la perfection de l'ordre du monde, l'existence d'un Dieu juste.

Nous observerons, 1° que l'on ne doit croire une chose que parce qu'elle est prouvée. Il y a des hommes qui croient plus facilement ce qui leur est plus agréable; d'autres sont au contraire plus portés à croire les événements fâcheux. La constitution des premiers est plus heureuse; mais le doute sur ce qui n'est pas prouvé est le seul parti raisonnable.

2° En supposant que l'ordre du monde, tel que nous le connaissons, nous conduise à l'existence d'un Être suprême, il est évident que nous ne pouvons nous former une idée de sa justice ou de sa bonté, que d'après la manière dont nous le voyons agir. Chercher *à priori* à se faire une idée des attributs de Dieu, est une méthode de philosopher qui ne peut conduire à aucune véritable connaissance. Des métaphysiciens hardis en ont conclu qu'on ne pouvait se former une idée de Dieu; cette assertion est trop absolue : il fallait ajouter, en suivant la méthode des théologiens et des métaphysiciens de l'école. Mais on ne peut se former de Dieu, comme d'aucun autre objet réel, que des idées incomplètes, et seulement

d'après des faits observés. Voyez *Locke*, et l'article *Existence* dans l'Encyclopédie.

M. de Voltaire avait dit dans ses *notes*, que rien dans l'univers n'est assujetti à des lois rigoureusement mathématiques, et qu'il peut y avoir des événements indifférents à l'ordre du monde. M. Rousseau combat ces assertions; mais nous répondrons: 1° qu'il ne peut être question que des lois mathématiques connues de nous; car, dire qu'il existe peut-être dans l'univers un ordre que nous ne voyons pas, c'est apporter, non une preuve que cet ordre existe, mais un motif de ne pas en nier l'existence.

2° En supposant un ordre d'événements quelconques, ils suivront toujours entre eux une certaine loi générale. Supposez deux mille boules placées sur une table, quel que soit leur ordre, vous pourrez toujours faire passer une courbe géométrique par le centre de toutes ces boules; en conclurez-vous qu'elles ont été arrangées suivant un certain ordre? Ce mot d'ordre, appliqué à la nature, est vide de sens, s'il ne signifie un arrangement dont nous saisissons la régularité et le dessein.

Quant à l'existence des événements indifférents, il est difficile d'en nier la possibilité, parce que l'on peut supposer que le petit dérangement qui résulte de cet événement soit imperceptible pour la totalité du système général. Supposons, par exemple, cent millions de planètes mues suivant certaines lois, il est évident que leur position peut être telle qu'un léger dérangement dans la vitesse de l'une d'elles ne

changera pas leur ordre d'une manière sensible, dans un temps même infini : cela est encore plus vrai pour les systèmes de corps qui, après un petit dérangement, reviennent à l'équilibre. L'ordre du monde peut être changé par la seule différence d'un mouvement que j'aurai fait à droite ou à gauche, mais il peut aussi ne pas l'être.

M. Rousseau proposait, dans cette même lettre, d'exclure de la tolérance universelle toute opinion intolérante. Cette maxime séduit par un faux air de justice : mais M. de Voltaire n'eût pas voulu l'admettre. Les lois, en effet, ne doivent avoir d'empire que sur les actions extérieures : elles doivent punir un homme pour avoir persécuté, mais non pour avoir prétendu que la persécution est ordonnée par Dieu même. Ce n'est pas pour avoir eu des idées extravagantes, mais pour avoir fait des actions de folie, que la société a le droit de priver un homme de sa liberté. Ainsi, sous aucun point de vue, une opinion qui ne s'est manifestée que par des raisonnements généraux, même imprimés, ne pouvant être regardée comme une action, elle ne peut jamais être l'objet d'une loi.

Le seul reproche fondé qu'on puisse faire à M. de Voltaire, serait d'avoir exagéré les maux de l'humanité ; mais, s'il les a sentis comme il les a peints dans l'instant où il a écrit son poëme, il a eu raison. Le devoir d'un écrivain n'est pas de dire des choses qu'il croit agréables ou consolantes, mais de dire des choses vraies : d'ailleurs, la doctrine que *tout est bien* est aussi décourageante que celle de la fatalité. On

trompe ses douleurs par des opinions générales, comme chaque homme peut adoucir ses chagrins par des illusions particulières : tel se console de mourir, parce qu'il ne laisse au monde que des mourants; tel autre, parce que sa mort est une suite nécessaire de l'ordre de l'univers; un troisième, parce qu'elle fait partie d'un arrangement où tout est bien; un autre enfin, parce qu'il se réunira à l'âme universelle du monde. Des hommes d'une autre classe se consoleront en songeant qu'ils vont entendre la musique des esprits bienheureux, se promener en causant dans de beaux jardins, caresser des houris, boire la bière céleste, voir Dieu face à face, etc., etc.; mais il serait ridicule d'établir sur aucune de ces opinions le bonheur général de l'espèce humaine.

N'est-il pas plus raisonnable à la fois et plus utile de se dire : La nature a condamné les hommes à des maux cruels, et ceux qu'ils se font à eux-mêmes sont encore son ouvrage, puisque c'est d'elle qu'ils tiennent leurs penchants? Quelle est la raison première de ces maux? je l'ignore; mais la nature m'a donné le pouvoir de détourner une partie des malheurs auxquels elle m'a soumis. L'homme doué de raison peut se flatter, par ses progrès dans les sciences et dans la législation, de s'assurer une vie douce et une mort facile, de terminer un jour tranquille par un sommeil paisible. Travaillons sans cesse à ce but, pour nous-mêmes comme pour les autres : la nature nous a donné des besoins, mais nous trouvons avec les arts les moyens de les satisfaire. Nous oppo-

sons aux douleurs physiques la tempérance et les remèdes : nous avons appris à braver le tonnerre ; cherchons à pénétrer la cause des volcans et des tremblements de terre, à les prévoir, si nous ne pouvons les détourner. Corrigeons les mauvais penchants, s'il en existe, par une bonne éducation ; apprenons aux hommes à bien connaître leurs vrais intérêts ; accoutumons-les à se conduire d'après la raison. La nature leur a donné la pitié et un sentiment d'affection pour leurs semblables ; avec ces moyens dirigés par une raison éclairée, nous détournerons loin de nous le vice et le crime.

Qu'importe que tout soit bien, pourvu que nous fassions en sorte que tout soit mieux qu'il n'était avant nous.

LE TEMPLE DU GOUT.

Le Temple du Goût a fait à M. de Voltaire plus d'ennemis peut-être que ceux de ses ouvrages où il a combattu les préjugés les plus puissants et les plus funestes.

On ne pardonna point à l'auteur de *la Henriade*, d'*Œdipe*, de *Brutus* et de *Zaïre*, d'oser juger les poëtes du siècle passé, trouver quelques défauts dans Corneille, dans Racine, dans Despréaux, et apprécier ce qu'on était convenu d'admirer. Cependant un demi-siècle s'est écoulé, et il n'y a peut-être pas un seul des jugements du *Temple du Goût* qui ne soit devenu l'opinion générale des hommes éclairés.

Nous croyons devoir dire un mot des *variantes* de ce poëme.

La critique conseillait à M. de Voltaire de ne point faire de vers dans sa vieillesse, et de ne pas aller en Allemagne. Il n'a point profité de ces conseils, et nous y aurions beaucoup perdu, s'il avait suivi le premier. Il a laissé subsister ces vers pour éviter apparemment qu'on lui reprochât de les avoir ôtés; mais il a supprimé :

> Donnez plus d'intrigue à Brutus,
> Plus de vraisemblance à Zaïre,

parce que ces conseils de la critique étaient moins l'expression de son jugement, qu'un sacrifice qu'il faisait à l'opinion publique du moment.

Il a supprimé également quelques louanges qui n'étaient que des compliments de société, et qui, dans un ouvrage lu par toute l'Europe et destiné pour la postérité, auraient contrasté avec les jugements sévères, mais justes, que contient le reste du poëme.

Il n'a pas cru devoir conserver non plus les éloges qu'il avait donnés d'abord au cardinal de Fleury, parce que le cardinal se rendit, peu de temps après, l'instrument de la haine des cagots contre M. de Voltaire, quoiqu'il les méprisât autant que M. de Voltaire lui-même pouvait les mépriser.

Toutes les fois qu'un homme de lettres loue un ministre ou un prince, il conserve le droit d'effacer ses éloges, s'ils cessent de les mériter.

LA GUERRE CIVILE DE GENÈVE,

OU

LES AMOURS DE ROBERT COVELLE.

On a fait un crime à M. de Voltaire d'avoir publié ce poëme. Nous ne doutons point que les chanres de la Sainte-Chapelle n'aient aussi trouvé Boieau un homme bien abominable.

M. de Voltaire avait acheté fort cher une petite naison auprès de Genève, et il avait été forcé de la endre à perte. Malgré la défense d'appeler son frère *laca*, quelques *vénérables maîtres* lui avaient dit de rosses injures. Cependant le produit de ses ourages, dont il ne tirait rien pour lui-même, avait nrichi une des familles patriciennes de la république. Son séjour avait rendu à la ville de Genève, n Europe, la célébrité que deux siècles auparavant e Picard Jéhan Chauvin lui avait donnée, et qu'elle vait perdue depuis que la théologie avait passé de node. Il avait donné de plus la comédie *gratis* aux ames genevoises, et avait formé plusieurs citoyens lans l'art de la déclamation. Les exécutions de Seret, d'Antoine et Michel Chaudron avaient été jusu'alors les seuls spectacles permis par le consistoire: ingratitude ne pouvait donc être de son côté.

D'ailleurs, ce poëme n'a d'autre objet que de rêcher la concorde aux deux partis; et ce qui rouve que M. de Voltaire avait raison, c'est que, ientôt après, la lassitude des troubles amena une spèce de paix.

Nous croyons devoir dire un mot des *variantes* de ce poëme.

La critique conseillait à M. de Voltaire de ne point faire de vers dans sa vieillesse, et de ne pas aller en Allemagne. Il n'a point profité de ces conseils, et nous y aurions beaucoup perdu, s'il avait suivi le premier. Il a laissé subsister ces vers pour éviter apparemment qu'on lui reprochât de les avoir ôtés; mais il a supprimé :

> Donnez plus d'intrigue à Brutus,
> Plus de vraisemblance à Zaïre,

parce que ces conseils de la critique étaient moins l'expression de son jugement, qu'un sacrifice qu'il faisait à l'opinion publique du moment.

Il a supprimé également quelques louanges qui n'étaient que des compliments de société, et qui, dans un ouvrage lu par toute l'Europe et destiné pour la postérité, auraient contrasté avec les jugements sévères, mais justes, que contient le reste du poëme.

Il n'a pas cru devoir conserver non plus les éloges qu'il avait donnés d'abord au cardinal de Fleury, parce que le cardinal se rendit, peu de temps après, l'instrument de la haine des cagots contre M. de Voltaire, quoiqu'il les méprisât autant que M. de Voltaire lui-même pouvait les mépriser.

Toutes les fois qu'un homme de lettres loue un ministre ou un prince, il conserve le droit d'effacer ses éloges, s'ils cessent de les mériter.

LA GUERRE CIVILE DE GENÈVE,

OU

LES AMOURS DE ROBERT COVELLE.

On a fait un crime à M. de Voltaire d'avoir publié ce poëme. Nous ne doutons point que les chantres de la Sainte-Chapelle n'aient aussi trouvé Boileau un homme bien abominable.

M. de Voltaire avait acheté fort cher une petite maison auprès de Genève, et il avait été forcé de la vendre à perte. Malgré la défense d'appeler son frère *Raca*, quelques *vénérables maîtres* lui avaient dit de grosses injures. Cependant le produit de ses ouvrages, dont il ne tirait rien pour lui-même, avait enrichi une des familles patriciennes de la république. Son séjour avait rendu à la ville de Genève, en Europe, la célébrité que deux siècles auparavant le Picard Jéhan Chauvin lui avait donnée, et qu'elle avait perdue depuis que la théologie avait passé de mode. Il avait donné de plus la comédie *gratis* aux dames genevoises, et avait formé plusieurs citoyens dans l'art de la déclamation. Les exécutions de Servet, d'Antoine et Michel Chaudron avaient été jusqu'alors les seuls spectacles permis par le consistoire: l'ingratitude ne pouvait donc être de son côté.

D'ailleurs, ce poëme n'a d'autre objet que de prêcher la concorde aux deux partis; et ce qui prouve que M. de Voltaire avait raison, c'est que, bientôt après, la lassitude des troubles amena une espèce de paix.

L'histoire de *Robert Covelle* est très-vraie. Les prêtres genevois avaient l'insolence d'appeler à leur tribunal les citoyens et citoyennes accusés du crime de fornication, et les obligeaient de recevoir leur sentence à genoux ; c'était rendre un service important à la république, que de tourner cette extravagance en ridicule. M. Rousseau est traité dans ce poëme avec trop de dureté, sans doute; mais M. Rousseau accusait publiquement M. de Voltaire d'être un athée, le dénonçait comme l'auteur d'ouvrages irréligieux auxquels M. de Voltaire n'avait pas mis son nom, cherchait à attirer la persécution sur lui, et mettait en même temps à la tête de ses persécuteurs ce vieillard dont la vie avait été une guerre continuelle contre les fauteurs de la persécution, et qui, dans ce temps-là même, prenait contre les prêtres le parti de J. J.

M. de Voltaire vivait dans un pays où des lois barbares établies contre la liberté de penser, dans les siècles d'ignorance, n'étaient pas encore abolies. De telles accusations étaient donc un véritable crime, et elles doivent paraître plus odieuses encore, lorsque l'on songe que l'accusateur lui-même avait imprimé des choses plus hardies que celles qu'il reprochait à son ennemi; qu'il donnait pour un modèle de vertu un prêtre qui disait la messe pour de l'argent, sans y croire; et qu'il avait la fureur de prétendre être un bon chrétien, parce qu'il avait développé en prose sérieuse cette épigramme de J. B. Rousseau:

> ..... Oui, je voudrais connaître,
> Toucher au doigt, sentir la vérité.

Hé bien, courage ! allons, reprit le prêtre :
Offrez à Dieu votre incrédulité.

L'humeur qui a pu égarer M. de Voltaire n'est-elle pas excusable? Il eût dû plaindre M. Rousseau : mais un homme qui, dans son malheur, calomniait, outrageait tous ceux qui faisaient cause commune avec lui, pouvait aussi exciter l'indignation.

Excepté ces traits contre M. Rousseau, on ne trouve ici que des plaisanteries. La manière dont milord Abington ressuscite Catherine est une sorte de reproche aux Genevois d'aimer trop l'argent; mais ce reproche qu'on peut faire aux habitants de toutes les villes purement commerçantes, n'est-il pas fondé? Tout homme qui, ayant le nécessaire et un patrimoine suffisant à laisser à ses enfants, se dévoue à un métier lucratif, peut-il ne pas aimer l'argent? S'occupe-t-on toute sa vie, sans nécessité, d'une chose qu'on n'aime point? Le désintéressement qu'affecte un homme qui s'est livré longtemps au soin de s'enrichir, ne peut être que de l'hypocrisie.

LA FÊTE DE BELLEBAT.

Cette lettre contient la description d'une fête donnée à Bellebat, chez M. le marquis de Livry, en 1724.

Le curé de Courdimanche, dans la paroisse de qui le château de Bellebat est situé, était un fort bon homme, à demi fou, qui se piquait de faire des vers

et de bien boire, et se prêtait de bonne grâce aux plaisanteries dont on le rendait l'objet.

Le ton qui règne dans cette fête, où se trouvaient un grand nombre de jeunes femmes, et dans la description adressée à une princesse jeune et qui n'était point mariée, est un reste de la liberté des mœurs de la régence.

Tous les vers, à beaucoup près, ne sont pas de M. de Voltaire, et ceux qui lui appartiennent sont faciles à distinguer.

Le divertissement intitulé *l'Hôte et l'Hôtesse* a été composé pour une fête que Monsieur devait donner à la reine, à Brunoy, en 1776.

CONTES EN VERS.

Ce volume renferme des contes, des satires, et un recueil de poésies mêlées.

On trouve dans les Contes de M. de Voltaire une poésie plus brillante, une philosophie aussi vraie, moins naïve, mais plus relevée et plus profonde que dans ceux de la Fontaine. L'auteur de *Joconde* est un voluptueux, rempli d'esprit et de gaieté, auquel il échappe, comme malgré lui, quelques traits de philosophie; celui de l'*Éducation d'un prince* est un philosophe qui, pour faire passer des leçons utiles, a pris un masque qu'il savait devoir plaire au plus grand nombre des lecteurs. Dans un moindre nombre d'ouvrages, les sujets sont plus variés; ce n'est pas

toujours, comme dans la Fontaine, une femme séduite, ou un mari trompé; la véritable morale y est plus respectée; la fourberie, la violation des serments n'y sont point traitées si légèrement. La volupté y est plus décente, et à l'exception d'un petit nombre de pièces échappées à sa première jeunesse, le ton du libertinage en est absolument banni.

M. de Voltaire a fait des satires comme Boileau; et comme Boileau il a peut-être parlé trop souvent de ses ennemis personnels. Mais les ennemis de Boileau n'étaient que ceux du bon goût, et les ennemis de Voltaire furent ceux du genre humain. L'un fut injuste à l'égard de Quinault, auquel il ne pardonna jamais, ni la mollesse aimable de sa versification, ni cette galanterie qui blessait l'austérité et la justesse de son goût. L'autre fut injuste envers J. J. Rousseau; mais Rousseau s'était déclaré l'ennemi des lumières et de la philosophie. Il paraissait vouloir attirer la persécution sur les mêmes hommes qui avaient pris sa défense, lorsque lui-même en avait été l'objet. Mais M. de Voltaire fut de bonne foi ainsi que Boileau. Ils n'ont méconnu, l'un dans Quinault, l'autre dans Rousseau, que des talents pour lesquels leur caractère et leur esprit ne leur donnaient aucun attrait naturel.

Si M. de Voltaire a pris quelquefois le ton violent et presque cynique de Juvénal, c'est qu'il avait à punir, comme lui, le vice et l'hypocrisie.

Dans le recueil des poésies mêlées, on a évité également d'en multiplier trop le nombre, et d'en insérer qui fussent d'une autre main. Souvent ce choix

a été difficile. Dans le cours d'un long ouvrage en vers, il eût été presque impossible d'imiter la grâce piquante, le coloris brillant, la philosophie douce et libre qui caractérise toutes les poésies de cet homme illustre : son cachet ne pouvait être aussi reconnaissable dans quinze ou vingt vers presque toujours impromptu. Il était plus aisé, en s'appropriant quelques-unes de ses idées et de ses tournures, d'atteindre à une imitation presque parfaite. D'ailleurs, il n'a jamais voulu, ni recueillir ses pièces, ni en avouer aucune collection. Celles qu'on a publiées de son vivant, sous ses yeux, contenaient des pièces qu'il n'avait pu faire, et dont il connaissait les auteurs. C'était un moyen qu'il se réservait pour se défendre contre la persécution que chaque édition nouvelle de ses ouvrages réveillait. Il attachait très-peu de prix à ces bagatelles qui nous paraissent si ingénieuses et si piquantes. L'à-propos du moment les faisait naître, et l'instant d'après il les avait oubliées. L'habitude de donner à tout une tournure galante, ou spirituelle ou plaisante, était devenue si forte, qu'il lui eût été presque impossible de s'exprimer d'une manière commune. Le travail de parler en rimes avait cessé d'en être un pour lui dans tous les genres où la familiarité n'est point un défaut. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il estimât peu ce qui ne lui coûtait rien, et que cette modestie ait été sincère.

N. B. On n'a pas cru devoir répéter, dans le recueil des *Poésies mêlées*, les petites pièces de vers qui se trouvent éparses en assez grand nombre dans d'autres parties de cette édition, telles que les *Mé-*

langes littéraires, le *Dictionnaire philosophique*, la *Correspondance*, etc.

LE MONDAIN.

Ces deux ouvrages ont attiré à M. de Voltaire les reproches, non-seulement des dévots, mais de plusieurs philosophes austères et respectables. Ceux des dévots ne pouvaient mériter que du mépris, et on leur a répondu dans l'*Apologie du Mondain*. Toute prédication contre le luxe n'est qu'une insolence ridicule dans un pays où les chefs de la religion appellent leur maison un *palais*, et mènent dans l'opulence une vie molle et voluptueuse. Les reproches des philosophes méritent une réponse plus grave. Toute grande société est fondée sur le droit de propriété ; elle ne peut fleurir qu'autant que les individus qui la composent sont intéressés à multiplier les productions de la terre et celles des arts ; c'est-à-dire, autant qu'ils peuvent compter sur la libre jouissance de ce qu'ils acquièrent par leur industrie ; sans cela les hommes, bornés au simple nécessaire, sont exposés à en manquer. D'ailleurs, l'espèce humaine tend naturellement à se multiplier ; puisqu'un homme et une femme qui ont de quoi se nourrir, et nourrir leur famille, élèveront en général un plus grand nombre d'enfants que les deux qui sont nécessaires pour les remplacer. Ainsi, toute peuplade qui n'augmente point, souffre ; et l'on sait que

dans tout pays où la culture n'augmente point, la population ne peut augmenter.

Il faut donc que les hommes puissent acquérir en propriété plus que le nécessaire, et que cette propriété soit respectée, pour que la société soit florissante. L'inégalité des fortunes, et par conséquent le luxe, y est donc utile.

On voit, d'un autre côté, que moins cette inégalité est grande, plus la société est heureuse. Il faut donc que les lois, en laissant à chacun la liberté d'acquérir des richesses et de jouir de celles qu'il possède, tendent à diminuer l'inégalité : mais si elles établissent le partage égal des successions; si elles n'étendent point trop la permission de tester; si elles laissent au commerce, aux professions de l'industrie toute leur liberté naturelle; si une administration simple d'impôts rend impossibles les grandes fortunes de finance; si aucune grande place n'est ni héréditaire, ni lucrative, dès lors il ne peut s'établir une grande inégalité; en sorte que l'intérêt de la prospérité publique est ici d'accord avec la raison, la nature et la justice.

Si l'on suppose une grande inégalité établie, le luxe n'est point un mal; en effet, le luxe diminue en grande partie les effets de cette inégalité, en faisant vivre les pauvres aux dépens des fantaisies du riche. Il vaut mieux qu'un homme qui a cent mille écus de rente nourrisse des doreurs, des brodeuses ou des peintres, que s'il employait son superflu, comme les anciens Romains, à se faire des créatures, ou bien, comme nos anciens seigneurs, à entrete-

nir de la valetaille, des moines ou des bêtes fauves.

La corruption des mœurs naît de l'inégalité d'état ou de fortune, et non pas du luxe; elle n'existe que parce qu'un individu de l'espèce humaine en peut acheter ou soumettre un autre.

Il est vrai que le luxe le plus innocent, celui qui consiste à jouir des délices de la vie, amollit les âmes, et, en leur rendant une grande fortune nécessaire, les dispose à la corruption; mais en même temps il les adoucit. Une grande inégalité de fortune, dans un pays où les délices sont inconnues, produit des complots, des troubles, et tous les crimes si fréquents dans les siècles de barbarie. Il n'est donc qu'un moyen sûr d'attaquer le luxe: c'est de détruire l'inégalité des fortunes par les lois sages qui l'auraient empêché de nuire. Alors le luxe diminuera sans que l'industrie y perde rien; les mœurs seront moins corrompues; les âmes pourront être fortes sans être féroces.

Les philosophes qui ont regardé le luxe comme la source des maux de l'humanité, ont donc pris l'effet pour la cause; et ceux qui ont fait l'apologie du luxe, en le regardant comme la source de la richesse réelle d'un État, ont pris pour un bon régime de santé, un remède qui ne fait que diminuer les ravages d'une maladie funeste.

C'est ici toute l'erreur qu'on peut reprocher à M. de Voltaire; erreur qu'il partageait avec les hommes les plus éclairés sur la politique, qu'il y eût en France, quand il composa cette satire.

Quant à ce qu'il dit dans la première pièce, et

qui se borne à prétendre que les commodités de la vie sont une bonne chose, cela est vrai, pourvu qu'on soit sûr de les conserver, et qu'on n'en jouisse point aux dépens d'autrui.

Il n'est pas moins vrai que la frugalité, qu'on a prise pour une vertu, n'a été souvent que l'effet du défaut d'industrie, ou d'indifférence pour les douceurs de la vie, que les brigands des forêts de la Tartarie poussent au moins aussi loin que les Stoïciens.

Les conseils que donne Mentor à Idoménée, quoique inspirés par un sentiment vertueux, ne seraient guère praticables, surtout dans une grande société; et il faut avouer que cette division des citoyens en classes, distinguées entre elles par les habits, n'est d'une politique ni bien profonde ni bien solide.

Les progrès de l'industrie, il faut en convenir, ont contribué, sinon au bonheur, du moins au bien-être des hommes; et l'opinion que le siècle où a vécu M. de Voltaire valait mieux que ceux qu'on regrette tant, n'est point particulière à cet illustre philosophe; elle est celle de beaucoup d'hommes très-éclairés.

Ainsi, en ayant égard à l'espèce d'exagération que permet la poésie, surtout dans un ouvrage de plaisanterie, ces pièces ne méritent aucun reproche grave; et moins qu'aucun autre, celui de dureté ou de personnalité que leur a fait J. J. Rousseau : car c'est précisément parce que le commerce, l'industrie, le luxe lient entre eux les nations et les états de la société, adoucissent les hommes, et font aimer

la paix, que M. de Voltaire en a quelquefois exagéré les avantages.

Nous avouerons avec la même franchise, que la vie d'un *honnête homme*, peinte dans le *Mondain*, est celle d'un Sybarite, et que tout homme qui mène cette vie ne peut être, même sans avoir aucun vice, qu'un homme aussi méprisable qu'ennuyé; mais il est aisé de voir que c'est une pure plaisanterie. Un homme qui, pendant soixante-dix ans, n'a point peut-être passé un seul jour sans écrire ou sans agir en faveur de l'humanité, aurait-il approuvé une vie consumée dans de vains plaisirs? Il a voulu dire seulement qu'une vie inutile, perdue dans les voluptés, est moins criminelle et moins méprisable qu'une vie austère employée dans l'intrigue, souillée par les ruses de l'hypocrisie ou les manœuvres de l'avidité.

LE RUSSE A PARIS.

Nous avons rétabli les *notes* de cette satire d'après les premières éditions. L'auteur avait cru devoir en supprimer quelques-unes. Ce qui occupait les esprits en 1760 était oublié en 1775. Il faut se rappeler, en les lisant, l'époque où elles ont été faites, et la nécessité où se trouvait M. de Voltaire de dévoiler l'hypocrisie des hommes qui, sous le masque du patriotisme, comme sous le manteau de la religion, cherchaient à perdre auprès de Louis XV des écrivains vertueux et amis du bien public, dont tout le

crime était d'avoir excité leur envie, ou blessé leur orgueil.

LES TROIS EMPEREURS EN SORBONNE.

En 1767, la faculté de théologie de Paris censura le roman philosophique intitulé *Bélisaire*. Ce vieux général s'était avisé de dire à l'empereur Justinien que l'on n'éclairait point les esprits avec la flamme des bûchers, et qu'il était tenté de croire que Dieu n'avait point condamné à la damnation éternelle les héros de la Grèce et de Rome.

Depuis l'invention de l'imprimerie, la faculté de Paris s'est arrogé le droit de dire son avis, en mauvais latin, sur les livres qui lui déplaisent; et comme depuis cinquante années le public est en possession de se moquer de cet avis, elle a constamment l'humilité de le traduire en français, afin de multiplier les lecteurs et les sifflets.

La censure de *Bélisaire* eut un grand succès. On ne peut se dissimuler que l'obligation imposée, sous peine de damnation, aux princes et aux magistrats, de condamner à la mort quiconque n'est pas de la communion romaine, ne soit une opinion théologique très-moderne. La damnation des païens n'a jamais été donnée comme un article de foi dans les premiers siècles de l'Église. On n'avance de pareilles opinions que lorsqu'on est le maître. La faculté fut donc obligée d'avouer que, si le fond de la croyance doit toujours rester le même, cependant on peut

l'enrichir de temps en temps de quelques nouveaux articles de foi, dont les circonstances n'avaient point permis à notre Seigneur Jésus-Christ et aux saints apôtres de s'occuper.

Cette assertion parut aussi ridicule que scandaleuse; et lorsqu'on vit que le mauvais français de la Sorbonne n'avait pas même le mérite de rendre exactement son mauvais latin, et qu'en se traduisant eux-mêmes, ces sages maîtres avaient fait des contre-sens, les ris redoublèrent.

On trouvera dans l'édition des Œuvres de Voltaire (de Gotha) plusieurs pièces en prose sur cette facétie théologique. Il s'est plu à attaquer souvent l'opinion que tout infidèle est damné, quelles que soient ses vertus et l'innocence de sa vie. Ce n'est point là une opinion théologique indifférente. Il importe au repos de l'humanité de persuader à tous les hommes qu'un Dieu, leur père commun, récompense la vertu, indépendamment de la croyance, et qu'il ne punit que les méchants.

Cette opinion de la nécessité de croire certains dogmes pour n'être point damné, et d'un supplice éternel réservé à ceux qui les ont niés ou même ignorés, est le premier fondement du fanatisme et de l'intolérance. Tout non conformiste devient un ennemi de Dieu et de notre salut. Il est raisonnable, presque humain, de brûler un hérétique et d'ajouter quelques heures de plus à un supplice éternel, plutôt que de s'exposer, soi et sa famille, à être précipités par les séductions de cet impie dans les bûchers éternels.

C'est à cette seule opinion qu'on peut attribuer l'abominable usage de brûler des hommes vivants; usage qui, à la honte de notre siècle, subsiste encore dans les pays catholiques de l'Europe, excepté dans les États de la famille impériale. Heureusement cette opinion est aussi ridicule qu'atroce, et plus injurieuse à la Divinité que tous les contes des païens sur les aventures galantes des dieux immortels. Aussi, parmi ceux qui sont intéressés au maintien de la théologie, les gens raisonnables voudraient-ils qu'on abandonnât ce prétendu dogme, comme celui de la création du monde, il y a juste six mille ans.

On suivrait la même marche à mesure que certains dogmes deviendraient trop révoltants, ou trop clairement absurdes; et au bout d'un certain temps on soutiendrait qu'on ne les a jamais regardés comme articles de foi. Cela est arrivé déjà plus d'une fois, et l'Église s'en est bien trouvée.

Il est juste d'observer ici que Ribalier, syndic de Sorbonne, dont on parle dans cette satire, est un homme de mœurs douces, assez tolérant, qui céda, malgré lui, dans cette circonstance au délire théologique de ses confrères. Il avait à se faire pardonner sa modération à l'égard des jansénistes; et pour l'expier, il se mit à persécuter un peu les gens raisonnables.

LES DEUX SIÈCLES.

Dans un siècle où l'on met de la vanité à être

sensible, où l'on veut s'occuper des intérêts de la société sans se donner la peine de les étudier, et pouvoir parler de la nature, sans s'asservir au travail pénible de l'observer; où l'on confond la singularité des opinions avec la philosophie, et où l'on se croit au-dessus des préjugés, parce qu'on préfère des rêves nouveaux aux rêves de nos pères : dans un tel siècle, les mauvais drames, les livres extravagants en politique, les systèmes vagues d'histoire naturelle, les paradoxes doivent devenir communs; il n'est pas étonnant qu'ils aient excité la bile de M. de Voltaire. Mais ces sottises sont une suite nécessaire de ce sentiment d'humanité, fruit précieux de la philosophie, et que M. de Voltaire a contribué, plus que personne, à répandre en Europe; de l'importance que les hommes savent attacher enfin à leurs véritables intérêts, à la connaissance de leurs droits et des sources du bonheur public; enfin, du goût général pour les sciences naturelles, et pour une philosophie fondée sur la raison seule, et délivrée du joug de l'autorité et des systèmes. Ce mal, dont il se plaint, n'est que l'abus du bien que lui-même avait fait.

On le voit alternativement, tantôt relever son siècle, tantôt le traiter avec mépris, selon qu'il était le plus frappé, ou des progrès de la raison, ou du succès éphémère de quelques extravagances.

Il ne faut point cependant l'accuser de contradiction : c'est un père qui emploie avec ses enfants, tantôt l'encouragement, et tantôt le reproche.

MÉLANGES HISTORIQUES.

Ces mélanges renferment les réponses de M. de Voltaire à plusieurs critiques de ses ouvrages historiques, un traité précieux sur l'esprit de doute qu'il faut porter dans l'étude de l'histoire, et un recueil de fragments, dans lequel nous avons fait entrer plusieurs morceaux historiques détachés. On trouvera dans ce dernier ouvrage quelques répétitions; mais il était très-difficile de les éviter sans gâter ces différents morceaux, ou sans priver le lecteur de plusieurs détails très-agréables. M. de Voltaire, en répétant les mêmes choses, a presque toujours varié son style et ses réflexions.

Les réponses aux critiques regardent principalement la Beaumelle, le jésuite Nonotte, l'auteur du *Supplément à la philosophie de l'histoire*, et celui de trois volumes de lettres, publiées sous des noms de juifs portugais.

C'est seulement dans la vie de M. de Voltaire qu'il faut parler de la Beaumelle, qui troubla longtemps le repos de ce grand homme, mais qui n'était ni assez instruit sur l'histoire, ni assez éclairé pour faire des remarques utiles sur ses ouvrages.

On en peut dire autant du jésuite Nonotte. Le libelle méprisable intitulé *Erreurs de Voltaire*, ne méritait pas de réponse. Les deux autres ouvrages sont d'un genre différent : on ne peut refuser beaucoup d'érudition à l'auteur du *Supplément à la philosophie de l'histoire*, ni même cette espèce de criti-

que qui ne demande que la connaissance des auteurs et celle des langues; mais on désirerait qu'il eût mis dans son ouvrage plus de cette autre critique plus rare et plus difficile, fondée sur une connaissance philosophique de la nature et des hommes. On pourrait lui reprocher aussi ce ton de supériorité qu'il n'était permis à personne de prendre à l'égard de l'auteur de *Mahomet* et d'*Alzire*, de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* : enfin lorsqu'on lit dans ce Supplément, que M. de Voltaire *est une bête féroce qu'il faut chasser de toute société policée*, il est bien difficile de ne point pardonner la gaieté avec laquelle cet illustre vieillard a répondu.

On attribue également les lettres de six Juifs à un savant académicien ; mais nous ne pouvons le croire. Elles sont trop éloignées de ce style poli, même dans la critique, qui distingue les académiciens de la capitale, surtout lorsque le grand nom de leur adversaire leur fait un devoir de ces égards. Ils savent trop qu'il n'est permis de s'en dispenser que lorsqu'on a le malheur d'être forcé de se défendre contre des hommes que l'intérêt même de la société oblige de dévouer au mépris public. Le temps des académiciens est d'ailleurs trop précieux, pour qu'ils puissent s'occuper pendant trois gros volumes de la petite nation juive. Comment, au milieu de tant de découvertes utiles dans les sciences et les arts, lorsque l'Europe entière est occupée des questions les plus importantes de la législation, du commerce, de la politique, un académicien pourrait-il arrêter si longtemps ses regards sur les crimes, les brigan-

dages, les débauches d'une horde de voleurs arabes?

Nous croyons plus naturel d'attribuer ces lettres à de véritables Juifs : il est tout simple qu'ils s'occupent et cherchent à occuper les autres des aventures de leurs ancêtres. On peut pardonner à un Juif qui a lu le Talmud, de parler avec hauteur à un grand poëte qui n'a étudié que Locke et Newton. On peut même les excuser de manquer de charité ; ils ne sont point sous la loi de grâce : et quand les petits-fils de Siméon, de Phinée, de Josué, de Samuël, de David, etc., se bornent à faire l'apologie de ces héros, et à dire de grosses injures à un philosophe, on doit leur savoir gré de leur modération. N'est-il pas évident qu'un auteur qui prend la défense de tant d'assassinats, de tant d'usages barbares, ne peut être un chrétien, et qu'il n'y a qu'un Juif qui puisse dire que les Juifs aient su l'astronomie et cultivé les arts?

On se tromperait, si l'on imaginait que le zèle pour la religion produit les ouvrages de ce genre. Quand ce n'est point l'envie ou la faim, c'est l'orgueil qui les inspire. Un homme a passé vingt années à lire un vieux livre, à en comparer les manuscrits et les éditions, à restituer quelques lignes défigurées; et vous allez lui dire que ce livre n'est qu'un recueil de contes à dormir debout! Ce savant doit vous regarder comme un ennemi de la société, *une bête féroce*.

Un autre est accoutumé à entendre dire à des bambins : « Cela est bien sûr, car M. l'abbé l'a dit; » et il apprend qu'il y a des hommes assez audacieux

pour oser révoquer en doute ce qu'a dit M. l'abbé. Alors il se fait Juif, dans l'espérance d'être écouté hors de son collége, et il dénonce l'auteur téméraire qui ne veut pas tout croire sur sa parole. Comment! je passe dans mon quartier pour un ministre de la Divinité, et sans respect pour le sacrement de l'ordre et la bénédiction de licence, vous voulez raisonner avec moi comme avec votre égal, parce que vous avez fait de beaux vers et que vous écrivez éloquemment en prose! L'État est renversé, si on laisse une pareille licence impunie. Nous ne pouvons lapider cet audacieux suivant la douceur des lois juives; consolons-nous en lui disant des injures.

Telle est la source de ces libelles auxquels M. de Voltaire daigna si souvent répondre; mais dans ces réponses il a presque toujours le talent d'amuser et d'instruire ses lecteurs; et ses adversaires n'ont malheureusement jamais eu ni l'un ni l'autre.

LA DÉFENSE DE MON ONCLE.

La *Philosophie de l'histoire*, qui sert d'introduction à l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations depuis Charlemagne*, avait d'abord été imprimée sous le nom de l'abbé Bazin. Il parut une critique de cet ouvrage, ayant pour titre : *Supplément à la philosophie de l'histoire*. On suppose que c'est ici le neveu de l'abbé Bazin qui répond à cette critique, et venge la mémoire de feu son oncle.

POLITIQUE ET LÉGISLATION.

Parmi le grand nombre des hommes de lettres d'un mérite supérieur qui ont illustré le siècle de Louis XIV, il n'en est aucun qui se soit occupé de législation, d'économie politique, de jurisprudence, etc. Fénelon a envisagé ces objets en moraliste plutôt qu'en politique : Boisguilbert, qui parmi ses erreurs a répandu dans ses ouvrages plusieurs vérités utiles et nouvelles, n'était qu'un écrivain obscur, inconnu aux gens de lettres de la capitale : l'abbé de Saint-Pierre n'était regardé que comme un bon homme avec d'excellentes intentions; il inondait le public de projets aussi mal écrits qu'impraticables, et l'on ne faisait grâce à ses opinions politiques qu'en faveur de la liberté de ses idées sur la religion. Il n'y a point cependant d'objets plus dignes d'occuper les hommes, et sur lesquels il soit plus utile d'éclairer le peuple.

Lorsque l'*Esprit des Lois* parut, en 1750, les ouvrages de Melon, de Dutot, et surtout celui de Cantillon sur le commerce, enfin, quelques-uns des écrits de l'abbé de Saint-Pierre, étaient les seuls livres français, sur les sciences politiques, qui fussent entre les mains des gens de lettres.

M. de Voltaire ne partageait point, même dans sa jeunesse, leur indifférence sur ces grands objets. Comme il s'était instruit sur la physique avec Gravesande et Newton, sur la métaphysique, avec Locke, Clarke et Collins, il étudia en Angleterre les

écrivains politiques que cette nation avait déjà produits.

Ces sciences ont fait en France de grands progrès pendant sa vie, et surtout à l'époque où il lui eût été difficile de se livrer à de nouvelles études. Mais si on ne trouve pas ici sur les questions de l'économie politique la même exactitude, la même profondeur que dans plusieurs ouvrages modernes, on y trouvera toujours des idées saines et modérées sur les principe de la constitution des États, des vues pleines d'humanité et de sagesse sur la législation criminelle, un grand respect pour les droits des hommes, un zèle pur pour la gloire et la prospérité de la France.

Ce même recueil renferme plusieurs mémoires sur des affaires particulières. Depuis l'instant où, après deux ans de soins non interrompus, M. de Voltaire obtint justice pour la famille de l'innocent et malheureux Calas, il regarda comme une véritable obligation le soin de prendre la défense de tous les infortunés qu'il croyait les victimes de la prévention des juges et des erreurs de la loi. Il employait pour eux la force de sa raison, les charmes de son éloquence, et toute l'autorité de sa gloire et de son génie : il osait croire que la voix de l'auteur de la *Henriade* et d'*Alzire* pourrait se faire entendre auprès du trône ou dans le sanctuaire des lois, et y porter les gémissements de l'homme obscur ou opprimé.

On trouvera dans cette partie des observations sur l'*Esprit des Lois*. Peut-être est-il singulier que plus d'un siècle après que Descartes nous a instruits

à secouer en philosophie le joug de l'autorité, on refuse à un homme le droit de juger l'ouvrage d'un autre homme, pourvu qu'il ne se permette ni infidélité, ni déclamation injurieuse; mais il est bien plus bizarre que ce soit à M. de Voltaire qu'on ne veuille point permettre d'examiner l'*Esprit des Lois*; et l'on pourrait demander quels titres il faut donc posséder pour oser avoir une opinion sur cet ouvrage, si M. de Voltaire ne les a point. Ses critiques d'ailleurs sont presque toujours justes : M. de Voltaire n'eût pas sans doute critiqué l'*Esprit des Lois*, si les erreurs de Montesquieu pouvaient être indifférentes, si le juste respect qu'on a pour son génie ne les avait fait adopter en même temps que les vérités qui y sont unies, si son nom n'était point devenu l'appui de préjugés dangereux, qui peut-être sans lui n'auraient pas résisté si longtemps aux efforts de la raison; si enfin ce n'était pas à ces erreurs mêmes qu'il doit, non l'estime des hommes éclairés, mais l'enthousiasme de la foule de ses admirateurs.

LA VOIX DU SAGE.

Cet ouvrage parut en 1750, dans le temps où les ridicules querelles pour la *Bulle* menaçaient de troubler encore l'État, et où le clergé, propriétaire d'un cinquième des biens du royaume, refusait de porter une partie du fardeau des taxes sous lequel le reste de la nation paraissait prêt à succomber, et protégé

par quelques ministres, les aidait à faire disgracier le contrôleur général qui osait rendre ce service à sa patrie. Or le clergé raisonnait ainsi : notre bien est le bien des pauvres; donc ce serait un sacrilége, si, au lieu d'enlever aux pauvres leur nécessaire pour subvenir aux dépenses de l'État, on nous prenait une faible partie de notre superflu. Nous étions exempts, comme la noblesse, des anciennes taxes; donc nous ne devons pas payer les nouvelles taxes que la noblesse paye comme le reste des citoyens; et la noblesse qui, sous Louis XIV, s'est assemblée pour un tabouret, et sous Louis XV pour un menuet, ne s'assembla point pour défendre ses droits contre les prêtres, et elle continua de payer gaiement pour le clergé. Prétendre, comme les Anglais, qu'on ne peut être taxé légitimement qu'avec le consentement des représentants du peuple, c'est soutenir un des droits des hommes. Prétendre, comme le clergé de France, qu'un corps particulier doit ne payer que comme il veut, et rejeter à son gré le fardeau des dépenses publiques sur le reste des citoyens, c'est insulter au bon sens et à la nation.

Les dîmes levées par le clergé sont un impôt qui s'oppose par sa nature à tout perfectionnement dans la culture. Les moines mendiants sont un autre impôt très-nuisible au peuple, auquel ils enlèvent ce qui lui aurait donné un peu d'aisance ou formé quelques épargnes.

Ainsi, en France, non-seulement le clergé ne paye point les impôts, mais il en lève à son profit de très-considérables.

ÉCRITS POUR LES HABITANTS DU MONT JURA ET DU PAYS DE GEX.

Nous avons cru devoir placer quelques réflexions sur l'esclavage de la glèbe à la tête de ces ouvrages, que le spectacle de l'avilissement où les moines de de Saint-Claude retenaient leurs serfs a inspirés à l'âme sensible et généreuse de M. de Voltaire.

Les droits de mainmorte dont jouissent les seigneurs ne peuvent être regardés que comme des conditions auxquelles les terres des mainmortables leur ont été anciennement cédées, ou comme des impôts mis sur eux par ces seigneurs dans le temps où ils exerçaient une partie de la souveraineté. Dans le premier cas, le souverain a le droit d'abolir la mainmorte, c'est-à-dire, d'obliger les seigneurs à recevoir de leurs vassaux un dédommagement égal à la valeur des droits dont ils jouissent. En effet, toute convention dont l'exécution est d'une durée perpétuelle doit être soumise, comme nous l'avons dit ailleurs, à la puissance législative, qui peut en changer la forme, en conservant à chacun les droits réels qui résultent de la convention. Si les droits de mainmorte représentent d'anciens impôts, il est clair que le souverain qui a réuni dans sa personne tous les droits dont les seigneurs ont joui, n'a pu leur céder ces impôts d'une manière perpétuelle et irrévocable quant à la forme, et qu'il est resté le maître de la changer, et par conséquent de détruire ces impôts,

en dédommageant les cessionnaires du revenu qu'ils en tiraient, puisque cette jouissance pécuniaire est la seule chose qu'il ait pu leur céder.

L'abolition des droits de mainmorte est donc légitime, pourvu que l'on en dédommage les propriétaires. Mais ce dédommagement exige deux conditions : la première, que ces droits soient bien fondés; la seconde, que le dédommagement n'excède point leur produit réel.

Il paraît que la simple jouissance ne doit point ici former une prescription, comme lorsqu'il s'agit d'une propriété réelle, ou même de ces droits de dîmes féodales, de champarts, etc., qui sont évidemment les réserves d'un propriétaire sur le fonds qu'il abandonne. La forme des droits de mainmorte semble annoncer l'abus de la force; ainsi, cette présomption de la légitimité du droit qu'on fonde sur la jouissance, loin d'être ici en faveur du possesseur, est contre lui. On doit donc, quelque longue qu'ait été la possession, exiger des titres.

Quant à la méthode d'évaluer ces droits, les uns sont annuels, comme les corvées féodales; et dans ce cas, l'évaluation est facile à faire : cinq jours de corvée par année équivalent à environ la 72e partie du travail, et par conséquent du produit de la terre; une dîme d'un 72e les remplacerait. Les autres droits sont éventuels, et quelques-uns dépendent, jusqu'à un certain point, de la volonté de ceux qui y sont soumis : ceux-là ne peuvent s'évaluer que par le calcul des probabilités. Mais il ne pourrait y avoir de difficultés que dans la théorie, et les géomètres sauraient

donner à la méthode d'évaluer la marche facile et simple qu'exige la pratique.

Il y a enfin quelques droits qui sont contraires au bon sens, comme celui d'hériter des meubles d'un étranger qui a vécu un an et un jour sur la terre mainmortable, même sans y posséder de terrain soumis à la mainmorte; comme celui qui accorde un droit au seigneur sur les biens que son serf peut avoir acquis dans un autre pays : ceux-là doivent être abolis sans aucun dédommagement, puisqu'il est clair que le seigneur ne peut avoir de droit dans aucun cas que sur ce qu'un propriétaire de son terrain possède dans l'étendue de sa seigneurie.

Tels seraient encore des impôts qui se percevraient en argent pour la permission de se marier, pour celle de coucher avec sa femme la première nuit de ses noces, le rachat des droits de cuissage, jambage, etc.; de tels tributs ne peuvent, ni représenter un impôt, ni être les conditions légitimes d'une cession de propriété : ils sont évidemment un abus de la force, et le souverain serait même plus que juste envers ceux qui en jouissent, en se bornant à les abolir sans exiger d'eux ni restitution ni dédommagements.

En parlant ici des dédommagements dus aux seigneurs, on sent que nous entendons les seigneurs laïques seulement. Les hommes sont trop éclairés de nos jours pour ignorer que les biens ecclésiastiques ne sont pas une vraie propriété, mais une partie du domaine public, dont la libre disposition ne peut cesser d'appartenir au souverain.

Dans le projet d'édit dressé par le P. P. de Lamoi-

gnon, on ne trouve aucune distinction entre les seigneurs laïques et les seigneurs ecclésiastiques : dans le siècle superstitieux qui a précédé le nôtre, on regardait les biens ecclésiastiques comme une vraie propriété, plus sacrée même que celle des citoyens. M. de Lamoignon propose de racheter les droits de mainmorte par un droit éventuel, uniforme; cette disposition peut conduire à des injustices, non-seulement à l'égard des seigneurs, mais surtout à l'égard des serfs. Les droits qu'ils devaient aux seigneurs se seraient trouvés souvent au-dessous de celui qui aurait été établi d'après le projet : d'ailleurs, il semble qu'on doit laisser aux communautés la liberté d'accepter ou non l'affranchissement, en offrant en même temps à chaque particulier le moyen de s'affranchir lorsqu'il le voudra.

Dans l'édit de 1778, le roi s'est borné à rendre la liberté aux serfs de ses domaines : la loi ne s'est pas même étendue aux biens ecclésiastiques, quelque évident que soit le droit du souverain sur ces biens ; et en exhortant les seigneurs à suivre l'exemple généreux donné par le prince, on n'a point autorisé ceux dont les terres sont substituées, à faire, sinon cet abandon, du moins un échange avec leurs vassaux.

L'affaire des moines de Saint-Claude avait deux objets totalement distincts : l'un était d'obtenir de l'autorité du roi l'abolition de la servitude; l'autre de prouver que le prétendu droit des moines, étant fondé sur des titres faux, devait être détruit. Les habitants n'ont réussi, ni dans l'une, ni dans l'autre de ces

demandes. L'éloquence et le zèle de M. de Voltaire ont été inutiles; la servitude subsiste encore au pied du mont Jura, et tandis que le petit-fils de Henri IV a déclaré qu'il ne voulait plus avoir que des hommes libres dans ses domaines, ni ses exhortations, ni son exemple n'ont pu résoudre les gentilshommes, qui ont eu l'humilité de succéder aux moines de Saint-Claude, à renoncer à l'orgueil d'avoir des esclaves.

TRAITÉ SUR LA TOLÉRANCE,

A L'OCCASION DE LA MORT DE JEAN CALAS.

Nous osons croire, à l'honneur du siècle où nous vivons, qu'il n'y a point dans toute l'Europe un seul homme éclairé qui ne regarde la *tolérance* comme un droit de justice, un devoir prescrit par l'humanité, la conscience, la religion; une loi nécessaire à la paix et la prospérité des États.

Si dans cette classe d'hommes qui déshonorent les lettres par leur vie, comme par leurs ouvrages, quelques-uns osent encore s'élever contre cette opinion, on peut leur opposer avec trop d'avantage les maximes et la conduite des États-Unis de l'Amérique septentrionale, des deux parlements de la Grande-Bretagne, des États-généraux, de l'empereur des Romains, de l'impératrice des Russes, du roi de Prusse, du roi de Suède, de la république de Pologne; du cercle polaire au cinquantième degré de latitude, du Kamschatka aux rives du Mississipi, la tolé-

rance s'est établie sans trouble. A la vérité, les confédérés polonais mêlèrent quelques pratiques de dévotion au projet d'assassiner leur roi, et à leur alliance avec les Turcs ; mais cet abus de la religion est une preuve de plus de la nécessité d'être tolérant, si l'on veut être paisible.

Tout législateur qui professe une religion, qui connaît les droits de la conscience, doit être tolérant; il doit sentir combien il est injuste et barbare de placer un homme entre le supplice et les actions qu'il regarde comme des crimes. Il voit que toutes les religions s'appuient sur des faits, sont établies sur le même genre de preuves, sur l'interprétation de certains livres, sur la même idée de l'insuffisance de la raison humaine; que toutes ont été suivies par des hommes éclairés et vertueux ; que les opinions contradictoires ont été soutenues par des gens de bonne foi, qui avaient médité toute leur vie sur ces objets.

Comment se croira-t-il donc assez sûr de sa croyance pour traiter comme ennemis de Dieu ceux qui pensent autrement que lui? Regardera-t-il le sentiment intérieur, qui le détermine, comme une preuve juridique qui lui donne des droits sur la vie ou sur la liberté de ceux qui ont d'autres opinions? Comment ne sentirait-il pas que ceux qui professent une autre doctrine, ont contre lui un droit aussi légitime que celui qu'il exerce contre eux ?

Supposons maintenant un homme qui, n'ayant aucune religion, les regarde toutes comme des fables absurdes; cet homme sera-t-il intolérant? Non, sans doute. A la vérité, comme ses preuves sont d'un

autre genre, comme les fondements de ses opinions sont appuyés sur des principes d'une autre nature, le devoir d'être tolérant est fondé pour lui sur d'autres motifs. S'il regarde comme des insensés les sectateurs des différentes religions, se croira-t-il en droit de traiter comme un crime une folie qui ne trouble pas l'ordre de la société, de priver de leurs droits des hommes que l'espèce de démence dont ils sont atteints ne met pas hors d'état de les exercer? Peut-il ne pas les supposer de bonne foi? car l'existence même des fourbes qui professent une croyance qu'ils n'ont pas, suppose celle des dupes aux dépens de qui ces fourbes vivent et s'enrichissent. Il faudrait qu'il y eût un moyen de prouver juridiquement que tel homme qui professe une opinion absurde, ne la croit pas; et l'on sent que ce moyen ne peut exister. L'idée même qu'une telle opinion particulière peut être dangereuse par ses conséquences, n'autoriserait pas une loi d'intolérance. Une opinion qui prescrirait directement la sédition ou l'assassinat comme un devoir, pourrait seule être traitée comme un délit; mais dans ce cas, ce n'est plus d'intolérance religieuse qu'il s'agit, mais de l'ordre et du repos de la société.

Si maintenant nous considérons la justice et le maintien des droits des hommes, nous trouverons que la liberté des opinions, celle de les professer publiquement, et de s'y conformer dans sa conduite, en tout ce qui ne donne point atteinte aux droits d'un autre homme, est un droit aussi réel que la liberté personnelle ou la propriété des biens. Ainsi, toute limitation apportée à l'exercice de ce droit est

contraire à la justice, et toute loi d'intolérance est une loi injuste.

A la vérité, il ne faut ici entendre par loi qu'une loi permanente, parce qu'il est possible que l'espèce de fièvre que cause le zèle religieux exige pour un temps, dans un certain pays, un autre régime que l'état de santé; mais alors la sûreté et le repos de ceux que l'on prive de leurs droits sont le seul motif légitime que puissent avoir des lois de cette espèce.

L'intérêt général de l'humanité, ce premier objet de tous les cœurs vertueux, demande la liberté d'opinions, de conscience, de culte; d'abord, parce qu'elle est le seul moyen d'établir entre les hommes une véritable fraternité; car, puisqu'il est impossible de les réunir dans les mêmes opinions religieuses, il faut leur apprendre à regarder, à traiter comme leurs frères ceux qui ont des opinions contraires aux leurs. Cette liberté est encore le moyen le plus sûr de donner aux esprits toute l'activité que comporte la nature humaine, de parvenir à connaître la vérité sur tous ces objets, liés intimement avec la morale, et de la faire adopter à tous les esprits: or l'on ne peut nier que la connaissance de la vérité ne soit pour les hommes le premier des biens. En effet, il est impossible qu'il s'établisse dans un pays, ou qu'il y subsiste une loi permanente, contraire à ce que l'opinion générale des hommes qui ont reçu une éducation libérale regardera comme opposé ou aux droits des citoyens ou à l'intérêt général. Il est impossible qu'une vérité ainsi reconnue s'efface jamais de la mémoire, ou que l'erreur puisse l'emporter sur

elle. C'est là, dans toutes les constitutions politiques, la seule barrière solide qu'on puisse opposer à l'oppression arbitraire, à l'abus de la force.

La politique pourrait-elle avoir d'autres vues? La force réelle, la richesse, et surtout la félicité d'un pays, ne dépendent-elles pas de la paix qui règne dans l'intérieur de ce pays? Tous ces objets liés entre eux le sont avec la tolérance des opinions, et surtout des opinions religieuses, les seules qui puissent agiter le peuple.

La tolérance dans les grands États est nécessaire à la stabilité du gouvernement. En effet, le gouvernement, disposant de la force publique, n'a rien à craindre, tant que les particuliers qui chercheraient à le troubler ne pourront réunir assez d'hommes pour former une résistance capable de balancer cette force publique, ou tant qu'ils ne pourront enlever au gouvernement la force dont il dispose. Or, il est aisé de voir que les opinions religieuses, que l'intolérance oblige de se réunir en un plus petit nombre de classes, peuvent seules donner à des particuliers ce pouvoir dangereux. La tolérance, au contraire, ne peut produire aucun trouble, et enlève tout prétexte; son effet nécessaire est de désunir les opinions : dans un pays partagé entre un grand nombre de sectes, aucune ne peut prétendre à dominer, et par conséquent toutes sont tranquilles.

Les partisans de l'intolérance politique ont dit, dans les pays protestants, qu'il ne fallait pas tolérer le papisme, parce qu'il tend à établir la puissance ecclésiastique sur les ruines de l'autorité du monarque;

et dans les pays catholiques, qu'il ne faut pas tolérer les communions protestantes, parce qu'elles sont ennemies du pouvoir absolu. Cette contradiction ne suffit-elle pas à un homme de bon sens, pour en conclure qu'il faut les tolérer toutes, afin qu'aucune n'ayant de pouvoir, aucune ne puisse être dangereuse?

Quelques personnes prétendent que la liberté de penser étant une suite naturelle de la tolérance, et la liberté de penser conduisant à la destruction de la morale, l'intolérance est nécessaire au bonheur des hommes; c'est calomnier la nature humaine. Quoi! du moment où les hommes se mêlent de raisonner, ils deviennent des scélérats! quoi! la vertu, la probité ne peuvent s'appuyer que sur des sophismes qui disparaîtront dès qu'on sera libre de les attaquer! Cette opinion est contredite par les faits. Parmi les hommes qui commettent des crimes, il y en a beaucoup plus de gens crédules que de libres penseurs; et il faut se garder de confondre la liberté de penser, produite par l'usage de la raison, avec ces maximes immorales qui sont depuis tous les temps à la bouche de la canaille de tous les pays: elles sont le fruit d'un instinct grossier, et non celui de la raison ; elles ne peuvent être attaquées et détruites que par elle.

Vous voulez, dites-vous, que les hommes aiment et pratiquent la vertu : préférez ceux qui veulent les rendre raisonnables, à ceux qui s'occupent d'ajouter des erreurs étrangères aux erreurs où l'instinct peut entraîner.

Les hommes qui croient vraie la religion qu'ils pro-

fessent, doivent désirer la tolérance; d'abord, pour avoir le droit d'être tolérés eux-mêmes dans les pays où leur religion ne domine pas; ensuite pour que leur religion puisse subjuguer tous les esprits. Toutes les fois que les hommes ont la liberté de discuter, la vérité finit par triompher seule. Voyez comme depuis le peu de temps où il a été permis de parler raison sur la magie, cette erreur si générale et si ancienne a disparu presque absolument. Croyez-vous donc qu'il faille des bourreaux et des assassins pour dégoûter les hommes de croire au dieu *Fo*, *à Sammonocodom*, etc.?

Tandis que la nature, la raison, la politique, la vraie piété prêchent la tolérance, quelques hommes voudraient bien persécuter : et si les gouvernements plus éclairés, plus humains, ne leur immolent plus de victimes, on leur abandonne les livres; on défend, sous des peines graves, d'écrire avec liberté. Qu'en arrive-t-il? On porte dans les livres clandestins la liberté jusqu'à la licence; et si l'on avance, dans ces livres, des principes dangereux, aucun homme qui a de la morale ou de l'honneur ne veut les réfuter, pour peu que le nom de l'auteur soit soupçonné, et que sa personne puisse être compromise. Cette persécution sert donc seulement à ne laisser pour défenseurs à la cause de ceux qui les suscitent, que des hommes méprisés.

D'autres fois des corps très-respectables demandent hautement qu'on empêche de laisser entrer dans un royaume les livres où l'on combat leurs opinions. Ils ignorent apparemment que ces deux phrases : Je vous

prie d'employer votre crédit pour empêcher mon adversaire de combattre mes raisons, *ou bien*, Je ne crois pas aux opinions que je professe. sont rigoureusement synonymes.

Que dirait-on d'un homme qui ne voudrait pas que son juge entendît les raisons de chaque partie? Or, de quelque religion que vous soyez prêtres, quand il s'agit de vérité, vous n'êtes que parties. La raison, la conscience de chaque homme est votre juge. Quel droit auriez-vous de l'empêcher de s'instruire? quel droit auriez-vous de l'empêcher d'instruire ses semblables? Si notre croyance est susceptible de preuves, pourquoi craignez-vous qu'on l'examine? Si elle ne l'est pas, si une grâce particulière d'un Dieu peut seule la persuader, pourquoi voulez-vous joindre une tyrannie humaine à cette force bienfaisante?

Il existe en France un livre qui contient l'objection la plus terrible qu'on puisse faire contre la religion : c'est le tableau des revenus du clergé; tableau trop bien connu, quoique les évêques aient refusé au roi de lui en donner un exemplaire. C'est là une de ces objections qui frappent le peuple comme le philosophe, et à laquelle il n'y a qu'une réponse : rendre à l'État ce que le clergé en a reçu, et rétablir la religion, en vivant comme on prétend qu'ont vécu ceux qui l'ont établie. Écouteriez-vous un professeur de physique qui serait payé pour enseigner un système, et qui perdrait sa fortune s'il en enseignait un autre? Écouteriez-vous un homme qui prêche l'humilité en se faisant appeler monseigneur, et la pauvreté volontaire en accumulant les bénéfices?

On demande encore pourquoi le clergé, qui jouit d'environ un cinquième des biens de l'État, veut faire la guerre aux dépens du peuple? S'il trouve certains livres dangereux pour lui, qu'il les fasse réfuter, et qu'il paye un peu plus cher ses écrivains. D'ailleurs, il n'en coûterait pas plus d'un ou deux millions par an pour retirer tous les exemplaires des livres irréligieux qui s'impriment en Europe; cette dépense ne ferait pas un impôt d'un cinquantième sur les biens ecclésiastiques : aucune nation ne fait la guerre à si bon marché.

On a dit dans quelques brochures que les libres penseurs étaient intolérants; ce qui est absurde, puisque liberté de penser et tolérance sont synonymes. La preuve en était plaisante; c'est qu'ils se moquaient, disait-on, de leurs adversaires, et qu'ils se plaignaient des prérogatives odieuses ou nuisibles usurpées par le clergé. Il n'y a point d'intolérance à tourner en ridicule de mauvais raisonneurs. Si ces mauvais raisonneurs étaient tolérants et honnêtes, cela serait dur; s'ils sont insolents et persécuteurs, c'est un acte de justice, c'est un service rendu au genre humain. Mais ce n'est jamais intolérance : se moquer d'un homme, ou le persécuter, sont deux choses bien distinctes.

Si les prérogatives qu'on attaque sont mal fondées, celui qui s'élève contre elles ne fait que réclamer des droits usurpés sur lui. Est-ce donc être intolérant que de faire un procès à celui qui a usurpé nos biens? Le procès peut être injuste; mais il n'y a point là d'intolérance.

On a dit aussi que les libres penseurs étaient dangereux, parce qu'ils formaient une secte : cela est encore absurde. Ils ne peuvent former de secte, puisque leur premier principe est que chacun doit être libre de penser et de professer ce qu'il veut : mais ils se réunissent contre les persécuteurs ; et ce n'est point faire secte, que de s'accorder à défendre le droit le plus noble et le plus sacré que l'homme ait reçu de la nature.

RELATION

DE LA MORT DU CHEVALIER DE LA BARRE, 1766,

ET LE CRI DU SANG INNOCENT, 1775.

Nous nous permettrons quelques réflexions sur l'horrible événement d'Abbeville, qui, sans les courageuses réclamations de M. de Voltaire et de quelques hommes de lettres, eût couvert d'opprobre la nation française aux yeux de tous ceux des peuples de l'Europe qui ont secoué le joug des superstitions monacales.

Il n'existe point en France de loi qui prononce la peine de mort contre aucune des actions imputées au chevalier de la Barre.

L'édit de Louis XIV contre les blasphémateurs ne décerne la peine d'avoir la langue coupée qu'après un nombre de récidives qui est presque moralement impossible; il ajoute que, *quant aux blasphèmes*

les renferme ordonne un véritable assassinat; ce ne sont pas les gens *soupçonnés* d'un crime, mais ceux qui en sont convaincus, que la société a droit de punir. Dira-t-on que ces mots, *véhémentement suspecté*, indiquent une véritable preuve, mais moindre que celle qui fait prononcer que l'accusé est *atteint et convaincu?* Cette explication indiquerait un système de jurisprudence bien barbare; et, si on ajoutait qu'on punit un homme, moitié pour une action dont il est convaincu, moitié pour celle dont on dit qu'il est véhémentement suspecté, ce serait une confusion d'idées bien plus barbare encore.

Observons, de plus, que, dans ce procès criminel, non-seulement les juges ont interprété la loi, usage qui peut être regardé comme dangereux, mais qu'ils ont donné à cette interprétation secrète un effet rétroactif, en l'appliquant à un crime commis antérieurement, ce qui est contraire à tous les principes du droit public; que la question de l'interprétation de la loi n'a pas été jugée séparément de la question sur le fait; qu'enfin cette interprétation d'une loi, dans le sens de la rigueur, pouvait, suivant cette manière de procéder, être décidée par une pluralité de deux voix, et l'a été réellement d'un cinquième. Et l'on s'étonnerait encore qu'indépendamment de toute idée de tolérance, de philosophie, d'humanité, de droit naturel, un tel jugement ait soulevé tous les hommes éclairés d'un bout de l'Europe à l'autre!

ESSAI SUR LES PROBABILITÉS

EN FAIT DE JUSTICE.

L'idée d'appliquer aux preuves juridiques le calcul des probabilités, est aussi ingénieuse que l'exécution de cette idée serait utile. On sent qu'elle est encore trop nouvelle, trop éloignée des idées communes, trop propre surtout à faire sentir l'importance des lumières acquises par la méditation et l'étude des sciences, pour n'être pas rejetée comme une de ces rêveries politiques qui naissent dans la tête des philosophes, et que les vrais hommes d'État ignorent ou méprisent

M. de Voltaire jugeait autrement; mais, étranger à l'espèce de calcul qui peut s'appliquer à ces questions, il n'a pu qu'indiquer la route qu'il fallait suivre; et c'est dans cette vue seulement qu'il faut lire cet ouvrage.

Dans le calcul des probabilités, on désigne la certitude par l'unité, c'est-à-dire que l'on suppose égal à *un* le nombre des combinaisons possibles qui renferment l'événement dont on cherche la probabilité, ou dans lesquelles cet événement n'entre point; la probabilité de l'événement, représentée alors par une fraction, est le nombre des combinaisons dans lesquelles l'événement a lieu. Comme la probabilité est indépendante du nombre des combinaisons pour ou contre, mais dépend du rapport entre le nombre de combinaisons qui amènent l'événement et le nombre de combinaisons qui ne l'amènent point,

on a dû représenter le nombre des événements par un nombre toujours constant, et on a choisi l'unité comme celui qui rendait les calculs plus simples.

Par exemple, avoir trois chances en sa faveur sur trente, ou trente sur trois cents, ou quarante-cinq sur quatre cent cinquante, c'est évidemment la même chose; ainsi, dans tous ces cas, regardant le nombre quelconque des chances comme l'unité, $\frac{1}{10}$ exprimera le nombre des chances favorables.

Lorsque le nombre des combinaisons en faveur de la vérité d'un événement est beaucoup plus grand que celui des combinaisons contraires, on dit que l'événement est probable. Plus le premier de ces nombres augmente par rapport à l'autre, plus la probabilité de l'événement est grande; et on appelle *certitude morale* une probabilité telle, qu'on regarde comme impraticable d'en déterminer une plus approchante de l'unité, à laquelle on ne peut jamais atteindre, si l'événement contraire n'est pas rigoureusement impossible.

Ces réflexions suffisent pour montrer combien les expressions demi-preuves, quart de preuves, sont vides de sens, à quelles erreurs elles peuvent exposer, et que, pour se permettre d'employer le langage arithmétique dans l'examen des preuves, il faudrait des connaissances qui manquent à la plupart des jurisconsultes, et des recherches qui n'ont point été faites encore.

PHILOSOPHIE DE NEWTON.

Ce volume renferme les principaux ouvrages de M. de Voltaire sur la physique. On y trouvera :

1° Ses *Éléments de la philosophie* de Newton ;

2° Une *Réponse* aux critiques de cet ouvrage ;

3° Une *Dissertation sur le feu*, qui a concouru, en 1740, pour le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris ;

4° Un *Mémoire sur les forces vives*, présenté à la même Académie ;

5° Des *Réflexions sur deux ouvrages* de madame la marquise du Châtelet, ses *Institutions de physique*, et une *Dissertation sur le feu*, qui avait concouru avec celle de M. de Voltaire.

Ces ouvrages sont suivis de plusieurs morceaux d'histoire naturelle : une *Description d'un nègre blanc ;* une *Dissertation sur les changements arrivés au globe ;* un recueil de différentes observations, intitulé *Singularités de la nature*, et des *Lettres d'un Capucin et d'un Carme*, à l'occasion des expériences de M. Spallanzani sur les limaçons.

Lorsque M. de Voltaire composa ses *Éléments de la philosophie newtonienne*, presque tous les savants français étaient cartésiens : Maupertuis et Clairaut, tous deux géomètres de l'Académie des sciences, mais alors très-jeunes, étaient presque les seuls newtoniens connus du public.

La prévention pour le cartésianisme était au point que le chancelier d'Aguesseau refusa un privilége à

M. de Voltaire. Quarante ans auparavant, la philosophie de Descartes était proscrite dans les écoles de Paris; et l'exemple de ce qui était arrivé n'avait point suffi pour apprendre que c'était en vain qu'on s'opposait aux progrès de la raison, et que, pour juger Newton comme Descartes, il aurait fallu du moins se mettre en état de les entendre.

L'ouvrage de M. de Voltaire fut utile; il contribua à rendre la philosophie de Newton aussi intelligible qu'elle peut l'être pour ceux qui ne sont pas géomètres.

Il n'eut garde de chercher à relever ces éléments par des ornements étrangers; seulement il y répandit des réflexions d'une philosophie juste et modérée, présentées d'une manière piquante, caractère commun à tous ses ouvrages.

Il s'éleva toujours contre cet abus de la plaisanterie dans les discussions de physique. L'ingénieux Fontenelle en avait donné l'exemple; Pluche et Castel en faisaient sentir l'abus. Quelque temps après, M. de Voltaire fut obligé de s'élever également contre un autre défaut plus grand peut-être, la manie d'écrire sur les sciences en prose poétique. Cet abus est plus dangereux. Les mauvaises plaisanteries de Castel ou de Pluche ne peuvent qu'amuser les colléges et y perpétuer quelques préjugés; l'abus de l'éloquence, au contraire, peut suspendre les progrès de la philosophie.

Trois philosophes partageaient alors en Europe l'honneur d'y avoir rappelé les lumières, Descartes, Newton et Leibnitz; et ceux qui n'avaient point

approfondi les sciences plaçaient Malebranche presque sur la même ligne.

Descartes fut un très-grand géomètre. L'idée si heureuse et si vaste d'appliquer aux questions géométriques l'analyse générale des quantités, changea la face des mathématiques; et cette gloire, il ne la partagea avec aucun des géomètres de son temps, qui cependant fut très-fécond en hommes doués d'un grand génie pour les mathématiques, tels que Cavalieri, Pascal, Fermat et Wallis.

Quand même Descartes devrait à Snellius la connaissance de la loi fondamentale de la dioptrique, ce qui n'est rien moins que prouvé, cette découverte était restée absolument stérile entre les mains de Snellius; et Descartes en tira la théorie des lunettes: on lui doit celle des miroirs et des verres dont les surfaces seraient formées par des arcs de sections coniques. Il découvrit, indépendamment de Galilée, les lois générales du mouvement, et les développa mieux que lui: il se trompa sur celles du choc des corps; mais il a imaginé le premier de les chercher, et il a montré quels principes on devait employer dans cette recherche. On lui doit surtout d'avoir banni de la physique tout ce qui ne pouvait se ramener à des causes mécaniques ou calculables, et de la philosophie l'usage de l'autorité.

Newton a l'honneur unique, jusqu'ici, d'avoir découvert une des lois générales de la nature; et quoique les recherches de Galilée sur le mouvement uniformément accéléré, celles d'Huyghens sur les orces centrales dans le cercle, et surtout la théorie

des développées qui permettait de considérer les éléments des courbes comme des arcs de cercle, lui eussent ouvert le chemin, cette découverte doit mettre sa gloire au-dessus de celle des philosophes ou des géomètres qui même auraient eu un génie égal au sien. Képler n'avait trouvé que les lois du mouvement et des corps célestes, et Newton trouva la loi générale de la nature dont les règles dépendent. La découverte du calcul différentiel le place au premier rang des géomètres de son siècle; et ses découvertes sur la lumière, à la tête de ceux qui ont cherché dans l'expérience le moyen de connaître les lois des phénomènes.

Leibnitz a disputé à Newton la gloire d'avoir trouvé le calcul différentiel; et en examinant les pièces de ce grand procès, on ne peut, sans injustice, refuser à Leibnitz au moins une égalité tout entière. Observons que ces deux grands hommes se contentèrent de l'égalité, se rendirent justice, et que la dispute qui s'éleva entre eux fut l'ouvrage du zèle de leurs disciples. Le calcul des quantités exponentielles, la méthode de différencier sous le signe, plusieurs autres découvertes trouvées dans les Lettres de Leibnitz, et auxquelles il semblait attacher peu d'importance, prouvent que, comme géomètre, il ne cédait pas en génie à Newton lui-même. Les idées sur la géométrie des situations, ses essais sur le jeu de Solitaire, sont les premiers traits d'une science nouvelle qui peut être très-utile, mais qui n'a fait encore que peu de progrès, quoique de savants géomètres s'en soient occupés. Il fit peu en

physique, quoiqu'il sût tous les faits connus de son temps, et même toutes les opinions des physiciens, parce qu'il ne songea point à faire des expériences nouvelles. Il est le premier qui ait imaginé une théorie générale de la terre, formée d'après les faits observés, et non d'après des dogmes de théologie, et cet essai est fort supérieur à tout ce que l'on a fait depuis en ce genre.

Son génie embrassa toute l'étendue des connaissances humaines; la métaphysique l'entraîna; il crut pouvoir assigner les principes de convenance qui avaient présidé à la construction de l'univers. Selon lui, Dieu, par son essence même, est nécessité à ne point agir sans une raison suffisante, à conserver dans la nature la loi de continuité, à ne point produire deux êtres rigoureusement semblables, parce qu'il n'y aurait point de raison de leur existence : puisqu'il est souverainement bon, l'univers doit être le meilleur des univers possibles; souverainement sage, il règle cet univers par les lois les plus simples. Si tous les phénomènes peuvent se concevoir, en ne supposant que des substances simples, il ne faut pas en supposer de composées, ni par conséquent d'étendues, susceptibles d'une division indéfinie. Or, des êtres simples, pourvu qu'on leur suppose une force active, sont susceptibles de produire tous les phénomènes de l'étendue, tous ceux que présentent les corps en mouvement.

Quelques êtres simples ont des idées, telles sont les âmes humaines; tous seront donc susceptibles d'en avoir; mais leurs idées seront distinctes ou

confuses, selon l'ordre que ces êtres occupent dans l'univers. L'âme de Newton, l'élément d'un bloc de marbre, sont des substances de la même nature; l'une a des idées sublimes, l'autre n'en a que de confuses.

Cet élément, placé dans un autre lieu par la suite des temps, peut devenir une âme raisonnable. Ce n'est point en vertu de sa nature que l'âme agit sur les monades qui composent le corps, et celles-ci sur l'âme; mais, en vertu des lois éternelles, l'âme doit avoir certaines idées, les monades du corps, certains mouvements. Ces deux suites de phénomènes peuvent être indépendantes l'une de l'autre : elles le sont donc, puisqu'une dépendance réelle est inutile à l'ordre de l'univers.

Ces idées sont grandes et vastes; on ne peut qu'admirer le génie qui en a conçu l'ordre et l'ensemble; mais il faut avouer qu'elles sont dénuées de preuves, que nous ne connaissons rien dans la nature, sinon la suite des faits qu'elle nous présente; et ces faits sont en trop petit nombre pour que nous puissions deviner le système général de l'Univers. Du moment où nous sortons de nos idées abstraites et des vérités de définition, pour examiner le tableau que présente la succession de nos idées, ce qui est pour nous l'univers, nous pouvons y trouver, avec plus ou moins de probabilité, un ordre constant dans chaque partie, mais nous ne pouvons en saisir l'ensemble; et jamais, quelques progrès que nous fassions, nous ne le connaîtrons tout entier.

Leibnitz fut encore un publiciste profond, un

savant jurisconsulte, un érudit du premier ordre. Il embrassa tout dans les sciences historiques, politiques, comme dans la métaphysique et dans les sciences naturelles; partout il porte le même esprit, s'attachant à chercher des vérités générales, soumettant à un ordre systématique les objets les plus dépendants de l'opinion, et qui semblent s'y refuser le plus.

Malebranche ne fut qu'un disciple de Descartes, supérieur à son maître, lorsqu'il explique les erreurs des sens et de l'imagination, modèle plus parfait d'un style noble, simple, animé par le seul amour de la vérité, sans d'autres ornements que la grandeur ou la finesse des idées. Ce style, la seule éloquence qui convienne aux sciences, à des ouvrages faits pour éclairer les hommes, et non pour amuser la multitude, était celui de Bacon, de Descartes, de Leibnitz. Mais Malebranche, écrivant dans sa langue naturelle, et lorsque la langue et le goût étaient perfectionnés, peut seul, parmi les écrivains du siècle dernier, être regardé comme un modèle : c'est là aujourd'hui presque tout son mérite, et la France, plus éclairée, ne le place plus à côté de Descartes, de Leibnitz et de Newton.

Après ces grands hommes, on admirait Képler, qui découvrit les lois du mouvement des planètes; Galilée, qui calcula les lois de la chute des corps et celles de leur mouvement dans la parabole, perfectionna les lunettes, découvrit les satellites de Jupiter et les phases de Vénus, établit le véritable système des corps célestes sur des fondements inébranla-

bles, et fut persécuté par des théologiens ignorants, et par les jésuites, qui ne lui pardonnaient pas d'être un meilleur astronome que les professeurs du grand Jésus; Huyghens, enfin, à qui l'on doit la théorie des forces centrales, qui conduisit à la méthode de calculer le mouvement dans les courbes; la découverte des centres d'oscillation, la théorie de l'art de mesurer le temps, la découverte de l'anneau de Saturne, et celle des lois du choc des corps. Il fut l'homme de son siècle qui, par la force et le genre de son génie, approcha le plus près de Newton, dont il a été le précurseur.

M. de Voltaire rend ici justice à tous ces hommes illustres; il respecte le génie de Descartes et de Leibnitz, le bien que Descartes a fait aux hommes, le service qu'il a rendu en délivrant l'esprit humain du joug de l'autorité, comme Newton et Locke le guérirent de la manie des systèmes; mais il se permit d'attaquer Descartes et Leibnitz, et il y avait du courage, dans un temps où la France était cartésienne, où les idées de Leibnitz régnaiént en Allemagne et dans le Nord.

On doit regarder cet ouvrage comme un exposé des principales découvertes de Newton, très-clair et très-suffisant pour ceux qui ne veulent pas suivre des démonstrations et des détails d'expériences.

Lorsqu'il parut, il était utile aux savants mêmes; il n'existait encore nulle part un tableau aussi précis de ces découvertes importantes; la plupart des physiciens les combattaient sans les connaître. M. de Voltaire a contribué, peut-être plus que personne,

à la chute du cartésianisme dans les écoles, en rendant populaires les vérités nouvelles qui avaient détruit les erreurs de Descartes : et quand l'auteur d'*Alzire* daignait faire un livre élémentaire de physique, il avait droit à la reconnaissance de son pays, qu'il éclairait, à celle des savants, qui ne devaient voir dans cet ouvrage qu'un hommage rendu aux sciences et à leur utilité par le premier homme de la littérature.

La réponse à quelques objections faites contre l'ouvrage précédent, prouve combien alors la philosophie de Newton était peu connue, et par conséquent combien l'entreprise de M. de Voltaire était utile. Nous remarquerons que, dans la vieillesse de M. de Voltaire, et après sa mort, on a répété les mêmes objections; tant il est vrai qu'il n'avait plus alors pour ennemis que des hommes bien au-dessous de leur siècle !

La *Dissertation sur la nature et la propagation du feu*, concourut pour le prix de l'Académie des sciences en 1740.

Trois pièces furent couronnées : l'une était de M. Léonard Euler, célèbre dès lors comme l'un des plus grands géomètres de l'Europe. Il établit que le feu est un fluide très-élastique contenu dans les corps. Le mouvement ou l'action de ce fluide rompt les obstacles qui, dans les corps, s'opposent à son explosion, et ils brûlent. Si ce mouvement ne fait qu'agiter les parties de ces corps, sans développer le feu qu'ils contiennent, ces corps s'échauffent, mais ils ne brûlent pas.

M. Euler joignit à sa pièce la formule de la vitesse du son que Newton avait cherchée en vain ; et cette addition étrangère, mais fort supérieure à l'ouvrage même, paraît avoir décidé les juges du prix.

Les deux autres pièces, l'une du jésuite Lozérande-de-Fiesc, et l'autre de M. le comte de Créqui-Canaples, sont d'un genre différent: l'un explique tout par les petits tourbillons de Malebranche; l'autre, par deux courants contraires d'un fluide éthéré. L'honneur que reçurent ces pièces prouve combien la véritable physique, celle qui s'occupe des faits, et non des hypothèses, celle qui cherche des vérités, et non des systèmes, était alors peu connue, même dans l'Académie des sciences. Un reste de cartésianisme, qu'on trouvait dans un ouvrage, paraissait presque un mérite qu'il fallait encourager. Cette sagesse, avec laquelle Newton s'était contenté de donner une loi générale qu'il avait découverte sans chercher la cause première de cette loi, que, ni l'étude des phénomènes, ni le calcul, ne pouvaient lui révéler; cette sagesse ramenait, disait-on, dans la physique, les qualités occultes des anciens, comme s'il n'était pas plus philosophique d'ignorer la cause d'un fait que de créer, pour l'expliquer, des tourbillons, des courants et des fluides.

Les pièces de madame du Châtelet et de M. de Voltaire sont les seules où l'on trouve des recherches de physique, et des faits précis et bien discutés. Les juges des prix, en leur accordant cet éloge, déclarèrent qu'ils ne pouvaient approuver l'idée qu'on y donnait de la nature du feu; déclaration

qu'ils auraient dû faire avec encore plus de raison pour deux au moins des ouvrages couronnés. L'Académie, à la demande des deux auteurs, fit imprimer ces pièces dans le recueil des prix, à la suite de celles qui avaient partagé ses suffrages.

On doit remarquer surtout, dans l'ouvrage de madame du Châtelet, l'idée que la lumière et la chaleur ont pour cause un même élément, lumineux lorsqu'il se meut en ligne droite, échauffant quand ses particules ont un mouvement irrégulier : il échauffe sans éclairer, lorsqu'un trop petit nombre de ses rayons part de chaque point en ligne droite, pour donner la sensation de lumière; il luit sans échauffer, lorsque les rayons en ligne droite, en assez grand nombre pour donner la sensation de lumière, ne sont pas assez nombreux pour produire celle de chaleur. C'est ainsi que l'air produit du son ou du vent, suivant la nature du mouvement qui lui est imprimé.

On trouve aussi dans la même pièce l'opinion que les rayons différemment colorés ne donnent pas un égal degré de chaleur : madame du Châtelet annonce ce phénomène, que M. l'abbé Rochon a prouvé depuis par des expériences suivies.

Madame du Châtelet admettait enfin l'existence d'un feu central; opinion susceptible d'être prouvée par des observations et des expériences, mais que, dans ces derniers temps, un assez grand nombre de physiciens ont mieux aimé admettre qu'examiner, parce qu'il est très-commode, quand on fait un système, d'avoir une si grande masse de chaleur à sa disposition.

La pièce de M. de Voltaire est la seule qui contienne quelques expériences nouvelles; il y règne cette philosophie modeste, qui craint d'affirmer quelque chose au delà de ce qu'apprennent les sens et le calcul; les erreurs sont celles de la physique du temps où elle a été écrite; et, s'il nous était permis d'avoir une opinion, nous oserions dire que si l'on met à part la formule de la vitesse du son, qui fait le principal mérite de la dissertation de M. Euler, l'ouvrage de M. de Voltaire devait l'emporter sur ses concurrents, et que le plus grand défaut de sa pièce fut de n'avoir pas assez respecté le cartésianisme et la méthode d'expliquer qui était alors encore à la mode parmi ses juges.

La *Dissertation sur les forces vives* fut présentée à l'Académie des sciences en 1742 : cette compagnie en fit l'éloge dans son histoire; elle n'était pas alors dans l'usage de faire imprimer les ouvrages qui lui étaient présentés par d'autres que par ses membres.

M. de Voltaire y soutient l'opinion générale des Français et des Anglais contre celle des savants de l'Allemagne et du Nord. On commençait à se douter alors que cette mesure des forces, qui partageait tous les savants de l'Europe, était non une question de géométrie ou de mécanique, mais une dispute de métaphysique, et presque une dispute de mots.

M. D'Alembert est le premier qui l'ait dit hautement; des philosophes l'avaient soupçonné; mais pour se faire écouter des combattants, il fallait un philosophe qui fût en même temps un grand géomètre.

Madame du Châtelet était en France à la tête des Leibnitziens; l'amitié n'empêcha point M. de Voltaire de combattre publiquement son opinion; et cette opposition n'altéra point leur amitié.

L'ouvrage qui suit est un extrait ou plutôt une critique des institutions physiques de cette femme célèbre : c'est un modèle de la manière dont on doit combattre les ouvrages de ceux que l'on estime: les opinions y sont attaquées sans ménagement; mais l'auteur qui les soutient y est respecté. Il serait difficile que l'amour-propre le plus délicat fût blessé d'une pareille critique.

L'extrait de la pièce sur le *feu* est plus un éloge qu'une critique. Les opinions de madame du Châtelet s'éloignaient moins de celles de M. de Voltaire.

La *Dissertation sur les changements arrivés dans le globe* parut sans nom d'auteur, et l'on ignora longtemps qu'elle fût de M. de Voltaire. M. de Buffon ne le savait pas, lorsqu'il en parla dans le premier volume de l'*Histoire naturelle* avec peu de ménagement. M. de Voltaire, que les injures des naturalistes ne ramenèrent point, persista dans son opinion. Au reste, il ne faut pas croire que les vérités d'histoire naturelle, que M. de Voltaire a combattues dans cet ouvrage, fussent aussi bien prouvées dans le temps où il s'occupait de ces objets, qu'elles l'ont été de nos jours.

On donnait gravement les coquilles fossiles pour des preuves, des médailles du déluge de Noé; ceux qui étaient moins théologiens les faisaient servir de base à des systèmes dénués de probabilité, contre-

dits par les faits, ou contraires aux lois de la mécanique. Depuis et avant Thalès, on a expliqué de mille façons différentes la formation d'un univers dont on connaît à peine une petite partie.

Bacon, Newton, Galilée, Boyle, qui nous ont guéris de la fureur des systèmes en physique, ne l'ont point diminuée en histoire naturelle. Les hommes renonceront difficilement au plaisir de créer un monde. Il suffit d'avoir de l'imagination et une connaissance vague des phénomènes que l'on veut expliquer; on est dispensé de ces travaux minutieux et pénibles qu'exigent les observations; de ces longs calculs, de ces méditations profondes que demandent les recherches mathématiques. On bannit ces restrictions, ces petits doutes qui importunent, qui gâtent la rondeur des phrases les mieux arrangées: et si le système réussit, si l'on en impose à la multitude, si l'on a le bonheur de n'être qu'oublié des hommes vraiment éclairés, on a pris encore un bon parti pour sa gloire. Newton survécut près de quarante ans à la publication du livre des principes; et Newton mourant ne comptait pas vingt disciples hors de l'Angleterre : il n'était pour le reste de l'Europe qu'un grand géomètre. Un système absurde, mais imposant, a presque autant de partisans que de lecteurs. Les gens oisifs aiment à croire, à saisir des résultats bien prononcés; le doute, les restrictions les fatiguent; l'étude les dégoûte. Quoi! il faudra plusieurs années d'un travail assidu pour se mettre en état de comprendre deux cents pages d'algèbre, qui apprendront seulement comment l'axe de la

terre se meut dans les cieux; tandis qu'en cinquante pages bien commodes à lire, on peut savoir, sans la moindre peine, quand et comment la terre, les planètes, les comètes, etc., etc., ont été formées.

M. de Voltaire attaqua la manie des systèmes; et c'est un service important qu'il a rendu aux sciences. Cet esprit de système nuit à leurs progrès, en présentant à la jeunesse des routes fausses où elle s'égare, en enlevant aux vrais savants une partie de la gloire qui doit être réservée aux travaux utiles et solides. Prétendre qu'il a répandu le goût des sciences, c'est dire que la *Princesse de Clèves* et les *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste* ont encouragé l'étude de l'histoire; c'est confondre la connaissance des sciences avec l'habitude de prononcer des mots scientifiques, l'amour de la vérité avec la passion des fables, et le goût de l'instruction avec la vanité de paraître instruit. Cette manie des systèmes nuit enfin au progrès de la raison en général, qu'elle corrompt, en apprenant aux hommes à se contenter de mots, à prendre des hypothèses pour des découvertes, des phrases pour des preuves, et des rêves pour des vérités.

Les ouvrages où M. de Voltaire s'éleva contre cette philosophie sont donc utiles, malgré quelques erreurs; car les erreurs particulières sont peu dangereuses, et ce sont seulement les fausses méthodes qui sont funestes.

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE.

MÉTAPHYSIQUE, MORALE ET THÉOLOGIE.

Nous avons rassemblé dans une seule partie les ouvrages de M. de Voltaire qui ont pour objet la métaphysique, la morale et la religion.

Le premier, intitulé *Traité de métaphysique*, n'a jamais été imprimé; il avait été composé pour madame la marquise du Châtelet, à qui M. de Voltaire l'offrit avec cet envoi :

> L'auteur de la Métaphysique,
> Que l'on apporte à vos genoux,
> Mérita d'être cuit dans la place publique;
> Mais il ne brûla que pour vous.

Cet ouvrage est d'autant plus précieux que, n'ayant point été destiné à l'impression, l'auteur a pu dire sa pensée tout entière. Il renferme ses véritables opinions, et non pas seulement celles de ses opinions qu'il croyait pouvoir développer sans se compromettre.

On y voit qu'il était fortement persuadé de l'existence d'un Être suprême, et même de l'immortalité de l'âme, mais sans se dissimuler les difficultés qui s'élèvent contre ces deux opinions, et qu'aucun philosophe n'a encore complétement résolues.

La métaphysique est la seule partie de la philosophie qui ait été cultivée en Europe dans les siècles d'ignorance, parce que sa liaison avec les études théologiques ne permit pas de la négliger; et l'on

doit aux scolastiques la justice d'avouer que nous avons appris d'eux à employer, dans la philosophie, des définitions précises, à suivre une marche régulière, à classer nos idées, et même à en faire l'analyse, quoique leur méthode pour cette analyse ait été défectueuse. Le sage Locke nous enseigna la véritable méthode; mais à peine son ouvrage fut-il connu, que, frappés des vérités utiles qu'il renferme, convaincus par lui des bornes étroites où la nature nous a resserrés, dégoûtés enfin pour jamais de tous les vains systèmes dont il leur avait montré le vide ou l'extravagance, la plupart des philosophes crurent que Locke avait dit tout ce qu'on pouvait savoir; qu'il n'y avait rien de plus à trouver en métaphysique, et qu'il fallait se borner à l'entendre et à l'éclaircir.

Cette opinion, devenue presque générale, nous paraît peu fondée. La métaphysique n'est que l'application du raisonnement aux faits que l'observation nous fait découvrir en réfléchissant sur nos sensations, nos idées, nos sentiments; et personne ne peut supposer que tous ces faits aient été observés, analysés, comparés entre eux. Il serait même peu philosophique de regarder comme invariables les bornes que Locke a données à l'esprit humain. Il en est de la métaphysique comme des autres sciences, dont elle ne diffère que par son objet, et non par sa certitude ou par sa méthode. On peut dire de chacune : Voilà ce à quoi, dans l'état actuel des lumières, l'esprit humain peut espérer de parvenir; s'il creuse plus avant, il court risque de se

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE.

MÉTAPHYSIQUE, MORALE ET THÉOLOGIE.

Nous avons rassemblé dans une seule partie les ouvrages de M. de Voltaire qui ont pour objet la métaphysique, la morale et la religion.

Le premier, intitulé *Traité de métaphysique*, n'a jamais été imprimé; il avait été composé pour madame la marquise du Châtelet, à qui M. de Voltaire l'offrit avec cet envoi :

> L'auteur de la Métaphysique,
> Que l'on apporte à vos genoux,
> Mérita d'être cuit dans la place publique;
> Mais il ne brûla que pour vous.

Cet ouvrage est d'autant plus précieux que, n'ayant point été destiné à l'impression, l'auteur a pu dire sa pensée tout entière. Il renferme ses véritables opinions, et non pas seulement celles de ses opinions qu'il croyait pouvoir développer sans se compromettre.

On y voit qu'il était fortement persuadé de l'existence d'un Être suprême, et même de l'immortalité de l'âme, mais sans se dissimuler les difficultés qui s'élèvent contre ces deux opinions, et qu'aucun philosophe n'a encore complétement résolues.

La métaphysique est la seule partie de la philosophie qui ait été cultivée en Europe dans les siècles d'ignorance, parce que sa liaison avec les études théologiques ne permit pas de la négliger; et l'on

La manière de concilier la simplicité de l'âme, qui paraît prouvée par le sentiment du *moi*, avec cette foule de phénomènes qui semblent annoncer qu'elle est en quelque sorte une espèce de résultat de l'organisation, et surtout avec ces expériences sur les animaux, qui montrent qu'un être coupé en deux, en trois, forme autant d'êtres vivants séparés, à chacun desquels appartient, dès cet instant, un *moi* distinct du *moi* général qui semblait appartenir à la réunion de toutes ces parties;

Les questions relatives à la liberté, à la nature de nos opérations, questions qu'une analyse plus exacte de nos idées peut résoudre, en nous apprenant, non à tout expliquer, mais à bien nous entendre et à distinguer ce qu'il nous reste à chercher, ou ce qu'il faut se résoudre à ignorer;

L'examen de la question si importante de la perfectibilité indéfinie de l'esprit humain, envisagée non-seulement comme la suite de la perfection des méthodes, de l'étendue toujours croissante de la masse des vérités connues, mais comme une perfectibilité vraiment physique;

Les questions enfin qu'on peut se proposer sur la permanence des âmes, sur la fin qu'on croit apercevoir dans l'univers; l'examen de l'espèce de probabilité qu'on peut acquérir sur ces questions, dont la solution directe nous échappe, et des moyens de parvenir à ce degré de probabilité ou d'en approcher :

Tous ces objets, et bien d'autres encore, offrent aux métaphysiciens de grandes recherches à faire;

recherches qui seraient utiles, puisqu'elles conduiraient toutes à mieux connaître l'esprit ou le cœur humain, et les moyens de mieux diriger l'éducation, d'en étendre l'influence et les effets, de perfectionner et d'améliorer l'espèce humaine. Nous sommes donc bien éloignés de l'opinion si commune, qui fait regarder la métaphysique comme une science inutile, vaine, presque dangereuse pour les progrès de l'esprit humain.

Aux écrits de M. de Voltaire sur la métaphysique, succèdent les nombreux ouvrages dans lesquels il combat la religion chrétienne. Nous ne nous sommes permis aucune réflexion sur ce dernier objet.

Nous nous bornerons à observer que, s'il y a quelque vérité bien prouvée en morale, c'est qu'aucune erreur générale et durable ne peut être utile à l'espèce humaine, et que si une erreur particulière ou passagère peut l'être à quelques individus, ce n'est point l'ordre naturel des choses, mais les anciennes erreurs des hommes qu'il en faut accuser.

Cette vérité, et l'opinion qui fait regarder l'espèce humaine comme susceptible d'être perfectionnée, sont la base nécessaire de toute philosophie. Si, en effet, les hommes sont destinés à des alternatives éternelles de lumières et de ténèbres, de paix et de brigandage, de bon sens et de folie, dès lors l'homme de bien est réduit à s'abandonner à cet ordre nécessaire, et ses devoirs se borneront à rester dans le point où il se trouve placé, en y faisant le moins de mal qu'il lui est possible. Si l'erreur est nécessaire aux hommes, s'il faut les tromper pour qu'ils ne

dégénèrent point en bêtes féroces, alors l'homme éclairé, qui a un esprit juste et un cœur droit, se mêlera-t-il à la troupe des imposteurs? non, sans doute; il gémira d'être réduit à ne vivre que pour lui-même. Une vie tranquille, inactive, deviendra donc le partage de tous ceux à qui la nature aura donné des talents et des vertus, et elle-même aura rendu inutiles les plus beaux de ses dons.

Mais si l'erreur ne peut être d'une utilité générale, tout homme a le droit, tout homme est même strictement obligé de combattre ce qu'il regarde comme des erreurs. Ceux qui croient qu'un auteur se trompe en s'élevant contre les opinions générales, doivent le réfuter, mais en respectant ses intentions et sa personne; toute démarche pour empêcher certains ouvrages d'être lus et de se répandre devient et un crime contre les droits de la raison humaine, et un aveu secret du peu de confiance qu'on a dans les preuves des opinions qu'on professe.

On trouvera, dans les différents écrits théologiques de M. de Voltaire, beaucoup de répétitions et quelques contradictions apparentes.

Ces contradictions n'ont d'autre cause que la liberté plus ou moins grande avec laquelle il a cru devoir se permettre d'établir ses opinions. Toutes les fois qu'un écrivain ne peut dire sous son nom tout ce qu'il croit être la vérité, sans s'exposer à une persécution injuste, les ouvrages qu'il publie doivent être lus et jugés comme des ouvrages dramatiques. Ce n'est point l'auteur qui parle, mais le personnage sous lequel il a voulu se cacher. L'obligation de dire

la vérité aux hommes, de ne jamais les tromper, est toujours la même; mais chaque forme d'ouvrage est susceptible d'une vérité différente. On peut être de bonne ou mauvaise foi dans un roman comme dans une histoire, dans une tragédie comme dans un livre de morale; mais ce n'est point de la même manière.

Quant aux répétitions, tous ces ouvrages ont été publiés à part et successivement; ils se répandaient difficilement et avec lenteur dans la capitale, dans les provinces, dans plusieurs États de l'Europe, où les opinions nouvelles étaient saisies aux portes des villes, comme des marchandises prohibées, et où des hommes chargés de ce qu'ils appelaient *la police des livres*, s'étaient arrogé le droit de penser pour le reste de leurs concitoyens. Souvent ceux entre les mains de qui tombait, par hasard, un de ces ouvrages, n'avaient pu connaître les autres : il n'était donc point inutile d'y répéter les mêmes choses.

Quand il s'agit de combattre des opinions reçues, la vérité qu'on y oppose, si elles sont fausses, ne dissipe point l'erreur à l'instant où cette vérité se montre; il faut la présenter souvent, et sous des faces différentes, si l'on veut l'établir ou la répandre. Un seul ouvrage suffit à la réputation d'un auteur; mais il en faut plusieurs pour consommer la révolution qu'on veut opérer dans les esprits. Or, ce ne peut jamais être la vanité d'auteur, de philosophe, qui engage à combattre les croyances religieuses; elles sont, par leur nature, ou divines ou absurdes; il est impossible, par conséquent, à un homme sensé,

dégénèrent point en bêtes féroces, alors l'homme éclairé, qui a un esprit juste et un cœur droit, se mêlera-t-il à la troupe des imposteurs? non, sans doute; il gémira d'être réduit à ne vivre que pour lui-même. Une vie tranquille, inactive, deviendra donc le partage de tous ceux à qui la nature aura donné des talents et des vertus, et elle-même aura rendu inutiles les plus beaux de ses dons.

Mais si l'erreur ne peut être d'une utilité générale, tout homme a le droit, tout homme est même strictement obligé de combattre ce qu'il regarde comme des erreurs. Ceux qui croient qu'un auteur se trompe en s'élevant contre les opinions générales, doivent le réfuter, mais en respectant ses intentions et sa personne; toute démarche pour empêcher certains ouvrages d'être lus et de se répandre devient et un crime contre les droits de la raison humaine, et un aveu secret du peu de confiance qu'on a dans les preuves des opinions qu'on professe.

On trouvera, dans les différents écrits théologiques de M. de Voltaire, beaucoup de répétitions et quelques contradictions apparentes.

Ces contradictions n'ont d'autre cause que la liberté plus ou moins grande avec laquelle il a cru devoir se permettre d'établir ses opinions. Toutes les fois qu'un écrivain ne peut dire sous son nom tout ce qu'il croit être la vérité, sans s'exposer à une persécution injuste, les ouvrages qu'il publie doivent être lus et jugés comme des ouvrages dramatiques. Ce n'est point l'auteur qui parle, mais le personnage sous lequel il a voulu se cacher. L'obligation de dire

pour les jansénistes, qui n'étaient pas en état de les entendre. On regrettera toujours qu'après avoir montré, dans ces ouvrages, un des génies les plus profonds qui aient existé dans les sciences, il ait fait aussi peu pour leurs progrès. Oserions-nous dire que dans ses autres livres il ne peut guère être considéré comme un philosophe? Le philosophe cherche la vérité, et Pascal n'a écrit que des plaidoyers. Dans les *Provinciales* il attaque la morale des jésuites, mais on y chercherait en vain des détails sur l'origine de cette morale relâchée; il lui aurait fallu dire que toutes les fois que la morale est dépendante d'un système religieux, et que des prêtres s'en sont rendus les interprètes et les juges, elle devient nécessairement exagérée et relâchée, fausse et corrompue.

Ses *Pensées* sont un plaidoyer contre l'espèce humaine; ce n'est point, comme Larochefoucauld, un observateur qui peint les hommes corrompus, parce qu'il les a vus tels à la cour, dans la guerre civile, dans une société occupée de galanterie et de vanité; c'est un prédicateur éloquent qui veut effrayer son auditoire, pour le disposer à recevoir, avec plus de docilité, le remède qu'il doit lui présenter comme le seul qui puisse guérir un mal incurable. Pascal ne cherchait pas à connaître l'homme : voulant prouver qu'il est une énigme inexplicable, il semble craindre de trouver le mot de cette énigme. Toutes ces contrariétés, observées dans l'homme, doivent nécessairement exister dans tout être sensible, capable de réflexion et de raisonnement; et il semble qu'il serait bien téméraire de demander ensuite

pourquoi il existe des êtres sensibles et raisonnables. Il faudrait du moins s'assurer si nous avons, si nous pouvons avoir jamais quelques données pour résoudre cette question.

Pascal avance que la raison ne nous conduit ni à prouver l'existence de Dieu, ni à la certitude de l'immortalité de l'âme, ni à la connaissance des principes certains de la morale. Bayle a dit à peu près la même chose : tous deux ont ajouté que la foi était le seul remède à ces incertitudes; tous deux eurent une probité irréprochable, et ne vécurent que pour l'étude et pour la vertu; tous deux écrivirent avec gaieté et avec éloquence contre les gens qui voulaient dominer sur les opinions par la force, et violer la liberté des consciences. Mais Pascal joignit aux vertus d'un homme les petitesses d'un moine, et fut le disciple soumis des théologiens de sa secte. Bayle se moqua des vertus monastiques, et combattit les théologiens de son parti : l'un ne défendait contre les jésuites que des prêtres et des religieuses; l'autre défendait contre les prêtres la cause du genre humain : l'un était devenu pyrrhonien par l'excès de l'enthousiasme religieux ; l'autre, pour établir plus librement un pyrrhonisme plus modéré, était obligé de mettre la foi comme un bouclier entre lui et ses ennemis : l'un a presque passé pour un père de l'Église, et l'autre est regardé comme un chef de libres penseurs.

Nous croyons que tous deux ont trop exagéré l'incertitude de nos connaissances et la faiblesse de notre esprit. La certitude absolue n'existe, ne peut exister,

à la vérité, que pour les propositions évidentes en elles-mêmes, ou liées entre elles par une démonstration dont nous ayons la conscience dans un même instant, et elle n'existe même que pour ce seul moment. Les autres vérités sont des vérités d'expériences, sur lesquelles on ne peut avoir par conséquent que des probabilités plus ou moins grandes; mais ces probabilités ont sur nous une force irrésistible; elles suffisent pour la conduite de la vie; et une expérience constante nous montre que sur plusieurs points elles n'ont jamais été démenties.

Les réflexions que M. de Voltaire oppose à Pascal sont d'une philosophie douce, modérée, fondée sur l'expérience; elle plaît moins aux hommes d'une imagination vive, que la philosophie exagérée de Pascal. Il y a bien peu d'hommes, même parmi les philosophes, qui soient capables d'attendre, dans une tranquille incertitude, les preuves de ce qu'ils ne peuvent connaître; qui sachent ne douter que de ce qui est réellement douteux; qui n'admettent point de théories incertaines, parce qu'elles expliquent, d'une manière séduisante, les phénomènes qui embarrassent, mais qui ne rejettent point des vérités prouvées, parce qu'on leur oppose des objections embarrassantes; qui appliquent, en un mot, à chaque vérité particulière, le degré de probabilité qui lui convient; à chaque ordre de vérité, l'espèce de certitude dont, par sa nature, il est susceptible; et qui sachent enfin se contenter de la vérité telle qu'elle est, quand même l'erreur opposée serait ou plus flatteuse pour l'amour-propre, ou plus agréable pour

l'imagination, et qu'elle conduirait à des résultats plus généraux et plus frappants.

SERMON DES CINQUANTE.

Nous donnons ici le *Sermon des Cinquante*, tel qu'il a paru séparément, et ensuite dans plusieurs recueils. M. de Voltaire ne l'a point inséré dans les éditions de ses ouvrrges, faites sous ses yeux. On en retrouve le fond dans les *Homélies* qui sont imprimées à la suite de ce sermon. (Œuvres de Voltaire, tome XXXII, édition de Gotha.)

Cet ouvrage est précieux : c'est le premier où M. de Voltaire, qui n'avait jusqu'alors porté à la religion chrétienne que des attaques indirectes, osa l'attaquer de front. Il parut, peu de temps après, *la Profession de foi du Vicaire savoyard*. M. de Voltaire fut un peu jaloux du courage de Rousseau; et c'est peut-être le seul sentiment de jalousie qu'il ait jamais eu : mais il surpassa bientôt Rousseau en hardiesse, comme il le surpassait en génie.

DISCOURS DE M. BELLEGUIER,

SUR LE TEXTE PROPOSÉ PAR L'UNIVERSITÉ DE LA VILLE DE PARIS POUR LE SUJET DU PRIX DE L'ANNÉE 1773.

L'Université de Paris est dans l'usage de proposer, chaque année, un prix pour un discours latin. La langue française, qu'on y appelle poliment *lingua*

vernacula (la langue des laquais), ne paraît point, à nos maîtres d'éloquence, valoir la peine d'être encouragée. Il est évident que nos colonels, nos magistrats, nos évêques, ne parlent jamais que français; on ne peut se dispenser d'employer les trois quarts du temps de leur éducation à leur apprendre à faire des phrases en latin : sans cette précaution, ils ne parleraient cette langue de leur vie.

Le prix ne peut être disputé que par des maîtres ès arts : il fut fondé dans un temps où les jésuites existaient encore, et on sait quel scandale se serait élevé dans l'Université, si, par mégarde, elle avait couronné le latin du collége de Clermont.

Cependant M. Cogé, professeur de rhétorique au collége Mazarin, s'avisa, vers 1768, de faire un livre contre le XVe chapitre de *Bélisaire*, où il prouva doctement que, pour éviter d'être brûlé pendant toute l'éternité, il faut croire que Trajan, Marc-Aurèle et Titus sont dans l'enfer pour jamais, et, de plus, contribuer de toutes ses forces à faire brûler, de leur vivant, ceux qui pensent comme ces hommes abominables, soit en portant des fagots à leur bûcher, comme le roi d'Espagne saint Ferdinand, soit en écrivant contre eux des libelles, comme monsieur le professeur. Des philosophes prirent la peine de se moquer des libelles et de Cogé, qui, se trouvant, quelques années après, recteur de l'Université, imagina, pour se venger, de faire proposer, pour sujet du prix, la question suivante :

Non magis Deo quàm regibus infensa est ista quæ vocatur hodiè philosophia.

Il voulait dire que la philosophie n'est pas *moins* ennemie des rois que de Dieu : et il disait, au contraire, qu'elle n'est pas plus ennemie de Dieu que des rois.

C'était précisément la même aventure que celle qui arriva jadis au prophète Balaam, lorsqu'il dit la vérité malgré lui.

On rit beaucoup, même dans l'Université, du programme de Cogé. De tous les discours composés alors, celui de M. Belleguier est le seul dont on ait jamais parlé, quoiqu'il fût écrit en français, et que l'auteur eût étudié chez les jésuites.

L'archevêque de Paris, Beaumont, s'étant fait expliquer le latin de Cogé par son secrétaire, qui ne manqua pas de traduire *magis* par *moins*, promit au savant recteur la place de grand inquisiteur pour la foi, qu'il avait résolu de faire créer aussitôt que les prophéties qui annonçaient le rétablissement des jésuites seraient accomplies.

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE.

Nous avons réuni, sous le titre de *Dictionnaire philosophique*, les questions sur l'Encyclopédie; le Dictionnaire philosophique, réimprimé sous le titre *de la Raison par alphabet*; un dictionnaire manuscrit, intitulé l'*Opinion en alphabet*; les articles de M. de Voltaire, insérés dans l'Encyclopédie; enfin plusieurs articles destinés pour le Dictionnaire de l'Académie française.

On y a joint un grand nombre de morceaux peu étendus, qu'il eût été difficile de classer dans quelques-unes des divisions de cette collection.

On trouvera nécessairement ici quelques répétitions; ce qui ne doit pas surprendre, puisque nous réunissons des morceaux destinés à faire partie d'ouvrages différents. Cependant on les a évitées autant qu'il a été possible de le faire, sans altérer ou mutiler le texte.

L'HOMME AUX QUARANTE ÉCUS.

Après la paix de 1748, les esprits parurent se porter, en France, vers l'agriculture et l'économie politique, et on publia beaucoup d'ouvrages sur ces deux objets. M. de Voltaire vit avec peine que, sur des matières qui touchaient de si près au bonheur des hommes, l'esprit de système vînt se mêler aux observations et aux discussions utiles. C'est dans un moment d'humeur contre ces systèmes, qu'il s'amusa à faire ce roman. On venait de proposer des moyens de s'enrichir par l'agriculture, dont les uns demandaient des avances supérieures aux moyens des cultivateurs les plus riches, tandis que les autres offraient des profits chimériques. On avait employé, dans un grand nombre d'ouvrages, des expressions bizarres, comme celle de *despotisme légal*, pour exprimer le gouvernement d'un souverain absolu, qui conformerait toutes ses volontés aux principes démontrés de l'économie politique; comme celle

qui faisait la puissance législatrice *co propriétaire de toutes les possessions*, pour dire que chaque homme, étant intéressé aux lois qui lui assurent la libre jouissance de sa propriété, devait payer proportionnellement sur son revenu pour les dépenses que nécessite le maintien de ces lois et de la sûreté publique.

Ces expressions nuisirent à des vérités d'ailleurs utiles. Ceux qui ont dit les premiers que les principes de l'administration des États étaient dictés par la raison et par la nature; qu'ils devaient être les mêmes dans les monarchies et dans les républiques; que c'était du rétablissement de ces principes que dépendaient la vraie richesse, la force, le bonheur des nations, et même la jouissance des droits des hommes les plus importants; que le droit de propriété, pris dans toute son étendue, celui de faire de son industrie, de ses denrées, un usage absolument libre, étaient des droits aussi naturels, et surtout bien plus importants pour les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des hommes, que celui de faire partie pour un dix-millionième de la puissance législative : ceux qui ont ajouté que la conservation de la sûreté, de la liberté personnelles, est moins liée qu'on ne croit avec la liberté de la constitution; que, sur tous ces points, les lois qui sont conformes à la justice et à la raison sont les meilleures en politique, et même les seules bonnes dans toutes les formes de gouvernement; qu'enfin, tant que les lois ou l'administration sont mauvaises, le gouvernement le plus à désirer, est celui où l'on peut espérer la réforme de ces lois la plus prompte et la plus entière :

tous ceux qui ont dit ces vérités ont été utiles aux hommes, en leur apprenant que le bonheur était plus près d'eux qu'ils ne pensaient; et que ce n'est point en bouleversant le monde, mais en l'éclairant, qu'ils peuvent espérer de trouver le bien-être et la liberté.

L'idée que la félicité humaine dépend d'une connaissance plus entière, plus parfaite de la vérité, et par conséquent des progrès de la raison, est la plus consolante qu'on puisse nous offrir; car les progrès de la raison sont dans l'homme la seule chose qui n'ait point de bornes, et la connaissance de la vérité la seule qui puisse être éternelle.

L'impôt sur le produit des terres est le plus utile à celui qui lève l'impôt, le moins onéreux à celui qui le paye, le seul juste, parce qu'il est le seul où chacun paye à mesure de ce qu'il possède, de l'intérêt qu'il a au maintien de la société.

Cette vérité a été encore établie par les mêmes écrivains, et c'est une de celles qui ont sur le bonheur des hommes une influence plus puissante et plus directe. Mais si des hommes, d'ailleurs éclairés et de bonne foi, ont nié cette vérité, c'est en grande partie la faute de ceux qui ont cherché à la prouver. Nous disons en partie, parce que nous connaissons peu de circonstances où la faute soit tout entière d'un seul côté. Si les partisans de cette opinion l'avaient développée d'une manière plus analytique et avec plus de clarté; si ceux qui l'ont rejetée avaient voulu l'examiner avec plus de soin, les opinions auraient été bien moins partagées;

du moins les objections que les derniers ont faites semblent le prouver. Ils auraient senti que les impôts annuels, de quelque manière qu'ils soient imposés, sont levés sur le produit de la terre; qu'un impôt territorial ne diffère d'un autre que parce qu'il est levé avec moins de frais, ne met aucune entrave dans le commerce, ne porte la mort dans aucune branche d'industrie, n'occasionne aucune vexation, parce qu'il peut être distribué avec égalité sur les différentes productions proportionnellement au produit net que chaque terre rapporte à son propriétaire.

Nous avons combattu dans les notes quelques-unes des opinions de M. de Voltaire qui sont contraires à ce principe, parce qu'elles ont pour objet des questions très-importantes au bonheur public, et que son ouvrage était destiné à être lu par les hommes de tous les états dans l'Europe entière. Nous avons cru qu'il était de notre devoir d'exposer la vérité, ou du moins ce que nous croyons la vérité.

CONNAISSANCE

DES BEAUTÉS ET DES DÉFAUTS DE LA POÉSIE ET DE L'ÉLOQUENCE DANS LA LANGUE FRANÇAISE.

Les ouvrages qui terminent ce volume (1) ont été constamment attribués à M. de Voltaire; et

(1) Voltaire, tome XLVIII.

comme nous n'avons aucune preuve qu'ils ne soient pas de lui, nous les plaçons dans cette édition.

Celui qui a pour titre *Connaissance des beautés et des défauts de la poésie française*, nous semble avoir été fait sous les yeux de M. de Voltaire par un de ses élèves. On y retrouve les mêmes principes de goût, les mêmes opinions que dans ses ouvrages sur la littérature. Il parut dans un temps où M. de Voltaire avait à combattre une cabale nombreuse, acharnée, formée par les hommes de lettres les plus célèbres, n'ayant d'autre appui que celui de quelques jeunes gens en qui l'enthousiasme pour son génie l'emportait sur la jalousie, ou qu'il s'était attachés par des bienfaits. On voit, par ses lettres, qu'il leur donnait quelquefois le plan et les principales idées des ouvrages qu'il désirait opposer à ses ennemis.

Le *Panégyrique de saint Louis* a passé pour être de M. de Voltaire dans le temps où il fut prononcé. Les traits heureux répandus dans cet ouvrage, l'esprit philosophique qui y règne, et qui était alors inconnu dans la chaire; le style, qui est à la fois simple et noble, mais éloigné de ce style oratoire si propre à cacher sous la pompe des mots le vide des idées: tout cela nous porte à croire que cette opinion n'était pas destituée de fondement. On prétend que le prédicateur avait consulté M. de Voltaire sur un panégyrique qu'il avait fait lui-même : dans un moment d'humeur contre le mauvais style de ce sermon, M. de Voltaire le jeta au feu. Cependant

l'auteur, qui avait fondé sur le succès de son discours l'espérance de sa fortune, était au désespoir; il fallait avoir un autre panégyrique et l'apprendre en huit jours. M. de Voltaire eut pitié de lui, et fit en deux jours le discours que l'on trouve dans le tome XLVIII, et qui eut alors beaucoup de succès.

COMMENTAIRES SUR CORNEILLE.

On a eu soin, dans ces commentaires, de citer les passages entiers de Corneille, afin qu'il fût possible de les lire sans avoir son théâtre sous les yeux; et pour en faciliter l'usage aux personnes qui ont les différentes éditions de ce poëte, on a numéroté les vers de chaque scène.

C'est un des ouvrages de M. de Voltaire les plus propres à former le goût des jeunes gens et des étrangers; et on n'a pas cru pouvoir se permettre de le retrancher de cette édition (1), ni forcer ceux des souscripteurs qui voudraient avoir les Œuvres de M. de Voltaire complètes, d'acheter une édition de Corneille avec les commentaires.

Les indications des *tomes* et des *pages* désignent toujours l'édition de Corneille commentée, en 8 volumes in-4°, publiée par M. de Voltaire en 1774, beaucoup plus ample que la première édition de 1762, en 12 volumes in-8°.

(1) Voltaire, tome L.

LETTRES DE M. DE VOLTAIRE.

Ces lettres embrassent un espace de plus de soixante années : et M. de Voltaire, jeune et peu connu, dans la force de l'âge et au milieu des persécutions, vieux et au comble de la gloire, y paraît toujours le même. On le voit s'occuper de ses ouvrages avec une activité infatigable, en riant le premier de l'importance qu'il y attache ; plaisantant sur leurs défauts, mais sérieusement passionné pour les progrès et les intérêts de l'humanité ; prodiguant les railleries à ses critiques, ou se livrant contre eux à sa colère, mais haïssant les oppresseurs et les fanatiques bien plus que ses ennemis ; cherchant à ménager l'amour-propre des gens de lettres, faisant à la paix des sacrifices qu'on n'eût osé lui proposer ; saisissant avec avidité l'occasion d'encourager le talent, de soulager la misère, de défendre l'opprimé ; violent et bon, sensible et gai ; unissant enfin une philosophie profonde à quelques petitesses que les gens du monde lui reprochaient avec amertume, et qu'il avait prises en vivant avec eux.

Ces lettres où il paraît tout entier, où il montre à ses amis ses faiblesses, ses mouvements d'humeur, ses projets de vengeance, comme sa bienfaisance et sa sensibilité, ses terreurs comme son courage ; ces lettres sont la meilleure réponse qu'on puisse opposer à ses nombreux ennemis. Ce n'est pas une confession faite avec ostentation, écrite pour le public, où l'auteur se présente comme il veut être vu ; c'est

l'homme même que l'on trouve ici tel qu'il a été dans tous les moments de sa vie, et qui se laisse voir sans chercher à se montrer ou à se cacher.

Ces lettres prouvent que si la philosophie de ses ouvrages a suivi, dans sa hardiesse, les progrès de la liberté de penser, celle de son esprit fut toujours la même; que la crainte de se compromettre lui fit commettre quelques fautes, mais ne suspendit jamais la guerre qu'il avait déclarée à la superstition. C'était son grand objet, celui vers lequel il dirigeait tous ses travaux, auquel il faisait servir le succès des ouvrages qui y paraissaient les plus étrangers. Souvent il paraît occupé d'une tragédie nouvelle, de la faire jouer, d'en assurer la réussite; mais d'autres lettres apprennent que cette réussite lui semble nécessaire pour échapper à la persécution dont le menace un ouvrage utile qu'il va faire paraître.

On n'a pas imprimé toutes les lettres qu'on a pu recueillir; on a supprimé celles qui, n'apprenant rien ni sur l'auteur ni sur ses ouvrages; qui, ne renfermant aucun jugement sur les hommes, sur les affaires ou sur les livres, n'auraient pu avoir d'intérêt.

Nous serons contents, si les lecteurs trouvent que, de tous les hommes célèbres dont on a imprimé les lettres après leur mort, il est le premier qui n'ait pas ennuyé, et qui ait pu être lu pour le seul plaisir de lire.

CORRESPONDANCE DE M. DE VOLTAIRE

AVEC LE ROI DE PRUSSE.

Cette correspondance entre les deux hommes les plus éclairés peut-être que la nature ait produits sur le trône et dans les lettres, est une des parties les plus piquantes de la nouvelle édition des Œuvres de Voltaire : elle commence en 1736 et finit en 1778. Nous ne préviendrons pas les réflexions que cette lecture fera naître : pour qu'elle soit intéressante, il suffit qu'elle puisse servir à faire mieux connaître deux grands hommes.

L'un des deux, sans doute, est bien connu comme roi; par sa politique hardie et sage, où son habileté consiste surtout à n'être jamais fin ; par des victoires qu'il n'a dues souvent qu'à lui seul ; par son génie dans l'art militaire, qui l'a élevé peut-être au-dessus de tous les généraux ; par l'exemple unique en Europe, depuis Charlemagne et Gustave-Vasa, d'un prince qui gouverne réellement par lui-même toutes les affaires d'un grand État.

On connait tout ce qu'il a fait pour la législation et l'administration de son pays. Des politiques ont blâmé quelques-uns de ses principes en ce genre, en le plaignant de les avoir crus nécessaires. Mais si le prince est connu, l'homme est presque ignoré : et c'est l'homme qu'on voit dans ces lettres, surtout dans celles qu'il a écrites dans sa retraite de Remusberg. Le prince qui les dictait à vingt-quatre ans

ne pouvait que devenir un grand roi : et l'on sent que le philosophe qui prenait plaisir à s'enfoncer dans les ténèbres de la métaphysique de Wolff, dans le temps qu'il apprenait de M. de Voltaire l'art si difficile, pour un Français même, de faire des vers français, ne se serait occupé que du soin de gouverner et d'éclairer ses sujets, si le sort, en le plaçant à la tête d'une puissance naissante et encore faible, ne l'eût forcé de combattre pour sa propre indépendance.

Ces lettres renferment de plus des leçons qui seront peut-être utiles aux souverains, parce qu'ils les recevront d'un de leurs égaux. Un prince peut rougir d'être éclairé sur ses intérêts et sur ses devoirs par un philosophe qui n'a que du génie et de bonnes intentions; mais aucun ne dédaignera d'apprendre quelque chose du vainqueur de Dresde et de Lissa.

CORRESPONDANCE DE M. DE VOLTAIRE

AVEC M. D'ALEMBERT.

Cette correspondance entre deux philosophes illustres, liés pendant trente années par une amitié sans nuages, n'est pas un monument moins précieux que celle de M. de Voltaire avec Frédéric et Catherine II. On y verra avec quelle suite et quel zèle ils ont réuni, en faveur du progrès des lumières, leurs efforts toujours constants et souvent heureux; combien peu ils étaient occupés de leur amour-propre,

de leur gloire littéraire, qui disparaissaient à leurs yeux devant les grands intérêts à la défense desquels ils s'étaient consacrés.

L'histoire des lettres ne nous a point offert encore d'exemple si honorable pour elles. Racine et Despréaux furent amis; mais quelle différence entre leurs lettres et celles que nous publions aujourd'hui! Il n'est question, dans les lettres des deux poëtes, que de leur amour-propre, de querelles d'auteurs; ils y paraissent au-dessous d'eux-mêmes; la petitesse des objets qui les occupent fait disparaître leur génie.

On doit sans doute attribuer, en partie, cette différence à celle des siècles. Sous le règne de Louis XIV, on osait à peine penser, même dans le secret d'un commerce intime; le joug de l'autorité pesait sur les esprits; les vrais intérêts des hommes étaient étrangers à la plupart de ceux qui cultivaient les lettres; les querelles littéraires, la dispute des anciens et des modernes, occupaient les esprits des académiciens plus que les dragonnades et l'émigration des protestants.

On voit, dans ces lettres, comment M. de Voltaire et M. D'Alembert allaient au même but par des moyens divers : l'un montrant plus de hardiesse, parce que sa retraite et son âge faisaient sa sûreté; l'autre se découvrant moins, mais non moins utile par l'ascendant que sa réputation lui donnait sur l'esprit des gens du monde et des jeunes littérateurs.

On trouvera peut-être, dans ce recueil (1), des

1 Voyez les Œuvres complètes de Voltaire.

jugements sévères sur quelques ouvrages oubliés aujourd'hui, et sur quelques personnes qui étaient alors en crédit; mais des éditeurs n'étant garants ni des opinions ni des jugements de l'auteur qu'ils impriment, nous n'avons eu d'autre tâche à remplir que de donner ces œuvres telles qu'elles ont été composées.

ÉLOGE DE VOLTAIRE,

PAR LE ROI DE PRUSSE (1).

On a cru devoir imprimer ici ces deux éloges consacrés à la mémoire de Voltaire par deux de ses disciples.

L'éloge prononcé solennellement dans l'académie de Prusse est une assez belle réparation de la tyrannie exercée à Francfort. Ce n'est pas, comme les hommes puissants sont trop tentés de le croire, que des louanges expient des injustices, et qu'ils n'aient plus rien à se reprocher lorsqu'ils ont daigné dire quelque bien de ceux qu'ils ont opprimés par leurs ordres. Cette contradiction coûte moins à leur amour-propre que le noble aveu d'une erreur; et nous sommes fâchés que le roi de Prusse ne se soit pas élevé au-dessus de cette petitesse commune.

Le discours de M. de la Harpe est un monument élevé par l'admiration et par la reconnaissance. Aucun

(1) Voltaire, tome LXIX, page 317.

des hommes de lettres dont Voltaire a été le maître et le modèle, n'a plus hérité de la justesse et de la pureté de son goût, et ne s'est montré plus digne, par ses propres ouvrages, de louer en lui l'écrivain et le poëte.

Autrefois chaque auteur mettait bonnement, à la tête de ses livres, les éloges en vers que ses amis s'étaient hâtés d'en faire d'avance; et depuis peu on a grossi les éditions de plusieurs écrivains célèbres d'un fatras de critiques, de réfutations et d'apologies. Nous sommes loin d'approuver ces petites ruses de la vanité des auteurs et de l'avarice des éditeurs; mais il n'est pas moins vrai que les ouvrages dont un homme célèbre est l'objet sont mieux placés dans la collection de ses œuvres, lorsque le nom de leur auteur, ou leur mérite réel, les en rend dignes, que dans les œuvres de ceux mêmes qui les ont faits. C'est un défaut, dans un ouvrage, d'être plus recherché pour l'auteur que pour le sujet. Cela prouve ou que le sujet a été mal choisi, ou que l'auteur l'a traité avec plus de prétention que de raison ou de goût.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A LA VIE DE M. DE VOLTAIRE, ÉCRITS PAR LUI-MÊME.

Nous imprimons ici ces mémoires singuliers, dont une partie seulement a été refondue dans les *Commentaires sur la vie et les ouvrages de l'auteur de la Henriade*.

Voltaire les commença peu de temps après l'aventure de Francfort, et ensuite les abandonna. Il est même très-vraisemblable qu'il les avait oubliés, et que même longtemps avant de mourir il n'avait plus l'idée de les laisser après lui.

Une copie trouvée dans ses papiers fut imprimée quelque temps après sa mort; elle fut lue par Frédéric, qui parut insensible à ce qu'elle renfermait d'injurieux, sans doute parce que sa raison lui fit apercevoir que les traits lancés contre son avarice, sa dureté et ses prétentions poétiques, paraissant renfermer tout ce qu'un sentiment de vengeance avait pu rassembler contre lui, donnaient plus de poids à ce qu'on disait, dans le même ouvrage, de son génie et de son courage.

Ces mémoires assurent en effet au roi de Prusse tout ce qu'ils ne lui ôtent point; et dans ce sens, les satires dont les auteurs sont instruits, et qui respectent les vraisemblances, servent souvent plus la renommée de ceux qui en sont l'objet, qu'un silence qui permet quelquefois aux imputations du vulgaire de s'accréditer, et expose les historiens à devenir l'écho des calomnies populaires.

TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE (1).

Dans les anciennes éditions des Œuvres de Voltaire, on trouve deux sortes de tables. *L'Essai sur les*

(1) Voltaire, t. LXX, p. 353.

mœurs et l'esprit des Nations et le *Siècle de Louis XIV* sont suivis d'une liste alphabétique des noms propres; et les histoires de Charles XII et de Russie, de tables indicatives des faits.

Cette liste et ces tables ont été conservées et réimprimées dans cette nouvelle édition. Mais leur utilité n'est pas sans doute comparable à celle d'une *table générale alphabétique* dans laquelle sont indiquées toutes les œuvres, et jusqu'aux plus petites pièces de vers ou de prose qui n'ont pu être placées avec celles de même genre dans la division générale des matières. Par cette table, l'homme de lettres et l'homme du monde trouveront très-facilement les pièces qu'ils voudront chercher dans cette nombreuse collection.

On y a joint une autre *table* des œuvres présentées dans l'ordre *chronologique*. Elle fera connaître la marche de l'esprit de Voltaire, son influence sur les opinions de son siècle, et les progrès qu'il a fait faire à la philosophie ou à la raison. Cette dernière table est suivie d'additions, d'éclaircissements et de corrections.

Une opération de librairie aussi considérable que celle-ci, exécutée hors du royaume, à cent vingt lieues des rédacteurs et des éditeurs, ne pouvait être exempte de fautes; et si l'on considère que dix années de travaux de toute espèce ont à peine suffi pour la terminer; que les ennemis de l'auteur et des éditeurs, ou plutôt ceux des lumières et de la philosophie, ont opposé des obstacles sans nombre à sa réussite, en soulevant à la fois l'autorité royale, le

clergé, les corps de magistrature, dès les premières livraisons, sans parler d'une foule de libelles obscurs par lesquels on espérait renverser l'entreprise en lui ôtant la faveur du public; si l'on fait attention aux accidents de tout genre qui arrivent dans des établissements considérables, tels que ceux-ci qu'il a fallu créer à très-grands frais dans des lieux où tous les secours manquaient, on sera surpris sans doute que cette collection de *soixante-dix volumes* in-8°, et de *quatre-vingt-douze volumes* in-12, n'offre pas un plus grand nombre de fautes, et qu'on ait atteint, dans l'exécution typographique, une perfection peu commune, même dans les petits ouvrages exécutés en France.

Nous devons rendre ici cette justice aux éditeurs, qu'ils n'ont épargné ni soins ni dépenses pour remplir l'attente du public. Ils ont sacrifié des volumes entiers, déjà imprimés, plutôt que d'ajouter, par forme de supplément aux matières anciennes, les nouvelles qui survenaient trop tard, pour le recueil des épîtres, des lettres, et pour plusieurs autres parties de cette immense collection. Le noble motif de rendre à l'auteur un hommage digne de lui, les a seul soutenus dans le cours de cette longue et très-épineuse carrière; et ce n'est pas là faire *une opération de finance*, comme quelques libellistes les en ont accusés lâchement!

Quelle spéculation en effet que le courage d'imprimer, à ses frais, la collection complète des Œuvres de Voltaire, hors de la France et sans appui, et de l'y faire entrer à travers des persécutions de tous

genres! Lorsque les éditeurs ont avancé, pendant dix ans, *trois millions* que cette entreprise leur coûte et dont ils perdent les intérêts; lorsqu'ils ont formé une loterie gratuite de *deux cent mille livres* destinées à cinq mille souscripteurs, et qu'ils ont eu la générosité de tirer, quoiqu'ils n'en eussent pas obtenu dix-huit cents; lorsqu'ils ont répandu gratuitement plus de trois cents exemplaires du prix de vingt louis, pour aplanir tous les obstacles qui s'élevaient à chaque pas; lorsqu'ils ont formé dans Paris, à grands frais, un établissement pour donner à cette édition la perfection du *satinage*, inconnu jusqu'à ce jour, qui pouvait seul ajouter un nouveau degré de beauté aux caractères de Baskerville qu'ils ont enlevés aux Anglais; lorsqu'ils ont enfin perdu dans cette orageuse entreprise plus de six cent mille francs de leurs fonds (et qui sont perdus sans retour); lorsque ces éditeurs ont été dix fois sur le point d'y voir leur fortune engloutie, et seront peut-être dix autres années à en rassembler les malheureux débris, et cela pour le seul honneur de tenir l'engagement courageux qu'ils avaient contracté envers l'Europe entière, de lui présenter dignement les œuvres d'un grand homme : qu'importe que de lâches ennemis les accusent d'avoir spéculé en finance, sans attacher d'autre idée à ce mot que celle d'une injure gratuite! qu'importe qu'on ait ajouté beaucoup d'outrages à cet outrage; qu'importe enfin que tel ennemi de la philosophie, outré de n'avoir pas été choisi pour diriger cette édition, se venge en essayant de la décrier, en osant imprimer qu'il faut regarder ce mo-

nument comme un outrage à la mémoire de Voltaire! et il n'a pas honte de proposer au public une édition de Voltaire tronquée et mutilée, et d'en offrir la dédicace à l'*Assemblée nationale*, qui a répondu qu'elle n'accepterait aucune dédicace.

Le public éclairé, qui sait très-bien quels obstacles il a fallu vaincre, quels monceaux d'or il a fallu sacrifier, appréciera mieux sans doute la superbe édition qu'il a entre les mains, et la postérité rendra plus de justice à ceux qui lui ont fait un si magnifique présent, au détriment de leur fortune et du repos de leur vie entière; et l'on pourra même leur appliquer, avec raison, cette devise :

De humano genere benè meritis.



AVERTISSEMENT

DES PREMIERS ÉDITEURS

SUR

LA SECONDE PARTIE DE LA VIE DE VOLTAIRE.

On sait que Condorcet a désigné, par des chiffres arabes, les notes qu'il a insérées dans la collection des Œuvres de Voltaire, en 70 volumes in-8°. Ce sont ces notes que nous présentons dans cette seconde partie de la Vie de Voltaire; elles contiennent les réflexions les plus importantes sur la morale, l'économie politique, les belles-lettres et les sciences exactes. Elles prouvent, d'ailleurs, que Condorcet n'a commenté Voltaire que dans les circonstances où il était nécessaire de démontrer ce qui était encore problématique ou peu approfondi au temps où Voltaire écrivait. L'ordre alphabétique

dans lequel on a cru devoir les ranger, fournit au lecteur le moyen le plus simple de retrouver les articles qui l'intéressent. Plusieurs contiennent les principes des questions les plus délicates. Puisse leur réunion inspirer à ceux qui les liront, le désir de leur donner les développements convenables, ce qu'une mort prématurée et à jamais déplorable a empêché Condorcet d'exécuter!

NOTES

SUR

VOLTAIRE.

ABINGTON (Mylord) (1).

Mylord Abington s'est distingué, dans le sénat britannique, par son patriotisme, et une haine constante pour la corruption, la tyrannie et les restes de superstition que l'Angleterre conserve encore. Il a fait un discours très-raisonnable et très-plaisant contre des lois ridicules sur l'observation du dimanche, imitées des lois juives sur le sabbat, qui s'observent à Londres avec rigueur, et pour lesquelles le conseil de la cité, et même les chambres du parlement, font semblant d'avoir beaucoup de zèle, afin de faire leur cour à la populace, qui, en Angleterre, comme ailleurs, s'amuse beaucoup des persécutions exercées au nom de Dieu. Mylord Abington

(1) Voltaire, tome XII, p. 323.

consultait un jour, pour un mal d'yeux, Tronchin, qui lui recommanda de ne pas trop lire. *Je ne lis jamais*, dit mylord. *Il y a quelques années que j'essayai de parcourir un livre qui s'appelait, je crois*, la Genèse; *mais après en avoir lu quelques pages, je le laissai là.*

ACTE DE NAVIGATION

PASSÉ ENTRE CROMWEL ET LES HOLLANDAIS (1).

On voulut, par cet acte, punir les Hollandais des gains qu'ils faisaient en fournissant à l'Angleterre les marchandises étrangères. L'économie qu'ils savaient mettre dans les frais de transport, leur permettait de les donner à un prix plus bas que les négociants nationaux ou les commerçants du pays même dont les denrées étaient tirées. Ainsi cet acte n'eut d'autre effet que de faire payer aux Anglais les marchandises étrangères un peu plus cher, et d'augmenter le prix des transports par mer. La jalousie des marchands anglais fit porter cette loi, que l'on a regardée depuis comme le fruit d'une profonde politique. M. de Voltaire, qui n'avait point fait son étude principale des principes du commerce, se conforme ici à l'opinion commune; mais en partageant cette opinion, il n'en assigne par moins, dans l'article suivant, les véritables causes de la richesse de l'Angleterre.

(1) Voltaire, tome XIX, p. 218.

Quant à la peine proposée pour encourager l'exportation des grains, elle a deux inconvénients : l'un, d'être un impôt levé sur la nation ; l'autre, d'élever un peu le prix moyen du blé pour l'Angleterre, comparée aux autres nations ; mais ces deux inconvénients sont peu sensibles. Cette loi n'a d'ailleurs aucun avantage qu'une liberté absolue n'eût procuré plus sûrement et plus complétement encore. Il est possible cependant que la faiblesse du gouvernement anglais, contre toute insurrection populaire, rende les emmagasinements peu sûrs. Alors la loi pourrait être un véritable encouragement pour la culture ; mais elle serait alors un remède qu'on oppose à un vice regardé comme incurable ; et quelque bon que puisse être ce remède, il vaudrait mieux n'en avoir pas besoin.

ACTIONS.

Sur les mobiles *généraux des* actions *des hommes dans les divers pays* (1).

L'intérêt est le mobile général des actions des hommes, non-seulement dans ce sens, que celui même qui agit d'après les motifs les plus purs est déterminé par le plaisir qu'il trouve à remplir ses devoirs, mais dans ce sens moins métaphysique, que si on en excepte certains moments d'enthousiasme, l'intérêt de notre conservation, de notre

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 31.

fortune, de nos plaisirs, de nos affections, de notre repos, de notre réputation, de la paix de notre conscience, de notre salut, nous détermine toujours.

Il peut arriver que, dans une nation, la plus grande partie des hommes soit conduite principalement par l'un de ces intérêts dans leurs actions relatives à l'ordre de la société. Ainsi dans un pays comme l'Angleterre, par exemple, la jouissance des droits des hommes, que les Anglais font consister dans la sûreté personnelle de n'être jugés que par des jurés et de ne pouvoir être gardés en prison en vertu d'ordres arbitraires; dans la sûreté des propriétés, le droit de s'assembler paisiblement et de prendre des résolutions en commun; dans la liberté de la presse, la tolérance, le droit de n'être imposés que par l'aveu d'un corps dont la nation choisit les membres: cette jouissance, dis-je, est l'intérêt dominant de tout Anglais. A Genève, où tous les citoyens sont rassemblés dans une seule ville, l'égalité est le grand intérêt qui les anime. Sous un sénat aristocratique, si l'égalité entre les membres, et le maintien de l'autorité du corps, est l'intérêt général qui meut les sénateurs, la conservation de leurs biens et la sûreté de leurs personnes est celui qui anime les citoyens.

Dans un pays soumis au gouvernement d'un seul, si la nation est éclairée et s'il n'y a point trop de distinctions héréditaires, d'autorités intermédiaires opposées au monarque et pesant sur le peuple, l'intérêt général est encore la conservation de la sûreté,

de la propriété, de la liberté de disposer de la personne et des biens. Mais s'il y existe de ces distinctions, de ces pouvoirs, alors l'intérêt de chacun est de chercher à sortir de la classe du peuple, que toutes les autres oppriment; l'ambition, la vanité, devient donc alors le principe dominant.

Si le peuple est ignorant, alors la sûreté personnelle, la propriété des biens, le maintien de ses usages, sont les seules choses qui lui soient chères; il ne diffère des habitants d'un autre pays que parce qu'il a de ses droits une idée moins étendue, moins complète.

L'intérêt de tout gouvernement est d'avoir l'autorité entière, et d'être paisible et assuré. Il ne doit donc pas choquer ce principe d'intérêt qui est le mobile de la nation; au contraire, il le respectera et cherchera à en faire l'instrument de ses projets. Ainsi, par exemple, dans un gouvernement comme l'Angleterre, les lois s'occuperont du maintien des droits des hommes; il en sera de même dans une monarchie, d'autant plus que la nation sera plus éclairée, et qu'il y aura moins de distinction entre les hommes, que le ressort de la vanité sera plus affaibli.

Dans les aristocraties, on veillera à maintenir l'égalité entre les membres du souverain, et en même temps à les empêcher d'opprimer chacun en particulier; on affectera d'autant plus la justice, qu'on sera plus souvent obligé de la violer pour affermir le pouvoir du sénat. On donnera à l'oppression l'apparence de la règle; on évitera surtout de laisser

prendre aux hommes la connaissance de leurs droits. Dans la démocratie, le gouvernement tendra à conserver l'égalité entre les citoyens; il évitera ce qui la blesserait de droit; on ne la violera que par des formes qui paraissent la conserver. Le monarque d'une nation ignorante, qu'on appelle *despote*, respectera les usages et les préjugés, sera sévère contre les subalternes qui abusent de leur pouvoir, contre ceux qui troublent l'ordre. Dans une monarchie où il y a beaucoup de distinctions, on les emploiera pour attacher tous les hommes riches au gouvernement, et l'on fera tomber sur le peuple tout le poids de l'autorité et du pouvoir; on ménagera plus les fantômes de l'orgueil que les droits réels des citoyens. Le principe est toujours le même, l'intérêt, qui force à respecter l'opinion générale, qui produit un gouvernement plus ou moins sage à mesure que le peuple est plus éclairé et a moins de préjugés. Mais dans tout gouvernement, c'est la crainte qui contient le peuple; c'est l'honneur qui est le principal mobile des actions de ceux qui, n'étant point occupés de leur subsistance, le sont davantage de leur vanité; c'est la vertu qui inspire un très-petit nombre d'hommes, très-rares dans tous les pays et dans tous les siècles.

Ce que nous venons de dire nous paraît propre à faire entendre ce qui a pu donner à Montesquieu l'idée de ses trois principes, et à montrer en même temps que cette distinction est inutile et peu fondée.

ACTIONS HUMAINES (SUR LA LIBERTÉ DES) (1).

Quelque parti que l'on prenne sur cette question épineuse, il est impossible de ne pas convenir que, dans les actions qu'on appelle libres, l'homme a la conscience des motifs qui le font agir. Il peut donc connaître quelles actions sont conformes à la justice, à l'intérêt général des hommes, et les motifs qu'il peut avoir de faire ces actions, et d'éviter celles qui y sont contraires. Ces motifs agissant sur lui, il y a donc une morale. L'espoir des récompenses, la crainte des peines, sont au nombre de ces motifs : ces sentiments peuvent donc être utiles; les peines et les récompenses peuvent donc être justes. S'il a cédé à un motif injuste, il en sera fâché, lorsque ce motif cessera d'agir avec la même force; il se repentira donc, il aura des remords. Il croira, qu'averti par son expérience, ce motif n'aura plus le pouvoir de l'entraîner une autre fois; il se promettra donc de ne plus retomber. Ainsi, quelque système que l'on prenne sur la liberté, sans excepter le fanatisme le plus absolu, les conséquences morales seront les mêmes. En effet, suivant le fanatisme, tout homme était prédéterminé à faire toutes les actions qu'il a faites; mais lorsqu'il se détermine, il ignore à laquelle des deux actions qu'il se propose il doit se déterminer; il sait seulement que c'est à celle pour laquelle il croira voir des motifs plus puissants.

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 50.

ADULTÈRE (1).

L'adultère est un crime en morale, mais il ne peut être un délit punissable par les lois : 1° parce que si vous avez égard à la violation du serment, la punition de la femme ne peut être juste, à moins que la loi ne condamne le mari convaincu d'adultère à la même peine; 2° si vous avez égard au crime de donner à une famille des héritiers étrangers, il faudrait donc prouver alors que le délit a été consommé; or, c'est ce qui est impossible, sinon par l'aveu de la coupable. Au reste, en laissant au mari, comme à la femme, la liberté de faire divorce, toute peine contre l'adultère devient inutile. Il est d'ailleurs dangereux de laisser subsister une loi pénale contre l'adultère, dans un pays où ce crime est commun et toléré par les mœurs, parce qu'alors cette loi ne peut être que l'instrument de vengeances personnelles ou d'intérêts particuliers.

AFFAIRE.

Sur cette manière de parler : j'ai affaire *ou* à faire *à quelqu'un* (2).

Doit-on dire j'ai *affaire* à quelqu'un ou j'ai *à faire* à quelqu'un? Voilà encore une de ces incertitudes que les livres classiques ne lèvent point compléte-

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 313.
(2) Voltaire, tome LXX, p. 447.

ment, et que les exemples ne font qu'augmenter. M. D'Alembert écrivait : *affaire;* et M. de Voltaire : *à faire*. Cette dernière façon paraît préférable, en ce qu'elle peut également s'employer par rapport aux lieux et par rapport aux personnes. *Faire*, est une de ces expressions vagues et générales comme le mot *chose*, qu'on substitue à des mots plus précis, comme : j'ai à *plaider* à Rouen, j'ai à *parler* à Simon. On pourrait dire aussi, j'ai *affaire* à Rouen, par syncope, en sous-entendant *une;* mais on ne peut pas dire dans ce sens : j'ai une affaire à Simon.

AFFAIRES CRIMINELLES.

Sur le danger d'abandonner à la prudence des juges les cas particuliers qui se rencontrent dans les affaires criminelles (1).

Il y aura toujours beaucoup moins d'inconvénients à laisser un crime impuni qu'à condamner à une peine capitale sans y être autorisé par une loi expresse. On ôte à la punition le seul caractère qui puisse la rendre légitime, celui d'être infligée pour le crime, et non décernée contre tel coupable en particulier. Une loi qui permet à un juge de punir de mort, lui assure l'impunité s'il use de cette permission, mais elle ne le disculpe point du crime de meurtre. Comment, d'ailleurs, imaginer qu'un crime grave soit tellement nuisible à la société, que l'existence du coupable soit dangereuse, et que cepen-

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 234.

dant ce crime puisse échapper à un législateur attentif, qu'il soit difficile de le prévoir ou de le bien déterminer?

AGRICULTURE (1).

La science de l'agriculture a fait peu de progrès jusqu'ici, et c'est le sort commun à toutes les parties des sciences qui emploient l'observation plutôt que l'expérience; elles dépendent du temps et des événements, plus que du génie des hommes. Telle est la médecine, telle est encore la météorologie.

AIR (2).

M. de Voltaire est un des premiers qui aient annoncé que l'air, c'est-à-dire, le fluide expansible qui entoure la terre, n'est point un élément simple, mais un composé d'un grand nombre de substances dans l'état d'expansibilité. On a prouvé depuis que cet air contenait non-seulement une grande quantité d'eau, et d'autres substances dans l'état de dissolution, mais qu'il était encore le résultat du mélange ou de la combinaison d'un grand nombre de substances expansibles à tous les degrés de température connus.

(1) Voltaire, tome XL, p. 255.
(2) Voltaire, tome XXXI, p. 280.

(1) On a ignoré jusqu'à ces dernières années la cause de l'observation si ancienne, que la présence de l'air est nécessaire pour que les corps puissent brûler. C'est depuis peu qu'on a découvert qu'une espèce d'air, le seul dans lequel la vie des animaux se conserve, est aussi le seul dans lequel les corps puissent brûler; que dans la combustion il y a une grande quantité de cet air qui est absorbé et qui se combine, soit avec les parties fixes du corps inflammable, soit avec les parties volatiles; que le feu s'éteint du moment où cet air, en se combinant, cesse de favoriser le dégagement de la matière ignée; qu'un courant d'air augmente le feu, parce qu'il facilite ce dégagement, en multipliant le nombre des parties de cet air qui touchent le corps embrasé; en sorte qu'en soufflant avec un courant de cet air, dans son état de pureté, on donne au feu une activité prodigieuse. Une masse d'air de l'atmosphère ne contient qu'environ un quart de cet air; la combustion, la respiration l'absorbent, d'autres opérations de la nature le restituent. Sans cet équilibre, les animaux terrestres cesseraient bientôt de vivre. Il se dégage en grande quantité du nitre par la destruction de l'acide nitreux dont il paraît une des parties; c'est à la production rapide de cet air, et à sa propriété de détonner, quand il est mêlé avec l'air inflammable, qu'il se dégage des corps qui brûlent, que l'on doit attribuer les effets terribles de la poudre à canon, et en général de toutes les combinaisons semblables.

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 316.

ALBÉRONI (LE CARDINAL),

MINISTRE D'ESPAGNE (1).

C'est à ce ministre que l'Espagne doit la conservation du tribunal de l'inquisition, et de cette foule de prérogatives tyranniques ou séditieuses qui, sous le nom d'immunités ecclésiastiques, ont changé en couvents et en déserts le pays de l'Europe le plus beau et le plus fertile, et ont rendu inutiles cette force d'âme et cette sagacité naturelle qui ont toujours formé le caractère et l'esprit de la nation espagnole.

Macanaz, fiscal du conseil de Castille, avait présenté un mémoire à Philippe V, sur la nécessité de diminuer les énormes abus de ces immunités ecclésiastiques. Le cardinal Guidice, grand-inquisiteur et ambassadeur en France, ayant une copie de ce mémoire, qu'un ministre lui avait confiée, trahit son prince et la remit à un inquisiteur. Le saint office rendit un décret contre le mémoire, et Guidice confirma ce décret par son approbation.

Cet excès d'insolence devait faire détruire l'inquisition et perdre Guidice. Qu'espérer pour un pays dans lequel un mémoire, présenté au souverain, peut être condamné et flétri par un tribunal, où les avis qu'un citoyen, qu'un ministre croit devoir donner au prince, sont poursuivis comme un crime?

(1) Voltaire, tome XXII, p. 8.

Philippe V défendit la publication du décret. Alors les inquisiteurs déclarent que leur conscience ne leur permet point d'obéir. Guidice offre de se démettre de sa place de grand-inquisiteur, ne pouvant, disait-il, concilier son respect pour le roi avec son devoir; mais il s'arrangea pour faire refuser sa démission par le pape.

Albéroni venait de conclure le mariage de Philippe V avec la princesse de Parme; il croit qu'il est de son intérêt de s'unir avec Guidice. Tous deux déterminent la nouvelle reine à chasser honteusement la princesse des Ursins; Orri, qui gouvernait sous elle, est renvoyé en France. Macanaz est forcé de s'enfuir, et le petit-fils de Henri IV soumet sa couronne au saint office. Ce fut sous ces aupices qu'Albéroni entra dans le ministère.

Le jésuite Robinet, confesseur du roi, n'avait pas désapprouvé Macanaz; il avait même dit à son pénitent que ce ministre n'avançait, dans son mémoire, que des principes avoués en France; qu'on pouvait les adopter sans blesser la conscience: il perdit sa place, et l'on vit disgracier un jésuite pour n'avoir pas été assez fanatique.

Daubenton, plus digne d'être l'instrument d'Albéroni, fut appelé pour diriger la conscience de Philippe V.

Le cardinal Guidice se crut maître de l'Espagne; mais Albéroni, qui avait apprécié son ambition et son incapacité, brisa bientôt un appui devenu inutile, et Guidice alla intriguer à Rome contre le roi d'Espagne, de qui il tenait sa fortune.

C'est ainsi que l'Espagne conserva l'inquisition, et les abus ecclésiastiques que l'établissement d'une nouvelle race de souverains semblait devoir anéantir ; et cette révolution, qui devait rendre ce royaume une des premières puissances de l'Europe, fut arrêtée par les intrigues de deux prêtres.

ALEMBERT (JEAN LE ROND D') (1).

C'est M. D'Alembert qui, le premier, a résolu, par une méthode certaine, le problème de la précession des équinoxes, c'est-à-dire qui a déterminé les mouvements que l'attraction du soleil et celle de la lune causent dans l'axe de la terre.

Mais, outre cette grande révolution qui cause la précession des équinoxes, l'axe de la terre a un autre mouvement qu'on nomme *nutation;* ce mouvement, dont la révolution est la même, quant à la durée, que celle des nœuds de la lune, dépend principalement de l'attraction de cette planète. M. D'Alembert a employé ce phénomène observé par Bradley, et dont il a le premier développé la cause, à déterminer avec plus de précision qu'on n'avait pu faire encore, la masse de la lune, c'est-à-dire, le rapport de sa force attractive avec celle du soleil. L'attraction du soleil et de la terre produit un mouvement dans l'axe de la lune, et ce mouvement est la cause du phénomène appelé *libration de la lune.*

Ce phénomène se calcule par les mêmes principes,

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 224.

de manière que l'on doit à M. D'Alembert la découverte des lois des phénomènes célestes, causés par la figure des astres, comme on a dû à Newton celle des phénomènes causés par leurs forces attractives, supposées réunies à leur centre.

AMÉDEE (Victor) (1).

Victor-Amédée est le premier prince de l'Europe qui ait renoncé aux confesseurs jésuites, et ôté à ces pères les colléges de ses États. Voici à quelle occasion. Un jésuite qu'il avait pour confesseur étant tombé malade, Victor allait souvent le voir; peu de jours avant de mourir, le confesseur le pria de s'approcher de lui : *Comblé de vos bontés*, lui dit-il, *je ne puis vous marquer ma reconnaissance qu'en vous donnant un dernier conseil, mais si important, que peut-être il suffit pour m'acquitter envers vous. N'ayez jamais de confesseur jésuite. Ne me demandez point les motifs de ce conseil, il ne me serait pas permis de vous les dire.* Victor le crut, et, depuis ce temps, il ne voulut plus confier aux jésuites ni sa conscience, ni l'éducation de ses sujets. Nous tenons ce fait d'un homme aussi véridique qu'éclairé, qui l'a entendu de la bouche même de Victor-Amédée.

(2) Victor-Amédée avait un fils aîné qui, rempli de qualités aimables, en faisait espérer de brillantes.

(1) Voltaire, tome XXII, p. 12.
(2) Voltaire, tome XXII, p. 39.

Il mourut à dix-sept ans. Sa mort plongea son pere dans un désespoir qui fit craindre pour sa vie. Cependant son courage triompha de sa douleur. Il s'occupa de son second fils, que jusque-là il avait négligé et traité même avec dureté, parce que l'extérieur peu avantageux de ce prince l'humiliait, et que sa douceur et sa timidité naturelles, qualités trop opposées au caractère impétueux du roi Victor, lui paraissaient annoncer un défaut d'activité et de courage. Il donna cependant tous ses soins à l'instruction de ce fils, le seul qui lui restât; sans cesse il s'occupait à passer en revue ou à faire manœuvrer ses régiments, à lever le plan de toutes ses places; il lui fit apprendre tous les détails des manufactures établies dans ses États, lui développa tous ses projets de finance et de législation, les motifs de ce qu'il avait fait, le succès heureux ou malheureux de toutes ses tentatives pour rendre son pays florissant; et lorsqu'il le crut assez instruit, il le fit travailler avec lui dans toutes les affaires, n'en décidant aucune qu'après l'avoir discutée avec le prince Charles. Mais il continuait de le traiter avec la même dureté, ne lui laissant aucune liberté, pas même après son second mariage, celle de vivre à son gré avec sa femme. Vers la fin de 1729, Victor forma le projet d'abdiquer; il croyait son fils en état de gouverner : l'Europe était en paix. L'on pouvait espérer que cette paix durerait quelques années; et il ne voulait pas exposer son État à n'avoir pour chef, pendant la guerre qu'il prévoyait pour un temps plus éloigné, qu'un jeune prince encore sans expérience ou un vieillard

abattu par l'âge et par les infirmités. Il ne se trouvait plus ni la même activité pour le travail, ni la même netteté d'esprit; il sentait qu'il n'avait plus la force de dompter son humeur.

Il avait toujours mené une vie simple, se montrant supérieur à l'étiquette de la grandeur, comme au faste et à la mollesse. Il imagina qu'il coulerait des jours tranquilles dans sa retraite avec la marquise de Saint-Sébastien, dame d'honneur de la princesse de Piémont, qu'il prit la résolution d'épouser. Il n'avait jamais été son amant, et elle avait quarante-cinq ans; mais, souvent trompé par des femmes, il avait des preuves de la vertu de madame de Saint-Sébastien, et avait pris insensiblement du goût pour elle dans de fréquents tête-à-tête, où ils examinaient ensemble les plus secrets détails du ménage du prince, sur lesquels un violent désir d'avoir de la postérité donnait au roi Victor une curiosité singulière. Il ne mit point madame de Saint-Sébastien dans la confidence de son abdication, l'épousa en secret le 12 août 1730, et abdiqua le 3 septembre, ne se réservant qu'une pension de cinquante mille écus.

Il recommanda à son fils le prince de Saint-Thomas, ancien ministre, sujet fidèle et bon citoyen; Rebender, général allemand, qu'il venait de faire maréchal; et le marquis d'Orméa, alors ambassadeur à Rome. D'Orméa était un homme sans naissance, que Victor-Amédée, qui lui trouvait de l'adresse, avait tiré de la misère. Ce ministre lui avait rendu le service de terminer des différends avec la cour de

Rome, qui avaient duré une grande partie de son règne, et d'obtenir d'elle un concordat plus favorable que Victor n'eût pu l'espérer. Il ne savait pas que d'Orméa ayant prodigué l'argent au cardinal Coscia (Cuisse), qui gouvernait Benoît XIII, Coscia avait fait lire un concordat au pape, et lui en avait fait signer un autre. Le marquis d'Orméa rappelé de Rome, et placé dans le ministère, forma dès son arrivée le projet d'être le maître. Il craignait peu les autres ministres, qu'il parvint bientôt à rendre suspects ou inutiles ; mais le roi Victor était un obstacle à son ambition ; on lui envoyait tous les jours un bulletin qui renfermait la note de tout ce que les différents bureaux avaient fait, et dans les affaires importantes, son fils paraissait ne décider que d'après lui.

L'hiver qui suivit son abdication, le roi Victor eut une attaque d'apoplexie dont il resta défiguré. Son fils n'alla point le voir, parce que lui-même s'y opposa ; mais il lui écrivit pour l'engager à choisir sa retraite en Piémont, plus près de Turin et dans un climat plus doux. Le bulletin avait été interrompu pendant la maladie de Victor, et on ne lui en envoya plus après sa convalescence. D'Orméa prit sur lui de cesser cet usage, éluda les ordres du roi Charles qui voulait donner à son père cette marque de respect, et finit par l'en dégoûter.

Le roi Victor fut irrité de ce procédé. Son fils se proposa de le voir à Chambéry, en allant aux eaux. Il lui envoya d'abord deux ministres lui rendre compte des affaires de leurs départements. Victor les

écouta, les remercia de leur attention pour lui, mais refusa de croire qu'il dût leur confiance aux ordres de son fils; il le traita, lorsqu'il le vit, avec la même humeur et la même dureté qu'il lui avait prodiguées dans son enfance, et ne cacha au marquis d'Orméa et à Delborgo, autre ministre alors uni avec d'Orméa, ni son mépris, ni sa haine, ni le désir qu'il avait de détromper son fils, et d'obtenir de lui leur disgrâce.

A son retour, le roi Charles revit son père; il en fut encore plus maltraité. Il devait rester quinze jours avec lui. D'Orméa sentit que tôt ou tard Victor se rendrait maître de son humeur, et que sa perte serait le résultat d'une conférence paisible entre le père et le fils. Alors il cherche à effrayer le jeune roi, à lui persuader qu'il n'est pas en sûreté dans le château de son père; que sa liberté est en danger, sa vie exposée à un mouvement de violence; il le détermine à partir à cheval au milieu de la nuit. La reine le suit quelques jours après, et Victor lui-même part pour le Piémont avec sa femme; il s'arrête à Montcarlier, et mande à son fils que, d'après le conseil qu'il lui avait donné de se rapprocher de Turin et de ne plus s'exposer au climat rigoureux de la Savoie, il a quitté Chambéry, et attend qu'il lui donne une nouvelle retraite. La première entrevue fut très-violente, et les menaces contre les ministres redoublèrent. D'Orméa vit qu'il n'avait plus à choisir qu'entre sa perte et celle du roi Victor; mais comment faire consentir un fils, jeune, accoutumé au respect et à la crainte, à faire arrêter

son père, à soulever, par cette violence, l'Europe entière contre lui? Il supposa que le roi Victor avait formé le projet de remonter sur le trône, tirant parti de quelques mots qui lui étaient échappés. Fosquieri, gouverneur de Turin, avait été séduit, ainsi que le marquis de Rivarol; le roi Victor avait fait une tentative pour s'introduire dans la citadelle. Il avait eu des entretiens avec des médecins et des apothicaires de la cour; tout annonçait le complot le plus funeste. Il fallait ou rendre ces complots inutiles, en s'assurant de la personne de Victor, ou lui céder le trône; action qui, suivant ces indignes conseillers, avilirait le roi Charles aux yeux de toutes les puissances, et le ferait regarder comme incapable de régner. Cependant Mahomet II, qui remit deux fois le trône à son père, avait laissé un assez grand nom. Obsédé par ses ministres qui ne lui laissaient aucun relâche, et qui tous étaient les instruments d'Orméa, quoique jaloux de lui et le haïssant, le roi Charles céda; il ordonna d'arrêter son père.

Au milieu de la nuit, des grenadiers, les uns armés de baïonnettes, les autres portant des flambeaux, entrent dans la maison où était Victor; on brise à coups de hache la porte de sa chambre qui se remplit de soldats. Il était couché avec sa femme. On lui signifie l'ordre de son fils; dédaignant de parler aux officiers, il s'adresse aux grenadiers : *Et vous*, leur dit-il, *avez-vous oublié le sang que j'ai versé à votre tête pour le service de l'État?* Ils ne répondirent que par leur silence; s'obstinant à ne point obéir, on l'arrache de son lit et des bras de sa

femme qu'il tenait embrassée; on la traîne dans une chambre voisine; sa chemise déchirée l'exposait tout entière aux yeux des soldats. Victor consent enfin à se faire habiller; on le porte dans une voiture; il aperçoit en sortant les gardes de son fils, qu'on lui avait donnés, par honneur, les jours précédents. *Vous avez bien fait votre devoir*, leur dit-il. La voiture était entourée d'un détachement de dragons du régiment de son fils. *On a pris toutes les précautions*, dit-il en les reconnaissant, et il se laissa placer dans la voiture. Un colonel des satellites voulut y monter avec lui; ce colonel était un homme de fortune. Victor le repoussa avec la main. *Apprenez*, lui dit-il, *que, dans quelque état que soit votre roi, vous n'êtes pas fait pour vous asseoir à côté de lui.* On le conduisit à Revole, dans une maison dont on avait fait griller les fenêtres, et où il était entouré de gardes et d'espions. Sa femme fut conduite dans la forteresse de Ceva, où l'on n'enfermait que des femmes perdues.

Le marquis Fosquieri, le marquis de Rivarol, deux médecins, un apothicaire, furent arrêtés pour achever de tromper le roi et pour en imposer au peuple; mais bientôt après on fut obligé de les relâcher. On ne trouva, dans la cassette du roi Victor, aucun papier qui annonçât des projets; et trente mille livres, reste d'un quartier de sa pension, payé quelques jours auparavant, étaient tout son trésor. Tels avaient été les préparatifs de la prétendue révolution.

Louis XV, petit-fils du roi Victor, pouvait prendre

la défense de son grand-père; il se serait couvert de gloire en marchant lui-même à son secours à la tête d'une armée. La nation eût applaudi à cette guerre; l'Europe eût respecté ses motifs. Comment le roi Charles, sans alliés au milieu d'un peuple qui avait cessé de haïr un prince malheureux et ne se souvenait plus que de sa prison, ne pouvant compter ni sur ses troupes, ni sur les commandants de ses places, ni sur la noblesse, eût-il pu résister aux premières nouvelles de la résolution de son neveu? Il eût vu l'abîme où l'ingratitude et la scélératesse d'Orméa l'avaient plongé; et cette victime immolée à son père eût rétabli la paix et lui eût rendu sa gloire.

Le cardinal de Fleury n'avait qu'une politique faible ou machiavéliste; le garde des sceaux Chauvelin n'avait point un génie plus élevé. Ils ne furent frappés que de la crainte d'obliger le roi Charles de s'unir avec l'empereur. La nature, le devoir, l'honneur furent sacrifiés à un intérêt qui même n'existait pas, et ils portèrent la pusillanimité jusqu'à ne pas oser faire demander, au nom du roi de France, qu'on adoucît la prison de son grand-père, tandis que le roi Charles et ses deux ministres étaient dans les plus grandes inquiétudes sur le parti que la France pourrait prendre.

Fleury avait peut-être des motifs plus personnels; il craignait de rapprocher Louis XV de son aïeul : il n'ignorait pas que Victor-Amédée blâmait sa conduite; le soin qu'il avait d'éloigner le roi des affaires, de ne lui laisser voir, ni ses troupes, ni ses places

de guerre, ni ses provinces, de favoriser sa timidité naturelle, qui l'empêchait de parler à ses sujets ou aux étrangers.

Quelques mois après, on transporta le roi Victor à Moncarlier. Revole était placé sur le grand chemin de France à Rome, à la vue du palais de Turin, dans les campagnes où le roi chassait tous les jours. Un étranger que le roi Victor avait traité avec cette affabilité franche, qui plaît tant dans les rois, fut le seul qui osât s'intéresser à son infortune; il fit sentir à d'Orméa combien toutes ces circonstances rendaient plus odieuse encore la prison de ce malheureux prince. On lui rendit sa femme, à qui d'Orméa défendit, sous peine de la vie, d'avouer qu'elle eût été enfermée au château de Ceva. Il mourut la même année. Dans ses derniers jours, il demandait à voir son fils, promettant de ne lui faire aucun reproche. D'Orméa eut le crédit d'empêcher une entrevue qui pouvait le perdre, en apprenant au roi que toute cette horrible catastrophe était l'ouvrage de son ministre. Telle fut la fin de Victor-Amédée, victime d'un sujet qu'il avait comblé de biens. Les malheurs du père et du fils doivent apprendre aux princes à quels revers, à quels crimes involontaires ils s'exposent, lorsque, plus frappés des talents que de la probité, ils comptent la vertu pour rien dans le choix de ceux qu'ils élèvent aux grandes places.

Nous avons cru ces détails intéressants; c'est, d'ailleurs, un devoir de détruire des calomnies accréditées, même contre la mémoire des morts. On avait accusé Victor d'inconstance, sa femme d'ambition,

et tous deux du projet de troubler leur pays pour satisfaire leur ambition. Ils ne furent coupables que de trop de sensibilité aux outrages d'un sujet ingrat. Pourquoi ne pas apprendre à ceux que le récit de cet événement indigne ou attendrit, que le roi Charles-Emmanuel fut trompé lui-même, qu'il ne sut que lorsqu'il n'en était plus temps, et l'innocence des démarches de son père, et l'insolente cruauté de ses persécuteurs? Pourquoi ne pas dévouer le vrai coupable au jugement de la postérité?

AMOUR SOCRATIQUE (1).

On nous permettra de faire ici quelques réflexions sur un sujet odieux et dégoûtant, mais qui malheureusement fait partie de l'histoire des opinions et des mœurs.

Cette turpitude remonte aux premières époques de la civilisation: l'histoire grecque, l'histoire romaine ne permettent point d'en douter. Elle était commune chez ces peuples avant qu'ils eussent formé une société régulière, dirigée par des lois écrites.

Cela suffit pour expliquer par quelle raison ces lois ont paru la traiter avec trop d'indulgence. On ne propose point à un peuple libre des lois sévères contre une action, quelle qu'elle soit, qui y est devenue habituelle. Plusieurs des nations germaniques

(1) Voltaire, tome XXXVII, p. 259.

eurent longtemps des lois écrites qui admettaient la composition pour le meurtre. Solon se contenta donc de défendre cette turpitude entre les citoyens et les esclaves; les Athéniens pouvaient sentir les motifs politiques de cette défense, et s'y soumettre : c'était d'ailleurs contre les esclaves seuls, et pour les empêcher de corrompre les jeunes gens libres, que cette loi avait été faite; et les pères de famille, quelles que fussent leurs mœurs, n'avaient aucun intérêt de s'y opposer.

La sévérité des mœurs des femmes dans la Grèce, l'usage des bains publics, la fureur pour les jeux où les hommes paraissaient nus, conservèrent cette turpitude de mœurs, malgré les progrès de la société et de la morale. Lycurgue, en laissant plus de liberté aux femmes, et par quelques autres de ses institutions, parvint à rendre ce vice moins commun à Sparte que dans les autres villes de la Grèce.

Quand les mœurs d'un peuple deviennent moins agrestes, qu'il connaît les arts, le luxe, les richesses, s'il conserve ses vices, il cherche du moins à les voiler. La morale chrétienne, en attachant la honte aux liaisons entre les personnes libres, en rendant le mariage indissoluble, en poursuivant le concubinage par des censures, avait rendu l'adultère commun; comme toute espèce de volupté était également un péché, il fallait bien préférer celui dont les suites ne peuvent être publiques, et par un renversement singulier, on vit de véritables crimes devenir plus communs, plus tolérés et moins honteux dans l'opinion que de simples faiblesses. Quand les Occidentaux com-

mencèrent à se policer, ils imaginèrent de cacher l'adultère sous le voile de ce qu'on appelle galanterie; les hommes avouaient hautement un amour qu'il était convenu que les femmes ne partageraient point; les amants n'osaient rien demander, et c'était tout au plus après dix ans d'amour pur, de combats, de victoires remportées dans les jeux, etc., qu'un chevalier pouvait espérer de trouver un moment de faiblesse. Il nous reste assez de monuments de ce temps, pour nous montrer quelles étaient les mœurs que couvrait cette espèce d'hypocrisie. Il en fut de même à peu près chez les Grecs devenus polis; les liaisons intimes entre des hommes n'avaient plus rien de honteux; les jeunes gens s'unissaient par des serments, mais c'étaient ceux de vivre ou de mourir pour la patrie; on s'attachait à un jeune homme au sortir de l'enfance, pour le former, pour l'instruire, pour le guider; la passion qui se mêlait à ces amitiés était une sorte d'amour, mais d'amour pur. C'était seulement sous ce voile, dont la décence publique couvrait les vices, qu'ils étaient tolérés par l'opinion.

Enfin, de même que l'on a souvent entendu chez les peuples modernes faire l'éloge de la galanterie chevaleresque, comme d'une institution propre à élever l'âme, à inspirer le courage, on fit aussi chez les Grecs l'éloge de cet amour qui unissait les citoyens entre eux.

Platon dit que les Thébains firent une chose utile de le prescrire, parce qu'ils avaient besoin de polir leurs mœurs, de donner plus d'activité à leur âme,

à leur esprit, engourdis par la nature de leur climat et de leur sol. On voit qu'il ne s'agit ici que d'amitié pure. C'est ainsi que, lorsqu'un prince chrétien faisait publier un tournoi où chacun devait paraître avec les couleurs de sa dame, il avait l'intention louable d'exciter l'émulation de ses chevaliers et d'adoucir leurs mœurs; ce n'était point l'adultère, mais seulement la galanterie qu'il voulait encourager dans ses États. Dans Athènes, suivant Platon, on devait se borner à la tolérance. Dans les États monarchiques, il était utile d'empêcher ces liaisons entre les hommes; mais elles étaient dans les républiques un obstacle à l'établissement durable de la tyrannie. Un tyran, en immolant un citoyen, ne pouvait savoir quels vengeurs il allait armer contre lui; il était exposé sans cesse à voir dégénérer en conspirations les associations que cet amour formait entre les hommes.

Cependant, malgré ces idées, si éloignées de nos opinions et de nos mœurs, ce vice était regardé chez les Grecs comme une débauche honteuse, toutes les fois qu'il se montrait à découvert, et sans l'excuse de l'amitié ou de liaisons politiques. Lorsque Philippe vit sur le champ de bataille de Chéronée, tous les soldats qui composaient le *bataillon sacré*, le *bataillon des amis* à Thèbes, tués dans le rang où ils avaient combattu : *Je ne croirai jamais*, s'écria-t-il, *que de si braves gens aient pu faire ou souffrir rien de honteux*. Ce mot d'un homme souillé lui-même de cette infamie, est une preuve certaine de l'opinion générale des Grecs.

A Rome, cette opinion était plus forte encore :

plusieurs héros grecs, regardés comme des hommes vertueux, ont passé pour s'être livrés à ce vice, et chez les Romains, on ne le voit attribué à aucun de ceux dont on nous a vanté les vertus; seulement il paraît que chez ces deux nations on n'y attachait ni l'idée de crime, ni même celle de déshonneur, à moins de ces excès qui rendent le goût même des femmes une passion avilissante. Ce vice est très-rare parmi nous, et il y serait presque inconnu, sans les défauts de l'éducation publique.

Montesquieu prétend qu'il est commun chez quelque nations mahométanes, à cause de la facilité d'avoir des femmes; nous croyons que c'est *difficulté* qu'il faut lire.

ANCRE (Pierre d') (1).

On trouve dans un livre de Pierre d'Ancre dédié à Sillery, chancelier sous Henri IV, des détails très-curieux sur les sorciers. Ce Pierre d'Ancre avait eu l'imbécillité et la barbarie d'en faire brûler un grand nombre. La plupart avouaient dès les premiers interrogatoires. Quoique interrogés à part, ils s'accordaient sur les circonstances des soupers qu'ils avaient faits avec le diable. Les ragoûts étaient noirs. Les femmes qui avaient eu ses faveurs convenaient : *Quod diaboli membrum esset nigrum, rigidum, quasi ferreum, squammis duris involutum; quod diaboli sperma esset frigidum, glaciale.* Voilà de singulières propriétés

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 296.

pour le diable et de tristes jouissances. Ces gens, à force de causer entre eux, étaient-ils parvenus à rêver les mêmes extravagances? Allaient-ils réellement à une assemblée où quelques fripons avaient disposé cet appareil magique et jouaient le rôle de diables? C'est ce que Pierre d'Ancre aurait pu savoir, s'il avait été moins imbécile. Songeons que du temps de Henri IV, la vie, l'honneur, les biens des citoyens dépendaient de magistrats qui croyaient que le diable avait du sperme, que ce sperme était froid, et félicitons-nous de vivre dans un autre siècle.

ANCRE (LA MARÉCHALE D') (1).

L'avocat général Lebret m'a dit (au cardinal de Richelieu) que les imputations qu'on faisait à la défunte étaient si frivoles, et les preuves si faibles, que, quelques sollicitations qu'on lui fît, qu'il était nécessaire pour l'honneur et la sûreté de la vie du roi, qu'elle mourût, il ne voulut jamais donner ses conclusions à la mort, que sur l'assurance qu'il eut, par la propre bouche de Luynes, qu'étant condamnée, le roi lui donnerait sa grâce.

Elle mourut avec courage au milieu des larmes du peuple, dont son malheur, et l'avide cruauté de ses ennemis, avaient changé les sentiments.

Le 2 juin 1617, l'évêque de Mâcon, portant la parole au nom du clergé assemblé, dit au roi : que

(1) Voltaire, tome XXV, p. 220.

la première action de son règne lui ayant mérité le nom de juste, il doit faire rendre aux églises catholiques les biens des églises protestantes de Béarn. Ainsi l'on vit un évêque louer un prince d'avoir commis un assassinat, afin d'obtenir de lui la permission de commettre un vol.

Un homme, accusé d'avoir écrit un libelle contre Luynes, fut rompu vif; un autre, qui en avait fait une copie, fut pendu.

On en roua un troisième, sous prétexte qu'il avait voulu assassiner la reine mère. Mais au contraire, c'était Luynes qu'il voulait assassiner; il s'en était ouvert à un espion de Luynes, qui faisait semblant d'en être ennemi; et pour ne pas rendre cet espion suspect au parti de la reine, Luynes imagina de substituer un projet contre la reine à un projet contre lui. On eut la précaution d'ordonner de brûler le procès de ce malheureux avec son corps. Il était prêtre, et l'espion qui le dénonçait était un homme de la cour.

On poursuivit avec fureur Bardin, secrétaire d'État sous Conchini. Enfermé à la Bastille, il fut interrogé par des conseillers d'État. Luynes montra ses réponses au conseiller du grand conseil, Lasnier, qui promit, d'après ces pièces, de faire rendre un arrêt de mort contre Bardin : Lasnier et la Greslière furent nommés ses rapporteurs. Bardin demanda d'être renvoyé au parlement, en sa qualité de secrétaire du roi. On lui refusa son renvoi. Il est singulier qu'en France on crût alors avoir besoin d'un privilége pour demander ce qui, dans tous les pays, est le

droit de chaque citoyen. Bardin protesta contre les réponses extrajudiciaires qu'il avait faites aux conseillers d'État. Ses protestations ne furent pas écoutées. Luynes sollicita ouvertement tous les juges. Ceux qui résistèrent à la corruption, crurent être obligés, pour le sauver, de le condamner à un bannissement; exemple qu'imitèrent depuis les juges du surintendant Fouquet. Cependant déjà une voix de plus l'avait condamné à la mort, lorsqu'un des juges s'évanouit; revenu à lui, on le ramena dans l'assemblée : « Messieurs, dit-il, vous voyez en quel état j'ai été : Dieu m'a fait voir la mort, qui est une chose si horrible et si effroyable, que je ne puis me porter à condamner un innocent comme celui-ci de qui il s'agit. J'ai ouï quelques opinions qui vont au bannissement; s'il y en a quelqu'une plus douce, je prie le conseil de me le dire, afin que j'en sois. » Alors les jeunes conseillers revinrent presque tous à l'avis du bannissement; le président de Bercy, seul parmi les présidents, se joignit à eux, et Bardin fut sauvé.

ANDRA (L'ABBÉ),

PROFESSEUR D'HISTOIRE A TOULOUSE (1).

Dans le temps de la destruction des jésuites, on eut en France une légère velléité de perfectionner l'éducation. On imagina donc d'établir une chaire

(1) Voltaire, tome XVII, p. 198.

d'histoire à Toulouse. L'abbé Andra, qui en fut chargé, se servit de l'*Essai sur l'esprit et les mœurs des Nations*, dont il eut soin de retrancher les faits qui pouvaient rendre la tyrannie du clergé trop odieuse, mais il conserva les principes de raison et d'humanité qu'il croyait utiles. Le bas clergé de Toulouse jeta de grands cris. L'archevêque, intimidé, se crut obligé de se joindre aux persécuteurs de l'abbé Andra. Le clergé de France avait dressé, vers le même temps (en 1770), un avertissement aux fidèles contre l'incrédulité. C'était un ouvrage très-curieux, où l'on établissait qu'il n'y avait rien de plus agréable que d'avoir beaucoup de foi, et que les prêtres avaient rendu un grand service aux hommes en leur prenant leur argent, parce qu'un homme misérable, qui meurt sur un fumier, avec l'espérance d'aller au ciel, est le plus heureux du monde. On y citait avec complaisance, non-seulement Tertullien, qui, comme on sait, est mort hérétique et fou, mais je ne sais quelles rapsodies d'un rhéteur, nommé Lactance, dont on faisait un père de l'Église. Ce Lactance, à la vérité, avait écrit qu'on ne peut rien savoir en physique; mais en même temps il ne doutait pas que le vent ne fécondât les cavales, et il expliquait par là le mystère de l'incarnation. D'ailleurs, il s'était rendu l'apologiste des assassinats par lesquels la race abominable de Constantin reconnut les bienfaits de la famille de Dioclétien. En adressant cet ouvrage aux fidèles de son diocèse, l'archevêque de Toulouse insista sur le scandale qu'avait donné le malheureux professeur d'histoire.

Aussitôt les pénitents, les dévotes, le bas clergé, qui avaient eu quelques années auparavant la consolation de faire rouer l'innocent Calas, se mirent à crier *haro* sur l'abbé Andra. Il ne put résister à tant d'indignités. Il tomba malade et mourut. Cette mort fut un des grands chagrins que M. de Voltaire ait essuyés. Elle lui arrachait encore des larmes peu de jours avant sa mort. Depuis ce temps, on enseigne aux Toulousains l'histoire de Daniel; ils y apprennent que leurs ancêtres étaient infâmes et détestables; et il est défendu, sous peine d'un mandement, de leur dire que c'est aux dépouilles des comtes de Toulouse et des malheureux Albigeois que le clergé de Languedoc doit ses richesses et son crédit, qui n'est appuyé que sur ses richesses.

ANGLAIS.

Sur la conduite que le zèle de la religion fait tenir aux Anglais (1).

Les Anglais, si dociles sous la maison de Tudor, firent une guerre opiniâtre à Charles Ier, par zèle de religion; ils chassèrent Jacques II, son fils, sur le simple soupçon qu'il songeait à rétablir la religion romaine; mais les circonstances avaient changé : Henri VIII éprouva peu de résistance, parce qu'il n'attaqua que la hiérarchie ecclésiastique, dont les abus avaient révolté tous les peuples : sous Édouard, la religion protestante devint aisément la dominante :

(1) Voltaire, tome XVIII, p. 477.

elle avait fait des progrès rapides sous le règne de Henri VIII, malgré les persécutions; et Rome ne reconnaissant, pour catholiques, que ceux qui reconnaissaient son autorité, tous ceux qui avaient approuvé la révolution de Henri VIII se trouvèrent protestants sans le vouloir. Le règne de Marie fut court; elle étonna la nation par des supplices, mais elle ne la changea point, et il fut aisé à Élisabeth de rétablir le protestantisme. Enfin, lorsqu'à force de disputer, on eut bien établi la distinction entre les différentes croyances, lorsque les persécutions eurent forcé les dissidents à se réunir en sectes bien distinctes, tout changement de religion devint plus difficile en Angleterre qu'ailleurs; elle n'eut la paix qu'après que la tolérance de toutes les communions chrétiennes fut bien établie; et même, tant que les lois pénales contre les catholiques subsisteront, tant que l'entrée du parlement restera fermée aux non conformistes, cette paix ne sera fondée que sur l'indifférence pour la religion; indifférence qui est moins grande en Angleterre que dans aucun autre pays. En 1780, les compatriotes de Locke et de Newton ont donné à l'Europe étonnée le spectacle d'un incendie allumé au nom de Dieu.

ANGLETERRE.

Sur la loi d'Angleterre, qui punit de mort tout larcin au-dessus de douze sous (1).

Cette loi n'est pas exécutée. L'usage est ou d'éluder la loi, ou de s'adresser au roi pour qu'il change la peine. Presque partout les mœurs sont plus douces que les lois, qui ont été faites dans des temps où les mœurs étaient féroces. Il est singulier que l'Angleterre, où les premiers de la nation sont si éclairés, laisse subsister une si grande quantité de lois absurdes. Elles ne sont plus exécutées, il est vrai; mais elles forcent la nation à laisser à la puissance exécutrice le droit de modifier ou d'enfreindre la loi.

ANGLETERRE.

Sur la dette de l'Angleterre et de la France (2).

La dette immense de l'Angleterre et de la France prépare à ces deux nations, non une ruine totale ou une décadence durable, mais de longs malheurs et peut-être de grands bouleversements. Cependant, en supposant ces dettes égales (et celle de l'Angleterre est plus forte), la France aurait encore de grands avantages. 1° Quoique la supériorité de sa richesse réelle ne soit point proportionnelle à celle de l'éten-

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 271.
(2) Voltaire, tome XXXIX, p. 445.

due de son territoire et du nombre de ses habitants, cette supériorité est très-grande. 2° L'agriculture, l'industrie et le commerce n'y étant pas aussi près qu'en Angleterre du degré de perfection et d'activité qu'on peut atteindre, leurs progrès peuvent procurer de plus grandes ressources. La suppression des corvées, celle des jurandes pour les métiers, comme pour le commerce; la liberté du commerce des blés, des vins, des bestiaux, en un mot les lois faites en 1776, et celles qu'on préparait alors, auraient changé en peu d'années la face de la France. 3° La dette foncière en France étant en très-grande partie à cinq pour cent et au delà, tout ministre éclairé et vertueux que l'on croira établi dans sa place, trouvant à emprunter à quatre pour cent, lorsqu'il n'empruntera que pour rembourser, pourra diminuer l'intérêt de cette partie de la dette d'un cinquième et au delà, et former de cela seul un fonds d'amortissement. 4° La vente des domaines, et celle des biens du clergé qui appartiennent à l'État, est une ressource immense qui manque encore à l'Angleterre. La publicité des opérations peut aussi avoir lieu en France; et si la confiance doit être plus grande en Angleterre, parce que les membres du parlement sont eux-mêmes intéressés à ce que la nation soit fidèle à ses engagements, d'un autre côté ces mêmes membres du parlement ont beaucoup plus d'intérêt à ce que les finances soient mal administrées, que n'en peuvent avoir les ministres du roi de France.

ANGOS (LE CHEVALIER D') (1).

M. le chevalier d'Angos, savant astronome, a observé avec soin, pendant plusieurs jours, un lézard à deux têtes, et il s'est assuré que le lézard avait *deux volontés* indépendantes, dont chacune avait un pouvoir presque égal sur le corps, qui était unique. Quand on présentait au lézard un morceau de pain, de manière qu'il ne pût le voir que d'une tête, cette tête voulait aller chercher le pain, et l'autre voulait que le corps restât en repos.

ANQUETIL.

Sur son ouvrage intitulé : Intrigue du cabinet, etc., *publié en 1780, 4 volumes in-12* (2).

Dans un ouvrage publié par un moine, en 1780, on lit que Ravaillac était un *fanatique d'État;* et on ajoute que ces *fanatiques d'État* sont très-dangereux, et beaucoup plus communs qu'on ne pense.

Il est clair que Ravaillac n'était et ne pouvait être qu'un *fanatique de religion ;* ce n'était point du tout un Timoléon, un Brutus, un Sidney, un Padilla, un Nassau, un Tell, un chef d'insurgents, mais un fou à qui les moines avaient tourné la tête. Quand Brutus soufflait le feu, il ne voyait pas de petits Jupi-

(1) Voltaire, tome XXXVII, p. 211.
(2) Voltaire, tome XXVI, p. 202.

ters sortir de son soufflet, comme Ravaillac voyait de petites hosties sortir du sien. M. le prieur de Château-Renard ne persuadera à personne que Henri IV ait été assassiné par l'effet du zèle patriotique, ni que ce zèle soit très-commun, et encore moins qu'il soit dangereux.

ANTHROPOPHAGES (1).

Depuis le temps où M. de Voltaire a écrit cette histoire (*Essai sur les mœurs, chapitre* 196, *histoire du Japon au dix-septième siècle*), les voyageurs ont trouvé des anthropophages dans plusieurs îles de la mer du Sud. Il paraît résulter de leurs observations que cet usage s'abolit peu à peu chez ces peuples, à mesure que le temps amène quelques progrès dans leur civilisation. Les peuples qui mangent quelques-uns de leurs ennemis dans une espèce de fête barbare, sont encore en assez grand nombre; mais il est très-rare d'en trouver qui tuent leurs ennemis pour les manger. Ce sont deux degrés de barbarie bien distincts, dont le premier a précédé l'autre qui paraît n'être qu'un reste de l'ancien usage. Au reste, on n'a trouvé chez aucun de ces peuples l'usage de faire brûler vivants les hommes qui ne sont pas de l'avis des autres, ni celui de faire mourir les prisonniers dans les supplices; ces coutumes paraissent appartenir exclusivement aux théologiens d'Europe et aux sauvages de l'Amérique septentrionale.

(1) Voltaire, tome XIX, p. 344.

APOCALYPSE (1).

Un savant moderne a prétendu prouver que la bête de l'Apocalypse n'est autre chose que l'empereur Caligula. Le nombre 666 est la valeur numérale des lettres de son nom. Ce livre est, selon l'auteur, une prédiction des désordres du règne de Caligula, faite après coup, et à laquelle on ajouta des prédictions équivoques de la ruine de l'empire romain. Voilà par quelle raison les protestants, qui ont voulu trouver dans l'Apocalypse la puissance papale et sa destruction, ont rencontré quelques explications très-frappantes.

ATHÉES (2).

Si l'on entend par athée un homme qui, rejetant toute religion particulière, ne connaît pas la religion naturelle, il y en a eu un grand nombre dans tous les temps. Ils ont été communs parmi les hommes puissants de tous les pays, et surtout parmi les prêtres de toutes les religions. Le monde a été sans interruption la proie de scélérats imbéciles qui croyaient tout, dirigés par des scélérats hypocrites qui ne croyaient rien. Cette espèce d'athéisme osa se montrer presque ouvertement en Italie vers le seizième siècle : c'est alors qu'on imagina d'ériger l'hypocrisie et le mensonge en système de morale, et d'établir

(1) Voltaire, tome XXXVII, p. 407.
(2) Voltaire, tome XVIII, p. 215.

que la croyance des fables religieuses est un frein salutaire pour la méchanceté humaine; et, à la honte de la raison, ce système a encore des partisans.

Quant aux philosophes qui nient l'existence d'un Être suprême, ou n'admettent qu'un Dieu indifférent aux actions des hommes, et ne punissant le crime que par ses suites naturelles, la crainte et les remords; et aux sceptiques qui, laissant à l'écart ces questions insolubles et dès lors indifférentes, se sont bornés à enseigner une morale naturelle, ils ont été très-communs dans la Grèce, dans Rome; et ils commencent à le devenir parmi nous. Mais ces philosophes ne sont pas dangereux. Le crime est une bête féroce que la religion enchaîne ou excite à son gré; la raison seule peut l'étouffer dès sa naissance.

Observons cependant avec quel soin M. de Voltaire saisit toutes les occasions d'annoncer aux hommes un Dieu vengeur des crimes; et apprenons à connaître la bonne foi des faiseurs de libelles, qui l'ont accusé de détruire les fondements de la morale, et qui l'ont fait croire à force de le répéter.

AUBE (Richer d'),

neveu de Fontenelle (1).

Il était ancien intendant de Soissons, homme fort instruit, mais si contredisant, que tout le monde le fuyait. C'est lui dont il est parlé dans les *disputes* de M. de Ruhlières.

(1) Voltaire, tome XIV, p. 318.

Outre ce neveu, M. de Fontenelle avait encore un frère qui était prêtre. Quelqu'un lui demandait un jour ce que faisait son frère : *Le matin il dit la messe, et le soir il ne sait ce qu'il dit.*

(M. d'Aube est auteur de l'ouvrage intitulé : *Essais sur les principes du Droit et de la Morale.* Paris, 1743, in-4°.)

AXIOME.

Sur l'axiome : *Tout ouvrage démontre un ouvrier* (1).

La preuve de l'existence de Dieu, tirée de l'observation des phénomènes de l'univers, dont l'ordre et les lois constantes semblent indiquer une unité de dessein, et par conséquent une cause unique et intelligente, est la seule à laquelle M. de Voltaire se soit arrêté, et la seule qui puisse être admise par un philosophe libre des préjugés et du galimatias des écoles. L'ouvrage intitulé : *Du principe d'Action*, contient une exposition de cette preuve à la fois plus frappante et plus simple que celles qui ont été données par des philosophes qu'on a crus profonds, parce qu'ils étaient obscurs et éloquents, parce qu'ils étaient exagérateurs. On pourrait demander maintenant quelle est pour nous, par l'état actuel de nos connaissances sur les lois de l'univers, la probabilité que ces lois forment un système uni et régulier ; et ensuite la probabilité que ce système régulier

(1) Voltaire, tome XXXII, p. 97.

est l'effet d'une volonté intelligente ? Cette question est plus difficile qu'elle ne paraît au premier coup d'œil.

BAYLE.

Sur l'éloge de Bayle, *proposé par l'académie de Toulouse* (1).

L'académie de Toulouse proposa, il y a quelques années, l'éloge de Bayle pour sujet d'un prix ; mais les prêtres toulousains écrivirent en cour, et obtinrent une lettre de cachet qui défendit de dire du bien de Bayle. L'académie changea donc le sujet de son prix, et demanda l'éloge de saint Exupère, évêque de Toulouse.

BAYLE.

Sur l'opinion de Bayle, *que si l'on eût fait Henri IV eunuque, il eût pu effacer la gloire des Alexandre et des César* (2).

Ce passage du Dictionnaire de Bayle, ainsi qu'un grand nombre d'autres, ne peut être regardé que comme une plaisanterie.

Il est certain qu'un prince qui profite de l'impunité que son rang lui assure, pour priver un de ses sujets de sa femme, commet un acte de tyrannie : l'adultère est un crime pour un souverain comme pour un particulier ; mais les circonstances qui aug-

(1) Voltaire, tome XXXVIII, p. 244.
(2) Voltaire, tome XIX, p. 2.

mentent ou diminuent la gravité du crime, sans en changer la nature, rendent celui-ci bien plus grave dans un roi que dans un homme privé.

Il faut avouer encore qu'un prince dont les passions sont publiques, peut s'avilir, soit par l'influence que sa faiblesse donne à ses maîtresses, soit par les actions indignes de lui où l'amour peut l'entraîner, soit même par le ridicule dont peuvent le couvrir les infidélités ou l'insolence de ses maîtresses.

Cependant de toutes les passions des rois, l'amour est encore la moins funeste à leurs peuples. Ce n'est point Marie Touchet qui a conseillé la Saint-Barthélemi; madame de Montespan n'a point contribué à la révocation de l'édit de Nantes. Ce ne sont point les maîtresses de Louis XV ou de son premier ministre qui ont fait donner l'édit de 1724. Les confesseurs des rois ont fait bien plus de mal à l'Europe que leurs maîtresses.

Observons enfin que l'amour des plaisirs et la chasteté sont également compatibles avec toutes les vertus et tous les vices, toutes les grandes actions et tous les crimes.

BEAUVAIS (Jean de),

CRÉÉ PAR LOUIS XV, ÉVÊQUE DE SENEZ (1).

Jean de Beauvais, après avoir insulté à la vérité et à la raison dans son oraison funèbre, comme c'est l'usage, insulta de plus à la mémoire du roi son bien-

(1) Voltaire, tome XLVII, p. 364.

faiteur. Il comptait avoir un meilleur évêché, et il se trompa. On voyait alors des hommes qui avaient flatté Louis XV pendant sa vie, et qu'il avait comblés de biens, déchirer sa mémoire, et témoigner de sa mort une joie indécente. Les gens qu'on appelle philosophes, et que ce prince, trompé par la calomnie, avait plus laissé persécuter qu'il ne les avait encouragés, furent alors les seuls qui lui rendissent quelque justice. On leur reproche d'oser juger les rois pendant qu'ils règnent, mais ils savent les respecter, et durant leur vie, et même lorsqu'ils ont cessé de régner; ils savent qu'il y a autant de bassesse à insulter un pouvoir qui n'est plus, qu'à flatter la main qu'on craint, ou dont on espère.

BERNARD (Samuel) (1).

Samuel Bernard était d'une vanité ridicule, comme la plupart des gens qui ont fait une fortune inespérée. On obtenait tout de lui en le flattant. Dans la guerre de la succession, il refusa son crédit à Desmarest. On le fit venir à Marly; Louis XIV ordonna de lui en montrer toutes les beautés : on le mena sur le passage du roi, qui lui dit quelques mots. Après dîner, il dit à Desmarest : *Monsieur, quand je devrais tout perdre, dites au roi que toute ma fortune est à lui.*

(1) Voltaire, tome XIII, p. 20.

BIGAMIE (1).

Dans tout pays où la polygamie n'est point permise, la bigamie est un véritable délit, puisque le bigame commet un faux dans un acte public. Il trompe la femme qu'il épouse la seconde. C'est une action très-réfléchie : cette action doit donc être punie, mais c'est la superstition, c'est l'idée d'un sacrilége, de la profanation d'un sacrement, idée étrangère à l'ordre civil, qui a fait établir la peine de mort. C'est encore là une des barbaries qui tirent leur origine de la théologie. Il n'y a pas longtemps qu'un grave magistrat proposa de faire brûler vive une hermaphrodite qui s'était mariée comme garçon, et que les médecins déclarèrent être une femme. *Elle avait*, disait-il, *profané le sacrement de mariage.*

BILLETS (2).

Le crédit des billets ne peut être fondé que sur la confiance qu'ils peuvent, à volonté, être échangés pour de l'argent; et cette confiance est fondée sur celle que la banque dont ils partent est en état de payer à chaque instant ceux qui seraient présentés. La confiance est donc précaire, lorsque la masse de ces billets surpasse la somme que cette banque peut rassembler en peu de temps. Les billets sont aux emprunts pour les États, ce que les billets à vue sont aux

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 312.
(2) Voltaire, tome XXI, p. 237.

contrats ou aux billets ordinaires des particuliers. Vous pouvez prêter à un homme une somme à peu près équivalente à sa fortune; vous ne prendrez, au lieu d'argent comptant, un billet sur lui que jusqu'à la concurrence de la somme que vous croyez qu'il pourra rassembler, au moment de votre demande. Ces billets sont utiles, 1° parce qu'ils procurent à un État une somme égale à leur valeur dont il ne paye point l'intérêt, et qu'il est sûr de ne jamais rembourser, tant que la confiance durera. 2° Ils servent nécessairement, en diminuant la nécessité des transports d'argent, à diminuer les frais de banque pour l'État comme pour les particuliers, et à faire baisser le taux de ces frais. Mais ils ont un grand désavantage, celui de mettre la foi publique, les fonds de l'État, la fortune des particuliers à la merci de l'opinion d'un moment. Ainsi, dans un gouvernement éclairé et sage, on n'en aurait jamais que ce qui est nécessaire pour la facilité du commerce et des affaires particulières.

BLOIS.

Sur les premiers états de Blois, en 1576 (1).

On commençait alors en Europe à s'apercevoir que les hommes avaient des droits antérieurs et supérieurs à toutes les lois positives. A la vérité, au lieu de chercher ces droits dans la nature, on les cherchait dans la Bible, dans la mythologie, dans les lois des républiques grecques, dans les coutumes des

(1) Voltaire, tome XXVI, p. 133.

peuples barbares. La science retardait les progrès de la raison. Cependant on sentit, aux états de Blois, que le roi, n'étant pas obligé d'assembler les états généraux à des époques fixes, et conservant dans l'intervalle le pouvoir de faire des lois, il devenait absolu, à moins que les états ne donnassent à des corps perpétuels le droit de refuser ou de modifier les édits. On choisit les corps qui, composés de seigneurs, de prêtres et de gradués, étaient une image en raccourci des trois états du royaume. Si les parlements opposaient de la résistance à des édits justes et utiles à la nation, le roi pouvait appeler de leur refus aux états généraux. On est trop éclairé maintenant, pour ne pas voir que ce système des états de Blois n'était propre qu'à faire de la France une aristocratie, gouvernement toujours d'autant plus tyrannique, que les membres de l'aristocratie sont moins considérables par eux-mêmes. Il était plus simple de rendre les états généraux périodiques, et de ne regarder comme loi que ce qui serait adopté par eux. Si le duc de Guise eût voulu le bien de l'État, il eût pu faire ce changement, mais il ne voulait qu'avilir Henri III, et flatter le parlement dont il croyait avoir besoin.

BOIS-GUILLEBERT (1).

Bois-Guillebert n'était pas un écrivain mépri-

(1) Voltaire, tome XXI, p. 221.

sable. On trouve dans ses ouvrages des idées sur l'administration et sur le commerce, fort supérieures à celles de son siècle. Il avait deviné une partie des vrais principes de l'économie politique. Mais ces vérités étaient mêlées avec beaucoup d'erreurs. Son style, qui a quelquefois de la force et de la chaleur, est souvent obscur et incorrect. On peut le comparer aux chimistes du même temps. Plusieurs eurent du génie, firent des découvertes; mais la science n'existait pas encore, et ils laissèrent à d'autres l'honneur de la créer.

BONNET.

Sur les absurdités que trouvait Voltaire *dans la* Palingénésie (1).

Monsieur Bonnet, célèbre naturaliste, connu par un excellent ouvrage sur les feuilles des plantes, par la découverte d'un puceron hermaphrodite, et par des observations sur la reproduction des parties des animaux, avait eu le malheur de faire quelques ouvrages ridicules de métaphysique et de théologie, dans les instants où la faiblesse de sa vue ne lui permettait pas de faire des observations. Il parlait quelquefois avec mépris de M. de Voltaire dans ces ouvrages, et dans ses lettres à l'anatomiste Haller, qui avait aussi le malheur d'être théologien. M. de Voltaire prend ici la liberté de se moquer d'une des

(1) Voltaire, tome XXXIII, p. 306.

plus plaisantes rêveries métaphysico-théologiques qui soient échappées au savant naturaliste.

BOYER.

Sur l'Archimage nommé Yébor (Boyer) *devant lequel Zadig fut accusé* (1).

Anagramme de Boyer, théatin, confesseur de dévotes titrées, évêque par leurs intrigues, qui n'avaient pu réussir à le faire supérieur de son couvent; puis précepteur du dauphin, et enfin ministre de la feuille, par le conseil du cardinal Fleury, qui, comme tous les hommes médiocres, aimait à faire donner les places à des hommes incapables de les remplir, mais aussi incapables de se rendre dangereux. Ce Boyer était un fanatique imbécile qui persécuta M. de Voltaire dans plus d'une occasion.

CALAS.

Sur une servante de cet infortuné (2).

En 1767, la servante catholique de l'infortuné Calas s'étant cassé la jambe, les zélés imaginèrent de répandre le bruit qu'elle était morte des suites de sa chute, et qu'elle avait déclaré en mourant que son maître était coupable du meurtre de son fils. Ce

(1) Voltaire, tome XLIV, p. 16.

(2) Voltaire, tome XXX, p. 252.

bruit fut adopté avidement par les pénitents et le reste de la populace de Toulouse. Fréron, dont la plume était vendue à toutes les calomnies que l'esprit de fanatisme avait intérêt d'accréditer, inséra cette nouvelle dans ses feuilles périodiques. Il importait de la détruire, non-seulement pour l'honneur de la famille de Calas, mais pour sauver celle de Sirven, qui demandait alors justice contre un jugement également ridicule et inique, que le fanatisme avait inspiré à un juge imbécile.

Cette anecdote est une preuve de ce que le faux zèle ose se permettre, de la bassesse avec laquelle les insectes de la littérature se prêtent à ces infâmes manœuvres, de ce qu'enfin on aurait à craindre, même dans notre siècle, si le zèle éclairé qui anime les amis de l'humanité, pouvait cesser un moment d'avoir les yeux ouverts sur les crimes du fanatisme et les manœuvres de l'hypocrisie.

Nous avons cru devoir joindre ici cette déclaration aux autres pièces relatives à l'affaire de Calas : elle est également nécessaire, et pour compléter cette funeste histoire, et pour montrer que c'est moins à l'erreur personnelle des juges, qu'à l'atrocité de l'esprit persécuteur, qu'il faut attribuer le meurtre de ce père infortuné.

CASSINI (Jacques) (1).

M. Jacques Cassini, mort en 1756, avait trouvé,

(1) Voltaire, tome LIII, p. 304.

en 1701, par sa mesure des degrés du méridien de Paris à Collioure, qu'ils décroissaient en approchant du pôle : il en conclut d'abord, mais faussement, que la terre était aplatie vers les pôles; et M. de Fontenelle, dans l'extrait qu'il donna du mémoire de M. Cassini, parut adopter la fausse conclusion de cet astronome. (Mémoires de l'Académie pour l'année 1701.) Cette erreur a été corrigée dans la nouvelle édition qu'on a faite des premières années de ces Mémoires. Ce fut un ingénieur, nommé des Roubais, qui s'en aperçut le premier, et qui donna un mémoire à ce sujet dans les journaux de Hollande.

CENSURE (1).

La censure est très-bonne, en général, pour maintenir dans un peuple les préjugés utiles à ceux qui gouvernent; pour conserver dans un corps tous les vices qui naissent de l'esprit de corps : la censure fut établie à Rome par le sénat, pour contre-balancer le pouvoir des tribuns. Elle était un instrument de tyrannie. On prit les mœurs pour prétexte; on profita de la haine naturelle du peuple pour les riches. La crainte d'être dégradé par le censeur doit être d'autant plus terrible, qu'on est plus sensible à l'honneur, aux distinctions, aux prérogatives. Des hommes guidés par la vertu riraient des jugements des censeurs, et emploieraient leur éloquence à faire abolir cet établissement ridicule.

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 382.

CHAMVALLON.

Sur le règlement de cet archevêque de Paris, en 1693, relatif aux mariages et sépultures, homologué au parlement (1).

Cette taxe est fort augmentée; mais nous doutons que ces augmentations aient été homologuées. On a imaginé de faire jouer dans les enterrements le rôle de confesseur du mort, à un prêtre qui est dans un costume particulier, et auquel on donne un écu. Quand le malade est mort sans confession, quelquefois on accorde le confesseur, pour éviter le scandale et gagner l'écu; d'autres fois l'Église aime mieux le scandale que l'écu. C'est un moyen de décrier une famille honnête auprès de la canaille de la paroisse, qui est dans la main des prêtres, parce que les laïques ont encore la bêtise de les charger de la distribution de leurs aumônes.

Il y a longtemps qu'on se plaint de cette avidité du clergé. *Baptiste Mantouan*, général des carmes, au xve siècle, dit dans ses poésies :

Venalia nobis
Templa, sacerdotes, altaria, sacra, coronæ,
Ignis, thura, preces, cœlum est venale, Deusque.

Un poëte du siècle dernier a traduit ces vers de la manière suivante :

Chez nous tout est vénal : prêtres, temples, autels,
L'*Oremus* à voix basse, et les chants solennels;
La terre des tombeaux, l'hymen et le baptême,
Et la parole sainte, et le ciel, et Dieu même.

(1) Voltaire, tome XLIII, p. 302.

CHARGES.

Sur les charges *que l'on créait dans* l'ancien régime (1).

Le contrôleur général Pontchartrain, depuis chancelier, est un des ministres qui ont le plus employé ce moyen d'obtenir des secours momentanés; c'est lui qui disait : *La Providence veille sur ce royaume; à peine le roi a-t-il créé une charge, que Dieu crée sur-le-champ un sot pour l'acheter.*

CHARLES IX (2).

On a prétendu que Charles IX était l'auteur d'un livre sur la chasse. Il est très-vraisemblable que si ce prince eût moins cultivé l'art de tuer les bêtes, et n'eût point pris dans les forêts l'habitude de voir couler le sang, on eût eu plus de peine à lui arracher l'ordre de la Saint-Barthélemi. La chasse est un des moyens les plus sûrs pour émousser dans les hommes le sentiment de la pitié pour leurs semblables; effet d'autant plus funeste, que ceux qui l'éprouvent, placés dans un rang plus élevé, ont plus besoin de ce frein.

(1) Voltaire, tome XLII, p. 382.
(2) Voltaire, tome XLIII, p. 125.

CHARLES PREMIER,

ROI D'ANGLETERRE. *Sur sa condamnation* (1).

On a conservé les actes de cette procédure. Un tribunal légitime qui condamnerait un garnement à un mois de Bicêtre, sur une pareille instruction, commettrait un acte de tyrannie : et si on ajoute que ni suivant le droit particulier d'Angleterre, ni (en supposant alors les Anglais absolument libres) suivant aucun principe de droit public qu'un homme de bon sens puisse admettre, ce tribunal ne pouvait être regardé comme légitime, on aura une idée juste de ce jugement extraordinaire.

Charles répondit avec une modération et une fermeté qui honorent sa mémoire, et qui contrastent avec la dureté et la mauvaise foi de ses juges.

On prétend que des voleurs de grand chemin se sont avisés quelquefois de condamner en cérémonie, avant de les assassiner, des juges qui étaient tombés entre leurs mains. Rien ne ressemble mieux à la conduite de Cromwell et de ses amis. Il a fallu toute l'atrocité du fanatisme pour que cette sentence ne soulevât point tous les partis, et que l'indignation générale n'en rendît pas l'exécution impossible; et le fanatisme seul en a pu faire l'apologie.

(1) Voltaire, tome XIX, p. 192.

CHARLES II.

Sur sa conduite envers les meurtriers de son père (1).

Charles II eût montré une meilleure politique en ne permettant aucune recherche contre ces misérables, et en ne leur laissant pas l'honneur de mourir avec un courage qui diminuait l'horreur de leur crime. Il eût été plus noble de vaincre Cromwell que de faire traîner son cadavre sur la claie. On a prétendu que Charles II avait même payé des assassins pour faire périr quelques-uns des meurtriers qui s'étaient retirés dans les pays étrangers. Cette conduite augmenta la haine du parti qui avait détrôné son père, parti dont les restes troublèrent son règne, et contribuèrent à l'expulsion de sa famille.

CLERGÉ.

Sur les biens ci-devant possédés par le clergé (2).

Cet usage était moins un abus que le faible correctif d'un abus très-important. Le prince devrait sans doute réunir à son domaine et employer au service public les biens possédés par le clergé, en payant aux seuls ecclésiastiques utiles, même suivant les principes de la religion, c'est-à-dire, aux évêques et aux curés, des appointements réglés par

(1) Voltaire, tome XIX, p. 206.
(2) Voltaire, tome XIX, p. 61.

l'État, comme ceux de toutes les autres fonctions publiques, ou bien en laissant à la piété des fidèles le soin de pourvoir à leurs besoins, comme dans les premiers siècles de l'Église : mais tant que ce nouvel ordre ne sera point établi, n'est-il pas évident qu'il est plus raisonnable d'employer une abbaye à doter une fille ou à lever un régiment, qu'à enrichir un prêtre, un moine ou une religieuse?

N'est-il pas étrange que la construction des églises et des presbytères, l'entretien des moines mendiants, les appointements des aumôniers des troupes et des vaisseaux, soient à la charge des peuples; qu'un clergé d'une richesse immense ait recours, pour bâtir des églises, à la ressource honteuse des loteries; qu'il se fasse payer de toutes les fonctions qu'il exerce; qu'il vende pour douze ou quinze sous, à qui veut les acheter, les mérites infinis du *corps et du sang de Jésus-Christ?*

Une partie des biens de l'Église a été destinée par les donateurs au soulagement des pauvres; y aurait-il une meilleure manière de les soulager, que de vendre ces biens pour payer les dettes de l'État, et pouvoir abolir des impôts onéreux?

Une autre partie a été donnée dans des vues d'instruction publique; pourquoi donc ne doterait-on pas avec des abbayes, des établissements nécessaires pour l'éducation? Pourquoi n'en donnerait-on pas aux académies, aux colléges de droit et de médecine? Pourquoi ne récompenserait-on pas avec une abbaye, l'auteur d'un livre utile, d'une découverte importante, sans l'assujettir à la ridicule obligation de

porter l'habit d'un état dont il ne fait aucune fonction, ou de se faire sous-diacre dans l'espérance d'avoir part aux grâces ecclésiastiques, ce qui est une véritable simonie?

CLIMAT.

Sur son influence (1).

On a peut-être attribué trop d'influence au climat. Il paraît que partout la société humaine a été formée par de petites peuplades qui, après s'être plus ou moins civilisées, ont fini par se réunir ou par être absorbées dans de grands empires. La différence la plus réelle est celle qui existe entre les Européens et le reste du globe : et cette différence est l'ouvrage des Grecs. Ce sont les philosophes d'Athènes, de Milet, de Syracuse, d'Alexandrie, qui ont rendu les habitants de l'Europe actuelle supérieurs aux autres hommes. Si Xerxès eût vaincu à Salamine, nous serions peut-être encore des barbares.

COLBERT (2).

Un négociant consulté par lui sur ce qu'il devait faire pour encourager le commerce, lui répondit : *Laisser faire, et laisser passer;* et il avait raison.

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 408.
(2) Voltaire, tome XXI, p. 193.

Colbert fit précisément le contraire ; il multiplia les droits de toute espèce, prodigua les règlements en tout genre. Quelques artistes instruits lui ayant donné des mémoires sur la méthode de fabriquer différentes espèces de tissus, sur l'art de la teinture, etc., il imagina d'ériger en lois ce qui n'était que la description des procédés usités dans les meilleures manufactures ; comme s'il n'était pas de la nature des arts de perfectionner sans cesse leurs procédés : comme si le génie d'invention pouvait attendre, pour agir, la permission du législateur ; comme si les produits des manufactures ne devaient pas changer, suivant les différentes modes de se vêtir, de se meubler ! On condamnait à des peines infamantes les ouvriers qui s'écarteraient des règlements établis pour fixer la largeur d'une étoffe, le nombre des fils de la chaine, la nature de la soie, du fil qu'on devait employer : et on a longtemps appelé ces règlements ridicules et tyranniques, une protection accordée aux arts. On doit pardonner à Colbert d'avoir ignoré des principes inconnus de son temps, et même longtemps après lui ; mais ces condamnations rigoureuses, cette tyrannie qui érige en crimes des actions légitimes en elles-mêmes, ne peuvent être excusées.

(1) Les opinions sur Colbert sont si opposées entre elles, ses admirateurs l'ont placé si haut, ses détracteurs l'ont ensuite tant rabaissé, qu'il n'existe peut-être pas un seul livre où il soit mis à sa véritable place.

(1) Voltaire, tome X, p. 254.

Pour juger un ministre, il faut examiner ses lois et ses opérations, les rapprocher des circonstances, de l'histoire de son temps, et surtout des lumières de ses contemporains. Si un homme d'État a montré de l'humanité et de la justice; si, quoique gêné par les circonstances et par les événements, il a eu le bonheur du peuple pour premier objet; s'il a prouvé qu'il avait les mêmes lumières que les hommes éclairés de son siècle, on doit respecter sa mémoire, et lui pardonner de n'avoir été ni supérieur aux événements, ni au-dessus de ses contemporains.

Colbert, fils d'un marchand, d'abord commis d'un négociant, puis clerc de notaire, devint intendant du cardinal Mazarin. Fouquet avait été surintendant dans les dernières années de la vie du cardinal; son administration était également onéreuse et corrompue.

Des traitants inventaient de nouveaux offices, de nouveaux droits sur les consommations, réveillaient d'anciennes prétentions domaniales, inventaient des priviléges exclusifs, des lettres de maîtrise; faisaient revivre des arrérages d'impôts. Fouquet agréait ces projets, et en vendait le produit aux inventeurs moyennant une somme payée comptant. Le gouvernement, alors très-faible, protégeait peu ces traitants; mais comme ils ne donnaient qu'une petite partie de la valeur de ce qu'on leur accordait, ils gagnaient encore beaucoup. Des parts dans les profits, ou une somme d'argent, décidaient de la préférence que le premier ministre et le surintendant accordaient aux faiseurs de projets. Ces emplois su-

balternes, et les détails de cette corruption, furent la première école de Colbert. Le cardinal le recommanda, en mourant, au roi, comme un homme qui lui serait utile.

Le premier soin de Colbert fut de chercher à perdre Fouquet. Il lui était aisé de montrer à Louis XIV que ce ministre n'était qu'un homme vain, uniquement occupé de soutenir ses profusions par des moyens ruineux, et ne sachant qu'emprunter. Mais ce n'était pas sa disgrâce, c'était sa perte que ses ennemis voulaient, parce que Fouquet, disgracié, eût pu éclairer le roi sur la conduite passée de Colbert et des autres ministres.

Cependant Fouquet était procureur général, et ne pouvait être jugé que par le parlement. Ce droit n'est, à la vérité, que le droit commun de tout citoyen; mais il est bien moins facile de le violer contre un procureur général. On persuada à Fouquet de vendre sa charge, et d'en faire porter le prix au trésor royal. La voix publique accusa Colbert de cette perfidie. On peignit ensuite Fouquet à Louis XIV comme un homme dangereux, qui avait fait fortifier Belle-Ile, qui avait des trésors, des troupes et des partisans. Louis le crut. L'indiscrétion de Fouquet, qui avait voulu acheter mademoiselle de la Vallière, dans le temps même où elle résistait au roi, lui rendaient le surintendant odieux.

La perte de Fouquet fut donc résolue, et l'on employa, pour l'arrêter, une dissimulation qu'on aurait à peine pardonnée à Henri III, s'il eût voulu faire arrêter le duc de Guise, tant on avait trompé

Louis XIV sur la prétendue puissance du malheureux surintendant. Il fut jugé par des commissaires. Séguier, son ennemi déclaré, fut un de ses juges, ainsi que Pussort, allié de Colbert. Le Tellier le persécutait avec violence. On disait alors : *Le Tellier a plus d'envie que Fouquet soit pendu, mais Colbert a plus peur qu'il ne le soit pas.* La commission ne prononça qu'un bannissement perpétuel; ceux des juges qui, par leur fermeté, empêchèrent les autres d'aller plus loin, furent disgraciés; et on obtint du roi que Fouquet, qui aurait pu, du fond de sa retraite, démasquer ses ennemis, serait mis dans une prison perpétuelle. C'est sous ces auspices que Colbert parvint au ministère.

Ses premières opérations furent la remise des arrérages des tailles. Le trésor ne sacrifiait, par cet arrangement, que ce qu'il ne pouvait espérer de recouvrer. A la vérité, on joignit à cette remise une diminution de tailles; mais elle fut bientôt remplacée, et au delà, sous une autre forme.

On retrancha le quatrième des rentes, c'est-à-dire qu'on fit banqueroute d'un quart de ce que le roi devait aux rentiers.

Depuis cette époque, on compta les années de l'administration de Colbert par des impôts et par des emprunts. Il est vrai que l'on prétend qu'il s'opposa aux emprunts; que même le premier président ayant proposé à Louis XIV un emprunt au lieu d'un impôt qu'il voulait établir, et le roi l'ayant accepté, Colbert dit au premier président : *Vous venez d'ouvrir une plaie que vos petits-fils ne verront pas refer-*

mer. Si ce trait est vrai, Colbert avait bien vu; mais il n'en est pas plus excusable, à moins qu'on n'établisse comme un principe de morale qu'il est permis à un ministre de faire le mal, lorsque ce mal lui est nécessaire pour conserver sa place.

Quant aux impôts, la forme la plus onéreuse au peuple fut constamment préférée. Le Code des aides, celui des gabelles, que Colbert publia, sont un monument d'absurdité et de tyrannie. Il est impossible de porter plus loin le mépris des hommes; il est impossible que le ministre qui a écrit ce Code eût conservé quelques sentiments d'humanité ou de justice. Dans ses règlements sur les manufactures, on érigea en loi ce qui n'était que l'avis des fabricants habiles sur la manière de fabriquer, et on soumit à des peines corporelles et infamantes les ouvriers qui ne se conformeraient pas à ces opinions. Enfin, Colbert n'ayant plus d'expédients, imagina de faire une opération sur les petites monnaies, et de soumettre à des droits les denrées qui servent à la subsistance du petit peuple de Paris. Il mourut, et son enterrement fut troublé par la populace, que ces dernières opérations avaient révoltée, et qui voulait déchirer son corps.

Tel fut Colbert; et nous n'avons rien dit qui ne soit prouvé, ou par l'histoire, ou par la suite même de ses lois. Comment donc cet homme eut-il une si grande réputation? comment M. de Voltaire, l'ami de l'humanité, l'a-t-il appelé le *premier des humains ?* C'est ce qui nous reste à expliquer.

Colbert établit de la régularité dans la recette des

impôts, et de l'ordre dans les dépenses. Cet ordre n'était pas de l'économie : les citoyens étaient toujours vexés, mais les vexations étaient moins arbitraires : les grands, les propriétaires riches étaient ménagés ; le peuple souffrait seul ; et ses cris, étouffés par une administration vigilante et rigoureuse, n'étaient pas entendus au milieu des fêtes de la cour.

La France, depuis les malheurs de François Ier jusqu'à la paix des Pyrénées, avait été dans un état de trouble et de désastre : ses frontières, menacées et envahies, les guerres de religion, les guerres des grands contre Richelieu et Mazarin, la puissance des seigneurs dans les provinces ; toutes ces causes s'opposaient également à l'industrie du cultivateur et à celle de l'artisan. Personne n'osait et même ne pouvait faire d'avances, ni pour la culture, ni pour des entreprises de manufactures. Le commerce extérieur n'avait pu s'établir ; le commerce intérieur était languissant. On commença à respirer après la paix des Pyrénées ; les frontières étaient en sûreté ; la paix régnait dans l'intérieur des provinces.

L'autorité du roi ne souffrait plus de partage, et les vexations particulières cessèrent d'être à craindre. Plus la nation avait été épuisée, plus ses progrès durent être rapides ; et il était naturel qu'on attribuât à Colbert ce qui était l'ouvrage des circonstances.

Colbert parut avoir encouragé le commerce et les manufactures, parce qu'il fit beaucoup de lois sur ces objets, et qu'on lisait dans le préambule, qu'elles avaient pour objet de favoriser le commerce et les manufactures.

La France n'avait jamais eu de marine ; elle en eut une sous Colbert, non que ce ministre eût des connaissances dans la marine ; mais il dépensa beaucoup, et il eut le bonheur de trouver des officiers de mer habiles, audacieux et entreprenants.

Plusieurs Français tentèrent des établissements dans les deux Indes ; et, tantôt en les encourageant, tantôt en profitant de leur ruine, Colbert parvint à établir quelques colonies qui, bien que faibles et mal administrées, paraissaient, aux yeux des Français, alors peu instruits, avoir augmenté leur puissance et leurs richesses.

Enfin, Colbert, en favorisant les beaux-arts, en protégeant les gens de lettres, se fit des partisans qui célébrèrent ses louanges. La persécution qu'il suscita contre Saint-Évremond, l'exclusion des grâces de la cour, par laquelle la Fontaine fut puni de son attachement pour Fouquet, la dureté de Colbert envers Charles Perrault, son injustice à l'égard de Charles Patin, annonçaient une âme étroite et dure, peu sensible aux arts, et seulement frappée de la vanité de les protéger : mais à peine ces petitesses furent-elles remarquées ; l'Académie des sciences établie, de grands voyages utiles aux sciences entrepris aux frais du roi, l'Observatoire construit, subjuguèrent les esprits.

Colbert mourut, et ses successeurs le firent regretter. Ils n'eurent pas d'autres principes d'administration ; ils augmentèrent les impôts, et parurent moins [illegible] encore du bonheur du peuple. Les manu-

[illegible]merce, furent aussi mal administrés

et moins encouragés. La marine tomba; la première guerre qui suivit sa mort fut mêlée de revers, et la seconde fut malheureuse.

Enfin, plus Louvois était haï, plus Colbert, son rival, gagnait dans l'opinion; sa conduite envers Fouquet fut presque oubliée; on lui pardonna une fortune immense et le faste de sa maison de Sceaux, en les comparant à la fortune scandaleuse d'Émery, aux prodigalités de Fouquet, et aux richesses des traitants de la guerre de la succession.

A la mort de Louis XIV, la réputation de Colbert augmenta encore; les principes de l'administration des finances, du commerce et des manufactures étaient inconnus; et lorsqu'on commença en France à s'occuper de ces objets, ce fut pour adopter sur ces matières l'opinion de Colbert.

On se plaignait de n'avoir plus de marine, et sous lui la marine avait été florissante.

On regrettait la magnificence de la cour de Louis XIV; on sentait les maux qu'avait causés la rigueur exercée contre les protestants, et l'on croyait que Colbert les avait protégés; on était dégoûté de la guerre, et Colbert passait pour s'être opposé à la guerre.

Les dépenses excessives qu'il faisait pendant la paix, pour satisfaire le goût de Louis XIV, paraissaient des moyens de faire fleurir, dans l'État, les arts de luxe, d'animer les manufactures, de rendre les étrangers tributaires de notre industrie.

Ce n'était pas après les opérations de Law et le haussement excessif des monnaies, qu'on pouvait re-

procher à Colbert les retranchements des rentes et une faible augmentation dans la valeur du marc d'argent.

M. de Voltaire trouva donc la réputation de Colbert établie, et il suivit l'opinion de son siècle : on ne peut lui en faire un reproche. Ce qui, dans un homme occupé d'études politiques, serait une preuve d'ignorance, ou d'un penchant secret pour des principes oppresseurs, n'est qu'une erreur très-pardonnable dans un écrivain qui a cru pouvoir s'en rapporter à l'opinion des hommes les plus éclairés de l'époque où il écrivait; et lorsque c'est l'amour des arts, de la paix et de la tolérance qui a inspiré cette erreur, il y aurait de l'injustice à ne point la pardonner. Depuis ce temps, la science de l'administration a fait des progrès, ou plutôt elle a été créée, du moins en France; et Colbert a été traité avec d'autant plus de sévérité, que l'enthousiasme avait été plus vif.

On aurait tort, sans doute, de lui reprocher d'avoir ignoré ce que personne ne savait de son temps. On doit louer son application au travail, son exactitude; mais ni sa conduite envers Fouquet, ni les moyens ruineux qu'il employa pour soutenir, aux dépens du peuple, le faste de la cour, ni la dureté de ses règlements pour les manufactures, ni la barbarie du code des aides et des gabelles, ni ses opérations sur les monnaies, ni les retranchements des rentes ne peuvent être excusés.

On peut le regarder comme un homme habile, mais non comme un homme de génie; ce nom ne

convient en politique qu'à ceux qui s'élèvent au-dessus des opinions et des idées même des hommes éclairés de leur siècle. On peut moins encore le regarder comme un homme vertueux; car ce nom n'est dû qu'au ministre qui n'a jamais sacrifié ni la nation à la cour, ni la justice à ses intérêts.

COLONIES DE L'ESPAGNE (1).

Le produit des colonies a été d'abord une richesse réelle pour le roi d'Espagne; mais le produit des mines est maintenant si peu au-dessus des frais d'exploitation, que l'impôt sur ces mines est presque nul. La mauvaise législation du commerce de ces colonies, et les vices de leur administration intérieure, les empêchent d'être utiles à la nation, soit comme moyen d'y augmenter la culture et l'industrie, soit comme des provinces dont l'union augmente la puissance de l'empire. Il n'y aurait d'ailleurs rien d'étonnant qu'une nation sacrifiât pendant des siècles ses intérêts réels à ses préjugés et à son orgueil. Mais il est très-vrai de dire que la dépopulation et la faiblesse de l'Espagne sont l'ouvrage de ses mauvaises lois, et non la suite de la possession de ses colonies.

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 149.

COMMANDANTS DES PLACES.

Sur l'usage de les punir, lorsqu'ils se rendent avant d'avoir soutenu trois assauts (1).

Cet usage, qui n'a point été réformé, est ancien, et n'a pu avoir pour origine qu'un enthousiasme exagéré de valeur, et une grande indifférence pour le sort des malheureux bourgeois qu'il dévouait à toutes les horreurs du pillage. Mais depuis que l'art des siéges s'est perfectionné, et qu'on a la précaution de détruire toutes les défenses d'une place avant d'y donner l'assaut, cette condition imposée aux gouverneurs n'est plus regardée que comme une chose de forme : et de nos jours, un officier qui, prenant une ville d'assaut, la livrerait au pillage, serait aussi déshonoré qu'il l'aurait été dans le siècle dernier, pour avoir refusé de servir de second dans un duel.

CONDÉ (LE PRINCE DE).

Sur l'arrestation de ce prince, ordonnée par Mazarin, pendant la guerre de la Fronde (2).

Le prince de Condé fut d'abord conduit à Vincennes, avec une escorte commandée par le comte de Miossens. L'abbé de Choisy rapporte dans ses Mémoires que la voiture du prince ayant cassé,

(1) Voltaire, tome XX, p. 371.
(2) Voltaire, tome XX, p. 266.

Condé dit à Miossens : *Voilà une belle occasion pour un cadet de Gascogne*, mais que Miossens fut fidèle à la reine. Cette anecdote ne peut être vraie; Miossens était d'Albret, du même nom que la mère de Henri IV, et ce n'était pas du prince de Condé qu'il pouvait attendre sa fortune. C'est le même que le maréchal d'Albret, qui fut depuis un des premiers protecteurs de madame de Maintenon.

Le comte d'Harcourt, de la maison de Lorraine, conduisit ensuite Condé au Havre; le prince étant avec lui dans la même voiture, lui fit cette chanson :

Cet homme gros et court,
Si fameux dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt
Tout rayonnant de gloire,
Qui secourut Casal, et qui reprit Turin,
Est devenu recors de Jules Mazarin.

CORPS.

Sur les reproches que l'on peut faire aux corps (1).

La justice oblige d'observer qu'on ne doit reprocher à un corps que les crimes qui lui ont été inspirés par l'intérêt ou par l'esprit de corps. On peut alors dire à ceux qui le composent : *Voilà ce que vos prédécesseurs ont fait, voilà ce que dans les mêmes circonstances on pourrait attendre de vous : l'esprit qui les animait n'est point éteint, votre inté-*

(1) Voltaire, tome XIX, p. 4.

rêt n'a pas changé; mais il n'est pas plus raisonnable de reprocher à des corps séculiers les crimes du fanatisme ou de la superstition, dont leurs prédécesseurs se sont souillés, que de reprocher les excès de la Saint-Barthélemi aux descendants des Tavanes ou des Guise.

(1) Ce que nous avons dit dans la note précédente, peut s'appliquer ici : la Sorbonne agissait alors d'après les principes d'intolérance admis par tous les théologiens, d'après l'intérêt de l'autorité ecclésiastique, l'esprit général du clergé; ainsi, tant qu'elle n'enseignera pas dans ses écoles que tout acte de violence temporelle exercé contre l'hérésie ou l'impiété est contraire à la justice, et par conséquent à la loi de Dieu; tant qu'elle n'enseignera point que le clergé ne peut avoir d'autre juridiction que celle qu'il reçoit de la puissance séculière, et qui conserve le droit de l'en priver, on est en droit de croire que la Sorbonne a conservé ses principes d'intolérance et de révolte.

D'ailleurs il n'est que trop public qu'elle n'a point rougi d'avancer hautement, dans la *censure de Bélisaire*, et plus récemment dans celle de l'*Histoire philosophique du commerce des deux Indes*, les principes des assassins et des bourreaux du seizième siècle.

Ainsi, autant il serait injuste de reprocher aux parlements leurs arrêts contre Henri IV, autant est-il raisonnable de reprocher à la Sorbonne son décret

(1) Voltaire, tome XIX, p. 6.

contre Henri III, ses décisions contre Henri IV, ses instructions au père Mathieu, etc., etc., etc.

COULEURS DANS LES RAYONS PRIMITIFS (1).

Un faisceau lumineux, quelque petit qu'il soit, est composé d'une infinité de rayons différemment réfrangibles; sans cela, en employant un prisme dont l'angle serait plus grand, on aurait sept cercles séparés, et non une image continue dont les côtés sont sensiblement des lignes droites.

Il est vrai que ce spectre continu semble n'offrir que sept couleurs distinctes; le passage d'une couleur à l'autre n'est nuancé que sur un très-petit espace, tandis que la couleur paraît pure sur une plus grande étendue du spectre. On pourrait donc soupçonner que la sensation de la couleur dépend d'une propriété des rayons, différente de leur degré de réfrangibilité. Newton paraît avoir cru qu'il n'y avait réellement que sept rayons : il semble souvent raisonner dans cette supposition : ses premiers disciples l'ont entendu dans ce sens; cependant, comme il avait senti, dans cette opinion, des difficultés insurmontables, il ne s'est jamais expliqué sur cet objet d'une manière précise.

Plusieurs auteurs n'ont admis que quatre couleurs : ils supprimaient les trois couleurs intermédiaires, pourpre, vert et orangé, comme produites par le

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 141.

mélange des deux couleurs voisines; ils étaient confirmés dans leur opinion par des expériences où on ne voit réellement que quatre couleurs; mais cette opinion est peu fondée : le bleu et le jaune font à la vérité du vert; mais si vous regardez sur un carton à travers un prisme, le vert formé par l'union des rayons jaunes et bleus, les deux couleurs se séparent, au lieu que si vous regardez sur ce même carton l'image éclairée par les rayons verts du prisme, vous allongerez l'image, mais elle restera verte.

Le prisme ne donne quatre couleurs seulement que lorsque la lumière est faible, ou trop peu étendue par le prisme; et si elle était encore plus faible, si l'image était moins étendue, on ne verrait qu'un spectre d'un blanc sale ou rougeâtre. C'est ainsi que la lumière d'une étoile paraît à travers un prisme. Si vous armez le prisme d'une forte lunette, alors le spectre de l'étoile vous montrera distinctement jusqu'à quatre couleurs, rouge, jaune, bleu et violet; avec une lunette plus faible, le jaune et le bleu disparaissent, et l'on voit du vert à la place. On doit à M. l'abbé Rochon ces expériences sur la lumière des étoiles, qui prouvent que cette lumière est de même nature que celle du soleil, que celle des corps terrestres embrasés.

Non-seulement la réfraction est différente dans les différents milieux, mais la différence de réfrangibilité des différents rayons n'est point proportionnelle dans ces milieux à la réfraction. Il en résulte que l'on peut, en combinant différents milieux, former des prismes où les rayons se réfractent sans se séparer,

et détruire les couleurs dans les lunettes, en employant des lentilles composées de plusieurs verres de différente nature. Cette idée que l'on doit à M. Euler, a produit les lunettes achromatiques, que plusieurs artistes habiles ont portées à un très-grand degré de perfection. M. l'abbé Rochon a trouvé, en appliquant les lunettes aux prismes, des moyens de mesurer avec une grande précision le rapport de la force réfractive des différents milieux, avec leur force dispersive, précision nécessaire pour la théorie des lunettes et pour leur construction.

Il y a des substances qui ont une double réfraction, en sorte que les objets qu'on regarde à travers un prisme formé de ces substances, paraissent doubles. Tel est le cristal de roche, le cristal d'Islande; et ces substances ont vraisemblablement cette propriété, parce qu'elles sont composées de lames hétérogènes placées les unes sur les autres; du moins on produit le même phénomène avec des verres artificiels ainsi disposés. Cette double réfraction a été employée avec beaucoup de succès par M. l'abbé Rochon, à la mesure des petits angles. L'instrument qu'il a inventé pour cet objet est très-ingénieux, et donne ces mesures avec la plus grande précision. Il peut servir aussi à mesurer des distances, sans avoir besoin d'employer des bases d'une grande étendue.

CRIMINELS.

Sur l'emploi qu'il serait possible d'en faire (1).

Il ne serait ni dispendieux, ni difficile d'employer les criminels d'une manière utile, pourvu qu'on ne les rassemblât point en grand nombre dans un même lieu. On pourrait les occuper dans les grandes villes à des travaux dégoûtants et dangereux, lorsqu'ils n'exigent ni adresse ni bonne volonté. On peut aussi les employer, dans les maisons où ils sont renfermés, à des opérations des arts qui sont très-pénibles ou malsaines. Des privations pour la paresse, des châtiments pour la mutinerie et le refus du travail, des adoucissements pour ceux qui se conduiraient bien, suffiraient pour maintenir l'ordre; et tous ceux qui sont valides gagneraient au delà de ce qu'ils peuvent coûter, si leur travail était bien dirigé.

CULTURES.

Sur les grandes et petites cultures (2).

La question de savoir si un grand terrain, cultivé par un seul propriétaire, donne un produit brut ou un produit net plus grand ou moindre que le même terrain partagé en petites propriétés, cultivées chacune par le possesseur, n'a point encore été com-

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 285.
(2) Voltaire, tome XL, p. 249.

plétement résolue. Il est vrai qu'en général, dans toute manufacture, plus on divise le travail entre des ouvriers occupés chacun d'une même chose, plus on obtient de perfection et d'économie. Mais jusqu'à quel point ce principe se peut-il appliquer à l'agriculture, ou plus généralement à un art dont les procédés successifs sont assujettis, à certaines périodes, à l'ordre des saisons?

DÉMOCRATIE (1).

Si l'on entend par démocratie une constitution dans laquelle l'assemblée générale des citoyens fait immédiatement les lois, il est clair que la démocratie ne convient qu'à un petit État. Mais si l'on entend une constitution où tous les citoyens, partagés en plusieurs assemblées, élisent des députés chargés de représenter et de porter l'expression générale de la volonté de leurs commettants à une assemblée générale qui représente alors la nation, il est aisé de voir que cette constitution convient à de grands États. On peut même, en formant plusieurs ordres d'assemblées représentatives, l'appliquer aux empires les plus étendus, et leur donner, par ce moyen, une consistance qu'aucun n'a pu avoir jusqu'ici, et en même temps cette unité de vues si nécessaire, qu'il est impossible d'obtenir d'une manière durable dans une constitution fédérative. Il serait possible même d'établir une

(1) Voltaire, tome XVII, p. 546.

forme de constitution telle, que toute loi, ou du moins toute loi importante, fût aussi réellement l'expression de la volonté générale des citoyens, qu'elle peut l'être dans le conseil général de Genève; et alors il serait impossible de ne pas la regarder comme une vraie démocratie.

DERHAM (1).

Derham, savant anglais, auteur de la *Théologie astronomique* et de quelques autres ouvrages qui ont pour objet de prouver l'existence de Dieu par le détail des merveilles de la nature: malheureusement lui et ses imitateurs se trompent souvent dans l'exposition de ces merveilles; ils s'extasient sur la sagesse qui se montre dans l'ordre d'un phénomène, et on découvre que ce phénomène est tout différent de ce qu'ils ont supposé; alors c'est ce nouvel ordre qui leur paraît un chef-d'œuvre de sagesse. Ce défaut commun à tous les ouvrages de ce genre les a décrédités. On sait trop d'avance que, de quelque manière que les choses soient, l'auteur finira toujours par les admirer.

DESCARTES (2).

On ne peut nier que, malgré ses erreurs, Descartes n'ait contribué aux progrès de l'esprit humain,

(1) Voltaire, tome XLIV, p. 156.

(2) Voltaire, tome XXVIII, p, 387.

1° par ses découvertes mathématiques qui changèrent la face de ces sciences; 2° par ses discours sur la méthode, où il donne le précepte et l'exemple; 3° parce qu'il apprit à tous les savants à secouer en philosophie le joug de l'autorité, en ne reconnaissant pour maîtres que la raison, le calcul et l'expérience.

DIEU.

Sur la preuve de l'existence de Dieu, *tirée des causes finales* (1).

Cette preuve est regardée par tous les théistes éclairés comme la seule qui ne soit pas au-dessus de l'intelligence humaine; et la difficulté entre eux et les athées se réduit à savoir jusqu'à quel point de probabilité on peut porter la preuve qu'il existe dans l'univers un ordre qui indique qu'il ait pour auteur un être intelligent. M. de Voltaire croyait, avec Fénelon et Nicole, que cette probabilité était équivalente à la certitude; d'autres la trouvent si faible, qu'ils croient devoir rester dans le doute; d'autres enfin ont cru que cette probabilité était en faveur d'une cause aveugle. Ce qui doit consoler ceux que ces contradictions affligent, c'est que tous ces philosophes conviennent de la même morale, et prouvent également bien qu'il ne peut y avoir de bonheur pour l'homme que dans la pratique rigoureuse de ses devoirs.

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 27.

DOMINIS (Antonio de) (1).

Antonio de Dominis fut une des plus illustres victimes de l'inquisition romaine. Il renonça à son archevêché, et se retira, vers 1603, en Angleterre, où il publia l'*Histoire du concile de Trente* de Frá-Paolo, son ami. Il s'occupa du projet de réconcilier les communions chrétiennes, projet qui fut celui d'un grand nombre d'esprits sages et amis de la paix, dans un siècle où les principes de la tolérance étaient inconnus. On trouva moyen de l'engager, en 1612, à retourner en Italie, en lui promettant qu'on se contenterait de la rétractation de quelques propositions soi-disant hérétiques, qu'on l'accusait d'avoir soutenues. Mais peu de temps après cette rétractation, on lui supposa d'autres crimes. Il fut mis au château Saint-Ange, où il mourut en 1625, âgé de 64 ans. Les inquisiteurs eurent la barbarie de le faire déterrer et de brûler son cadavre. Outre son ouvrage sur l'optique, il avait fait un livre intitulé *De Republicá christianá*, qui fut brûlé avec lui. Ce livre fut condamné par la Sorbonne, parce qu'il contenait des principes de tolérance et des maximes favorables à l'indépendance des princes séculiers. Fra-Paolo, plus sage que l'archevêque de Spalatro, resta toute sa vie à Venise, où il n'avait du moins à craindre que les assassins. Peu de temps après, l'illustre Galilée, l'honneur de l'Italie, fut forcé de demander pardon d'avoir découvert de nouvelles preuves du mouvement de la terre, et traîné

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 144.

en prison à l'âge de plus de 70 ans, par ordre des mêmes inquisiteurs.

Ne soyons donc pas étonnés, si on ne trouve pas un seul Romain parmi les hommes illustres en tout genre, qui, dans ces derniers siècles, ont fait honneur à l'Italie.

DUELS (1).

La douceur des mœurs, l'habitude de vivre dans la société, ont plus contribué que les lois à diminuer la fureur des duels. Louis XIV n'a réellement détruit que l'usage d'appeler des seconds. Ses lois n'ont pas empêché que de Stockholm à Cadix, tout gentilhomme qui refuse un appel, ou qui souffre une injure, ne soit déshonoré. Louis XIV lui-même n'eût ni osé, ni voulu forcer un régiment à conserver un officier qui eût obéi à ses édits. Établir la peine de mort contre un homme qui a prouvé qu'il préférait la mort à l'infamie, est une loi également absurde et barbare, digne, en un mot, de la superstition qui l'avait inspirée.

DUQUÈNE (2).

Duquêne fut mal récompensé, parce qu'il était protestant. Louis XIV le lui fit sentir un jour :

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 203.
(2) Voltaire, tome XX, p. 395.

Sire, lui répondit Duquêne, *quand j'ai combattu pour Votre Majesté, je n'ai pas songé si elle était d'une autre religion que moi.* Son fils, forcé de s'expatrier, après la révocation de l'édit de Nantes, se retira en Suisse, où il acheta la terre d'Eaubonne. Il y porta le corps de son père qu'il avait été obligé de faire enterrer en secret.

On lit sur son tombeau :

La Hollande a fait ériger un mausolée à Ruyter,
Et la France a refusé un peu de cendre à son vainqueur.

EAU (1).

L'eau est une substance qui reste dans l'état de liquidité à un degré de chaleur connu ; il faudrait, pour qu'elle se changeât en terre, que, sans perdre aucun de ses principes, ou sans se combiner avec un principe étranger, elle perdît cette propriété, soit par l'action du feu, soit par l'effet de la végétation. Si on met de l'eau distillée dans un vase de verre fermé hermétiquement, et qu'on l'expose à une chaleur modérée pendant un long temps, l'eau se trouble, diminue de volume, et on voit une terre fine et légère, qui, après être restée répandue dans la liqueur, se précipite au fond du vase. Mais on a observé que le vase était attaqué par l'eau, qu'il avait perdu de son poids, et que cette terre était produite,

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 264.

du moins à très-grande partie, par la combinaison de l'eau avec la substance du vase. Si l'on plante une branche de saule dans de l'eau distillée, et qu'on l'arrose avec de l'eau aussi distillée, elle croît et acquiert par conséquent plus de terre qu'elle n'en contenait d'abord. Mais cette quantité de terre est très-peu de chose; et comme l'eau distillée contient elle-même un peu de terre qui s'enlève dans la distillation, comme il peut s'en trouver aussi dans l'air que la plante absorbe, on peut expliquer cette augmentation de terre dans la plante, sans être obligé de recourir à une véritable transformation de l'eau. On pourrait dire aussi que l'eau, dans la végétation, perdant quelques-uns de ses principes, ou se combinant avec ceux que l'air peut fournir, devient une substance infusible à un degré de chaleur plus grand que celui qu'elle avait.

Les expériences, les observations ne prouvent donc point que l'eau se transforme en terre; cependant, dans les détails des expériences, il se présente plusieurs circonstances qui paraissent favorables à cette opinion.

ÉCLIPTIQUE (1).

Il est prouvé que l'obliquité de l'écliptique n'est point constante, et qu'elle éprouve une variation sensible dans l'espace d'un siècle; mais doit-on supposer que l'écliptique ait une révolution comme celle

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 380.

de la précession des équinoxes, ou un simple balancement, ou bien qu'outre ce balancement elle ait une tendance à se rapprocher du plan de Jupiter et de Saturne? Toutes ces combinaisons sont possibles, et ni les observations, ni le calcul ne peuvent nous apprendre encore laquelle mérite la préférence; il n'en faut pas être surpris : nous n'avons d'observations exactes que depuis un siècle environ, et il n'y a qu'un peu plus de trente ans que nous savons appliquer le calcul à ces grandes questions.

Au reste, le changement qui résulterait de cette révolution de l'écliptique, affecterait surtout la température des différentes parties du globe, la durée de leurs jours, les mouvements apparents des corps célestes, etc., mais influerait très-peu sur l'équilibre des fluides placés à la surface.

ÉDIT DE NANTES (1).

L'édit de Nantes avait les mêmes inconvénients que les édits de pacification du chancelier de l'Hospital. Ce n'était pas une loi de tolérance destinée à maintenir tous les membres de l'État dans le droit de professer librement la croyance et le culte qu'ils ont adopté; droit donné par la nature, droit auquel jamais un homme n'a pu renoncer sans être fou, et dont par conséquent aucune loi positive ne peut légitimement priver un seul citoyen, fût-elle portée

(1) Voltaire, tome XXVI, p. 191.

du consentement unanime de tous les autres; l'édit de Nantes n'était qu'un traité de paix entre les sectateurs des deux religions; et par conséquent il ne pouvait subsister qu'aussi longtemps que les forces des deux partis se contre-balanceraient.

ÉLECTRICITÉ (1).

Lorsqu'on approche deux corps dans lesquels l'électricité n'est pas en équilibre, il arrive qu'à l'instant où l'équilibre se rétablit, soit lentement, soit dans un seul instant, il se manifeste du feu; ce feu est visible dans l'air et dans le vide, produit de la chaleur, allume les corps inflammables, fond les métaux. Ce feu paraît moins simple que celui des rayons de lumière rassemblés au foyer d'un miroir; il a une odeur propre, et d'ailleurs il produit sur les corps qu'il traverse des effets chimiques, que les rayons du miroir ardent ne paraissent point produire. On peut observer que comme les corps changent de température sensible, en passant de l'état de solide à celui de liquide, de l'état de liquide à celui de vapeurs; de même ce changement influe sur leur état relativement à l'électricité. Le plus ou le moins de chaleur agit aussi sur l'électricité; la glace devient électrique par frottement comme le verre, à un certain degré de froid; le verre devient électrique par communication comme les métaux, à un certain degré de chaleur.

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 285.

On ne savait presque rien sur l'électricité en 1740.

ENCYCLOPÉDIE.

Sur l'opinion énoncée dans l'Encyclopédie, *art.* Population, *que les habitants de la France ne sont pas aussi nombreux qu'ils pourraient l'être depuis la réunion de plusieurs grandes provinces* (1).

Cette opinion s'est établie d'après d'anciens dénombrements vraisemblablement très-exagérés. Jamais la France n'a été mieux cultivée, et par conséquent plus peuplée que depuis la paix de 1763; mais on doit dire en même temps, qu'elle n'est peut-être pas encore parvenue à la moitié de la population et de la richesse que son sol peut lui promettre, et desquelles l'exécution du plan, dont on a vu quelques essais en 1776, l'aurait fait approcher dans l'espace de trois ou quatre générations.

ENNUI (2).

L'ennui n'est qu'un dégoût de l'état où l'on se trouve, causé par le souvenir vague de plaisirs plus vifs qu'on ne peut se procurer. Les hommes qui n'ont guère connu de sentiments agréables que ceux

(1) Voltaire, tome XLII, p. 364.
(2) Voltaire, tome XXXII, p. 321.

qu'on éprouve en satisfaisant aux besoins de la nature, connaissent peu l'ennui.

ESPÈCES.

Sur leur mélange (1).

Tout ce qu'on appelle homme doit être regardé comme de la même espèce, parce que toutes ces variétés produisent ensemble des métis, qui généralement sont féconds : tous apprennent à parler, et marchent naturellement sur deux pieds.

La différence entre l'homme et le singe est plus grande que celle du cheval à l'âne, mais plus petite que celle du cheval au taureau. Il pourrait donc exister des métis sortis du mélange de l'homme et du singe; et comme les mulets, quoique inféconds en général, produisent cependant quelquefois, le hasard aurait pu faire naître et conserver une de ces espèces mitoyennes. Mais, dans l'état sauvage, les mélanges d'espèces sont si rares, et dans l'état civilisé ceux de ce genre seraient si odieux, et on serait obligé d'en cacher les suites avec tant de soin, que l'existence d'une de ces espèces nouvelles restera probablement toujours au rang des possibles.

On ne peut révoquer en doute qu'il n'existe des hommes très-blancs ayant la forme du visage, les cheveux des nègres; mais on ne sait pas avec certitude si c'est une monstruosité dans l'espèce des

(1) Voltaire, tome XVIII, p. 285.

nègres, ou dans celle des mulâtres; si c'est, au contraire, une race particulière; si les qualités qui les distinguent des autres hommes se perpétueraient dans leurs enfants, etc. Ces questions et beaucoup d'autres de ce genre resteront indécises tant que les voyageurs conserveront l'habitude d'écrire des contes, et les philosophes celle de faire des systèmes.

Quant à la question, si la nature n'a formé qu'une paire de chiens ancêtres communs des barbets et des lévriers, ou bien un seul homme ou une seule femme d'où descendent les Lapons, les Caraïbes, les Nègres et les Français, ou même une paire de chaque genre dont les dégénérations auraient produit toutes les autres espèces, on sent qu'elle est insoluble pour nous, qu'elle le sera longtemps encore, mais qu'elle n'est pas cependant hors de la portée de l'esprit humain.

ÉTAT (1).

La véritable richesse d'un État consiste dans la quantité des productions du sol qui reste au delà de ce qui doit être employé à payer les frais de leur culture. L'industrie contribue à augmenter la richesse. Dans un peuple sans industrie, chacun ne cultiverait que pour avoir le nécessaire physique, et la culture serait languissante. Mais, quelle que soit

(1) Voltaire, tome XXI, p. 230.

l'industrie, si les dépenses du prince l'obligent à mettre des impôts qui réduisent le cultivateur au nécessaire, l'industrie de la nation cesse de contribuer à augmenter la richesse, et ne tarde pas à diminuer avec elle. Par la même raison, si le luxe empêche d'employer à soutenir ou à augmenter la culture une partie des sommes qui y seraient consacrées, il peut nuire à la richesse, quoiqu'il paraisse favoriser l'industrie.

ÉZÉCHIEL.

Sur l'ordre donné par Dieu à Ézéchiel, de manger du pain couvert de l'excrément qui sort du corps de l'homme (1).

On prétend que Dieu propose seulement au prophète de faire cuire son pain sous la cendre avec des excréments d'homme ou d'animaux. En effet, dans quelques déserts où les matières combustibles sont rares, la fiente des animaux desséchée est employée souvent à faire cuire les aliments ; mais ce n'est pas du pain cuit sous la cendre qu'on prépare avec un feu de cette espèce; et même en adoptant cette explication des commentateurs, il en reste encore assez pour dégoûter un prophète.

(1) Voltaire, tome XXXIX, p. 543.

FEMMES.

Sur les femmes qui se prostituent à leurs domestiques (1).

Une loi de France condamne dans ce cas le domestique à la mort, quand la femme est mariée, ou que c'est une fille sous la puissance de parents. C'est ainsi qu'autrefois la vanité foulait aux pieds l'humanité et la justice; c'est ainsi que ceux qui avaient des aïeux ou des richesses osaient avouer leur insolent mépris pour les hommes, et ce sont les siècles qui ont produit ces lois qu'on a l'imbécillité ou la turpitude de regretter. Cette loi est du nombre de celles qu'il est à désirer, pour l'honneur de la nation, de voir effacer de notre code.

FÊTE-DIEU (2).

Cette solennité fut longtemps en France une source de troubles. La populace catholique forçait à coups de pierres et de bâtons les protestants à tendre leurs maisons, à se mettre à genoux dans les rues. Le cardinal de Lorraine, les Guise, employèrent souvent ce moyen pour faire rompre les édits de pacification. Le gouvernement a fini par ériger en loi cette fantaisie de la populace; ce qui est arrivé plus souvent qu'on ne croit dans d'autres circonstances

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 320.
(2) Voltaire, tome XVII, p. 212.

et chez d'autres nations. Pendant plus d'un siècle, il n'y a pas eu d'années où cette fête n'ait amené quelques émeutes ou quelques procès. A présent elle n'a plus d'autre effet que d'embarrasser les rues, et de nourrir dans le peuple le fanatisme et la superstition. En Flandre et à Aix en Provence, la procession est accompagnée de mascarades et de bouffonneries dignes de l'ancienne fête des fous. A Paris, il n'y a rien de curieux que des évolutions d'encensoirs assez plaisantes, et quelques enfants de la petite bourgeoisie, qui courent les rues, masqués en saints Jeans, en Madeleines, etc. Un des crimes qui ont conduit le chevalier de la Barre sur l'échafaud en 1766, était d'avoir passé, un jour de pluie, le chapeau sur la tête, à quelques pas d'une de ces processions.

FÊTES (1).

Défendre à un homme de travailler pour faire subsister sa famille, est une barbarie; punir un homme pour avoir travaillé, même sans nécessité, est une injustice. Les lois sur la célébration des fêtes sont un hommage rendu, par la puissance civile, à l'orgueil et au despotisme des prêtres. On prétend qu'il faut au peuple des jours de repos : mais pourquoi ne pas lui laisser la liberté de les choisir? Pourquoi le forcer, à certains jours, de se livrer à l'oisiveté, à la débauche, suite nécessaire de l'oisiveté d'un grand

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 181.

nombre d'hommes grossiers réunis? Si l'on eût fixé le dimanche pour le jour où tous les tribunaux, toutes les audiences des gens en place, toutes les caisses publiques seraient ouvertes au peuple; où ils pourraient s'assembler pour les affaires communes; où les lois du prince leur seraient annoncées; où tous les actes dont il est important d'instruire les citoyens seraient publiés, ces jours deviendraient nécessairement des jours de repos et de fêtes pour tous ceux qui ne seraient point obligés de travailler ou de s'occuper d'affaires. Quant aux règlements qui défendent certaines choses pendant le service divin et les permettent à d'autres heures, tolèrent qu'on vende des petits pâtés et ne tolèrent pas qu'on porte un habit en ville, veulent qu'on demande permission à un prêtre ou à un magistrat pour couper ses blés, exigent qu'on n'use de cette permission qu'après avoir été à la messe; ils seraient la preuve de la superstition la plus abjecte, si l'argent qui en revient aux magistrats subalternes n'obligeait pas d'y supposer des vues plus profondes.

FEU (SUR LA NATURE DU) (1).

On voit, par la lecture de toutes les pièces sur la nature du feu, envoyées à l'Académie en 1740, que la doctrine de Stahl, sur le phlogistique, était alors absolument inconnue en France. Le phlogis-

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 304.

tique, selon cet illustre chimiste, est un principe qui se retrouve le même dans tous les corps inflammables, qui est la cause de leur inflammabilité, ou plutôt la décomposition de ce principe produit le feu élémentaire, la lumière dont l'action devient sensible dans le phénomène de l'inflammation. Stahl ne croyait pas, en effet, que le feu élémentaire, la lumière se combinassent immédiatement avec l'acide vitriolique pour faire du soufre, avec une chaux métallique pour faire un métal; il regardait la substance qui se combinait comme étant déjà le produit, l'effet d'une première combinaison, qui échappait aux moyens et aux observations de l'art.

On a trouvé depuis que, dans les phénomènes où Stahl n'avait vu que la combinaison du phlogistique, il y avait dégagement d'un fluide aériforme, qu'on nomme *air vital, air déphlogistiqué*, et que ces phénomènes, qu'il expliquait par le dégagement du phlogistique, étaient accompagnés d'une combinaison avec ce même fluide. Quelques chimistes en ont conclu que le phlogistique n'existait point dans les corps. Cette assertion nous paraît hasardée. En effet, la lumière qui est produite par l'inflammation appartenait, ou au corps enflammé, ou à cet air nécessaire pour que l'inflammation ait lieu : dans le premier cas, il faut reconnaître un principe particulier dans le corps inflammable; dans le second, il faut le reconnaître dans cet air vital; mais l'air vital ne paraît point se décomposer dans plusieurs de ces opérations. Il semble donc plus probable que le phlogistique, c'est-à-dire le principe auquel est due,

dans ces phénomènes, l'apparition de la lumière, appartient aux corps inflammables, comme Stahl l'a imaginé.

On pourrait, d'après plusieurs expériences, regarder le fluide aériforme qu'on nomme air inflammable, et qui détone avec l'air vital, comme étant le principe de Stahl; mais d'autres expériences paraissent prouver que la lumière seule peut se combiner avec les corps, puisque la lune cornée étant exposée aux rayons du soleil, et dans un flacon bouché, se colore en violet. Il faudrait, il est vrai, examiner si cet effet se produit dans le vide, ou sans que l'air du flacon soit diminué ou changé de nature.

FEU.

Sur les phénomènes produits par le feu (1).

Ces phénomènes paraissent indiquer un nouveau principe qu'on ne soupçonnait pas, lorsque M. de Voltaire écrivit cet *Essai*. Les corps, en passant de l'état de solide à l'état de liquide, de celui de liquide à l'état de vapeurs, en se combinant, en se dissolvant dans les menstrues, paraissent acquérir la propriété de s'unir à une quantité de feu plus ou moins grande que dans leur état antérieur; en sorte qu'ils peuvent refroidir ou échauffer les corps avec lesquels ils communiquent, tandis que s'ils

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 277.

étaient restés dans leur premier état, ils n'auraient rien changé à la température de ces mêmes corps. On a fait, depuis quelques années, des expériences très-suivies et très-bien faites sur cette classe de phénomènes. Il paraît donc que le feu s'applique aux corps de trois manières différentes : 1° en sorte qu'il puisse en être séparé sans y rien changer que leur température ; 2° de manière à ne pouvoir en être séparé que lorsque l'état de ces corps vient à changer ; 3° par une véritable combinaison, qu'on ne peut détruire sans changer la nature du corps. On peut consulter sur cet objet les ouvrages de MM. Scheele, Black, Crawford ; on y trouvera des expériences bien faites, bien combinées, et des vues ingénieuses.

FONTENELLE (1).

Basnage pressa longtemps Fontenelle de répondre à Balthus. *Mon parti est pris*, répondit Fontenelle, *je ne répondrai point au livre du jésuite ; je consens que le diable ait été prophète*, puisque Balthus le veut, et qu'il trouve cela plus orthodoxe.

Lorsque la première édition du *Siècle de Louis XIV* devint publique, Fontenelle vivait encore. On avait cherché à l'irriter contre M. de Voltaire. *Comment suis-je traité dans cet ouvrage ?* demanda Fontenelle à un de ses amis. *Monsieur*, répondit-il, *M. de Voltaire commence par dire que vous êtes le seul homme*

(1) Voltaire, tome XX, p. 101.

vivant pour lequel il se soit écarté de la loi qu'il s'était faite, de ne parler que des morts. — Je n'en veux pas savoir davantage, reprit Fontenelle; *quelque chose qu'il ait pu ajouter, je dois être content.*

FORCES VIVES (1).

Le principe de la conservation des forces vives a lieu, en général, dans la nature, toutes les fois qu'on supposera que les changements se feront par degrés insensibles, c'est-à-dire tant que la loi de continuité y est observée. Il en est de même du principe de la conservation d'action. Celui de la moindre action est vrai aussi en général, dans ce sens que le mouvement est déterminé par les mêmes équations générales qu'on aurait trouvées, en supposant que l'action est un *minimum;* mais cela ne suffit pas pour que l'action soit réellement un *minimum;* elle peut être un *maximum*, ou n'être ni l'un ni l'autre, quoique ces équations aient lieu. L'accord de ces équations avec la nature prouve seulement que, dans les changements infiniment petits qui ont lieu dans un temps infiniment petit, la quantité d'action reste la même.

Au reste, ce serait en vain qu'on croirait voir des causes finales dans ces différentes lois; elles ne sont, comme l'a démontré M. D'Alembert, que la conséquence nécessaire des principes essentiels et mathé-

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 78.

matiques du mouvement. La découverte de ces principes, qu'il a étendus aux corps solides, flexibles et fluides, en trouvant en même temps le nouveau calcul qui était nécessaire pour y appliquer l'analyse mathématique, doit être regardée comme le plus grand effort que l'esprit humain ait fait dans ce siècle.

(1) Il y a toujours égalité de forces vives, mais avec deux conditions : la première, que si une force variable, dépendante du temps ou du lieu du corps, influe sur son mouvement, ce n'est plus la somme des forces qui reste constante, mais la somme des forces vives; plus, une certaine quantité variable qui dépend de cette force; la seconde, que cette égalité des forces vives cesse d'avoir lieu toutes les fois qu'on est obligé de supposer un changement qui ne se fasse pas d'une manière insensible. Ainsi, ce principe peut être vrai, comme un principe mathématique d'une vérité de définition, mais non comme principe métaphysique.

FREDÉRIC II.

Sur ce vers du roi de Prusse (Frédéric II), *dans une lettre du* t. 66, p. 64 (2):

Il terrassa l'erreur et la religion.

Ce vers du roi de Prusse paraît exiger quelque

(1) Voltaire, tome XLII, p. 146.
(2) Voltaire, tome LXX, p. 534.

interprétation : le dernier mot est trop vague, et pourrait laisser croire que Voltaire a voulu détruire toute religion. Il est très-avéré pourtant que nul homme n'a plus constamment pratiqué et prêché la religion des premiers patriarches, celle que les hommes les plus éclairés de tous les temps et de tous les pays ont embrassée, l'adoration d'un Être suprême, en un mot, la religion, ou, si l'on veut, la loi naturelle. Il a toujours combattu les athées; et son génie même, sa vaste intelligence, seront, pour tous les esprits raisonnables, une des meilleures preuves de l'existence du génie universel, de l'intelligence infinie qui préside à la nature, et qu'il serait absurde de vouloir comprendre ou définir. Voltaire, lui seul, a peut-être ramené à Dieu plus d'adorateurs que tous les moralistes et tous les prédicateurs ensemble. Le roi de Prusse avait les mêmes sentiments, et l'on entend bien ce qu'il a voulu dire, mais sa pensée eût été plus exactement rendue de cette manière :

Il terrassa l'erreur, la superstition.

GENRE.

Sur le genre des noms de lettres (1).

Rien de plus incertain encore que le *genre* des noms de lettres. Pourquoi ces noms ne seraient-ils pas tous du même genre? Pourquoi un usage bizarre

(1) Voltaire, tome LXX, p. 513, n° 18.

fait-il l'*u* masculin et l'*s* féminin ? et remarquons que cet usage n'est rien moins qu'uniforme. Il y a beaucoup de variation sur ce point dans les auteurs; et M. de Voltaire lui-même, dans ses Commentaires sur Corneille, a écrit *un s*, *cet s*, et *une s*, *cette s*.

GEX.

Sur les remontrances du pays de Gex *au roi* (1).

M. de Voltaire avait remarqué, dès les premières années de son établissement à Ferney, que l'administration des fermes était ruineuse pour le pays de Gex, séparé de la France par une chaîne de montagnes. Par une suite de cette position, les salaires des employés, nécessaires pour empêcher la fraude, excédaient de beaucoup le produit des droits, et la facilité de s'y soustraire multipliait les vexations, les amendes et les supplices. Il pria, vers 1763, M. de Montigni, de l'Académie des sciences, cousin germain de madame Denis, de s'unir à lui pour obtenir du gouvernement que ces droits fussent remplacés par un impôt simple et facile à lever. Tous deux suivirent ce projet avec constance sous les différents ministres qui se succédèrent dans le département des finances, et ils l'obtinrent enfin, après douze ans de sollicitations, sous le ministère de M. Turgot, en 1775.

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 512.

M. de Voltaire écrivait : *Enfin, je pourrai dire en mourant :*

Et mes derniers regards ont vu fuir les commis.

GLÈBE (SUR LA SERVITUDE DE LA) (1).

Quelle que soit la première origine de la servitude de la glèbe, on ne peut la regarder, dans l'état actuel, que comme une condition sous laquelle la propriété d'une habitation, d'une terre, a été cédée au serf. Cette propriété a pu sans doute être usurpée par le seigneur; mais la prescription a couvert presque partout le vice du premier titre de propriété. C'est donc sous ce point de vue qu'il faut considérer la servitude. Toute convention dont l'exécution embrasse un temps indéterminé, rentre nécessairement dans la dépendance du législateur; il peut la rompre ou la modifier en conservant les droits primitifs de chacun. Ce droit du législateur dérive de la nature même des choses qui changent continuellement. Le consentement du législateur ne peut même lui enlever ce droit, parce qu'il est également contre la nature qu'il puisse prendre un engagement éternel. Il n'est obligé alors que de se conformer aux droits primitifs des hommes, antérieurs aux lois civiles, et indépendants de ces lois. Dans le cas particulier que nous examinons, tout ce qu'on doit au seigneur est un dédommagement

(1) Voltaire, tome XXII, p. 397.

d'une valeur égale à ce qu'il perd par la suppression de la servitude, et, autant qu'il est possible, d'une nature semblable. Ainsi, le législateur doit substituer aux corvées, aux droits éventuels, un revenu égal, levé sur la terre, et évalué en denrées, et non un remboursement ou une rente en monnaie. Sans doute le législateur a également le droit de rendre toute rente foncière remboursable à un taux fixé par la loi, mais il n'est ici question que de l'abolition de la servitude; celle des rentes féodales est un objet plus étendu, mais beaucoup moins pressant, parce qu'il n'en résulte qu'une perte pour l'État, et non une injustice.

Quant aux servitudes qui tombent sur ceux qui ne tiennent aucune terre du seigneur, elles doivent être abolies sans accorder aucun dédommagement, puisqu'elles sont une violation du droit naturel contre lequel aucun usage, aucune loi ne peut prescrire.

Le dédommagement dont nous avons parlé ne peut, au reste, regarder que les seigneurs laïques; les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation, et le législateur, qui a le droit absolu d'en disposer, peut faire pour leurs serfs tout ce qu'il peut faire pour ceux du domaine direct de l'État.

Observons, enfin, que jamais le dédommagement ne peut aller au delà du revenu net de la terre qui a été abandonnée par le seigneur, et doit être fixé un peu au-dessous. Quant aux opérations nécessaires pour former toutes les évaluations avec une justice rigoureuse, elles dépendent des principes connus de l'arithmétique politique.

GRAINS.

Sur les lois relatives au commerce des grains (1).

Tout ministère fiscal et oppresseur se conforme nécessairement à l'opinion de la populace pour toutes les lois qui ne se rapportent point directement à l'intérêt du fisc. Il est également de l'intérêt des corps intermédiaires de flatter l'opinion populaire. Ces motifs, joints à l'ignorance, ont déterminé les mauvaises lois sur le commerce des blés; et les mauvaises lois ont contribué à fortifier les préjugés. On croyait arrêter ce qu'on appelle *monopole*, et on empêchait les emmagasinements, qui sont le seul moyen de prévenir l'effet des mauvaises récoltes générales, et le commerce, dont l'activité peut seule remédier aux disettes locales. On croyait faire du bien au peuple, en faisant baisser les prix pour quelques instants et dans quelques villes; cependant on décourageait la culture, et par conséquent on rendait la denrée plus rare, et dès lors constamment plus chère. De ce qu'en examinant les prix des marchés et l'abondance qui y règne, on peut, dans un commerce libre, juger de l'abondance réelle de la denrée, on croyait pouvoir en juger dans un commerce gêné par des règlements : de là l'usage de ces permissions particulières, le plus souvent achetées par des gens avides, et dont l'effet est toujours contraire au but qu'ont ou disent avoir ceux qui les accordent.

(1) Voltaire, tome XXI, p. 226.

Observons, enfin, que c'est surtout dans les temps de disette que les lois prohibitives sont dangereuses ; elles augmentent le mal et ôtent les ressources.

GRECS (1).

On ne peut former que des conjectures incertaines sur ce que les Grecs ont dû de connaissances astronomiques ou géométriques, soit aux Orientaux, soit aux Égyptiens. Non-seulement nous n'avons point les écrits de Pythagore ou de Thalès, mais les ouvrages mathématiques de Platon, ceux même de ses premiers disciples, ne sont point venus jusqu'à nous. Euclyde, le plus ancien auteur de ce genre dont nous ayons les écrits, est postérieur d'environ trois siècles au temps où les philosophes grecs allaient étudier les sciences hors de leur pays. Ce n'était plus alors l'Égypte qui instruisait la Grèce, mais la Grèce qui fondait une école grecque dans la nouvelle capitale de l'Égypte. Observons qu'il ne s'était passé qu'environ trois siècles entre le temps de Pythagore, qui découvrit la propriété si célèbre du triangle rectangle, et Archimède. Les Grecs, dans cet intervalle, avaient fait en géométrie des progrès prodigieux ; tandis que les Indiens et les Chinois en sont encore où ils en étaient il y a deux mille ans.

Ainsi, dès qu'il s'agit de découvertes, pour peu qu'il y ait de dispute, la vraisemblance paraît devoir toujours être en faveur des Grecs.

(1) Voltaire, tome XVI, p. 276.

On leur reproche leur vanité nationale, et avec raison; mais ils étaient si supérieurs à leurs voisins; ils ont été même si supérieurs à tous les autres hommes, si l'on en excepte les Européens des deux derniers siècles, que jamais la vanité nationale n'a été plus pardonnable.

GRÉGOIRE VII.

Sur sa canonisation (1).

Benoît XIII imagina, dans le dix-huitième siècle, de canoniser ce pape, ennemi des rois et de toute autorité séculière; ce perturbateur de l'Europe, l'auteur de tant de guerres et de scandales, l'amant hypocrite, ou du moins le directeur très-indiscret de Mathilde, le séducteur qui avait abusé de son crédit sur sa pénitente pour se faire donner son patrimoine; un homme, enfin, convaincu par ses propres lettres d'avoir commis un parjure et d'avoir fait de fausses prophéties, c'est-à-dire d'avoir été un insensé ou un fripon. Voilà les hommes que, dans le siècle où nous vivons, Rome met au nombre des saints; et les prêtres de l'Église romaine osent encore parler de morale! ils osent accuser de sédition ceux qui prennent la défense de l'humanité contre leurs prétentions séditieuses!

Le parlement de Paris voulut sévir contre cet attentat de Benoît XIII; mais le cardinal de Fleury trahit,

(1) Voltaire, tome XVII, p. 42.

en faveur de la cour de Rome, les intérêts de son prince et de la nation. Ce n'est pas que Fleury fût dévot, ni même hypocrite; mais il aimait par goût les intrigues de prêtres, et il haïssait les parlements, que sa poltronnerie lui faisait croire dangereux pour l'autorité royale.

GRÉGOIRE XIII (1).

Grégoire XIII approuva le massacre de la Saint-Barthélemi, l'annonça dans un consistoire comme un événement consolant pour la religion, et voulut en consacrer et en éterniser le souvenir par un tableau qu'il fit placer dans son palais. Cette seule action suffit pour rendre sa mémoire à jamais exécrable.

GRIFFET (LE PÈRE), JÉSUITE (2).

Le Père Griffet, connu par des sermons médiocres et par des ouvrages historiques plus médiocres encore, était regardé comme un grand homme par le parti des jésuites. Il n'y avait dans ce parti aucun homme d'un mérite réel, et Griffet avait du moins celui d'avoir défendu la cause de son ordre contre les parlements avec plus de zèle et de courage que de raison ou d'éloquence. Il demanda au parlement la permission de rester en France, parce qu'il était

(1) Voltaire, tome XIX, p. 232.
(2) Voltaire, tome XXVI, p. 338.

obligé de subir l'opération de la taille. Il n'y a qu'un corps qui puisse avoir le courage d'ajouter quelque chose au malheur d'un homme condamné à une opération cruelle et dangereuse. On ordonna par arrêt que Griffet serait sondé par les chirurgiens du parlement. C'était le comble de la barbarie, d'exiger qu'un malade se soumît à essuyer une opération douloureuse, et où la maladresse d'un chirurgien peut causer la mort, par la main d'un homme à qui il n'avait point donné sa confiance. Griffet aima mieux partir; et telle était alors la haine contre les jésuites, que le parlement crut n'avoir fait que suivre les formes.

HALLER (1).

Un étranger se présente chez M. de Voltaire, et lui raconte qu'il a vu à Berne M. de Haller. M. de Voltaire le félicite sur le bonheur qu'il a eu de voir un grand homme. *Vous m'étonnez*, dit l'étranger, *M. de Haller ne parle certainement pas de vous de la même manière.* — *Eh bien*, répliqua M. de Voltaire, *il est possible que nous nous trompions tous deux*.

HALLER ET SPALLANZANI (2).

Les observations de Haller et de Spallanzani

(1) Voltaire, tome LV, p. 282.
(2) Voltaire, tome XLV, p. 53.

semblent avoir prouvé que l'embryon existe avant la fécondation dans l'œuf des oiseaux, et par analogie dans la femelle vivipare, que la substance du sperme est nécessaire pour la fécondation, et qu'une quantité presque infiniment petite peut suffire. Mais comment dans ce système expliquer la ressemblance des mulets avec leurs pères? Comment cet embryon et cet œuf se forment-ils dans la femelle? Comment le sperme agit-il sur cet embryon? Voilà ce qu'on ignore encore. Peut-être quelque jour en saura-t-on davantage. Les vers spermatiques ne deviennent plus du moins des hommes, ni des lapins. Quant aux molécules organiques, elles ressemblent trop aux monades; mais remarquons, à l'honneur de Leibnitz, que jamais il ne s'est avisé de prétendre avoir vu des monades dans son microscope.

HARDOUIN (LE PÈRE) (1).

Le Père Hardouin cherchait à prouver qu'un Dieu, tel que les cartésiens le concevaient, ne pouvait ressembler au véritable Dieu, tel que l'admettent les chrétiens; puisque ce Dieu des philosophes devait gouverner le monde par des lois générales et invariables, ce qui, selon le Père Hardouin, détruisait toute espèce de révélation particulière et toute religion, même la religion naturelle. Il prouvait que ces philosophes étaient athées, par les mêmes arguments

(1) Voltaire, tome XX, p. 110.

que les déistes emploient pour prouver que les théologiens sont absurdes.

HARLAY (Achille de),

premier président (1).

M. de Voltaire, dans la *Henriade*, dit en parlant de Harlay :

> Il se présente aux seize, il demande des fers,
> Du front dont il aurait condamné ces pervers.

Ces vers ne sont point une exagération poétique; ils rendent exactement ce que l'on trouve dans les mémoires du temps. C'est ce même Harlay qui, lorsque le duc de Guise voulut lui faire une grande apologie de sa conduite dans la journée des barricades, lui dit pour toute réponse : *Monsieur, c'est grande pitié quand le valet chasse le maître de la maison.*

Il était peu riche ; le roi lui avait donné un terrain pour bâtir une maison. Ayant été obligé, quelque temps après, de s'opposer à un édit qu'il croyait injuste, il renvoya le brevet de ce don. Le roi refusa de l'accepter. Il mourut sous Louis XIII, âgé d'environ quatre-vingts ans.

(1) Voltaire, tome XXVI, p. 144.

HAUY (1).

Jusqu'ici l'on n'a pu rien découvrir sur les lois de l'attraction à de très-petites distances. C'est dans l'examen des phénomènes de la cristallisation que l'on pourra trouver un jour ces lois; mais jusqu'ici ces phénomènes n'ont pas même été suffisamment observés, pour qu'on puisse connaître la manière dont s'exécute cette opération. M. l'abbé Hauy vient de donner, sur la formation des cristaux, plusieurs mémoires qui ont répandu un grand jour sur cette matière importante. Cependant on est peut-être encore bien éloigné d'en savoir assez pour pouvoir y appliquer le calcul, et connaître les lois de la force attractive qui préside à la cristallisation.

HENRI IV.

Sur l'intention supposée à Henri IV, par ses ennemis, de faire la guerre pour arracher la princesse de Condé à son mari (2).

Henri IV s'était préparé depuis longtemps à cette guerre. Il voyait que si la maison d'Autriche réussissait dans le projet de s'emparer de tous les petits États d'Allemagne et d'Italie, la France, enclavée dans ce nouvel empire, serait exposée à devenir une de ses provinces. Il s'était déclaré le protecteur des princes de l'Italie et de l'Empire; et il ne voulait pas

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 132.
(2) Voltaire, tome XXVI, p. 200.

souffrir que l'empereur s'emparât, sous le nom de séquestre, de l'héritage des ducs de Clèves et de Juliers. L'humeur que lui causa la fuite du prince de Condé à Bruxelles augmenta sans doute son ardeur contre les Espagnols, comme la résolution qu'il avait formée de déclarer la guerre à l'Espagne augmentait la colère que lui causait l'évasion du prince. Et si une guerre offensive, qui n'a pour objet que la sûreté présente d'une nation, peut être une guerre juste, celle que Henri IV entreprenait était légitime. Les petites passions des rois les trompent souvent, et peuvent leur faire adopter de mauvais plans de politique : elles attisent les guerres; mais c'est la politique et l'ambition qui les allument.

HÉRODOTE.

Sur l'opinion de cet historien, que toutes les Babyloniennes étaient obligées par la loi de se prostituer une fois dans leur vie, dans le temple de Milita ou Vénus (1).

De très-profonds érudits ont prétendu que le marché se faisait bien dans le temple, mais qu'il ne se consommait que dehors. Strabon dit, en effet, qu'après s'être livrée à l'étranger, *hors du temple*, la femme retournait chez elle. Où donc se consommait cette cérémonie religieuse? Ce n'était ni chez la femme, ni chez l'étranger, ni dans un lieu profane, où le mari, et peut-être un amant de la femme, qui

(1) Voltaire, tome XVI, p. 52.

auraient eu le malheur d'être philosophes et d'avoir des doutes sur la religion de Babylone, eussent pu troubler cet acte de piété. C'était donc dans quelque lieu voisin du temple, destiné à cet usage, et consacré à la déesse. Si ce n'était point dans l'église, c'était au moins dans la sacristie.

HOMMES.

Sur la multiplication du nombre des hommes (1).

Le nombre des hommes croît et diminue indéfiniment, en raison des subsistances, en faisant abstraction des accidents passagers; parce qu'un homme et une femme étant en état d'avoir des enfants, pendant environ vingt-cinq ans, il doit, si ces enfants sont bien nourris, y en avoir, en prenant un terme moyen, beaucoup plus de deux par ménage qui vivent assez longtemps pour établir, à leur tour, une génération nouvelle. Il n'est donc pas étonnant que dans un pays où les subsistances sont très-abondantes, le nombre des hommes double à chaque génération; c'est ce qu'on a observé depuis environ un siècle dans les colonies anglaises de l'Amérique. Cette progression s'arrête quand les subsistances deviennent moins communes; mais comme plus il y a d'hommes, plus ils cultivent, la progression doit seulement diminuer, lorsque la totalité des terres d'une culture peu difficile est mise en valeur.

(1) Voltaire, tome XIX, p. 420.

HÔTEL-DIEU.

... l'Hôtel-Dieu de Paris, de vendre la chair en carême à son profit (1).

..., sous l'administration de M. Turgot, ce ... ridicule de l'Hôtel-Dieu fut détruit et rem... un impôt sur l'entrée de la viande. Le ... de Paris était réduit, auparavant, à n'avoir, pendant tout le carême, qu'une nourriture malsaine ... très-chère. Cependant quelques hommes ont osé regretter cet ancien usage, non qu'ils le crussent utile, mais parce qu'il était un monument du pouvoir que le clergé avait eu trop longtemps sur l'ordre public, et que sa destruction avançait la décadence de ce pouvoir. En 1629, on tuait six bœufs à l'Hôtel-Dieu pendant le carême; deux cents en 1665, cinq cents en 1708, quinze cents en 1750 : on en consomme aujourd'hui près de neuf mille.

HUSS (JEAN).

Son assassinat (2).

La mort de Socrate est le seul exemple qu'offre l'antiquité, d'un homme condamné à mort pour ses opinions; mais le peuple d'Athènes se repentit peu de temps après. Les accusateurs de Socrate furent

(1) Voltaire, tome XXXVIII, p. 463.
(2) Voltaire, tome XVII, p. 291.

punis; on rendit des honneurs à sa mémoire. L'assassinat juridique de Jean Huss, au contraire, a été suivi de dix mille assassinats semblables, dont aucun n'a été ni puni, ni réparé, même par un repentir inutile. Les grands crimes, les usages barbares que nous reprochons aux anciens tenaient à cette férocité, qui est l'abus de la force. Les usages barbares des nations modernes sont nés, au contraire, de la superstition, c'est-à-dire, de la peur et de la sottise.

IMAGINATION.

Sur l'opinion de l'influence de l'imagination *des mères sur le* fœtus (1).

L'opinion que l'imagination des mères influe sur le fœtus a été longtemps admise, presque généralement; les philosophes mêmes se croyaient obligés de l'expliquer. L'impossibilité de cette influence n'est pas, sans doute, rigoureusement prouvée, mais c'est tout ce qu'on peut accorder; et pour établir une opinion de ce genre, il faudrait une suite de faits bien constatés quant à leur existence, et tels qu'ils ne puissent être attribués au hasard; et c'est ce qu'on est bien éloigné d'avoir. Les exemples qu'on cite sont bien plus propres à montrer le pouvoir de l'imagination sur nos jugements, sur notre manière de voir, qu'à prouver le pouvoir de celle de la mère sur le fœtus.

(1) Voltaire, tome XVIII, p. 483.

IMPOT UNIQUE.

Sur la proposition, qui a fait rire les Anglais, d'établir un impôt unique en France (1).

Cela est vrai, mais l'Angleterre est un des pays de l'Europe où l'on trouve le plus de préjugés sur tous les objets de l'administration et du gouvernement. Tout écrivain politique, en Angleterre, peut prétendre aux places, et rien ne nuit plus dans la recherche de la vérité, que d'avoir un intérêt bien ou mal entendu, de la trouver conforme plutôt à une opinion qu'à une autre. Il est très-possible, par cette raison, que les lumières aient moins de peine à se répandre dans une monarchie que dans une république; et s'il existe dans les républiques plus d'enthousiasme patriotique, on trouve dans quelques monarchies un patriotisme plus éclairé.

D'ailleurs, l'établissement d'un impôt unique est une opération qui doit se faire avec lenteur, et qui exige, pour ne causer aucun désordre passager, beaucoup de sagesse dans les mesures. Il faut, en effet, s'assurer d'abord par quelles espèces de propriétés, par quels cantons chaque espèce d'impôts est réellement payée, et dans quelle proportion chaque espèce de propriété, chaque canton ou la totalité de l'État y contribuent; il faut répartir ensuite dans la même proportion l'impôt qui doit les remplacer.

Il faut, par conséquent, avoir un cadastre général

(1) Voltaire, tome XLV, p. 29.

de toutes les terres; mais quelque exactitude qu'on suppose dans ce cadastre, quelque sagacité que l'on ait mise dans la distribution de la taxe qui remplace les impôts indirects, il est impossible de ne pas commettre des erreurs très-sensibles : il est donc nécessaire de ne faire cette opération que successivement, et il faut, de plus, être en état de faire un sacrifice momentané d'une partie du revenu public, quoique le résultat de ce changement de forme des impôts puisse être à la fois d'en diminuer le fardeau pour le peuple, et d'augmenter leur produit pour le souverain. Enfin, comme la plupart des terres sont affermées, comme lorsqu'on en soumet le produit à un nouvel impôt destiné à remplacer un impôt d'un autre genre, une partie seulement de la compensation qui se fait alors serait au profit du propriétaire, et le reste au profit du fermier, c'est une nouvelle raison de mettre, dans cette opération, beaucoup de ménagement, quand même on serait parvenu à connaître, à peu près, dans chaque genre de culture, la partie de l'impôt que l'on doit faire porter au propriétaire, et celle dont, jusqu'à l'expiration du bail, le fermier doit être chargé; mais si cet ouvrage est difficile, il ne l'est pas moins d'assigner à quel point la nation qui l'exécuterait verrait augmenter en peu d'années son bien-être, ses richesses et sa puissance.

IMPOTS.

Effets des impôts extraordinaires sur le peuple (1).

Il est très-vrai que toute taxe annuelle n'est payée en réalité que par les propriétaires de terres; la petite partie qui peut l'être par les profits du commerce étranger ne mérite point d'être comptée; mais il n'en est pas de même des taxes extraordinaires levées en temps de guerre. Celles qui portent sur les consommations du peuple ne font pas augmenter ses salaires, parce que les propriétaires alors font moins travailler. Le peuple souffre donc directement de ces taxes. Il souffre par la même raison de celles qui paraissent ne porter directement que sur les propriétaires. Celles-là ne seraient indifférentes au peuple que dans le cas où le produit de ces taxes serait employé en entier à lui procurer des salaires : encore faudrait-il qu'elles ne fussent payées que par les propriétaires riches; le peuple, la populace même souffrent donc réellement des impôts extraordinaires.

INQUISITION (1).

Depuis que M. de Voltaire a écrit ce chapitre (le CXL^{e} de l'*Essai sur les mœurs*), l'inquisition a été détruite à Milan, sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse, d'après les conseils du comte de Fir-

(1) Voltaire, tome XXII, p. 337.
(2) Voltaire, tome XVIII, p. 265.

mian, à qui l'Italie doit la renaissance des lumières, que, depuis le temps de Fra-Paolo, la superstition se flattait d'avoir pour jamais étouffées.

Ce tribunal vient d'être détruit en Sicile, par M. de Caraccioli, vice-roi de cette île, l'un des hommes d'État de l'Europe les plus savants et les plus éclairés, et que nous avons vu longtemps à Paris un des hommes les plus aimables de la société. La liberté du commerce des grains, celle de fabriquer et de vendre du pain, vient d'être accordée par lui à ce pays, où de si mauvaises lois avaient si longtemps rendu inutiles, et la fertilité du sol, et les avantages de la situation la plus heureuse, et le génie des compatriotes de Théocrite et d'Archimède.

Cependant l'inquisition a repris de nouvelles forces en Espagne : elle oblige plusieurs jeunes Espagnols, qui annonçaient des talents pour les sciences, de renoncer à leur patrie. Elle a poursuivi Olavidès, qui avait créé, dans un désert, une province peuplée d'hommes laborieux et pleins d'industrie, mais qui avait commis le plus grand des crimes aux yeux des prêtres, celui d'avoir bien connu toute l'étendue du mal qu'ils ont fait aux hommes.

(1) Gênes et Venise ont la faiblesse de la conserver (l'inquisition); mais on ne lui laisse aucune activité. Elle subsiste, mais sans pouvoir, dans les États de la maison de Savoie. La gloire d'abolir ce monument odieux du fanatisme et de la barbarie de nos pères n'a encore tenté aucun souverain pontife. L'inquisi-

(1) Voltaire, tome XLI, p. 353.

tion de Rome est l'objet du mépris de l'Europe et même des Romains, depuis son absurde procédure contre Galilée. La noblesse avignonaise permet à ce tribunal d'exister dans un coin de la France, et, contente de n'en avoir rien à craindre, elle n'est point sensible à la honte de porter ce joug monastique. En Espagne et en Portugal, l'inquisition, devenue moins atroce, a repris tout son pouvoir; elle menace de la prison et de la confiscation quiconque oserait tenter de faire quelque bien à ces malheureuses contrées.

ILES.

Sur les peuples qui habitent les îles (1).

Les découvertes du célèbre Cook ont prouvé qu'il n'existe point proprement de continent dans cette partie du globe, mais plusieurs archipels et quelques grandes îles, dont une seule, la Nouvelle-Hollande, est aussi grande que l'Europe. Les glaces s'étendent plus loin dans l'hémisphère austral que dans le nôtre. Elles couvrent ou rendent inabordable tout ce qui s'étend au delà de l'endroit où les voyageurs anglais ont pénétré.

Parmi les peuples qui habitent les îles, plusieurs sont anthropophages et mangent leurs prisonniers. Ils n'ont cependant commis de violence envers les Européens, ni tramé de trahison contre eux, qu'après en avoir été eux-mêmes maltraités ou trahis.

(1) Voltaire, tome XVIII, p. 370.

Partout on a trouvé l'homme sauvage bon, mais implacable dans la vengeance. Les mêmes insulaires, qui mangèrent le capitaine Marion, après l'avoir attiré dans le piége par de longues démonstrations d'amitié, avaient pris le plus grand soin de quelques malades du vaisseau de M. de Surville; mais cet officier, sous prétexte de punir l'enlèvement de son bateau, amène sur sa flotte le même chef qui avait généreusement reçu dans sa case nos matelots malades, et mit, en partant, le feu à plusieurs villages. Ces peuples s'en vengèrent sur le premier Européen qui aborda chez eux. Comme ils ne distinguent point encore les différentes nations de l'Europe, les Anglais ont quelquefois été punis des violences des Espagnols ou des Français, et réciproquement; mais les sauvages n'attaquent les Européens que comme les sangliers attaquent les chasseurs, quand ils ont été blessés.

Dans d'autres îles où la civilisation a fait plus de progrès, l'usage de manger de la chair humaine s'est aboli. Cet usage a même plusieurs degrés chez les peuplades les plus grossières : les uns mangent la chair des hommes comme une autre nourriture; ils n'assassinent pas, mais ils font la guerre pour s'en procurer. D'autres peuplades n'en mangent qu'en cérémonie, et après la victoire.

Dans les îles où l'anthropophagie est détruite, la société s'est perfectionnée; les hommes vivent de la pêche, de la chasse, des poules et des cochons qu'ils ont réduits à l'état de domesticité, des fruits et des racines que la terre leur donne, ou qu'une culture

grossière peut leur procurer; quoiqu'ils ne connaissent ni l'or, ni les métaux, ils ont porté assez loin l'adresse et l'intelligence dans tous les arts nécessaires. Ils aiment la danse, ont des instruments de musique, et même des pièces dramatiques; ce sont des espèces de comédies où l'on joue les aventures scandaleuses arrivées dans le pays, comme dans ce qu'on appelle l'ancienne comédie grecque.

Ces hommes sont gais, doux et paisibles; ils ont la même morale que nous, à cela près qu'ils ne partagent pas le préjugé qui nous fait regarder comme criminel ou comme déshonorant le commerce des deux sexes entre deux personnes libres.

Ils n'ont aucune espèce de culte, aucune opinion religieuse, mais seulement quelques pratiques superstitieuses relatives aux morts. On peut mettre aussi dans le rang des superstitions, le respect de quelques-uns de ces peuples pour une association de guerriers nommés *Arréoi*, qui vivent, sans rien faire, aux dépens d'autrui. Ces hommes n'ont pas de femmes, mais des maîtresses libres qui, lorsqu'elles deviennent grosses, se font un devoir de se faire avorter, et elles n'en partagent pas moins le respect que l'on a pour leurs amants. Ces superstitions semblent marquer le passage entre l'état de nature et celui où l'homme se soumet à une religion. Le crime de ces maîtresses des Arréoi ne contredit pas ce que nous avons dit de la morale de ces peuples; les Phéniciens, les Carthaginois, les Juifs ont immolé des hommes à la Divinité, et n'en regardaient pas moins l'assassinat comme un crime.

Il y a dans ces îles quelques traces d'un gouvernement féodal, comme un amiral, indépendant du chef suprême, des chefs particuliers que ce premier chef ne nomme pas, et qui, dans les affaires où la nation entière est intéressée, reçoivent ses ordres pour les porter à leurs vassaux. Mais on doit trouver à peu près ces mêmes usages dans toutes les nations qui se sont formées par la réunion volontaire de plusieurs peuplades.

On distingue aussi deux classes d'hommes dans plusieurs de ces îles : celle qui a le plus de force et de beauté, a aussi plus d'intelligence et des mœurs plus douces; elle domine l'autre, mais sans l'avoir réduite à l'esclavage.

La terre est en général très-fertile, mais elle n'offre rien jusqu'ici qui puisse tenter l'avarice européenne. Les Anglais y ont porté des animaux utiles, des instruments de culture, y ont semé des graines de l'Europe. Ils ont voulu ne faire connaître la supériorité des Européens que par leurs bienfaits.

Cependant la même nation, dans le même temps, se souillait en Amérique et en Asie de toutes les perfidies, de toutes les barbaries. C'est que, chez les peuples les plus éclairés, il y a encore deux nations : l'une est instruite par la raison et guidée par l'humanité, tandis que l'autre reste livrée aux préjugés et à la corruption des siècles d'ignorance.

JEAN, DUC DE BOURGOGNE.

Sur sa mort (1).

Peu de jours avant l'assassinat du duc d'Orléans, le duc de Bourgogne et lui avaient communié de la même hostie, sur laquelle ils s'étaient juré une amitié éternelle.

La mort de ce duc de Bourgogne Jean fut-elle l'effet d'une trahison ou du hasard?

Nous croyons la seconde opinion plus vraisemblable, et voici nos raisons :

Charles VII a été un prince faible, mais on ne lui a reproché aucune action atroce. Le duc de Bourgogne s'était souillé de toutes les espèces de crimes. Il est donc plus naturel de soupçonner le duc d'avoir voulu se saisir du dauphin, que le dauphin d'avoir formé le complot de l'assassiner.

Charles nia que le meurtre du duc de Bourgogne fût prémédité. Tanneguy du Châtel fit faire la même déclaration, sur la foi de chevalier, au fils et à la veuve du duc de Bourgogne. Il s'offrit à le maintenir par les armes contre deux chevaliers, et personne n'accepta le défi. Jamais ni l'un ni l'autre ne varièrent dans leurs déclarations.

Parmi le grand nombre de chevaliers attachés au duc de Bourgogne, aucun n'osa entreprendre de le venger; et il est bien vraisemblable que c'était, non

(1) Voltaire, tome XVII, p. 349.

par lâcheté, mais d'après l'idée superstitieuse qui faisait croire que Dieu accordait la victoire à la cause de la vérité.

Le duc de Bourgogne avait cependant avoué hautement l'assassinat du duc d'Orléans; il avait fait soutenir, par le cordelier Jean Petit, que c'était une bonne action.

Pourquoi, si le dauphin eût vengé ce crime par un crime semblable, n'eût-il pas avoué qu'il avait traité le duc de Bourgogne suivant ses propres principes? Tanneguy du Châtel était un homme d'une grande générosité. Charles VII fut obligé de le sacrifier au connétable de Richemond. Tanneguy se retira dans la ville d'Avignon, sans se plaindre; après avoir même exhorté le roi à faire, à ses dépens, cette réconciliation nécessaire. Dans ce temps de barbarie, un homme de ce caractère pouvait tramer un assassinat; mais il n'est pas vraisemblable qu'il l'eût nié; au contraire, il eût mis de la hauteur à s'en charger pour disculper le dauphin. Attaché au duc d'Orléans, assassiné par Jean de Bourgogne, il eût déclaré qu'il avait vengé son ami.

On a prétendu que Tanneguy s'était vanté de ce meurtre, qu'il portait la hache avec laquelle il avait frappé le duc. Mais, ou la pièce qui rapporte ce fait ne regarde pas du Châtel, ou elle n'est digne d'aucune créance. Tanneguy du Châtel, qui avait, en 1404, fait une descente en Angleterre, à la tête de quatre cents gentilshommes, pour venger la mort de son frère qui, la même année, en repoussant les Anglais qui étaient venus à leur tour en Bretagne, avait tué leur

JEAN, DUC DE BOURGOGNE.

Sur sa mort (1).

Peu de jours avant l'assassinat du duc d'Orléans, le duc de Bourgogne et lui avaient communié de la même hostie, sur laquelle ils s'étaient juré une amitié éternelle.

La mort de ce duc de Bourgogne Jean fut-elle l'effet d'une trahison ou du hasard?

Nous croyons la seconde opinion plus vraisemblable, et voici nos raisons :

Charles VII a été un prince faible, mais on ne lui a reproché aucune action atroce. Le duc de Bourgogne s'était souillé de toutes les espèces de crimes. Il est donc plus naturel de soupçonner le duc d'avoir voulu se saisir du dauphin, que le dauphin d'avoir formé le complot de l'assassiner.

Charles nia que le meurtre du duc de Bourgogne fût prémédité. Tanneguy du Châtel fit faire la même déclaration, sur la foi de chevalier, au fils et à la veuve du duc de Bourgogne. Il s'offrit à le maintenir par les armes contre deux chevaliers, et personne n'accepta le défi. Jamais ni l'un ni l'autre ne varièrent dans leurs déclarations.

Parmi le grand nombre de chevaliers attachés au duc de Bourgogne, aucun n'osa entreprendre de le venger; et il est bien vraisemblable que c'était, non

(1) Voltaire, tome XVII, p. 349.

par lâcheté, mais d'après l'idée superstitieuse qui faisait croire que Dieu accordait la victoire à la cause de la vérité.

Le duc de Bourgogne avait cependant avoué hautement l'assassinat du duc d'Orléans; il avait fait soutenir, par le cordelier Jean Petit, que c'était une bonne action.

Pourquoi, si le dauphin eût vengé ce crime par un crime semblable, n'eût-il pas avoué qu'il avait traité le duc de Bourgogne suivant ses propres principes? Tanneguy du Châtel était un homme d'une grande générosité. Charles VII fut obligé de le sacrifier au connétable de Richemond. Tanneguy se retira dans la ville d'Avignon, sans se plaindre; après avoir même exhorté le roi à faire, à ses dépens, cette réconciliation nécessaire. Dans ce temps de barbarie, un homme de ce caractère pouvait tramer un assassinat; mais il n'est pas vraisemblable qu'il l'eût nié; au contraire, il eût mis de la hauteur à s'en charger pour disculper le dauphin. Attaché au duc d'Orléans, assassiné par Jean de Bourgogne, il eût déclaré qu'il avait vengé son ami.

On a prétendu que Tanneguy s'était vanté de ce meurtre, qu'il portait la hache avec laquelle il avait frappé le duc. Mais, ou la pièce qui rapporte ce fait ne regarde pas du Châtel, ou elle n'est digne d'aucune créance. Tanneguy du Châtel, qui avait, en 1404, fait une descente en Angleterre, à la tête de quatre cents gentilshommes, pour venger la mort de son frère qui, la même année, en repoussant les Anglais qui étaient venus à leur tour en Bretagne, avait tué leur

général de sa main, peut-il être désigné, vers 1420, comme un *bâtard naguère varlet de cuisine et de chevaux à Paris ?*

On a compté la dame de Giac, maîtresse du duc de Bourgogne, parmi les complices, parce qu'après la mort du duc elle se retira dans les terres du dauphin, pour échapper à la vengeance de la duchesse. Cette accusation n'est-elle pas absurde? Que pouvait offrir le dauphin à cette femme, pour la dédommager de ce qu'il lui faisait perdre?

La dame de Giac avait conseillé au duc de Bourgogne d'accepter la conférence de Montereau : c'en était assez pour que la duchesse la crût coupable; mais cela ne prouve rien contre elle.

On a instruit une espèce de procès contre les meurtriers; devant qui? devant les officiers de la maison du duc de Bourgogne : mais qui a-t-on entendu?

1° Trois des dix seigneurs qui l'ont accompagné; et de ces trois, deux disent ne pas savoir comment la chose s'est passée. Un seul dit avoir vu frapper le duc par du Châtel; mais aucun des trois ne parle des circonstances qui ont pu occasionner le tumulte.

2° Seguinat, secrétaire du duc, longtemps retenu à Bourges par le dauphin comme prisonnier; il était entré dans les barrières : son récit est très-détaillé, et il est le seul qui charge le dauphin.

3° Deux écuyers du sire de Noailles de la maison de Foix; ces écuyers n'ont rien vu, mais ils déposent ce qu'ils ont entendu dire au sire de Noailles, qui, blessé en même temps que le duc, mourut trois jours après. Cette déposition n'est pas faite, comme

les autres, devant une espèce de tribunal; c'est une simple déclaration par-devant notaire; déclaration écrite en latin, tandis que les autres sont en français, ce qui prouve qu'elle n'a pas été dictée par les deux écuyers. Pourquoi, au lieu de ces discours tenus à ses écuyers, n'a-t-on pas son testament de mort? S'il existe, est-il conforme à la déclaration des deux écuyers?

Le dauphin et le duc devaient être accompagnés chacun de dix personnes; le dauphin était faible, peu accoutumé aux armes; le duc de Bourgogne était très-fort. Cependant le dauphin mena avec lui, parmi les dix, trois hommes de robe sans armes. Ce serait la première fois que, dans un assassinat prémédité, on aurait pris volontairement des gens inutiles.

Le duc Philippe voulait faire périr sur un échafaud les meurtriers de son père; le roi d'Angleterre, Henri V, avait entre ses mains Barbasan et Tanneguy du Châtel, les deux hommes que la faction bourguignonne haïssait le plus; jamais il ne voulut consentir à les livrer au duc, et il les relâcha, quoique les meurtriers du duc de Bourgogne fussent exceptés de toute capitulation. Henri V était fourbe et féroce; il avait besoin du duc de Bourgogne; il fallait donc que lui et les Anglais qui l'accompagnaient fussent bien convaincus de l'innocence de ces deux hommes.

Charles, duc de Bourbon, gendre du duc, était avec lui; il suivit le dauphin, et combattit pour lui dans la même année en Languedoc, où il prit Béziers. Est-il vraisemblable qu'il eût tenu cette conduite, s'il

eût vu le dauphin faire assassiner son beau-père sous ses yeux ?

Le partisans du dauphin ont prétendu que le duc de Bourgogne ayant proposé au dauphin de venir vers son père, et que le dauphin l'ayant refusé, après quelques discours, le sire de Noailles saisit le dauphin, et mit la main sur son épée; qu'alors Tanneguy emporta le dauphin dans ses bras, et lui sauva une seconde fois la liberté et la vie (car ce fut lui qui, lorsque le duc de Bourgogne entra dans Paris et fit le massacre des Armagnacs, prit le dauphin dans son lit, et l'emporta sur son cheval à Vincennes); que les autres suivants du dauphin se retirèrent, excepté quatre qui tuèrent le duc de Bourgogne et le sire de Noailles. Ce récit est beaucoup plus vraisemblable que ceux de la faction bourguignonne.

De ces quatre, trois avouèrent qu'ils avaient tué le duc de Bourgogne, parce qu'ils avaient vu qu'il voulait faire violence au dauphin. Un d'eux, ancien domestique du duc d'Orléans, se vantait d'avoir coupé la main du duc Jean, comme il avait coupé celle de son maître. Le quatrième avoua qu'il avait tué le sire de Noailles, parce qu'il lui avait vu tirer à demi son épée. (Voyez l'*Histoire de Charles VI*, par Juvenel des Ursins.)

Nous croyons donc que l'on doit regarder le dauphin et Tanneguy du Châtel comme absolument innocents, non-seulement de l'assassinat prémédité, mais même du meurtre du duc Jean; qu'il n'y eut rien de prémédité dans cet assassinat, qui n'eut

pour cause que l'imprudente trahison du duc de Bourgogne, qui voulait profiter de la faiblesse du dauphin pour le forcer de le suivre, et la haine violente que lui portaient d'anciens serviteurs du duc d'Orléans, qui saisirent ce prétexte pour le tuer.

Nos historiens ont presque tous accusé le dauphin et du Châtel, parce que, si on en excepte Juvenel des Ursins, tous les historiens du temps étaient ou sujets ou partisans de la maison de Bourgogne.

Voyez dans les *Essais historiques sur Paris*, par M. de Sainte-Foix, une dissertation très-intéressante sur ce point de notre histoire.

JÉSUITES.

Leur expulsion (1).

Les jésuites n'auraient point été à plaindre, si l'on eût doublé leur pension de quatre cents livres, en faveur de ceux qui auraient eu des infirmités, ou plus de soixante ans; si les autres eussent pu posséder des bénéfices, ou remplir des emplois, sans faire un serment qu'ils ne pouvaient prêter avec honneur; si l'on avait permis à ceux qui auraient voulu vivre en commun, de se réunir sous l'inspection du magistrat. Mais la haine des jansénistes pour les jésuites, le préjugé qu'ils pouvaient être à craindre, et leur insolent fanatisme dans le temps de leur destruction, et même après qu'elle eut été consommée, ont em-

(1) Voltaire, tome XLV, p. 56.

pêché de remplir à leur égard ce qu'eussent exigé la justice et l'humanité.

Sur les mêmes, après leur expulsion (1).

Les jésuites, après s'être laissé chasser comme des capucins, écrivirent contre les parlements de gros volumes d'injures que personne ne put lire; ensuite ils se mirent à prêcher contre les philosophes, à écrire contre eux des mandements, des dictionnaires, des brochures, ce qui leur valut un peu d'argent, et l'honneur de dîner à la table des valets de chambre de l'archevêque de Paris, Beaumont, qui, se souvenant qu'il était gentilhomme avant que d'être prêtre, ne mangeait point avec des prêtres roturiers.

JOSEPH II (2).

L'empereur Joseph II vient de donner à ses peuples une nouvelle législation sur les mariages. Par cette législation, le mariage devient ce qu'il doit être, un simple contrat civil. Il a également autorisé le divorce, sans exiger d'autre motif que la volonté constante des deux époux. Sur ces deux objets, plus importants qu'on ne croit pour la morale et la prospérité des États, il a donné un grand exemple qui sera suivi par les autres nations de l'Europe, quand elles com-

(1) Voltaire, tome XLVI, p. 107.
(2) Voltaire, tome XXXIX, p. 372.

menceront à sentir qu'il n'est pas plus raisonnable de consulter, sur la législation, les théologiens que les danseurs de corde.

JULIEN (L'EMPEREUR) (1).

M. de Voltaire a osé le premier rendre une justice entière à ce prince, l'un des hommes les plus extraordinaires qui aient jamais occupé le trône. Chargé, très-jeune et au sortir de l'école des philosophes, du gouvernement des Gaules, il les défendit avec un égal courage contre les Germains et contre les exacteurs qui les ravageaient au nom de Constance. Sa vie privée était celle d'un sage; général habile et actif pendant la campagne, il devenait l'hiver un magistrat appliqué, juste et humain. Constance voulut le rappeler; l'armée se souleva et le força d'accepter le titre d'Auguste. Les détails de cet événement, transmis par l'histoire, nous y montrent Julien aussi irréprochable que dans le reste de sa vie. Il fallait qu'il choisît entre la mort et une guerre contre un tyran souillé de sang et de rapines, avili par la superstition et la mollesse, et qui avait résolu sa perte. Son droit était le même que celui de Constantin, qui n'avait pas, à beaucoup près, d'excuses aussi légitimes.

Tandis que son armée, conduite par ses généraux, marche en Grèce, en traversant les Alpes et le nord de l'Italie, Julien, à la tête d'un corps de

(1) Voltaire, tome XLI, p. 195.

cavalerie d'élite, passe le Rhin, traverse la Germanie et la Pannonie, partie sur les terres de l'Empire, partie sur celles des Barbares, et on le voit descendre des montagnes de Macédoine, lorsqu'on le croyait encore dans les Gaules. Cette marche, unique dans l'histoire, est à peine connue; car la haine des prêtres a envié à Julien jusqu'à sa gloire militaire.

En seize mois de règne il assura toutes les frontières de l'Empire, fit respecter partout sa justice et sa clémence, étouffa les querelles des chrétiens, qui commençaient à troubler l'Empire, et ne répondit à leurs injures, ne combattit leurs intrigues et leurs complots que par des raisonnements et des plaisanteries. Il fit enfin contre les Parthes cette guerre, dont l'unique objet était d'assurer aux provinces d'Orient une barrière qui les mît à l'abri de toute incursion. Jamais un règne si court n'a mérité autant de gloire. Sous ses prédécesseurs, comme sous les princes qui lui ont succédé, c'était un crime capital de porter des vêtements de pourpre. Un de ses courtisans lui dénonça un jour un citoyen qui, soit par orgueil, soit par folie, s'était paré de ce dangereux ornement; il ne lui manquait, disait-on, que des souliers de pourpre. *Portez-lui-en une paire de ma part*, dit Julien, *afin que l'habillement soit complet.*

La *Satire des Césars* est un ouvrage rempli de finesse et de philosophie; le jugement sévère, mais juste et motivé, porté sur ces princes par un de leurs successeurs, est un monument unique dans l'histoire. Dans ses lettres à des philosophes, dans son discours aux Athéniens, il se montra supérieur, en

esprit et en talents, à Marc-Antonin, son modèle, le seul empereur qui, comme lui, ait laissé des ouvrages. Pour bien juger les écrits philosophiques de Julien et son livre contre les chrétiens, il faut le comparer, non aux ouvrages des philosophes modernes, mais à ceux des philosophes grecs, des savants de son siècle, des pères de l'Église : alors on trouvera peu d'hommes qu'on puisse comparer à ce prince, mort à trente-deux ans, après avoir gagné des batailles sur le Rhin et sur l'Euphrate.

Il mourut, au sein de la victoire, comme Épaminondas, et conversant paisiblement avec les philosophes qui l'avaient suivi à l'armée. Des fanatiques avaient prédit sa mort, et les Perses, loin de s'en vanter, en accusèrent la trahison des Romains. On fut obligé d'employer des précautions extraordinaires pour empêcher les chrétiens de déchirer son corps et de profaner son tombeau.

Jovien, son successeur, était chrétien. Il fit un traité honteux avec les Perses, et mourut au bout de quelques mois, d'excès de débauche et d'intempérance.

Ceux qui reprochent à Julien de n'avoir pas assuré à l'Empire un successeur digne de le remplacer, oublient la brièveté de son règne; la nécessité de commencer par rétablir la paix, et la difficulté de pourvoir au gouvernement d'un empire immense dont la constitution exigeait un seul maître, ne pouvait souffrir un monarque faible, et n'offrait aucun moyen pour une élection paisible.

JUVENEL DES URSINS (Jean) (1).

Ce siècle d'horreur a cependant produit un magistrat dont la vie eût honoré des temps plus heureux. Il était de ce petit nombre d'hommes qui doivent leur vertu à leur conscience et à leur raison, et non aux opinions de leur siècle. C'est de Jean Juvenel des Ursins que nous parlons. Né sans fortune, il fut d'abord avocat (car, soit qu'il descendît réellement des Ursins d'Italie, soit que cette origine fût une fable, dont on a flatté depuis la vanité de ses enfants, il est certain qu'il subsista longtemps de cette profession); sa réputation de probité et de courage lui fit donner, par Charles VI, alors gouverné par des ministres vertueux, la place de prévôt des marchands, longtemps supprimée, et qu'on crut devoir rétablir. A peine revêtu de cette charge, il voit que des moulins, construits par les seigneurs, sur les rivières de Marne et de Seine, gênent la navigation; la puissance de ces seigneurs, leur crédit dans le parlement, ne l'arrêtent point; il sollicite un arrêt qui ordonne la destruction des moulins, et le remboursement de leur valeur au denier dix; il l'obtient, parce qu'on espère faire naître des obstacles à l'exécution. Mais la nuit même, tous les moulins sont abattus, et la subsistance du peuple assurée. Pendant la première attaque de folie de Charles VI, les princes s'emparèrent du gouvernement; on per-

(1) Voltaire, tome XVII, p. 343.

sécuta les ministres. On ôta l'épée de connétable à Clisson; Nogent et la Rivière furent emprisonnés; Juvenel prit leur défense, et les sauva. Le duc de Bourgogne, Philippe, irrité contre lui, veut le faire décapiter dans les halles; c'était alors le sort des gens en place disgraciés, comme l'exil il y a quelque temps, et maintenant l'oubli. On suborne des témoins contre lui; Juvenel était cher au peuple. Un cabaretier, qui avait surpris le cahier des informations (car c'était au cabaret que se traitaient les intrigues du gouvernement), s'expose à tout pour l'avertir; Juvenel, instruit, ne laisse pas le temps d'accomplir le projet, se présente hardiment aux princes, et réduit ses adversaires au silence. Échappé de ce danger, il conserve tout son courage; attaché au roi et à l'État, au milieu des factions des Orléanais et des Bourguignons, il ose reprocher au duc d'Orléans ses dissipations, sa légèreté et ses débauches, et lui en prédire les suites. Il reproche avec la même franchise, au duc de Bourgogne, ses liaisons avec des scélérats, et son obstination à tirer vanité de l'assassinat du duc d'Orléans.

En 1410, il devient avocat du roi au parlement; c'était dans le temps où le grand schisme d'Occident agitait toute l'Europe. Juvenel soutient que le roi a droit d'assembler son clergé, d'y présider, et, après l'avoir consulté, de choisir le pape qu'il voudra reconnaître; maximes qui annoncent des idées supérieures à son siècle.

Le duc de Lorraine avait fait abattre les armes de France, placées dans ses terres qui relevaient du roi;

le parlement de Paris le condamna, par contumace, à la confiscation de ses terres et au bannissement. Cependant le duc arrive à la cour, protégé par le duc de Bourgogne, alors tout-puissant. Le parlement députe au roi pour lui faire sentir la nécessité de maintenir son arrêt. Juvenel arrive avec la députation au palais du roi, à l'instant même où le duc de Bourgogne allait lui présenter le duc de Lorraine. Il expose avec force les motifs du parlement. Le duc de Bourgogne, indigné de se voir arrêté par l'activité et le courage de Juvenel : *Jean Juvenel*, lui dit-il, *ce n'est pas ainsi qu'on agit. Si fait*, *Monseigneur*, dit Jean Juvenel; et il ajouta : *Que tous ceux qui sont bons citoyens se joignent à moi, et que les autres restent avec M. de Lorraine.* Le duc, étonné, quitte la main du duc de Lorraine, se joint à Juvenel; et le duc de Lorraine est obligé d'implorer la clémence du roi. Avouons que ce trait vaut bien celui de Popilius.

Après l'assassinat du duc d'Orléans, le duc de Bourgogne, maître de Paris, livrait aux bourreaux ceux des Armagnacs qui n'avaient pu s'échapper; une troupe de scélérats, à ses ordres, emprisonnait, forçait à des rançons, assassinait ceux qu'on n'osait ou qu'on ne daignait pas livrer à un supplice public. Le roi, la reine, le dauphin Louis, gendre du duc de Bourgogne, étaient prisonniers et exposés à l'insolence des satellites bourguignons. Juvenel ose concevoir seul l'idée de les délivrer et de sauver l'État. Il était aimé du peuple, et surtout de celui de son quartier. Il sait à la fois relever son courage, exciter

son zèle et le contenir; et cette révolution, faite par le peuple, s'exécute sans qu'il en coûte un seul homme. Peu de jours après, il sauve le roi, que le duc de Bourgogne voulait enlever, sous le prétexte de le mener à la chasse. Ainsi, au milieu d'un peuple révolté, de princes, de grands, accompagnés de troupes armées, agités par l'ambition et par la haine, un seul homme rétablit la paix, et tout lui obéit, sans qu'il ait d'autre force que celle que donne la vertu.

Le dauphin, Louis, fut à la tête des affaires, et Juvenel devint son chancelier. On déclara la guerre au duc de Bourgogne, à qui Juvenel avait eu la générosité de laisser la liberté lors du tumulte de Paris. On reprit sur lui tout le pays dont il s'était emparé, depuis Compiègne jusqu'à Arras. Le roi fit en personne le siége de cette ville; et le duc de Bourgogne, battu en voulant la secourir, demanda la paix, en consentant de remettre Arras. Juvenel fit conclure cette paix. Ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays. Il était chancelier du dauphin; on lui présenta des lettres qui contenaient des dons excessifs, accordés par ce prince; il refusa de les sceller, et perdit sa place.

Lors de la prise de Paris par le duc de Bourgogne, Juvenel était dans la ville, attaché au parti du roi contre la cabale du duc; il s'attendait à périr. Il était douteux même que le duc de Bourgogne, qui lui devait la vie, l'eût épargné. Jamais tyran, peut-être, n'a uni tant de fausseté, de noirceur et de férocité, et il est difficile de supposer qu'un mouvement de

vertu ait pu lui échapper. Mais Juvenel avait également sauvé Debar, l'un des généraux du duc de Bourgogne, le même qui, avec Chatelus et l'Isle-Adam, s'étaient rendus si célèbres par leurs pillages, leurs exactions et leurs cruautés. Debar avertit Juvenel de se sauver.

On ne parle plus de lui après cette époque. Ses services furent récompensés dans ses enfants. L'un fut chancelier; un autre, archevêque de Reims, a donné une histoire de ces temps malheureux, où il y a plus de patriotisme et moins de superstition qu'on ne devait en attendre. Il a le courage de louer son père de ce qu'il avait osé dire contre les prétentions du clergé.

Cette famille est éteinte; les deux dernières héritières se sont alliées dans les maisons de Harville et de Saint-Chamans du Pesché.

LA BARRE.

Sur la condamnation de ce chevalier (1).

Il n'existait aucune loi en France d'après laquelle on pût condamner le chevalier de la Barre; et ce qui le prouve, c'est que, depuis vingt ans, aucun des membres du tribunal que cet arrêt a couvert d'opprobre, n'a osé la citer; mais il est vrai qu'ils en ont supposé l'existence, ce qui prouve ou une ignorance honteuse de la législation, ou un fanatisme porté jusqu'à la démence.

(1) Voltaire, tome LXV, p. 341.

LACÉDÉMONE (1).

Lacédémone n'évita le luxe qu'en conservant la communauté ou l'égalité des biens; mais elle ne conserva l'un ou l'autre qu'en faisant cultiver les terres par un peuple esclave. C'était la législation du couvent de Saint-Claude; à cela près que les moines ne se permettaient point d'assassiner ni d'assommer leurs mainmortables. L'existence de l'égalité ou de la communauté des biens suppose celle d'un peuple esclave. Les Spartiates avaient de la vertu, comme les voleurs de grand chemin, comme les inquisiteurs, comme toutes les classes d'hommes que l'habitude a familiarisés avec une espèce de crimes, au point de les commettre sans remords.

(2) L'histoire des Lacédémoniens ne commence à être un peu certaine que vers la guerre de Xerxès; et on ne voit alors qu'un peuple intrépide, à la vérité, mais féroce et tyrannique. Il est bien vraisemblable qu'il en est des beaux siècles de Lacédémone comme des temps de la primitive Église, de celui où tous les capucins mouraient en odeur de sainteté, de l'âge d'or, etc. D'ailleurs, il n'y a rien à répondre à la cruauté exercée contre les ilotes, et qui remonte à ces beaux siècles. On peut être fort ignorant, avoir beaucoup d'esprit, être tempérant, aimer jusqu'à la fureur sa liberté, ou l'agrandissement de sa république, et cependant être très-méchant et très-corrompu.

(1) Voltaire, tome XLI, p. 504.

(2) Voltaire, tome XXIX, p. 369.

LALLY (LE GÉNÉRAL) (1).

Les ennemis du comte de Lally avaient tellement excité la haine contre lui, qu'un bruit, vrai ou faux, s'étant répandu que le parlement avait envoyé au roi une députation pour le prier de ne point accorder de grâce, personne ne parut s'étonner d'une démarche qui, faite par des juges contre un homme qu'ils viennent de condamner, serait un aveu de leur partialité ou de leur corruption. On a dit aussi que la crainte de voir cet acte de la justice et de la bonté du roi empêcher une mort devenue nécessaire à l'existence et à la fortune des ennemis de Lally, avait fait accélérer l'exécution, et que ce fut cette raison qui fit négliger, à son égard, toute espèce de bienséance; mais on ne peut le croire sans accuser ceux qui présidaient à l'exécution d'être les complices des calomniateurs de Lally. D'autres ont aussi prétendu qu'on avait voulu le punir, par cette humiliation, d'avoir cherché à se tuer. Cette idée est absurde; on ne peut soupçonner des magistrats d'une superstition aussi cruelle que honteuse. Le fait du bâillon n'est que trop vrai; mais personne, dès le lendemain de l'exécution, n'osa s'avouer l'auteur de cet abominable raffinement de barbarie. Dans un pays où les lois seraient respectées, un homme capable d'ajouter à la sévérité d'un supplice prononcé par un arrêt, serait sévèrement puni, et l'impunité de ceux qui ont donné l'ordre du bâillon est un oppro-

(1) Voltaire, tome XXVI, p. 459.

bre pour la législation française, à laquelle les étrangers ne font déjà que trop de reproches.

Le comte de Lally a laissé un fils, né d'un mariage secret. Il apprit en même temps sa naissance, la mort horrible de son père, et l'ordre qu'il lui donnait de venger sa mémoire. Forcé d'attendre sa majorité, tout ce temps fut employé à s'en rendre digne. Enfin, l'arrêt fatal fut cassé, au rapport de M. Lambert, par le conseil, qui fut effrayé de la foule des violations des formes légales qui avaient précédé et accompagné ce jugement. M. de Voltaire était mourant lorsqu'il apprit cette nouvelle; elle le tira de la léthargie où il était plongé : *Je meurs content*, écrivit-il au jeune comte de Lally, *je vois que le roi aime la justice*.

Le parlement de Normandie fut chargé de revoir le procès; la haine pour Lally ne subsistait plus que dans le cœur de ce ramas de brigands qui jouissaient à Paris du fruit des rapines qu'ils avaient exercées dans l'Inde. L'opinion publique avait changé, et le parlement de Paris se conduisit avec la modération et la dignité convenable à des juges qui savent que ce n'est pas l'erreur, mais la partialité qui peut les déshonorer. Le neveu d'un des employés de la compagnie crut devoir, au parlement de Paris et à la mémoire de son oncle, qui lui avait prescrit le contraire, de se rendre partie dans un procès qui lui était étranger. Le parlement de Rouen admit son intervention, que toutes les lois devaient l'obliger de rejeter. Le conseil fut forcé de casser encore cet arrêt, et de renvoyer de nouveau le jugement au

parlement de Bourgogne. Le fils du comte de Lally a défendu lui-même, dans tous les tribunaux, la cause de son père, avec une éloquence simple, noble et pathétique; la piété filiale en a fait un jurisconsulte et un orateur; et, quel que soit l'événement de cette grande cause, l'estime et le respect de toutes les âmes honnêtes sera sa récompense.

LAW (SYSTÈME DE) (1).

Il est sûr qu'en payant en papier-monnaie les dettes d'un État, il se trouve libéré, sans qu'il en ait rien coûté; mais, pour que cette opération soit juste et utile, il faut que ces billets aient, dans le commerce, une valeur égale à la somme d'argent qu'ils représentent. Or, des billets ne peuvent conserver cette valeur, s'il n'existe pas une opinion générale, que tout possesseur de ces billets pourra, au moment qu'il voudra, les convertir en argent comptant. Cette opinion n'est pas fondée uniquement sur la proportion de la somme de ces billets avec la masse d'argent donné à la banque, ni même avec la totalité de l'argent du pays. Il suffit que chacun se regarde comme assuré que le nombre des billets qu'on voudra liquider à la fois n'excédera point la somme que la banque peut réaliser à chaque instant; et, ce qui en est la conséquence, qu'ils continueront de circuler dans le commerce; mais

(1) Voltaire, tome XXII, p. 19.

lorsque la somme de ces billets est supérieure à celle qu'on suppose que la banque peut réunir en argent, cette opinion ne peut s'établir que peu à peu, et par l'habitude. En supposant même la confiance entière, la valeur totale des billets doit encore avoir des bornes; si elle surpasse la quantité d'argent nécessaire pour la circulation, c'est-à-dire pour les opérations du commerce intérieur, le surplus devient inutile, et ceux qui le possèdent doivent chercher à le réaliser. Il faudrait donc que, outre la somme nécessaire à tenir en réserve pour liquider les billets qui servent à la circulation, la banque eût toujours, en argent comptant, une somme égale à la valeur de ces billets superflus. Ainsi, loin d'être utiles à la banque dont ils seraient sortis, ou à l'État qui les aurait employés, ils leur deviendraient à charge, et les exposeraient à perdre leur crédit, s'ils n'avaient pas des moyens sûrs, quoique onéreux, de rassembler en peu de jours les sommes nécessaires pour ces liquidations. Les États-Unis d'Amérique, tout éclairés qu'ils sont, n'ont pas senti ces vérités si simples, et le discrédit rapide de leurs papiers a prouvé combien l'opinion de l'usage indéfini d'un papier-monnaie était peu fondée.

Law paraît avoir été dans la même erreur; mais il savait très-bien que si l'on se bornait, dans la circonstance où il se trouvait, à payer les dettes en papier-monnaie, ces billets seraient bientôt sans valeur; il fallait donc chercher à leur en donner une. Il employa pour cela trois moyens : le premier consistait à donner à la banque des profits de finance ou

des priviléges de commerce, en admettant les porteurs de billets au partage de ces profits. Il était clair, en effet, que dès lors le papier pouvait valoir, outre la somme qu'il représentait, un profit plus ou moins considérable ; il devait donc, suivant l'idée qu'on aurait de la possibilité de ces profits, ou se maintenir au niveau de sa valeur, ou même s'élever au-dessus. Le gouvernement avait besoin d'une confiance moins grande, puisque l'espérance de gagner doit engager à courir des risques ; mais il fallait que le profit espéré fût au-dessus de l'intérêt ordinaire du commerce, et dès lors l'établissement de la banque n'était plus qu'un emprunt onéreux pour l'État. Aussi ce n'était point ce que voulait Law ; il espérait seulement accréditer les billets par des espérances vagues ou plutôt trompeuses, comptant que lorsque la nation y serait accoutumée, ils pourraient se soutenir d'eux-mêmes; et c'est surtout dans cette partie de ses opérations qu'il se permit d'employer la charlatanerie. Nous n'en citerons qu'un exemple : lorsqu'il accorda à la banque le privilége du commerce d'Afrique, il y joignit une petite prime pour chaque livre d'or qu'elle introduirait en France. Cette prime n'était pas un cinquième pour cent de la valeur, et par conséquent ne pouvait être comptée pour quelque chose, qu'en supposant l'introduction d'une grande quantité de livres d'or. Le premier moyen réussit; les actions gagnèrent, et Law les multipliait à l'excès, en y attachant toujours de nouveaux profits en espérance.

Ces charlataneries ne pouvaient soutenir le crédit

que pendant très-peu de temps; les billets tombèrent. Il prit alors un second moyen; on contraignit à recevoir les billets de banque comme argent comptant. Ceux qui remboursèrent leurs dettes avec ces billets eurent le profit des banqueroutes, dont ils partageaient l'honneur avec le ministère. Mais cette contrainte ne peut exister dans les opérations de commerce. Le marchand qui vend sa denrée argent comptant, est le maître de la donner à meilleur marché que s'il la vend en billets. Ainsi ce moyen, injuste en lui-même, ne put ni soutenir suffisamment les billets, ni avoir longtemps de l'influence.

Law, jusque-là, était un homme persuadé faussement que l'établissement d'une banque augmentait les richesses réelles, et que dans le cas où il la fondait, elle devait anéantir la dette publique. Peu délicat sur les moyens, il avait été injuste et charlatan; mais il pouvait paraître habile aux yeux de ceux qui n'étaient point assez éclairés pour sentir qu'il ne pouvait résulter de son système, en lui supposant tout le succès possible, que l'existence d'une compagnie maîtresse des impôts et des priviléges de commerce, une banque très-compliquée, enfin, une banqueroute faite au hasard, et sans que les pertes fussent proportionnelles, ce qui la rendait encore plus injuste et plus funeste.

Mais, à cette dernière époque, toute cette habileté apparente disparut. Il imagina d'abord de dégoûter de l'argent comptant par des variations rapides dans les monnaies. L'argent monnayé devenant par ce moyen d'un usage incommode, et ceux qui avaient

des monnaies anciennes ne pouvant ni les employer dans le commerce, ni les vendre avec avantage comme matière, la valeur des billets devait augmenter; mais cette hausse était plus que compensée par la diminution de la confiance. Il finit par défendre de garder de l'argent chez soi. L'effet de cette dernière loi fut encore de rendre l'argent plus rare, mais aussi de faire tomber les billets de plus en plus. Au milieu de toutes ces lois, le public de Paris, occupé, non plus des fortunes qu'on pouvait faire en actions ou en payant ses dettes en billets, mais de celle que l'agiotage de ces billets faisait espérer, ne voyait encore qu'à demi l'illusion des projets de Law. Lui-même, enfin, réduisit ses billets à la moitié de leur valeur; alors le prestige qui l'avait soutenu fut absolument dissipé, et Law fut obligé de quitter le ministère et la France.

Telle est l'histoire abrégée de ce système, tel que nous avons pu le saisir au milieu de cette foule de lois et d'opérations qui se succédaient avec une rapidité dont il n'y a peut-être jamais eu d'exemples.

L'ignorance où l'on était alors, principalement en France, sur la nature et les effets des opérations de ce genre, fut la seule cause du succès momentané du système de Law, des révolutions prodigieuses qu'il causa dans les fortunes; son effet dans l'administration fut une banqueroute partielle, faite de la manière la plus injuste, la plus propre à multiplier les désastres particuliers; et il n'en est resté dans les esprits que des préjugés contre les billets de banque, qui, cependant, peuvent souvent être utiles, soit

pour diminuer le prix de l'argent, et en laisser une plus grande quantité pour le commerce étranger, ou pour les différents usages qu'on peut faire de l'argent non monnayé, soit pour augmenter la production et le commerce, en rendant la circulation plus facile et moins coûteuse.

LAUD (1).

Sous Charles Ier, en Angleterre, le parlement entreprit de faire le procès à l'archevêque Laud, dont le crime réel était d'être le favori du roi, et dont le crime imaginaire était celui *de qui n'en a pas* (comme dit Montesquieu, en parlant de ceux de *lèse-majesté* et de *trahison*). Jean Herne, plaidant pour lui, disait : « Mylords, je représenterai humblement à vos grandeurs que ce que nous entreprenons de faire aujourd'hui, est une affaire de la plus haute et de la plus grande conséquence. Il s'agit ici de la vie d'un archevêque, et d'un archevêque élevé à la plus haute dignité... — M. Herne, dit alors le conseiller Wild en l'interrompant, nous n'avons jamais allégué que chacune de ses actions, prises en *particulier*, rendît cet archevêque coupable de *trahison* et de mort; mais nous disons que toutes les fautes de cet archevêque, soit grandes, soit petites, mises *ensemble*, forment, par voie d'accumulation, une grande *trahison*. — M. le conseiller, répliqua Herne, je vous

(1) Voltaire, tome XXVI, p. 456.

demande pardon; mais je n'avais pas su jusqu'ici que deux cents lapins pussent jamais faire un cheval. »

LEIBNITZ (1).

Leibnitz prétendait qu'il n'y avait aucun phénomène dans la nature qui fût l'ouvrage du hasard ou de la volonté sans motif de l'Être suprême; mais que chacun avait une raison suffisante de son existence, soit dans la nature même des choses, soit dans la perfection de l'ordre général de l'univers. Voilà ce qu'il a soutenu, mais ce qu'il n'a pas prouvé. Il a essayé d'en donner des preuves métaphysiques; mais il est aisé de voir qu'elles supposent une connaissance de l'essence divine que nous ne pouvons avoir. Quant aux preuves de fait, il faudrait pouvoir assigner d'une manière claire la raison suffisante de tous ou de presque tous les phénomènes; alors ce principe pourrait devenir du moins très-probable.

LOIS (2).

Quand les lois sont très-simples, il n'y a guère de procès où l'une des deux parties ne soit évidemment un fripon, parce que les discours roulent sur des faits, et non sur le droit. Voilà pourquoi on fait dans

(1) Voltaire, tome XXXI, p. 341.
(2) Voltaire, tome XXIX, p. 383.

l'Orient un si grand usage des témoins dans les affaires civiles, et qu'on distribue quelquefois des coups de bâton aux plaideurs et aux témoins qui en ont imposé à la justice.

(1) Les Anglais instruits avouent que la France est celui des grands États de l'Europe où les propriétés sont le plus assurées; et c'est par cette raison qu'elle est, après l'Angleterre, le pays le plus florissant. Ils pouvaient ajouter que c'est beaucoup moins à la constitution de l'Angleterre, qu'ils doivent l'avantage d'une sûreté plus grande dans les propriétés, qu'à la vigueur avec laquelle les lois y sont exécutées. Si les propriétés sont moins assurées en France, ce n'est point parce que le gouvernement y est absolu; c'est parce qu'il n'a pas toujours veillé avec exactitude au maintien des lois, qu'il ne les a pas défendues toujours avec assez de vigueur contre les prétentions ou les entreprises des corps puissants, qu'il ne s'est point assez occupé de perfectionner les lois.

LOIS SOMPTUAIRES (2).

Toute loi somptuaire est injuste en elle-même. C'est pour le maintien de leurs droits que les hommes se sont réunis en société, et non pour donner aux autres celui d'attenter à la liberté que doit avoir chaque individu de s'habiller, de se nourrir, de se

(1) Tome XXIX, p. 28.
(2) Voltaire, tome XVIII, p. 97.

loger à sa fantaisie; en un mot, de faire de sa propriété l'usage qu'il veut en faire, pourvu que cet usage ne blesse le droit de personne.

Les lois somptuaires ont été très-communes chez les nations anciennes; elles eurent pour cause l'envie que les citoyens pauvres portaient aux riches, ou la politique des riches mêmes qui ne voulaient pas que les hommes de leur parti dissipassent en frivolités des richesses qu'on pouvait employer à l'accroissement de la puissance commune. Les anciens, qui, dans plusieurs de leurs institutions politiques, ont montré une sagacité et une profondeur de vues que nous admirons avec raison, ignoraient les vrais principes de la législation, et comptaient pour rien la justice. Ils croyaient que la volonté publique a droit d'exiger tout des individus et de les soumettre à tout; opinion fausse, dangereuse, funeste aux progrès de la civilisation et des lumières, et qui ne subsiste encore que trop parmi nous.

L'histoire a prouvé que toutes les lois somptuaires des anciens et des modernes ont été partout, après un temps très-court, abolies, éludées ou négligées; la vanité inventera toujours plus de manières de se distinguer que les lois n'en pourront défendre.

Le seul moyen permis d'attaquer le luxe par les lois, et en même temps le seul qui soit vraiment efficace, est de chercher à établir la plus grande égalité entre les fortunes, par le partage égal des successions, la destruction, ou la restriction du droit de tester, la liberté de toute espèce de commerce et d'industrie; et ces lois sont précisément celles que, in-

dépendamment du désir d'abolir le luxe, la justice, la raison et la nature conseilleraient à tout législateur éclairé.

(1) Les lois somptuaires sont, par leur nature, une violation du droit de propriété. Si dans un petit État il n'y a point une grande inégalité de fortune, il n'y aura pas de luxe : si cette inégalité y existe, le luxe en est le remède. Ce sont les lois somptuaires de Genève qui lui ont fait perdre la liberté.

LOUIS XIV (RÈGNE DE).

Sur les négociations entre Louis XIV et Charles II, contre la Hollande (2).

On trouve des anecdotes curieuses sur toutes ces négociations, dans les pièces justificatives des *Mémoires de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, par le chevalier Dalrymple. On y voit comment l'argent de Louis XIV gouverna l'Angleterre depuis 1669 jusqu'en 1677; comment il servait à déterminer Charles II à se convertir, et puis l'engager à différer sa conversion, et qu'il était le contre-poids des autres intérêts qui conduisaient ce roi et ses ministres. Ces détails de corruption sont honteux; mais il est utile que les peuples les connaissent, et que les princes apprennent que ces mystères de la politique sont toujours révélés. Au reste, ces mé-

(1) Voltaire, tome XLI, p. 505.
(2) Voltaire, tome XX, p. 346.

moires prouvent qu'à cette époque Louis XIV avait beaucoup plus de politique que de zèle pour la religion. Après avoir acheté la nation anglaise de Charles II, Louis XIV, peu satisfait de lui, se lia avec les mécontents, et leur fournit également de l'argent contre Charles et contre ce même Jacques qu'il protégea depuis avec tant d'opiniâtreté. Dalrymple a imprimé la liste de ces pensionnaires du roi de France, avec les sommes données à chacun. On y trouve le nom d'Algernon Sidney, avec une somme qui n'aurait pas suffi pour séduire son secrétaire. Il est vraisemblable, ou que Barillon trompait Louis XIV avec ces listes, comme d'autres gens le trompèrent depuis avec des listes de conversions; ou (ce qui est plus probable encore) que quelque intrigant subalterne trompa Barillon, et garda pour lui-même l'argent qu'il prétendait avoir fait accepter à Sidney.

Sur la question de savoir si Louis XIV devait accepter le testament de Charles II, roi d'Espagne, ou s'en tenir au traité de partage (1).

A ne considérer que la justice, cette question était délicate. Le traité de partage liait Louis XIV, mais il n'avait aucun droit de priver son petit-fils d'une succession qui était indépendante de son autorité. Il avait encore moins celui de donner à l'Espagne un autre maître que celui qui était appelé au trône par la règle ordinaire des successions, par le

(1) Tome XX, p. 482.

testament de Charles II et le consentement des peuples. Le traité fait avec l'Angleterre paraît donc injuste; et ce n'est pas de l'avoir violé, mais de l'avoir proposé, qu'on peut faire un reproche à Louis XIV. Devait-il regarder comme absolument nul cet engagement injuste, ou devait-il, en laissant la liberté à son petit-fils d'accepter ou de refuser, se croire obligé à ne lui point donner de secours contre les puissances avec lesquelles il avait pris des engagements? La guerre qu'elles eussent faite au nouveau roi d'Espagne n'eût-elle point été évidemment injuste? et l'engagement de ne pas défendre son petit-fils, injustement attaqué, aurait-il pu être légitime?

Sur les codes des eaux et forêts, du commerce, de la marine, etc. (1).

Tous ces codes sont des monuments de l'ignorance où la France et toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, étaient plongées sur les objets qui intéressent le plus les hommes. Pussort, loué par Despréaux, n'avait d'autre mérite que d'être parent de Colbert, et d'avoir montré autant de barbarie que de bassesse dans l'affaire de Fouquet. Le code criminel est une preuve du mépris que des hommes, qui se croient au-dessus des lois, osent quelquefois montrer pour le peuple; le code noir n'a servi qu'à montrer que les gens de lois, consultés par Louis XIV, n'avaient aucune idée des droits de l'humanité.

(1) Tome XXI, p. 201.

Abus et autres maladies politiques (1).

Si Colbert eût été assez éclairé sur ces objets, s'il eût proposé à Louis XIV de détruire ces abus, l'amour de ce prince pour la gloire ne lui eût point permis d'hésiter. Mais Colbert ne connaissait point assez ni ces abus, ni les moyens d'y remédier, ni surtout ceux d'y remédier sans causer au trésor royal une perte momentanée : les guerres continuelles et la magnificence de la cour rendaient ce sacrifice bien difficile. Cette cause est la seule qui, sous un gouvernement ferme, empêche de faire, dans l'administration des finances, des changements utiles. Sous un gouvernement faible, il y en existe une autre, la crainte des hommes puissants à qui la destruction des abus peut nuire, et qui se réunissent pour les protéger.

Adoucissement des mœurs (2).

C'est ici la véritable cause de la prospérité de la nation française sous Louis XIV. Les circonstances où il se trouva contribuèrent, sans doute, à cette tranquillité de l'État ; mais le caractère du roi, et la persuasion qu'il sut établir, que tout ce qui était ordonné en son nom était sa volonté propre, y servirent beaucoup. Malgré la barbarie d'une partie des lois, malgré les vices des principes d'administration, l'augmentation des impôts, leur forme onéreuse, la

(1) Tome XXI, p. 224.
(2) Tome XXI, p. 216.

dureté des lois fiscales; malgré les mauvaises maximes qui dirigèrent le gouvernement dans la législation du commerce et des manufactures; enfin, malgré les persécutions contre les protestants, on peut observer que les peuples de l'intérieur du royaume, et même jusqu'à la guerre de la succession, ceux des provinces frontières ont vécu en paix, à l'abri des lois; le cultivateur, l'artisan, le manufacturier, le marchand étaient sûrs de recueillir le fruit de leur travail, sans craindre ni les brigands ni les petits oppresseurs. On put donc perfectionner la culture et les arts, se livrer à de grandes entreprises dans les manufactures et dans le commerce, y consacrer des capitaux considérables, faire des avances, même pour des temps éloignés. Cette paix, dans l'intérieur d'un État, est d'une plus grande importance que la plupart des politiques ne l'ont cru. De ce qu'un État tranquille a prospéré, il ne faut point en conclure qu'il ait eu, ni de bonnes lois, ni une bonne constitution, ni un bon gouvernement.

Sur l'établissement des milices (1).

Ces milices étaient tirées au sort; ainsi on forçait des hommes à s'exposer, malgré eux, aux dangers de la guerre, sans leur permettre de racheter leur service personnel par de l'argent; sans que les motifs de devoir, qui pouvaient les attacher à leur pays, fussent écoutés; sans qu'aucune paye les dédommageât de la perte réelle à laquelle on les condam-

(1) Tome XXI, p. 205

nait; car un homme qui peut, d'un moment à l'autre, être enlevé à ses travaux par un ordre, trouve plus difficilement de l'emploi qu'un homme libre.

Les tirages forcés jetaient la désolation dans les villages, faisaient abandonner tous les travaux, excitaient entre ceux qui cherchaient à se dérober au sort, et ceux qui voulaient les contraindre à le subir, des haines durables et souvent des querelles sanglantes. Ce fardeau tombait principalement sur les habitants des campagnes, qui les quittaient pour aller chercher, dans les villes, des emplois qui les missent à l'abri de ce fléau. M. de Voltaire n'avait jamais été le témoin d'un tirage de milice. Si ce spectacle, également horrible et déchirant, eût une fois frappé ses regards, il n'eût pu se résoudre à citer avec éloge cet établissement de Louis XIV.

Sur les violences exercées contre les protestants (1).

Toutes ces violences, qui déshonorent le règne de Louis XIV, furent exercées dans le temps où, dégoûté de madame de Montespan, subjugué par madame de Maintenon, il commençait à se livrer à ses confesseurs. Ces lois, qui violaient également, et les premiers droits des hommes, et tous les sentiments de l'humanité, étaient demandées par le clergé, et présentées par les jésuites à leur pénitent, comme le moyen de réparer les péchés qu'il avait commis avec ses maîtresses. On lui proposait pour modèle Cons-

(1) Tome XXI, p. 332.

tantin, Théodose et quelques autres scélérats du Bas-Empire. Jamais ses ministres, esclaves des prêtres et tyrans de la nation, n'osèrent lui faire connaître ni l'inutilité, ni les suites cruelles de ses lois.

La nation aidait elle-même à le tromper : au milieu des cris de ses sujets innocents, expirant sur la roue et dans les bûchers, on vantait sa justice et même sa clémence. Dans les lettres, dans les mémoires du temps, on parle souvent du sanguinaire Baville comme d'un grand homme. Tel est le malheureux sort d'un prince qui accorde sa confiance à des prêtres, et qui, trompé par eux, laisse gémir sa nation sous le joug de la superstition. Louis aimait la gloire, et il marchandait honteusement la conscience de ses sujets : il voulait faire régner les lois, et il envoyait des soldats vivre à discrétion chez ceux qui ne pensaient point comme son confesseur. Il était flatté qu'on lui trouvât de la grandeur dans l'esprit, et il signait chaque mois des édits pour régler de quelle religion devaient être les marmitons, les maîtres en fait d'armes et les écuyers de ses États; il aimait la décence, et les soldats, envoyés par ses ordres, donnaient le fouet aux filles protestantes pour les convertir.

Qu'il nous soit permis de faire ici quelques réflexions sur les causes de nos derniers troubles de religion.

L'esprit des réformés n'a été républicain que dans les pays où les souverains se sont montrés leurs ennemis. Le clergé protestant de Danemark a été un des principaux agents de la révolution qui a établi

l'autorité absolue. En France, sous Louis XIII, les ministres protestants les plus éclairés écrivirent pour exhorter les peuples à obéir aux lois du prince; n'exceptant que les cas où les lois ordonnent positivement une action contraire à la loi de Dieu. Mais on se plaisait à les contraindre à ce qu'ils regardaient comme des actes d'idolâtrie. On les forçait, par une foule de petites injustices, à se jeter entre les bras des factieux; tandis qu'il n'aurait fallu qu'exécuter fidèlement l'édit de Nantes, pour ôter à ces factieux l'appui des réformés. Cet édit de Nantes, à la vérité, ressemblait plus à une convention entre deux partis, qu'à une loi donnée par un prince à ses sujets. Une tolérance absolue aurait été plus utile à la nation, plus juste, plus propre à conserver la paix, qu'une tolérance limitée; mais Henri IV n'osa l'accorder, pour ne pas déplaire aux catholiques; et les protestants ne comptaient point assez sur son autorité, pour se contenter d'une loi de tolérance, quelque étendue qu'elle pût être.

Il eût été facile à Richelieu, et plus encore à Louis XIV, de réparer ce désordre en étendant la tolérance accordée par l'édit, et en détruisant tout le reste. Mais Richelieu avait eu le malheur de faire quelques mauvais ouvrages de théologie, et les protestants les avaient réfutés. Louis XIV, élevé, gouverné par des prêtres dans sa jeunesse, entouré de femmes qui joignaient les faiblesses de la dévotion aux faiblesses de l'amour, et de ministres qui croyaient avoir besoin de se couvrir du manteau de l'hypocrisie, ne put jamais soulever un coin du bandeau que la superstition avait jeté

sur ses yeux. Il croyait que l'on n'était huguenot de bonne foi que faute d'être instruit, et la bassesse de ses courtisans qui, en vendant leur conscience, faisaient semblant de se convertir par conviction, l'affermissait dans cette idée.

Ses ministres semblaient choisir les moyens les plus sûrs pour forcer les protestants à la révolte : on joignait l'insulte à la violence, on outrageait les femmes, on enlevait les enfants à leurs pères. On semblait se plaire à les irriter, à les plonger dans le désespoir par des lois souvent opposées, mais toujours oppressives, qu'on faisait succéder de mois en mois. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu parmi les protestants des fanatiques, et que ce fanatisme ait à la fin produit des révoltes. Elles éclatèrent dans les Cévennes, pays alors impraticable, habité par un peuple à demi sauvage, qui n'avait jamais été subjugué ni par les lois, ni par les mœurs; livré à un intendant violent par caractère, inaccessible à tout sentiment d'humanité, mêlant le mépris et l'insulte à la cruauté, dont l'âme trouvait un plaisir barbare dans les supplices longs et recherchés, et qui, instrument ambitieux et servile du despotisme et de la superstition de son maître, voulait mériter par des meurtres et par l'oppression d'une province, l'honneur d'opprimer en chef la nation.

Quel fut le fruit des persécutions de Louis XIV? Une foule de ses meilleurs sujets emportant, dans les pays étrangers, leurs richesses et leur industrie; les armées de ses ennemis, grossies par des régiments français, qui joignaient les fureurs du fanatisme et

de la vengeance à leur valeur naturelle; la haine de la moitié de l'Europe, une guerre civile ajoutée aux malheurs d'une guerre étrangère, la crainte de voir ses provinces livrées aux étrangers par les Français, et l'humiliante nécessité de faire un traité avec un garçon boulanger.

Voilà ce que le clergé célébrait dans des harangues, ce que la flatterie consacrait dans des inscriptions et sur des médailles.

Après lui, les protestants furent tranquilles et soumis. Albéroni forma inutilement le projet absurde de les engager à se soulever contre le régent, c'est-à-dire, contre un prince tolérant par raison, par politique et par caractère, pour se donner un maître, pénitent des jésuites, et qui s'était soumis au joug honteux de l'inquisition. Pendant le ministère du duc de Bourbon, l'évêque de Fréjus, qui gouvernait les affaires ecclésiastiques, fit rendre, en 1724, contre les protestants, une loi plus sévère que celles de Louis XIV; elle n'excita point de troubles, parce qu'il n'eut garde de la faire exécuter à la rigueur. Aussi indifférent pour la religion que le régent, il ne voulait qu'obtenir le chapeau de cardinal, malgré l'opposition secrète du duc de Bourbon. Il trahissait, par cette conduite, et son pays, et le souverain qui lui avait accordé sa confiance; mais quand le cardinalat est le prix de la trahison, quel prêtre est resté fidèle?

Sous Louis XV, les protestants furent traités avec modération, sans qu'on ait rien changé cependant aux lois portées contre eux : leur fortune, leur état, celui

de leurs enfants, ne sont appuyés que sur la bonne foi. Ils ne peuvent faire aucun acte de religion sans encourir la peine des galères; il sont exclus, non-seulement des places honorables, mais de la plupart des métiers. Nous devons espérer que la raison, qui, à la longue, triomphera du fanatisme, et la politique, qui dans tous les temps l'emporte sur la superstition, détruiront enfin ces lois. La tolérance établie dans toute l'Europe, hors l'Italie, l'Espagne et la France, l'Amérique appelle l'industrie et offre la liberté, la tolérance et la fortune à tout homme qui, ayant un métier, voudra quitter son pays; et la politique ne permettra point de laisser subsister plus longtemps des lois qui mettent en contradiction l'amour naturel de la patrie, avec l'intérêt et la conscience, et elles pourraient amener des émigrations plus funestes que celles du siècle dernier, et nous faire perdre en peu d'années tous les avantages du commerce, dont la révolution de l'Amérique doit être la source.

Sur le titre de Monseigneur *accordé à la noblesse non titrée et aux secrétaires d'État* (1).

Louis XIV a décidé que la noblesse non titrée donnerait le *monseigneur* aux maréchaux de France, et elle s'y est soumise sans beaucoup de peine : chacun espère devenir *monseigneur* à son tour.

Le même prince a donné des prérogatives particulières à quelques familles. Celles de la maison de Lorraine ont excité peu de réclamations, et mainte-

(1) Tome XXXVIII, p. 431.

nant il est assez difficile à l'orgueil d'un gentilhomme de se croire absolument l'égal d'hommes sortis d'une maison incontestablement souveraine depuis sept siècles, qui a donné deux reines à la France, qui enfin est montée sur le trône impérial.

Les honneurs des maisons de Bouillon et de Rohan ont souffert plus de difficultés. On ne peut nier qu'elles n'aient existé pendant longtemps sans être distinguées du reste de la noblesse. D'autres familles sont parvenues à posséder de petites souverainetés comme celle de Bouillon. Un grand nombre pourrait également citer de grandes alliances, et si on donnait un rang distingué à tous ceux que les généalogistes font descendre des anciens souverains de nos provinces, il y aurait presque autant d'altesses que de marquis ou de comtes.

Louis XIV avait ordonné aux secrétaires d'État de donner le *monseigneur* et l'*altesse* aux gentilshommes de ces deux maisons; mais ceux des secrétaires d'État qui ont été tirés du corps de la noblesse se sont crus dispensés de cette loi en qualité de gentilshommes. Louvois s'y soumit; et il écrivit un jour au chevalier de Bouillon :

Monseigneur, si votre altesse ne change pas de conduite, je la ferai mettre dans un cachot. Je suis avec respect, etc.

Maintenant ces princes ne répondent point aux lettres où l'on ne leur donne pas le *monseigneur* et l'*altesse*, à moins qu'ils n'aient besoin de vous, et la noblesse leur refuse l'un et l'autre, à moins qu'elle n'ait besoin d'eux. Quand un gentilhomme qui a un

peu de vanité passe un acte avec eux, il leur laisse prendre tous les titres qu'ils veulent, mais il ne manque pas de protester contre ces titres chez son notaire. La vanité a deux tonneaux comme Jupiter, mais le bon est souvent bien vide.

LOUIS XVI (1).

Non-seulement Louis XVI a été sacré, ce qui, dans ce siècle, ne pouvait avoir d'autre avantage que de prolonger un peu, parmi le peuple, le règne de la superstition, et de valoir de gros profits aux fournisseurs de la cour, mais même il a touché des écrouelles, suivant l'usage établi. Louis XV en avait touché à son sacre. Une bonne femme de Valenciennes imagina qu'elle ferait fortune, si elle pouvait faire accroire que le roi l'avait guérie. Moitié espérance, moitié crainte, des médecins constatèrent la guérison. L'intendant de Valenciennes (d'Argenson) s'empressa d'en envoyer le procès-verbal authentique; il reçut des bureaux la réponse suivante : *Monsieur, la prérogative qu'ont les rois de France de guérir les écrouelles est établie sur des preuves si authentiques, qu'elle n'a pas besoin d'être confirmée par des faits particuliers.* Un siècle plus tôt, les bureaux eussent mis leur politique à paraître dupes. Un siècle plus tard, aucun intendant n'osera plus

(1) Voltaire, tome XVI, p. 560.

leurs sermons aux législateurs, et non aux particuliers, parce qu'il est dans l'ordre des choses possibles qu'un homme vertueux et éclairé ait le pouvoir de faire des lois raisonnables, et qu'il n'est pas dans la nature humaine que tous les riches d'un pays renoncent par vertu à se procurer à prix d'argent des jouissances de plaisir ou de vanité.

MADAME.

Sur l'empoisonnement de Madame, *sœur de Charles II, en* 1670 (1).

Dans un recueil de pièces extraites du portefeuille de M. Duclos, et imprimées en 1781, on trouve qu'un maître d'hôtel de Monsieur, nommé Morel, avait commis ce crime; qu'il en fut soupçonné; que Louis XIV le fit amener devant lui; que l'ayant menacé de le livrer à la rigueur des lois s'il ne disait pas la vérité, et lui ayant promis la liberté et la vie s'il avouait tout, Morel avoua son crime; que le roi lui ayant demandé si Monsieur était instruit de cet horrible complot, Morel lui répondit : *Non, il n'y aurait point consenti.* M. de Voltaire était instruit de cette anecdote; mais il n'a jamais voulu paraître croire à aucun empoisonnement, à moins qu'il ne fût absolument impossible d'en nier la réalité. Dans le même ouvrage que nous venons de citer, on donne pour garant de cette anecdote mademoiselle de la

(1) Voltaire, tome XXI, p. 128.

Chausseraie, amie subalterne de madame de Maintenon. On a demandé comment, quarante ans après cet événement, Louis XIV aurait confié des détails si affligeants à se rappeler, à une personne qui n'avait et ne pouvait avoir avec lui aucune liaison intime. Mais mademoiselle de la Chausseraie expliquait elle-même cette difficulté. Elle racontait que, se trouvant seule avec le roi chez madame de Maintenon, qui était sortie pour quelques moments, Louis XIV laissa échapper des plaintes sur les malheurs où il s'était vu condamné. Elle attribuait ces plaintes aux revers de la guerre de la succession, et cherchait à le consoler. *Non*, dit le roi, *c'est dans ma jeunesse, c'est au milieu de mes succès que j'ai éprouvé les plus grands malheurs*; et il cita la mort de Madame. Mademoiselle de la Chausseraic répondit par un lieu commun de consolation. *Ah! mademoiselle*, dit le roi, *ce n'est point cette mort, ce sont ses affreuses circonstances que je pleure*; et il se tut. Peu de temps après madame de Maintenon rentra; au bout de quelques moments de silence, le roi s'approcha de mademoiselle de la Chausseraie, et lui dit : *J'ai commis une indiscrétion que je me reproche; ce qui m'est échappé a pu vous donner des soupçons contre mon frère, et ils seraient injustes; je ne puis les dissiper que par une confidence entière*; et alors il lui raconta ce qu'on vient de lire. Nous avons appris ces détails d'un homme très-digne de foi, qui les tient immédiatement des personnes qui avaient avec mademoiselle de la Chausseraie les relations les plus intimes.

MANILLE.

Sur la prise de Manille, capitale des îles Philippines (31 octobre 1762) (1).

L'archevêque de Manille était gouverneur de la place; mais il ne se conduisit point comme l'archevêque Gostin, qui défendit Paris contre les Normands. Il resta dans son palais. En vain quelques officiers français qui étaient dans la ville lui annoncèrent-ils que la brèche était praticable; les conseillers lui soutinrent qu'il ne fallait pas que sa seigneurie s'exposât à l'aller visiter; qu'ils savaient bien qu'elle ne l'était pas. On délibérait encore, que l'assaut était donné et la ville prise. Elle fut pillée pendant quarante heures, et rançonnée ensuite. Il y avait alors à Manille une illuminée, nommée la mère Paul; elle assurait que les Anglais n'étaient venus que pour se convertir. Les moines annonçaient que saint François paraîtrait sur la brèche, et mettrait les Anglais en fuite avec son cordon. Personne, à Manille, ne doutait que cette ville n'eût été sauvée par lui; lorsque les Chinois tentèrent de s'en emparer, en 1603, on l'avait vu sur les murailles combattre à la tête des Espagnols. Les Anglais firent leurs approches, et établirent leurs batteries, couverts par deux églises qui étaient hors de la ville. Le gouverneur Arandia, prédécesseur de l'archevêque, avait voulu faire abattre ces églises, sachant bien le

(1) Voltaire, tome XXII, p. 316.

tort qu'elles feraient à la ville, en cas de siége. Les moines menacèrent de l'excommunier; mais sa mort les délivra bientôt d'un gouverneur qui préférait le salut de la colonie à l'amitié des moines; et cette mort fut regardée généralement, à Manille, comme l'effet du poison. (Voyez le *Voyage dans les mers des Indes*, tome II, par M. Le Gentil.)

MATIÈRE PREMIÈRE (1).

Si la question d'une matière première n'est pas insoluble pour l'espèce humaine, elle l'est certainement pour les philosophes de notre siècle. Les chimistes sont obligés de reconnaître dans les corps un très-grand nombre d'éléments, les uns simples et inaltérables dans nos expériences, les autres composés et destructibles, mais dont les principes sont encore peu connus. C'est à bien reconnaître les principes simples, à analyser les principes composés, à tâcher de réduire les premiers à un moindre nombre, à chercher à deviner le secret de la combinaison des autres, dont la nature s'est réservé jusqu'ici les moyens, que s'applique surtout la chimie théorique, depuis que cette science s'est soumise, comme les autres, à la marche analytique; mais il y a loin de ce que nous savons à la connaissance d'une matière première, ou même d'un petit nombre de principes primitifs simples et invariables.

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 71.

MAZARIN (LE CARDINAL).

Pourquoi il fit plus de bien au royaume lorsqu'il y était persécuté, que dans la tranquillité d'une puissance absolue (1).

C'est que Mazarin avait des talents pour la politique extérieure, et qu'il n'avait ni talents, ni lumières pour l'administration ; c'est qu'un ministre ne peut guère avoir, dans les négociations, d'autres intérêts que ceux du peuple qu'il gouverne, au lieu que dans le gouvernement intérieur, il peut en avoir de tout opposés ; c'est, enfin, que l'art de négocier ne suppose que certaines qualités de l'esprit et du caractère, communes à tous les pays et à tous les siècles, au lieu que la science de l'administration suppose des principes qui n'existaient pas encore dans le siècle de Mazarin.

MENDIANTS (2).

Dans tous les pays où, par l'effet des mauvaises lois, une grande partie des habitants n'a ni propriété foncière, ni capitaux, la société est nécessairement affligée de ce fléau. Il est bon, sans doute, qu'il y ait des maisons où l'on offre du pain à ceux qui ne peuvent gagner leur vie, en les assujettissant à un travail qu'ils soient capables de faire ; mais ces asiles

(1) Voltaire, tome XX, p. 313.
(2) Voltaire, tome XLV, p. 270.

doivent être libres. Les hommes humains et justes seront toujours blessés de voir condamner un malheureux à la perte de sa liberté, parce qu'il a demandé du secours à un autre homme. Avec de bonnes lois, les mendiants seraient rares, et le petit nombre qu'il pourrait y avoir encore, ne serait ni incommode, ni dangereux.

MÉZERAI.

Sur l'histoire de la Mère et du Fils, *attribuée à Mézerai* (Amsterdam, 1730, in-4°, ou 2 vol. in-12) (1).

Il est difficile de ne pas regarder cette histoire comme un ouvrage du cardinal de Richelieu. Elle renferme des anecdotes curieuses sur les premières années de Louis XIII, des détails particuliers au cardinal, écrits avec un air de naïveté et de franchise que Mézerai n'aurait pas saisi, et des opinions absolument opposées à celles de cet historien. Il n'en a paru que deux volumes; le reste est demeuré entre les mains du gouvernement, ou chez les héritiers du cardinal.

MILIEUX (2).

La différence de réfrangibilité des milieux n'est

(1) Voltaire, tome XX, p. 165.
(2) Voltaire, tome XXIX, p. 288.

point proportionnelle à leur densité, quoique, dans des corps de la même nature, elle paraisse en dépendre, du moins en partie. Elle dépend surtout de la nature de ces corps, mais sans qu'on ait pu assigner jusqu'ici les causes de cette dépendance, ni saisir aucun rapport entre cette force et la quantité de phlogistique contenu dans les corps, ou leur facilité à se combiner avec cette substance.

On sait que des rayons différents sont différemment réfrangibles dans le même lieu, et chaque rayon ne suit pas, dans les différents milieux, la même loi de réfrangibilité. Autre phénomène plus compliqué dont on ignore absolument la cause et la loi. On peut consulter sur ces objets une suite de recherches sur l'optique, publiée par M. l'abbé Rochon.

MILITAIRE.

Sur la séparation des fonctions de militaire et de magistrat (1).

Ces fonctions n'ont pu être confondues que chez des peuples où les lois étaient simples, et qui n'avaient point de troupes réglées toujours subsistantes. Alors un même homme remplissait tour à tour toutes les fonctions de la société, comme chaque philosophe embrassait toute l'étendue des sciences, lorsque les détails de chacune étaient très-peu étendus. A Rome, les fonctions de militaire et

(1) Voltaire, tome XVIII, p. 494.

de magistrat commencèrent à se séparer longtemps avant la destruction de la république, quoique jamais elles n'aient appartenu à des ordres séparés. Un général était le juge suprême des provinces qu'ils gouvernait; un jurisconsulte, devenu préteur ou proconsul, commandait les troupes de sa province. Mais ce mélange n'avait lieu que pour les personnages de cet ordre : les jurisconsultes se formaient au barreau, et les guerriers dans les camps. Le mal n'est donc pas en France d'avoir séparé ces fonctions, mais d'avoir formé deux ordres de ceux qui les remplissent. Il serait ridicule que les militaires voulussent juger, comme il le serait qu'un géomètre voulût enseigner la chimie; mais toute distinction légale, toute exclusion en ce genre, est nuisible à la société.

MINES (1).

Les mines ont une valeur réelle pour le propriétaire, comme toutes les autres productions; mais leur valeur baisse à mesure que les métaux qu'on en tire deviennent communs, ce qui arrive toutes les fois que les mines en fournissent plus qu'on n'en consomme.

Observons aussi que les métaux précieux qui sont si propres à servir, non de signes de valeur, comme on l'a dit trop souvent, mais de valeurs connues, sont en même temps des denrées très-utiles. Il serait

(1) Voltaire, tome XXVI, p. 346.

très-avantageux pour l'humanité en général, que l'argent et l'or, surtout, fussent très-communs.

MIRACLES.

Sur les trois miracles qui s'opèrent à Naples, quand le sang de saint Janvier, de saint Jean-Baptiste et de saint Étienne, conservé dans des bouteilles, se liquéfie étant approché de leurs têtes (1).

Ces superstitions ne nous paraissent pas aussi indifférentes qu'à M. de Voltaire. Comme le miracle réussit ou manque au gré du charlatan qui est chargé de le faire, et que le peuple entre en fureur lorsqu'il ne réussit pas, le clergé de Naples a le pouvoir d'exciter à son gré des séditions, parmi une populace nombreuse, dénuée de toute morale, que le sang n'effraye pas, et qui n'a rien à perdre. En sorte que la cérémonie de la liquéfaction met absolument le gouvernement de Naples dans la dépendance des prêtres. Toute réforme, toute loi qui déplaît aux prêtres, devient impossible à établir. Il faudrait éclairer le peuple; mais si un ministre était soupçonné d'en avoir l'idée, le miracle manquerait, et il se verrait exposé à toute la fureur du peuple.

Un seigneur napolitain avait imaginé de faire le miracle chez lui : ce moyen était un des plus sûrs pour le faire tomber; mais le gouvernement eut peur des prêtres, et on lui défendit de continuer. Son se-

(1) Voltaire, tome XIX, p. 226.

cret se trouve décrit dans les *Mémoires de l'académie des sciences* de Paris, 1757; mais il n'est pas sûr que ce soit exactement le même que celui des prêtres.

Espérons qu'un archevêque de Naples aura quelque jour assez de véritable piété et de courage, pour avouer que ses prédécesseurs et son clergé ont abusé de la crédulité du peuple, pour révéler toute la fraude, et en exposer le secret au grand jour.

Il est bon de savoir que, si le miracle est retardé, il arrive souvent que le peuple s'en prend aux étrangers qui se trouvent dans l'église, et qu'il soupçonne d'être des hérétiques. Alors ils sont obligés de se retirer, et quelquefois le peuple les poursuit à coups de pierres. Il n'y a pas quinze ans que M. le prince de S. et M. le comte de C. essuyèrent ce traitement, sans se l'être attiré par aucune indiscrétion.

MONADES (SUR LE SYSTÈME DES) (1).

Ce qu'on appelle le système des monades est, à plusieurs égards, la manière la plus simple de concevoir une grande partie des phénomènes que nous présente l'observation des êtres sensibles et intelligents. En supposant en effet à tous les êtres une égale capacité d'avoir des idées, en faisant dépendre toute la différence entre eux de leurs rapports avec les autres objets, on conçoit très-bien comment il peut se produire à chaque instant un grand nombre

(1) Voltaire, tome XXX, p. 118.

d'êtres nouveaux, ayant la conscience distincte du *moi*, comment ce sentiment peut cesser d'exister sans que rien soit anéanti, se réveiller après avoir été suspendu pendant des intervalles plus ou moins longs, etc., etc.

MONARCHIE.

Sur la monarchie et le despotisme (1).

Il ne peut y avoir aucune autre différence entre le despotisme et la monarchie, que l'existence de certaines règles, de certaines formes, de certains principes, consacrés par le temps et l'opinion, et dont le monarque se fait une loi de ne pas s'écarter. S'il n'est lié que par son serment, par la crainte d'aliéner les esprits de sa nation, le gouvernement est monarchique; mais s'il existe un corps, une assemblée, du consentement desquels il ne puisse se passer lorsqu'il veut déroger à ces lois premières; si ce corps a le droit de s'opposer à l'exécution de ses lois nouvelles, lorsqu'elles sont contraires aux lois établies; dès lors il n'y a plus de monarchie, mais une aristocratie. Le monarque, pour être juste, est censé devoir respecter les règles consacrées par l'opinion, tandis que le despote n'est obligé de respecter que les premiers principes du droit naturel, la religion, les mœurs. La différence est moins dans la forme de la constitution que dans l'opinion des

(1) Voltaire, tome XLV, p. 356.

peuples, qui ont une idée plus ou moins étendue de ce qui constitue les droits de l'homme et du citoyen.

Or il est difficile, en admettant cette explication, de deviner pourquoi il faut qu'il y ait dans une monarchie un corps d'hommes jouissant de priviléges héréditaires. Les priviléges sont une charge de plus pour le peuple, un découragement pour tout homme de mérite qui ne fait point partie de ce corps. M. de Montesquieu pouvait-il croire que, dans un pays éclairé, un homme sans noblesse, mais ayant de l'éducation, n'aurait pas autant de noblesse d'âme, d'horreur pour les bassesses, qu'un gentilhomme? Croyait-il que la connaissance des droits de l'humanité ne donne pas autant d'élévation que celle des prérogatives de la noblesse? Ne vaudrait-il pas mieux chercher à donner aux âmes des hommes de tous les états plus d'énergie, que de vouloir conserver dans celles des nobles quelques restes de l'orgueil de leur ancienne indépendance? Ne serait-il point plus utile au peuple d'une monarchie, de chercher les moyens d'y établir un ordre plus simple, au lieu d'y conserver soigneusement les restes de l'anarchie?

Il est sûr que dans toute monarchie modérée, où les propriétés sont assurées, il y aura des familles qui, ayant conservé des richesses, occupé des places, rendu des services pendant plusieurs générations, obtiendront une considération héréditaire. Mais il y a loin de là à la noblesse, à ses exemptions, à ses prérogatives, aux chapitres nobles, aux tabourets, aux cordons, aux certificats des généalogistes, à

toutes ces inventions nuisibles ou ridicules, dont une monarchie peut sans doute se passer.

L'auteur de cette note prend la liberté d'assurer ses lecteurs, s'il en a, qu'en plaidant la cause du bonheur du peuple contre la vanité des nobles, ce ne sont point du tout ses intérêts qu'il défend ici.

MONARCHIES.

Sur l'opinion de Voltaire, que les particuliers sont taxés avec moins de disproportion dans les républiques que dans les monarchies (1).

Avouons que s'il y a quelques républiques où l'on fasse semblant de consulter la nation, il n'y en a peut-être pas une seule où elle soit réellement consultée.

Avouons encore qu'en Angleterre, à l'exemption près de tout impôt personnel, il y a dans les taxes autant de disproportion, de gênes, de faux frais, de poursuites violentes, que dans aucune monarchie. Avouons, enfin, qu'il est très-possible que, dans une république, le corps législatif soit intéressé à maintenir une mauvaise administration d'impôts, tandis qu'un monarque ne peut y avoir aucun intérêt. Ainsi le peuple d'une république peut avoir à craindre, et l'erreur, et la corruption de ses chefs, au lieu que les sujets d'un monarque n'ont que ses erreurs à redouter.

(1) Voltaire, tome XXXIX, p. 283.

MONARCHIQUE.

Sur l'État monarchique et sur l'État républicain (1).

Il n'y a qu'un esclave qui puisse dire qu'il préfère la royauté à une république bien constituée, où les hommes seraient vraiment libres, et où jouissant, sous de bonnes lois, de tous les droits qu'ils tiennent de la nature, ils seraient encore à l'abri de toute oppression étrangère; mais cette république n'existe point et n'a jamais existé. On ne peut choisir qu'entre la monarchie, l'aristocratie et l'anarchie; et, dans ce cas, un homme sage peut très-bien donner la préférence à la monarchie; surtout s'il se défie d'un sentiment naturel, qui le porte à préférer la constitution républicaine, non parce que tous les hommes y sont libres, mais parce qu'il se croit fait pour y devenir un de leurs maîtres. Ajoutons que, sur les objets les plus importans pour les hommes, la sûreté, la liberté civile, la propriété, la répartition des impôts, la liberté du commerce et de l'industrie, les lois doivent être les mêmes dans les monarchies ou dans les républiques; que, sur ces objets, l'intérêt du monarque se confond avec l'intérêt général, au moins autant que celui d'un corps législatif. Les principes qui doivent dicter les lois sur tous ces objets, puisés dans la nature des hommes, fondés sur la raison, sont indépendants des différentes formes de constitution politique. Il est malheureux

(1) Voltaire, tome XL, p. 268.

que le célèbre Montesquieu, non-seulement ait méconnu cette vérité, mais qu'il ait fondé presque tout son ouvrage sur le préjugé contraire, que l'autorité de son nom soutient encore parmi un grand nombre de ses admirateurs.

MONNAIES (1).

La livre numéraire n'est qu'une dénomination arbitraire qu'on emploie pour exprimer une certaine partie d'un marc d'argent. Cette proposition, le marc d'argent vaut 50 liv., est l'équivalent de celle-ci : j'appelle livre, la cinquantième partie du marc d'argent. Ainsi, un édit qui prononcerait que le marc d'argent vaudrait cent livres, ne ferait autre chose que de déclarer que dans la suite on donnera, dans les actes, le nom de livre à la centième partie du marc d'argent, au lieu de donner ce nom à la cinquantième. Cette opération est donc absolument indifférente en elle-même; mais elle ne l'est pas dans ses effets.

Il est d'un usage général d'exprimer en livres la valeur de tous les engagements pécuniaires; si donc on change cette dénomination de *livre*, et qu'au lieu d'exprimer la cinquantième partie d'un marc d'argent, par exemple, elle n'en exprime que la centième, tout débiteur, en payant le nombre de livres qu'il s'est engagé de payer, ne donnera réellement que la moitié de ce qu'il devait.

(1) Voltaire, tome XX, p. 232.

Ainsi, ce changement, purement grammatical, devient l'équivalent du retranchement de la moitié des dettes, ou des obligations payables en argent.

D'où il résulte, pour un État qui ferait une opération semblable :

1° Une réduction de la dette publique à la moitié de sa valeur, ce qui est faire une banqueroute à cinquante pour cent de perte ;

2° Une diminution de moitié dans ce que l'État paye en gages, en appointements, en pensions, ce qui fait une économie de moitié sur les places inutiles ou jugées telles, et une diminution sur les places utiles et trop payées ; car on sent que, pour les places utiles, une augmentation de gages devient une suite nécessaire de cette opération ;

3° Une diminution aussi de moitié dans les impôts qui ont une évaluation fixe en argent : on les augmente proportionnellement dans la suite ; mais cette augmentation se fait moins promptement que le changement des monnaies. Souvent un gouvernement faible a profité de cette circonstance, pour faire, dans la forme des impôts, des changements qu'il n'aurait osé tenter directement ;

4° Une perte de moitié pour les particuliers créanciers d'autres particuliers ; injustice qu'on leur fait sans aucun avantage pour l'État ;

5° Un mouvement dans le prix des denrées, qui dérange le commerce, parce que les denrées ne peuvent pas doubler de prix sur-le-champ, ni aussi promptement que l'argent.

Ainsi, cette opération est une manière de faire

une banqueroute, et de manquer à ses engagements, qui entraîne, de plus, avec elle, une injustice envers un très-grand nombre de citoyens, même de ceux qui ne sont pas créanciers de l'État, une secousse dans le commerce, et du désordre dans la perception des impôts.

Mais si, dans quelque État de l'Europe, on établissait un système plus raisonnable sur les monnaies, que celui qui est adopté chez presque toutes les nations, et qu'on fût obligé, pour donner à ce système plus de perfection et de simplicité, de changer la valeur de la livre numéraire, alors on éviterait les inconvénients dont nous venons de parler, et on se mettrait à l'abri de toute injustice, en déclarant que tout ce qui devait être payé en livres anciennes, ne pourrait être acquitté qu'en payant, non le même nombre de livres nouvelles, mais un nombre de ces livres qui représenterait un égal poids d'argent.

Voici maintenant en quoi nous croyons que devraient consister les changements dans les monnaies:

1° A rapporter toutes les évaluations en monnaies à un certain poids d'un seul des deux métaux précieux, à l'argent, par exemple, et à ne fixer aucun rapport entre la valeur de ce métal et celle de l'autre, de l'or, par exemple. En effet, toute différence entre la proportion fixée et celle du commerce, est une source de profit pour quelques particuliers, et de perte pour les autres.

2° A changer les dénominations et les monnaies, de manière que chaque monnaie répondit à un nombre exact des divisions de la livre numéraire

et du marc d'argent, et que les divisions de la livre numéraire et celles du marc d'argent eussent entre elles des rapports exprimés par des nombres entiers et ronds. L'usage contraire a concentré entre un petit nombre de personnes la connaissance de la valeur réelle des monnaies, et, dans tout ce qui a rapport au commerce, toute obscurité, toute complication est un avantage accordé au petit nombre sur le plus grand. On pourrait joindre à l'empreinte, sur chaque monnaie, un nombre qui exprimerait son poids; et sur celles d'argent (*voyez* n° I), sa valeur numéraire.

3° A faire les monnaies d'un métal pur : 1° parce que c'est un moyen de faciliter la connaissance du rapport de leur valeur avec celui des monnaies étrangères, et de procurer à sa monnaie la préférence dans le commerce sur toutes les autres ; 2° parce que c'est le seul moyen de parvenir à l'uniformité du titre des monnaies entre les différentes nations; uniformité qui serait d'un grand avantage. L'uniformité dans un seul État s'établit par la loi; elle ne peut s'établir entre plusieurs que lorsque la loi ne s'appuie que sur la nature, et ne fixe rien d'arbitraire.

4° A ne prendre de profit sur les monnaies, que ce qui est nécessaire pour faire la dépense de leur fabrique. Cette fabrique a deux parties : les opérations nécessaires pour préparer le métal à un titre donné, et celles qui réduisent le métal en pièces de monnaies. Ainsi on rendrait, pour cent marcs d'argent en lingots, cent marcs d'argent monnayé, moins le prix de l'essai, et celui de leur conversion en

monnaie. On rendrait, pour cent marcs d'argent, allié à un centième, neuf marcs d'argent monnayé, moins les frais nécessaires pour l'affiner et le réduire ensuite en monnaie.

Ces moyens très-simples auraient l'avantage de rendre si clair tout ce qui regarde le commerce des matières d'or et d'argent et la monnaie, que les mauvaises lois sur ce commerce, et les opérations pernicieuses sur les monnaies, deviendraient absolument impossibles.

MONTESQUIEU (1).

Il n'a établi nulle part de distinction entre ce qu'il appelle monarchie et ce qu'il appelle despotisme. Si, dans la monarchie, les corps intermédiaires ont le droit négatif, elle devient une aristocratie; s'ils ne l'ont pas, il n'y a d'autre différence entre les monarchies de l'Europe et les empires de l'Orient, que celle des mœurs et des formes légales. Dans tous ces États, il y a des règles générales, des formalités reconnues dont jamais le souverain ne s'écarte. Le conseil du prince y est également supérieur à tous les tribunaux, dont il réforme à son gré les décisions. Le prince y décide également, d'une manière arbitraire, ce qu'on appelle affaire d'État. Mais comme il y a plus de lumières en Europe, les tribunaux y sont mieux réglés, et les lois laissent moins de questions à décider à la volonté particulière des juges. Comme

(1) Voltaire, tome XXXIV, p. 230.

les mœurs y sont plus douces, les conseils des rois européens cherchent à montrer de la modération, et ceux des rois asiatiques à inspirer la terreur. Enfin, une prison, dont le terme n'est pas fixé, est la plus forte peine que les monarques européens imposent de leur volonté seule, tandis que les despotes commandent souvent des exécutions sanglantes. Qu'on examine avec attention tous les gouvernements absolus, on n'y verra d'autres différences que celles qui naissent des lumières, des mœurs, des opinions des différents peuples.

Sur cette distinction chimérique de Montesquieu : La vertu est le principe des républiques, l'honneur l'est des monarchies (1).

Cette idée de Montesquieu a été regardée par les uns comme un principe lumineux, et par d'autres, comme une subtilité démentie par les faits. Qu'il nous soit permis d'entrer, à cet égard, dans quelques discussions :

1° Montesquieu, en disant que la vertu était le principe des républiques, et l'honneur celui des monarchies, n'a point voulu parler sans doute des motifs qui dirigent les hommes dans leurs actions particulières. Partout l'intérêt et un certain principe de bienveillance pour les autres qui ne quitte jamais les hommes, sont le motif le plus fréquent; la crainte de l'opinion le second; l'amour de la vertu est le dernier et le plus rare. Dans certains pays, la

(1) Voltaire, tome XXXIV, p. 227.

terreur ou les espérances religieuses tiennent lieu presque généralement de l'amour de la vertu.

Il est donc vraisemblable que, par principes des différents gouvernements, Montesquieu a entendu seulement les motifs qui y font agir les hommes dans leurs actions publiques, dans celles qui ont rapport aux devoirs de citoyens.

Or, sous ce point de vue, les républiques étant l'espèce de gouvernement où les hommes peuvent tirer le plus d'avantage de l'opinion publique, paraissent devoir être les constitutions dont l'honneur soit plus particulièrement le principe.

2° L'expression de Montesquieu peut avoir encore un autre sens : elle peut signifier que, dans une monarchie, on évite les mauvaises actions comme déshonorantes, et, dans une république, comme vicieuses : si par vicieuses on entend contraires à la justice naturelle, cette opinion n'est pas fondée; la morale des républicains est très-relâchée : en général ils se permettent, sans scrupule, tout ce qui est utile à l'intérêt de la patrie, ou à ce que leur parti regarde comme l'intérêt de la patrie; tout ce qui peut leur mériter l'estime de leurs concitoyens ou de leur parti. Ils sont donc moins guidés par la véritable vertu que par l'honneur et la justice d'opinion.

3° Il y a enfin un troisième sens : Montesquieu a-t-il voulu dire que dans les monarchies on fait, par amour de la gloire, ce que dans les républiques on fait par esprit patriotique? Dans ce sens nous ne pouvons être de son avis : l'amour de la gloire, la crainte de l'opinion est un ressort de tous les gou-

vernements. Il aurait fallu dire, dans ce sens, que l'honneur et la vertu sont le principe des républiques, l'honneur seul celui des monarchies; mais il y aurait eu encore une autre observation à faire : c'est qu'il existe dans toute constitution où le bien est possible, un esprit public, un amour de la patrie différent du patriotisme républicain; cet esprit public tient à l'intérêt que tout homme qui n'est point dépravé prend nécessairement au bonheur des hommes qui l'entourent, au penchant naturel que les hommes ont pour ce qui est juste et raisonnable. Une mauvaise constitution, un établissement mal dirigé, choquent l'esprit, comme une table dont les pieds n'auraient pas la même forme choquerait les yeux. Il fallait donc se borner à dire que l'amour du bien public n'est pas le même dans les monarchies que dans les républiques; qu'il est dans ces dernières plus actif, plus habituel, plus répandu; mais que dans les monarchies il est souvent plus éclairé, plus pur, moins contraire à la morale universelle.

Une opinion susceptible de tant de sens différents, et qui dans aucun n'est rigoureusement exacte, ne peut guère être utile pour apprendre à juger des effets bons ou mauvais d'une loi.

Sur l'opinion de Montesquieu, relativement à la conquête de l'Amérique (1).

Les conquêtes en Amérique et les mines du Pérou enrichirent d'abord les rois d'Espagne; mais les

(1) Voltaire, tome XLV, p. 389.

mauvaises lois ont ensuite empêché l'Espagne de profiter des avantages qu'elle eût dû retirer de ses colonies. Montesquieu n'avait aucune connaissance des principes politiques relatifs à la richesse, aux manufactures, aux finances, au commerce. Ces principes n'étaient point encore découverts, ou du moins n'avaient jamais été développés, et le caractère de son génie ne le rendait pas propre aux recherches qui exigent une longue méditation, une analyse rigoureuse et suivie. Il lui eût été aussi impossible de faire le traité des richesses de Smith, que les principes mathématiques de Newton. Nul homme n'a tous les talents; ce que ne veulent jamais comprendre, ni les enthousiastes, ni les panégyristes.

MORT (SUR LA PEINE DE) (1).

Depuis l'avénement d'Élisabeth, on n'a puni de mort en Russie qu'un très-petit nombre de personnes dont on a jugé que la vie pouvait être dangereuse. L'empereur vient d'abolir la peine de mort dans ses États. Dans ceux du roi de Prusse, l'assassinat est le seul crime capital, du moins parmi les délits civils. Avouons que, dans ce prétendu siècle de corruption et de délire, la raison et l'humanité ont pourtant gagné quelque chose. Croirait-on que dans la canaille de la littérature française, il s'est trouvé quelques hommes assez imbéciles et assez lâches

(1) Voltaire, tome XLV, p. 279.

pour prendre le parti des bourreaux contre les philosophes? Eh! Messieurs, déchirez nos ouvrages, calomniez nos principes ou nos actions, dénoncez nos personnes; mais du moins, quand nous crions d'épargner le sang des hommes, n'excitez point à le verser.

MOISE

(*Sur le sacrifice de trente-deux filles, ordonné par*) (1).

On a prétendu que ces trente-deux filles furent seulement destinées au service du tabernacle; mais si on lit attentivement le livre des Nombres, où cette histoire est rapportée, on verra que le sens de M. de Voltaire est le plus naturel. Les Israélites avaient massacré tous les mâles en état de porter les armes, et n'avaient réservé que les femmes et les enfants. Moïse leur en fait des reproches violents; il leur ordonne de sang-froid, plusieurs jours après la bataille, d'égorger les enfants mâles et toutes les femmes qui ne sont pas vierges. Après avoir commandé le meurtre, il prescrit aux meurtriers la méthode de se purifier. Il a oublié seulement de nous transmettre la manière dont les Juifs s'y prenaient pour distinguer une vierge d'une fille qui ne l'était pas. Ainsi il est clair que l'on peut, sans faire injure au caractère de Moïse, croire qu'après avoir ordonné le massacre de quarante mille, tant enfants mâles que

(1) Voltaire, tome XVI, p. 160.

femmes, il n'a pas hésité à ordonner le sacrifice de trente-deux filles. Comment imagine-t-on que les Juifs aient pu consacrer au service du tabernacle trente-deux filles étrangères et idolâtres? D'ailleurs la portion des prêtres avait été réglée à part, et ils ne se seraient pas contentés de trente-deux vierges. (Voyez l'ouvrage intitulé : *Un chrétien contre six juifs.*)

NÈGRES.

Sur le commerce des nègres, qui a fait faire à Voltaire ces réflexions (1) :

« On nous reproche ce commerce : un peuple qui trafique de ses enfants est encore plus condamnable que l'acheteur; ce négoce démontre notre supériorité; celui qui se donne un maître était né pour en avoir. »

Cette expression doit s'entendre dans le même sens qu'Aristote disait qu'il y a des esclaves par nature. Mais celui qui profite de la faiblesse ou de la lâcheté d'un autre homme pour le réduire en servitude, n'en est pas moins coupable. Si l'on peut dire que certains hommes méritent d'être esclaves, c'est comme l'on dit quelquefois qu'un avare mérite d'être volé.

Certainement le roitelet nègre qui vend ses sujets, celui qui fait la guerre pour avoir des prisonniers à

(1) Voltaire, tome XIX, p. 351.

vendre, le père qui vend ses enfants, commettent un crime exécrable; mais ces crimes sont l'ouvrage des Européens qui ont inspiré aux Noirs le désir de les commettre, et qui les payent pour les avoir commis. Les Nègres ne sont que les complices et les instruments des Européens; ceux-ci sont les vrais coupables.

NEWTON (1).

Un étranger demandait un jour à Newton comment il avait découvert les lois du système du monde? *En y pensant sans cesse*, répondit-il. C'est le secret de toutes les grandes découvertes : le génie dans les sciences ne dépend que de l'intensité et de la durée de l'attention dont la tête d'un homme est susceptible.

***Sur ce que le médecin de Newton a affirmé à Voltaire, que Newton était mort sans avoir jamais approché d'aucune femme* (2).**

Cela prouve que le médecin de Newton n'était pas aussi bon physicien que lui. Il n'existe pour les hommes aucun signe certain de virginité; et un homme qui meurt à quatre-vingt-cinq ans, dont l'âme a été modérée, et qui a mené une vie retirée et paisible, peut avoir eu des faiblesses sans qu'il reste de témoins. D'ailleurs, quand Newton n'aurait jamais connu ce genre de plaisir, quel bien en résulterait-il pour le genre humain?

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 175.
(2) Voltaire, tome XL, p. 159.

OBJETS.

Sur la manière dont un être borné au sens de la vue pourrait voir les objets (1).

Il est très-vraisemblable qu'un être borné au sens de la vue parviendrait d'abord à voir les objets comme placés sur un même plan, mais avec l'étendue et les contours qu'ils ont sur ce plan, puisque c'est là le seul moyen d'ordonner entre elles les sensations successives qu'il éprouverait : ce tableau ne lui paraîtrait pas distinct au premier instant, mais il apprendrait, par l'habitude, à distinguer les objets et à les placer. Par la même raison, du moment où il aura une idée de l'espace et du mouvement rapportés à ce plan, pourquoi, en ordonnant ses sensations successives, en voyant le même objet devenir plus visible, occuper plus d'espace sur ce plan, et couvrir successivement d'autres objets, ou bien occuper moins d'espace, faire une impression moins forte, et découvrir peu à peu de nouveaux objets, ne pourrait-il pas se former une idée de l'espace en tous sens, et y ordonner tous les objets qui frappent ses regards? Sans doute ses idées d'étendue, de distance, ne seraient pas rigoureusement les mêmes que les nôtres, puisque le sens du toucher n'aurait pas contribué à les former; sans doute ses jugements sur le lieu, la forme, la distance, seraient plus souvent erronés que les nôtres, parce qu'il n'aurait pu

(1) Voltaire, tome XXIX, page 118.

les rectifier par le toucher; mais il est très-probable que c'est à quoi se bornerait toute la différence entre lui et nous.

ORDRE DE SAINT-MICHEL (1).

On a fait de cet ordre la récompense du mérite dans l'ordre civil; mais on a pris toutes les précautions possibles pour empêcher qu'il ne parût trop honorable, comme si l'on eût craint que le public ne s'imaginât qu'il est plus glorieux d'avoir des talents que des ancêtres. Si jamais les hommes deviennent raisonnables, ils auront bien de la peine à concevoir l'importance attachée aux ordres, aux chapitres à preuves, et à la fonction de généalogiste. Ils seront étonnés que des hommes de bon sens, et même assez éclairés, aient fait gravement ce ridicule métier. Ils riront en voyant un immense *in-folio* rempli par la généalogie d'un gentilhomme dont la famille ne mérite pas d'occuper une demi-page dans l'histoire.

PAIX PERPÉTUELLE (2).

Le projet d'une paix perpétuelle est absurde, non en lui-même, mais de la manière qu'il a été proposé. Il n'y aura plus de guerre d'ambition ou d'humeur, lorsque tous les hommes sauront qu'il n'y a

(1) Voltaire, tome XVII, p. 486.
(2) Voltaire, tome XLV, p. 370.

rien à gagner, dans les guerres les plus heureuses, que pour un petit nombre de généraux ou de ministres; parce qu'alors tout homme qui entreprendrait la guerre par ambition ou par humeur, serait regardé comme l'ennemi de toutes les nations, et qu'au lieu de fomenter des troubles chez ses voisins, chaque peuple emploierait ses forces pour les apaiser : lorsque tous les peuples seront convaincus que l'intérêt de chacun est que le commerce soit absolument libre, il n'y aura plus de guerre de commerce; lorsque tous les hommes conviendront que si l'héritage d'un prince est contesté, c'est aux habitants de ses États à juger le procès entre les compétiteurs, il n'y aura plus de guerre pour des successions ou d'antiques préventions : alors les guerres devenant extrêmement rares, les auteurs des guerres étant souvent punis, on pourrait dire : les hommes jouissent d'une paix perpétuelle, comme on dit qu'ils jouissent de la sûreté dans les États policés, quoiqu'il s'y commette quelquefois des assassinats.

L'établissement d'une diète européenne pourrait être très-utile pour juger différentes contestations sur la restitution des criminels, sur les lois du commerce, sur les principes d'après lesquels doivent être décidés certains procès où l'on invoque les lois de différentes nations. Les souverains conviendraient d'un code d'après lequel ces contestations seraient décidées, et s'engageraient à se soumettre à ses décisions, ou à en appeler à leur épée; condition nécessaire pour qu'un tel tribunal puisse s'établir, puisse être durable et utile. On peut persuader à un prince qui

dispose de deux cent mille hommes, qu'il n'est pas de son intérêt de défendre ses droits ou ses prétentions par la force; mais il est absurde de lui proposer d'y renoncer.

PALESTINE (1).

Ceux qui douteraient que la Palestine n'ait été un pays très-peu fertile, peuvent consulter deux graves *dissertations* sur cet objet important, par M. l'abbé Guénée, de l'Académie des inscriptions. Les preuves qu'on y trouve de la stérilité de ce pays sont d'autant plus décisives, que l'intention de l'auteur était de prouver précisément le contraire. Les *dissertations* de l'abbé de Vertot sur l'authenticité de la sainte Ampoule produisent le même effet; mais on a soupçonné l'abbé de Vertot d'y avoir mis un peu de malice, ce dont on n'a garde de soupçonner l'autre académicien.

PALISSI (BERNARD).

Sur cet écrivain, que Voltaire regardait comme l'auteur de l'ouvrage intitulé : Le moyen de devenir riche, et la manière véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs trésors et possessions, par maître *Bernard Palissi*, inventeur des rustiques figulines du roi (2).

L'éditeur de la nouvelle édition des *Œuvres de*

(1) Voltaire, tome XVII, p. 108.
(2) Voltaire, tome XXIX, p. 486.

Palissi prétend que ce titre ridicule n'est point de Palissi, mais d'un ancien éditeur. Cependant il ne serait pas singulier que l'auteur même eût pris ce titre. Il avait fait pour le roi de grandes figures de sa nouvelle faïence, et c'était par ces ouvrages qu'il s'était fait connaître à la cour.

Palissi fut un homme d'un véritable génie; c'est à lui que nous devons l'art de faire de la faïence, qu'il n'apprit pas des Italiens, mais qu'il devina, et qu'il sut porter à un grand degré de perfection : ce n'était pas d'ailleurs un potier de terre, mais un ingénieur assez instruit pour son temps dans les mathématiques et dans la physique. Sa découverte des productions marines existantes dans les pierres, est l'époque de la naissance de l'histoire naturelle en France et même en Europe. Il était très-zélé protestant, on le mit en prison; mais comme il avait inventé des *rustiques figulines* pour le roi, il ne fut pas brûlé comme tant d'autres. Le falun de Touraine contient réellement un grand nombre de coquilles; et si elles sont réduites en terre calcaire très-friable, elles peuvent être un fort bon engrais. Quant aux pointes d'oursins dans le porphyre, c'est une de ces rêveries qui, mêlées aux vérités que les bons observateurs avaient découvertes, ont contribué à entretenir M. de Voltaire dans son erreur sur les coquilles fossiles. Rien n'est plus funeste à la vérité que de se trouver en mauvaise compagnie.

PARLEMENT.

Sur la déclaration faite par le parlement de Paris, en 1593, *que* la loi salique était inviolable (1).

A la mort du duc de Guise, le parlement était composé d'environ cent quatre-vingts membres. Bussy en met en prison cinquante, les plus connus par leur fidélité au roi, et par leur courage. Brisson se voit forcé, à regret, de paraître ligueur. L'Archer et lui sont pendus peu de temps après, et en 1593, le parlement rend un arrêt pour le maintien de la loi salique. On peut conclure de ces faits, que le parti de Henri IV, le parti des lois et de la justice, dominait dans le parlement, et que si cette compagnie eût été libre, elle ne se fût pas écartée de la fidélité qu'elle devait au roi. Le fanatisme de quelques membres, la corruption de quelques autres vendus aux Guise et à l'Espagne, la terreur du reste, la dispersion ou la mort de tous ceux qui avaient du courage, furent cause que ce débris du parlement, renfermé dans Paris, rendit des arrêts contraires aux principes reconnus de la magistrature. Cependant l'arrêt qui reconnaissait pour roi le cardinal de Bourbon, conservait la succession dans la ligue catholique; et il faut songer que depuis plusieurs siècles, l'idée qu'un prince hérétique perd ses droits au trône, était celle de toute l'Europe. Les protestants eux-mêmes n'étaient pas éloignés de cette doc-

(1) Voltaire, tome XXVI, p. 162.

trine; aussi sévères contre l'hérésie que les plus zélés partisans de Rome, ils se bornaient à soutenir que la doctrine qu'ils prêchaient ne devait pas être regardée comme hérétique. On voit enfin que le parlement profita, pour déclarer la loi salique inviolable, du premier moment où il put faire cette déclaration sans s'exposer à la violence des ligueurs.

Sur les querelles des parlements et du clergé en 1756 (1).

Il ne sera pas inutile d'observer ici que tous ces troubles n'eurent d'éclat et d'importance que par les divisions du ministère. Toute opération du gouvernement, qui n'est pas de nature à soulever le peuple, ne peut exciter aucun trouble dans une monarchie, tant qu'il subsiste de la force et de l'union dans le conseil du prince.

Rien n'est funeste aux rois que leur propre faiblesse.

Ce vers renferme toute la politique des monarques dans ce qui intéresse la tranquillité de l'État, leur autorité, leur sûreté.

Mais comment se flatter que la tranquillité se rétablisse lorsque chaque parti contre lequel le gouvernement se déclare, est sûr d'avoir des protecteurs dans le gouvernement même, et peut espérer de les voir bientôt s'emparer du premier crédit? Comment s'assurer qu'il n'y aura pas de troubles, si ceux même qui devraient les réprimer, s'unissent en secret avec les brouillons qui les excitent?

(1) Tome XXII, p. 346.

Dans une monarchie, c'est à la cour seule que se forment les orages; c'est là que sont les vrais perturbateurs, c'est de là que partent les intrigues qui excitent les factions, ou les ordres violents qui soulèvent le peuple. A la Chine, on rend ceux qui gouvernent responsables des troubles, quelle qu'en soit la cause ou le prétexte; cette loi n'est pas injuste en elle-même, mais elle est absurde. C'est donner un moyen de plus à ceux qui veulent déplacer un gouverneur ou un ministre. Le seul remède à ce mal, est de n'avoir pour ministres que des hommes honnêtes et guidés par les mêmes principes de politique.

PASCAL.

Sur la preuve que donne Pascal de l'existence de Dieu, *par le jeu de* croix *et de* pile (1).

Pascal est un des inventeurs du calcul des probabilités; mais il abuse ici des principes de ce calcul. Si vous proposez de parier pour croix ou pour pile, en me promettant un écu si je gagne en pariant pour pile, et cent mille écus si je gagne en pariant pour croix, je parierai pour croix, mais je ne croirai point pour cela que croix soit plus probable que pile.

Si l'on se bornait à dire : « Conduisez-vous suivant les règles de la morale que votre raison et

(1) Voltaire, tome XXX, p. 304.

votre conscience vous prescrivent, il y a beaucoup à parier que vous en serez plus heureux, et si vous y perdez quelques plaisirs, songez aux risques auxquels vous vous exposeriez, si ceux qui croient qu'il existe un Dieu vengeur du crime avaient raison. » Ce discours serait très-philosophique et très-raisonnable; mais il suppose que la croyance n'est pas nécessaire pour être à l'abri de la punition. Tout homme qui professe une religion où la foi est nécessaire, ne peut se servir de l'argument de Pascal.

Cet argument a encore un autre vice, quand on veut l'appliquer aux religions qui prescrivent d'autres devoirs que ceux de la morale naturelle. Il ressemble alors au raisonnement d'Arnoud : « Il n'est pas prouvé que mes sachets ne guérissent point quelquefois de l'apoplexie; il faut donc en porter pour prendre le parti le plus sûr. »

Enfin, cet argument s'appliquant à toutes les religions dont la fausseté ne serait pas démontrée, conduirait à un résultat absurde. Il faudrait les pratiquer toutes à la fois.

Sur cette pensée :

« Toutes les fois qu'une proposition est inconcevable, il ne faut pas nier à cette marque, mais examiner le contraire; et si on le trouve manifestement faux, on peut affirmer le contraire, tout incompréhensible qu'il est. »

(1) Comment une proposition est-elle inconce-

(1) Tome XXX, p. 344.

vable, tandis que la proposition contradictoire (c'est le sens de Pascal, ou sa pensée n'en a aucun) est manifestement fausse; ou comment sait-on qu'une proposition est fausse quand on ne l'entend point? Il est impossible de croire véritablement ce qu'on ne conçoit pas; mais on peut ignorer les liaisons, les causes d'un fait observé; on ne peut pas entendre parfaitement certaines conséquences d'une vérité prouvée.

Sur cette pensée :

« Les hommes ont un instinct secret qui les porte à chercher le divertissement et l'occupation au dehors, qui vient du ressentiment de leur misère continuelle; et ils ont un autre instinct qui reste de la grandeur de leur première nature, qui leur fait connaître que le bonheur n'est en effet que dans le repos. »

(1) Il y a perpétuellement ici des équivoques. Quelques personnes poursuivent le plaisir dans les divertissements, dans le travail même, pour se dérober à l'ennui ou à des sentiments douloureux; mais ce n'est point le plus grand nombre, ce n'est point là l'état naturel de l'homme. *Je m'ennuierais, si je passais ma vie à ne rien faire*, ou *je travaille pour ne pas m'ennuyer*, ne sont point deux phrases synonymes : le bonheur n'est ni dans l'action, ni dans le repos, mais dans une suite de sentiments ou de sensations agréables que, suivant la constitu-

(1) Tome XXX, p. 320.

tion particulière d'un homme, ou les circonstances de sa vie, l'action ou le repos peuvent lui procurer.

Sur cette pensée :

« Les vrais honnêtes gens ne veulent point d'enseigne. »

(1) Cette pensée est curieuse; elle prouve que les talents, même distingués, avilissaient alors dans l'opinion, lorsqu'on s'y livrait hautement et sans mystère. Le président de Ris craignait *que le nom d'auteur ne fût une tache dans sa famille;* et Pascal est presque de l'avis du président de Ris: il ne mettait pas son nom à ses livres, parce qu'il trouvait cela trop bourgeois.

Sur cette pensée :

« La mort est plus aisée à supporter sans y penser, que la pensée de la mort sans péril. »

(2) Pascal entend apparemment les douleurs qu'on éprouve à l'instant de la mort; et dans ce sens, sa pensée est vraie. Sans les idées religieuses, les terreurs de la mort seraient bien peu de chose : on serait fâché de mourir, si on se trouvait heureux dans le monde, comme on l'est d'aller se coucher au lieu d'aller au bal, même avec la certitude de bien dormir; on serait affligé de mourir, lorsque le bonheur des personnes qu'on aime, leur sort, leur bien-être, dépendraient de notre existence.

(1) Tome XXX, p. 340.
(2) Tome XXX, p. 334.

PAULIAN (1).

Il s'agit ici du jésuite Paulian, qui envoya un mauvais *Dictionnaire de physique* à M. de Voltaire, en lui écrivant qu'il le regardait comme un des plus grands hommes de son siècle, et fit, l'année d'après, un *Dictionnaire antiphilosophique*, digne de son titre, dans lequel M. de Voltaire était insulté avec la grossièreté d'un moine et l'insolence d'un jésuite. Il n'est pas rigoureusement vrai que Rout ait été chassé de la chambre de Montesquieu mourant; on ne l'osa point, parce que les jésuites avaient encore du crédit; mais il est très-vrai qu'il troubla les derniers moments de cet homme célèbre, qu'il voulut le forcer à lui livrer ses papiers, et qu'il ne put y réussir. Peu d'heures avant que Montesquieu expirât, on renvoya Rout et son compagnon ivres-morts dans leur couvent.

PERRON (DU).

Sur les étranges assertions de ce cardinal (2).

Voici comment raisonnait du Perron : « La crainte de la mort n'arrête pas les fanatiques; c'est leur conscience qu'il faut détromper. » Mais une décision des états, adoptée même par le clergé, ne peut faire

(1) Voltaire, tome XLIII, p. 84.
(2) Voltaire, tome XXVI, p. 211.

impression sur les fanatiques, s'ils ne la regardent pas comme une décision de l'Église universelle. Or, l'article proposé par le tiers état, comme une loi fondamentale, contient trois parties : la première, qu'il n'est pas permis d'assassiner les rois ; toute l'Église en convient ; c'est un article de foi.

La deuxième, que l'autorité des rois de France est indépendante, quant au temporel : on en convient encore, selon du Perron ; mais pourtant ce n'est pas un article de foi.

La troisième, qu'il n'y a aucun cas où les sujets puissent être dispensés du serment de fidélité ; ce point paraît contentieux à du Perron. D'abord, jusqu'à la venue de Calvin, on a cru, dans toute l'Église, qu'on était absous du serment de fidélité envers tout prince qui violait le serment fait à Dieu et à son peuple de vivre et mourir en la religion catholique, et qu'un tel prince pouvait être déclaré déchu de tous ses droits, comme coupable de félonie envers le Christ.

Le principe, qu'il n'est pas permis d'assassiner les rois, perdrait sa force, si on le mêlait avec une proposition problématique comme cette dernière. D'ailleurs, on ne pourrait adopter en France ce principe, sans faire schisme avec le pape et le reste de l'Église catholique, qui croit le contraire. Enfin, le tiers état, en proposant cette loi, attribuait aux personnes laïques le droit de juger des choses de la religion, ce qui est un sacrilége.

Nous ne ferons aucune réflexion sur ces principes, extraits fidèlement du discours de du Perron.

PETROWITZ (ALEXIS).

Sur le procès criminel de ce prince (1).

Cette histoire a été écrite d'après des mémoires et des pièces originales envoyés de Russie. On voit que le czar a fait condamner son fils par des esclaves dont la bassesse et la barbare hypocrisie est prouvée par le style même de la sentence. Le czarovitz mourut presque subitement le lendemain de sa condamnation. Quelle fut précisément la cause de sa mort? C'est ce qu'il est difficile de savoir. Mais, si le czar voulait conserver la vie à son fils, et se contenter de le priver de la succession au trône, quelle plate et abominable comédie que cette condamnation à mort! quelle cruauté dans la lecture de cette sentence au malheureux czarovitz! Cette conduite du czar, qui aurait causé la mort de son fils, serait moins criminelle, sans doute, que l'assassinat juridique, ou l'empoisonnement d'Alexis; mais elle serait plus odieuse et plus méprisable.

On pourrait proposer cette question : Est-il permis à un despote de faire périr son successeur naturel, lorsqu'il le croit imbécile? Mais cette question n'en peut être une que pour ceux qui regarderaient le despotisme comme un gouvernement légitime.

(1) Voltaire, tome XXIV, p. 320.

PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE.

Sur la conspiration tramée par lui, pour enlever Jeanne de Navarre, mère de Henri IV (1).

On trouve un récit détaillé de cette anecdote dans une des pièces des Mémoires de Villeroi. Il paraît que la malheureuse femme de Philippe II servit à la découverte du projet. Cette action de justice et de générosité fut peut-être une des causes de sa mort précipitée. Le duc d'Albe et les princes de la maison de Guise étaient les chefs de l'entreprise. Leur agent, qui se trouvait à Paris, se sauva. Lorsque Charles IX raconta cette conspiration, dont il venait d'être instruit, au vieux connétable, et qu'il lui dit qu'il en avait instruit le secrétaire d'État l'Aubespine : *En ce cas*, répondit Montmorenci, *le traître ne sera pas arrêté.* Ce mot et l'événement prouvent que Philippe avait déjà des pensionnaires dans le conseil de France.

PHILIPPE V.

Sur les cabales qui eurent lieu en Espagne sous ce prince (2).

Les alliés ne firent de progrès en Espagne qu'à l'aide du parti qui y subsistait en faveur de la maison d'Autriche. Ce parti s'était formé pendant la vie de

(1) Voltaire, tome XVIII, p. 428.
(2) Voltaire, tome XXI, p. 73.

Charles II, et les fautes du ministère de Philippe V lui donnèrent des forces. Il était impossible qu'il n'y eût des cabales dans la cour d'un roi étranger à l'Espagne, jeune, incapable de gouverner par lui-même; et il était impossible d'empêcher ces cabales de dégénérer en conspirations et en partis. Peut-être cependant eût-on prévenu les suites funestes de ces cabales, si, au lieu d'abandonner son petit-fils aux intrigues de la princesse des Ursins, des ambassadeurs de France, des Français employés à Madrid, des ministres espagnols, Louis XIV lui eût donné pour guide un homme capable à la fois d'être ambassadeur, ministre et général; assez supérieur à tous les préjugés pour n'en blesser aucun inutilement; assez au-dessus de la vanité pour ne faire aucune parade de son pouvoir, et se borner à être utile en secret; assez modeste pour cacher à la haine des Espagnols pour les étrangers le bien qu'il ferait à leur pays; un homme, enfin, dont le nom respecté dans l'Europe en imposât à la jalousie nationale. Cet homme existait en France; mais madame de Maintenon trouvait qu'il n'avait pas *une véritable piété*.

La nation castillane montra un attachement inébranlable pour Philippe V. Lorsque les troupes de l'archiduc traversèrent la Castille, elles la trouvèrent presque déserte : le peuple fuyait devant elles, cachait ses vivres, pour n'être pas obligé de leur en vendre. Les soldats qui s'écartaient étaient tués par les paysans. Les courtisanes de Madrid se rendirent en foule au camp des Anglais et des Allemands, dans l'intention d'y répandre le poison que les compa-

gnons de Colomb avaient porté en Espagne. (*Mémoires de Saint-Philippe.*) A peine sortis d'une ville, les partisans de l'archiduc entendaient le bruit des réjouissances que le peuple faisait en l'honneur de Philippe. Mais la nation arragonaise penchait pour l'archiduc. La haine entre les deux nations semblait s'être réveillée. Les Espagnols des deux partis montrèrent dans cette guerre le même caractère qu'ils avaient déployé dans leurs guerres contre les Carthaginois et les Romains. La domination de Rome, des Goths et des Maures, la révolution dans la religion et dans le gouvernement, ne l'avaient point changé. Plusieurs villes se défendirent comme Sagonte et comme Numance; mais, comme dans ces anciennes époques, nulle réunion entre les différents cantons, nul effort suivi et combiné : cette force de caractère ne se montrait que quand ils étaient attaqués, et alors elle devenait indomptable.

Les Catalans furent dépouillés de leurs priviléges; heureusement ces prétendus priviléges n'étaient que des droits accordés aux villes et aux riches, aux dépens des campagnes et du peuple. Depuis leur destruction, l'industrie de cette nation s'est ranimée; l'agriculture, les manufactures, le commerce, ont fleuri; et l'orgueil de la victoire a ordonné ce que dans un temps plus éclairé un gouvernement paternel eût voulu faire.

Sur son abdication (1).

Philippe V était attaqué d'une mélancolie profonde

(1) Tome XXII, p. 11.

qui le rendait quelquefois incapable de tout travail. Ce fut pour dérober cet état aux yeux de la nation, que ceux qui le conseillaient se prêtèrent au projet d'abdiquer qu'il avait formé. Il se retira au château de Balsain, avec la reine, son confesseur et son ministre de confiance; mais le jeune roi Don Louis n'eut d'abord que les honneurs de la royauté; c'était à Balsain que se décidaient toutes les affaires. Cependant, quoique ce règne n'ait duré que quelques mois, les ministres du nouveau roi, tous nommés par Philippe, tentèrent de brouiller le père et le fils. On proposa dans le conseil de Louis de retrancher la moitié de la pension du roi Philippe, sous le prétexte du désordre des finances. Louis rejeta cette proposition avec l'indignation qu'elle méritait. Philippe en fut instruit; et, lorsqu'il remonta sur le trône, à la mort de son fils, il dit au marquis de Leide, l'un de ceux qui avaient opiné pour le retranchement, et qui lui devait sa fortune : *Monsieur le marquis de Leide, je n'aurais jamais cru cela de vous*. De Leide se retira de la cour, et mourut de chagrin peu de temps après. Nous avons vu un exemple plus frappant encore de l'ingratitude des ministres à l'égard des rois descendus du trône. *Voyez* AMÉDÉE (Victor).

PIERRE LE GRAND.

Sur différents règlements de ce prince (1).

Taxer les denrées nécessaires à la vie, obliger les gens riches de faire bâtir des maisons dans une capitale nouvelle, contraindre les chariots et les bateaux qui revenaient à vide à se charger de matériaux pour Pétersbourg, ce sont autant d'actes de tyrannie qu'on peut excuser par l'ignorance qui régnait encore en Europe sur des objets si simples. La suppression de la mendicité est un projet chimérique qu'on cherche à réaliser par des moyens barbares. Il est contre la justice d'empêcher un homme de faire l'aumône, et un autre de la demander. Ce sont les mauvaises lois et la mauvaise administration qui multiplient les mendiants; et lorsque le nombre en devient trop grand, ce ne sont pas ceux qui mendient, mais ceux qui gouvernent qu'il faudrait punir.

Nous ne dirons rien de la manière d'encourager le commerce par des priviléges. Le czar avait sur l'administration les mêmes principes que les gens éclairés de son siècle, et c'est tout ce qu'on peut exiger d'un prince.

PIERRE LE GRAND ET J. J. ROUSSEAU (2).

Pour juger un prince, il faut se transporter au

(1) Voltaire, tome XXIV, p. 322.

(2) Voltaire, tome XL, p. 314.

temps où il a vécu. Si Rousseau, en disant que Pierre Ier n'a pas eu le *vrai génie*, a voulu dire que ce prince n'a point créé les principes de la législation et de l'administration publique, principes absolument ignorés alors en Europe, un tel reproche ne nuit point à sa gloire. Le czar vit que ses soldats étaient sans discipline, et il leur donna celle des nations de l'Europe les plus belliqueuses. Ses peuples ignoraient la marine, et en peu d'années il créa une flotte formidable. Il adopta pour le commerce les principes des peuples qui alors passaient pour les plus éclairés de l'Europe. Il sentit que les Russes ne différaient des autres Européens que par trois causes: la première était l'excessif pouvoir de la superstition sur les esprits, et l'influence des prêtres sur le gouvernement et sur les sujets; le czar attaqua la superstition dans sa source, en détruisant les moines par le moyen le plus doux, celui de ne permettre les vœux qu'à un âge où tout homme qui a la fantaisie de les faire est à coup sûr un citoyen inutile.

Il soumit les prêtres à la loi, et ne leur laissa qu'une autorité subordonnée à la sienne, pour les objets de l'ordre civil, que l'ignorance de nos ancêtres a soumis au pouvoir ecclésiastique.

La seconde cause qui s'opposait à la civilisation de la Russie, était l'esclavage presque général des paysans, soit artisans, soit cultivateurs; Pierre n'osa directement détruire la servitude, mais il en prépara la destruction, en formant une armée qui le rendait indépendant des seigneurs de terre, et le mettait en état de ne les plus craindre, et en créant dans sa

nouvelle capitale, au moyen des étrangers appelés dans son empire, un peuple commerçant, industrieux et jouissant de la liberté civile.

La troisième cause de la barbarie des Russes était l'ignorance. Il sentit qu'il ne pouvait rendre sa nation puissante qu'en l'éclairant, et ce fut le principal objet de ses travaux; c'est en cela surtout qu'il a montré un véritable génie : on ne peut assez s'étonner de voir Rousseau lui reprocher de ne s'être pas borné à aguerrir sa nation; et il faut avouer que le Russe, qui, en 1700, devina l'influence des lumières sur l'état politique des empires, et sut apercevoir que le plus grand bien qu'on puisse faire aux hommes, est de substituer des idées justes aux préjugés qui les gouvernent, a eu plus de génie que le Genevois, qui, en 1750, a voulu nous prouver les grands avantages de l'ignorance.

Lorsque Pierre monta sur le trône, la Russie était à peu près au même état que la France, l'Allemagne et l'Angleterre au XIe siècle. Les Russes ont fait, en quatre-vingts ans que les vues de Pierre ont été suivies, plus de progrès que nous n'en avons fait en quatre siècles; n'est-ce pas une preuve que ces vues n'étaient pas celles d'un homme ordinaire?

Quant à la prophétie sur les conquêtes futures des Tartares, Rousseau aurait dû observer que les Barbares n'ont jamais battu les peuples civilisés, que lorsque ceux-ci ont négligé la tactique, et que les peuples nomades sont toujours trop peu nombreux pour être redoutables à de grandes nations qui ont des armées. Il est différent de détrôner un despote

pour se mettre à sa place, de lui imposer un tribut après l'avoir vaincu, ou de subjuguer un peuple. Les Romains conquirent la Gaule, l'Espagne; les chefs des Goths et des Francs ne firent que chasser les Romains et leur succéder.

PLATON (1).

M. de Voltaire s'est égayé quelquefois sur Platon, dont le galimatias, regardé autrefois comme sublime, a fait plus de mal au genre humain qu'on ne le croit communément.

Il est difficile de comprendre comment un philosophe qui écrivit sur la porte de son école : *Que celui qui ignore la géométrie n'entre point ici;* qui fit lui-même des découvertes dans cette science, dont les premiers disciples inventèrent les sections coniques, dont l'école produisit presque tous les géomètres et les astronomes de la Grèce, qui enfin fut le fondateur d'une secte de sceptiques; comment Platon, en un mot, put débiter si sérieusement tant de rêveries dans ses dialogues, écrits d'ailleurs avec tant d'éloquence, et où l'on trouve souvent tant d'esprit, de bon sens et de finesse.

On peut croire qu'effrayé par l'exemple de Socrate, il ne voulut révéler, dans ses dialogues, que la demi-philosophie, qu'il croyait à la portée du vulgaire. Il espérait qu'à la faveur de ses systèmes,

(1) Voltaire, tome XLV, p. 435.

des tableaux par lesquels il amusait l'imagination, des détours agréables par lesquels il conduisait ses lecteurs, il pourrait faire passer un petit nombre de vérités utiles, sans s'exposer aux persécutions des prêtres et des aréopagites. Mais, par une fatalité singulière, le sage esprit de doute, ce goût pour l'astronomie et les mathématiques, conservé dans l'école de Platon, tombèrent avec cette école; ses rêveries seules subsistèrent, devinrent des mystères sacrés, et règnent encore sur des esprits auxquels le nom de Platon n'est pas même parvenu.

Aristote, son disciple et son rival, prit une autre route; il se bornait à exposer, avec simplicité, ce qu'il croyait vrai. Son histoire des animaux, et même sa physique, pouvaient apprendre aux Grecs à connaître la nature et à l'étudier. L'idée de réduire le raisonnement à des formes techniques, est une des choses les plus ingénieuses que jamais l'esprit humain ait découvertes. Sa morale est le premier ouvrage où l'on ait essayé d'appuyer les idées de vice, de vertu, de bien et de mal, sur l'observation et sur la nature. Ses ouvrages sur l'éloquence et la poésie renferment des règles puisées dans la raison et dans la connaissance du cœur humain.

Mais, comme Pythagore, il fut trop au-dessus de son siècle. On sait que ce philosophe avait enseigné à ses disciples le vrai système du monde, et que peu de temps après lui cette doctrine fut oubliée par les Grecs, qui ne paraissaient s'en souvenir dans leurs écoles que pour la combattre. Mais les rêveries attribuées à Pythagore eurent des partisans jusqu'à la

chute du paganisme. Aristote eut un sort semblable : sa méthode de philosopher ne passa point à ses disciples ; on ne chercha point à étudier la nature, à son exemple, dans les phénomènes qu'elle présente. Quelques subtilités métaphysiques, bonnes ou mauvaises, extraites de ses ouvrages, des principes vagues de physique, tribut qu'il avait payé à l'ignorance de son siècle, devinrent le fondement d'une secte qui, s'étendant des Arabes aux Chrétiens, régna souverainement pendant quelques siècles dans les écoles de l'Europe, n'ayant plus rien de commun avec Aristote que son nom.

Ainsi, Platon et Aristote, après avoir été longtemps l'objet d'une espèce de culte, durent devenir presque ridicules aux premières lueurs de la vraie philosophie. On ne les connaissait plus que par leurs erreurs et par quelques rêveries qui servaient de bases à des sottises sans nombre. C'est contre ces rêveries seules que M. de Voltaire s'est permis de s'élever quelquefois, et aux dépens desquelles il ne croyait pas que le respect qu'on doit au génie de Platon ou d'Aristote dût l'empêcher de faire rire ses lecteurs.

PLUQUET (1).

Dans un ouvrage intitulé : *Dictionnaire des hérésies*, par un professeur de morale au collége royal, on a fait l'apologie de Sigismond ; il est certain, ce-

(1) Voltaire, tome XVII, p. 288.

pendant, que son sauf-conduit fut violé par les Pères du concile, que lui-même s'en plaignit, mais qu'il n'eut le courage, ni de remplir ce qu'il devait à un de ses sujets arrêté contre la foi publique, ni de venger l'outrage fait à sa personne et à tous les souverains. De longs malheurs furent la punition de sa faiblesse, car il ne fut que faible; les Pères du concile furent seuls fourbes et barbares. Une chose assez remarquable, c'est que, dans le XVIIIe siècle, la première chaire de morale qui ait été fondée en France, ait eu pour premier professeur un homme qui a fait l'apologie de la conduite de Sigismond et du concile de Constance. Que dirions-nous des Turcs, s'ils s'avisaient de créer une chaire de géométrie, et qu'ils la donnassent à un homme qui aurait eu le malheur de trouver la quadrature du cercle?

POLIGNAC (LE CARDINAL DE).

Sur la brigue faite par le cardinal de Polignac, pour exclure l'abbé de Saint-Pierre de l'Académie française (1).

L'exclusion fut unanime à une voix près, celle de Fontenelle. Il raconta depuis qu'il avait entendu plus d'une fois un homme de la cour, membre de l'Académie, s'attribuer, devant l'abbé de Saint-Pierre et devant lui-même, le mérite de cette action de justice.

L'exemple de l'abbé de Saint-Pierre prouve qu'en

(1) Voltaire, tome XX, p. 174.

France il est aussi dangereux, pour un homme de lettres qui ne veut que dire la vérité, de soutenir les opinions du gouvernement ou de les combattre.

POPE.

Sur le jugement favorable que Voltaire a porté de l'Essai sur l'homme, *de Pope* (1).

Depuis l'impression de ce jugement sur Pope, *l'Essai sur l'homme* a été traduit par l'abbé du Renel et par M. de Fontanes. Il en existe aussi une traduction manuscrite de M. l'abbé Delille. Ce poëme doit perdre de sa réputation, à mesure que la philosophie fera des progrès; il se borne à dire que l'homme n'est qu'une partie de l'ordre général du monde, et qu'ainsi nous ne devons pas nous plaindre de notre état. Ce n'est, comme le système de Leibnitz, que le fatalisme un peu déguisé, et mis à la portée du grand nombre.

POPULACE

PROPREMENT DITE, PLONGÉE PARTOUT DANS L'IGNORANCE (2).

C'est une suite naturelle de l'inégalité que les mauvaises lois mettent entre les fortunes, et de cette

(1) Voltaire, tome XL, p. 356.
(2) Voltaire, tome XVIII, p. 388.

quantité d'hommes que le culte religieux, une jurisprudence compliquée, un système fiscal absurde et tyrannique, l'agiotage et la manie des grandes armées, obligent le peuple d'entretenir aux dépens de son travail. Il n'y a de populace, ni à Genève, ni dans la principauté de Neuchâtel. Il y en a beaucoup moins en Hollande et en Angleterre qu'en France, moins dans les pays protestants que dans les pays catholiques. Dans tout pays qui aura de bonnes lois, le peuple même aura le temps de s'instruire, et d'acquérir le petit nombre d'idées dont il a besoin pour se conduire par la raison.

PRÉROGATIVES HEREDITAIRES (1).

Il a existé, et il existe encore plusieurs nations où l'on ne connaît ni dignités, ni prérogatives héréditaires : mais les familles qui ont été riches et puissantes durant plusieurs générations, les descendants des grands hommes en tout genre, de ceux qui ont rendu ou qui passent pour avoir rendu de grands services à la patrie, de ceux enfin à qui l'on attribue des actions extraordinaires, obtiennent, dans tous les pays, une considération héréditaire. Voilà ce qui est dans la nature; le reste est l'ouvrage des préjugés. Les prérogatives héréditaires éteignent l'émulation, restreignent le choix pour les places importantes entre un plus petit nombre d'hommes, rendent

(1) Voltaire, tome XVII, p. 489.

inutiles les talents de ceux qui, assez riches pour avoir reçu une bonne éducation, manquent de l'illustration nécessaire pour arriver aux places. Les priviléges en argent, comme ceux de la noblesse française, sont une des principales causes de la mauvaise administration des finances et de la misère du peuple. Ces priviléges, ces prérogatives, obtenus par la force ou par l'intrigue, ont trouvé, au bout d'un certain temps, des hommes qui en ont fait l'apologie, et ont voulu en prouver l'utilité. C'est le sort de toutes les mauvaises institutions; ceux qui les ont faites seraient bien étonnés des motifs qu'on leur prête, et de tout l'esprit qu'on leur suppose.

PRÊTRES (1).

Les prêtres excitèrent plus d'une fois le peuple d'Athènes contre les philosophes, et cette fureur ne fut fatale qu'à Socrate. Mais le repentir suivit bientôt le crime, et les accusateurs furent punis. On peut donc prétendre, avec raison, que les Grecs ont été tolérants, surtout si on les compare à nous, qui avons immolé à la superstition des milliers de victimes, par des supplices recherchés et en vertu de lois permanentes; à nous, dont la sombre fureur s'est perpétuée pendant plus de quatorze siècles sans interruption; à nous enfin, chez qui les lumières ont plutôt arrêté que détruit le fanatisme qui s'im-

(1) Voltaire, tome XVI, p. 116.

mole encore des victimes, et dont les partisans payent encore des apologistes pour justifier ses anciennes fureurs.

PRIMES (1).

Les sommes employées à payer les primes sont levées sur la nation, ce qu'il ne faut point perdre de vue. L'effet d'une prime est d'augmenter, pour le commerçant, l'intérêt des fonds qu'il met dans le commerce; il peut donc se contenter d'un moindre profit. Ainsi, l'effet de ces primes est d'augmenter le prix des denrées pour le vendeur, ou de le diminuer pour l'acheteur, ou plutôt de produire à la fois les deux effets. Lorsqu'elles ont lieu seulement pour le commerce d'un lieu à un autre, leur effet est donc d'augmenter le prix au lieu de l'achat, et de le diminuer au lieu de la vente. Ainsi, proposer une prime d'exportation, c'est forcer tous les citoyens à payer, pour que les consommateurs d'une denrée l'achètent plus cher, et que ceux qui la récoltent la vendent aussi plus cher.

Proposer une prime d'importation, c'est forcer tous les citoyens à payer, pour que ceux qui ont besoin de certaines denrées puissent les acheter à meilleur marché.

L'établissement de ces primes ne peut donc être ni juste ni utile que pour des temps très-courts et dans des circonstances particulières. Si elles sont

(1) Voltaire, tome XXI, p. 191.

perpétuelles et générales, elles ne servent qu'à rompre l'équilibre qui dans l'état de liberté s'établit naturellement entre les productions et les besoins de chaque espèce.

PRINCES.

Sur le parti que les princes ont à prendre, ou d'obéir au peuple en fait de religion, ou d'éclairer le peuple (1).

Le dernier parti serait le plus noble et le plus sûr. Les princes ont cru faire un grand trait de politique en se parant d'un zèle religieux, et ils n'ont fait par là que se mettre dans la dépendance des fanatiques de leur secte, et assurer aux partis politiques, soulevés contre eux, l'appui du fanatisme de toutes les autres; or cet appui seul a pu donner à ces partis la force de résister à l'autorité royale ou de la détruire.

Il n'est pas même nécessaire, pour la sûreté et l'indépendance d'un prince, qu'il s'occupe directement du soin d'éclairer ses sujets; il suffit qu'il cesse de protéger, et surtout de payer ceux dont le métier est de les tromper.

Dans l'état actuel de l'Europe, toute révolution prompte est impossible, à moins que le fanatisme religieux n'en soit un des mobiles. Ainsi, tous les soins que prend un prince pour protéger la religion et empêcher le peuple de secouer le joug des prêtres, n'ont d'autre effet que de conserver aux fac-

(1) Voltaire, tome XIX, p. 177.

tieux de ses États le seul moyen de renverser son trône qu'ils puissent employer avec succès.

Sur la défiance que doivent avoir les princes, des maximes séditieuses professées par le clergé (1).

M. de Voltaire connaissait mieux que personne la liaison étroite et nécessaire qui existe entre ces maximes séditieuses et celles de l'intolérance religieuse; mais il fait ici au clergé de France, à la Sorbonne, aux jacobins, l'honneur de croire qu'ils les ont également abjurées.

Il n'est peut-être pas inutile d'observer que, dans les ouvrages où les curés de Paris reprochèrent aux jésuites la doctrine de l'homicide, ils avancèrent que l'assassinat n'est permis que dans le cas d'une révélation particulière, et que le droit de vie et de mort *est le plus illustre avantage des souverains*; le génie de Pascal s'abaissait à mettre en bon français ces maximes non moins insensées qu'abominables.

Observons encore qu'avant les troubles religieux du seizième siècle, les papes et le clergé exhortaient les princes à employer les supplices contre les novateurs, sous prétexte que de l'indépendance religieuse on voudrait passer à l'indépendance politique. Quelques années après, ils enseignèrent aux sujets à se révolter contre les princes hérétiques ou excommuniés. Maintenant ils sont revenus à la première maxime, qu'ils cherchent à faire valoir contre les libres penseurs; nous laissons aux princes à tirer la

(1) Tome XIX, p. 29.

conséquence, et à juger quelle confiance ils doivent avoir à une société d'hommes qui prêche tour à tour le pour et le contre, et n'a été constante que dans les principes qui font un devoir de conscience d'employer la guerre ou les supplices pour maintenir son autorité.

Sur l'intérêt des princes à séparer la religion de l'État (1).

Les troubles religieux, qui ont si longtemps déchiré l'Europe, ont pour première origine la faute que firent les premiers empereurs chrétiens de se mêler des affaires ecclésiastiques, à la sollicitation des prêtres qui, n'ayant pu, sous les empereurs païens, que diffamer ou calomnier leurs adversaires, espérèrent avoir sous ces nouveaux princes le plaisir de les punir. Soit mauvaise politique, soit vanité, soit superstition, on vit le féroce Constantin, non encore baptisé, paraître à la tête d'un concile. Ses successeurs suivirent son exemple, et les troubles qui ont depuis agité l'Europe furent la suite nécessaire de cette conduite. En effet, dès que l'on établit pour principe que les princes sont obligés en conscience de sévir contre ceux qui attaquent la religion de statuer une peine, quelle qu'elle soit, contre la profession ouverte ou cachée, l'exercice public ou secret d'aucun culte, la maxime que les peuples ont le droit, et même sont dans l'obligation de s'armer contre un prince hérétique ou ennemi de la religion, en devient une conséquence nécessaire. Les droits des

(1) Tome XVIII, p. 475.

princes peuvent-ils balancer ceux de la Divinité même? La paix temporelle mérite-t-elle d'être achetée aux dépens de la foi? Il n'est pas question ici d'accorder à des particuliers le droit dangereux de se révolter; il existe un tribunal régulier qui prononce si le prince a mérité ou non de perdre ses droits; ainsi, les objections qu'on fait contre le droit de résistance soutenu par plusieurs publicistes, les restrictions qui rendent ce droit, pour ainsi dire, nul dans la pratique, ne peuvent s'appliquer à celui de se révolter contre un prince hérétique.

Je sais que les partisans de l'intolérance religieuse ont soutenu, suivant leurs intérêts, tantôt les maximes séditieuses, tantôt les maximes contraires. Mais, entre deux opinions opposées, soutenues, suivant les circonstances, par un même corps, celle qui s'accorde avec ses principes constants ne doit-elle pas être regardée comme sa vraie doctrine? Cette proposition : Tout prince doit employer sa puissance pour détruire l'hérésie; et celle-ci : Toute nation a droit de se soulever contre un prince hérétique, sont les conséquences d'un même principe. Il faut, si l'on veut raisonner juste, ou les admettre, ou les rejeter ensemble. Tout ce qu'on a dit pour prouver que des prêtres intolérants peuvent être de bons citoyens, se réduit à un pur verbiage : faire jurer à un prince d'exterminer les hérétiques, c'est lui faire jurer, en termes équivalents, qu'il se soumet à être dépouillé de son trône, si lui-même devient hérétique.

L'intérêt des princes a donc été, non de chercher à régler la religion, mais de séparer la religion de

l'État, de laisser aux prêtres la libre disposition des sacrements, des censures, des fonctions ecclésiastiques; mais de ne donner aucun effet civil à aucune de leurs décisions, de ne leur donner aucune influence sur les mariages, sur les actes qui constatent la mort ou la naissance; de ne point souffrir qu'ils interviennent dans aucun acte civil ou politique, et de juger les procès qui s'élèveraient, entre eux et les citoyens, pour des droits temporels relatifs à leurs fonctions, comme on déciderait les procès semblables qui s'élèveraient entre les membres d'une association libre, ou entre cette association et des particuliers. Si Constantin eût suivi cette politique, que de sang il eût épargné! Dans tous les pays où le prince s'est mêlé de la religion, à moins que, comme celle de l'ancienne Rome, elle ne fût bornée à de pures cérémonies, l'État a été troublé, le prince exposé à tous les attentats du fanatisme, et l'indifférence seule pour la religion a pu amener une paix durable.

PROPOSITIONS MORALES.

Sur leur réalité et leur vérité (1).

L'idée de la justice, du droit, se forme nécessairement de la même manière, dans tous les êtres sensibles capables des combinaisons nécessaires pour acquérir ces idées. Elles seront donc uniformes. Ensuite il peut arriver que certains êtres raisonnent

(1) Voltaire, tome XXX, p. 131.

mal d'après ces idées, les altèrent en y mêlant des idées accessoires, etc., comme ces mêmes êtres peuvent se tromper sur d'autres objets; mais puisque tout être raisonnant juste sera conduit aux mêmes idées en morale comme en géométrie, il n'en est pas moins vrai que ces idées ne sont point arbitraires, mais certaines et invariables. Elles sont, en effet, la suite nécessaire des propriétés des êtres sensibles et capables de raisonner; elles dérivent de leur nature; en sorte qu'il suffit de supposer l'existence de ces êtres, pour que les propositions fondées sur ces notions soient vraies; comme il suffit de supposer l'existence d'un cercle, pour établir la vérité des propositions qui en développent les différentes propriétés. Ainsi, la réalité des propositions morales, leur vérité, relativement à l'état des êtres réels, des hommes, dépend uniquement de cette vérité de fait: les hommes sont des êtres sensibles et intelligents.

PUCELLE (L'ABBÉ) (1).

L'abbé Pucelle était neveu de M. de Catinat. Sa mère accordait à son frère aîné une préférence que les premières années de la jeunesse du cadet semblaient excuser, et qui cependant était la seule cause de ces erreurs, dans un homme qui était né avec un caractère très-ferme et une âme ardente. Elle le déshérita; il n'avait encore aucun état, quoiqu'il eût été tonsuré dans son enfance. Son frère vint le trou-

(1) Voltaire, tome XII, p. 21.

ver quelques jours après, lui remit la fortune dont sa mère l'avait privé, et lui annonça en même temps qu'il avait acheté pour lui une charge de conseiller clerc au parlement de Paris, et obtenu sa nomination à une abbaye, en ajoutant qu'il ne lui demandait d'autres preuves de reconnaissance que d'oublier l'injustice de sa mère. Le frère de l'abbé Pucelle mourut, peu de temps après, premier président du parlement de Grenoble.

Le conseiller au parlement de Paris se fit une grande réputation par son intégrité, par le courage avec lequel il défendit la liberté des citoyens contre les prétentions de la cour de Rome et du clergé. Comme le jansénisme était alors le prétexte de ses entreprises, les Parisiens le prirent pour un janséniste; mais sa véritable religion était l'amour des lois et la haine de la tyrannie sacerdotale: il n'en eut jamais d'autre.

PUISSANCE ECCLÉSIASTIQUE (1).

Les abus de la puissance ecclésiastique en Occident commencèrent à devenir sensibles vers la fin de la première race de nos rois; les réclamations qui s'élevèrent contre elle datent du même temps, et elles ont continué sans interruption.

Jusqu'aux guerres contre les Albigeois, le clergé n'eut besoin, pour conserver sa puissance, que de livrer au supplice comme hérétiques tous ceux qui,

(1) Voltaire, tome XVIII, p. 145.

par ces réclamations, se faisaient un petit parti dans le peuple. Cet usage barbare de punir de mort pour les opinions, introduit dans l'Église chrétienne à la fin du quatrième siècle par le tyran Maxime, a subsisté depuis plus constamment qu'aucun autre point de la discipline ecclésiastique. Les Albigeois ne s'étaient répandus que dans quelques provinces; une croisade prêchée contre eux étouffa cette hérésie dans le sang de deux ou trois cent mille hommes; les souverains de la Bohême commirent la faute de risquer leur trône, et de détruire leur pays pour assurer au clergé le maintien de sa puissance, et l'hérésie des Hussites fut anéantie. Ces événements avaient peu influé sur le reste de l'Europe. Chaque opinion n'était répandue que dans le pays où elle avait pris naissance. L'invention de l'imprimerie vint tout changer. Un auteur se faisait entendre à la fois dans tous les pays où sa langue était connue. Un livre écrit en latin était lu dans toute l'Europe. Le clergé crut pouvoir employer, au seizième siècle, les mêmes armes qu'au treizième, et il se trompa : ceux qu'il persécutait plaidèrent leur cause au tribunal de toutes les nations, et la gagnèrent auprès de quelques-unes.

La destruction des abus de la puissance ecclésiastique était le vœu secret de tous les hommes instruits et vertueux, de tous les princes, de tous les magistrats de l'Europe. Mais, par malheur, ceux qui attaquèrent ces abus étaient théologiens par état; ils mêlèrent à leurs réclamations des opinions théologiques. Ces questions, sur lesquelles presque per-

sonne n'avait d'opinion précise ou bien arrêtée, et auxquelles le plus grand nombre n'avait jamais pensé, occupèrent bientôt tous les esprits, et chacun prit ou garda l'opinion qu'il crut la plus vraie.

Les hommes ne changèrent pas d'opinion, comme on le croit communément, mais chacun en adopta une, ou garda celle qu'il avait auparavant, sans savoir que ses voisins en eussent une autre.

Il eût été facile aux princes d'étouffer ces disputes, en ne paraissant point y attacher d'importance, et de faire le bien de leurs peuples en augmentant leur puissance et leurs propres richesses par la destruction des abus. L'indépendance de leur couronne et de leur personne assurée, tant d'ecclésiastiques inutiles rendus à la population et au travail, les biens de l'Église réunis au domaine de l'État, le peuple délivré de l'impôt qui se levait sur lui en frais de culte, en aumônes aux moines, en fêtes, en pèlerinages, en achat de dispenses ou d'indulgences; la superstition bannie avec la férocité, l'ignorance et la corruption, qui en sont les suites; que d'avantages pour les souverains très-peu riches de provinces dépeuplées, sans industrie et sans culture! Il n'eût fallu que vouloir : on n'eût trouvé dans les peuples, au premier moment, que de l'horreur pour les scandales et les extorsions du clergé, et de l'indifférence pour les dogmes. Cela est si vrai, que tous les princes qui ont voulu se séparer de Rome et réformer leur clergé, y ont réussi. La fausse politique de Charles V et de François Ier empêcha la révolution d'être générale et paisible. Ils ne songèrent qu'à l'intérêt qu'ils

croyaient avoir, de se ménager l'appui du pape pour leurs guerres d'Italie, et ils se disputèrent à qui lui immolerait le plus de victimes humaines. Cependant, ni la protection du pape, ni les États qu'ils se disputaient, ne pouvaient augmenter leur puissance réelle autant que la réunion à leur domaine des bénéfices inutiles. La sécularisation des évêchés et des abbayes d'Allemagne eût donné à Charles, dans l'Empire, une puissance plus grande que celle qu'il se flatta vainement d'acquérir, en allumant les guerres funestes qui ont manqué deux fois de causer la ruine de sa maison. Le récit de la diète de Nuremberg en 1623, et sa réponse au pape, prouvent que Charles eût alors été le maître d'établir la réforme, sans exciter le moindre trouble. Peut-être l'opinion eût-elle eu la force de l'emporter sur la mauvaise politique de ces princes; mais malheureusement une grande partie de ceux qui dominaient alors sur les opinions restèrent attachés à la religion romaine, qu'ils méprisaient au fond du cœur autant que les subtilités théologiques des nouveaux sectaires; les uns par crainte, par amour de la paix; d'autres dans l'idée que la réforme des abus devait être la suite infaillible, mais tranquille, du progrès des lumières, et qu'il ne fallait pas se hâter, de peur de tout perdre. Ils se trompèrent, et leur indifférence ou leur erreur a plongé l'Europe dans des malheurs auxquels nulle autre époque de l'histoire ne présente rien de comparable.

A la vérité, l'intolérance des protestants rend plus excusable la conduite de ceux qui refusèrent de se

joindre à eux. Ils ne virent point que le principe d'examen adopté par les protestants conduisait nécessairement à la tolérance, au lieu que le principe de l'autorité, point fondamental de la croyance romaine, en écarte non moins nécessairement; qu'enfin l'intolérance des protestants, et même ce qu'ils avaient conservé de dogmes théologiques, n'était qu'un reste de papisme, que les principes mêmes sur lesquels la réforme était fondée devaient détruire un jour. Ils crurent que, puisqu'ils n'avaient que le choix de leurs chaînes, il valait mieux porter celles que la naissance leur avait données, que d'en prendre de nouvelles, et ne se mêler de ces querelles que pour adoucir l'erreur des partis, puisque, dans tous ceux qui partageaient l'Europe, quiconque voulait penser d'après lui-même n'avait que le choix du silence ou du bûcher.

RACINE.

Sur Iphigénie (1).

On pourrait peut-être reprocher à cette admirable pièce ces vers d'Agamemnon, qui paraissent trop peu dignes du chef de la Grèce, et trop éloignés des mœurs des temps héroïques :

> Ajoute, tu le peux, que des froideurs d'Achille
> On accuse en secret cette jeune Ériphile,
> Que lui-même amena captive de Lesbos,
> Et qu'auprès de ma fille on garde dans Argos.

(1) Voltaire, tome XXVI, p. 23.

La jalousie d'Iphigénie, causée par le faux rapport d'Arcas, et qui occupe la moitié du second acte, paraît trop étrangère au sujet et trop peu tragique.

On pourrait observer aussi que, dans une tragédie où un père veut immoler sa fille pour faire changer le vent, à peine aucun des personnages ose s'élever contre cette atroce absurdité. Clytemnestre seule prononce ces deux vers :

> Le ciel, le juste ciel, par le meurtre honoré,
> Du sang de l'innocence est-il donc altéré?

Mais ces vers sont encore affaiblis par ce qui les précède et ce qui les suit :

> Un oracle cruel ordonne qu'elle expire :
> Un oracle dit-il tout ce qu'il semble dire?
> Le ciel, le juste ciel, par le meurtre honoré,
> Du sang de l'innocence est-il donc altéré?
> Si du crime d'Hélène on poursuit sa famille,
> Faites chercher dans Sparte Hermione sa fille.

Hermione n'était-elle pas aussi innocente qu'Iphigénie? Clytemnestre ne pouvait-elle défendre sa fille qu'en proposant d'assassiner sa nièce? Mais Racine, en condamnant les sacrifices humains, eût craint de manquer de respect à Abraham et à Jephté. Il imita Euripide, dira-t-on. Mais Euripide craignait de s'exposer au sort de Socrate, s'il attaquit les oracles et les sacrifices ordonnés au nom des Dieux; ce n'est point pour se conformer aux mœurs du siècle de la guerre de Troie, c'est pour ménager les préjugés du sien, que l'ami et le disciple de Socrate n'osa mettre

dans la bouche d'aucun de ses personnages la juste indignation qu'il portait au fond du cœur contre la fourberie des oracles et le fanatisme sanguinaire des prêtres païens.

RÉAUMUR,

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES (1).

On lui doit les *Mémoires sur l'histoire des insectes*, ouvrage d'un observateur exact et patient. C'est lui qui a formé le projet de la description des arts, collection immense, et qui, malgré les défauts inévitables dans toute grande entreprise, fait honneur à l'Académie des sciences et à la nation. Si la postérité ne trouve dans ses ouvrages, ni les découvertes, ni les vues ingénieuses et nouvelles qui ont illustré d'autres naturalistes, elle ne pourra lui refuser l'estime due à un savant laborieux, qui a fait de son temps et de ses travaux un usage utile.

RÉGALE (2).

Cette question n'était difficile que parce qu'on croyait alors devoir décider toutes celles de ce genre d'après l'autorité et l'usage. En ne consultant que la raison, il est évident que la puissance législative a le pouvoir absolu de régler la manière dont il sera

(1) Voltaire, tome XII, p. 39.
(2) Voltaire, tome XXI, p. 300.

pourvu à toutes les places, ainsi que de fixer les appointements de chacune, et la nature de ces appointements. Les évêchés peuvent être électifs comme les places de maires, ou nommés par le roi, comme les intendances, selon que la loi de l'État l'aura réglé; cette loi peut être plus ou moins utile, mais elle sera toujours légitime. La loi peut de même, sans être injuste, substituer des appointements en argent aux terres dont on laisse la jouissance aux ecclésiastiques, supprimer même ces appointements, si elle juge ces places ecclésiastiques inutiles au bien public. Toute loi qui n'attaque aucun des droits naturels des hommes est légitime; et le pouvoir législatif de chaque État, en quelques mains qu'il réside, a droit de la faire. Toute propriété, qui ne se perpétue point en vertu d'un ordre naturel, mais seulement par une loi positive, n'est point une propriété, mais un usufruit accordé par la loi, dont, après la mort de l'usufruitier, une autre loi peut changer la disposition. C'est par cette raison que les biens des particuliers appartiennent de droit à leurs héritiers; que les biens des communautés leur appartiennent, et que ceux du clergé et de tout autre corps sont à la nation.

RELIGION.

Sur l'anarchie dans la religion (1).

L'anarchie en politique est un grand mal, parce

(1) Voltaire, tome XVIII, p. 177.

qu'il est important au bonheur commun que la force publique se réunisse pour la protection du droit de chacun; au contraire, l'anarchie dans la religion, non-seulement est indifférente, mais elle est même presque nécessaire au repos public. Il est difficile que deux sectes rivales subsistent sans causer de troubles, et presque impossible que deux cents sectes en puissent causer jamais. La tolérance absolue, la destruction de toute juridiction ecclésiastique, de toute influence du clergé sur les actes civils, sont les seuls moyens d'assurer la tranquillité.

D'ailleurs, il faut observer que le droit d'examiner ce qu'on doit croire, et de professer ce qu'on croit, est un droit naturel qu'aucune puissance ne peut limiter sans tyrannie, et que personne ne peut attaquer sans violer les premières lois de la conscience.

Tout homme de bonne foi qui raisonnerait juste, ne pourrait proposer une loi d'intolérance, sans poser, pour premier principe, que la religion n'est et ne peut jamais être qu'un établissement politique. Aussi compte-t-on, parmi les fauteurs de l'intolérance, plus d'hypocrites encore que de fanatiques.

RESSORTS (1).

Il n'est point prouvé que la cause de l'élasticité des ressorts soit la même que celle de la force par laquelle les corps, dans l'état d'expansion, tendent à occuper

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 284.

un plus grand espace. Il semble que la première force peut être l'effet de celle qui produit la cohésion. Les molécules d'un corps ont pris un certain ordre en vertu de cette force; vous changez cet ordre, en pressant le corps, ou en le pliant; si vous cessez d'agir, les molécules dérangées de cet état, qui était, relativement à cette force, l'état d'équilibre, tendront à s'y restituer. Quant à la force des substances expansibles, elle paraît inexplicable par la force d'attraction, par la tendance à l'équilibre d'un système de molécules qui s'attirent; peut-être a-t-elle pour cause quelque propriété du feu encore inconnue. Du moins, comme la chaleur augmente cette force, et que le froid la diminue, comme le feu met dans l'état d'expansibilité des substances liquides ou solides, on ne peut nier qu'il n'agisse comme cause ou comme moyen dans les phénomènes que présente la force expansive.

ROCHON (1).

M. l'abbé Rochon a prouvé rigoureusement, par l'expérience, que, suivant la conjecture ingénieuse de M. D'Alembert, nous voyons les objets dans la direction de la perpendiculaire menée de l'objet au fond de l'œil : d'où il résulte que nous devons rapporter en haut l'objet dont l'image est tracée dans le bas de l'œil, et en bas celui dont l'image est tracée dans le haut de l'œil. Le jugement de l'âme n'est donc pas

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 108.

nécessaire pour redresser les images des objets, quoiqu'il puisse l'être pour nous apprendre à les rapporter en général à un lieu de l'espace.

ROSNI, DUC DE SULLY (1).

Rosni, depuis duc de Sully, surintendant des finances, grand maître de l'artillerie, fait maréchal de France après la mort de Henri IV, reçut sept blessures à la bataille d'Ivry.

Il naquit à Rosni en 1559, et mourut à Villebon en 1641. Ainsi il avait vu Henri II et Louis XIV. Il fut grand voyer et grand maître de l'artillerie, grand maître des ports de France, surintendant des finances, duc et pair et maréchal de France. C'est le seul homme à qui on ait jamais donné le bâton de maréchal comme une marque de disgrâce. Il ne l'eut qu'en échange de la charge de grand maître de l'artillerie, que la reine régente lui ôta en 1634. Il était très-brave homme de guerre, et encore meilleur ministre, incapable de tromper le roi et d'être trompé par les financiers; il fut inflexible pour les courtisans, dont l'avidité est insatiable, et qui trouvaient en lui une rigueur conforme à l'humeur économe de Henri IV. Ils l'appelaient le *négatif*, et l'on disait que le mot de *oui* n'était jamais dans sa bouche. Avec cette vertu sévère il ne plut jamais qu'à son maître, et le moment de la mort de Henri IV fut celui de sa dis-

(1) Voltaire, tome X, p. 268.

grâce. Le roi Louis XIII le fit revenir à la cour quelques années après, pour lui demander ses avis : il y vint, quoique avec répugnance. Les jeunes courtisans qui gouvernaient Louis XIII voulurent, selon l'usage, donner des ridicules à ce vieux ministre, qui reparaissait dans une jeune cour avec des habits et des airs de mode passés depuis longtemps. Le duc de Sully, qui s'en aperçut, dit au roi : « Sire, quand le roi votre père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de me consulter, nous ne commencions à parler d'affaire, qu'au préalable on n'eût fait passer dans l'antichambre les baladins et les bouffons de la cour. »

Il composa, dans la solitude de Sully, des mémoires dans lesquels règne un air d'honnête homme, avec un style naïf, mais trop diffus.

On y trouve quelques vers de sa façon, qui ne valent pas plus que sa prose. Voici ceux qu'il composa en se retirant de la cour, sous la régence de Marie de Médicis :

> Adieu, maisons, châteaux, armes, canons du roi;
> Adieu, conseils, trésors déposés à ma foi;
> Adieu, munitions; adieu, grands équipages;
> Adieu, tant de rachats; adieu, tant de ménages;
> Adieu, faveurs, grandeurs; adieu, le temps qui court;
> Adieu, les amitiés et les amis de cour, etc.

Il ne voulut jamais changer de religion; cependant il fut des premiers à conseiller à Henri IV d'aller à la messe. Le cardinal du Perron l'exhortant un jour à quitter le calvinisme, il lui répondit : « Je me ferai catholique, quand vous aurez supprimé l'Évan-

gile ; car il est si contraire à l'Église romaine, que je ne peux pas croire que l'un et l'autre aient été inspirés par le même esprit. »

Le pape lui écrivit un jour une lettre remplie de louanges sur la sagesse de son ministère ; le pape finissait sa lettre comme un bon pasteur, par prier Dieu qu'il ramenât sa brebis égarée, et conjurait le duc de Sully de se servir de ses lumières pour entrer dans la bonne voie. Le duc lui répondit sur le même ton ; il l'assura qu'il priait Dieu tous les jours pour la conversion de Sa Sainteté. Cette lettre est dans ses Mémoires.

Ce sont les écrivains qui font la réputation des ministres. Pour les bien juger, il faudrait, non-seulement connaître les principes de l'administration, mais encore avoir lu les lois, les règlements que ces ministres ont faits, et savoir quelle a été l'influence de ces lois, de ces règlements sur la nation entière, sur les différentes provinces. Presque personne ne prend cette peine, et on juge les ministres sur la parole des historiens ou des écrivains politiques.

Sully et Colbert en sont un exemple frappant. Sous le règne de Louis XIV, les gens de lettres français étaient en général plongés dans une ignorance profonde sur tout ce qui regardait l'administration d'un État ; et les hommes qui se mêlaient d'affaires étaient hors d'état d'écrire deux phrases qu'on pût lire. Le système tourna vers ces objets les esprits des hommes de tous les ordres. On s'occupa beaucoup de commerce ; et comme Colbert avait fait un grand nombre de règlements sur les manufactures, comme

il avait encouragé le commerce maritime, formé des compagnies, il devint, dans tous les écrits, le modèle des grands ministres. Cependant les sciences politiques firent partout des progrès : on cherchait à les appuyer sur des principes généraux et fixes, on en trouva quelques-uns. On observa dans l'administration de Colbert un grand nombre de défauts; mais on avait besoin d'offrir un autre objet à l'admiration publique, et on choisit Sully : le choix était heureux. Ministre, confident, ami d'un roi dont la mémoire est chérie et respectée, il avait conservé la réputation d'un homme d'une vertu forte, d'une franchise austère; il avait été un sévère économe du trésor public : on opposa donc Sully à Colbert. On alla plus loin : on supposa que chacun de ces ministres avait un système d'administration, que ces systèmes étaient opposés; que l'un voulait favoriser l'agriculture, tandis que l'autre la sacrifiait à l'encouragement des manufactures. Mais il est facile, en lisant les lois qu'ils ont faites, de voir que ni l'un, ni l'autre n'eurent jamais un système; de leur temps il était même impossible d'en avoir. Sully fut supérieur à Colbert, parce qu'il s'opposait avec courage aux dépenses que Henri voulait faire par générosité ou par faiblesse; au lieu que Colbert flatta le goût de Louis XIV pour les fêtes et la pompe de la cour; que Sully mérita la confiance de Henri IV, en sacrifiant pour lui ses biens et son sang; et que Colbert, après avoir gagné la confiance de Mazarin, en l'aidant à augmenter ses trésors, obtint celle de Louis XIV, en se rendant le délateur de Fouquet et l'instrument de

sa perte; que Sully, terrible aux courtisans, voulait ménager le peuple, et que Colbert sacrifia toujours le peuple à la cour.

Sully n'encouragea le commerce des blés que par des permissions particulières d'exporter, plus fréquentes, à la vérité, que du temps de Colbert, mais qu'il faisait aussi quelquefois acheter; conduite qu'un ministre même très-corrompu n'oserait avouer de nos jours.

Tous deux n'encouragèrent de même les manufactures que par des dons et des priviléges. Ils ne songèrent ni l'un ni l'autre à rendre moins onéreuses les lois fiscales : si elles furent moins dures sous Sully, il faut moins en faire honneur à son caractère qu'aux circonstances, qui n'auraient point permis cet abus de l'autorité royale.

En un mot, Sully fut un homme vertueux pour son siècle, parce qu'on n'eut à lui reprocher aucune action regardée dans son siècle comme vile ou criminelle; mais on ne peut dire qu'il fût un grand ministre, et encore moins le proposer pour modèle. Un général qui de nos jours ferait la guerre comme Du Guesclin serait vraisemblablement battu.

Sully eut des défauts et des faiblesses. Ami de Henri IV, il était trop jaloux de sa faveur; fier avec les grands ses égaux, il eut avec ses inférieurs toutes les petitesses de la vanité; sa probité était incorruptible, mais il aimait à s'enrichir, et ne négligea aucun des moyens regardés alors comme permis. Obligé de se retirer après la mort de Henri IV, il eut la faiblesse de regretter sa place, et de se conduire en

quelques occasions comme s'il eût désiré d'avoir part au gouvernement incertain et orageux de Louis XIII. Il est vrai que le mot célèbre, cité par M. de Voltaire, est une belle réparation de cette faiblesse, si pourtant elle est aussi réelle que l'ont prétendu ses ennemis.

ROUE.

Sur ce genre de supplice (1).

La loi qui l'établit est du chancelier Poyet; il est utile que le public sache que cette loi atroce a été l'ouvrage d'un magistrat flétri, pour ses malversations, par le parlement de Paris. C'est le même qui, ne trouvant pas à son gré la sentence portée par des commissaires contre l'amiral Chabot, la falsifia.

ROUSSEAU (J. B.) (2).

Jean-Baptiste Rousseau avait fait une satire intitulée *la Baronade*, contre le baron de Breteuil, son bienfaiteur, dont il avait été le secrétaire, et il avait eu l'impudence de prétendre ne s'être brouillé avec M. de Voltaire que par zèle pour la religion : hypocrisie révoltante dans un homme connu par tant d'épigrammes irréligieuses, et banni pour crime de su-

(1) Voltaire, tome XLV, p. 345.
(2) Voltaire, tome XIV, p. 102.

bornation. Ces circonstances rendent cette satire excusable (la Crépinade); l'ingratitude et l'hypocrisie doivent être traitées sans ménagement.

ROUSSEAU (J. J.) (1).

Rousseau a prédit la destruction prochaine de l'empire de Russie : sa grande raison est que Pierre I[er] a cherché à répandre les arts et les sciences dans son empire. Mais malheureusement pour le prophète, les arts et les sciences n'existent que dans la nouvelle capitale, et n'y sont presque cultivés que par des mains étrangères ; cependant ces lumières, quoique bornées à la capitale, ont contribué à augmenter la puissance de la Russie, et jamais elle n'a été moins exposée aux événements qui peuvent détruire un grand empire, que depuis le temps où Rousseau a prophétisé.

Sur un passage du Contrat Social, *censuré par M. de Voltaire* (2).

Nous ne croyons pas que jamais les Tartares se rendent les maîtres de l'Europe. Les lumières, dont il ne faut pas confondre les progrès avec la perfection des arts, de la poésie, de l'éloquence, ne peuvent manquer de s'accroître et de se répandre, et elles opposent aux Tartares une barrière que la férocité ne peut vaincre.

(1) Voltaire, tome XXXIX, p. 422.
(2) Voltaire, tome XXIV, p. 4.

les sciences réelles, aucune théorie, aucune recherche n'est vraiment inutile.

SÉSOSTRIS.

Sur son histoire racontée par Hérodote (1).

Nous avons entendu expliquer cette histoire de Sésostris d'une manière très-ingénieuse, en la regardant comme une allégorie. Sésostris est le soleil, qui part à la tête de l'armée céleste pour conquérir la terre; les dix-sept cents enfants, nés le même jour que lui, sont les étoiles; les Égyptiens en devaient connaître à peu près ce nombre. Mais que cette fable soit une allégorie astronomique, ou un conte qui ne signifie rien, il est toujours également ridicule de la regarder comme une histoire.

SMITH ET LA BRUYÈRE (2).

Voyez sur les effets politiques du luxe, le *Traité de la Richesse*, de Smith, l'un des ouvrages les plus profonds et les plus utiles que ce siècle ait produits. La Bruyère paraît un homme supérieur, toutes les fois qu'il s'agit de démêler ou de peindre les faiblesses du cœur humain et les petitesses de l'amour-propre. Alors il approche de la Rochefoucauld,

(1) Voltaire, tome XVI, p. 92.
(2) Voltaire, tome XLV, p. 151.

quoique moins original et moins profond dans les idées, et moins naturel dans l'expression ; mais lorsque la Bruyère veut s'élever au-dessus de ces observations de détail, il tombe au-dessous du médiocre.

SODOMIE (1).

La sodomie, lorsqu'il n'y a point de violence, ne peut être du ressort des lois criminelles. Elle ne viole le droit d'aucun autre homme. Elle n'a sur le bon ordre de la société qu'une influence indirecte, comme l'ivrognerie, l'amour du jeu. C'est un vice bas, dégoûtant, dont la véritable punition est le mépris. La peine du feu est atroce. La loi d'Angleterre qui expose les coupables à toutes les insultes de la canaille, et surtout des femmes, qui les tourmentent quelquefois jusqu'à la mort, est à la fois cruelle, indécente et ridicule. Au reste, il ne faut pas oublier de remarquer que c'est à la superstition que l'on doit l'usage barbare du supplice du feu.

SPALLANZANI (L'ABBÉ) (2).

M. Spallanzani, auteur de *Nouvelles recherches sur les animaux microscopiques*, avait sur Needham un grand avantage, celui de n'avoir les yeux

(1) Voltaire, tome XLV, p. 323.
(2) Voltaire, tome XXIX, p. 426.

fascinés par aucun système physique ou théologique. Tuberville Needham était Anglais et prêtre, et non Irlandais et jésuite; c'est une plaisanterie. Les expériences microscopiques lui avaient donné quelque réputation; mais la métaphysique de collége, dans laquelle il noya ses observations, le firent tomber: il eut le malheur d'obliger M. de Voltaire à écrire contre lui, et il devint ridicule. Les animaux microscopiques, observés par Needham, sont de vrais animaux, comme l'a prouvé M. Spallanzani. Parmi les prétendues anguilles, il y en a de réelles; ce sont celles d'une espèce de blé vicié : elles ont la singulière propriété de vivre étant desséchées, et de se ranimer lorsqu'on les mouille avec un peu d'eau. Cette propriété se conserve durant un temps indéfini; mais ces animaux existent dans le grain même, après avoir vécu dans la racine et dans la tige; il n'y a point là de génération spontanée. Quelques autres anguilles de Needham sont des filaments ou des gaînes, dans lesquelles les vrais animaux sont renfermés.

M. Spallanzani a montré que Needham n'avait pas pris toutes les précautions nécessaires pour détruire les germes qui auraient pu se développer dans les infusions, et que, quand on prend ces précautions, on ne trouve plus d'animaux.

STONE.

Sur ce jardinier devenu géomètre (1).

Stone a donné sur le calcul intégral un ouvrage assez médiocre, mais qui, pour le temps où il a été fait, prouvait des connaissances fort étendues. Au reste, il est presque sans exemple que des hommes qui ont commencé tard à s'instruire aient montré de grands talents, quoique les efforts dont ils ont eu besoin pour s'élever au-dessus de leur éducation supposent de la sagacité et une grande force de tête. Cette observation suffit pour détruire l'opinion exagérée de Rousseau sur l'éducation négative.

SUICIDE (2).

Le suicide peut être, dans certains cas, une faute contre la morale; mais il ne peut jamais devenir un délit; il n'offense directement ni les droits d'un autre homme ni ceux de la société. La peine infligée pour le suicide ne peut ni prévenir le crime ni le réparer; elle ne tombe point sur le coupable. Des mœurs féroces, une vile superstition ont inspiré à nos grossiers aïeux l'idée de ces farces barbares, et l'avarice y a joint la confiscation. Cette loi est presque tombée en désuétude en France. Si on l'exécute encore quelquefois pour contenter les sots et amuser la popu-

(1) Voltaire, tome XL.
(2) Voltaire, tome XLV, p. 282.

lace, c'est contre des malheureux dont la famille, trop pauvre ou trop obscure, ne mérite pas que son honneur soit compté pour quelque chose.

Loi relative aux mères infanticides, en France (1).

Cette loi est du cardinal Bertrand, chancelier sous Henri II. Forcer une fille à déclarer à un juge ce qu'on appelle sa honte; la punir du dernier supplice, si, n'ayant pas voulu se soumettre à cette humiliation, ou ayant trop tardé à la subir, elle accouche d'un enfant mort; présumer le crime; punir, non le délit, puisqu'on n'attend pas qu'il soit prouvé, mais la désobéissance à une loi cruelle et arbitraire, c'est violer à la fois la justice, la raison, l'humanité; et pourquoi? pour prévenir un crime qu'on ne peut commettre qu'en étouffant les sentiments de la nature, qu'en s'exposant à des accidents mortels. Cependant ce ne sont point les malheureuses qui commettent ce crime que l'on en doit accuser : c'est le préjugé barbare qui les condamne à la honte et à la misère, si leur faute devient publique; c'est la morale ridicule qui perpétue ce préjugé dans le peuple. Le moyen que propose M. de Voltaire est le seul raisonnable; mais il faudrait que ces hôpitaux fussent dirigés par des médecins qui ne verraient, dans les infortunées confiées à leurs soins, que des femmes coupables d'une faute légère déjà trop expiée par ses suites. Il faudrait qu'on y fût assuré du secret;

(1) Tome XLV, p. 282.

que les soins qu'on y prendrait des accouchées ne fussent point bornés à quelques jours; qu'elles pussent, si elles n'avaient point d'autre ressource, rester dans l'hôpital comme ouvrières ou comme nourrices. On pourrait, en retenant les enfants dans ces maisons jusqu'à un âge fixé, et en leur apprenant des métiers, et surtout les métiers nécessaires à la consommation de la maison, en y attachant des jardins, des terres qu'ils cultiveraient, rendre leur éducation très-peu coûteuse; épargner même de quoi donner des dots aux garçons et aux filles, si, en sortant de la maison, ils se mariaient à une fille ou à un garçon qui y aurait été élevé comme eux. Ces mariages auraient l'avantage d'épargner à ces infortunés les dégoûts auxquels leur état les expose parmi le peuple. Au lieu d'empêcher les legs faits aux bâtards, il faudrait que la loi accordât à tout bâtard reconnu une portion dans les biens du père et de la mère. Il faudrait permettre les dispositions en faveur des concubines, ou mères d'un enfant reconnu, ou résidant dans la maison d'un homme libre; défendre aux juges d'admettre, dans aucun cas, contre une donation, l'allégation qu'elle a eu pour cause une liaison de ce genre; ne point avoir d'autres lois, une autre police contre les courtisanes que contre les autres citoyens domiciliés. Telles sont les seules lois de ce genre qui pourraient empêcher la corruption des mœurs qu'entraîne l'inégalité des fortunes. Mais celles que la bigoterie, la tyrannie des pères de famille, le mépris pour la faiblesse et l'indigence, et surtout l'avidité des gens de police ont imaginées,

ne font que rendre la corruption plus générale, plus crapuleuse et plus funeste.

SUISSE (1).

Vers le milieu du règne de Louis XIV, les sciences ont été cultivées en Suisse. Ce pays a produit depuis quatre grands géomètres du nom de Bernouilli, dont les deux premiers appartiennent au siècle passé, et le célèbre anatomiste Haller. C'est actuellement une des contrées de l'Europe où il y a le plus d'instruction, où les sciences physiques sont le plus répandues, et les arts utiles cultivés avec le plus de succès. La philosophie proprement dite, la science de la politique y ont fait moins de progrès; mais leur marche doit nécessairement être plus lente dans de petites républiques que dans les grandes monarchies.

SYSTÈME DU MONDE (2).

Si nous osions avoir une opinion sur ce sujet, nous dirions qu'il est vraisemblable que, ni les Égyptiens, ni les Chaldéens, ni les Indiens, n'ont jamais connu le véritable système du monde; que Pythagore a connu ce système, parce qu'il l'a donné d'après les observations des Orientaux, alors beaucoup plus

(1) Voltaire, tome XX, p. 228.
(2) Voltaire, tome XLI, p. 268.

anciennes et plus complètes que celles des Grecs ; qu'il suffit, pour cela, d'avoir une idée bien nette des lois du mouvement apparent, ce qui n'était pas impossible pour un homme qui avait autant de génie que Pythagore ; que ce système fut rejeté par les Grecs, parce qu'il était trop contraire aux idées communes, et que, d'ailleurs, Pythagore ne pouvait l'appuyer sur d'assez fortes preuves, mais que les Grecs en conservèrent un souvenir vague qu'ils nous ont transmis. Le livre d'Eusèbe de Césarée fourmille d'erreurs grossières sur l'astronomie et la physique des anciens ; mais ce livre est précieux, parce que ses absurdités mêmes peuvent conduire à retrouver les vérités qu'il défigure. Il en est de même de Plutarque, d'ailleurs beaucoup meilleur homme, et plus instructif qu'Eusèbe de Césarée.

TERRE (1).

Il est bon de remarquer que, si l'observation et la théorie s'accordent à montrer que la terre est aplatie vers les pôles, l'on ne peut rien prononcer encore avec exactitude sur la quantité de son aplatissement ; qu'il est impossible d'accorder même, et les mesures des degrés entre elles, et les résultats des expériences sur les pendules, sans supposer à la terre une forme irrégulière. Ceux qui désireraient d'être éclairés sur cette grande question doivent lire les différents mémoires que M. D'Alembert a donnés

(1) Voltaire, tome XXIX, p. 215.

sur cet objet. On y verra que la question est beaucoup plus compliquée que la plupart des géomètres ne l'avaient pensé ; et on y trouvera en même temps et les principes nécessaires pour la résoudre, et des remarques utiles pour éviter de se laisser entraîner à des conclusions incertaines trop précipitées.

THOU (DE).

Sur sa condamnation (1).

Le fils de Barnevelt fut condamné, en Hollande, sur une semblable accusation ; le Florentin Néra l'avait été de même à Florence en 1497 ; cependant le jurisconsulte milanais Gigas s'était élevé contre cette excessive sévérité : *Qui tales condemnant*, dit-il, *non sunt judices, sed carnifices.* Huyghens de Zuylichem, père du célèbre Huyghens, fit, sur la mort de M. de Thou, ce distique latin :

O legum subtile nefas : quibus inter amicos
Nolle fidem frustra prodere, proditio est.

Le duc de Bouillon était neveu du Stathouder, allié de la France, et qui, de plus, avait servi le cardinal auprès de Louis XIII.

(1) Voltaire, tome XIX, p. 120.

TONTINES.

Rentes viagères (1).

Il y avait des tontines en France; l'abbé Terray en supprima les accroissements : la crainte qu'il n'ait des imitateurs empêchera sans doute, à l'avenir, de se fier à cette espèce d'emprunt, et son injustice aura du moins délivré la France d'une opération de finance si onéreuse.

Les emprunts en rentes viagères ont de grands inconvénients :

1° Ce sont des annuités dont le terme est incertain; l'État joue contre les particuliers; mais ils savent mieux conduire leur jeu : ils choisissent des enfants mâles dans un pays où la vie moyenne est longue, les font inoculer, les attachent à leur patrie, et à des métiers sains et non périlleux, par une petite pension, et distribuent leurs fonds sur un certain nombre de ces têtes;

2° Comme il y a du risque à courir, les joueurs veulent jouer avec avantage, et, par conséquent, si l'intérêt commun d'une rente perpétuelle est cinq pour cent, il faut que celui de la rente viagère soit au-dessus de cinq pour cent. En calculant, à la rigueur, la plupart des emprunts de ce genre, faits depuis vingt ans, ce qui n'a encore été exécuté par personne, on serait étonné de la différence entre le taux de ces emprunts et le taux commun de l'intérêt de l'argent;

(1) Voltaire, tome XXXV, p. 110.

3° On est toujours le maître de changer, par des remboursements réglés, un emprunt en rentes perpétuelles à annuités à terme fixe, et l'on ne peut, sans injustice, rien changer aux rentes viagères une fois établies;

4° Les contrats de rentes perpétuelles, et surtout les annuités à terme fixe, sont une propriété toujours disponible, qui se convertit en argent avec plus ou moins de perte, suivant le crédit du créancier. Les rentes viagères, à cause de leur incertitude, ne peuvent se vendre qu'à un prix beaucoup plus bas. C'est un désavantage qu'il faut compenser par une augmentation d'intérêts.

Nous ne parlons point ici des effets que ces emprunts peuvent produire sur les mœurs; ils sont trop bien connus. Mais nous observerons qu'ils ne peuvent, lorsqu'ils sont considérables, être remplis qu'en supposant que les capitalistes y placent des fonds que, sans cela, ils auraient placés dans un commerce utile. Ce sont donc autant de capitaux perdus pour l'industrie, nouveau mal que produit cette manière d'emprunter.

TORSTENSON (LE CAPITAINE) (1).

Torstenson était page de Gustave-Adolphe en 1624. Le roi, près d'attaquer un corps de Lithuaniens en Livonie, et n'ayant point d'adjudant auprès

(1) Voltaire, tome XX, p. 241.

de lui, envoya Torstenson porter ses ordres à un officier général, pour profiter d'un mouvement qu'il vit faire aux ennemis. Torstenson part et revient. Cependant les ennemis avaient changé leur marche; le roi était désespéré de l'ordre qu'il avait donné: *Sire*, dit Torstenson, *daignez me pardonner; voyant les ennemis faire un mouvement contraire, j'ai donné un ordre contraire.* Le roi ne dit mot; mais, le soir, ce page servant à sa table, il le fit souper à côté de lui, et lui donna une enseigne aux gardes, quinze jours après une compagnie, ensuite un régiment. Torstenson fut un des grands capitaines de l'Europe.

TORTURE (1).

Lorsque l'impératrice-reine demanda, sur cet objet, l'avis des jurisconsultes les plus éclairés de ses États, celui qui proposa d'abolir la torture crut devoir soutenir que le seul cas pour lequel elle pût être conservée était le crime de lèse-majesté. L'impératrice lut son livre, et abolit la torture sans aucune réserve. Une souveraine a osé faire plus qu'un philosophe n'avait osé dire.

TURGOT (2).

M. Turgot, étant contrôleur général, obtint, de

(1) Voltaire, tome XLI, p. 24.
(2) Voltaire, tome XXXVI, p. 476.

la justice et de la bonté du roi, un édit qui abolissait la corvée, et la remplaçait par un impôt général sur les terres; mais on l'obligea d'exempter les biens du clergé de cet impôt, et d'en établir une partie sur les tailles. Malgré cela, c'était encore un des plus grands biens qu'on pût faire à la nation. Cet édit, enregistré au lit de justice, n'a subsisté que trois mois; mais huit ou neuf généralités ont suivi l'exemple de celle de Limoges. On doit aussi à M. Turgot d'avoir restreint la largeur des routes dans les limites convenables. Les chemins qu'il a fait exécuter en Limousin sont des chefs-d'œuvre de construction, et sont formés sur les mêmes principes que les voies romaines dont on retrouve encore quelques restes dans les Gaules; tandis que les chemins faits par corvées, et nécessairement alors très-mal construits, exigent d'éternelles réparations qui sont une nouvelle charge pour le peuple.

VAMBA,

ROI D'ESPAGNE (1).

Il est le premier roi qui ait cru ajouter à ses droits en se faisant sacrer, et il fut le premier que les prêtres chassèrent du trône. Obligé, en qualité de pénitent et de moine, de quitter la royauté, il choisit un successeur qui assembla un concile à Tolède. Ce concile, formé, comme tous ceux d'Espagne

(1) Voltaire, tome XVI, p. 478.

et des Gaules du même temps, d'un grand nombre d'évêques et de quelques seigneurs laïques, déclara les sujets de Vamba dégagés envers lui du serment de fidélité, et anathématisa quiconque ne reconnaîtrait point le nouveau roi, qui se garda bien de se faire sacrer. L'aventure de Vamba dégoûta les rois d'Espagne de cette cérémonie.

VAN-SWIETEN (1).

Van-Swieten, premier médecin de l'impératrice-reine, voulut se mêler de la médecine des âmes, et se fit donner l'emploi d'empêcher les bons livres français de pénétrer dans la ville de Vienne. Personne n'eût pu prévoir alors que Vienne donnerait, vingt ans après, à l'Europe catholique, l'exemple de la tolérance, de la liberté de la presse, de la destruction des abus de l'autorité ecclésiastique, enfin, de la réforme du clergé.

Les ouvrages de M. de Voltaire étaient le principal objet de sévérité de Van-Swieten, qui haïssait l'inoculation encore plus que la philosophie; cependant, plusieurs personnes de la famille impériale étant mortes entre ses mains de la petite vérole, il ne put empêcher que l'inoculation ne s'introduisît sous ses yeux dans le palais de Vienne, ainsi que les lumières qui ont produit une si étonnante révolution.

(1) Voltaire, tome XLIV, p. 68.

VASSY.

Sur le massacre de Vassy (1).

Il est très-douteux que ce tumulte ait été l'effet du hasard : toutes les apparences y sont contraires. Mais le duc de Guise protesta, dit-on, à la mort, de son innocence. Mais le duc de Guise qui, après avoir immolé cent mille victimes à son ambition, osait dire que sa religion lui ordonnait de pardonner; le duc de Guise qui, après avoir dirigé sous François II les intrigues qui devaient conduire le prince de Condé sur un échafaud, déclara publiquement, sous Charles IX, que jamais il n'avait trempé dans les projets des ennemis du prince, et offrit de lui servir de second contre eux; ce même duc de Guise mérite-t-il d'être cru sur sa parole, lorsqu'en mourant il désavoue d'avoir projeté le tumulte de Vassy? D'ailleurs le style de la déclaration qu'on nous a transmise n'est ni d'un mourant, ni du duc de Guise : c'est une pièce évidemment fabriquée; et quand il serait vrai qu'on l'eût fait adopter ou signer à ce duc mourant, on sent combien cette circonstance ôterait encore de force à son témoignage.

VAUVENARGUES (2).

Dans le temps de la mort de M. de Vauvenargues,

(1) Voltaire, tome XXVI, p. 106.
(2) Voltaire, tome XLVII, p. 70.

les jésuites avaient la manie de chercher à s'emparer des derniers moments de tous les hommes qui avaient quelque célébrité, et s'ils pouvaient ou en extorquer quelque déclaration, ou réveiller dans leur âme affaiblie les terreurs de l'enfer, ils criaient au miracle. Un de ces pères se présente chez M. de Vauvenargues mourant. *Qui vous a envoyé ici?* dit le philosophe : *Je viens de la part de Dieu*, répondit le jésuite. Vauvenargues le chassa, puis se tournant vers ses amis :

Cet esclave est venu;
Il a montré son ordre et n'a rien obtenu.

L'ouvrage de Vauvenargues, imprimé après sa mort, est intitulé : *Introduction à la connaissance de l'esprit humain.*

Les éditeurs, pour faire passer les maximes hardies qu'il renferme, y ont joint une *méditation* et une *prière*, trouvées dans les papiers de l'auteur, qui, dans une dispute sur Bossuet avec ses amis, avait soutenu qu'on pouvait parler de la religion avec majesté et avec enthousiasme sans y croire. On le défia de le prouver, et c'est pour répondre à ce défi qu'il fit les deux pièces qu'on trouve dans ses œuvres.

VILAIN.

Sur la signification de ce mot (1).

Vilain peut aussi être synonyme de *villageois*. Le mot *ville* a été en usage pour signifier habitation des champs, *village* : témoin cette foule de noms propres de villages qui se terminent en *ville*. Ils sont communs, surtout dans les provinces du nord de la France. *Gentleman*, en anglais, est l'équivalent de ce qu'en France nous appelons *homme vivant noblement*. Ceux qu'on désigne par ce titre, qui signifie vivre du revenu de ses terres, jouissent de quelques-uns des priviléges de la noblesse, et surtout de ceux qui regardent la personne plutôt que les biens. On n'a pas cru devoir confondre avec le peuple des hommes que leur éducation en séparait. Mais cette humanité, pour quelques citoyens, est une injustice envers le peuple. Ce qui prouve que le gouvernement ne doit jamais exiger de personne un service forcé, dont aucun citoyen, quelque grand qu'il soit, puisse être humilié.

(1) Voltaire, tome XVII, p. 498.

VIOL (SUR LE).

A l'occasion de l'anecdote relative à une reine qui, pour éluder l'accusation d'une complaignante, prit un fourreau d'épée, et le secouant toujours, fit voir à la dame qu'il n'était pas possible alors de mettre l'épée dans le fourreau.

Le viol est un véritable crime, même indépendamment de toutes les idées d'honneur, de vertu, attachées à la chasteté. C'est une violation de la propriété que chacun doit avoir de sa personne; c'est un outrage fait à la faiblesse par la force. Il doit être puni comme les autres attentats à la sûreté personnelle, qui sont distincts du meurtre. L'expédient de cette reine est une plaisanterie; il suppose un sang-froid qu'il est difficile de conserver. Si un homme, ayant une arme, s'est laissé assommer parce que la peur l'a empêché de s'en servir, l'assassin n'est pas moins coupable. Les preuves du viol ne sont pas impossibles; il peut y en avoir de telles, qu'elles ne laissent aucun doute, et c'est d'après celles-là seules qu'on peut condamner. D'ailleurs, ce crime peut s'exécuter par le concours de plusieurs personnes, et en employant les menaces : ainsi, quoiqu'il soit très-rare qu'il ait été commis par un homme seul, on ne peut le placer au rang des crimes imaginaires, ou de ceux dont la loi ne doit point connaître.

(1) Voltaire, tome XLV, p. 318.

VOLTAIRE.

Sur plusieurs de ses ouvrages (1).

TRAGÉDIE DE MAHOMET.

Sur ce vers de Zopire à Séide, qui paraissait étonné que l'ennemi de son Dieu connût la vertu :

Tu la connais bien peu, puisque tu t'en étonnes.

C'est la seule bonne réponse à tous ceux qui croient, ou font semblant de croire qu'il n'y a de vertu que parmi les hommes qui pensent comme eux. Ce vers renferme un sens profond. Un homme, en effet, qui pense que pour avoir de la justice, de l'humanité, de la générosité, il faut croire une telle opinion spéculative, imaginer que dans un autre monde on sera payé de cette action, savoir même précisément comment on sera payé; un tel homme regarde nécessairement la vertu comme une chose peu naturelle à l'espèce humaine, ne connaît pas les véritables motifs qui inspirent les actions vertueuses aux âmes nées pour la vertu. Enfin, les bonnes actions qu'il a pu faire n'ont été inspirées que par des motifs étrangers, ou bien il n'a pas su démêler le principe de ses propres actions. Tel est le sens de ce vers, le plus philosophique peut-être, et le plus vrai de la pièce.

(1) Voltaire, tome III, p. 213.

Sur ces vers de Clodius, dans Catilina (1):

Et cet homme inconnu, ce fils heureux du sort,
Condamne insolemment ses maîtres à la mort.

A cette époque, aucun citoyen romain ne pouvait être condamné à mort qu'en violant les lois. Cicéron, avant de faire de l'autorité illimitée qu'il avait reçue, un usage contraire à une loi respectée dans Rome, et chère au peuple, consulta le sénat. Ce fut dans cette occasion que César et Caton prononcèrent deux discours : Caton, pour prouver la nécessité de faire mourir les conjurés; César, pour proposer de les renfermer seulement dans quelques villes d'Italie. Ces discours nous ont été transmis par Salluste. On ignore, à la vérité, si ce sont réellement ceux que César et Caton ont prononcés dans le sénat, ou des discours de l'invention de Salluste, suivant l'usage des anciens historiens.

Il est à remarquer que César, souverain pontife, dit, en plein sénat, dans ce discours, qu'il ne faut pas punir de mort les conjurés, parce que la mort leur ôtera le sentiment de toutes les peines, et celui de leur opprobre, qu'elle serait une grâce plutôt qu'un supplice : il nie hautement les peines après la mort. Soit que César ait fait ce discours, soit que Salluste, auteur contemporain, l'ait attribué au souverain pontife, il en résulte également que les idées religieuses des anciens Romains étaient bien diffé-

(1) Tome IV, p. 267.

rentes des nôtres. Un auteur qui ne serait pas absolument fou (ce qu'on ne peut supposer de Salluste) n'introduirait pas dans un livre sérieux un roi d'Angleterre, avançant, en plein parlement, *qu'il n'y a rien après la mort*, comme une opinion toute simple, et qui ne doit scandaliser personne. Le sénat suivit l'avis de Caton; mais le suffrage de ce corps si puissant n'empêcha point que Cicéron ne fût recherché dans la suite, comme ayant abusé de son pouvoir, et qu'il ne subît la peine de l'exil. Clodius fut son accusateur.

Sur ces vers d'Idamé, dans l'Orphelin de la Chine (1) :

Il m'aimait, et mon cœur s'en applaudit peut-être:
Peut-être qu'en secret je tirais vanité
D'adoucir ce lion dans mes fers arrêté,
De plier à nos mœurs cette grandeur sauvage,
D'instruire à nos vertus son féroce courage,
Et de le rendre enfin, grâces à ces liens,
Digne un jour d'être admis parmi nos citoyens.

On peut comparer ces vers à ceux que dit Aricie dans la *Phèdre* de Racine.

Phèdre en vain s'honorait des soupirs de Thésée:
Pour moi je suis plus fière, et fuis la gloire aisée
D'arracher un hommage à mille autres offert,
Et d'entrer dans un cœur de toutes parts ouvert;
Mais de faire fléchir un courage inflexible,
De porter la douleur dans une âme insensible,
D'enchaîner un captif de ses fers étonné,

(1) Tome IV, p. 349.

Contre un joug qui lui plaît, vainement mutiné;
Voilà ce qui me plaît, voilà ce qui m'irrite.
Hercule à désarmer coûtait moins qu'Hippolyte;
Et vaincu plus souvent, et plus tôt surmonté,
Préparait moins de gloire aux yeux qui l'ont dompté.

Quelle différence entre la coquetterie bourgeoise d'Aricie, qui se plaît *à porter la douleur dans une âme insensible*, et le noble orgueil d'Idamé, qui tire une vanité secrète *d'adoucir ce lion dans ses fers arrêté, et d'instruire aux vertus son féroce courage!*

Comment l'habitude avait-elle pu familiariser Racine avec le goût d'une galanterie ridicule, au point d'introduire, dans une tragédie, une princesse qui préfère un jeune héros à Hercule, parce qu'Hercule *préparait moins de gloire aux yeux qui l'avaient dompté?* Idamé ne parle point *de la gloire de ses yeux. Un refus a causé les malheurs de la terre.*

Sur ces vers de Zamti, dans la même tragédie (1):

Hélas! la vérité si souvent est cruelle,
On l'aime, et les humains sont malheureux par elle.

L'abbé Mongant était très-vaporeux. Employé à l'éducation du duc d'Orléans, régent, avec l'abbé Dubois, il n'avait eu qu'une abbaye : et Dubois était devenu cardinal et premier ministre, quoique l'abbé Mongant lui fût supérieur en naissance, en esprit, en lumières et en probité. Il eut la faiblesse d'être malheureux de la destinée du cardinal : il

(1) Tome IV, p. 349.

n'aurait pas voulu sans doute l'acheter au même prix. Un jour on lui demandait ce que c'était que les vapeurs dont il se plaignait : *C'est une terrible maladie*, répondit-il ; *elle fait voir les choses telles qu'elles sont.* C'est dans ce même sens que ces vers de Zamti sont vrais.

Sur ces vers d'Idamé, dans la même tragédie (1) :

> La nature et l'hymen, voilà les lois premières,
> Les devoirs, les liens des nations entières :
> Ces lois viennent des dieux ; le reste est des humains.

On était accoutumé sur notre théâtre à voir des sujets immoler leurs enfants pour sauver ceux de leurs rois ; et l'on fut étonné d'entendre dans *l'Orphelin* le cri de la nature. Zamti ne devait pas sacrifier son fils pour le fils de l'empereur. Un particulier, une nation même, n'a pas le droit de livrer un innocent à la mort pour des vues d'utilité politique. Mais Zamti, en immolant son fils unique, faisait, à ce qu'il regardait comme son devoir, le sacrifice le plus grand qu'un homme puisse faire. En sacrifiant un étranger, il n'eût été qu'odieux ; en sacrifiant son fils, il est intéressant, quoique injuste.

Sur ces vers d'Idamé, dans la même pièce (2) :

> Accorde-moi mon fils, accorde-moi ce sang,
> Que le plus pur amour a formé dans mon flanc.

On peut comparer cette situation à celle de Cly-

(1) Tome IV, p. 349.
(2) Tome IV, p. 350.

temnestre. Observons que dans *Iphigénie*, un père égorge sa fille pour faire changer le vent; qu'aucun personnage, dans la pièce, ne s'élève contre cet absurde fanatisme; que Clytemnestre trouve qu'il serait plus naturel d'immoler la fille d'Hélène, puisqu'enfin c'est Hélène qui est coupable : tant les idées superstitieuses qu'on a reçues dans l'enfance familiarisent les hommes avec les principes les plus absurdes, non-seulement des superstitions régnantes, mais même des superstitions qui n'existent plus !

Sur ces vers de Gengis, dans la même pièce (1) :

> Ce cœur lassé de tout, demandait une erreur
> Qui pût de mes ennuis chasser la nuit profonde.

On peut comparer cette situation de Gengis à celle d'Auguste, et ces vers de *l'Orphelin* à ceux-ci de *Cinna* :

> Et comme notre esprit, jusqu'au dernier soupir,
> Toujours vers quelque objet pousse quelque désir,
> Il se ramène en soi n'ayant plus où se prendre;
> Et monté sur le faîte, il aspire à descendre.

Rien ne forme plus le goût, comme le remarque M. de Voltaire, que ces comparaisons, lorsque surtout deux hommes d'un génie égal, mais très-différent, ont à exprimer un même fonds d'idées, dans des circonstances et avec des accessoires qui ne sont pas les mêmes. Ici, l'un peint un tyran, et la

(1) Tome IV, p. 350.

satiété d'une âme épuisée par des passions violentes ; et l'autre peint un conquérant, et le vide d'un cœur qui a conservé sa sensibilité et son énergie.

Sur cette réflexion de Voltaire, dans l'Épître à madame de Pompadour, *à la tête de* TANCRÈDE : Qu'il vaut mieux fertiliser la terre, que de se plaindre, à Paris, de sa stérilité (1).

La France était alors obérée et surchargée d'impôts, mais les campagnes étaient cultivées ; et si l'on avait comparé la masse des impôts avec la somme du produit net des terres, peut-être l'aurait-on trouvée dans une moindre proportion que du temps de Charles IX, de Henri III, ou même de Henri IV. Si on avait comparé de même la somme de ce produit net au nombre des hommes employés à la culture, on l'aurait trouvée dans un rapport plus grand. Il résulte de cette seconde comparaison, qu'il pouvait y avoir, en 1760, plus de valeurs réelles qu'on pouvait employer à payer la main-d'œuvre des travaux d'industrie et de construction, que dans des temps regardés comme plus heureux. L'impôt est injuste lorsqu'il excède les dépenses nécessaires, et strictement nécessaires à la prospérité publique : il est alors un véritable vol aux contribuables. Il est injuste encore lorsqu'il n'est pas distribué proportionnellement aux propriétés de chacun. Il est tyrannique lorsque sa forme assujettit les citoyens à des gênes ou à des vexations inutiles ; mais il n'est destructeur de la richesse natio-

(1) Tome IV, p. 441.

nale, que lorsque, soit par sa grandeur, soit par sa forme, il diminue l'intérêt de former des entreprises de culture, ou qu'il les fait négliger. Il n'était pas encore parvenu à ce point en 1760; et quoiqu'il y eût en France beaucoup de malheureux, quoique le peuple gémît sous le poids de la fiscalité, le royaume était encore riche et bien cultivé. Tout était si peu perdu à cette époque, que quelques années d'une bonne administration eussent alors suffi pour tout réparer. Ce que dit ici M. de Voltaire était donc très-vrai; mais ce n'était en aucune manière une excuse pour ceux qui gouvernaient.

Sur ce vers d'Aménaïde, dans la même pièce (1):

Je pleure mon destin, je gémis sur mon père.

Iphigénie, près d'être immolée, dit à son père:

D'un œil aussi content, d'un cœur aussi soumis,
Que j'acceptais l'époux que vous m'aviez promis,
Je saurai, s'il le faut, victime obéissante,
Tendre au fer de Calchas une tête innocente.

Cette résignation paraît exagérée : le sentiment d'Aménaïde est plus vrai et aussi touchant; mais dans cette comparaison ce n'est point Racine qui est inférieur à Voltaire, c'est l'art qui a fait des progrès. Pour rendre les vertus dramatiques plus imposantes, on les a d'abord exagérées; mais le comble de l'art est de les rendre à la fois naturelles et héroïques.

(1) Tome IV, p. 441.

Cette perfection ne pouvait être que le fruit du temps, de l'étude des grands modèles, et surtout de l'étude de leurs fautes.

Sur ce vers d'Aménaïde, dans la même pièce (1):

L'injustice à la fin produit l'indépendance.

On a cru reconnaître dans ce vers le sentiment qu'une longue suite d'injustices avait dû produire dans l'âme de l'auteur ; comme dans ceux-ci :

Proscrit dès le berceau, nourri dans le malheur,
Moi toujours éprouvé, moi qui suis mon ouvrage,
Qui d'États en États ai porté mon courage,
Qui partout de l'envie ai senti la fureur,
Depuis que je suis né, j'ai vu la calomnie
Exhaler les venins de sa bouche impunie,
Chez les républicains comme à la cour des rois.

On a cru reconnaître encore le sentiment d'un grand homme, qui, après avoir été privé de la liberté dans sa jeunesse, pour des vers qu'il n'avait point faits, forcé de fuir en Angleterre la haine des bigots, d'aller oublier à Berlin les cabales des gens de lettres, et la haine que les gens en place portent sourdement à tout homme supérieur ; qui, après avoir été enfin obligé de quitter Berlin par les intrigues d'un géomètre médiocre, jaloux d'un grand poëte, retrouvait à Genève les monstres qui l'avaient persécuté à Paris, à Berlin, la superstition et l'envie.

Remarquons ici que c'est vraisemblablement au

(1) Tome IV, p. 442.

goût de M. de Voltaire pour l'Arioste, que nous lui devons Tancrède. Il était impossible qu'un aussi grand artiste ne vît dans l'*Histoire d'Ariodant et de Genèvre*, un bloc précieux d'où devait sortir une belle tragédie. C'est une des pièces du théâtre français qui fait le plus d'effet à la représentation, et peut-être celle de toutes où l'on trouve un plus grand nombre de vers et de situation d'une sensibilité profonde et passionnée.

Sur ce vers de la Henriade, C. I (1) :

Quélus et Saint-Maigrin, Joyeuse et d'Espernon.

C'étaient eux qu'on appelait les mignons de Henri III. Saint-Luc, Livarot, Villequier, Duguast et Maugiron eurent part aussi, et à sa faveur, et à ses débauches. Il est certain qu'il eut pour Quélus une passion capable des plus grands excès. Dans sa première jeunesse on lui avait déjà reproché ses goûts; il avait eu une amitié fort équivoque pour ce même duc de Guise qu'il fit depuis tuer à Blois. Le docteur Boucher, dans son livre *de justa Henrici tertii abdicatione*, ose avancer que la haine de Henri III pour le cardinal de Guise, n'avait d'autre fondement que les refus qu'il en avait essuyés dans sa jeunesse; mais ce conte ressemble à toutes les autres calomnies dont le livre de Boucher est rempli.

Henri III mêlait avec ses mignons la religion à la débauche; il faisait avec eux des retraites, des pèle-

(1) Tome X, p. 203, n° 4.

rinages, et se donnait la discipline. Il institua la confrérie de la mort, soit pour la mort d'un de ses mignons, soit pour celle de la princesse de Condé, sa maîtresse : les capucins et les minimes étaient les directeurs des confrères, parmi lesquels il admit quelques bourgeois de Paris; ces confrères étaient vêtus d'une robe d'étamine noire avec un capuchon. Dans une autre confrérie toute contraire, qui était celle des pénitents blancs, il n'admit que ses courtisans. Il était persuadé, aussi bien que certains théologiens de son temps, que ces momeries expiaient les péchés d'habitude : on tient que les statuts de ces confrères, leurs habits, leurs règles, étaient des emblèmes de ses amours, et que le poëte Desportes, abbé de Tyron, l'un des plus fins courtisans de ce temps-là, les avait expliqués dans un livre, qu'il jeta depuis au feu.

Henri III vivait, d'ailleurs, dans la mollesse et dans l'afféterie d'une femme coquette; il couchait avec des gants d'une peau particulière pour conserver la beauté de ses mains, qu'il avait effectivement plus belles que toutes les femmes de sa cour; il mettait sur son visage une pâte préparée et une espèce de masque par-dessus : c'est ainsi qu'en parle le livre des *Hermaphrodites*, qui circonstancie les moindres détails sur son coucher, sur son lever et sur ses habillements. Il avait une exactitude scrupuleuse sur la propreté dans la parure : il était si attaché à ces petitesses, qu'il chassa un jour le duc d'Espernon de sa présence, parce qu'il s'était présenté devant lui sans escarpins blancs et avec un habit mal boutonné.

Quélus fut tué en duel le 27 avril 1578.

Louis de Maugiron, baron d'Ampus, était l'un des mignons pour qui Henri III eut le plus de faiblesse : c'était un jeune homme d'un grand courage et d'une grande espérance. Il avait fait de fort belles actions au siége d'Issoire, où il avait eu le malheur de perdre un œil. Cette disgrâce lui laissait encore assez de charmes pour être infiniment du goût du roi ; on le comparait à la princesse d'Éboli, qui, étant borgne comme lui, était dans le même temps maîtresse de Philippe II, roi d'Espagne. On dit que ce fut pour cette princesse et pour Maugiron, qu'un Italien fit ces quatre beaux vers renouvelés depuis :

Lumine Acon dextro, capta est Leonida sinistro,
Et poterat formâ vincere uterque Deos ;
Parve puer, lumen quod habes concede puellæ,
Sic tu cæcus Amor, sic erit illa Venus.

Maugiron fut tué en servant Quélus dans sa querelle.

Paul Stuart de Caussade de Saint-Maigrin, gentilhomme d'auprès de Bordeaux, fut aimé de Henri III autant que Quélus et Maugiron, et mourut d'une manière aussi tragique : il fut assassiné le 21 juillet de la même année, dans la rue Saint-Honoré, sur les onze heures du soir, en revenant du Louvre. Il fut porté à ce même hôtel de Boissy, où étaient morts ses deux amis, et il y mourut le lendemain, de trente-quatre blessures qu'il avait reçues la veille. Le duc de Guise le Balafré fut soupçonné de cet

assassinat, parce que Saint-Maigrin s'était vanté d'avoir couché avec la duchesse de Guise. Les mémoires du temps rapportent que le duc de Mayenne fut reconnu parmi les assassins, à sa barbe large et à sa main faite en épaule de mouton. Le duc de Guise ne passait pourtant point pour un homme trop sévère sur la conduite de sa femme; et il n'y a pas d'apparence que le duc de Mayenne, qui n'avait jamais fait aucune action de lâcheté, se fût avili jusqu'à se mêler dans une troupe de vingt assassins, pour tuer un seul homme.

Le roi baisa Saint-Maigrin, Quélus et Maugiron après leur mort, les fit raser, et garda leurs blonds cheveux; il ôta de sa main, à Quélus, des boucles d'oreilles qu'il lui avait attachées lui-même. M. de l'Étoile dit que ces trois mignons moururent sans aucune religion; Maugiron en blasphémant, Quélus en disant à tout moment : *Ah! mon roi, mon roi!* sans dire un seul mot de Jésus-Christ ni de la Vierge. Ils furent enterrés à Saint-Paul : le roi leur fit élever dans cette église trois tombeaux de marbre, sur lesquels étaient leurs figures, à genoux; leurs tombeaux furent chargés d'épitaphes, en prose et en vers, en latin et en français : on y comparait Maugiron à Horatius Coclès et à Annibal, parce qu'il était borgne comme eux. On ne rapporte point ici ces épitaphes, quoiqu'elles ne se trouvent que dans les antiquités de Paris, imprimées sous le règne de Henri III. Il n'y a rien de remarquable ni de trop bon dans ces monuments; ce qu'il y a de meilleur est l'épitaphe de Quélus :

Non injuriam, sed mortem patienter tulit.
Il ne put souffrir un outrage,
Et souffrit constamment la mort.

Sur ces deux vers du même chant (1):

De la religion, terrible en son courroux,
Le fatal anathème est lancé contre vous.

Henri IV, roi de Navarre, avait été solennellement excommunié par le pape Sixte V, dès l'an 1585, trois ans avant l'événement dont il est ici question. Le pape dans sa bulle l'appelle *génération bâtarde et détestable de la maison de Bourbon;* le prive, lui et toute la maison de Condé, à jamais, de tous leurs domaines et fiefs, et les déclare, surtout, incapables de succéder à la couronne.

Quoique alors le roi de Navarre et le prince de Condé fussent en armes à la tête des protestants, le parlement, toujours attentif à conserver l'honneur et les libertés de l'État, fit contre cette bulle les remontrances les plus fortes; et Henri IV fit afficher dans Rome, à la porte du Vatican, que Sixte V, soi-disant pape, en avait menti, et que c'était lui-même qui était hérétique, etc.

Sur ce vers du même chant (2):

Mornay son confident, mais jamais son flatteur.

Duplessis-Mornay, le plus vertueux et le plus grand

(1) Tome X, p. 205.
(2) Tome X, p. 206.

homme du parti protestant, naquit à Buy, le 5 novembre 1549. Il savait le latin et le grec parfaitement, et l'hébreu autant qu'on le peut savoir ; ce qui était un prodige alors dans un gentilhomme. Il servit sa religion et son maître de sa plume et de son épée. Ce fut lui que Henri IV, étant roi de Navarre, envoya à Élisabeth, reine d'Angleterre. Il n'eut jamais d'autres instructions de son maître qu'un blanc-signé. Il réussit dans presque toutes ses négociations, parce qu'il était un vrai politique, et non un intrigant. Ses lettres passent pour être écrites avec beaucoup de force et de sagesse.

Lorsque Henri IV eut changé de religion, Duplessis-Mornay lui fit de sanglants reproches, et se retira de sa cour. On l'appelait *le pape des huguenots*. Tout ce qu'on dit de son caractère dans le poëme est conforme à l'histoire.

La raison qui porta l'auteur à choisir le personnage de Mornay, c'est ce caractère de philosophe qui n'appartient qu'à lui, et qu'on trouve développé au chant huitième :

> Et son rare courage ennemi des combats,
> Sait affronter la mort et ne la donne pas.

Et au chant sixième :

> Il marche en philosophe où l'honneur le conduit,
> Condamne les combats, plaint son maître et le suit.

Sur ce vers du même chant (1) :

Et je parle en soldat plus qu'en ambassadeur.

Ceux qui n'approuvent point que l'auteur ait supposé ce voyage de Henri IV en Angleterre, peuvent dire qu'il ne paraît pas permis de mêler ainsi le mensonge à la vérité dans une histoire si récente; que les savants dans l'histoire de France en doivent être choqués, et les ignorants peuvent être induits en erreur; que si les fictions ont droit d'entrer dans un poëme épique, il faut que le lecteur les reconnaisse aisément pour telles; que quand on personnifie les passions, que l'on peint la Politique et la Discorde allant de Rome à Paris, l'Amour enchaînant Henri IV, etc., personne ne peut être trompé à ces peintures; mais que lorsque l'on voit Henri IV passer la mer pour demander du secours à une princesse de sa religion, on peut croire facilement que ce prince a fait effectivement ce voyage; qu'en un mot, un tel épisode doit être moins regardé comme une imagination de poëte, que comme un mensonge d'historien.

Ceux qui sont du sentiment contraire, peuvent opposer, que non-seulement il est permis à un poëte d'altérer l'histoire dans les faits qui ne sont pas des faits principaux, mais qu'il est impossible de ne le pas faire; qu'il n'y a jamais eu d'événement dans le monde tellement disposé par le hasard, qu'ont pût

(1) Tome X, p. 207.

en faire un poëme épique, sans y rien changer; qu'il ne faut pas avoir plus de scrupule dans le poëme que dans la tragédie, où l'on pousse beaucoup plus loin la liberté de ces changements; car si l'on était trop servilement attaché à l'histoire, on tomberait dans le défaut de Lucain, qui a fait une gazette en vers, au lieu d'un poëme épique. A la vérité, il serait ridicule de transporter des événements principaux et dépendant les uns des autres, de placer la bataille d'Ivry avant la bataille de Coutras, et la Saint-Barthélemi avec les Barricades. Mais l'on peut bien faire passer secrètement Henri IV en Angleterre, sans que ce voyage, qu'on suppose ignoré des Parisiens mêmes, change en rien la suite des événements historiques. Les mêmes lecteurs, qui sont choqués qu'on lui fasse faire un trajet de mer, de quelques lieues, ne seraient point étonnés qu'on le fît aller en Guyenne, qui est quatre fois plus éloignée. Que si Virgile a fait venir en Italie Énée, qui n'y alla jamais; s'il l'a rendu amoureux de Didon, qui vivait trois cents ans après lui, on peut, sans scrupule, faire rencontrer ensemble Henri IV et la reine Élisabeth, qui s'estimaient l'un l'autre, et eurent toujours un grand désir de se voir. Virgile, dira-t-on, parlait d'un temps très-éloigné, il est vrai; mais ces événements, tout reculés qu'ils étaient dans l'antiquité, étaient fort connus. L'Iliade et l'histoire de Carthage étaient aussi familières aux Romains, que nous le sont les histoires les plus récentes : il est aussi permis à un poëte français de tromper le lecteur de quelques lieues, qu'à Virgile de le tromper de trois cents ans. Enfin ce mélange de l'histoire et

de la fable est une règle établie et suivie, non-seulement dans tous les poëmes, mais dans tous les romans. Ils sont remplis d'aventures qui, à la vérité, ne sont pas rapportées dans l'histoire, mais qui ne sont pas démenties par elle. Il suffit, pour établir le voyage de Henri en Angleterre, de trouver un temps où l'histoire ne donne point à ce prince d'autres occupations. Or il est certain qu'après la mort des Guise, Henri a pu faire ce voyage, qui n'est que de quinze jours au plus, et qui peut aisément être de huit. D'ailleurs cet épisode est d'autant plus vraisemblable, que la reine Élisabeth envoya effectivement six mois après, à Henri le Grand, quatre mille Anglais; de plus, il faut remarquer que Henri IV, le héros du poëme, est le seul qui puisse conter dignement l'histoire de la cour de France, et qu'il n'y a guère qu'Elisabeth qui puisse l'entendre. Enfin il s'agit de savoir si les choses que se disent Henri IV et la reine Élisabeth sont assez bonnes pour excuser cette fiction dans l'esprit de ceux qui la condamnent, et pour autoriser ceux qui l'approuvent.

Sur ces vers du C. 4 (1):

Parmi ces combattants ennemis de leur maître,
Un frère de Joyeuse osa longtemps paraître.

Henri, comte de Bouchage, frère puîné du duc de Joyeuse, tué à Coutras.

(1) Tome X, p. 232.

Un jour qu'il passait à Paris, à quatre heures du matin, près du couvent des capucins, après avoir passé la nuit en débauche, il s'imagina que les anges chantaient les matines dans le couvent. Frappé de cette idée, il se fit capucin sous le nom de frère Ange. Depuis il quitta son froc, et prit les armes contre Henri IV. Le duc de Mayenne le fit gouverneur du Languedoc, duc et pair, et maréchal de France. Enfin il fit son accommodement avec le roi; mais un jour ce prince étant avec lui sur un balcon, au-dessous duquel beaucoup de peuple était assemblé : *Mon cousin*, lui dit Henri IV, *ces gens-ci me paraissent fort aises de voir ensemble un apostat et un renégat*. Cette parole du roi fit rentrer Joyeuse dans son couvent, où il mourut.

Sur ce vers du même chant (1) :

Il ôte aux nations le bandeau de l'erreur.

On a souvent appliqué ce vers à l'auteur de la Henriade; et M. Wirchter l'avait mis pour légende à la médaille qu'il a frappée. Cette médaille est fort rare, parce qu'à Genève l'on exigea de M. Wirchter de supprimer la légende.

Sur ces vers du même chant (2):

Nous réprouvons Valois, il n'est plus notre roi;
Serments jadis sacrés, nous brisons votre chaîne.

(1) Tome X, p. 232.
(2) Tome X, p. 232.

Le 17 de janvier de l'an 1589, la Faculté de théologie de Paris donna ce fameux décret, par lequel il fut déclaré que les sujets étaient déliés de leur serment de fidélité, et pouvaient légitimement faire la guerre au roi. Le Fèvre, doyen, et quelques-uns des plus sages refusèrent de signer. Depuis, dès que la Sorbonne fut libre, elle révoqua ce décret que la tyrannie de la ligue avait arraché de quelques-uns de son corps. Tous les ordres religieux qui, comme la Sorbonne, s'étaient déclarés contre la maison royale, se rétractèrent depuis comme elle. Mais, si la maison de Lorraine avait eu le dessus, se serait-on rétracté?

Nous avons cru devoir imprimer ici le décret de la Sorbonne, qui ne se trouve que dans les livres qu'on ne lit plus.

DÉCRET DE LA FACULTÉ DE PARIS CONTRE HENRI III.

Responsum Facultatis theologicæ Parisiensis.

Anno Domini millesimo quingentesimo octogesimo-nono, die septimâ mensis Januarii, sacratissima theologiæ Facultas Parisiensis congregata fuit apud collegium Sorbonæ, post publicam supplicationem omnium ordinum dictæ Facultatis, et missam de Sancto Spiritu ibidem celebratam postulantibus clarissimis D. D. præfecto, fidelibus, consulibus et catholicis civibus, oblato publico instrumento et tabellis per eorundem actuarium obsignatis et publico urbis sigillo munitis, deliberatura super duobus sequentibus articulis qui

... *abello supplice prædictorum civium,* ... *hujusmodi.*

Réponse de la Faculté de théologie de Paris.

... au Seigneur, 1589, 7 janvier, à la réquisition ... gouverneurs, officiers de la ville et des habitants ... catholiques, qui ont présenté un acte public, signé ... leur greffier et scellé du sceau public de la ville, la très-sacrée Faculté de théologie de Paris, après une procession solennelle de tous les ordres de ladite Faculté et la célébration de la messe du Saint-Esprit, s'est assemblée pour délibérer sur les deux articles suivants, qui sont extraits de la requête des susdits habitants, dont voici la teneur :

A monseigneur le duc d'Aumale, gouverneur, et à messieurs les prévôts des marchands et échevins de la ville de Paris.

« Vous remontrent humblement les bons bourgeois, manants et habitants de la ville de Paris, que plusieurs desdits habitants et autres de ce royaume sont en peine et scrupule de conscience pour prendre résolution sur les préparatifs qui se font pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine de cette ville de Paris et de tout l'État de ce royaume, à l'encontre des desseins cruellement exécutés à Blois, et infraction de la foi publique, au préjudice de ladite religion et de l'édit d'union et de la naturelle liberté de la convocation des états : sur quoi lesdits suppliants désireraient avoir une sainte et véritable résolution. Ce considéré, il vous

plaise promouvoir que messieurs de la Faculté de théologie soient assemblés pour délibérer sur ces points, circonstances et dépendances, et s'il est permis de s'assembler, s'unir et contribuer contre le roi, et si nous sommes encore liés du serment que nous lui avons juré, pour, sur ce, donner leur avis et résolution.

« Soit la présente requête envoyée par-devers messieurs de la Faculté de théologie, lesquels seront suppliés s'assembler et donner sur ce leur résolution. Fait le septième janvier mil cinq cent quatre-vingt-neuf; *signé* Évérard, et scellé du sceau public de la ville. »

Articuli de quibus deliberatum est à prædictâ Facultate.

An populus regni Galliæ sit liberatus et solutus à sacramento fidelitatis et obedientiæ Henrico tertio præstito?

An tutâ conscientiâ possit idem populus armari, uniri et pecunias colligere et contribuere ad defensionem et conservationem religionis catholicæ, apostolicæ et romanæ in hoc regno, adversus nefaria consilia et conatus prædicti regis et quorumlibet adhærentium, et contrà fidei publicæ violationem ab eo Blesis factam in præjudicium prædictæ religionis catholicæ, et edicti sanctæ unionis et naturalis libertatis convocationis trium ordinum hujus regni?

Super quibus articulis, auditâ omnium et singulorum magistrorum, qui ad septuaginta convenerant maturâ, accuratâ et liberâ deliberatione, et auditis multis et variis rationibus, quæ magnâ ex parte tam

ex scripturis sacris, tam canonicis sanctionibus et decretis pontificum in medium dissertissimis verbis productæ sunt, conclusum est à domino decano ejusdem Facultatis, nemine refragante, et hoc per modum consilii ad liberandas conscientias prædicti populi.

Primùm, quod populus hujus regni solutus est et liberatus à sacramento fidelitatis et obedientiæ præfacto Henrico regi præstito.

Deindè, quod idem populus licitè et tutâ conscientiâ potest armari, uniri, et pecunias colligere et contribuere ad defensionem, conservationem religionis catholicæ, apostolicæ et romanæ, adversùs nefaria consilia et conatus prædicti regis et quorumlibet illi adhærentium, ex quo fidem publicam violavit in præjudicium prædictæ religionis catholicæ et edictæ sanctæ unionis et naturalis libertatis, convocationis trium ordinum hujus regni.

Quam conclusionem insuper visum est eidem Parisiensi Facultati transmittendam esse ad sanctissimum D. nostrum papam, ut eam sanctæ sedis apostolicæ authoritate probare et confirmare, et eâdem operâ ecclesiæ gallicanæ, gravissimè laboranti, opem et auxilium præstare dignetur.

Articles sur lesquels il a été délibéré par la susdite Faculté.

« Si le peuple du royaume de France est délié du serment de fidélité prêté à Henri III ?

« Si le même peuple peut, en sûreté de conscience, s'armer, s'unir, lever de l'argent, et contribuer pour la défense et conservation de la religion catholique,

apostolique et romaine dans ce royaume, contre les horribles projets et attentats du susdit roi et de ses adhérents, et contre l'infraction de la foi publique par lui commise à Blois, au préjudice de la susdite religion catholique, de l'édit de la sainte union et de la liberté naturelle de la convocation des états?

« Après avoir ouï, sur ces articles, la délibération mûre, exacte et libre de tous les docteurs assemblés au nombre de soixante et dix, et avoir entendu plusieurs raisons différentes tirées, en grande partie, tant des saintes écritures, que des saints canons et des décrets des pontifes, il a été conclu par M. le doyen de la même Faculté, sans réclamation, et ce, par forme de conseil, pour lever les scrupules dudit peuple.

« D'abord, que le peuple de ce royaume est délié du serment de fidélité prêté au roi Henri.

« Ensuite, que le même peuple peut, en sûreté de conscience, s'armer, s'unir, lever de l'argent, et contribuer pour la défense et conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, contre les horribles projets et attentats du susdit roi et de ses adhérents, depuis qu'il a violé la foi publique, au préjudice de la susdite religion catholique, de l'édit de la sainte union et de la liberté naturelle de la convocation des états. De plus, la même Faculté de Paris a jugé à propos d'envoyer cette conclusion au pape, pour qu'il daigne l'approuver et confirmer par l'autorité du saint-siége apostolique, et par ce moyen secourir l'église gallicane qui est dans le plus pressant danger. »

Sur ce vers du C. 5 (1) :

Ses sacriléges vœux au ciel sont adressés.

L'on imprima et l'on débita publiquement une relation du martyre de frère Jacques Clément, dans laquelle on assurait qu'un ange lui avait apparu, et lui avait ordonné de tuer le tyran, en lui montrant une épée nue. Il est resté depuis un soupçon dans le public, que quelques confrères de Jacques Clément, abusant de la faiblesse de ce misérable, lui avaient eux-mêmes parlé pendant la nuit, et avaient aisément troublé sa tête, échauffée par le jeûne et par la superstition. Quoi qu'il en soit, Clément se prépara au parricide, comme un bon chrétien ferait au martyre, par les mortifications et par la prière. On ne peut douter qu'il n'y eût de la bonne foi dans son crime; c'est pourquoi on a pris le parti de le représenter plutôt comme un esprit faible, séduit par sa simplicité, que comme un scélérat déterminé par son mauvais penchant.

Jacques Clément sortit de Paris le dernier juillet 1589, et fut mené à Saint-Cloud par la Guèle, procureur général. Celui-ci, qui soupçonnait un mauvais coup de la part de ce moine, l'envoya épier pendant la nuit dans l'endroit où il était retiré. On le trouva dans un profond sommeil; son bréviaire était auprès de lui, ouvert et tout gras, au chapitre du meurtre d'Holopherne par Judith. On a eu

(1) Tome X, p. 243.

soin, dans le poëme, de présenter l'exemple de Judith à Jacques Clément, à l'imitation des prédicateurs de la ligue, qui se servaient de l'Écriture sainte pour prêcher le parricide.

Nous citerons ici le passage d'un livre fait par un jacobin, et imprimé à Troyes, chez M. Moreau, peu de temps après la mort de Henri III.

«De façon que Dieu exauçant la prière de cestui serviteur, nommé frère Jacques Clément, une nuit, comme il étoit en son lit, lui envoie son ange en vision, lequel avec grande lumière se présente à ce religieux, et lui montrant un glaive nud, lui dit ces mots : *Frère Jacques, je suis messager du Dieu tout-puissant, qui te viens acertener, que par toi le tyran de France doit être mis a mort. Pense donc à toi, et te prépare comme la couronne du martyre t'est aussi préparée.*

« Cela dit, la vision se disparut, et le laissa rêver à telles paroles véritables. Le matin venu, frère Jacques se remet devant les yeux l'apparition précédente; et, douteux de ce qu'il devoit faire, s'adresse à un sien ami, aussi religieux, homme fort scientifique, et bien versé en la sainte Écriture, auquel il déclare franchement sa vision, lui demandant d'abondant si c'étoit chose désagréable à Dieu, de tuer un roi qui n'a ni foi, ni religion, et qui ne cherche que l'oppression de ses pauvres sujets, étant altéré du sang innocent, et regorgeant en vices, autant qu'il est possible. A quoi l'honnête homme fit réponse que véritablement il nous étoit défendu de Dieu estroitement d'être homicides; mais d'autant

que le roi qu'il entendoit étoit un homme distrait et séparé de l'Église, qui bouffoit de tyrannies exécrables, et qui se déterminoit d'être le fléau perpétuel et sans retour de la France, il estimoit que celui qui le mettroit à mort, comme fit jadis Judith un Holopherne, feroit chose sainte et très-recommandable. »

Sur ces vers du C. 7 (1):

..........Et vous, brave amazone,
La honte des Anglais et le soutien du trône.

Jeanne d'Arc, connue sous le nom de la Pucelle d'Orléans, servante d'hôtellerie, née au village de Domremi-sur-Meuse, qui, se trouvant une force de corps et une hardiesse au-dessus de son sexe, fut employée par le comte de Dunois pour rétablir les affaires de Charles VII. Elle fut prise dans une sortie à Compiègne, en 1430, conduite à Rouen, jugée comme sorcière par un tribunal ecclésiastique, également ignorant et barbare, et brûlée par les Anglais, qui auraient dû honorer son courage.

Voici ce qu'on a écrit de plus raisonnable sur la Pucelle d'Orléans; c'est Monstrelet, auteur contemporain, qui parle :

« En l'an 1428, vint devers le roi Charles de France, à Chinon, où il se tenoit, une pucelle, jeune fille âgée de vingt ans, nommée Jeanne, laquelle étoit vêtue et habillée en guise d'homme, et étoit des parties entre Bourgogne et Lorraine, d'une ville nommée

(1) Tome X, p. 253.

Droimi, à présent Domremi, assez près de Vaucouleurs, laquelle pucelle Jeanne fut grand espace de temps chambrière en une hôtellerie, et étoit hardie de chevaucher chevaux, les mener boire, et faire telles autres apertises et habiletés que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire; et fut mise à voye, et envoyée devers le roi, par un chevalier nommé messire Roger de Baudrencourt, capitaine, de par le roi, de Vaucouleur, etc. »

On sait comment on se servit de cette fille pour ranimer le courage des Français, qui avaient besoin d'un miracle; il suffit qu'on l'ait crue envoyée de Dieu, pour qu'un poëte soit en droit de la placer dans le ciel avec les héros. Mézeray dit tout bonnement que *saint Michel, le prince de la milice céleste*, apparut à cette fille, etc. Quoi qu'il en soit, si les Français ont été trop crédules sur la Pucelle d'Orléans, les Anglais ont été trop cruels en la faisant brûler; car ils n'avaient rien à lui reprocher, que son courage et leurs défaites.

Sur ce vers du même chant (1):

Vauban sur un rempart, un compas à la main.

Le maréchal de Vauban, né en 1633, le plus grand ingénieur qui ait jamais été, a fait fortifier, selon sa nouvelle manière, trois cents places anciennes, et en a bâti trente-trois; il a conduit cinquante-trois siéges, et s'est trouvé à cent quarante actions; il a

(1) Tome X, p. 259.

laissé douze volumes manuscrits, pleins de projets pour le bien de l'État, dont aucun n'a encore été exécuté. Il était de l'Académie des sciences, et lui a fait plus d'honneur que personne, en faisant servir les mathématiques à l'avantage de sa patrie.

Sur ce vers du poëme de Fontenoi (1) :

D'Eu, par qui des Français le tonnerre est guidé.

Il était gouverneur de Languedoc. Le roi l'ayant envoyé tenir les états de la province, lui annonça qu'il serait payé de ses dépenses sur ses mémoires; M. le comte d'Eu ne voulut point y consentir. *Sire*, dit-il au roi, *ce que je tiens de l'État suffit pour les dépenses extraordinaires que son service peut exiger de moi.*

Sur ces vers (2) :

....................Le jeune d'Aubeterre
Voit de sa légion tous les chefs indomptés.

M. le marquis d'Aubeterre, depuis ambassadeur à Rome. Il y fut chargé des négociations relatives à l'abolition de l'ordre des jésuites, et eut l'honneur de contribuer à un événement si utile à la raison et à l'humanité. Depuis il a été nommé commandant de Bretagne. La bonté de ses principes d'administration, son intégrité, son amour du bien, la douceur et la franchise de son caractère lui ont mérité l'estime publique.

(1) Tome XII, p. 241.
(2) Tome XII, p. 242.

Sur ces vers (1) :

Je te rends grâce, ô Mars! Dieu de sang, Dieu cruel,
Guerchy n'est point frappé, la vertu peut te plaire.

Regnier de Guerchy, d'une ancienne famille de Bourgogne, et dont un des ancêtres avait été tué à la Saint-Barthélemi (voyez *la Henriade*, chant II), fut fait colonel du régiment du roi après la bataille. Il le commanda pendant la guerre dernière, et se signala surtout à la retraite de Crevelt, où il sauva l'hôpital des blessés, et à celle de Minden. Sa valeur, une humanité dans la guerre, rare même dans ce siècle, son amour de l'ordre et de la discipline, une probité également incorruptible dans les armées, à la cour et dans les affaires; le soin qu'il prenait de former, dans son régiment, des sujets utiles à la patrie, soit dans la carrière politique, soit dans l'état militaire; enfin, la réunion de toutes les qualités d'un brave officier, d'un honnête homme et d'un bon citoyen, ont vérifié ce jugement de M. de Voltaire, qui ne pouvait être alors qu'une espèce de prophétie. Il fut nommé ambassadeur en Angleterre après la dernière paix.

Nous nous sommes fait un devoir de rendre ici justice à la mémoire de M. le comte de Guerchy, parce qu'il a été calomnié, à la fin de sa vie et depuis sa mort, par un de ces êtres vils qui, à force d'impudence et de méchanceté, parviennent quelquefois à se donner une existence, et acquièrent, par leurs

(1) Tome XII, p. 242.

excès mêmes, une sorte de célébrité honteuse, il est vrai, mais qui peut en imposer à la multitude.

Sur ce vers (1):

Soubise et Pecquigny vous mènent à la gloire.

Depuis duc de Chaulnes. Il fut honoraire de l'Académie des sciences. On a de lui un ouvrage intitulé : *Art de diviser les instruments de mathématiques*, dans lequel il propose des moyens ingénieux pour rendre ces divisions plus sûres et plus exactes. Il avait un véritable talent pour cette partie de la mécanique qui s'occupe de la perfection et de l'exactitude des instruments délicats. Son fils en a montré de plus grands pour la physique, pour la chimie et les arts qui en dépendent.

Sur ce vers (Étrennes aux sots) (2) :

Que de le Dains succèdent aux Bignons!

Nom d'un avocat qui prononça un plaidoyer pour faire rayer du tableau un de ses confrères, convaincu d'avoir prouvé que l'excommunication des comédiens du roi, pensionnaires de Sa Majesté, est abusive et contraire aux libertés de l'Église gallicane. Le Dain fut hué, mais il réussit à faire rayer son confrère. (Huerne de la Mothe, auteur de l'ouvrage intitulé : *Libertés de la France contre le pouvoir arbitraire de l'excommunication.* 1761, in-12.)

(1) Tome XII, p. 242.
(2) Tome XIV, p. 173.

Sur ce vers (1):

Guyon moins plat, Moreau plus fin railleur.

Guyon, auteur de l'*Oracle des nouveaux philosophes*, ouvrage distingué par son ridicule, dans la foule des libelles sans nombre publiés avec approbation contre le citoyen qui faisait le plus d'honneur à son pays, et un de ceux qui lui ont été le plus utiles.

Moreau, avocat au conseil. Il a beaucoup écrit en faveur des fermiers généraux et contre la philosophie. Il est l'auteur du *Catéchisme des Cacouacs*. Dans ses livres sur l'histoire de France, il s'est permis d'altérer et de déguiser les monuments de nos anciennes annales, comme si l'autorité royale avait besoin d'être soutenue par des mensonges. Ses livres ont eu le sort qu'ils méritaient; ils ont été méprisés et payés. On a de lui quelques jolis couplets dans le genre flagorneur. (Moreau est l'auteur du *nouveau Mémoire pour les Cacouacs; le Catéchisme* est attribué à un abbé de Saint-Cyr.)

Sur ces vers (Les trois Empereurs) (2):

Et Turenne amoureux, mourant pour son pays,
Brûle éternellement chez les anges maudits.

On a prétendu que Turenne avait quitté, dès 1670, madame de Coatquen, qui le sacrifiait au chevalier

(1) Tome XIV, p. 173.
(2) Tome XIV, p. 203.

de Lorraine; mais il aima toujours les femmes à la fureur. Ce grand homme, qui, avec des talents militaires du premier ordre et une âme héroïque, avait un esprit peu éclairé et un caractère faible, était, à ce qu'on dit, devenu dévot dans ses dernières années; mais l'aventure de madame de Coatquen est postérieure à son abjuration de la religion protestante. C'était un singulier spectacle, qu'un homme qui avait gagné des batailles, occupé le matin de savoir au juste ce qu'il faut croire pour n'être pas damné, et cherchant, le soir, à se damner, en commettant le péché de fornication. Eh! que le siècle où l'on admirait tout cela était un pauvre siècle! Quoi qu'il en soit, il est très-vraisemblable que Dieu a pardonné à Turenne ses maîtresses; mais lui a-t-il pardonné d'avoir exécuté l'ordre de brûler le Palatinat, et de n'avoir pas renoncé au commandement plutôt que de faire le métier d'incendiaire?

Sur ce vers (*dans* le père Nicodème et Jeannot) (1):

Ce cher monsieur Billard, et son ami Grisel.

Billard, financier et dévot de profession, avait fait une banqueroute considérable. Le petit peuple du quartier Saint-Eustache, qui le voyait communier souvent, et aller tous les jours à plusieurs messes, s'empressait de lui porter son argent, et en fut la dupe.

Le parlement en fit justice, et le condamna au

(1) Tome XIV, p. 217.

pilori. M. l'abbé Grisel, son directeur, fameux par des aventures de testaments, etc., fut impliqué dans l'affaire, mais il n'y eut point de preuves juridiques contre lui.

Sur ces vers (1) :

Le souverain chéri qui naquit dans Versailles,
Annula, m'a-t-on dit, ces billets si fameux,
Que les morts aux enfers emportaient avec eux.

L'archevêque de Paris, Beaumont, exigeait que ceux qui demandaient les sacrements, à la mort, présentassent un billet signé de leur confesseur. Le parlement crut devoir sévir contre ce joug nouveau qu'on voulait imposer aux citoyens. Malheureusement il se trompa sur les moyens; il ordonna d'administrer, au lieu d'ordonner simplement d'enterrer ceux que l'archevêque laisserait mourir sans sacrements. Au bout de six mois, le bon Christophe les aurait offerts à tout le monde.

Sur l'opinion de Voltaire, qu'on ne voit plus de diables, ni de possédés (2).

M. de Voltaire fait trop d'honneur à notre siècle. Nous avons encore des possédés, non-seulement à Besançon, où le diable les conduit tous les ans pour avoir le plaisir de se faire chasser par la présence du saint Suaire, mais à Paris même. Pendant la semaine sainte, la nuit, dans l'église de la Sainte-Cha-

(1) Tome XIV, p. 217.
(2) Tome XVI, p. 209.

pelle, on joue une farce religieuse, où des possédés tombent en convulsions à la vue d'un prétendu morceau de la vraie croix. On imaginerait difficilement un spectacle plus indécent ou plus dégoûtant; mais aussi on en trouverait difficilement un qui prouvât mieux jusqu'à quel point la superstition peut dégrader l'espèce humaine, et surtout jusqu'à quel point l'amour de l'argent et l'envie de dominer sur le peuple peuvent endurcir des prêtres contre la honte, et les déterminer à se dévouer au mépris public. Il est étonnant que les chefs du clergé et ceux de la magistrature n'aient pas daigné se réunir pour abolir ce scandale, qui souille également et l'Église de Jésus-Christ et le temple de la Justice.

En 1777, un de ces prétendus possédés profita de cette qualité pour proférer, devant le peuple assemblé, tous les blasphèmes dont il se put aviser. Un homme raisonnable qui aurait parlé avec la même franchise eût été brûlé vif. Le possédé en fut quitte pour une double dose d'eau bénite. L'année d'après, la bonne compagnie y courut en foule, dans l'espérance d'entendre blasphémer; mais la police avait ordonné au diable de se taire, et le diable obéit.

Sur la différence d'opinion entre Voltaire et l'abbé de Saint-Pierre, relativement à la magnificence dans les monuments publics (1).

Cette différence d'opinion entre les deux hommes des temps modernes, qui ont consacré leur vie entière à plaider la cause de l'humanité avec le plus de

(1) Tome XXI, p. 198.

constance et le zèle le plus pur, mérite de nous arrêter.

La magnificence, dans les monuments publics, est une suite de l'industrie et de la richesse d'une nation. Si la nation n'a point de dettes, si tous les impôts onéreux sont supprimés, si le revenu public n'est en quelque sorte que le superflu de la richesse publique, alors cette magnificence n'a rien qui blesse la justice. Elle peut même devenir avantageuse, parce qu'elle peut servir, soit à former des ouvriers utiles à la société, soit à occuper ceux qui ne peuvent vivre que d'une espèce de travail, dans les temps où, par des circonstances particulières, ce travail vient à leur manquer. Les beaux-arts adoucissent les mœurs, servent à donner des charmes à la raison, à inspirer le goût de l'instruction. Ils peuvent devenir, entre les mains d'un gouvernement éclairé, un des meilleurs moyens d'adoucir ou d'élever les âmes, de rendre les mœurs moins féroces ou moins grossières, de répandre des principes utiles.

Mais surcharger le peuple d'impôts pour étonner les étrangers par une vaine magnificence, obérer le trésor public pour embellir des jardins, bâtir des théâtres lorsqu'on manque de fontaines, élever des palais lorsqu'on n'a point de fonds pour creuser des canaux nécessaires à l'abondance publique, ce n'est point protéger les arts, c'est sacrifier un peuple entier à la vanité d'un seul homme.

Offrir un asile à ceux qui ont versé leur sang pour la patrie; élever, aux dépens du public, les enfants de ceux qui ont servi leur pays, c'est remplir un

devoir de reconnaissance, c'est acquitter une dette sacrée pour la nation même : qui pourrait blâmer de tels établissements? Mais si l'on y déploie une magnificence inutile, si l'on emploie à secourir cent familles ce qui en eût soulagé deux cents, si ce qu'on sacrifie pour la vanité excède ce qu'on a dépensé en bienfaisance, alors ces mêmes établissements méritent une juste critique. C'est surtout en ce point que l'amour de la justice l'emporte sur l'amour de la gloire. L'un et l'autre inspirent également le bien; mais l'amour de la justice apprend seul à le bien faire. Ainsi M. de Voltaire et l'abbé de Saint-Pierre avaient tous deux raison; et on ne peut leur reprocher que d'avoir exagéré leurs opinions.

Sur le tableau, tracé par Voltaire, du progrès des sciences et des arts dans le XVIIIe siècle (1).

Qu'il nous soit permis d'ajouter ici quelques traits au tableau tracé par M. de Voltaire. C'est dans ce siècle que l'aberration des étoiles fixes a été découverte par Bradley; que les géomètres sont parvenus à calculer les perturbations des comètes, et à prédire le retour de ces astres; que les mouvements des planètes ont été soumis à des calculs, sinon rigoureux, du moins certains, et d'une exactitude égale à celle qu'on peut attendre des observations. Les principes généraux du mouvement des corps solides et des fluides ont été découverts par M. D'Alembert. Le problème de la précession des équi-

(1) Tome XXII, p. 401.

noxes, dont Newton n'avait pu donner qu'une solution incomplète, a été résolu par le même géomètre; et on lui doit encore la découverte d'un nouveau calcul nécessaire dans la théorie du mouvement des fluides et des corps flexibles. Les lois de la gradation de la lumière, trouvées par Bouguer; la découverte des lunettes achromatiques, dont la première idée est due à M. Euler; la méthode d'appliquer le prisme aux lunettes, de décomposer, par ce moyen, la lumière des étoiles, de mesurer avec plus d'exactitude les lois de la réfraction et de la diffraction, que l'on doit à M. l'abbé Rochon, avec de nouvelles méthodes de mesurer les angles et les distances, et des observations importantes sur la théorie de la vision : tous ces travaux sont autant de monuments du génie des savants qui ont illustré ce siècle.

Quels progrès n'avons-nous point faits dans la chimie, devenue une des branches les plus utiles et les plus étendues de nos connaissances? Nous avons su découvrir, analyser, soumettre aux expériences ces fluides élastiques connus sous le nom d'airs, et dont le siècle dernier soupçonnait à peine l'existence; les phénomènes électriques ont encore été une source féconde de découvertes; la nature de la foudre a été connue, grâce à M. Franklin, et il nous a instruits à nous préserver de ses ravages. L'histoire naturelle est devenue une science nouvelle par les travaux des Linnéus, des Rouelle, des Daubenton et de leurs disciples, tandis que l'éloquent historien de la nature en répandait le goût parmi les hommes

de tous les états et de tous les pays. Les mathématiques ont fait, par le génie des Bernouilli, des Euler, des D'Alembert et des la Grange, d'immenses progrès, dont Newton et Leibnitz seraient eux-mêmes étonnés. Le calcul des probabilités, qui ne servait presque dans le siècle dernier qu'à calculer les chances des jeux de hasard, a été appliqué à des questions utiles au bonheur des hommes.

Les principes généraux de la législation, de l'administration des États, ont été découverts, analysés et développés dans un grand nombre d'excellents ouvrages.

L'art tragique enfin, perfectionné par M. de Voltaire, est devenu un art vraiment moral; il a fait du théâtre une école d'humanité et de philosophie.

Si nous examinons ensuite les progrès des arts, nous compterons, au nombre des avantages du même siècle, la perfection de l'art de construire les vaisseaux, la méthode de les doubler de cuivre, l'art d'instruire les muets et de les rendre en quelque sorte à la société, les secours établis pour les hommes frappés d'une mort apparente; l'art militaire enfin, dont le génie de Frédéric a fait en quelque sorte une science nouvelle.

Enfin, nous avons vu tous les arts mécaniques, toutes les manufactures, toutes les branches de l'agriculture se perfectionner, s'enrichir de méthodes nouvelles, se diriger par des principes plus sûrs et plus simples, fruits d'une application heureuse des sciences à tous les objets de l'industrie humaine.

Sur la dissertation de Voltaire, relative aux changements arrivés dans notre globe (1).

Cette dissertation parut en 1749. L'histoire naturelle avait fait en France peu de progrès : l'existence des coquilles fossiles était cependant connue depuis très-longtemps; mais il faut avouer, 1° que l'on rangeait alors au nombre des productions de la mer, trouvées dans l'intérieur des terres, un grand nombre de substances dont les analogues vivants sont inconnus; 2° que l'on avait décidé un peu légèrement que les coquilles fossiles d'un pays étaient les dépouilles d'animaux placés aujourd'hui dans les mers d'une portion du globe très-éloignée; 3° que l'on mettait au nombre des coquilles fossiles plusieurs corps, dont l'origine est encore absolument incertaine; 4° qu'on regardait comme l'ouvrage de la mer les dépôts et les vallées, qui sont évidemment celui des fleuves. Depuis ce temps, des observations plus suivies ont appris que l'on doit regarder les substances calcaires répandues sur le globe, à quelque profondeur ou à quelque élévation qu'elles se trouvent, comme formées par le débris d'animaux engloutis dans les eaux; que les empreintes, les noyaux de ces coquilles, se retrouvent dans les craies et dans les silex; qu'un très-grand nombre de silex doit même sa forme à un corps marin détruit, et dont la substance du silex a rempli la place. Les eaux ont donc couvert successivement ou à la fois

(1) Tome XXXI, p. 375.

tous les terrains où se trouvent ces substances ; mais ces terrains ne forment point tout le globe.

Une seule mer en a-t-elle couvert à la fois presque toute la surface, et la quantité d'eau du globe est-elle diminuée par l'évaporation, par la combinaison de l'eau avec d'autres substances ? Mais, en ce cas, pourquoi une si grande partie de la surface de la terre ne porte-t-elle aucune empreinte de ce séjour des eaux, quoique inférieure à des parties où cette empreinte est marquée ?

La mer couvre-t-elle successivement toutes les parties du globe ? Cela est moins probable encore : quelque changement qu'on suppose dans l'axe de la terre, on ne trouvera aucune hypothèse qui explique comment la mer a pu se trouver sur les montagnes du Pérou, où cependant l'on a trouvé des coquilles.

Supposera-t-on que la terre a été couverte de grands lacs séparés, dont la réunion successive a formé l'Océan ? Cette hypothèse n'est du moins que précaire, et M. de Voltaire paraît ici lui donner la préférence.

Il a eu tort, sans doute, de s'obstiner à nier l'existence des coquilles fossiles, ou plutôt de croire qu'elles étaient en trop petit nombre dans les pays très-éloignés de la mer, ou très-élevés, pour qu'on fût obligé de recourir à d'autres explications qu'à des causes purement accidentelles ; mais il a eu raison de reléguer dans la classe des romans tous les systèmes inventés pour expliquer l'origine de ces coquilles.

Il faut observer, enfin, que les glossopètres ne

sont pas des langues pétrifiées, et qu'on ne sait pas encore bien précisément ce que peuvent être ni les cornes d'Ammon, ni les pierres lenticulaires que l'on a retrouvées en France; que les fougères dont on voit les empreintes dans les ardoisières du Lyonnais, fougères qu'on a cru longtemps ne se trouver qu'en Amérique, ont été observées en France; et qu'il faudrait connaître un peu plus les pays d'où viennent les fleuves de la mer du Nord, pour deviner d'où viennent les os d'éléphants qu'on trouve sur leurs bords.

Sur l'opinion de Voltaire, qu'il importe assez peu par quelles lois un État se gouverne, pourvu que les lois une fois établies soient exécutées (1).

Nous croyons, au contraire, qu'il ne doit y avoir presque rien d'arbitraire dans les lois. 1° La raison suffit pour nous faire connaître les droits des hommes, droits qui dérivent tous de cette maxime simple, qu'entre deux êtres sensibles, égaux par la nature, il est contre l'ordre que l'un fasse son bonheur aux dépens de l'autre. 2° La raison montre également qu'il est utile, en général, au bien des sociétés, que les droits de chacun soient respectés, et que c'est en assurant ces droits d'une manière inviolable, qu'on peut parvenir, soit à procurer à l'espèce humaine tout le bonheur dont elle est susceptible, soit à le partager entre les individus avec la plus grande égalité possible. Qu'on examine ensuite

(1) Tome XXXII, p. 68.

les différentes lois, on verra que les unes tendent à maintenir ces droits, que les autres y donnent atteinte, que les unes sont conformes à l'intérêt général, que les autres y sont contraires. Elles sont donc ou justes ou injustes par elles-mêmes. Il ne suffit donc pas que la société soit réglée par des lois, il faut que ces lois soient justes. Il ne suffit pas que les individus se conforment aux lois établies; il faut que ces lois elles-mêmes se conforment à ce qu'exige le maintien du droit de chacun.

Dire qu'il est arbitraire de faire cette loi ou une loi contraire, ou de n'en pas faire du tout, c'est seulement avouer qu'on ignore si cette loi est conforme ou contraire à la justice. Un médecin peut dire : Il est indifférent de donner à ce malade de l'émétique ou de l'ipécacuanha; mais cela signifie : Il faut lui donner un vomitif, et j'ignore lequel des deux remèdes convient le mieux à son état. Dans la législation, comme dans la médecine, comme dans les travaux des arts physiques, il n'y a de l'arbitraire que parce que nous ignorons les conséquences de deux moyens, qui dès lors nous paraissent indifférents. L'arbitraire naît de notre ignorance, et non de la nature des choses.

Sur l'opinion de Voltaire, que nous prédirions nos sensations, nos pensées et nos désirs, si nous en trouvions la cause (1).

Ce raisonnement nous paraît sujet à plusieurs difficultés. 1° Ce pouvoir, si l'homme venait à l'acquérir,

(1) Tome XXXII, p. 90.

changerait en quelque sorte sa nature; mais ce n'est pas une raison pour être sûr qu'il ne peut l'acquérir. 2° On pourrait connaître la cause de toutes nos sensations, de tous nos sentiments, et cependant n'avoir point le pouvoir, soit de détourner les impressions des objets extérieurs, soit d'empêcher les effets qui peuvent résulter d'une distraction, d'un mauvais calcul. 3° Il y a un grand nombre de degrés entre notre ignorance actuelle et cette connaissance parfaite de notre nature; l'esprit humain pourrait parcourir les différents degrés de cette échelle sans jamais parvenir au dernier; mais chaque degré ajouterait à nos connaissances réelles, et ces connaissances pourraient être utiles. Il en serait de la métaphysique comme des mathématiques, dont jamais nous n'épuiserons aucune partie, même en y faisant, dans chaque siècle, un grand nombre de découvertes utiles.

Sur l'opinion de Voltaire, que les choses que peu de personnes peuvent se flatter d'entendre, sont inutiles au reste du genre humain (1).

Cette opinion est-elle bien certaine? L'expérience n'a-t-elle point prouvé que des vérités très-difficiles à entendre peuvent être utiles? Les tables de la lune, celles des satellites de Jupiter, guident nos vaisseaux sur les mers, sauvent la vie des matelots, et elles sont formées d'après des théories qui ne sont connues que d'un petit nombre de savants. D'ailleurs, dans

(1) Tome XXXII, p. 100.

les sciences qui tiennent à la morale, à la politique, les mêmes connaissances, qui d'abord sont le partage de quelques philosophes, ne peuvent-elles point être mises à la portée de tous les hommes qui ont reçu quelque éducation, qui ont cultivé leur esprit, et devenir par là d'une utilité générale, puisque ce sont ces mêmes hommes qui gouvernent le peuple et qui influent sur les opinions? Cette maxime est une de ces opinions où nous entraîne l'idée très-naturelle, mais peut-être très-fausse, que notre bien-être a été un des motifs de l'ordre qui règne dans le système général des êtres. Il ne faut pas confondre ces causes finales dont nous nous faisons l'objet, avec les causes finales plus étendues, que l'observation des phénomènes peut nous faire soupçonner, et nous indiquer avec plus ou moins de probabilité. Les premières appartiennent à la rhétorique, les autres à la philosophie. M. de Voltaire a souvent combattu cette même manière de raisonner.

Sur l'opinion de Voltaire, que les anciens actes de foi des Espagnols et des Portugais ne se renouvelaient plus (1).

Depuis l'impression de cet ouvrage, l'inquisition a repris en Espagne de nouvelles forces. Non-seulement un des plus savants jurisconsultes de l'Espagne, un médecin très-éclairé, M. Castelanos, et le célèbre Olavidès, l'honneur et le bienfaiteur de son pays, ont été plongés dans les cachots du Saint-Office, et ont subi une humiliation publique, si pourtant il

(1) Tome XXXIII, p. 237.

est au pouvoir du rebut de l'espèce humaine d'humilier ceux qui en sont la gloire et la consolation ; mais les inquisiteurs ont eu la barbarie, pour faire montre de leur puissance, de faire brûler vive une malheureuse femme accusée de quiétisme. Dans le même temps à peu près, l'inquisition de Lisbonne ne condamnait qu'à la prison des hommes convaincus d'athéisme. C'est que l'inquisition fait grâce de la vie à ceux qu'elle ne suppose pas *relaps ;* mais elle a, dans son abominable procédure, des moyens de trouver relaps tous ceux dont la mort est utile aux passions et à l'intérêt du grand inquisiteur.

Dans un *auto-da-fé* solennel, où le roi Charles II eut la faiblesse d'assister, en 1680, et où l'on brûla vingt et une personnes, douze desquelles avaient des bâillons, le moine qui prononça le sermon eut l'insolence de parler des sacrifices humains, offerts aux dieux du Mexique; mais il assura que si ces sacrifices déplaisaient à Dieu dans Mexico, ceux du même genre qu'on offrait en Espagne lui étaient fort agréables.

Sur la pensée de Voltaire, que plus les lois de convention se rapprochent de la loi naturelle, et plus la vie est supportable (1).

Voilà une grande vérité, très-peu connue, mais dite si simplement, que les lecteurs frivoles ne l'ont pas remarquée, et ont continué à répéter que M. de Voltaire était un philosophe superficiel, parce qu'il n'était ni déclamateur, ni énigmatique.

(1) Tome XXXVI, p. 266.

Sur l'opinion de Voltaire, que celui qui vend sa liberté, est un imbécile, mais que celui qui l'achète n'est pas un coquin (1).

Nous ne pouvons être ici d'accord avec M. de Voltaire : 1° les principes du droit naturel prononcent la nullité de toute convention dont il résulte une lésion qui prouve qu'elle est l'ouvrage de la démence de l'un des contractants, ou de la violence et de la fraude de l'autre ; 2° un engagement est nul, par la même raison, toutes les fois que les conditions de cet engagement n'ont point une étendue déterminée ; 3° quand il serait vrai qu'on pût se vendre soi-même, on ne pourrait point vendre sa postérité. Un homme ne pourrait avoir le droit d'en vendre un autre, à moins qu'il ne se fût vendu volontairement, et que cette permission fût une des clauses de la vente ; l'esclavage ne serait donc alors légitime que dans des cas très-rares. D'ailleurs un homme qui abuse de l'imbécillité d'un autre, est précisément ce que M. A. ne veut pas être. Il n'y a nulle parité entre l'état d'un esclave et celui d'un soldat. Les conditions de l'engagement du soldat sont déterminées ; son châtiment, s'il y manque, est réglé par une loi, et est infligé par le jugement d'un officier, qui est, dans ce cas, une espèce de magistrat, un homme chargé d'exercer une partie de la puissance publique. Cet officier n'est pas juge et partie comme le maître à l'égard de son esclave. Les soldats peuvent être réellement, en certains pays, dans une situation pareille à la servitude des

(1) Tome XXXVI, p. 173.

nègres, et alors cet esclavage est une violation du droit naturel ; mais l'état de soldat n'est pas en lui-même un état d'esclavage.

Sur l'opinion de Voltaire, que l'humanité envers les esclaves excuse l'achat qu'on en a fait (1).

C'est ici une autre question. Puis-je, l'esclavage étant établi dans une société, acheter un esclave, qui sans cela deviendrait l'esclave d'un autre, que je traiterai avec humanité, à qui je rendrai la liberté lorsqu'il m'aura valu ce qu'il m'a coûté, si alors il est encore en état de vivre de son travail, et à qui je ferai une pension, s'il a vieilli à mon service? Je vois un esclave sur le marché, je lui dis : Mon ami, mes compatriotes sont des coquins qui violent le droit naturel sans pudeur et sans remords. On va te vendre 1500 livres; je les ai, mais je ne puis faire ce sacrifice pour empêcher ces gens-là de commettre un crime de plus. Si tu veux, je t'achèterai, tu travailleras pour moi, et je te nourrirai; si tu travailles mal, si tu es un vaurien, je te chasserai, et tu retomberas entre les mains dont tu sors; si je suis un brutal ou un tyran, si je te donne des coups de nerf de bœuf, si je te prends ta femme ou ta fille, tu ne me dois plus rien, tu deviens libre; fie-toi à ma parole, je ne fais point le mal de sang-froid. Veux-tu me suivre? Mais cachons ce traité : on ne souffre ici entre ton espèce et la mienne que les conventions qui sont des crimes; celles qui seraient

(1) Tome XXXVI, p. 276.

justes sont défendues. Ce discours serait celui d'un homme raisonnable, mais celui qu'il aurait acheté ne serait pas son esclave.

Sur l'opinion de Voltaire, qu'il faut établir une bonne religion honnête, bien dépendante du souverain, et tolérer toutes les autres (1).

Les États-Unis de l'Amérique ont été plus loin : il n'y a chez eux aucune religion nationale; mais quelques-uns de ces États ont fait une faute en excluant les prêtres des fonctions publiques; c'est leur dire de se réunir et de former *imperium in imperio*. Dans un pays bien gouverné, un prêtre ne doit avoir ni plus de priviléges, ni moins de droits qu'un géomètre ou un métaphysicien. Les droits de citoyen n'ont rien de commun avec l'emploi qu'un homme fait de l'esprit que la nature lui a donné.

Sur l'opinion de Voltaire, qu'il serait convenable d'augmenter d'un tiers la taille et la capitation de quiconque ne serait pas marié à vingt-cinq ans (2).

Cette loi ne serait ni juste, ni utile : le célibat, dans aucun système raisonnable de morale, ne peut être regardé comme un délit; et une surcharge d'impôt serait une véritable amende. D'ailleurs, si cette punition est assez forte pour l'emporter sur les raisons qui éloignent du mariage, elle en fera faire de mauvais, et la population qui résultera de ces mariages ne sera ni fort nombreuse, ni fort utile.

(1) Tome XXXVI, p. 285.
(2) Tome XL, p. 254.

Sur l'opinion de Voltaire, qui craignait les écoles *dans les campagnes* (1).

Le temps de l'enfance, celui qui précède l'âge où un enfant peut être assujetti à un travail régulier, est plus que suffisant pour apprendre à lire, à écrire, à compter, pour acquérir même des notions élémentaires d'arpentage, de physique et d'histoire naturelle. Il ne faut pas craindre que ces connaissances dégoûtent des travaux champêtres. C'est précisément parce que presqu'aucun homme du peuple ne sait bien écrire, que cet art devient un moyen de se procurer avec moins de peine une subsistance plus abondante que par un travail mécanique. Ce n'est que par l'instruction qu'on peut espérer d'affaiblir dans le peuple les préjugés, ses tyrans éternels auxquels presque partout les grands obéissent même en les méprisant.

Sur l'article du Dictionnaire philosophique, *relatif à l'inoculation* (2).

Depuis le temps où cet article a été écrit, on a disputé beaucoup, en France, sur l'inoculation. Voici quels sont à peu près les points de la question qu'on peut regarder comme bien éclaircis : 1° la petite vérole naturelle attaque l'homme à tous les âges, et il est très-rare d'y échapper dans une longue carrière ; 2° la petite vérole naturelle est beaucoup plus dangereuse que l'inoculation ; et les progrès que la

(1) Tome XL, p. 253.
(2) Tome XLI, p. 336.

médecine a faits, en cinquante ans, dans l'art d'inoculer sans danger, sont plus certains et plus grands, à proportion, que ceux qu'elle a pu faire dans l'art de traiter la petite vérole naturelle; 3° il est très-rare pour le moins d'avoir deux fois la petite vérole naturelle; il est aussi rare de l'avoir après l'inoculation, lorsque l'inoculation a véritablement fait contracter la maladie; 4° l'établissement général de l'inoculation serait très-avantageux à une nation, il conserverait des hommes et en préserverait d'autres des infirmités qui sont trop souvent la suite de la petite vérole naturelle; 5° l'inoculation est en général avantageuse à chaque particulier; mais, comme celui qui se fait inoculer s'expose à un danger certain et prochain, pour se soustraire à un danger incertain et éloigné, chacun doit se déterminer d'après son courage et les circonstances où il se trouve.

Sur l'opinion de Voltaire, relative aux polypes (1).

Phèdre a dit : *Periculosum est credere et non credere.* M. de Voltaire porte ici le doute trop loin. Il est difficile de ne pas regarder le polype comme un véritable animal, après avoir lu avec attention les belles expériences de M. Trembley. Au reste, M. de Voltaire ne nie point les faits, mais seulement que les polypes soient des animaux, et il croit que leur analogie, plus forte avec les plantes, doit les faire reléguer dans le règne végétal. Voilà ce qu'auraient dû observer ceux qui lui ont reproché cette opinion

(1) Tome XLII, p. 348.

avec tant d'humeur, et qui avaient eux-mêmes besoin d'indulgence pour des opinions bien moins excusables.

Sur l'opinion de Voltaire, que les académies servent à entretenir ce feu que les grands génies ont allumé (1).

Les académies des sciences sont encore utiles : 1° pour empêcher le public, et surtout les gouverneurs, d'être la dupe des charlatans dans les sciences ; 2° pour faire exécuter certains travaux, entreprendre certaines recherches dont le résultat ne peut devenir utile qu'au bout d'un long temps, et qui ne peuvent procurer de gloire à ceux qui s'en occupent. Comme tout ce qui n'exige, pour être découvert, que de la méditation et du génie, doit s'épuiser en peu de temps, ces travaux obscurs préparent, pour les générations qui suivent, des matériaux nécessaires pour de nouvelles découvertes.

Sur l'opinion de Voltaire, que longue dispute signifie, LES DEUX PARTIS ONT TORT (2).

Une erreur générale et populaire, qu'un parti riche et puissant est intéressé à soutenir, peut résister longtemps aux attaques de la vérité. Il en est de même de quelques vérités politiques, directement contraires aux intérêts de certaines classes qui vivent, dans tous les pays, des erreurs du gouvernement et de la misère du peuple. Ces vérités ne peuvent s'établir

(1) Tome XLIII, p. 191.
(2) Tome XLIII, p. 175.

qu'après une longue résistance. Mais M. de Voltaire suppose, dans cet article, que la vérité n'a point à combattre l'intérêt, et, dans ce sens, la maxime est vraie.

Sur le chapitre intitulé : Désastre de l'homme aux quarante écus (1).

Ce chapitre renferme deux objections contre l'établissement d'un impôt unique : l'une, que si l'impôt était établi sur les terres seules, le citoyen dont le revenu est en contrats en serait exempt; la seconde, que celui qui s'enrichit par le commerce étranger en serait également exempt. Mais, 1° supposons que le propriétaire d'un capital en argent en retire un intérêt de cinq pour cent, et qu'il soit assujetti à un impôt d'un cinquième, il est clair que c'est seulement quatre pour cent qu'il retire; si l'impôt est ôté pour être levé d'une autre manière, il aura cinq pour cent. Mais la concurrence entre les prêteurs faisait trouver de l'argent réellement à quatre pour cent, quoiqu'on l'appelât à cinq pour cent; la même concurrence fera donc baisser le taux nominal de l'intérêt à quatre pour cent. Supposons encore que l'on ajoute un nouvel impôt sur les terres, tout restant d'ailleurs le même, l'intérêt de l'argent ne changera point; mais si vous mettez une partie de l'impôt sur les capitalistes, il augmentera. Les capitalistes payeront donc l'impôt de même, soit qu'il tombe en partie immédiatement sur eux, soit qu'on

(1) Tome XLV, p. 12.

les en exempte. A la vérité, dans le cas où l'on changerait en impôt territorial, un impôt sur les capitalistes, ceux à qui l'on n'offrirait pas le remboursement de leur capital aliéné à perpétuité, ceux dont le capital n'est aliéné que pour un temps, y gagneraient pendant quelques années; mais les propriétaires y gagneraient encore plus par la destruction des abus qu'entraîne toute autre méthode d'imposition.

2° Supposons qu'un négociant paye un droit de sortie pour une marchandise exportée, et que ce droit soit changé en impôt territorial, alors son profit paraîtra augmenter; mais comme il se contentait d'un moindre profit, la concurrence entre les négociants le fera tomber au même taux en augmentant à proportion le prix d'achat des denrées exportées. Si, au contraire, payant un droit pour les marchandises importées, ce droit est supprimé, la concurrence fera tomber ces marchandises à proportion; ainsi, dans tous les cas, le profit de ce marchand sera le même, et dans aucun il ne payera réellement l'impôt.

Sur l'opinion de Voltaire, que l'on ne vit à Paris, l'un portant l'autre, que vingt-deux à vingt-trois ans (1).

S'il est question de la vie physique et individuelle de l'homme considéré comme un être doué de raison, ayant des idées, de la mémoire, des affections morales, elle doit commencer avant dix ans. S'il est

(1) Tome XLV, p. 18.

question de la vie considérée par rapport à la société, on doit la commencer plus tard. D'ailleurs, pour évaluer la durée de la vie prise dans un de ces deux sens, il faudrait prendre une autre méthode : évaluer la durée de la vie réelle par toutes les durées de la vie physique, et en former ensuite une vie mitoyenne ; on aurait un résultat différent, mais qui conduirait aux mêmes réflexions. Le temps où la jouissance entière de nos facultés nous permet de prétendre au bonheur, se réduirait toujours à un bien petit nombre d'années.

Sur une critique de l'abbé Desfontaines contre Voltaire, relativement à un problème d'optique (1).

Les diamètres apparents des objets sont comme les cordes des angles sous lesquels ils sont vus, et non comme ces angles à une distance triple ; les diamètres apparents, et par conséquent les cordes des angles, sont trois fois plus petits, mais l'angle n'est point partagé en trois. Comme, en général, dans les expériences ou dans les raisonnements que font les physiciens sur cet objet, ils considèrent de petits angles, et qu'alors on peut substituer sans erreur sensible le rapport des angles à celui des cordes, on dit ordinairement que la grandeur apparente des objets est proportionnelle à l'angle sous lequel ils sont vus. C'est une mauvaise plaisanterie d'un géomètre sur cette manière de parler inexacte en elle-même, mais généralement reçue, que l'abbé

(1) Tome XLVII, p. 506.

Desfontaines, qui était fort ignorant, a prise pour une critique sérieuse.

Sur les entretiens que Voltaire eut dans sa jeunesse avec M. de Caumartin (1).

M. de Voltaire recueillit dès lors une partie des matériaux qu'il a employés depuis dans l'histoire du siècle de Louis XIV. L'évêque de Blois, Caumartin, avait passé une grande partie de sa vie à s'amuser de ces petites intrigues, qui sont pour le commun des courtisans une occupation si grave et si triste. Il en connaissait les plus petits détails, et les racontait avec beaucoup de gaieté. Ce que M. de Voltaire a cru devoir imprimer est exact; mais il s'est bien gardé de dire tout ce qu'il savait.

Sur la saisie d'un ouvrage contre Voltaire, à l'occasion de laquelle il dit: que c'est peut-être la première fois qu'on ait forcé des théologiens à se taire, et à respecter un philosophe (2).

Cela était cependant arrivé une fois en France, et sous le règne de François I[er]. Voici un extrait d'une lettre qu'il écrivit au parlement de Paris, en date du 9 avril 1526 :

« Et parce que nous sommes duement acertenés qu'indifféremment ladite faculté (la Sorbonne) et ses suppôts écrivent contre un chacun en dénigrant leur honneur, état et renommée, comme ont fait contre Érasme, et pourroient s'efforcer à faire le

(1) Tome XLVIII, p. 95.
(2) Tome XLVIII, p. 188.

semblable contre autres, nous vous commandons qu'ils n'aient en général rien particulier à écrire, ni composer et imprimer choses quelconques qu'elles n'aient été premièrement revues et approuvées par vous ou vos commis, et en pleine chambre délivrées. »

François I[er] ne conserva pas longtemps cette sage politique, et son intolérance prépara les malheurs qui désolèrent la France sous le règne de ses petits-fils, et causèrent la ruine et la destruction de sa famille. Cet ordre, donné au parlement, ne renfermait rien de contraire à la liberté naturelle; la Sorbonne jouissant, en France, d'un privilége exclusif pour le commerce de théologie, le gouvernement était en droit de soumettre ce privilége à toutes les restrictions qu'il jugeait convenables.

WITT (Jean de).

Sur l'assassinat des deux frères de ce nom (1).

Jean de Witt avait été, en Hollande, un des premiers et un des meilleurs disciples de Descartes. On a de lui un *Traité des Courbes,* ouvrage de sa première jeunesse, rempli de choses ingénieuses et nouvelles, qui annonçaient un véritable géomètre. Il paraît être le premier qui ait imaginé de calculer la probabilité de la vie humaine, et d'employer ce calcul pour dé-

(1) Tome XX, p. 336.

terminer quel denier des rentes viagères répond à un intérêt donné en rentes perpétuelles.

(1) On avait d'abord tenté d'assassiner le grand-pensionnaire dans la Haye; mais il échappa, et eut le crédit de faire punir l'assassin. On n'osa condamner son frère à la mort, parce que les tourments n'avaient pu lui arracher l'aveu d'aucun des crimes qu'on lui avait imputés; on se contenta de le bannir. Ce fut dans le moment où le grand-pensionnaire allait délivrer son frère de la prison, après ce jugement, que tous deux furent massacrés. Cette mort a répandu sur le nom de Guillaume III un opprobre ineffaçable.

(1) Tome XX, p. 361.

FIN DU TOME QUATRIÈME.



TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.










LENOX LIBRAR
PRETIOSA
Bancroft Collect
Purchased in 18



